8
3-F
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
31 F
15

HISTOIRE
DE
FRANCE,
Par le P. DANIEL.

TOME XV.

24

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

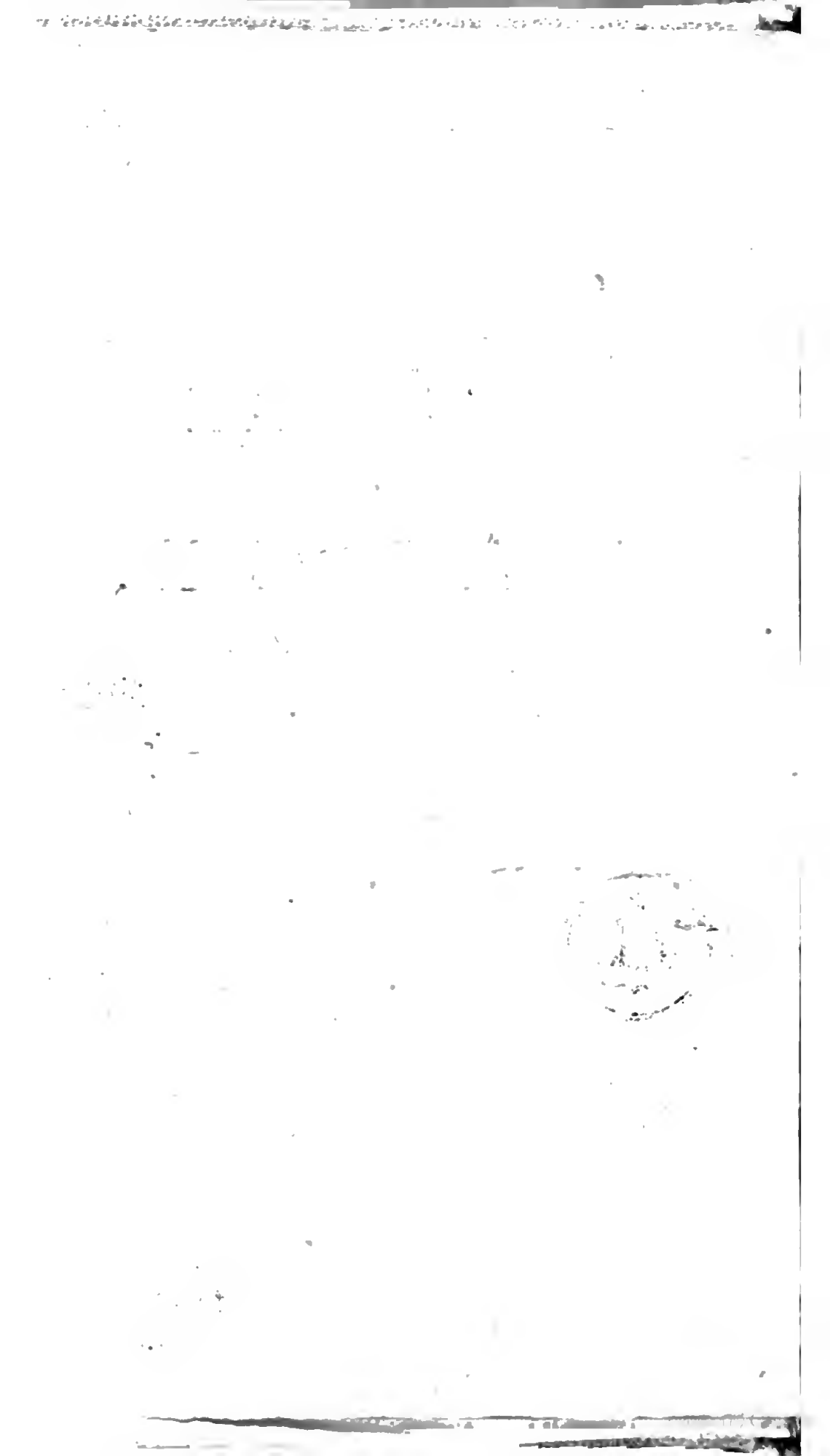

6. 31. F. 15

HISTOIRE

DE

FRANCE,

DEPUIS L'ETABLISSEMENT

DE LA

MONARCHIE FRANÇOISE

DANS LES GAULES.

Par le P. G. DANIEL,

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

NOUVELLE EDITION,

Revue, corrigée, & enrichie d'une Table générale des Matières.

TOME QUINZIE-ME.

A AMSTERDAM, chez Fr. Changuion, J. Catuffe, & H. Uytwerf.
A LA HAYE, chez P. Gosse, J. Neaulme, A. Moetjens, & A. van-Dole.
A UTRECHT, chez E. Neaulme.
M. DCC. XLII.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

HISTOIRE
DE
FRANCE.

JOURNAL HISTORIQUE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

LOUIS XIII né à Fontainebleau en 1601 le 27 Novembre, commence à règner: la Reine Marie de Médicis eſt déclarée Régente le même jour par Arrêt du Parlement: l'abſence du Prince de Condé & du Comte de Soiſſons, qui n'auroient pas manqué de faire leur brigue pour la Régence, fut une heureuſe conjoncture pour cette Princeſſe. 1610. *Affaires d'Etat & de guerre.* 14. Mai.

Le Roi tient ſon Lit de Juſtice, & y déclare Régente du Royaume la Reine ſa Mère, conformément à l'Arrêt du jour précédent. 15. Mai.

Confirmation de l'Edit de Nantes en faveur des Huguenots, pour les empêcher d'exciter des troubles, à quoi ils paroiſſoient diſpoſés. 22. Mai.

Le cœur de Henri IV, porté au Collège des Jé- 4. Juin.

Jéſuites de la Flèche, comme il l'avoit ordonné.

1610.

28. Juin. Obſèques de Henri III, à Saint Denys : ſon corps y fut porté de Compiègne, où il avoit été en dépôt depuis ſa mort, pour le ſouſtraire à la haine & aux inſultes des Ligueurs.

1. Juillet. Obſèques du feu Roi Henri IV.

Retour du Prince Henri de Condé à la Cour ; il s'étoit réfugié à Milan ſous le dernier règne.

2. Sept. Le Maréchal de la Châtre, à la tête d'une Armée, va joindre celle des Princes Allemands alliés de la France, & des Hollandois, & prend avec eux la Ville & le Château de Juliers, dont l'Archiduc Léopold s'étoit ſaiſi au ſujet de la mort du Duc de Clèves, dont pluſieurs Princes d'Allemagne ſe diſputoient la ſucceſſion.

27. Oct. Sacre & Couronnement du Roi à Reims par le Cardinal de Joyeuſe.

Affaires particulières. Dans le cours de cette année 1610, moururent Charles de Bourbon Archevêque de Rouen, frère naturel du Roi Henri IV ; Alphonſe d'Ornano, Maréchal de France ; Dominique de Vicq, Vice-Amiral de France, grand homme de guerre, fort diſtingué par ſes belles actions ; le Sieur Dufreſne-Forget Secrétaire d'Etat ; le Sieur Dufreſne-Canais, Préſident au Parlement de Paris, célèbre par ſes Ambaſſades.

1611. Le Duc de Sulli, un des plus habiles, des plus fidèles, & des plus ſincères Miniſtres du feu Roi, ſe retire de la Cour, & du maniement des affaires.

Affaires d'Etat & de guerre. Février. Les Calviniſtes, dont on appréhendoit les mauvais deſſeins & les intrigues pendant une minorité, obtiennent par leurs inſtances réitérées qu'on leur laiſſe encore pendant cinq ans leurs Places de ſureté.

25. Juillet. La Compagnie d'Ordonnance des gendarmes du Roi, lorſqu'il étoit encore Dauphin, eſt érigée en Compagnie de gendarmes de la Garde du Roi cette même année : le Roi s'en fit Capitaine ;

taine ; & Mr. de Souvré qui l'étoit ci-devant, prit le titre de Capitaine-Lieutenant. 1611.

Monſieur, Duc d'Orléans, Frère puîné du Roi, mourut à Saint Germain en Laye âgé de quatre ans & demi. Sa mort avoit été précédée au troiſième d'Octobre de celle de Charles de Lorraine Duc de Mayenne, Prince trop fameux pour avoir ſoutenu ſi longtems le parti de la Ligue contre ſon légitime Souverain, mais fort louable pour lui avoir été très fidèle depuis qu'il l'eut reconnu pour ſon Roi. 16. Nov.

On ménageoit depuis quelques mois une alliance entre les Couronnes de France & d'Eſpagne par un double mariage, qui ne fut pas au goût de tout le monde ; c'étoit le mariage du Roi avec l'Infante d'Eſpagne Anne d'Autriche, & celui d'Eliſabeth de France ſœur du Roi, avec Philippe Prince d'Eſpagne, qui fut depuis Philippe IV. La choſe fut tenue fort ſecrette juſqu'à la concluſion. 1612. *Affaires d'Etat & de guerre.*

La publication des mariages arrêtés ſe fait. 25. Mars.

Le Duc de Mayenne ſigne à Madrid le Contrat de mariage du Roi avec l'Infante. 22. Avril.

Le Duc de Paſtrane ſigne à Paris le Contrat de mariage du Prince d'Eſpagne avec Madame Eliſabeth de France. 25. Avril.

Commencement des mouvemens des Calviniſtes ſous ce règne ; le Duc de Rohan leur Chef principal s'empare de Saint Jean d'Angéli. 26. Avril.

Le Synode des Calviniſtes à Privas refuſe les Lettres d'abolition accordées pour les Aſſemblées faites par ceux de ce parti ſans la permiſſion du Roi. 1. Juin.

Le Père de Bérulle, depuis Cardinal, établit la Congrégation de l'Oratoire en France. *Affaires particulières.*

La Doctrine du Docteur Richer touchant la Puiſſance Eccléſiaſtique & Politique, cenſurée par l'Aſſemblée de la Province de Sens, ſauf les droits du Roi, & les libertés de l'Egliſe Gallica- 2. Janv. 13. Mars.

ne ; la même Doctrine fut auſſi condamnée à l'Aſ-
1612. ſemblée d'Aix en Provence.

1. Nov. Charles de Bourbon Comte de Soiſſons meurt en ſa maiſon de Blandi. Charles de Montmorenci Duc de Damville, Colonel-Général des Suiſſes, & Amiral de France, meurt auſſi cette même année âgé de 75 ans.

Cette année commencérent les intrigues ſecrettes des Grands du Royaume, qui firent appré-
1613. hender l'année ſuivante une guerre civile ; mais
Affaires d'Etat & de guerre. que l'habileté de la Régente & des Miniſtres trouva moyen de prévenir, ou plutôt de ſuſpendre.

18. Mars. Déclaration du Roi contre les Duels, avec proteſtation de n'en accorder jamais la grace.

Affaires particulières. Commencement de l'Aqueduc d'Arcueil, par les ſoins & les ordres de la Reine Régente.

Guillaume de Hautemer-Fervaques, Maréchal de France, meurt cette année âgé de 75 ans.

Le Canton de Zurich entre dans l'Alliance de
1614. France.

Affaires d'Etat & de guerre. Henri de Bourbon Prince de Condé, mécontent du peu de part qu'on lui donnoit aux affaires, & du trop grand crédit du Sieur Conchini
20. Janv. Florentin, qui fut fait cette même année Maré-
15. Février. chal de France, ſous le nom de Maréchal d'Ancre, ſe retire de la Cour : Céſar de Bourbon Duc de Vendôme, fils naturel du feu Roi, Henri d'Orléans Duc de Longueville, Henri de Lorraine Duc de Mayenne, Charles de Gonzague Duc de Nevers, Henri de Luxembourg Duc de Pinei, Henri de la Tour d'Auvergne, dit le Maréchal de Bouillon, & quelques autres Seigneurs ſuivirent le Prince ; ils ſe rendirent la plupart à Mézières, qui appartenoit au Duc de Nevers.

27. Février. Manifeſte de la Reine contre les Mécontens.

15. Mai. Traité de Sainte-Menehoud entre le Duc de Ventadour, & les autres Commiſſaires du Roi d'une

une part, & de l'autre le Prince de Condé, & s autres Mécontens, par lequel certains avan- ges leur aiant été accordés, ils rentrent dans obéiſſance du Roi. 1614.

Cependant le Duc de Vendôme, que la Reine voit fait arrêter à Paris, mais qui avoit trouvé moyen de ſe ſauver, avoit gagné la Bretagne, dont il étoit Gouverneur, & s'y préparoit à la guerre : il fut conclu dans le Conſeil du Roi, que Sa Majeſté iroit en perſonne en Poitou & en Bretagne, pour y éteindre ces troubles dans leur commencement. Il partit, ſon voyage eut tout l'effet qu'il en eſpéroit, & le Duc de Vendôme fut contraint de ſe ſoumettre, & de ſigner le Traité de Sainte-Ménehoud. Juillet.

Au retour, le Roi, qui étoit entré dans ſa quatorzième année dès le vingt-huitième de Septembre, Sa Majeſté ſéante au Parlement, y fit le prémier Acte de ſa majorité. 2. Octob.

L'Aſſemblée des Etats, qui avoit été promiſe aux Mécontens par le Traité de Sainte-Ménehoud, fut réſolue, & l'ouverture s'en fit. Ils durérent juſqu'au vingt-troiſième de Février, ſans beaucoup de fruit.

Affaires particulières.

La Statue équeſtre de Henri le Grand, envoyée par Come II. Grand-Duc de Toſcane, eſt élevée ſur le Pont-neuf.

Henri de Montmorenci Connétable de France, & le cinquième de ſa Maiſon qui avoit poſſédé cette grande Charge, meurt. 23. Août. 1. Avril.

François de Bourbon Prince de Conti, mort ſans enfans. 3. Août.

Claude de la Châtre & Jean de Beaumanoir de Lavardin, tous deux Maréchaux de France, moururent auſſi cette même année.

Les Etats ſont congédiés.

La paix de Sainte Ménehoud ne fut pas longtems obſervée ; les mêmes motifs qui avoient mis déja en mouvement Mr. le Prince, & les autres Mécontens, ſubſiſtoient toujours, ſavoir la 1615. 23 Février. *Affaires d'Etat & de guerre.*

la grande autorité du Maréchal d'Ancre, & le
1615. double mariage concerté avec l'Eſpagne : les
15. Juillet. Mécontens ſe trouvent à Couci, où ils prennent la réſolution d'empêcher ce double mariage.
17 Août. Le Roi & la Reine-mère partent de Paris avec des Troupes, & arrivent à Bourdeaux le prémier d'Octobre.
30 Sept. Monſieur le Prince lève des Troupes, ſur quoi le Roi fait une Déclaration contre lui & contre ſes adhérens.
30. Château-thierri pris par Monſieur le Prince.
6. Octob. Il prend auſſi Epernai.
L'Aſſemblée des Huguenots ſe tranſporte ſans le conſentement du Roi de Grenoble à Niſmes, & de là à la Rochelle, pour s'unir avec les Mécontens.
21. Cependant le Duc de Lerme comme Procureur du Roi de France épouſe l'Infante à Burgos, & le Duc de Guiſe épouſe le même jour à Bourdeaux Madame Eliſabeth au nom du Prince d'Eſpagne.
21. Le Maréchal de Boiſdauphin défait un Corps de Troupes des Mécontens commandées par le Duc de Luxembourg.
28. Monſieur le Prince paſſe la Loire pour joindre le Duc de Rohan qui étoit à la tête des Huguenots.
Nov. Le Duc de Rohan prend Leitoure & eſt deux fois repouſſé du Mas d'Agénois.
9. Durant ce tems-là ſe fait l'échange des deux Princeſſes dans l'Ile des Faiſans.
25. Cérémonie de la bénédiction nuptiale de leurs Majeſtés à Bourdeaux par l'Evêque de Xaintes.
27. Traité du Prince de Condé avec les Huguenots en corps au Camp de Sanzai.
17. Déc. Marche du Roi depuis Bourdeaux juſqu'à Châtelleraud toujours en bataille à cauſe des Troupes des Mécontens & des Huguenots, le Duc de Guiſe commandant l'Armée Royale.
Affaires particulières. Le Parlement, par complaiſance pour le Roi, ſe contente d'une ſatisfaction aſſez légère du Duc d'E-

d'Epernon, pour une insulte fort offensante qui lui avoit été faite par ce Duc. 1615.

Gilles de Souvré & Antoine de Roquelaure 29. Oct.
furent faits Maréchaux de France cette même année.

Marguerite de France Reine de Navarre, sœur 27. Mars.
du Roi Henri III, meurt à Paris âgée de 63 ans ; elle avoit été mariée à Henri le Grand Roi de France ; mais ce mariage fut déclaré nul par l'autorité du S. Siège, après les informations juridiques les plus exactes : Princesse des plus accomplies, & un des plus beaux esprits de son tems, mais aimant l'intrigue en matière d'Etat & de galanterie. Elle passa les dernières années de sa vie avec beaucoup de régularité & s'occupant de bonnes œuvres.

Le Cardinal François de Joyeuse mourut aussi 27. Août.
à Avignon âgé de cinquante-trois ans, Doyen des Cardinaux, habile dans la négociation, & recommandable par plusieurs bonnes qualités : en lui finit la race masculine de cette auguste Maison, aiant vu mourir avant lui quatre autres frères.

Il se fait une espèce de trève avec les Mécon- 1616.
tens, & puis une Conférence à Loudun, où l'on *Affaires d'Etat & de guerre.*
fait un Traité fort avantageux à ceux-ci & aux Calvinistes, sur lequel le Roi étant à Blois fait 20. Janv.
dresser un Edit de pacification touchant la paix 4. Mai.
accordée aux Princes. 13. Juin.

La paix produisit du changement à la Cour, le Chancelier de Silleri fut disgracié, & les Sceaux furent donnés à Guillaume du Vair Prémier Président au Parlement de Provence, qui peu fait au manège de la Cour ne les garda pas longtems.

Le Duc de Longueville enlève au Maréchal 13. Août.
d'Ancre la Ville de Péronne par le moyen d'une intelligence qu'il y avoit : le Château lui fut rendu le 17 du même mois. Ce Maréchal qui voit de plus en plus grossir le nombre des Mécon-

1616. tens contre ſa perſonne, perſuade à la Reine, que Mr. le Prince continuoit toujours ſes intrigues, & lui fait prendre la réſolution de l'arrêter. Ce qui fut fait dans le Louvre par le Marquis de Thémines; il fut conduit à la Baſtille & depuis à Vincennes. Peu de tems après, Armand Dupleſſis de Richelieu Evêque de Luçon, par le crédit du même Maréchal, fut fait Secrétaire d'Etat.

1. Sept.

25. Nov.

Au ſujet de la priſon de Mr. le Prince, les Ducs de Vendôme, de Guiſe, de Mayenne, de Nevers, de Rohan, de Sulli, de la Trimouille, de Candale fils ainé du Duc d'Epernon, le Maréchal de Bouillon, le Marquis de Cœuvres, Nicolas le Jai Préſident au Parlement de Paris ſe retirent de la Cour, & pluſieurs d'entre eux ſe rendent à Soiſſons.

Sur les prémières nouvelles de ces troubles de la Cour, les Calviniſtes s'étoient emparés de Sancerre, & ceux de la Rochelle s'étoient ſaiſis de Rochefort, Place du Gouvernement du Duc d'Epernon.

Décemb. La Reine, pour arrêter tous ces mouvemens dans leur naiſſance, met ſur pié trois Armées, commandées l'une par le Duc de Guiſe, une autre par le Comte d'Auvergne, que l'on tira de ſa priſon, où il avoit été mis par Henri IV, la troiſième par le Maréchal de Montigni.

20. Dupleſſis-Praſlin enlève Sainte Ménehoud au Duc de Nevers, un des plus animés des Mécontens. Telle étoit la ſituation de la France ſur la fin de cette année.

Affaires particulières.

Pons de Lauſière Marquis de Thémines fait Maréchal de France.

Nicolas de la Grange de Montigni fut pareillement honoré du Bâton de Maréchal.

1. Sept.

7.

7. Févr. Pierre de Gondi Cardinal de Retz, meurt à Paris âgé de 84 ans; & Achille de Harlai Prémier Préſident au Parlement de Paris, Magiſtrat d'un grand mérite, toujours très fidèle à ſon Souverain,

verain, & fort attaché à la Religion Catholique, mourut auſſi cette même année. 1617.

Affaires d'Etat & de guerre.

La guerre ſe fait aſſez vivement contre les Mécontens, malgré la rigueur de la ſaiſon; le Duc de Guiſe avec le Maréchal de Thémines prend Rocroi ſur le Duc de Nevers, & Château-Porcien. Février. 31. Mars.

Le Comte d'Auvergne prend Pierre-fons. 2. Avril.

Il aſſiége enſuite Soiſſons, où le Duc de Mayenne s'étoit jetté pour défendre cette Place. Le Duc de Guiſe aſſiége Réthel, où la Ducheſſe de Nevers s'étoit renfermée. La Place fut vigoureuſement défendue, mais elle fut obligée de ſe rendre par capitulation : le Maréchal de Thémines, Praſlin & Baſſompierre y furent bleſſés. 12. 17.

La Ducheſſe s'étant retirée à Nevers, y fut aſſiégée par le Maréchal de Montigni ; mais un évènement auquel on ne s'attendoit pas, mit fin à la guerre civile, & rétablit la paix au moins pour quelque tems.

Monſieur le Prince avoit eu deux motifs principaux dans les troubles qu'il avoit ſuſcités dans l'Etat, le prémier étoit d'avoir plus de part aux affaires qu'il n'en avoit eu juſques alors, & l'autre étoit la ruïne du Maréchal d'Ancre qui depuis 7 ans étoit comme le maitre du Gouvernement, La haine de ce Miniſtre avoit réuni tous les Mécontens en faveur de ce Prince, tous concouroient à le ſeconder par ce même motif : perſonne n'ignoroit qu'il avoit été l'auteur de la priſon du Prince, & chacun ſe fit honneur d'en tirer vengeance.

Monſieur de Luines qui étoit entré fort avant dans la confidence du Roi, & que la tendreſſe de ſon maitre & ſa propre ambition faiſoit prétendre à tout ce qu'il y avoit de plus relevé, fut la principale cauſe de la perte du Maréchal, & ſecondé de quelques autres dont on ne ſe défioit point, il vint à bout de déterminer le Roi à le

faire arrêter ; Vitri Capitaine des Gardes fut
1617. chargé de l'exécution.

Comme le Maréchal d'Ancre entroit au Louvre, Vitri lui demanda ſon épée de la part du Roi, & ſur le refus qu'il en fit, ſe trouvant
24. Avril. fort bien eſcorté, il fut tué de deux coups de piſtolet.

Il ſe fit auſſi-tôt après un changement dans le Conſeil, le Chancelier de Silleri fut rappellé à la Cour, auſſi-bien que les Sieurs de Villeroi & Janin, & autres Officiers rétablis.

La Reine-mère qu'on n'avoit eu garde de conſulter ſur le deſſein qu'on avoit formé contre le Maréchal, en qui elle avoit mis toute ſa confiance, fut déchargée du ſoin des affaires publi-
4. Mai. ques, & priée par le Roi de ſe retirer à Blois, où elle ſe rendit.

La mort du Maréchal d'Ancre fut la fin de la guerre civile : comme la trop haute fortune du Maréchal étoit la cauſe de la guerre, les Princes & les Seigneurs mécontens mirent les armes
12. Mai. bas, & revinrent à la Cour où ils furent bien reçus.

Monſieur de Luines ſuccéda dans la faveur au Maréchal d'Ancre, & à l'envie toujours attachée à la fortune des Favoris.

La fin de la guerre civile permit au Roi de s'occuper d'autres ſoins. Une des prémières affaires où il s'attacha, fut le rétabliſſement de la Religion Catholique dans le Béarn où elle étoit anéantie. Il publia un Edit ſur ce ſujet, & ordonna que tous les Eccléſiaſtiques fuſſent remis en poſſeſſion de tous leurs droits, & des biens
23. Juin. d'Egliſe. L'Aſſemblée des Calviniſtes s'y oppoſa fortement. Au mois de Juillet le Roi fit un nouvel Edit, & les Etats du pays s'étant aſſemblés ſans la permiſſion du Roi au mois de Novembre ſuivant, firent une oppoſition à l'Edit dans les formes ; le Roi fit auſſi cette même année l'union du Béarn à la Couronne : ces deux affaires eurent des ſuites.

La

La seconde chose fut le secours que le Maréchal de Lesdiguières conduisit au Duc de Savoie, qui étoit sur le point d'être accablé par les Espagnols ; on peut dire que ce fut malgré le Roi : mais le succès justifia en quelque façon son peu d'obéissance. Il força les Espagnols à Félizan, prit Nonne en trois jours & la Roque, enleva tous leurs quartiers, & le Duc de Rohan qui se trouva par hazard alors en Piémont, dit dans ses Mémoires que quatre mille cinq cens hommes furent pris aux Espagnols par Lesdiguières dans cette expédition. 1617. Sept.

Comme les Etats tenus en 1614 & 1615, n'avoient rien produit pour le règlement de l'Etat, on vouloit suppléer à ce défaut par une nouvelle Assemblée, non pas des Etats, mais de ce qu'on appelloit les Notables ; c'est-à-dire des principaux de la Noblesse, du Clergé, & des Parlemens : elle se tint à Rouen, le Roi présida à l'ouverture, & Monsieur frère unique du Roi aux autres séances. 4. Déc.

Affaires particulières.

Le Marquis de Vitri Capitaine des Gardes fut fait Maréchal de France : François de la Grange Montigni honoré de la même dignité mourut cette année, aussi-bien que Jaques-Auguste de Thou Président à Mortier au Parlement de Paris, Auteur de l'Histoire de France depuis la mort de François I. jusqu'aux dernières années du règne de Henri IV. Mais la plus grande perte que fit la France fut par la mort de Nicolas de Neuville Sieur de Villeroi Secrétaire d'Etat, après plus de cinquante ans de services très importans rendus au Royaume sous quatre Rois ; grand homme d'Etat : il mourut âgé de soixante & dix-neuf ans, & ce qui ne fait pas la moindre partie de son éloge, peu riche après avoir pendant si longtems eu tant de part au Gouvernement.

L'Assemblée des Notables ne fut guères plus utile, que l'avoit été celle des derniers Etats ; 1618.

 Affaires

on y propoſa les plus belles choſes du monde
1618. pour le règlement du Royaume, & l'on n'en vit
d'Etat & de guerre. guères d'autres fruits que la ſuppreſſion de la Paulette, qui ſur les remontrances de l'Aſſemblée fut abolie au commencement de cette an-
15. Janv. née ; mais elle fut bientôt rétablie, ſavoir le 22 de Février 1621.

Le Roi avoit extrêmement à cœur le rétabliſſement de la Religion Catholique dans le Béarn.
15. Mai. Il ſe tint ſans permiſſion de S. M. une Aſſemblée de trois Provinces à Orthez, une des principales Villes de cet Etat. Il y eut durant cette année pluſieurs négociations entre les Députés des Calviniſtes du pays & les Miniſtres du Roi, tant ſur la réunion du Béarn à la Couronne, que ſur le rétabliſſement de la Religion Catholique. Le Roi tenant toujours ferme envoya une juſſion au mois de Juillet au Tribunal de Pau contre l'Arrêt qui y avoit été rendu en faveur du Calviniſme, & qui tendoit à empêcher l'exécution des Edits ; les choſes ne ſurent pas pouſſées plus loin cette année, ni même la ſuivante, par divers incidens qui empêchérent de le faire.

Cependant le Roi travailloit à pacifier l'Italie ; il s'étoit fait dès l'année précédente médiateur avec le Pape entre le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie, & avoit pour cet effet envoyé des Agens en Italie ; on avoit conclu un Traité à Aſt, & puis à Pavie, & enfin après bien des délais il fut mis à exécution, & entre autres choſes, Verceil fut rendu au Duc de Savoie. Henri
Mai. de Savoie vint en France au mois de Novembre, remercier le Roi de la protection qu'il avoit donnée au Duc ſon père.

Un Chaoux vers la fin du même mois vint de Conſtantinople en France, & renouvella les anciens Traités entre les deux Puiſſances.

Le Roi s'étoit auſſi chargé de faire conclurre la paix entre la République de Veniſe & Ferdinand Roi de Bohême ; il y réuſſit également, & la

la paix fut publiée à Neuſtad Ville d'Antriche dès le prémier jour de Février. 1618.

Le Comte Maurice envoie faire hommage au Roi pour la Principauté d'Orange ; mais Sa Majeſté aiant recouvré de nouveaux Titres, cet hommage ne fut point reçu, parce qu'on exigea une Formule différente de celle dont on uſoit auparavant. 20. Juin.

Jaques Davi Cardinal du Perron, homme très illuſtre par ſes Ouvrages, par ſes négociations, & par les grands ſervices rendus à l'Egliſe & à l'Etat, mourut à Paris âgé de ſoixante & trois ans. *Affaires particulières.* 5. Sept.

Victor Amédée Prince de Piémont, fils aîné de Charles Emanuel Duc de Savoie, fut marié à Paris avec Madame Chriſtine de France ſœur du Roi. 1619. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Peu de jours après, la joie de la Cour fut troublée par la nouvelle qu'on reçut de la fuite de la Reine-mère, qui s'échappa de Blois & ſe retira à Angoulême. Cette fuite avoit été concertée avec le Duc d'Epernon. Ce Seigneur ſavoit qu'il étoit fort mal à la Cour, & que même on délibéroit de le faire arrêter ; il partit de Metz malgré l'ordre qu'il reçut du Roi d'y demeurer, & vint à ſon Gouvernement d'Angoulême, & de là s'avança vers Blois : la Reine le ſachant à portée de la recevoir, ſe fit deſcendre par une fenêtre dans le foſſé, & alla le joindre ; le Duc la conduiſit de là juſqu'à Angoulême. 10. Févr. 21. Févr.

Le Roi & le Duc de Luines inquiets de cet incident, à cauſe de la mauvaiſe diſpoſition de pluſieurs Grands du Royaume à l'égard du Miniſtère, envoyérent auſſi-tôt à Angoulême le Cardinal de la Rochefoucault & Monſieur de Béthune, pour retirer la Reine des mains du Duc d'Epernon, & faire ſa réconciliation avec le Roi, qui cependant envoya ſes ordres par-tout pour faire avancer des Troupes vers Angoulême.

On jugea à propos de rappeller Mr. de Riche-

lieu Evêque de Luçon, qui avoit été relégué à
1619. Avignon, & de lui permettre de se rendre auprès de la Reine qui avoit toujours eu beaucoup de confiance en lui; la négociation réussit, & il se fit un Traité par lequel la Reine aiant pris tou-
30. Avril. tes ses suretés, pour elle & pour tous ceux qui avoient suivi son parti, elle devoit être reçue dans les bonnes graces du Roi. Il y eut un article secret par lequel la Reine devoit donner sa démission du Gouvernement de Normandie, au-lieu duquel on lui donnoit celui d'Anjou, & en particulier la possession des Châteaux d'Angers, du Pont de Cé, & de Chinon. Ce Traité fit beaucoup d'honneur à l'Evêque de Luçon; d'autres prirent la chose autrement, & l'accusérent d'avoir dans cet échange trahi les intérêts de la Reine pour se bien remettre à la Cour: le Roi publia une Déclaration sur cette réconciliation,
20. Juin. & se mit quelque tems après en chemin pour la Touraine.

4. Sept. La prémière entrevue de ce Prince & de la Reine-mère se fit à Cousières en Touraine, avec toutes les marques possibles d'une tendresse réciproque.

Cette Princesse alla prendre possession de son nouveau Gouvernement d'Angers, & y fit son entrée.

16. Oct. Monsieur de Luines ne se fiant pas trop aux marques d'affection que la Reine lui avoit données en Touraine dans le tems de sa réconciliation avec le Roi, chercha dequoi appuyer sa fortune par Mr. le Prince qui étoit toujours en prison au Château de Vincennes, & qui d'ailleurs n'aimoit guères la Reine-mère. Il persuada au Roi de le mettre en liberté, & eut grand soin de lui faire connoitre que c'étoit lui qui étoit l'auteur de sa délivrance. Il le mena lui-même avec Madame la Princesse à Chantilli, saluer le
20. Roi, qui le reçut de la manière la plus gracieuse: le Prince charmé du bon office que le Ministre lui avoit rendu, lui voua une amitié éternelle.

Char-

Charles de Choiſeul Marquis de Praſlin, Jean François de la Guiche Comte de Saint Géran, furent honorés cette année du bâton de Maréchal de France. 1619. *Affaires particulières.*

La Terre de Maillé proche de Tours, qui appartenoit à Mr. de Luines, fut érigée en Duché-Pairie ſous le nom de Luines le 14 de Novembre.

Lucilio Vanini qui dogmatiſoit & enſeignoit l'Athéiſme, en aiant été convaincu à Toulouſe, fut condamné à la mort ; il fut enſuite brulé le neuvième d'Avril, & mourut impénitent.

Le Parlement de Paris ſignala auſſi ſon zèle pour la Religion, en faiſant arrêter le fameux libertin & l'impie Théophile, & en l'exilant par Arrêt de tout le Royaume : il mourut peu de tems après.

L'an 1610, il s'étoit fait un Traité d'alliance entre la France & l'Angleterre, par lequel le Roi s'obligeoit à confirmer ce même Traité, quand il ſeroit parvenu à ſa Majorité ; cette confirmation avoit été différée juſqu'alors, elle ſe fit cette année avec beaucoup de célébrité. 1620. *Affaires d'Etat & de guerre.* 2. Janv.

Les Calviniſtes dont les brouilleries de la Cour augmentoient l'indocilité, continuoient nonobſtant les défenſes du Roi leur Aſſemblée à Loudun, qui avoit déja duré cinq mois, & pendant laquelle on ſavoit qu'ils avoient commencé à traiter avec les étrangers : le Roi déclara les Députés de cette Aſſemblée criminels de lèze-Majeſté, s'ils ne ſe ſéparoient au jour qu'il leur marquoit. 26. Févr.

Plus le Roi combloit d'honneurs & de biens le Duc de Luines, ſes parens & ſes amis, plus la jalouſie croiſſoit contre lui, & le nombre des jaloux augmentoit : la Reine-mère ſollicitée par les Seigneurs mécontens, laiſſa rallumer ſon ancienne haine contre le Favori qui avoit été la cauſe de ſa diſgrace & de ſon prémier exil, & elle entra dans le complot. On vit bientôt après dif-

1620. disparoître à la Cour plusieurs Princes & Seigneurs, & l'on apprit que le Comte de Solssons, le Duc de Vendôme, le Grand-Prieur de France son frère, les Ducs de Longueville, de Mayenne, de Nevers, de la Trimouille, de Rohan, de Retz, de Rouannès & quelques autres étoient sur le point de se déclarer contre le Ministre en faveur de la Reine-mère.

9. Juillet. Le Roi prit sur le champ son parti & marcha avec des Troupes en Normandie, entra à Rouen, & dissipa par sa présence toutes les intrigues du Duc de Longueville Gouverneur de la Province, & les intelligences qu'il y avoit ménagées.

18. Il alla de là à Caen, dont le Château lui fut rendu après cinq jours de siège.

N'y aiant plus guères à craindre de ce côté-là, il marcha en Anjou, fit attaquer le retranchement du Pont de Cé défendu par les Troupes de la Reine qui s'étoient déclarées ouvertement pour les Mécontens; & les força; cette victoire abattit le parti.

8. Août. La Reine demande la paix qu'elle avoit refusée quand on la lui avoit offerte, & elle fut

11. signée.

13. Suivit une entrevue de cette Princesse avec le Roi à Brissac; on se donna de grands témoignages réciproques de tendresse, de la sincérité desquels tout le monde ne fut pas persuadé. Le parti étant déconcerté par la victoire du Pont

18. Sept. de Cé, & par la paix qui la suivit, le Roi marcha avec ses Troupes en Guienne, & arriva à

15 Oct. Bourdeaux, de là il passa en Béarn & arriva à Pau; il y entra, aiant défendu qu'on lui fît une réception en cérémonie; parce qu'il n'y avoit point d'Eglise Catholique pour y descendre.

17. Deux jours après il alla à Navarrins: il s'assura de cette Place, & y fit dire la Messe en sa présence, cinquante ans après qu'elle y avoit été abolie.

19. Il revint à Pau, rétablit les Abbés & Ecclésiastiques du Pays dans le Conseil de Béarn, & leur donna.

donna main-levée pour tous les biens d'Egliſe qui leur avoient appartenu. 1620.

La grande Egliſe de Pau fut auſſi rendue aux Catholiques; tout cela fut ſuivi de l'érection de la Chancellerie de Pau en Parlement, ſelon la forme des autres Parlemens du Royaume, & de l'Edit de la réunion de la Couronne de Navarre & de la Souveraineté de Béarn à la Couronne de France: il fut ordonné qu'on plaideroit en François dans le nouveau Parlement, & que tous les Actes judiciaires ſeroient faits, & tous les Arrêts prononcés en Langue Françoiſe; que les Capitaines des ſix Parſans, c'eſt-à-dire des ſix Cantons qui compoſoient ou partageoient le Béarn, ſeroient ſupprimés. Ces Capitaines avoient chacun le commandement d'un canton pour les armes, & l'autorité de faire marcher en campagne tous ceux qui étoient en état de le faire. 20.

Après une ſi belle, ſi heureuſe & ſi ſainte expédition, Sa Majeſté aiant mis de bonnes garniſons dans le pays, revint à Bourdeaux, alla à Xaintes, & vint de là en poſte à Paris, où elle arriva comblée de gloire. 7. Nov.

Nonobſtant ces ſuccès du Roi, l'Aſſemblée générale des Calviniſtes à la Rochelle ne déféra pas à l'ordre qui lui fut envoyé au mois d'Octobre de ſe ſéparer, ſous peine de crime de lèze-Majeſté.

Affaires particulieres.

Le Roi le prémier jour de Janvier fit une nombreuſe promotion de Chevaliers de ſes Ordres. Il honora du Bâton de Maréchal de France Mr. de Cadenet depuis Duc de Chaulnes, & Mr. d'Eſparbès Vicomte d'Aubeterre. Les Procureurs furent érigés en titres d'Offices dans les Cours Souveraines & Juriſdictions Royales par une Déclaration de Sa Majeſté, & leur nombre limité.

1621.

Affaires d'Etat &

Les Calviniſtes s'étoient donné tant de mouvemens dans les dernières guerres civiles, ils avoient fait des démarches ſi hardies pour les fomen-

fomenter ; ils avoient paru ſi Indociles & ſi fiers
1621. dans leurs Aſſemblées qu'ils tenoient pour la
de guerre. plupart ſans la permiſſion du Roi, & contre ſes ordres, qu'on devoit s'attendre à leur voir bientôt lever le maſque, & en venir à une révolte ouverte: ils le firent par le ſiège du Château de Privas en Vivarès, qu'ils prirent en quator-
8. Févr. ze jours.

Cela produiſit diverſes entrepriſes ſur différentes Places, les unes fortifiées par la nature, les autres par l'art, dont ce Pays & tout le Languedoc, la Guienne, le Béarn ſont remplis, & dont les deux partis ſe ſaiſiſſoient, ſoit pour couvrir les principales Villes, ſoit pour ſe faciliter le tranſport des vivres, ſoit pour courir dans le pays ennemi, ſoit pour ſe faire une communication entre les Places qu'ils tenoient.

Le Duc de Monmorenci Gouverneur du Languedoc prit ſur les Calviniſtes Vals dans les
Mars. Cévènes, & enſuite Valons durant le mois de Mars.

22. Avril. Le mois ſuivant, le Duc de Luines avant que d'accompagner le Roi à l'Armée fut fait Connétable de France.

Le Duc d'Epernon entre dans le même tems en Béarn avec des Troupes, où il diſſipe celles des Rebelles aſſemblées par le Marquis de la Force, & pacifie la Province.

C'eſt une réflexion que tous ceux qui ont traité des affaires de France depuis le commencement des guerres de la Religion ont faite, que les Calviniſtes ne pouvant s'accommoder de l'Etat Monarchique qui les contraint trop, ont toujours eu en vue d'établir un Etat Républiquain: ils avoient déja fait connoitre ce deſſein en diverſes rencontres ſous les précédens règnes. Sous le règne de Louis XIII, ils n'avoient encore oſé rien faire paroître de pareil juſqu'à cette année, que ce deſſein fut non ſeulement propoſé, mais encore dreſſé dans l'Aſſemblée de la Rochelle.

Dans

Dans cette République qui renfermoit tous les Huguenots de France, l'Assemblée générale composée des Députés de tous les quartiers du Royaume, devoit avoir l'autorité souveraine, elle devoit nommer les Commandans dans les Provinces & dans les Armées, avoir la disposition des Finances, toutes les affaires importantes devoient se régler par ses ordres ; il semble qu'on avoit pris pour modèle de Gouvernement la République de Hollande : on commença pour l'exécution à marquer les départemens des Seigneurs du parti, & les lieux où chacun devoit commander; on fit battre monnoie à un coin particulier, &c. 1621. 10. Mai.

Le Roi outré de cette insolence des Rebelles se met en campagne, accompagné du nouveau Connétable; Monsieur le Prince, le Duc d'Angoulême, le Comte de Soissons, les Maréchaux de Chaulnes, de Roquelaure, Dupleſſis-Praslin, de Lesdiguières, de Saint Géran, le Duc de Mayenne, devoient agir sous ses ordres en divers endroits. Il y avoit de la mesintelligence entre quelques-uns des Chefs des Huguenots, & l'on avoit gagné quelques Gouverneurs.

Celui de Saumur qui étoit Monsieur Duplessis-Mornai n'étoit pas de ce nombre, mais il se laissa surprendre, & le Roi se saisit de la Place & du Château, passage très important sur la Loire. 11. Mai.

Soubise qui commandoit dans Saint Jean d'Angéli se tint plus sur ses gardes, & pour se délivrer d'inquiétude fit sortir de la Place tous les Catholiques, & même les Protestans qu'il savoit être fidèles au Roi. 13.

D'autre part, dès que le Roi se fut avancé dans le Poitou, les Villes de Fontenai, Saint Maixant, Châtelleraut, l'Ile-Bouchard, Maillesais & Marans, Places de sureté des Huguenots, se soumirent à son obéissance. Il fut aussi reçu dans Niort, & Gergeau fut pris par le Comte de Saint Pol sur les rebelles. 23.

Le Roi étant à Niort, déclare les Villes de la Ro-

—— Rochelle & de S. Jean d'Angéli rebelles & cri-
1621. minelles de lèze-Majeſté.

30. Monſieur le Prince réduit Sancerre à l'obéiſ-
ſance du Roi.

Le Duc de Mayenne prend le Château de Caumont, & contraint le Marquis de la Force à ſortir du pays; le Château de Caumont fut raſé ;
15 Juin. mais le cours de ces conquêtes fut arrêté par Saint Jean d'Angéli.

Le Roi fut obligé d'en faire le ſiège, qui dura 35 jours. Il fit grace à la garniſon, mais ſans
26. capitulation; les fortifications furent raſées, les murailles abattues, & les Habitans ſoumis à la taille; Lavardin & Montrevel y furent tués, & pluſieurs Seigneuts & Gentilshommes bleſſés.

28. Juin. Deux jours après la reddition de cette Place, Dupleſſis-Praſlin & la Rochefoucault emportérent le Fort que les Rochelois bâtiſſoient à la pointe de la Faute.

Juillet. Pons en Xaintonge, rendu à diſcrétion au Maréchal de Chaulnes, eſt démantelé.

Le Duc de Mayenne avec les Maréchaux de Roquelaure & d'Aubeterre aſſiège Nérac; ils le
9. prennent après 20 jours de ſiége; la Chambre de l'Edit qui y étoit établie fut tranſportée à Agen.

13. Bergérac rendu au Roi, & raſé.

19. Le Château de Sulli pris par Monſieur le Prince & par le Comte de Soiſſons.

26. Le Duc d'Epernon forme le blocus de la Rochelle par terre.

Quoique les Hollandoir fuſſent Alliés du Roi, ils ne laiſſoient pas de favoriſer les Rochelois, & un grand Vaiſſeau Hollandois chargé d'armes
4. Août. pour les Calviniſtes fut pris au Port de Sette.

5. Clérac fut aſſiégé dans les formes & ſe défendit vigoureuſement; il ſe rendit au Roi à diſcrétion; Monſieur de Termes & le Baron de Mailloc furent tués à ce ſiège, Meſſieurs de Liencourt & de la Ferté y furent bleſſés, les fortifications furent raſées, & les Habitans rachetérent le pillage pour la ſomme de cinquante mille écus;

plu-

pluſieurs Places de Guienne & de Gaſcogne furent ſoumiſes dans ce même tems-là. 1621.

Le Duc d'Angoulême défait le Marquis de Malauſe & prend le Fort de Fauch. 2 Sept.

Tant de ſuccès & la hardieſſe des Troupes engagérent le Roi à une plus grande entrepriſe; ce fut le ſiège de Montauban: cette Place étoit très bien fortifiée, remplie de munitions de guerre & de bouche, avoit, ſans les Habitans réſolus à ſe bien défendre, une nombreuſe garniſon, & pour Commandant le Marquis de la Force qui s'y étoit jetté avec ſes deux fils; le ſiège fut commencé le 17 d'Août, la Ville fut défendue avec toute la vigueur & tout l'art poſſible, de ſorte qu'on fut obligé de le lever après trois mois d'attaque. 18. Nov.

Le Maréchal de Saint Géran demeura aux environs avec quelques Troupes,

Ce ſiège fut fort meurtrier. Henri de Lorraine Duc de Mayenne, Prince intrépide, y fut tué le vingtième de Septembre; le Comte de Miolans & le fils ainé du Maréchal de Thémines y perdirent auſſi la vie; les Sieurs de Marillac, de Toiras, le Comte de Fieſque, Zamet Maréchal de Camp, Goha Capitaine aux Gardes, les Barons de Paillet & de Chaban y furent bleſſés, & un grand nombre d'Officiers de divers Régimens; quatre Prélats y moururent des maladies qui s'étoient miſes dans le Camp, ſavoir l'Archevêque de Sens, frère du feu Cardinal du Perron, l'Evêque de Valence, l'Evêque de Carcaſſonne & l'Evêque de Marſeille.

Ce revers de fortune parut ranimer les Calviniſtes, parmi leſquels tant d'avantages remportés ſur eux avoient jetté la conſternation. Léran, à qui le Duc de Rohan avoit envoyé des Troupes au Comté de Foix, prit quelques Châteaux & aſſiégea Varilles; mais il fut obligé de lever le ſiège, & défait par le Baron de Montbéraud. Peu de jours après les Calviniſtes s'étant rendus les maitres dans Montpellier, y renver-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

verſent les Egliſes, & y aboliſſent la Religion
1621. Catholique.
12. Déc. Soubiſe ſurprend la Ville de Royan. Monhurt eſt rendu au Roi, il eſt raſé & brulé. Le Maréchal de Roquelaure fit le ſiège. La Chapelle-Biron & Lauzières fils cadet du Maréchal de Thémines y furent tués.
15. Trois jours après, mourut à Longueville le Connétable de Luines, dont la mort produiſit bien du changement à la Cour. Le Cardinal de Retz & le Comte de Schomberg ſont mis à la tête des affaires.

Affaires particulières. Louis de Lorraine, dit le Cardinal de Guiſe, Archevêque de Reims, mourut cette année après la priſe de Saint Jean d'Angéli. Charles de Coſſé Duc de Briſſac, Pair & Maréchal de France, & Céſar-Auguſte de Saint-Larri de Termes, Grand-Ecuyer de France, moururent auſſi.

La Congrégation des Bénédictins de Saint-Maur fut inſtituée cette même année en France par le Pape Grégoire XV, à la recommandation du Roi, pour rétablir l'Obſervance Religieuſe dans les Monaſtères de l'Ordre de S. Benoit.

1622. Après une ſi longue & ſi fatiguante Campagne, le Roi revint à Paris, & y arriva au mois de
Affaires d'Etat & de guerre. Janvier, aiant laiſſé le Duc d'Angoulême & le Maréchal de Thémines aux environs de Montauban avec des Troupes; ils prennent Bourniquet & Négrepéliſſe voiſines de Montauban.
23 Janv. Les Bourgeois de Négrepéliſſe égorgent la
28. garniſon de quatre cens hommes du Régiment de Vaillac, & ſe rendent maitres de leur Ville.
1 Févr. Le Duc d'Elbœuf bat le Marquis de la Force.
6. Lunas eſt forcé par le Duc de Montmorenci.
21. Clérac eſt ſurpris par le Marquis de Léſignan, à la tête d'un corps de Calviniſtes.
28. Le Duc d'Elbœuf aſſiège & force Montravel dans le Périgord.
17 Mars. Le Pouſyn pris ſur les Calviniſtes par le Maréchal de Leſdiguières.

Fou-

Fougères en Languedoc eſt pris par le Duc de Montmorenci après huit jours de ſiège. 1622.

Ces avantages & ces deſavantages réciproques qui coutoient tant de ſang à la France, qui la déſoloient & la dépeuploient, déterminérent le Maréchal de Leſdiguières à écrire au Roi pour l'engager à prendre des meſures pour la paix; la choſe fut fort débattue dans le Conſeil: la Reine-mère, le Chancelier de Silleri, Monſieur de Vic Garde des Sceaux, Monſieur de Puiſieux, qui avoit alors beaucoup de crédit, étoient pour la paix; Monſieur le Prince, le Cardinal de Retz, le Duc de Guiſe, & le Comte de Schomberg, étoient pour continuer la guerre; cet avis prévalut: le Roi ſe mit auſſi-tôt en campagne, & vint en Poitou pour commander ſes Troupes. 7. Avril.

Soubiſe, frère du Duc de Rohan, s'étoit ſaiſi des Iles de Rais, & ravageoit de là le Poitou, aiant mis ſix mille hommes enſemble. Il étoit dangereux & difficile de l'y aller attaquer, d'autant plus que l'on n'y pouvoit paſſer qu'après la deſcente de la marée. Le Roi cependant conclut à le faire; tout fut ſi bien ordonné, que le Roi paſſa à cheval avec ſes Troupes le canal large de cinq cens pas, défit & chaſſa Soubiſe, qui y perdit plus de quatre mille hommes, & ſon canon. Le Prince de Condé étoit Général de l'Armée pour le Roi. Ce Prince étoit à l'avant-garde, Schomberg commandoit le corps de bataille, & la Rochefoucault l'arrière-garde; Vitri, Zamet & Marillac étoient les Maréchaux de Camp de l'Armée. Le Duc de Rohan vengea la défaite de Soubiſe ſon frère en prenant Montlaur. 16. & 17. Avril.

Le Marquis de Caſtelnau Gouverneur du Mont-de-Marſan ſe déclare contre le Roi; mais peu de tems après il remit ſa Place à ſon Souverain, par les ſoins du Sieur de Gourgues, Prémier Préſident du Parlement de Bourdeaux. 2. Mai.

Ls Marquis de la Force avoit quelque tems auparavant pris Tonneins; le Duc d'Elbœuf 4.

fut

fut détaché pour en faire le siège, qui dura qua-
1622. rante jours, pendant lesquels il battit deux fois le secours que Monsieur de la Force voulut y jetter; la Place fut prise & réduite en cendres pour l'exemple, & pour punir les cruautés & les insolences exercées sur-tout par les femmes à la dernière prise du Château.

Soubise avoit surpris Royan sur la fin de l'année précédente, le Roi le fit attaquer par le
11. Maréchal de Vitri & le Duc d'Epernon; il fut pris à discrétion après six jours de siège: les Barons de Vassé & de Matha y furent tués.

24. La Ville de Sainte-Foi est rendue au Roi: il y fait célébrer la Fête du Saint Sacrement avec beaucoup de magnificence; cette expédition eut des suites. On voit par les Mémoires de ce tems-là qu'il y avoit bien de la division dans le parti Calviniste, & le Duc de Rohan, qui en étoit alors le Chef le plus considérable, s'en plaint fort dans ceux qu'il a donnés au public: la jalousie du commandement produisoit cet effet, & fut cause que quelques-uns pensérent à faire leur Traité particulier avec le Roi. Le Marquis de la Force conclut le sien, & la reddition de Sainte-Foi fut un des articles, & au-lieu du rétablissement dans ses Charges & Gouvernemens, on lui donna en dédommagement le Bâton de Maréchal de France, & deux cens mille écus; il méritoit le prémier par sa valeur & par son habileté dans la guerre, qu'il auroit mieux employés au service de son Souverain, qu'à la tête des Rebelles dont il soutint si longtems le parti. Son exemple fut suivi par quelques autres. Messieurs de Sulli, d'Orval, Théobon & de Lésignan remirent diverses Places entre les mains du Roi, après s'être soumis à Sa Majesté.

Dès que le Roi fut arrivé à Agen, il fit investir Négrepéliſſe par Monsieur le Prince, & Saint Antonin par le Duc de Vendôme; Négre-
10. Juin. pélisse fut forcée & réduite en cendres, les habitans passés au fil de l'épée, en punition de ce qu'ils

qu'ils avoient quelque tems auparavant égorgé la garniſon que le Roi y avoit miſe : deux cens ſoldats ſe ſauvérent au Château, qu'ils furent contraints de rendre le lendemain faute de vivres, & furent tous pendus : on y perdit les Barons d'Eſquilli, Fontenai & Villeneuve. 1622.

Saint-Antonin, Ville très forte, ſe rend à diſcrétion, après douze jours de ſiège; les femmes de la Ville y combattirent avec les ſoldats & les habitans, & il y en eut quinze de tuées dans un aſſaut. Le Roi y perdit les Sieurs de Lavardin, Palluau, le Baron de Paliez, le Baron de Saligni, Bétancourt, & pluſieurs autres braves Officiers. 22.

Le Comte de Soiſſons fut détaché pour recommencer le blocus de la Rochelle par terre. 28.

Lunel pris par Monſieur le Prince. 8. Août.

Sommières, par le Roi. 22.

Lombez, par le Duc de Vendôme. 31.

Levée du ſiège de Briteſte, ſoutenu un mois entier par les Proteſtans. 18 Sept.

Montpellier ſe ſoumet après un rude ſiège. 19. Oct.

Le Duc de Fronſac, fils unique du Comte de Saint-Pol, Beuvron, Canillac, Zamet, Sénecei, Fabregues & Saint-Brez, l'un & l'autre Meſtres de Camp, Luſſan, Monbrun, &c. y furent tués.

Tandis que la guerre civile paroiſſoit la plus allumée, le Duc de Rohan, qui avoit eu déja quelques pourparlers ſecrets avec Leſdiguières pour la terminer, agiſſoit ſous-main auprès de ceux de ſon parti, de concert avec le Roi, pour les diſpoſer à la paix.

Elle fut conclue; le Traité en fut rédigé en forme d'Edit : une des conditions fut que toutes les fortifications des Villes, Places, Châteaux & Forts tenus par ceux de la Religion Prétendue Réformée, & ſpécialement des Iles de Ré & d'Oleron, ſeroient démolies & raſées, les anciennes Tours, foſſés, & contreſcarpes demeurant en leur état, avec défenſe de plus fortifier : on prit auſſi les précautions néceſſaires pour le rétabliſſement de la Religion Catholique 21. Oct.

dans tous les lieux où elle avoit été abolie.

1622. 28. Le Duc de Guiſſe commandant la Flotte Royale, fortifiée de dix galères, combat avec grand ſuccès celle des Rochelois. Quand ce combat ſe donna, la paix étoit ſignée; on prétendit que les Rochelois & le Duc de Guiſe le ſavoient bien, mais que le Duc ne voulut pas laiſſer échapper cette occaſion d'acquérir de la gloire, & que les Rochelois, ſi la victoire ſe fût déclarée pour eux, eſpéroient en tirer de grands avantages pour l'établiſſement de leur République, dont ils avoient formé le projet.

16. Nov. Le Comte de Soiſſons, en conſéquence du Traité de paix, lève le blocus de la Rochelle; mais on conſerve ſur pié le Fort-Lôuis, dont les Rochelois furent fort chagrins: & ce qui fut effectivement dans la ſuite d'une grande utilité au Roi.

Affaires particulières. Le plus ancien Calviniſte de France âgé de cent dix ans, ſe convertit le 29 de Mars, & deux cens Calviniſtes de Foix à ſon exemple abjurérent le Calviniſme. Calvin l'y avoit envoyé autrefois de Genève.

Le Maréchal Duc de Leſdiguières abjure le Calviniſme le 24 de Juin; il fut fait enſuite Connétable de France, & Chevalier de l'Ordre à l'âge de 80 ans.

2. Dec. Les Sceaux ſont rendus au Chancelier de Silleri, après la mort de Meſſieurs de Vic & de Caumartin.

Armand Dupleſſis de Richelieu Evêque de Luçon, après avoir déja éprouvé l'inconſtance de la fortune à la Cour, s'étoit rendu ſi agréable au Roi & à la Reine-mère, nonobſtant les différends que ce Prince & cette Princeſſe avoient eus entre eux, qu'ils demandérent & obtinrent du Pape Grégoire XV, pour lui le Chapeau de Cardinal. Il reçut cet honneur le 5 de Septembre.

Le 20 d'Octobre l'Evêché de Paris fut érigé par le même Pape en Archevêché à la prière du Roi; on lui donna pour Suffragans Chartres, Meaux & Orléans.

Auſſi-

Auſſi-tôt après la réduction de Montpellier, le Roi créa la prémière Compagnie des Mouſquetaires, apellés depuis les Mouſquetaires Gris. 1622.

Henri de Gondi, Cardinal de Retz, décéda à Béziers le troiſième d'Août.

Adolphe de Vignancourt, Grand-Maitre de l'Ordre de Malte, mourut le quatorzième de Septembre.

Le Roi honora du Bâton de Maréchal de France Charles de Créqui, Gaſpard de Coligni, Jaques de Caumont-la-Force, & François de Baſſompierre.

Le Roi aiant ſéjourné aſſez longtems en Languedoc, & dans les pays où il avoit fait la guerre, pour y entretenir & aſſurer la paix, n'arriva à Paris que le prémier de Janvier; il y fut reçu avec beaucoup de magnificence, & paſſa ſous un Arc de triomphe, où il étoit fait mention de ſes victoires & de ſes conquêtes. Il y eut cette année beaucoup de changement à la Cour, les Miniſtres ne cherchant qu'à ſe culbuter les uns les autres, & ils frayérent par-là chemin à la grande puiſſance du Cardinal de Richelieu, qui parvint bientôt après au prémier Miniſtère. 1623. *Affaires d'Etat & de guerre.* 1 Jan.

Un ancien Traité paſſé avec l'Angleterre l'an 1606, qui devoit être confirmé par le Roi dès qu'il ſeroit parvenu à la Majorité, & dont la confirmation avoit été différée juſqu'alors par divers incidens, fut confirmé cette année. 14. Avr.

Défenſe fut faite aux Calviniſtes de tenir aucunes Aſſemblées ſans la permiſſion du Roi, & ſans la préſence d'un Officier nommé par Sa Majeſté: il leur fut auſſi défendu de traiter dans ces Aſſemblées d'affaires d'Etat. 17.

Henri de la Tour d'Auvergne Maréchal de France, Duc de Bouillon, mourut à Sedan le 25 de Mars âgé de ſoixante ans; grand Capitaine, & qui fut ſouvent à la tête du parti Huguenot. *Affaires particulières.*

Jean François de la Guiche Comte de Saint-Géran

1623. Géran, Maréchal de France, mourut le 12 de Décembre.

Pierre Jeannin Préſident au Parlement de Bourgogne, mourut auſſi cette même année âgé de 84 ans; homme illuſtre par ſa grande prudence & par ſon habileté dans les négociations: il ſuivit d'abord le parti de la Ligue contre Henri IV, mais il s'oppoſa toujours aux deſſeins ambitieux que les Eſpagnols avoient formé ſur la France, & ils ne purent jamais l'attirer à leur parti. Il ſervit depuis utilement ce Prince & ſon ſucceſſeur Louis XIII.

1624. *Affaires d'Etat & de guerre.* Le Marquis de Cœuvres eſt envoyé chez les Griſons pour l'exécution du Traité de 1621, & pour faire caſſer trois Traités conclus entre l'Evêque de Coire & les Eſpagnols.

Janvier. Juin. Le Cardinal de Richelieu devient prémier Miniſtre, & prend ſa place au Conſeil au-deſſus du Connétable.

20. Nov. Mariage de Madame Henriette-Marie, dernière ſœur du Roi, conclu avec le Prince de Galles. Ce Prince avoit longtems prétendu au mariage avec l'Infante d'Eſpagne, juſqu'à aller lui-même à Madrid pour le conclure; mais ſe voyant amuſé par les Eſpagnols, qui différoient toujours de venir à l'exécution, le Roi Jaques ſon père fit demander la Princeſſe Henriette, qui lui fut accordée par le Roi, avec toutes les précautions priſes pour la liberté & la ſureté de ſa Religion.

21. Le Marquis de Cœuvres eſt fait Général des Troupes Françoiſes, Griſonnes & Vénitiennes, prend la Valteline, en chaſſe les Eſpagnols, décharge le Pape du ſéqueſtre, la remet ſous l'autorité des Griſons, conſerve la Religion Catholique, & eſt fait Maréchal de France, ſous le nom de Maréchal d'Etrées. Ces affaires de la Valteline durérent encore longtems, les François & les Eſpagnols ſe chaſſant les uns les autres.

Les Payſans ſéditieux du Querci furent défaits par le Maréchal de Thémines.

Ni-

Nicolas Brulart Marquis de Silleri, Chancelier de France, mourut le prémier d'Octobre; grand homme d'Etat, dont la vie fut fort variée de faveurs & de disgraces: Monsieur d'Aligre lui succéda dans la Charge de Chancelier. 1624. *Affaires particulières.*

Réforme de l'Abbaye de Sainte Geneviève, par l'institution d'une nouvelle Congrégation. Ce fut le Cardinal de la Rochefoucault, Abbé de cette Abbaye, qui y travailla, autorisé par le Saint Siége.

Les soupçons des Calvinistes sur la sincérité de la Cour à leur égard, ne leur permirent pas de demeurer longtems en paix; ils prétendirent que l'on violoit les derniers Traités, en ne démolissant pas le Fort-Louis proche de la Rochelle, & en n'exécutant pas la capitulation de Montpellier. Monsieur de Soubise, de concert avec les Rochelois, se déclara hautement par la surprise du Port de Blavet en Bretagne, & par le siége du Fort. 1625. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Duc de Vendôme fit lever ce siége. La Noblesse de Bretagne fit paroître en cette occasion son zèle pour le service du Roi & pour la Religion. Le Marquis de Molac se jetta dans le Fort avec cent Gentilshommes. Les Marquis d'Asserac, de Goulaine, de Saint Laurent, du Tremeur, & plusieurs autres de la Noblesse eurent part à la gloire de cette expédition. 18. Jan. 27.

La guerre de la Valteline produisit celle d'Italie, où le Roi envoya des Troupes contre les Génois, en faveur du Duc de Savoie, qui leur faisoit la guerre. Ces Troupes, quoiqu'elles ne fussent que sous le titre d'auxiliaires, étoient néanmoins commandées par le Connétable de Lesdiguières. Cette jonction des François aux Savoyards produisit l'effet qu'on avoit prétendu, qui fut de faire abandonner aux Espagnols le reste de la Valteline.

Ainsi le Fort de Chiavène fut rendu au Sieur 9. Mars.

de Longueval d'Haraucourt, après vingt-six jours
1625. de siège.

15. Novi en Italie est rendu au Connétable par la Garnison Génoise. Les Génois furent battus en d'autres rencontres, & le Duc de Savoie prit plusieurs Places sur cette République.

23 Avr. Interdiction du Commerce de la France avec l'Espagne, au sujet de cette guerre, le Roi d'Espagne aiant arrêté les Vaisseaux de France dans ses Ports, & fait saisir les effets des François.

31. Mai. Cérémonies du mariage de la Reine d'Angleterre Henriette-Marie sœur du Roi, dans Notre-Dame de Paris, par le Cardinal de la Rochefoucault, Grand-Aumônier de France.

21. Légation du Cardinal Barberin en France pour l'affaire de la Valteline; sa négociation fut fort inutile, parce qu'on reconnut sa partialité pour les Espagnols.

24 Mai. Vingt-neuf drapeaux furent présentés au Roi de la part du Duc de Savoie, en reconnoissance du secours de Sa Majesté.

Après l'entreprise de Blavet par Monsieur de Soubise, le Duc de Rohan & lui se révoltérent hautement avec les Calvinistes.

Juin. Le Duc d'Epernon fait le dégât aux environs de Montauban; la Garnison de cette Ville fit plusieurs sorties, où elle fut toujours repoussée. Elle en fit une entre autres, qui fut suivie d'un
72. sanglant combat, où près de huit cens Rebelles furent tués.

Juillet. Le Duc de Rohan aiant surpris la Ville de
6. Sommières, fut obligé de l'abandonner, le Sieur de Marsillac aiant fait bonne contenance dans le Château, & donné le tems au secours d'arriver.

25. Le Maréchal de Thémines force Saint Paul, prend Lamiatte, & ruïne les environs de Castres.

31. Le Duc de Rohan est mal-mené par le Maréchal de Thémines près de Viane & de Puysegade.

5. Août. Le Maréchal de Créqui s'étant jetté dans Ast, oblige le Duc de Féria à lever le siège.

Le

Le Maréchal Dupleſſis-Praſlin bloque la Rochelle. Meſſieurs de la Rochefoucault, de Saint-Luc & de Toiras, font deſcente dans l'Ile de Ré, dont les Rebelles s'étoient rendu maitres. Soubiſe y fut défait le lendemain, & obligé de ſe ſauver dans une chaloupe. 1625. 15. Sept.

Combat naval proche de l'Ile de Ré, où les Rebelles ſont battus par l'Amiral de Montmorenci, commandant les Vaiſſeaux de France, d'Angleterre & de Hollande, & perdent douze Vaiſſeaux. Meſſieurs de Manti, de Ris, Routeville, Breſſieux, Villeneuve s'y ſignalérent. L'Amiral de la Rochelle aiant été forcé à l'abordage, & accroché par trois autres Vaiſſeaux, celui qui le commandoit fit mettre le feu aux poudres; il ſauta en l'air avec les trois Vaiſſeaux: le Comte du Vauvert y périt avec quatre-vingts autres du parti Royal, qui s'étoient emparés de l'Amiral ennemi. 17.

Les Vainqueurs ſe rendent maitres du Fort de S. Martin, dans l'Ile de Ré. 18.

Le Fort bâti par les Rebelles dans l'Ile d'Oleron, eſt rendu à l'Amiral de Montmorenci. 20.

Le ſiège du Mas d'Aſil au Comté de Foix, levé après un mois d'attaque par les Catholiques. 19. Oct.

En Italie le ſiège de Vérue ſoutenu pendant quatre mois par le Prince de Piémont, & le Maréchal de Créqui levé par le Duc de Féria, qui fut battu dans ſa retraite par le Connétable & le Maréchal de Créqui. 17 Nov.

Affaires particulières.

Henri de Schomberg fut fait Maréchal de France au mois de Juin.

1626.

Affaires d'Etat & de guerre.

Paix accordée aux Calviniſtes rebelles, qui voyant leurs affaires en mauvais état, ſe ſoumirent. On publia un Edit pour l'exécution de cette paix: deux des conditions de ce Traité furent la démolition des fortifications de la Rochelle, & la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques par les Rochelois. 6. Fevr.

Traité de Monçon en Arragon, par lequel les 5. Mars.

1626. les Grisons demeurérent maitres de la Valteline, les Rois de France & d'Espagne se déclarant garants pour la conservation de la Religion Catholique dans la Valteline, & dans les Comtés de Bornio & de Chiavène.

Les Commissaires du Roi vont à la Rochelle
Mai. pour y affermir la paix. On y célébra la Messe le jour de l'Ascension dans l'Eglise de sainte Marguerite.

Juin. Les Sceaux ôtés au Chancelier d'Aligre, & donnés à Monsieur de Marillac.

27. Juil. Le Pousin en Dauphiné, & Mévillon, Places très fortes par leur situation, & dont les Rebelles s'étolent emparés, remises entre les mains du Roi.

6. Août. Monsieur, Frère unique du Roi, épouse à Nantes Mademoiselle de Montpensier: le Cardinal de Richelieu fit la cérémonie.

19. Déc. Exécution du Comte de Chalais pour crime d'Etat. Le Maréchal d'Ornano prévint un pareil châtiment en mourant d'une maladie au Château de Vincennes.

Assemblée des Notables aux Thuilleries.

Affaires particulières. Mort du Connétable de Lesdiguières, un des grands Capitaines de son tems. Mort des Maréchaux de Roquelaure, de Praslin & de Souvré.

Nouvel Edit contre les Duels, sous peine de dégradation de Noblesse.

Institution de la Congrégation de la Mission par le Père Vincent de Paul.

1627. Edit vérifié pour la création de la Charge de Chef & Surintendant Général de la Navigation & du Commerce de France, en faveur du Cardinal de Richelieu. Cet Edit en suppose un autre du mois de Janvier, par lequel la dignité d'Amiral de France fut supprimée: celle de Connétable de France le fut aussi.

Affaires d'Etat & de guerre.

18. Mars.

Nouvelle guerre civile de Religion. Les Anglois la commencent en faveur des Huguenots, & cela par voie de fait, sans l'avoir déclarée.

La

La Flotte d'Angleterre commandée par le Duc de Boukingham aborde en l'Ile de Ré, à la sollicitation des Rochelois, & par les intrigues des Ducs de Rohan & de Soubise. Il y eut un sanglant combat après la descente d'une partie des Troupes Angloises. Monsieur de Toiras, Commandant dans l'Ile, chargea vigoureusement les Anglois, dont il y en eut plus de quatre cens de tués, ou de noyés. Il y perdit aussi plusieurs de ses gens. Le Baron de Chantal, Monsieur de Navailles, & quelques autres Gentilshommes y furent dangereusement blessés. 1627. 21. Juil.

Le Duc d'Angoulême commence le siège de la Rochelle. 10. Août.

La Rochelle, Nismes, Usés, &c. choisissent pour Chef le Duc de Rohan & traitent avec l'Angleterre. 10. Sept.

Le Fort de l'Ile de Ré, nommé le Fort de Saint Martin, reçoit un secours assez considérable malgré la Flotte Angloise. 8. Octob.

Le Roi arrive au camp devant la Rochelle. 12. Ce siège fut un des plus fameux dont il soit fait mention dans nos Histoires, tant par la résistance des assiégés, que par la constance des assiégeans, par les combats qui s'y donnérent, par les tentatives que firent les Anglois pour secourir la Place, par les travaux prodigieux que l'on fit dans la mer & sur la terre pour en venir à bout, & par le grand nombre des Princes, Seigneurs & Gentilshommes qui s'y signalérent; car outre le Roi qui le fit en personne, Monsieur & le Comte de Soissons s'y trouvérent, avec les Ducs de Guise, d'Angoulême, de Nemours, le Cardinal de Richelieu, les Maréchaux de Schomberg, de Bassompierre, d'Etrées, le Duc de la Trémouille, de Bellegarde, de Créqui, de Chevreuse, de Montbazon, de Retz, de la Rochefoucault, le Comte d'Harcourt, de Neste, du Hallier, d'Alais, de Canaples, deux Rothelins, la Valette, Rambures, Tavannes, Saint Chaumont, Toiras, la Rocheguvon, d'Uxelles, de

la Ferté, de la Foſſelière, Pleſſis-Beſançon,
1627. Beaumont, Maliſſei, Monteſpan, Vignoles, la Curée, Buſſi-Lamet, Villequier, Moui, Drouet, Comminges, Béringhen, d'Effiat, Marillac, Valencé Vice-Amiral, des Gouttes, Razilli, Poinſy, Mailli, Brézé, Arnaud, d'Etampes, deux Saint Simon, Pleſſis-Praſlin, Saligni, Tilladet, Fourille, Fontenai, Chappes, Buri, la Meilleraie, Blainville, Sourdis, Matignon, Vaillac, Ribérac, d'Eſteing, Vaubecourt, Bouflers, Jonſac, Châtelier, Charnaſſé, Ruffec, Pompadour, Leuville, de Maure, Guitaut, d'Heudicourt, Rouville, Feuquières, Pontac, d'Autri, la Grange, la Vergne, Laurières, preſque tout ce qu'il y avoit d'Officiers habiles dans le métier de la guerre; Pompée Targon, le plus fameux Ingénieur de ſon tems, y augmenta beaucoup ſa réputation.

3. Nov. Le Duc de Rohan eſt battu à Souille, par les Ducs de Montmorenci & de Ventadour.

5. Aſſaut général donné par les Anglois au Fort de Saint Martin dans l'Ile de Ré, repouſſé par Monſieur de Toiras.

8. Le Maréchal de Schomberg deſcend dans l'Ile de Ré, fait lever le ſiège de Saint Martin qui avoit duré trois mois & demi, & bat les Anglois dans leur retraite.

Monſieur le Prince durant cette Campagne commandoit les Troupes en Languedoc & en Guienne.

13. Il prit Soyon ſur le Rhône, le même jour que Pamiers fut rendu par trahiſon au Duc de Rohan.

17. Départ de la Flotte Angloiſe des côtes de Poitou, où elle étoit affoiblie de plus de huit mille hommes.

Affaires particulières. Pons de Lauſière Thémines, Maréchal de France, mourut cette année.

Cependant le ſiège de la Rochelle continuoit toujours, ce qui n'empêchoit pas le Roi de faire des détachemens contre les Rebelles, & même

1628. *Affaires*

me il ne perdoit pas tout-à-fait de vue les affaires d'Italie. 1628. *d'Etat & de guerre.*

Le Duc de Nevers ſoutenu de la France, eſt reçu dans Mantoue après la mort du Duc Vincent dont il ſe prétendoit héritier; l'Empereur & le Duc de Savole ſe déclarent contre lui, ce qui produit la guerre en Italie. 17. Janv.

Le Duc de Rohan manque de ſurprendre la Citadelle de Montpellier, & perd beaucoup de monde dans cette entrepriſe. 18.

Traité de Ligue défenſive & offenſive, entre l'Angleterre & la Rochelle. 22.

Pamiers rendu à diſcrétion à Monſieur le Prince après ſept jours de ſiège. 10. Mars.

Réalmont pris par Monſieur le Prince en douze jours. 30. Avril.

Pluſieurs autres Places ſe rendirent à Monſieur le Prince & au Duc de Montmorenci le mois ſuivant. Mai.

La fameuſe Digue pour fermer le Port de la Rochelle, achevée par Pompée Targon.

La Flotte d'Angleterre aiant été repouſſée par celle de France ſous la conduite du Commandeur de Valencé, s'en retourne en Angleterre ſans ſecourir la Rochelle. 19.

Monſieur le Prince reçoit ordre de faire le dégât autour de Caſtres, ce qui lui fit quitter le ſiège de Sainte Frique. Juin.

Le Pouſyn pris par le Duc de Montmorenci en neuf jours. 3.

La Ville & Château de Mirabel rendus au Duc de Montmorenci au cinquième jour du ſiège.

Creſſels proche de Milhau ſoutient un aſſaut du Duc de Rohan, & eſt ſecouru par Monſieur le Prince le douzième jour du ſiège. 11. Sept.

Une troiſième Flotte d'Angleterre commandée par le Général Dambi paroît à la vue de la Rochelle; Soubiſe & Laval commandoient l'avant-garde. 30.

Tentatives inutiles des Anglois pour forcer la Digue qui fermoit le Port de la Rochelle. 3. & 4. Octobre.

La Rochelle ſe ſoumet au Roi.

1628. Entrée du Roi dans la Rochelle.

30. 1. Nov. Déclaration du Roi qui rétablit la Religion Catholique dans la Rochelle, ſupprime la Mairie & les Echevins, ordonne la démolition des Fortifications & des murailles, & la met à la Taille.

10. Nov. La Flotte d'Angleterre eſt battue & fort maltraitée par la tempête en retournant.

28. Le Pape Urbain VIII félicite le Roi de ſa conquête par un Bref: c'étoit en effet la plus importante que ce Prince pût faire, pour la ſureté & pour le repos de ſon Etat. Ce fut un coup mortel pour le Calviniſme, & l'événement le plus glorieux & le plus avantageux du Miniſtère du Cardinal de Richelieu.

Affaires particulières. Le Duc de la Trémouille inſtruit par le Cardinal de Richelieu, abjure le Calviniſme au camp de la Rochelle. Monſieur de Saint Luc eſt fait Maréchal de France. Mort du Maréchal d'Aubeterre.

Enſuite d'une ſi glorieuſe expédition, le Roi deux mois après en entreprit une auſſi fatigante que périlleuſe en faveur du Duc de Nevers nouveau Duc de Mantoue, que les Eſpagnols étoient ſur le point d'accabler. Il marche en Italie.

1629. *Affaires d'Etat & de guerre.*

25. Janv. La Reine-mère fut déclarée Régente pendant le voyage du Roi.

6. Mars. Le Roi en perſonne force les trois barricades du Pas de Suze défendues par le Duc de Savoie. On vit à la tête de l'attaque plus d'une centaine de Princes, de Seigneurs, de Gentilshommes volontaires, ſuivant les enfans perdus; de ce nombre étoient le Duc de Longueville, les Comtes de Moret & d'Harcourt, les Ducs de la Trimouille & d'Halluin, les Marquis de Brezé & de Mortemar, Meſſieurs de Liencourt, Saint Simon, la Meilleraie, Chapes, Bourdeille, Médavid, Béringhen. Les Maréchaux de Baſſompierre,

pierre, de Schomberg & de Créqui commandoient l'Armée ſous les ordres du Roi. 1629.

Traite conclu par le Duc de Savoie avec le Cardinal de Richelieu pour le ſecours de Caſal. 11.

La Ville & Citadelle de Suze miſe entre les mains du Roi juſqu'à l'exécution du Traité. 13.

Les Eſpagnols à la nouvelle de l'arrivée du Roi au Pas de Suze levent le ſiège de Caſal, qu'ils avoient commencé dès le mois de Février de l'année précédente, & qui avoit été ſoutenu par le Sieur de Guron. 15.

Caſal ravitaillé par le Duc de Savoie en conſéquence du Traité de Suze. Le Marquis de Beuvron fut tué à la défenſe de la Place. 16. Mars.

Traité de paix entre la France & l'Angleterre conclu à Suze; il fut publié au camp de Privas le vingtième de Mai. 24.

Traité de Madrid entre le Roi d'Eſpagne & le Duc de Rohan, pour fomenter la guerre civile en France; ce qui fit conclurre, comme on avoit déja fait pluſieurs fois, que le zèle de la Religion cédoit ſouvent à la politique dans le Conſeil d'Eſpagne. Ce Traité ne produiſit rien. 3. Mai.

Le Maréchal d'Etrées oblige le Duc de Rohan à lever le ſiège de Courconne dans les Cévennes. 11.

Défaite du Duc de Rohan proche Cauviſſon par le même Maréchal. Privas aſſiégé par le Roi, aiant ſous lui les Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg. Le Marquis d'Uxelles y fut tué dès le commencement du ſiège; le Marquis Deſportes eut le même ſort, le jour même, dit-on, qu'il devoit recevoir le Bâton de Maréchal de France; la Ville après quatorze jours de défenſe fut abandonnée par les habitans, la garniſon du Château taillée en pièces, la Place brulée & raſée. 12. 18.

Alais une des plus fortes Places du parti ſe rend avant l'arrivée du canon; les fortifications en furent démolies. 17. Juin.

Edit de pacification & d'abolition pour les Juillet.

——— Calviniſtes des Cévennes, de Languedoc; de
1629. Guienne, du Pays de Foix, &c. Les fortifications de Nîmes, d'Uzez, de Montauban, de Sainte Frique, de Caſtres, de Milhau, d'Anduſe, du Mas d'Aſil, &c. raſées. Le Duc de Rohan ſe retire à Veniſe avec la permiſſion du Roi.

Sept. Les Hollandois aſſiègent Bolduc. Le Maréchal de Châtillon commandoit au ſiège les Troupes auxiliaires de France.

11. Nov. Traité de Commerce entre la France & la Moſcovie.

24. Déc. Le Cardinal de Richelieu nommé pour commander le ſecours de Cazal, où Toiras étoit aſſiégé. Les Maréchaux de Créqui, Schomberg & la Force, nommés pour commander ſous lui.

Affaires particulières. Le Bâton de Maréchal de France donné à Monſieur de Marillac. Mort du Maréchal de Bois-Dauphin, d'Alexandre de Bourbon Grand-Prieur de France, & fils naturel de Henri IV. Le Cardinal de Bérulle meurt auſſi le 21 d'Octobre.

——— Cazal eſt ravitaillé.

1630. Le Duc de Savoie n'exécutant pas le Traité
Affaires d'Etat & de guerre. de Suze en divers articles; le Cardinal de Richelieu prend Pignerol en deux jours.

22. Mars. La Citadelle ſe rend enſuite.

30. Le Maréchal de Shomberg s'empare de Briqueras, le fortifie, & fait prêter ſerment aux

4. Avril. Vallées.

20. Le Marqui de Spinola recommence le ſiège de Cazal.

16. Mai. Le Roi en perſonne entre dans la Savoie. La Ville de Chamberri eſt rendue au Roi, & le Château le lendemain. Monſieur de Canaples, Meſtre de Camp du Régiment des Gardes, fils du Maréchal de Créqui, y fut bleſſé, & mourut de ſa bleſſure.

24. Le Château & la Ville d'Anneci rendus au Maréchal de Châtillon.

5. Juin. La Savoie conquiſe, excepté Montmélian, dont on forma le blocus.

Traité

Traité entre la France & la Hollande.

Combat au Pont de Veillane, où le Duc de Montmorenci, ſecondé du Marquis d'Effiat, défit le Prince Doria, & le prit priſonnier. 1630. 17. 10. Juil.

Le grand Guſtave Roi de Suède, allié de la France, entre en Allemagne.

Saluces Ville & Château, pris par Meſſieurs de la Force & Montmorenci. 20. 21.

Combat au Pont de Carignan, où les Eſpagnols ſont taillés en pièces. 6. Août.

Veillane emporté d'emblée par le Maréchal de Schomberg; le Château capitula huit jours après. 29.

Le Sieur Mazarini ménage une ſuſpenſion d'armes juſqu'au quinzième d'Octobre. La Ville & le Château de Cazal furent mis entre les mains du Marquis de Spinola qui les aſſiégeoit: la Citadelle reſta à Monſieur de Toiras qui la défendoit, à condition que ſi le ſecours venoit dans le trentième, Spinola ſe retireroit, & s'il ne venoit pas, Toiras rendroit la Citadelle. Spinola mourut devant Cazal, le vingt-cinquième du mois. 2. Sept.

Traité de Ratisbonne entre la France & l'Empire. Le Duc de Nevers eſt maintenu dans ſon Duché de Mantoue. 13. Oct.

L'Armée de France ſous les Maréchaux de la Force, Schomberg & Marillac, part de Scarnafix, au-delà du Pô, pour le ſecours de Cazal, & arrive dans le terme marqué dans le Traité de ſuſpenſion d'armes; ce qui fut la fin du ſiége. 17.

Convaleſcence du Roi, dont la maladie avoit été très dangereuſe. Le Cardinal de Richelieu contre lequel il y avoit eu une terrible conſpiration, prend le deſſus plus que jamais. 11. Nov.

Les Sceaux donnés à Monſieur de Laubeſpine, après la diſgrace des Marillacs. 14.

Toutes les Armées ſortent du Montferrat, & Cazal eſt remis par les François entre les mains du Duc de Mantoue. 27.

Le Duc de Montmorenci & Monſieur de Toi- *Affaires*

ras faits Maréchaux de France : Monſieur d'Effiat le fut auſſi le prémier Janvier ſuivant. Nicolas le Jai fut fait Prémier Préſident au Parlement de Paris après la mort du Prémier Préſident de Champigni. Mort du Maréchal de la Châtre.

1630. *particulières.* 19.

Le Roi voyant qu'il étoit toujours inquiété par les intrigues de la Maiſon d'Autriche, & ſes Alliés inſultés & attaqués par les Troupes Eſpagnoles & par celles de l'Empereur, ménage une diverſion qui cauſa bien de l'embarras & de grandes pertes à ce Prince. Ce fut par le moyen de Guſtave Roi de Suède. Il ſe fait donc un Traité entre le Roi de France & le Roi de Suède à Berneuvald en Brandebourg, où le Roi prend des précautions pour la ſureté de la Religion Catholique en Allemagne. Ce fut Monſieur de Charnaſſé qui conclut ce Traité.

1631. *Affaires d'Etat & de guerre.* 23. Janv.

Ce fut en ce tems-là qu'on vit éclater les cabales contre le prémier Miniſtre.

Monſieur Gaſton, Frère unique du Roi, étant mécontent du Cardinal, ſe retire en Lorraine.

Mars.

Ligue entre la France & la Branche Catholique de Bavière.

Déclaration du Roi par laquelle le Comte de Moret, les Ducs d'Elbœuf, de Bellegarde & de Roannès, le Sieur de Puis-Laurent, le Préſident le Cogneux, &c. ſont déclarés Criminels de lèze-Majeſté, comme complices des mauvais deſſeins de Monſieur.

Traité de Quéraſque pour l'exécution du Traité de paix pour l'Italie.

6. Avril.

L'inveſtiture de Mantoue & du Montferrat donnée à Charles de Gonzague Duc de Nevers.

2. Juin.

Etabliſſement d'une Chambre de Juſtice à l'Arſenal, pour faire le procès à ceux qui s'étoient attachés à la Reine-mère & à Monſieur.

14.

La Reine-mère mécontente du Cardinal, de ce qu'il ne lui donnoit pas autant de part aux affaires qu'elle le ſouhaitoit, ſe retire de Compiègne à Bruxelles.

18. Juil.

Arrêt

Arrêt qui confiſque les biens du Comte de Moret & du Duc de Bellegarde, & les réunit au Domaine. 1631. 15. Oct.

Traité de Millefleurs, par lequel Pignerol, Sainte Brigitte & la Pérouſe ſont mis entre les mains du Roi, un mois après l'évacuation faite en vertu du Traité de Ratisbonne, dont il eſt parlé ci-deſſus. 19.

Le Maréchal de la Force fait prêter dans Sedan le ſerment de fidélité au Roi, en conſidération de la protection que Sa Majeſté donne à la Maiſon de Bouillon. 17. Déc.

Charles Duc de Lorraine étant entré dans les complots de Monſieur, le Roi fait aſſiéger Moyenvic, qui fut pris en quinze jours par les Maréchaux de la Force & Schomberg. Le Roi le fait fortifier & y met garniſon. 27.

Le Roi prend ſous ſa protection l'Electorat de Trèves.

Il ſe tint un Synode à Charenton le prémier de Septembre, où l'on conclut d'admettre à la Communion les Luthériens, nonobſtant les anathêmes que les deux Sectes avoient lancées l'une contre l'autre. *Affaires particulières.*

Le Cardinal de Richelieu eſt fait Duc & Pair & Gouverneur de Bretagne.

Le Roi ménage une Ligue entre le Roi de Suède & la Ligue Catholique d'Allemagne, qui ne fut pas en profiter. 1632.

Marſal remis entre les mains du Roi par le Traité de Vic avec le Duc de Lorraine. Monſieur va à Bruxelles. *Affaires d'Etat & de guerre.* 10. Janv.

Traité de Saint Germain. Pignerol rendu au Roi, & le Duc de Savoie lui promet le paſſage toutes les fois qu'il en ſera beſoin pour paſſer en Italie. 12. 5. Mai.

Le Maréchal d'Effiat met garniſon Françoiſe dans Hermenſtein pour l'Electeur de Trèves. 12. Juin.

Monſieur entre en armes dans le Royaume par la Bourgogne. 13.

Le

1632. Le Duc de Lorraine s'étoit engagé à soutenir ce Prince, dans l'espérance d'un grand secours qu'il attendoit d'Allemagne, & d'un autre de Flandre, que les Espagnols devoient lui fournir; mais les Suédois occupant les Allemands, & les Hollandois menaçant Maſtric, il ſe trouva ſeul avec le peu de Troupes qui avoient ſuivi le Prince: la promptitude avec laquelle le Roi prévint le Duc le déconcerta, & d'abord Pont-à-Mouſſon fut rendu au Roi.

19. Bar-le-Duc, Fief de la Couronne, ne tarda pas à reconnoitre ſon Souverain: enfin le Duc ſe voyant en danger de perdre tous ſes Etats, eut recours à la clémence du Roi, avec qui il fit un nouveau Traité qui lui couta cher, & il commença dès-lors à faire paroître ſon inconſtance, qui lui attira tant de diſgraces, & tant de miſères à ſes Sujets tandis qu'il vécut.

26. Juin. Traité de Lyverdun qui confirme celui de Vic, par lequel le Duc donne en dépôt au Roi Jametz & Sténai, & la Forteresſe de Clermont en propriété: il fut auſſi obligé à faire hommage au Roi pour Bar.

Monſieur dans ſa révolte avoit auſſi fait grand fonds ſur le Duc de Montmorenci Gouverneur de Languedoc: ce Seigneur loin de contenir dans le devoir la Province dont le Roi lui avoit confié le Gouvernement, il l'engagea à la rebellion dans l'Aſſemblée des Etats qu'il tenoit à Pézénas, & ſe déclara le Chef des révoltés.

22. Juil. Le ſoulèvement éclata par la ſurpriſe de Montréal, de Luſignan, &c. par la révolte des Châteaux de Béziers, de Beaucaire, de Lunel, &c. par celle des Evêques d'Albi, d'Uſez, de Niſmes, de Lodève, & à leur exemple de beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes.

20. Août. Cependant la Ville de Trèves ſe rendit après quatorze jours de ſiège au Maréchal d'Etrées, qui rétablit l'autorité de l'Electeur.

1. Sept. Combat de Caſtelnaudari, enſuite duquel l'Armée de Monſieur ſe diſſipe. Le Duc de Montmoren-

morenci y eſt fait priſonnier tout couvert de bleſſures, & les Comtes de Moret, de Rieux & de la Feuillade y furent tués. Le Marquis de Brézé gagna à cette journée le Bâton de Maréchal & le Gouvernement de Calais. 1632.

Accord ſigné entre le Roi & Monſieur, après que ce Prince eut conſenti à demander pardon à Sa Majeſté, & qu'il eut accepté les conditions qui lui furent preſcrites. Cet accord ne fut que pour ceux qui étoient actuellement avec ſa perſonne & pour le Duc d'Elbœuf. 1. Octob.

Monſieur, irrité de ce que le Roi lui avoit refuſé la grace du Duc de Montmorenci, ſort de nouveau du Royaume ſans la permiſſion du Roi. 15. Nov.

La diverſion de Guſtave Adolphe Roi de Suède, facilita beaucoup les victoires du Roi ſur les rebelles & ſur ceux qui les ſoutenoient. Guſtave, après avoir parcouru en Conquérant les deux tiers de l'Allemagne, avoir battu les Impériaux en pluſieurs rencontres, préſenta la bataille auprès de Lutzen, à Valſtein Général des Allemands; ce fameux Roi y fut bleſſé de deux coups de piſtolet, dont il mourut le lendemain à l'âge de 38 ans: ſes bleſſures n'empêchérent pas le Duc de Veimar Général de l'Armée ſous ſes ordres de remporter la victoire ſur les Impériaux. 16.

Le Duc de Montmorenci condamné à la mort, & exécuté le 30 d'Octobre à Toulouze. *Affaires particulières.*

Mort du Maréchal de Schomberg & du Maréchal d'Effiat.

Le Maréchal de Marillac condamné à la mort, & exécuté le 10 de Mai. On raiſonna fort ſur la rigueur de cet Arrêt; mais le Cardinal de Richelieu avoit perſuadé au Roi de faire des exemples capables de contenir les grands Seigneurs dans le devoir.

Edit de la Création du Parlement de Metz. L'ouverture s'en fit le vingt-ſixième d'Août. 1633.

Les Sceaux donnés au Préſident Séguier par la diſgrace de Monſieur de Châteauneuf. *Affaires d'Etat & de guerre.*

L'al-

1633. Janvier. 28. Févr. Mars. L'alliance avec la Suède, l'Angleterre, la Hollande & les Princes d'Allemagne renouvellée à Hailbron par Monſieur de Feuquières; choſe fort avantageuſe à la France, & qui produiſit de grands ravages en Allemagne.

Après la punition de quelques Seigneurs & Gentilshommes qui avoient eu part à la révolte de Monſieur, on ne jugea pas à propos de laiſſer impunis quelques Prélats accuſés d'en avoir été complices. Le Roi pria le Pape de nommer des Commiſſaires pour les juger. Les Commiſſaires délégués furent l'Archevêque d'Arles, & les Evêques de Boulogne, de Saint Flour & de Saint Malo. Ils commencérent leurs Aſſemblées à Paris; les Evêques de Lodève, d'Alet, & de S. Pons furent abſous; on donna des ſucceſſeurs aux Evêques d'Albi, d'Uſez & de Niſmes. On trouve l'Evêque de Niſmes rétabli en 1637. Le Clergé en 1650 proteſta contre cette délégation.

21. Juin. Saint Chaumont, Lieutenant-Général des Armées du Roi, force Fridemberg en faveur de l'Electeur de Trèves, & oblige le Château à capituler le 26.

Charles Duc de Lorraine, toujours inquiet & peu fidéle dans l'obſervation des Traités, donna de nouveaux ſujets au Roi d'entrer dans ſes Etats à main armée; le refus de ſon hommage pour le Duché de Bar en fut une des cauſes. Le

30. Juil. Roi par un Arrêt déclara ce Duché réuni à la Couronne faute d'hommage.

8. Sept. Luneville rendu au Roi à la prémière ſommation; pluſieurs autres Places firent de même.

9. Le Roi commence le ſiége de Nanci, & trace lui-même avec le Comte de Pagan les lignes & tous les ouvrages.

Le Duc de Lorraine ſe voyant de nouveau prêt de ſuccomber, uſa de délais infinis, & de toutes ſortes d'artifices, pour éluder la concluſion du Traité, que le Cardinal ſon frére étoit venu de ſa part demander au Roi. Ce fut pourtant une

6. néceſſité pour lui de finir l'affaire. Le Traité qu'on

qu'on appelle le Traité de Nanci fut enfin conclu, & depuis ratifié le vingtième du mois; entre autres conditions, il fut réglé que Nanci seroit mis en dépôt entre les mains du Roi; que le mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine sœur du Duc seroit rompu, & que le Duc feroit son hommage pour le Duché de Bar. 1633.

Les Troupes du Roi entrent dans Nanci, le Roi y fait son enrrée le lendemain. 24. Sept.

Garnison Françoise mise à Montbelliard, à la prière des habitans. 2. Oct.

Enfin l'Electeur de Trèves, que les Espagnols avoient toujours poussé à toute outrance, rentra dans cette Ville que les François lui avoient reconquise. Il reçut en entrant les clés de la main des habitans, & les remit aussi-tôt à Monsieur de Bussi-Lamet Gouverneur de Mézières, commandant pour le Roi dans l'Electorat de Trèves, en lui disant : *Je les ai confiées au Roi & le Roi à vous, je vous prie de les garder à Sa Majesté.* 4.

Environ deux mois après, l'Electeur par un Acte public témoigna sa reconnoissance pour le Roi qui l'avoit protégé contre les Espagnols & ses autres ennemis. 12. Déc.

Création de Chevaliers de l'Ordre.

Affaires particulières.

Le Duc de Lorraine toujours le même cède par collusion ses Etats au Cardinal François son frère, qui se marie: on reconnut aisément cette collusion, par divers actes de Souverain que le Duc fit depuis. 14. Mai.

1634.

Affaires d'Etat & de guerre.

Haguenau rendu au Marquis de la Force. 19. Janv.

Saverne, que l'Empereur avoit mis entre les mains du Duc de Lorraine, fut remis au Marquis de la Force. 31.

Les Grands Jours à Poitiers. Février.

Monsieur & la Princesse de Lorraine font confirmer leur mariage à Bruxelles en présence de l'Archevêque de Malines. La Reine-mère, quoi- 11. 4. Mars.

qu'in-

qu'invitée à cette cérémonie, ne voulut pas y aſſiſter.

1634. Le Duc Charles de Lorraine va joindre les Impériaux, & le Duc François ſon frère ſe ſauve en Italie.

15. Avril. Traité avec la France & la Hollande pour la continuation de la guerre de cette République contre les Eſpagnols.

Le Roi durant ce tems-là pouſſoit toujours ſes conquêtes en Lorraine.

18. Mai. La Ville de Bitſche fut priſe par le Maréchal de la Force: le Château tint onze jours.

28. La Mothe en Lorraine rendue au Maréchal de la Force après cinquante-quatre jours de ſiège; le Chevalier de Senneterre y fut tué.

5. Août. Wildenſtein rendu au Sieur de la Bloquerie détaché par le Maréchal de la Force; le ſiège dura deux mois.

5. Sept. Le Parlement déclare nul le mariage de Monſieur avec la Princeſſe de Lorraine.

6. On reçut à la Cour avec bien de l'inquiétude la nouvelle de la ſanglante défaite de l'Armée des Suédois à Nortlingue, qu'ils aſſiégeoient ſous les ordres du Duc Bernard de Veymar & du Maréchal de Horn: on a écrit qu'ils y perdirent douze mille hommes, outre les bleſſés, les priſonniers, & ceux qui prirent parti avec les Impériaux. On ajoute que ceux-ci y perdirent huit mille hommes.

16. Le Roi après la conquête de la Lorraine établit un Conſeil Souverain à Nanci.

La grande défaite des Suédois à Nortlingue les obligea d'abandonner diverſes Places dans l'Alſace & dans le Palatinat, & d'en retirer les garniſons pour rétablir leur Armée. Ces Places, de peur de tomber entre les mains des Impériaux, ſe mirent ſous la protection de la France, & reçurent des garniſons Françoiſes. C'eſt le parti que prirent Colmar, Haguenau, Achſtein, Enſisheim, Scheleſſat, Landau, & quelques au-

autres Places : l'Adminiſtrateur du Palatinat en uſa de même pour Manheim : Philisbourg qui étoit de la dépendance de l'Electeur de Trèves, fut mis par les Suédois entre les mains des François, en vertu d'un Traité fait à Francfort le ſixième d'Août : Spire vers le même tems ſe mit auſſi ſous la protection du Roi. L'occupation de ces Places par les François rompit le deſſein que les Impériaux avoient formé d'entrer en Lorraine, pour ſe jetter de là dans le Royaume. 1634.

Monſieur s'étant raccommodé avec le Roi, revient de Bruxelles auprès de Sa Majeſté. 8. Sept.

Le Roi ordonne la démolition de quantité de Châteaux & de Places fortes dans la Lorraine ; ce qui fut exécuté. Nov.

Le Général Jean de Vert ſurprend la Ville d'Heidelberg, mais le Château ſe défend vigoureuſement ; les Maréchaux de la Force & de Brézé viennent au ſecours, reprennent la Ville & font lever le ſiège du Château. 17. 23.

Le prémier Méridien fixé à l'Ile de Fer par l'ordre du Roi, après les Conférences de pluſieurs Mathématiciens. *Affaires particulières.*

Le Roi ſe fait Capitaine de la Compagnie de ſes Mouſquetaires, & choiſit pour Capitaine-Lieutenant de cette Compagnie le Sieur de Trois-Villes, qui ſe fait appeller Tréville.

Le Roi donne le Bâton de Maréchal de France à Maximilien de Béthune Duc de Sulli.

Création de l'Académie Françoiſe.

L'année ſuivante ne commença pas heureuſement pour la France ; les ennemis aiant ſignalé leur adreſſe & leur valeur par deux expéditions importantes, l'une au mois de Janvier, l'autre au mois de Mars. 1635. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Philisbourg ſurpris par les Impériaux ſous les ordres du Maréchal Galas à la faveur des glaces, la nuit du 23 au 24 de Janvier. Janvier.

Cette perte ne fut pas compenſée par la priſe d'Altkirk que le Duc de Rohan prit d'aſſaut ſur les Février. 25.

1635. les Impériaux, ni par la prise de Ruffac Ville & Château qui furent rendus au même Général, ni même par la reprise de Spire dont les Impériaux s'étoient emparés, & que les Maréchaux de Bré-
22. Mars. zé & de la Force joints au Duc de Veymar reprirent en deux jours.

26. L'autre événement qui eut de très grandes suites, fut la surprise de Trèves par les Espagnols, & l'enlèvement de l'Electeur qui fut conduit à Bruxelles.

Jusques-là il n'y avoit point eu de rupture ouverte entre la France & l'Espagne, parce que soit en Italie, soit en Allemagne, les Espagnols n'étoient que Troupes auxiliaires qui servoient l'Empereur en vertu des Traités d'alliance entre les deux branches de la Maison d'Autriche; mais la prison de l'Electeur produisit la guerre, qui dura depuis cette année jusqu'à la paix des Pyrénées & le mariage du feu Roi Louis XIV.

30. Avril. Le Roi commença par interdire le commerce entre les Marchands des deux Nations, & le Cardinal Infant Gouverneur des Pays-Bas, à qui ce Prince avoit fait demander la liberté de l'Electeur, lui aiant répondu d'une manière qui ne le satisfit pas, il lui envoya un Héraut d'armes sous le titre d'Alençon, qui avec tout l'équipa-
19. Mai. ge de Héraut lui déclara la guerre dans toutes les formes.

28. La prémière expédition que firent les François, fut la bataille d'Avein, Bourg au pays de Liège, où l'Armée Espagnole s'étoit retranchée, sous les ordres du Prince Thomas de Savoie; la nôtre étoit commandée par les Maréchaux de Châtillon & de Brézé: ils forcérent les ennemis dans leurs retranchemens, il en demeura plus de quinze cens sur le champ de bataille ou dans la fuite, & l'on fit trois mille prisonniers: on prit tout leur canon & tout leur bagage, quatre-vingt-neuf drapeaux, douze cornettes & trois guidons.

8. Juin. Tillemont forcé & saccagé par les Armées de France

France & de Hollande, qui s'étoient jointes enſemble auprès de Maeſtric. Quelques petites Villes des environs ſe rendirent ou furent abandonnées par les Eſpagnols, & les Généraux François & Hollandois formérent un plus grand deſſein; ce fut le ſiège de Louvain. La jonction des deux Armées jetta la conſternation dans tous les Pays-Bas; on fit ſemblant d'aller aſſiéger Bruxelles, mais on rabattit ſur Louvain: cette Place n'auroit pas longtems arrêté des Troupes victorieuſes, ſi les Hollandois avoient voulu bien ſeconder les François; mais leur jalouſie, ſelon que quelques-uns le penſérent alors, & leur politique leur perſuadérent qu'il ne leur convenoit pas d'avoir les François ſi proches de leur République; & loin de faire leur devoir dans ce ſiège, ils ne penſérent qu'à affoiblir l'Armée Françoiſe en la laiſſant manquer de vivres; de ſorte que dix jours après le ſiège commencé on prit le parti de le lever avec aſſez de deſordre. 1635. 5. Juillet.

Les mois ſuivans de cette année furent variés de bons & de mauvais ſuccès, comme les précédens; le Cardinal de la Valette commandant l'Armée d'Allemagne ravitaille Mayence, où les Impériaux avoient aſſiégé les Suédois: ce ſecours fut ſuivi de la levée du ſiège. 24. Août.

Le même Cardinal oblige le Général Galas à lever le ſiège de la Ville des deux Ponts, où les Allemands perdirent ſeize cens hommes. 28.

Le Cardinal de Richelieu qui projettoit dès-lors le rétabliſſement de notre marine & l'avancement du commerce, fit conclurre à Salé un Traité avec le Roi de Maroc par Mr. du Chalard. Par un des articles 617 eſclaves furent délivrés. 1. Sept.

Il ne perdit point non plus de vue l'affaire du mariage de Monſieur, & l'Aſſemblée du Clergé ſe tenant à Paris, on y décida, après avoir pris l'avis des Docteurs & des Religieux de divers Ordres, que les mariages des Princes du Sang, 7.

& principalement de ceux qui ſont les plus pro-
1635. ches de la Couronne, faits ſans le conſentement du Roi, & beaucoup plus contre la défenſe, ſont nuls.

14. & 15. Peu de jours après on reçut la nouvelle d'une fâcheuſe diverſion en Provence. Les Eſpagnols aiant mis enſemble ving-deux Galères & cinq Vaiſſeaux, ils y firent deſcente & s'y établirent; mais ils attaquérent en-vain le Fort de la Croiſette qui étoit dans le Continent.

27. D'autre part le Duc de Veymar & le Cardinal de la Vallette défont 5000 hommes commandés par le Comte de Galas, proche Vaudrevange.

Saint Mihel en Lorraine s'étant révolté, eſt pris à diſcrétion par le Roi, la Ville démantelée, le Château démoli, & le Parlement ſupprimé; la garniſon qui étoit de deux mille hommes envoyée aux galères.

2. Oct.

Il étoit de la dernière importance de conſerver un corps d'Armée conſidérable de Suédois commandé par le Duc de Veymar, qui juſques-là avoit paru fort attaché à la France, mais qui étoit vivement ſollicité par l'Empereur de faire ſa paix avec lui, à l'exemple de quelques autres Princes d'Allemagne. On traita avec ce Duc, & un des articles du Traité qui fut fait à Saint
27. Oct. Germain, fut qu'on lui fourniroit quatre millions par an pour l'entretien de ſes Troupes.

On avoit fait une diverſion en Italie, où avec l'aide du Duc de Savoie & du Duc de Parme, le Maréchal de Créqui devoit entrer dans le Milanès: le Duc de Savoie avoit été fait par le Roi Généraliſſime de cette Armée. Après quelques expéditions où les Eſpagnols avoient été mal-menés, on ſe détermina à faire le ſiège de Valence ſur le Pô; mais la meſintelligence qui ſe mit entre le Duc de Savoie & le Maréchal
25. Oct. de Créqui, fut cauſe qu'après cinquante jours de ſiège on le leva.

31. Les Eſpagnols ne goûtérent pas longtems la joie de cet événement, car trois jours après le Duc

Duc de Rohan leur défit dans la Valteline une Armée de huit mille hommes près de Bormio, & le dixième du mois de Novembre une autre commandée par le Général Serbellon. 1635. Nov.

Monsieur de Gaſſion avec cinq cens chevaux en pouſſe ſix mille de Jean de Vert, & le harcelle de telle manière qu'il revient avec quinze cens chevaux qu'il lui avoit enlevés. 8.

D'un autre côté les Impériaux prennent Saverne. 13.

Enfin le Comte de la Suze défend Porentru contre le Général Colorédo, & l'oblige à lever le ſiège. 23. Déc.

Mort du Chancelier d'Aligre l'onzième de Décembre; Monsieur Séguier qui étoit déja Garde des Sceaux lui ſuccède. *Affaires particulières.*

La guerre allumée de tous côtés, en Allemagne, en Italie, en Franche-Comté, aux Pays-Bas, du côté des Pyrénées, produiſit à l'ordinaire diverſes expéditions. 1636. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Cardinal de la Vallette fait lever le ſiège de Colmar aux Impériaux, après ſept ſemaines d'attaque. 25. Janv.

Le Duc de Parme preſſé par les Eſpagnols de leur livrer la Ville de Plaiſance & le Château, vint à Paris au mois de Janvier : le Roi l'aſſura de ſa protection & fit un Traité avec lui. 6. Févr.

Combat du Marquis de la Force avec le Général Colorédo proche de Bacharac : il y défait ce Général & le prend priſonnier. 17. Mars.

L'entrepriſe que les Eſpagnols avoient faite l'année précédente ſur les Iles de Provence, obligea le Roi à ſe précautionner en ce pays-là : il y envoya le Comte d'Harcourt pour y commander, & empêcher qu'ils ne miſſent le pié dans la Provence. Une Flotte commandée pour cet effet part de l'Ile de Ré & arrive en Provence au commencement d'Août. 15. Mai.

Le Comte de Soiſſons défait quelques Troupes Polonoiſes qui étoient au ſervice des enne- 20.

mis, & les pouſſe juſques dans le Luxembourg.

1636. Combat du Duc de Savoie & du Maréchal de
23. Juin. Créqui dans le Milanès, où les Eſpagnols ſont battus.

29. Le Comte de la Sûze prend Beffort, & les deux jours ſuivans Grandvillers & Rupe.

9. Juil. La Capelle en Picardie attaquée & priſe par le Prince Thomas commandant les Troupes d'Eſpagne. Le Catelet fut auſſi pris quelque tems après.

15. Saverne après 20 jours de ſiège eſt rendu au Duc de Veymar & au Cardinal de la Vallette: le Vicomte de Turenne y faiſant la fonction de Maréchal de Camp y fut bleſſé.

Il y avoit un Traité de neutralité entre la France & l'Eſpagne pour la Franche-Comté; mais les Francs-Comtois l'avoient ſouvent violé, & l'on avoit preſque toujours refuſé au Roi la ſatisfaction qu'il en avoit demandée. D'ailleurs c'étoit l'endroit par où l'on pouvoit attaquer les Eſpagnols avec plus d'avantage; mais les Suiſſes s'y oppoſoient. On trouva moyen de les gagner, & le ſiège de Dole fut réſolu dans le Conſeil. Le Prince de Condé l'aſſiégea ſur la fin de Mai: mais la Picardie étant vivement attaquée par les ennemis, on eut beſoin de ſes Troupes,
15 Août. & il fut contraint de lever le ſiège après quatre-vingts jours d'attaque.

Le Roi en fut extrêmement chagrin, d'autant plus que Corbie fut priſe par les Eſpagnols le même jour que le ſiège de Dole fut levé. La priſe de Corbie conſterna toute la Picardie, & Paris eut grande part à la conſternation. Il y eut bien des murmures contre le prémier Miniſtre.

Octobre. Du côté des Pyrénées, l'Amiral d'Arragon ſurprit Saint Jean de Luz & y mit le feu. Dans le même tems le Général Galas avec le Duc Charles de Lorraine répandoit la terreur dans la Bourgogne avec un corps d'Armée, & attaquoit Saint Jean de Loſne; mais Monſieur de Rantzau s'étant

tant jetté dans la Place les obligea à lever le siège, & ensuite le Cardinal de la Vallette & le Duc de Veymar, les harcélant sans cesse dans leur retraite vers le Rhin, leur firent périr près de huit mille hommes & abandonner leur canon. 1636. 12. Nov.

On mit le siège devant Corbie que l'on avoit d'abord bloquée. Le Comte de Soissons & le Maréchal de Châtillon firent le siège.

La Place fut rendue après huit jours de tranchée ouverte. La prise de cette Ville rassura la Picardie & Paris; mais immédiatement après, la Cour fut en inquiétude pour la retraite de Monsieur qui s'en éloigna sans avoir pris congé du Roi, & par celle du Comte de Soissons. 14. Nov.

Le Maréchal de Toiras, fameux par la belle défense qu'il fit contre les Anglois au Fort de l'Ile de Ré, & celle qu'il fit pareillement à Casal contre les Impériaux & les Espagnols, fut tué le 14 de Juin au siège de Fontanette en Italie, où il commandoit les Troupes du Duc de Savoie, & le Maréchal de Créqui celles de France. *Affaires particulières.*

Quelque occupé que fût le Cardinal de Richelieu des projets de guerre dans toutes les frontières du Royaume, son principal soin fut de prévenir les suites du mécontentement de Monsieur, & du Comte de Soissons, & sur-tout du prémier. On vint à bout de Monsieur, en lui promettant de ne plus faire d'opposition à son mariage avec la Princesse Marguerite de Lorraine, & l'on eut ce que l'on prétendoit principalement, qui étoit de le séparer du Comte de Soissons. 1637. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Traité fut conclu à Orléans. 6. Févr.

Le Comte de Soissons ne pouvant se résoudre à plier sans cesse sous les ordres du Cardinal, se retire à Sedan chez le Duc de Bouillon.

Le Comte d'Harcourt fait descente en l'Ile de 21.

Sardaigne, prend la Ville d'Oriſtan, la met au
1637. pillage, & ſe retire de l'Ile ſans perte.

2. Avril. Le Duc de Longueville commandant l'Armée dans la Franche-Comté, prend le Château de Saint-Amour, détache le Maréchal de Guitri & le Marquis d'Arpajou contre le ſecours, qui fut défait à platte-couture.

Quoique le Roi fût toujours très inquiet de voir les Eſpagnols poſtés dans les Iles de Provence, dont ils s'étoient emparés dès l'an 1635, néanmoins on ne ſe preſſoit pas de les y attaquer, y aiant beaucoup de préparatifs à faire & de meſures à prendre pour le faire avec ſuccès & les en chaſſer. On commença l'exécution de ce
22. Mai. deſſein par l'attaque de l'Ile de Sainte-Marguerite & de ſes Forts, qui furent rendus au Comte d'Harcourt, quarante-trois jours après ſa deſcente dans l'Ile. Le Fort de l'Ile de Saint Honorat fut enſuite obligé de ſe rendre. Les Eſpagnols perdirent quinze cens hommes dans ces attaques,
14. Mai. & les François douze cens. Le Comte de Carces, le Marquis de Janſon, le Sieur de Caſtelan Maréchal de Camp, & pluſieurs autres Gentilshommes ſécondérent parfaitement le Comte d'Harcourt, dont la réputation croiſſoit de jour en jour par le ſuccès de ſes vigoureuſes expéditions.

24. Juin. Lyon le Saulnier, & quelques autres Villes de la Franche-Comté ſe rendent au Duc de Longueville.

24. Le même jour il y eut un rude combat du Duc de Veymar, qui avoit ſous lui Monſieur du Hallier, Maréchal de Camp, contre les Troupes du Duc de Lorraine, à Ferrières dans la même Province; les Lorrains furent défaits, on leur prit ſeize cornettes, & trois paires de timbales. Peu de jours après le même Général battit le Colonel Merci, qui commandoit d'autres Troupes du Duc de Lorraine, & les ennemis n'y perdirent guères moins que dans leur autre défaite.

Buſſi-

Buſſi-Lamet dépoſe Hermenſtein entre les mains des Députés de l'Archevêque de Cologne, après l'avoir défendu pendant deux ans pour l'Electeur de Trèves, ſans recevoir aucun ſecours. 1637. 20. Juil.

Après qu'on ſe fut ſaiſi de divers poſtes ſur la Sambre, le Cardinal de la Vallette mit le ſiège devant Landreci, qui fut attaqué avec beaucoup de vigueur, & fut contraint de ſe rendre au bout de quatorze jours. 26.

Yvoi dans le Luxemborg rendu au Maréchal de Châtillon. 14. Août.

L'Electeur de Trèves aiant été conduit à Vienne, obtient ſa liberté, en ſe ſoumettant aux volontés de l'Empereur. 25.

En Italie le Duc de Savoie & le Maréchal de Créqui font un grand carnage des Troupes Eſpagnoles. 1. Sept.

La Capelle en Picardie eſt priſe en dix jours ſur les Eſpagnols par le Cardinal de la Vallette. Buſſi-Lamet & Rambure y furent tués. 21.

Du côté des Pyrénées le Duc d'Halluin avec les Troupes de Languedoc, va au ſecours de Leucate, que les Eſpagnols aſſiégeoient, les bat & leur fait lever le ſiège. Le Sieur de Barri ſoutint le ſiège un mois avec quatre-vingts hommes, & fit ſi bien, qu'il donna le tems au ſecours de venir. 29.

Damvilliers, dans le Luxembourg, eſt rendu au Maréchal de Châtillon, après ſoixante-huit jours de ſiège. 28. Oct.

Le Duc de Rohan après tant de belles actions faites dans la Valteline, fut obligé cette année, faute d'argent pour payer ſes Troupes, de les en retirer.

Le Duc d'Halluin reçut le Bâton de Maréchal de France, après la victoire de Leucate, & le Roi voulut qu'il portât le nom de Maréchal de Schomberg. *Affaires particulières.*

Le Duc de Bouillon, après s'être fait inſtruire,

renonça aux erreurs de Calvin, & se fit Catholique.

1637. L'Académie Françoise des Quarante est établie par l'Edit sous la protection du Roi, & sous la direction du Cardinal de Richelieu.

Le Duc de Veymar défait l'Armée de Jean de Vert près de Rhinsfeld, le fait prisonnier & l'envoie au Roi, avec les drapeaux qu'il lui avoit enlevés dans le combat.

1638. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Rhinsfeld est rendu au Duc de Veymar.

2. Mars.

24. Aussi-bien que Fribourg, Capitale du Brisgau.

12. Avril. Le Cardinal de la Vallette, commandant en

19. Juin. Italie, jette du secours dans Verceil, assiégé par les Espagnols; mais le Commandant du secours aiant été tué, elle capitule.

20. Juin. En Franche-Comté le Duc de Longueville bat les Troupes du Duc Charles de Lorraine proche de Poligni.

22. Il force cette Place, & le Château se rend le 30.

2. Juil. Du côté d'Espagne, le Prince de Condé force Yron en Navarre, prend le Fort du Figuier, se rend maitre du Port du passage, & y prend douze Vaisseaux.

La joie de la Cour pour ces succès dans les frontières les plus éloignées d'elle, fut bien tempérée par la nouvelle qu'on reçut de la levée du siège de Saint-Omer, auquel on avoit employé la plus forte des Armées que le Roi eût alors sur pié: le Roi en rejetta la faute, & non sans raison, sur le peu de prévoyance du Maréchal de Châtillon, Général de cette Armée; & le punit par une disgrace: le siège fut levé au mois de Juillet, après quarante-sept jours d'at-

15. Juil. taque, & une grande dépense.

15. A ce malheur succédérent de grands avantages sur les ennemis: car le Duc de Veymar défit l'Armée Impériale à Virthemviel: elle étoit com-

man-

mandée par les Généraux Goeuts & Savelli. Le Vicomte de Turenne commandoit ſous le Duc de Veymar. 1638 9. Août.

L'Archevêque de Bourdeaux attaqua la Flotte d'Eſpagne proche du Mole de Catari en Biſcaye : elle étoit de dix-huit Vaiſſeaux ; il en prit dix-ſept, & mit le dix-huitième hors de combat. 22.

Le Marquis de Pontcourlai à la tête de la Flotte des Galères de France, trouva celle des Galères d'Eſpagne à la vue de Gènes : le combat fut engagé, Pontcourlai perdit trois de ſes moindres galères, & en prit ſix des ennemis, dont étoit la Patrone, & les plus forts des Eſpagnols. Le Sieur de Valbelle fut tué dans ce combat. 1. Sept.

Tous les heureux événemens de cette année, furent ſuivis de la naiſſance de Louis Dauphin à Saint Germain en Laie, le Dimanche un peu après onze heures & demie, la vingt-troiſième année du mariage du Roi. C'eſt le grand Prince que nous avons vu règner avec tant de gloire & de ſageſſe. 5 Sept.

L'inconſtance de la fortune parut encore pour troubler les proſpérités de la France, par la levée du ſiège de Fontarabie après deux mois d'attaque : c'étoit le Prince de Condé qui l'aſſiégeoit. On attribua ce mauvais ſuccès au Duc de la Vallette, qui chagrin de ce que le Duc d'Epernon ſon père n'avoit pas été employé à faire ce ſiège aux confins de ſon Gouvernement de Guienne, & pour quelques autres raiſons rapportées dans la Vie du Cardinal de Richelieu, ne fit pas aſſez ſon devoir. 7.

Le reſte de l'année fut heureux pour la France. Le Catelet fut pris d'aſſaut par Monſieur du Hallier, après vingt-cinq jours de ſiège : c'étoit l'unique Place qui reſtoit aux Eſpagnols de celles qu'ils avoient priſes en Picardie 14.

Monſieur de Belfons fit lever le ſiège de Luneville aux Troupes du Duc de Lorraine. 20.

1638. Le Duc de Veymar défait l'Armée du même Prince à Thanes.

15. Oct. Les Généraux Goeuts & Savelli furent repouſſés avec perte à l'attaque des Lignes de Briſac.

7. Nov. Le Duc de Savelli défait près de Blamont par le Duc de Longueville.

16. Déc. Briſac rendu au Duc de Veymar, aiant ſous lui Meſſieurs de Turenne & de Guébriant.

Affaires particulières. Le Maréchal de Créqui tué d'un coup de canon en reconnoiſſant les ennemis devant Brême en Italie, le 17 de Mars.

Le Duc de Rohan meurt des bleſſures reçues au combat de Rhinsfeld le 15 d'Avril : grand Capitaine, habile Politique, d'un eſprit au-deſſus du commun, & qu'il avoit cultivé par les Sciences ; mais ſouvent rebelle à ſon Souverain en faveur des Huguenots, dont il ambitionna toujours d'être le Chef.

Le Prince Caſimir de Pologne paſſant par la Provence ſans paſſeport, y fut arrêté au mois de Mai & conduit au Château de Vincennes.

1639. La Campagne commença dès le mois de Janvier, que le Duc de Veymar entra dans la Franche-Comté, y défit les Troupes du Prince de Lorraine, & prit Pontarlier le vingt-quatrième du mois.

Affaires d'Etat & de guerre.

24. Janv. Monſieur de Guébriant qui commandoit ſous ſes ordres, prit d'aſſaut Noſeroi, & obligea le Château à ſe rendre le 5.

4. Févr.

14. Et enſuite le Fort de Joux. On s'empara auſſi de S. Claude, & de quelques autres Forteresſes dans ces quartiers.

Le Roi met ſur pié cinq Armées ; la prémière commandée par Monſieur de la Meilleraie, Grand-Maitre de l'Artillerie, pour attaquer les Pays-Bas. La ſeconde ſous la conduite de Monſieur de Feuquières Maréchal de Camp, vers le Luxembourg. La troiſième ſous le Maréchal de Châtillon, ſur les frontières de Champagne.

La

La quatrième en Languedoc, ſous les ordres de Monſieur le Prince. Et la cinquième en Italie, commandée par le Duc de Longueville. 1639.

Cependant un corps d'Eſpagnols vint attaquer Cateau-Cambreſis, défendu par le Sieur de Vantoulx. Le Maréchal de Chaulnes fut envoyé au ſecours avec quelques Troupes, & fit lever le ſiège. 1. Mars.

Le Prince Thomas & le Marquis de Léganès ne furent pas plus heureux en Italie : ils mirent le ſiège devant Turin, que le Cardinal de la Vallette leur fit lever. 16. Avril.

Il paroît qu'en ce tems-là on entreprenoit plus facilement, & avec moins de précaution les ſièges, qu'on ne fait de notre tems, & nous en allons voir encore d'autres exemples qui confirmeront cette réflexion.

Monſieur de Feuquières s'attacha à celui de Thionville, une des plus fortes Places des Pays-Bas. Picolomini vint l'attaquer à la tête de ſon Armée, força un quartier, jetta des Troupes & des munitions dans la Place, & le lendemain défit toute l'Armée Françoiſe. Le Général y fut pris & bleſſé à mort. 7. Juin.

Picolomini perſuadé que rien ne réſiſteroit à ſon Armée victorieuſe, alla promptement aſſiéger Mouſon, où commandoit Monſieur de Refuge, Capitaine aux Gardes ; mais le Maréchal de Châtillon s'étant approché de ſon camp avec l'Armée qu'il commandoit, il leva le ſiège.

En Italie le Cardinal de la Vallette prend Chivas. 19.

Hédin rendu au Roi après trente-huit jours de ſiège. Ce Prince donna le Bâton de Maréchal de France à Monſieur de la Meilleraie, ſur la brèche. 30.

Le Château de Bène pris par le Duc de Longueville pour le jeune Duc de Savoie. 7. Juil.

Mort du Duc de Saxe-Veymar. Monſieur de Guébriant prend le commandement de ſon Armée. Cette mort fut un fâcheux contre-tems 28.

1639 pour la France : non ſeulement parce que ce Prince étoit un grand Capitaine, & qu'on avoit trouvé moyen de rendre ſes intérêts communs avec ceux du Roi; mais encore parce qu'il étoit entièrement maitre de ſes Troupes, & qu'on étoit en danger de les voir ſe débander, & même de ſe donner aux ennemis: mais la ſageſſe & l'argent du Roi, & l'habileté de ſon Miniſtre, vinrent à bout de faire tourner les choſes très avantageuſement pour l'Etat.

19. Du côté des Pyrénées Salces pris par le Prince de Condé après un mois d'attaque.

2. Août. Ivoi pris en quatre jours par le Maréchal de Châtillon, & raſé.

8. Turin ſurpris par le Prince Thomas & le Cardinal de Savoie. Cette priſe ſuppoſe la guerre civile allumée dans les Etats de Savoie. La mort du Duc qui arriva dès l'an 1637, en fut l'occaſion. Il avoit nommé Madame Royale ſœur du Roi & mère des deux Princes, dont l'un mourut peu de tems après; il avoit, dis-je, nommé cette Princeſſe Tutrice de ſes deux fils. Les deux oncles de ces deux Pupilles prétendirent à la tutèle, & c'eſt ce qui cauſa la guerre civile. Madame de Savoie étoit redevable au Roi & au Cardinal de cette diſpoſition teſtamentaire du Duc ſon mari, & ce bon office l'attachoit fort à la France. On y prit toutes les meſures poſſibles pour la fixer dans ce ſentiment, & en même tems l'Empereur & le Roi d'Eſpagne prirent en main la cauſe des deux oncles, dont l'un, ſavoir, le Prince Thomas, commandoit l'Armée d'Eſpagne. Ils trouvérent donc moyen de ſurprendre cette Capitale du Piémont : ce qui dérangea fort les affaires de Madame Royale.

8. Sept. Aux Pays-Bas les Troupes de Mr. de Fuentes ſont miſes en déroute par le Maréchal de la Meilleraie.

24. Moyen, Fortereſſe très forte en Lorraine, aſſiégée & priſe par Monſieur du Hallier.

En-

Entrevue du Roi & de Madame Royale à Grenoble. 1639.

En conſéquence des négociations dont il a été parlé, il ſe conclut un Traité à Briſac entre Monſieur de Guébriant & le Général Major Erlac, touchant les Troupes du feu Duc de Veymar : & la Ligue entre les Couronnes de France & de Suède fut renouvellée.

En vertu de ce Traité le Duc de Longueville eſt reconnu pour Général des deux Armées d'Alſace. 10. Oct.

Garniſon Françoiſe & Allemande dans Briſac au nom du Roi. 17.

Le Général Major Erlac envoie au Roi les clés de la Ville de Briſac. 22.

En Italie le Cardinal de la Vallette étant mort, le Comte d'Harcourt prend le commandement de l'Armée de Savoie. 23.

Quiers pris par le Comte d'Harcourt. 27.

En Allemagne le Duc de Longueville, aiant ſous lui le Comte de Guébriant, prend Lauffembourg, Neuſtat, Binghen, Creuzenac & Oppenheim.

Le Comte d'Harcourt défait l'Armée du Prince Thomas, & du Marquis de Léganès, auprès de Quiers. 20. Nov.

Sédition à Rouen. Le Parlement interdit pour ne s'y être pas fortement oppoſé. 17. Déc.

Le Comte de Guébriant fait paſſer le Rhin à l'Armée de France ſans pont, entre Bacharac & Obrevézel. 28.

Décès de Bernard Duc de Saxe-Veymar le 18 de Juillet, du Cardinal de la Vallette, Général de l'Armée d'Italie, à Rivole le 20 de Septembre. La Statue équeſtre de bronze du Roi élevée dans la Place Royale aux fraix du Cardinal de Richelieu le 27 de Septembre. *Affaires particulières.*

La ſédition de Normandie cauſée par les impôts pour ſubvenir aux dépenſes de la guerre, s'étendit juſques dans pluſieurs Villes de cette 1640. *Affaires d'Etat &*

Province. Le Chancelier Séguier fut envoyé
1640. pour appaiſer les troubles, aiant le commande-
de guerre. ment des Troupes, Mr. de Gaſſion les comman-
doit ſous lui, & prenoit le mot de lui. On ap-
pella cette ſédition, la ſédition *des piés nuds*,
parce que le Chef de la Populace avoit pris le
Janvier. nom de *va nuds piés.* Gaſſion battit en diverſes
rencontres ces Rebelles, & les diſſipa. Le Chan-
celier étant arrivé de Rouen, déclara au Parle-
ment ſon interdit, qui ne dura pas longtems.

6. Monſieur d'Eſpenan Gouverneur de Salces la
rend aux Eſpagnols, après avoir défendu vigou-
reuſement cette Place pendant quatre mois.

22. Saverne prête le ſerment de fidélité au Roi.

26. Mars. Le Comte de Guébriant fait lever le ſiège de
Binghen aſſiégé depuis quatorze jours.

29. Avril. Cazal eſt aſſiégé par le Marquis de Léganès,
& délivré par le Comte d'Harcourt, qui force
l'ennemi dans ſes Lignes.

14. Juin. Cependant l'Armée de France mit le ſiège de-
vant Arras, ſous les ordres des Maréchaux de
Chaulnes, de la Meilleraie & de Châtillon.

11. Juil. Le Comte d'Harcourt défait l'Armée du Mar-
quis de Léganès.

Tous ces combats d'Italie avoient pour fin la
priſe & la délivrance de la Citadelle de Turin.
Le Prince Thomas avoit ſurpris la Ville, & y a-
voit une Armée pour ſe rendre maitre de la Ci-
tadelle défendue par les François, pour le Duc
& Madame Royale ſa mère.

Le Comte d'Harcourt entreprit d'aſſiéger la
Ville; & l'on vit à cette occaſion une choſe fort
extraordinaire, ſavoir, la Citadelle aſſiégée par
le Prince Thomas maitre de la Ville, la Ville
aſſiégée par le Comte d'Harcourt, & ce Comte
en même tems aſſiégé dans ſon camp par le Mar-
quis de Léganès.

22. Juil. Nos Armées ne furent pas moins heureuſes
ſur la mer. Monſieur le Duc de Brezé remport-
ta une victoire ſignalée ſur les Eſpagnols à la
vue de Cadix. Ils y perdirent leur Vaiſſeau A-
miral

miral & quatre gros Gallions par le moyen de nos Brulots, & n'oſérent en venir à une nouvelle bataille, que le Duc leur préſenta le lendemain. 1640.

Arras rendu aux Maréchaux de Chaulnes, Châtillon & la Meilleraie. Ce ſiège fut fort fameux en ce tems-là, non ſeulement à cauſe de l'importance de la Place, mais par les combats qui ſe donnérent pour y jetter du ſecours, ou pour l'empêcher, & qui reſſembloient à des batailles. 10. Août.

Il y avoit longtems qu'on n'avoit vu un ſiége auſſi ſingulier que celui de Turin. Le Comte d'Harcourt eut autant de beſoin de ſon habileté, de ſa prudence, de ſa conſtance, de la valeur de ſes Troupes, qu'il avoit eu de hardieſſe pour l'entreprendre, tous les jours attaqué par les Troupes du Marquis de Léganès, toujours inquiété par les ſorties de la Ville ſouvent très nombreuſes. Il en vint à bout, & au mois de Septembre la Place lui fut rendue par le Prince Thomas. Il raccommoda par-là les affaires du Duc & de Madame Royale. 24. Sept.

Depuis le commencement de la guerre contre l'Eſpagne, il n'y avoit guères eu de Campagne auſſi heureuſe & auſſi glorieuſe pour la France, pour le Roi, & pour ſon Miniſtre, que celle de 1640. Elle finit par deux événemens qui firent grand bruit dans l'Europe. Le prémier fut la révolte de la Catalogne: & par le Traité qu'elle fit avec le Roi, ſuivant lequel aiant pris la réſolution de ſe former en République, elle convint de ſe mettre ſous la protection de Sa Majeſté.

Le ſecond fut la révolution ſubite de Portugal en faveur de Jean Duc de Bragance, héritier des droits des Rois Sébaſtien & Henri. Cette révolution arriva le même mois de Décembre, & fut ſi prompte, qu'en peu de jours le nouveau Roi fut reconnu par tout le Royaume, & les Eſpagnols entièrement chaſſés de Portugal. Tout cela 17. Déc.

cela rendit le miniſtère du Cardinal de Richelieu redoutable à toutes les Cours étrangères.

1640. *Affaires particulières.* Naiſſance de Philippe de France Frère unique du feu Roi Louis le Grand, au mois de Septembre. Elevation du Seigneur Mazarini au Cardinalat le 16 de Décembre.

1641. *Affaires d'Etat & de guerre.* Les François joints aux Suédois tiennent toujours l'Allemagne en alarmes; le Maréchal Bannier à la tête des Suédois, & le Comte de Guébriant à la tête des François, canonnent Ratiſbonne, où étoit l'Empereur & la Diète, & l'obligent à rompre le Pont de cette Ville.

26. Janv.

20. Février. La Catalogne aiant conſidéré que l'Etat Républicain ne lui convenoit point, fit un nouveau Traité avec le Roi, par lequel elle ſe donnoit & ſe ſoumettoit à la Couronne de France ſans préjudice de ſes privilèges. Les Caſtillans dès ce même mois vinrent ſe préſenter devant Barcelone, & la ſommérent de ſe rendre. Ils attaquérent même Montjoui, qui en eſt comme la Citadelle; mais ils furent repouſſés avec grande perte.

On avoit eſpéré que la priſe de Turin finiroit la guerre civile en Piémont: mais elle ſe ralluma plus vivement entre Madame Royale & les deux oncles du jeune Duc.

14. Mars.

27. 28. L'Archevêque de Bourdeaux enlève cinq vaiſſeaux & deux galères aux Eſpagnols.

29. Le Duc Charles de Lorraine laſſé de la guerre & de ſe voir dépouillé de ſes Etats, traite avec le Roi, & y eſt rétabli à de certaines conditions.

10. Avril. Il fait hommage au Roi à Paris pour le Duché de Bar.

24. Le Comte d'Harcourt bat les Troupes du Cardinal de Savoie devant Yvrée.

14. Mai. Mr. de la Mothe-Houdancourt commandant en Catalogne prend la Ville & le Château de Conſtantin, & quelques autres Places.

15. En Italie le Prince Thomas lève le ſiége de Chivas à l'approche du Comte d'Harcourt.

La

La Mothe Houdancourt avoit mis le siége devant Tarragone, & l'Armée des Espagnols y étant enfermée souffroit beaucoup de la disette, Ils firent tous leurs efforts pour la ravitailler, ce qui donna lieu à un grand combat, où le Général François les défit. 1641. 10. Juin. 29.

Cependant Mr. le Prince qui commandoit les Troupes en Roussillon, attaqua la Ville d'Elne, & la prit en huit jours.

Il se passa une affaire bien plus considérable ce jour-là même. Les Suédois joints aux François commandés par le Comte de Guébriant, & d'autres Troupes des Princes d'Allemagne leurs Alliés, assiégeoient Wolfembuttel. L'Archiduc Léopold & Picolomini vinrent au secours. La bataille se donna, & la victoire demeura aux Suédois & aux François. 29.

L'Archevêque de Bourdeaux, qui bloquoit Tarragone par mer, attaque quarante-une Galères des Espagnols, & ceux-ci en perdirent douze. 4. Juillet.

Malgré tous ces succès la Cour fut fort inquiète de la défaite de l'Armée du Maréchal de Châtillon par celle du Comte de Soissons auprès de Sedan; mais elle se rassura par la nouvelle de la mort du Comte de Soissons qui fut tué dans sa victoire. Cette mort fut un mystère qu'on n'a jamais bien pénétré. Elle n'eut point de suite: son Armée se dissipa. 6.

La conquête de la Ville d'Aire aux Pays-Bas par le Maréchal de la Meilleraie, fut un dédommagement de la perte de la bataille; mais elle fut bientôt reprise par les Espagnols, avec nos propres Lignes qu'on avoit négligé de combler. 27.

Le Roi aiant repris Donchéri, dont le Général Lamboi, qui commandoit les Espagnols à la bataille de Sedan, s'étoit saisi, vint assiéger le Duc de Bouillon dans Sedan même, & l'y contraignit de rentrer dans son devoir, à condition ds l'Amnistie & de rendre les canons qui avoient été pris à la bataille. 6. Août.

Le Duc de Lorraine, toujours lui-même, se révol-

révolta de nouveau contre le Roi. Ce Prince
1641. fit un détachement de ſon Armée de Sedan ſous
13. le Comte de Grancei Maréchal de Camp, pour commander ſous Mr. du Hallier, ci-devant Gouverneur de Lorraine. Dès qu'il fut entré dans ce Duché, Bar-le-Duc, & pluſieurs autres Villes ſe rendirent.

Tarragone aſſiégée dès le 12 de Mai par Mr.
20. de la Mothe-Houdancourt, & ravitaillée par mer. Ce Général change le ſiège en blocus.

Lens rendu au Maréchal de Brezé, & la Baſſée au Maréchal de la Meilleraie.

21. Epinal en Lorraine pris en quatre jours par le Comte de Grancei.

15. Sept. Coni en Piémont pris en quarante-ſix jours par le Comte d'Harcourt, & remis entre les mains de Madame Royale.

17. Bapaume en Artois rendu au Maréchal de la Meilleraie.

13. Oct. Le Duché de Caſtro incaméré par le Pape. Le Duc de Parme a recours au Roi.

23. Le Fort de Démont pris en quatorze jours de ſiège par les Troupes de France.

19. Déc. Le Prince de Monaco, par un Traité fait à Péronne, ſe met ſous la protection du Roi, & reçoit garniſon Françoiſe.

Affaires particulières. Le Canal de Briare pour la communication de la Loire & de la Seine, achevé cette année.

Ouverture de l'Egliſe de ſaint Louis de la rue ſaint Antoine, bâtie par le Roi le neuvième de Mai.

Antoine de Grammont Comte de Guiche reçoit le bâton de Maréchal de France.

Le Parlement de Rouen rétabli, & fait Semeſtre.

Mort de Maximilien de Béthune Duc de Sulli, Maréchal de France.

Le Comte de Guébriant prend Ordinguen.

1642. Enſuite il alla camper à Kempen dans l'Elec-
Affaires torat de Cologne, & aiant été joint par un corps

aſſez

assez considérable du Lantgrave de Hesse, il fut conclu dans le Conseil de guerre d'aller attaquer le Général Lamboi, qui s'étoit retranché assez près de là, en attendant la jonction d'une Armée aussi forte que la sienne, commandée par le Général Hasfeld. Le Comte de Guébriant força les retranchemens, défit Lamboi, & remporta sur lui une victoire complette. Lamboi fut du nombre des prisonniers, avec les Généraux Merci & Vehelen, & un grand nombre d'Officiers. Cette victoire le rendit maitre d'une grande partie de l'Electorat de Cologne, où plusieurs Villes se soumirent à lui, ou demandérent la neutralité, qu'il leur accorda, aussi-bien qu'à plusieurs Places du Duché de Juliers. Le Roi reçut cette bonne nouvelle étant à Lyon, & il envoya le bâton de Maréchal au Comte de Guébriant.

1642. *d'Etat & de guerre.* 14. Janv. 17.

Combat de Vals, où Mr. de la Mothe-Houdancourt défait cinq mille Espagnols. 19. Janv.

Tous ces heureux succès ne faisoient qu'augmenter la jalousie des Grands contre le prémier Ministre. Il avoit déja essuyé plusieurs conspirations contre sa personne; mais la dernière fut tramée par celui dont il eût dû le moins l'appréhender. Ce fut par Henri d'Effiat Marquis de Cinq-Mars, Grand-Ecuyer de France, le plus intime Favori du Roi, & qui étoit redevable de sa faveur au Cardinal. Monsieur Frère unique du Roi, & le Duc de Bouillon, entroient dans ce complot. Ils conclurent un Traité avec le Roi d'Espagne, dont l'exécution alloit à bouleverser toute la France, & dont le motif étoit la perte du Cardinal de Richelieu. Ce Traité fut signé à Madrid au mois de Mars. Le Cardinal fut assez heureux & assez habile pour en avoir une copie, sur quoi Cinq-Mars fut arrêté à Narbonne.

Cependant Mr. de la Mothe Houdancourt, commandant l'Armée de Catalogne, s'y rendoit redoutable par mille belles actions, & enfin après avoir 13. Mars.

avoir pris Tamarit, il fit lever le siège de Lé-
1642. rida: il rabattit sur l'Armée Espagnole, & la
31. défit. Cette victoire lui procura le bâton de Maréchal.

13. Avril. Colioure en Roussillon fut rendu au Maréchal de la Meilleraie après un mois de siège.

19. Les choses n'alloient pas si bien au Pays-Bas, où les Espagnols prirent Lens en trois jours.

13. Mai. Cette perte fut suivie de celle de la Bassée, beaucoup plus forte & plus importante.

26. Et enfin par la défaite de notre Armée commandée par le Maréchal de Guiche à Honnecourt.

14. Juin. Pendant ce tems-là le Roi ménageoit un accord entre Madame Royale & les deux Princes de Savoie, qui fut signé à Turin. Le Prince Thomas & le Cardinal son frère abandonnérent le parti des Espagnols.

16. Monson Ville & Château rendus au Maréchal de la Mothe.

23. Le Duc de Bouillon arrêté à Casal pour la conspiration de Cinq-Mars.

30. Juin. Le Duc de Brézé maltraite la Flotte d'Espagne sur les côtes de Catalogne.

17. Juil. Dieuse en Lorraine prise par Mr. du Hallier.

28. Août. Le Duc de Lorraine fait lever le siège de la Mothe à du Hallier.

3. Sept. En Italie, Nice de la Paille est prise en vingt jours à discrétion par le Duc de Longueville.

9. Perpignan rendu au Roi après trois mois de siège. Ce furent les Maréchaux de Schomberg & de la Meilleraie, qui conduisirent les attaques de cette forte Place, & si importante pour donner la main à nos Troupes de Catalogne, & aux révoltés de ce Royaume.

10. Le Colonel Batilli défend sept jours Neuchâteau, que le Comte de Grancei avoit pris en trois heures, & oblige le Duc de Lorraine à faire retraite.

12. Exécution du Grand-Ecuyer Cinq-Mars à Lyon.

19. Le Comte de Grancei combat en Franche-Comté

Comté le Comté de Cei, & fait lever le siège de Rai. 1642.

Le Maréchal de Guébriant défait un corps des Troupes de Jean de Vert proche de Lidebourg. 26.

Après la prise de Perpignan on fit un détachement de l'Armée sous les ordres des Maréchaux de Schomberg & de la Meilleraie, pour le siège de Salces, qui se rendit: le reste marcha en Catalogne. 29.

Le Duc de Bouillon, pour sauver sa vie & sa liberté, céda au Roi Sedan: le Cardinal Mazarin en prit possession au nom du Roi le même jour que Salces se rendit, & y mit une garnison d'onze Compagnies des Gardes. Cette Place étant aussi-bien fortifiée qu'elle étoit, fut d'une très grande importance pour la France; car outre qu'elle couvroit la frontière de ce côté-là, c'est qu'elle étoit la retraite ordinaire des mécontens.

Bataille de Lérida gagnée par le Maréchal de la Mothe en Catalogne. 7. Oct.

Le Duc de Longueville de son côté prit Tortone dans le Milanès en cinquante-cinq jours de siège. 26. Nov.

Enfin le dernier événement mémorable de cette année fut la mort du Cardinal de Richelieu âgé de 58 ans. Ce fut un des grands Ministres qui aient jamais été. Ses ennemis en ont dit bien du mal: mais ils ne lui ont jamais refusé le grand talent qu'il avoit pour le gouvernement d'un Etat. Le Cardinal Mazarin lui succéda. 4. Déc.

Affaires particulières.

Jean-Louis de Nogaret Duc d'Epernon, Maréchal de France, Colonel-Général de l'Infanterie Françoise, mourut à Loches le 13 de Février âgé de 88 ans.

Marie de Médicis Reine de France, mère du Roi, mourut à Cologne le 3 de Juillet âgée de 60 ans. Je n'ai point mis la mort de cette Princesse parmi les incidens qui avoient rapport à l'Etat, parce qu'elle étoit alors comptée pour rien dans le monde, & en France même. Plusieurs ont fait au Roi & au Cardinal un crime de leur dureté envers elle: d'autres les ont excusés

cusés par l'intérêt qu'ils devoient prendre au
1642. bien & au repos de l'Etat, que cette Reine avoit plusieurs fois troublé, & que sa haine implacable contre le Cardinal auroit apparemment à la prémiere occasion engagé à former de nouvelles cabales.

La mort du Cardinal de Richelieu fut un heu-
1643. reux événement pour les Espagnols; mais ils ne
Affaires d'Etat & de guerre. furent pas en profiter. Ils furent battus presque par-tout cette année: le Maréchal de la Mothe en Catalogne se conserva toujours sur eux la supériorité, & il se maintint dans la possession de faire échouer toutes leurs entreprises.

10. Févr. Ils ne purent venir à bout de prendre Flix, qu'ils avoient attaqué, & dont ils levérent le siège.

2. Mars. Ce Maréchal fit encore lever celui de Mirabel, où ils perdirent plus de deux mille hommes.

29. Le Prince de Monaco rend pour la prémière fois hommage au Roi pour le Duché de Valentinois, érigé par Sa Majesté en sa faveur.

Il y avoit près de quatre ans que le Roi étoit attaqué de beaucoup d'infirmités. Les fatigues des voyages, & en particulier de celui de Perpignan, où il crut sa présence nécessaire pour animer les Troupes au siége de cette Place, ne contribuérent pas peu à les augmenter. Enfin au mois d'Avril de cette année, se trouvant attaqué d'une fièvre lente, & sentant ses forces s'affoiblir de plus en plus, il prévit bien que sa dernière heure approchoit. Il se résolut à prendre les mesures nécessaires pour le bien de son Etat, & pour prévenir, autant qu'il pourroit, les desordres inséparables d'une minorité qui devoit être longue.

20. Avril. Il fit une Déclaration par laquelle la Reine Anne d'Autriche seroit après sa mort Régente du Royaume pendant la minorité du Dauphin, & sous son autorité Monsieur Gaston son frère unique, Lieutenant-Général de l'Etat & Chef du Con-

Conſeil; dont les membres ſeroient le Prince Henri de Condé, le Chancelier, le Cardinal Mazarin, le Sur-Intendant des Finances & le Sieur de Chavigni. 1643.

Ce Prince mourut le 14 Mai âgé de 42 ans, dont il en avoit règné 33. 14. Mai.

Cérémonie du Baptême du Dauphin. La Princeſſe de Condé & le Cardinal Mazarin le nomment Louis le 21 d'Avril. *Affaires particulières.*

Mr. du Hallier fut fait Maréchal de France par Louis XIII, ſous le nom de Maréchal de l'Hôpital.

AVERTISSEMENT

SUR LES FASTES DU REGNE

DE LOUIS LE GRAND.

LE règne de Louis XIV, dit le Grand, a été le plus long de tous les règnes depuis l'établiſſement de la Monarchie dans les Gaules, & ſans contredit un des plus mémorables par la multitude & par la qualité des événemens. Ce nombre infini d'entrepriſes & d'exploits militaires, tant ſur la Terre que ſur la Mer, m'a engagé en faveur des Lecteurs à faire quelque changement dans la méthode que j'ai ſuivie en faiſant les Faſtes du règne précédent. J'y marquerai les années, les mois & les jours, comme dans le précédent, & toutes ces époques ſeront toujours à la marge; mais j'en changerai l'ordre, en ne les mettant pas toujours tout de ſuite ſuivant les jours qu'ils ſont arrivés, mais ſuivant les divers pays où les choſes ſe ſont paſſées, ou ſuivant les diverſes eſpèces d'affaires dant on eſt bien aiſe de voir tout d'un

coup

coup la ſuite; & cela pour ne pas tant diſtraire l'imagination de ceux qui liront ces Faſtes.

J'ai l'expérience par la lecture de ces ſortes d'Ouvrages, qu'on ſe ſent peiné en les liſant, de voir, par exemple, une Bataille gagnée au Pays-Bas, & deux lignes après de ſe trouver tout à coup tranſporté en Italie pour un ſiège, & puis un moment après en Allemagne, parce qu'il ſe rencontre que ces différentes expéditions ſe ſeront faites trois jours de ſuite: & cet inconvénient ſe trouve à chaque pas. Ainſi communément quand il y aura, par exemple, pluſieurs Corps d'Armée en campagne, je parlerai de chacune ſéparément, & puis je dirai ce qui concerne les autres. Je ſuivrai cependant toujours l'ordre des années, ſans que l'une empiéte ſur la ſuivante. Cela ſervira, je crois, à donner une idée plus nette d'un règne ſi rempli, dont on ne peut traiter ici que très ſuccinctement. De cette manière on verra, par exemple, d'un coup d'œil & tout enſemble, les choſes qui ſe ſont paſſées en Italie, & puis pareillement ce qui ſe ſera fait aux Pays-Bas, les expéditions d'Allemagne, & ainſi du reſte, avec leurs époques.

JOUR-

JOURNAL HISTORIQUE

DU REGNE

DE

LOUIS XIV.

ſurnommé LE GRAND.

LE Roi LOUIS XIV, né en 1638 le cinquième de Septembre, monte ſur le Trône étant dans ſa cinquième année. 1643. *Affaires d'Etat & de guerre.*

La Reine Anne d'Autriche va au Parlement, où le Chancelier par ordre du Roi prononce un Arrêt, par lequel la Régence eſt confirmée à cette Princeſſe pendant la minorité du Roi. 14. Mai. 18.

Monſieur Gaſton Duc d'Orléans, frère du feu Roi, eſt en même tems déclaré Lieutenant-Général du Royaume.

Bataile de Rocroi gagnée par le Duc d'Enguien, qui n'étoit que dans la vingt-deuxième année de ſon âge; mais qui avoit déja donné pluſieurs preuves de ſa valeur, & du talent qu'il avoit pour la guerre. Il avoit ſous lui à l'aile droite qu'il commandoit, Monſieur de Gaſſion Maréchal de Camp. Le Maréchal de l'Hopital commandoit la gauche, aiant ſous lui le Marquis de la Ferté Senneterre; & le Baron de Sirot commandoit le corps de réſerve. 19. Mai.

Le Duc d'Enguien remporta une victoire complette. Il demeura ſur la place huit mille hommes des ennemis, & il y eut ſept mille priſonniers; leur meilleure infanterie, c'eſt-à-dire, les vieilles Troupes Caſtillanes, furent entièrement ruïnées, & les Eſpagnols ne purent jamais réparer cette perte. On leur prit vingt-quatre piéces de canon, deux cens drapeaux, & ſoixante étendarts. Les François y perdirent deux mille hommes, mais peu de gens de qualité. Le Ma-

réchal de l'Hôpital eut le bras caſſé d'un coup
1643. de piſtolet; le Marquis de Senneterre y reçut deux coups de piſtolet & trois coups d'épée.

10. Août. Cette victoire fut ſuivie de la priſe de Thionville. Ceux qui commandoient à ce ſiége ſous le Duc d'Enguien, étoient les Marquis de Gaſſion, de Geſvres & d'Aumont, le Comte de Grancei, Monſieur d'Eſpénan, le Baron de Sirot, le Chevalier de la Valière, & le Marquis de Paluau. Le Marquis de Geſvres, homme fort diſtingué par ſa valeur & ſon habileté dans la guerre, y périt par l'effet d'une mine. On y perdit auſſi le Marquis de Lénoncourt, les Sieurs de Perceval & Leſcot. Du nombre des bleſſés furent le Marquis de Gaſſion, le Comte de Tavannes, le Marquis d'Andelot, le Chevalier de Chabot, & les Sieurs de Jarzé, & de la Plante.

27. Mai. En Italie, le Château de Tortone fut rendu aux Eſpagnols après quatre mois de ſiége.

27. Sept. Trin fut pris par le Prince Thomas, qui commandoit les Troupes du Roi, aiant ſous lui le Vicomte de Turenne, & le Comte Dupleſſis-Praſlin, pour Lieutenans-Généraux.

28. Oct. Le Pont de Sture pris par le Comte Dupleſſis-Praſlin.

29. Nov. En Allemagne le Maréchal de Guébriant, ſur le point de prendre Roteuil, meurt de la bleſſure qu'il y avoit reçue d'un coup de canon. Le Roi lui fit faire un ſervice à Notre-Dame de Paris, où les Cours Supérieures aſſiſtérent. La Place fut rendue au Comte de Rantzau.

22. Nov. Combat de Dutlinguen, où le Comte de Rantzau ſe laiſſa ſurprendre par les Impériaux, & demeura priſonnier avec le Marquis de Montauſier.

3. Sept. Sur la mer, le Duc de Brézé bat les Eſpagnols à la vue de Carthagène. Il leur prit l'Amiral de Naples, deux autres gros vaiſſeaux & un Gallion, & tua ou prit quinze cens hommes.

17 Nov. En Eſpagne, l'Armée aſſiége Monçon dans l'Arragon, & le prend.

La Reine nomme le Cardinal Mazarin prémier

mier Miniſtre, ôte la Surintendance à Monſieur Bouteiller, & la Charge de Secrétaire d'Etat à Monſieur de Chavigni ſon fils, permettant à ce dernier d'entrer dans le Conſeil. Cela ſe fit au mois de Décembre. 1643.

Meſſieurs de Turenne & de Gaſſion furent faits Maréchaux de France le 17 de Novembre. *Affaires particulières.*

François-Achille d'Etampes de Valencé fut fait Cardinal.

Traité ſigné entre la France & le Portugal contre les Eſpagnols. 1644.

Le Roi eſt choiſi pour Arbitre entre le Pape & le Duc de Parme, au ſujet de la Principauté de Caſtro, qui avoit allumé une nouvelle guerre en Italie. *Affaires d'Etat & de guerre* 31. Mars.

Le Maréchal de Turenne qui avoit ſuccédé au Maréchal de Guébriant dans le commandement des Troupes en Allemagne, défait l'Avant-garde de l'Armée de Bavière. 3. Juin.

Bataille de Fribourg gagnée par le Duc d'Enguien, aiant ſous lui les Maréchaux de Grammont & de Turenne. Ce fut plutôt pluſieurs combats, qu'une ſeule bataille. Les ennemis y perdirent ſix pièces de canon & trois mortiers, leur bagage & pluſieurs drapeaux & étendarts. Ces actions furent conduites avec une prudence & une conſtance admirable par les Généraux, & une vivacité ſurprenante de leurs Troupes. 3. 5. & 9. Août.

Cette victoire fut ſanglante, mais elle eut de grandes ſuites. Monſieur d'Aumont détaché par le Duc d'Enguien prit Germeshein. 26.

Et Spire. 29.

Le Duc d'Enguien ſe rend maitre de Philiſbourg, ſecondé des Maréchaux de Grammont & de Turenne. Le Marquis de la Boulaie & le Comte de Tournon y furent tués. Monſieur de Turenne détaché par le Prince, s'empara enſuite de Vormes, d'Oppenheim, ſomma Mayence, qui ne voulut ſe rendre qu'au Duc d'Enguien. Binghen lui fut auſſi rendu. Creutz- 12. Sept.

nac, & enfin Landau, attaqué par Monſieur de
1644. Turenne, ſe rendit.

29. Juil. Aux Pays-Bas, Monſieur le Duc d'Orléans attaque Gravelines, & après une vigoureuſe réſiſtance, la Place fut priſe par capitulation: les Comtes de la Feuillade, Saint-Aignan, de la Rocheguion, & Monſieur de Linières, Meſtres de Camp, y furent bleſſés.

6. Sept. Au-delà des Alpes, le Prince Thomas Général des Troupes Françoiſes prit Santia.

7. Les Eſpagnols ſurpirent la Citadelle d'Aſt; mais elle fut repriſe par le Prince Thomas.

31. Juil. Au-delà des Pyrénées, les Eſpagnols reprirent Lérida, après deux mois & demi de ſiège, & après un ſanglant combat contre le Maréchal de la Motte, où la perte des Eſpagnols fut plus grande que celle des François.

30. Oct. L'Armée Eſpagnole reprend encore Monçon dans l'Arragon.

Affaires particulières, Exercice de la Religion Catholique rétabli à Sedan, où il avoit été interdit pendant plus de ſoixante ans.

Mort des Maréchaux de Vitri & de Saint-Luc.

1645. En Allemagne, combat de Mariendal, où
Affaires d'Etat & de guerre. Monſieur de Turenne, contre ſon ordinaire, ſe laiſſa ſurprendre par le Général Merci, qui lui enleva quelques-uns de ſes quartiers; mais aiant

5 Mai. raſſemblé quelques-unes de ſes Troupes, il fit une belle retraite.

3. Août. Bataille de Nortlingue gagnée par le Duc d'Enguien: les Maréchaux de Turenne & de Grammont commandoient ſous ce Prince. Le Marquis de la Châtre y fut bleſſé à mort. Livri, Piſani, Bouri, Chatelus y furent tués: le Général Merci y fut auſſi tué. Les Allemands y laiſſérent quatre mille des leurs ſur la place, & tant de priſonniers, qu'on en relâcha une partie pour s'en débarraſſer. Ce combat fut très ſanglant. Nortlingue ſe rendit enſuite.

Mon-

Monſieur de Turenne prend Dunkeſpiel proche du Danube. 1645.

Ce même Général & le Maréchal de Grammont aſſiègent Hailbron, & le prennent à diſcrétion. 30. 14. Sept.

Le Vicomte de Turenne prend Trèves, & y rétablit l'Electeur, qui après avoir obtenu ſa liberté, étoit toujours exclus de ſa Capitale. 20. Nov.

En Lorraine, la Mothe priſe par le Marquis de Villeroi. C'étoit une de plus fortes Places de l'Europe. Elle fut raſée après la priſe. 8. Mai.

En Catalogne, le Comte du Pleſſis-Praſlin prend la Ville de Roſe. 16. Juin.

Le Comte d'Harcourt commandant l'Armée Françoiſe dans ce Royaume, où il avoit la qualité de Viceroi, paſſe la Sègre en préſence de l'ennemi. 20. Oct.

Bataille gagnée par ce Prince, appellée la Bataille de Liorens.

Balaguier pris par le Comte d'Harcourt.

En Italie, Rocca de Vigévano priſe par le Prince Thomas. 12. Sept.

Bataille proche de la rivière de Mora, gagnée par le Prince Thomas ſur Dom André Cantelme, Général des Eſpagnols. 17. Oct.

Aux Pays-Bas, Monſieur le Duc d'Orléans commandant l'Armée, & aiant ſous ſes ordres les Maréchaux de Gaſſion & de Rantzau, aſſiège Bourbourg, le prend en neuf jours d'attaque, & fait la garniſon priſonnière de guerre. 9. Août.

Le Duc d'Orléans ſe rend maitre de Ménin. 4. Sept.

Priſe de Béthune par les Maréchaux de Gaſſion & de Rantzau. Lillers, Saint-Venant, Armentières, le Fort de Link pris par les mêmes Généraux. Le Maréchal de Gaſſion fut bleſſé à cette dernière Place. 7.

Le Maréchal de Rantzau ſe rend maitre de Lens. 17. Oct.

Le Comte de Rantzau reçoit le Bâton de Maréchal, abjure l'héréſie de Luther, & ſe fait Catholique. *Affaires particulières.*

1645. Mort du Cardinal de la Rochefoucault, & de Monſieur des Noyers Secrétaire d'Etat.

Entrée magnifique des Ambaſſadeurs de Pologne le 29 d'Octobre, pour le mariage de leur Roi Ladiſlas avec la Princeſſe Louiſe-Marie de Gonzague, fille du Duc de Mantoue. La cérémonie du mariage ſe fit le 6 Novembre dans la Chapelle du Palais Royal, en préſence du Roi & de la Reine Régente.

1646. *Affaires d'Etat & de guerre.*

La durée & la licence de la guerre avoit fait preſque oublier les Edits portés contre les Duels. On en publia cette année de nouveaux très rigoureux ſur ce ſujet.

15. Mars. 13. Mai. En Flandre, le Maréchal de Gaſſion toujours en action, & le plus dangereux voiſin que les ennemis puſſent avoir, tombe ſur un corps de leurs Troupes entre Bruges & Dunkerque, & les défait.

28. Juin. Priſe de Courtrai par Monſieur le Duc d'Orléans, après treize jours de tranchée ouverte, aiant ſous ſes ordres les Maréchaux de Gaſſion & de Rantzau.

12. Juill. Le Marquis de la Ferté-Senneterre, aiant le Marquis de Pienne pour Maréchal de Camp, ſe rend maitre de Longwi, entre Luxembourg & Nanci.

31. L'Armée Françoiſe aiant à ſa tête le Duc d'Orléans, le Duc d'Enguien, & le Maréchal de Rantzau, prend Bergue Saint-Vinoc. Monſieur de Puiſégur y fut mis pour y commander.

24. Août. Le Duc d'Orléans aiant ſous lui le Duc d'Enguien, ſe rend maitre de Mardik, après ſeize jours de tranchée ouverte. Ce ſiège fut aſſez meurtrier. Les Chevaliers de la Feuillade & de Fieſque, le Marquis de Thémines, les Comtes de la Rocheguion, de Fleix, & Monſieur de Saro Capitaine aux Gardes y furent tués. Les Ducs de Nemours & de Pondevaux, le Prince de Marſillac, & le Marquis de Laval y furent bleſſés.

Fur-

Furnes rendu au Duc d'Enguien, & la garnison faite prisonnière. 1646.

Dunkerque prise par le Duc d'Enguien en dix-huit jours de siège, aiant sous ses ordres les Maréchaux de Gassion & de Rantzau. Le Marquis de Laval & le Chevalier de Chabot Lieutenans-Généraux y furent tués. Monsieur de Vignaut, Sergent de Bataille, de Breauté, de Murs, le Porcheux Capitaine aux Gardes, d'Aubeterre, de Grave, de Blancafort & de Poix y furent blessés. 7. Sept. 10 Oct.

Le Maréchal de Gassion conduisant un convoi à Courtrai, défit six Régimens d'infanterie & cinq de cavalerie, qui voulurent s'opposer à son passage, leur tua plus de cinq cens hommes, fit cinq cens prisonniers, prit dix-neuf drapeaux, huit étendarts, & douze cens chevaux. 31.

En Allemagne, le Vicomte de Turenne prend Schondorf sur les frontières du Wirtemberg. 9. Sept.

En Italie, le Prince Thomas assiégeant Orbitelle, secondé par notre Armée de mer, que commandoit Monsieur de Brézé Amiral de France, il se donna un combat sur la mer: la Flotte d'Espagne, qui venoit au secours de la Place, fut battue; mais le Duc de Brézé qui commandoit la nôtre y fut tué. Le Comte d'Augnion Vice-Amiral partit trop tôt devant Orbitelle, ce qui laissa la liberté aux Espagnols d'y jetter du secours, & le Prince Thomas fut obligé de lever le siège. 14. Juin. Juillet.

Prise de Piombino par les Maréchaux du Plessis-Praslin & de la Meilleraie. 8 Octob.

Le Maréchal de la Meilleraie prend Portolongoné, après vingt jours de siège. 29 Oct.

En Espagne, le Comte d'Harcourt lève le siège de Lérida, après trois mois d'attaque. 21. Nov.

Mort des Maréchaux de Châtillon & de Bassompierre. Le Marquis de Villeroi fut fait Gouverneur du Roi, le Cardinal Mazarin se réservant la Sur-Intendance de l'éducation du Roi & de Monsieur. Le Roi fit le Marquis de Ville- *Affaires d'Etat & de guerre.*

roi Maréchal de France la même année. Le Roi
1646. rétablit les Barberins daus les bonnes graces du Pape Innocent X. Henri Prince de Condé meurt le 26 de Décembre. Le Duc d'Enguien eſt pourvu de ſes Charges & Gouvernemens, & prend le nom de Prince de Condé.

1647. *Affaires d'Etat & de guerre.* La guerre continuoit toujours, nonobſtant les Conférences qui ſe tenoient à Munſter pour la paix générale, & où le Duc de Longueville, le Comte d'Avaux, & Monſieur Servien étoient les Plénipotentiaires pour la France.

17. Mars. Le Marquis d'Hoquincourt prend Tubinge en Allemagne, après dix-neuf jours de tranchée.

25. Avril. Le Vicomte de Turenne aiant paſſé le Rhin, & enſuite le Mœin, ſe rend maitre d'Achafembourg, & de pluſieurs autres Places. Son deſſein étoit de joindre les Suédois, comme il le fit, pour ſecourir le Lantgrave de Heſſe, allié de la France.

13. Oct. Les Eſpagnols lèvent le ſiège de Vormes.

4. Juin. Aux Pays-Bas, l'Archiduc Léopold nouveau Gouverneur, attaque & prend Armentières. Le Marquis du Pleſſis-Bellièvre défend vingt jours cette mauvaiſe Place avec une valeur & une habileté ſurprenante.

13. Juil. Le Maréchal de Rantzau prend Dixmude en trois jours.

18. L'Archiduc prend Landreci en vingt-deux jours de tranchée.

19. Le Maréchal de Gaſſion ſe rend maitre de la Baſſée en huit jours.

3. Octob. Ce vaillant Maréchal fait le ſiège de Lens, & y eſt tué d'un coup de mouſquet à la tête. Monſieur de Villequier continue le ſiége, & prend la Place. Le Comte de la Feuillade Maréchal de Camp y fut tué.

17. Juin. En Eſpagne, le Prince de Condé lève le ſiège de Lérida, choſe peu ordinaire à ce Prince, qui avoit toujours réuſſi dans ſes entrepriſes, le Car-

Cardinal Mazarin ne lui aiant point envoyé les ſecours qu'il lui avoit promis. Le Chevalier de la Valière Maréchal de Camp, le Comte de Clermont & Vertillac Maréchal de Bataille furent tués à ce ſiège. Ce Prince prit enſuite Ager ſur la frontière d'Arragon, & fit abandonner aux Eſpagnols le ſiège de la Ville de Conſtantin. 1647. 1. Mai.

En Italie, le Connétable de Caſtille, Gouverneur du Milanès, aſſiège avec une Armée de douze mille hommes, Nice de la Paille, petite Ville du Montferrat, mauvaiſe Place. Le Sieur du Breulh, avec ſon ſeul Régiment d'infanterie de cinq cens hommes, & ſa Compagnie de carabins, la défend pendant vingt-deux jours de tranchée ouverte, & faute de ſecours, la rend par une capitulation honorable, après avoir ſoutenu un aſſaut, & avoir tellement ruïné l'Armée ennemie, qu'elle fut hors d'état de tenir la campagne, & de conſerver la Place, qui fut raſée. 22.

Le Duc de Guiſe ſe jette dans Naples, pour ſoutenir la révolte des habitans contre le Roi d'Eſpagne. 16. Oct.

Bataille navale de Caſtellamare, où le jeune Duc de Richelieu Général des Galères battit la Flotte d'Eſpagne, & lui coula à fond trois vaiſſeaux. 21. Déc.

Cette année produiſit la paix entre la France & l'Empire, & elle donna naiſſance à quelque choſe de pis que la guerre étrangère, je veux dire, aux troubles domeſtiques; mais avant que la paix fût conclue avec une partie de nos ennemis, il y eut bien des expéditions militaires en divers endroits. 1648. *Affaires d'Etat & de guerre.*

En Eſpagne, le Maréchal de Schomberg oblige les Eſpagnols à lever le ſiège de Flix, & prend d'aſſaut Tortoſe. Meſſieurs d'Etrées, Marcin, la Fare, la Trouſſe, montérent les prémiers ſur la brèche. Ce dernier, qui étoit Meſtre de Camp du Régiment de la Marine, y fut bleſſé à mort. 12. Mai.

1648. 17. En Allemagne, ſe donne la bataille de Zuſmarhauſen, au-delà du Danube, que le Vicomte de Turenne paſſa, après s'être joint aux Suédois, commandés par le Général Vrangel. Ils attaquérent l'arrière-garde de l'Armée de Bavière, la défirent entièrement, entrérent dans la Bavière, y prirent pluſieurs Places, & l'Electeur fut contraint de ſortir de Munic, Capitale de ſon Etat.

24. Mai. Aux Pays-Bas, les Eſpagnols emportent Courtrai d'emblée. L'Archiduc prit enſuite Furnes.

27. Le Prince de Condé prend Ypres en moins de quinze jours, aiant ſous ſes ordres les Maréchaux de Grammont & de Rantzau.

20. Août. Bataille de Lens. L'Archiduc aſſiégea Lens. Le Prince de Condé vint au ſecours, & trouva en arrivant la Ville rendue. Le Prince de Condé réſolut d'engager la bataille. Son Armée étoit beaucoup moins forte que celle des Eſpagnols, & dans un poſte peu avantageux. Il en changea l'ordonnance, & fit ſi bien, qu'il engagea les Eſpagnols à quitter leur poſte, & à venir l'attaquer. Il fit auſſi-tôt volte-face, & après quelque perte qu'il fit d'abord, la victoire aiant pendant longtems balancé, ſe déclara enfin pour lui. Il reſta du côté des ennemis ſept à huit mille hommes ſur la place. On leur fit quinze cens priſonniers, & de ce nombre étoient le Général Bek, le Prince de Ligne & le Comte de S. Amour, Général de l'Artillerie. Les François eurent ſix cens hommes de tués, & douze cens demeurérent priſonniers. Des derniers furent le Marquis de Villequier Lieutenant-Général, & Monſieur de la Mouſſaie Maréchal de camp. Le Maréchal de Grammont, & tous les Officiers Généraux, firent des prodiges. Le canon des Eſpagnols, & quantité d'étendarts & de drapeaux furent pris. Le Prince après cette bataille reprit Lens.

14. Sept. Furnes repris par le Maréchal de Rantzau.

Sur ces entrefaites arrivérent les troubles de Paris,

Paris, par la meſintelligence qui ſe mit entre la Cour & le Parlement. La journée des Barricades, au ſujet de l'empriſonnement des Conſeilliers Brouſſel & Blancmeſnil, le 26 d'Août, & ce qu'on appella *la Fronde*, par la haine qu'on avoit du Cardinal Mazarin. 1648.

En Italie. Combat de Crémone, où le Marquis de Caracène fut défait par le Maréchal Dupleſſis-Praſlin. Les Eſpagnols y perdirent deux mille hommes, & on leur fit mille priſonniers. Ils y perdirent tout leur canon & leur bagage, & quarante drapeaux. Le Marquis de Navailles Maréchal de camp y fit paroître autant de prudence que de valeur & de réſolution, aiant avant le combat gardé ſon poſte pour attendre le ſecours qu'on lui amenoit, nonobſtant le petit nombre de Troupes qu'il avoit en préſence de l'ennemi; & après l'arrivée du ſecours, aiant forcé de ſon côté les retranchemens des Eſpagnols: le Comte de Choiſeuil fils du Maréchal Dupleſſis-Praſlin y fut tué. 30. Mai.

Cependant on traitoit toujours de la paix à Munſter entre la France, l'Empire, la Suède & leurs Alliés. L'Eſpagne tâchoit pour ſes intérêts particuliers d'en empêcher la concluſion. Le Traité fut enfin ſigné. Sans parler des autres articles, il fut réglé pour la France, que la ſouveraine puiſſance ſur les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, ſur les Villes de même nom & leurs détroits, & en particulier ſur Moyenvic, appartiendroit à la Couronne & au Domaine de Sa Majeſté très Chrétienne, & y ſeroient à perpétuité & irrévocablement réunis & incorporés; que l'Empereur & l'Empire céderoient au Roi tous leurs droits ſur Pignerol: que l'Empereur, tant pour lui que pour la Maiſon d'Autriche, comme auſſi l'Empire renonceroient aux droits de propriété, de domaine & de juriſdiction ſur la Ville de Briſac, ſur l'Alſace, &c. Que le Roi auroit droit de tenir une garniſon à Philisbourg, &c. Le Roi d'Eſpagne & 24. Oct.

1648. le Duc de Lorraine ne furent point compris dans ce Traité.

Affaires particulières. Monſieur le Duc d'Anjou frère unique du Roi fut préſenté aux fonts de Baptême par le Duc d'Orléans ſon oncle, & par Henriette de France Reine d'Angleterre, & fut nommé Philippe.

1649. Le Parlement de Paris & les autres Cours continuant de tenir leurs Aſſemblées malgré les défenſes du Roi, & la Régente aiant toujours ſur le cœur la journée des Barricades, & d'avoir été forcée de relâcher les deux Conſeillers empriſonnés, & de rappeller les autres Magiſtrats qu'elle avoit exilés; il fut conclu dans le Conſeil que Sa Majeſté ſe retireroit de Paris, & dès le grand matin le Roi, la Régente, le Cardinal

Affaires d'Etat & de guerre.

6. Janv. Mazarin, & toute la Cour ſe tranſportérent à Saint Germain en Laie.

Le même jour le Parlement s'étant aſſemblé, il fut arrêté que les Pariſiens prendroient les armes pour la garde des portes & la ſureté de la Ville, & que les gens de guerre répandus dans les environs ſe retireroient à 20 lieues de Paris. Ce ſecond article étoit plus aiſé à ordonner qu'à faire exécuter : car il s'agiſſoit des Troupes du Roi.

7. Janv. Le Parlement étant aſſemblé, une Déclaration fut apportée au Parquet, par laquelle le Roi transféroit le Parlement à Montargis.

8. Cela produiſit une députation des Gens du Roi à la Cour : mais ils furent renvoyés ſans avoir été entendus.

9. Le Parlement aigri de ce refus ordonne des levées de gens de guerre, déclare le Cardinal Mazarin perturbateur du repos public, & il lui fut enjoint de ſortir du Royaume dans huit jours. Il ſe fit depuis le 6 de Janvier que le Roi ſortit de Paris, pluſieurs négociations & autres démarches juſques au prémier d'Avril : mais dans l'intervalle on en vint aux armes.

8. Févr. Le Prince de Condé fit attaquer par les Troupes

pes du Roi le Pont de Charenton, que Clanleu défendit pour le Parlement, & qui y fut tué, aiant été forcé. Le Duc de Châtillon que Monſieur le Prince avoit chargé de l'attaque, y fut auſſi tué d'un coup de mouſquet au travers du corps. 1649.

Enfin la paix fut conclue par une Amniſtie générale, vérifiée au Parlement le Jeudi Saint; & quelques mois après le Roi revint avec la Cour à Paris. 1. Avril.

Les Eſpagnols ne manquérent pas de mettre à profit ces deſordres, & quelques autres qui arrivérent cette année en Provence & en Guienne.

Ils reprirent Yprès, 8. Mai.

Et Saint Venant. 10.

Le Comte d'Harcourt qui commandoit l'Armée des Pays-Bas inveſtit Cambrai: mais un ſecours conſidérable s'étant jetté dans la Place, il fut obligé de ſe retirer. 28.

Le même Général défit un corps de Troupes Lorraines auprès de Valenciennes. 10. Juin.

Il tailla en pièces huit cens chevaux entre Douai & Saint Amand. Monſieur de Laubeſpine y reçut un coup de piſtolet dans le bras. Le Comte d'Harcourt ſurprit encore deux mille chevaux peu de jours après. 23.

Enfin il attaqua Condé, & prit en deux jours de tranchée cette Place infiniment forte par ſa ſituation. 21. Août.

Les troubles de la France aiant empêché d'envoyer les ſecours ordinaires en Catalogne, les Eſpagnols y prirent Conſtantin, qu'ils avoient manqué pluſieurs fois, & quelques autres Places: ils avoient pratiqué des intelligences dans Barcelonne, mais le Comte de Marcin qui commandoit nos Troupes en Catalogne rompit toutes leurs meſures. La même raiſon détacha auſſi en Italie le Duc de Modène de nos intérêts, & il fit ſon Traité avec l'Eſpagne.

1649. *Affaires particulières.* Mort d'Honoré d'Albert Duc de Chaulnes Maréchal de France.

1650. *Affaires d'Etat & de guerre.* Nonobſtant les grands ſervices rendus à l'Etat par Mr. le Prince, la Reine-mère, avertie de certains complots contraires au bien & au repos de l'Etat, le fit arrêter avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville, & ils furent conduits au Château de Vincennes.

18. Janv. Les Sceaux ôtés au Chancelier Séguier, & donnés à Monſieur de Laubeſpine-Châteauneuf.

1. Mars. Les Eſpagnols prennent le Catelet.

14. Mai. Ils aſſiègent Guiſe défendu par le Sieur Bridieu. Le Maréchal Dupleſſis-Praſlin vint au ſecours, & obligea les Eſpagnols à abandonner leur entrepriſe.

2. Juil. L'Archiduc aſſiège la Capelle & la prend en 13 jours.

3. Août. Nos diviſions domeſtiques nous firent encore enlever par les Eſpagnols la Ville de Mouzon, après deux jours de ſiège.

6. Nov. Le Maréchal Dupleſſis-Praſlin aiant pris Réthel; quand Monſieur de Turenne qui s'étoit déclaré pour le parti des Princes, parut pour le ſecours de cette Place, on en vint à la bataille. La victoire ſe déclara pour l'Armée du Roi. Les ennemis laiſſérent deux mille hommes ſur le champ de bataille, huit pièces de canon & leurs bagages : on fit pluſieurs priſonniers, du nombre deſquels fut Don Eſtevan de Gamare qui commandoit les Troupes d'Eſpagne, auſſi-bien que le Sieur Fauge un des Généraux du Duc de Lorraine. Meſſieurs d'Aumont, d'Hocquincourt, Manicamp, Gadagne, Bougi, Roſe, Navailles, Coſſé, Montaterre, Pradelle s'y ſignalérent par leur valeur & leur conduite. Le Vicomte de l'Hôpital & le Comte de Choiſeuil y furent tués.

Déc. 15. Monſieur de Bougi reprend Château-Porcien.

29. Déc. En Lorraine, le Comte de Ligneville prit la Ville de Bar pour le Duc : mais il fut défait par le

9. Oct.

le Marquis de la Ferté-Senneterre auprès de cette Ville, qui fut repriſe quelque tems après par le même Marquis. 1650.

En Italie, les Eſpagnols reprennent Portolongoné en quarante-ſept jours de tranchée ouverte. 29. Dec. 1. Août.

En Catalogne, il ſe fit peu d'expéditions mémorables. Le Duc de Mercœur déclaré Viceroi attaqua Salces, & s'en rendit maitre par l'irréſolution du Marquis de Mortare qui vint trop tard au ſecours. Le Duc fit arrêter le Comte de Marcin, qui débauchoit les Troupes en faveur de Monſieur le Prince. Diverſes conjurations furent découvertes & diſſipées.

Le Roi cette année fit pluſieurs voyages, en Normandie, en Bourgogne, en Guienne, où les Princes empriſonnés avoient beaucoup de partiſans. La ſeule préſence du Roi rendit la Normandie paiſible & ſoumiſe.

En Bourgogne ce fut à peu près de même. Le Comte de Tavannes s'étoit jetté dans Bellegarde, à deſſein de la défendre pour le Prince, & la défendit en effet vigoureuſement quelque tems; mais ſi tôt qu'il ſut que le Roi venoit à lui, il capitula, & la rendit.

Les ſéditions avoient recommencé à Bourdeaux: mais l'arrivée du Roi calma tout dans cette Capitale.

La Princeſſe Douairière de Condé mourut le 2 Décembre âgée de 57 ans. Charles de Valois Duc d'Angoulême fils naturel de Charles IX, dont il a été ſi ſouvent fait mention dès le tems d'Henri IV, mourut pareillement cette année, auſſi-bien que les Maréchaux de Brézé & de Rantzau. *Affaires particulières.*

Les Princes qui avoient été transférés au Havre ſont mis en liberté, & le Cardinal Mazarin alla lui-même les tirer de priſon: mais aiant reconnu qu'ils ne lui tenoient pas grand compte de ce bienfait, il prit le parti de ſortir du Royaume 1651. *Affaires d'Etat & de guerre.* 13. Févr.

me, & se retira dans l'Archevêché de Cologne.
1651. On crut que cette retraite avoit été concertée a-
4. Mars. vec le Roi & la Reine Régente.

7. Sept. Le Roi étant entré dans sa quatorzième année, il fut déclaré majeur au Parlement à son Lit de Justice. Il y fut accompagné par les Princes du Sang, excepté le Prince de Condé, qui ne cessoit de donner des marques de son mécontentement contre le Gouvernement, prétendant que quoique le Cardinal Mazarin fût fort éloigné, il en étoit toujours l'ame, & que rien ne s'y faisoit que par ses conseils.

On ôte les Sceaux à Monsieur de Châteauneuf, & on les donne au Prémier Président Molé qui les garda jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1655, ce qui n'empêcha pas le Chancelier Séguier de prendre place au Conseil.

Le Prince de Condé sur la fin du même mois prend les armes ouvertement pour commencer la guerre civile. Une grande partie de la Guienne & plusieurs Seigneurs & Gentilshommes se déclarent pour lui. Le Roi fait marcher une Ar-
27. mée contre ce Prince, dont le Comte d'Harcourt est nommé Général

Nov. Le Comte de Marcin aiant débauché les Troupes de Catalogne, les amène au Prince, qui assiège Cognac. Le Comte d'Harcourt vient au secours & fait lever le siège.

Il prend ensuite la Tour de Saint Nicolas de la Rochelle, où les rebelles s'étoient fortifiés.

13. Sept. En Lorraine, le Maréchal de la Ferté fait le siège de Chatté, & prend cette Place après quarante-trois jours d'attaque.

Août. En Catalogne les Espagnols attaquent Barcelonne.

Aux Pays-Bas, les Espagnols firent diverses tentatives, dont la plupart ne leur réussirent point, par la vigilance & l'activité du Maréchal d'Aumont qui commandoit les Troupes Françoises.

Affaires Le Bâton de Maréchal fut donné cette année

à

à Meſſieurs d'Aumont, d'Etampes, d'Hocquincourt, de la Ferté-Senneterre, de Grancei. Charles II. Roi d'Angleterre ſe réfugie en France. 1651. *particulières.*

Nonobſtant tous les efforts des Rebelles, & du Parlement, le Cardinal Mazarin revient à la Cour qui étoit alors à Poitiers, & prend ſa place au Conſeil. Il fut eſcorté dans ce voyage par le Maréchal d'Hocquincourt, & par le Maréchal de Grancei, & par pluſieurs autres Seigneurs à la tête de ſix mille hommes. 1652. *Affaires d'Etat & de guerre.* Fevrier.

Le Duc de Rohan aiant engagé Angers à ſe déclarer pour Monſieur le Prince, le Maréchal d'Hocquincourt attaque cette Place, & l'oblige à ſe rendre. Le fils du Maréchal y fut tué. Mars.

Après la priſe d'Angers le Marquis de Navailles attaque le Pont de Cé, & prend la garniſon à diſcrétion.

Monſieur le Prince enlève pluſieurs quartiers au Maréchal d'Hocquincourt à Bléneau. Monſieur de Turenne vient au ſecours & défait huit eſcadrons de Monſieur le Prince. Il ſe met en bataille en préſence des ennemis, & par la bonne contenance qu'il fit, il leur fit croire qu'il étoit ſoutenu par d'autres Troupes. Par cette ſage & hardie manœuvre, il ſauva l'Armée du Roi qui étoit à Gien, & le Roi même que Monſieur le Prince avoit deſſein d'enlever avec toute la Cour. Le Comte de Maré y fut tué, & le Duc de Nemours bleſſé, du côté de Monſieur le Prince. 2. Avril.

Combat d'Etampes, où Monſieur de Turenne & le Maréchal d'Hocquincourt forcérent le fauxbourg, y tuérent plus de mille hommes des meilleures Troupes de Monſieur le Prince, firent pluſieurs priſonniers, & n'y perdirent preſque que le Baron du Blaiſel-Saint-Aubin Maréchal de Bataille, qui y fut tué.

Journée du fauxbourg Saint-Antoine, où Monſieur de Turenne & le Maréchal de la Ferté attaquérent Monſieur le Prince. On ne combattit 2. Juil.

jamais

jamais avec plus de valeur & d'habileté. Mon-
1652. ſieur le Prince s'y ſurpaſſa lui-même ; mais il étoit perdu, ſi Mademoiſelle de Montpenſier n'eût fait tirer le canon de la Baſtille contre l'Armée du Roi, & n'eût fait ouvrir la Porte de Saint Antoine à Monſieur le Prince & à ſes Troupes. Du côté de Monſieur le Prince, le Marquis de Flamarin, les Comtes de Caſtres & de Boſſu, la Roche-Giffart, des Fourneaux, la Martinière, la Motte-Gayonne y furent tués; le Duc de Nemours y fut bleſſé de treize coups. Le Duc de la Rochefoucault reçut un coup de mouſquet qui lui ôta la vue. Jarzé, Guitaut, Clinchant & pluſieurs autres Gentilshommes furent auſſi bleſſés. Du côté du Roi, Meſſieurs de Saint Mégrin, Nantouillet, le Fouilloux, Mancini neveu du Cardinal Mazarin y furent tués, ou moururent de leurs bleſſures. Monſieur de Navailles, qui conduiſoit une attaque, fut bleſſé. Il y eut trois Colonels & vingt-deux Capitaines tués de l'Armée Royale. On en avoit d'abord compté 23, mais le Sieur de Courtenain, Capitaine de Picardie, bleſſé d'un coup de canon qui lui emporta un bras & une partie du bas ventre, en échappa malgré de ſi dangereuſes & de ſi bizarres bleſſures. D'Eſclainvilliers fut fait priſonnier.

6. Août. Déclaration du Roi par laquelle le Parlement de Paris eſt transféré à Pontoiſe: la Compagnie s'y oppoſe ; mais pluſieurs Préſidens, Conſeillers, Ducs & Pairs quittérent Paris & ſe rendirent auprès du Roi.

9. Le Roi conſent de nouveau à l'éloignement du Cardinal, qui ſe retire à Sedan.

Le Marquis de Perſan aiant défendu onze mois
1. Sept. Monrond en Berri pour Monſieur le Prince, ſe rend par capitulation au Marquis de Paluau depuis Maréchal de Clérambaut.

20. Oct. Le Roi entre dans Paris, & y eſt reçu avec toutes ſortes de démonſtrations de joie.

21. Déclaration pour l'amniſtie accordée par le Roi

Roi à tous ſes Sujets, & pour le rétabliſſement du Parlement à Paris. Monſieur reçoit ordre de ſe retirer à Limoges, & Mademoiſelle à Bois-le-Vicomte. Pour Monſieur le Prince, il ſe retira aux Pays-Bas avec les Eſpagnols, où il fut déclaré Généraliſſime de leurs Troupes. 1652.

C'eſt-là à peu près ce qui ſe paſſa de plus mémorable cette année dans l'intérieur du Royaume. Voici ce qui ſe fit ſur les frontières.

En Catalogne, le Maréchal de la Mothe s'ouvre un paſſage à Barcelonne aſſiégée par l'Armée d'Eſpagne. 23. Avril.

Barcelonne priſe par les Eſpagnols après quinze mois de ſiège. 13. Oct.

En Italie, Cazal remis entre les mains du Duc de Mantoue, à condition qu'il n'y mettroit en garniſon que des ſoldats de ſon Domaine, & non des Eſpagnols, ni autres.

Aux Pays-Bas, ſiège de Gravelines par les Eſpagnols, & ſa priſe après ſoixante-neuf jours de ſiège. 8. Mars.

Dunkerque priſe par les Eſpagnols après trente-neuf jours de ſiège, ſoutenu par le Comte d'Eſtrade. 16. Sept.

Toutes ces pertes furent cauſées par les troubles domeſtiques, qui ôtoient au Roi les moyens de les prévenir & de les réparer.

Jaques de Caumont Pair & Maréchal de France décéda à Bergérac le 10 de Mai, âgé de près de quatre-vingt-treize ans. *Affaires particulières.*

Le Cardinal de Retz étant au Louvre fut arrêté par ordre du Roi le 19 de Décembre, mis à Vincennes, & puis transféré au Château de Nantes.

Armand de Caumont Duc de la Force fut fait Maréchal de France le 29 d'Août.

Du côté des Pays-Bas, les Eſpagnols s'étoient emparés de la petite Ville de Vervins en Picardie: elle fut repriſe preſque auſſi-tôt. 1653.

Affaires d'Etat & de guerre.

Le

Le Cardinal Mazarin revient à la Cour & à
1653. Paris, où tout changea à ſon égard.
23. Janv. Monſieur le Prince s'étoit emparé de Rétel.
3. Fevr. Les Maréchaux de Turenne & de la Ferté le re-
5. Juil. prirent en quatre jours d'attaque.
8. Bellegarde en Bourgogne aſſiégée & priſe par le Duc d'Epernon pour le Roi : elle fut opiniâtrement défendue par le Comte de Boutteville, depuis Maréchal de Luxembourg.
3. Août. Le même Prince prend Roye en Picardie, en trois jours d'attaque.
28. Sept. Siège de Mouzon par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté. La Ville eſt rendue par capitulation le ſeizième jour du ſiège. Le Vidame de Laon, neveu de Monſieur de Turenne, y fut tué, & le Comte de la Feuillade Meſtre de Camp bleſſé.
29. Durant le ſiège de Mouzon Monſieur le Prince aſſiège Rocroi. Il le prit après vingt-cinq jours de tranchée ouverte. Il y mit Montal pour Gouverneur.
26. Nov. Le Maréchal du Pleſſis-Praſlin aſſiège Sainte-Ménehould. Montal y commandoit, & la défendit trente-trois jours. Il ne ſe rendit qu'après avoir ſoutenu un aſſaut, où un baſtion fut forcé. Monſieur de Turenne couvrant ce ſiège, ſe poſta toujours ſi avantageuſement, que Monſieur le Prince ne put jamais trouver lieu à tenter le ſecours. Le Roi fut préſent à ce ſiège & à celui de Mouzon.
5. Juil. Du côté des Pyrénées, le Duc de Vendôme aſſiège Bourg en Guienne, & la ſoumet au Roi en ſept jours d'attaque.
17. Il en fit de même de Libourne.
31. Le même Duc oblige pareillement Bourdeaux à rentrer dans ſon devoir. Le Prince de Conti, Madame la Princeſſe, & le Comte de Marcin avoient longtems ſoutenu la révolte de cette Ville, & s'étant rendue, pluſieurs autres Villes de Guienne ſuivirent ſon exemple.

Le

Le Maréchal d'Hocquincourt aſſiège Gironne en Catalogne, & eſt obligé de lever le ſiège après ſoixante jours d'attaque. Il fut attaqué dans cette retraite, & repouſſa les Eſpagnols, qui y firent une grande perte. Ce combat s'appella le combat de Bordilli. 1653. 25. Sept. 3. Déc.

Le même Maréchal voulant ravitailler Roſe, paſſe ſur le ventre aux Eſpagnols, qui s'étoient emparés des paſſages, leur tue cinq cens hommes, fait huit cens priſonniers, & fait entrer le convoi dans la Place. 13.

En Lorraine, le Comte de Brinon prend Commerci ſur le Duc. 26. Juil.

En Italie, combat de la Roquette, où le Maréchal de Grancei défit les Eſpagnols, commandés par le Marquis de Caracène. Ce combat fut fort opiniâtre. Le Marquis de Caracène y fut bleſſé, & ſon neveu tué. Le Marquis de Montpeſat commandoit l'aile droite, & le Marquis de Vardes l'aile gauche. François de Grancel fils du Maréchal y fut bleſſé. 23. Sept.

Edit pour l'exécution de la Bulle du 31 de Mai contre les cinq fameuſes Propoſitions de Janſénius. *Affaires particulières.*

Le Roi fit trois Maréchaux de France cette année, ſavoir le Comte, dit d'Augnion, qui prit le nom de Foucaut, Monſieur de Mioſſans d'Albret, & Monſieur Paluau de Clérambaut. 7. Juin

Les troubles civils diminuoient tous les jours dans le Royaume, par la réduction des Villes. Betfort en Alſace étoit de ce nombre. Le Maréchal de la Ferté l'attaqua au milieu de l'Hiver, & la prit en cinquante-neuf jours, quoique vigoureuſement défendue par le Comte de la Suze, qui étoit dans le parti de Monſieur le Prince, & s'en diſoit le Seigneur. 1654. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Comte de Grandpré prend d'aſſaut ſur les Eſpagnols Virton dans le Luxembourg. 23. Févr. 25.

Le Roi ſéant au Parlement y rend un Arrêt, par lequel le Prince de Condé eſt déclaré criminel 28. Avril.

nel de lèze-Majeſté. Il diſpoſe de ſes Gouverne-
1654. mens, & donne ſa Charge de Grand-Maitre au Prince Thomas de Savoie.

7. Juin. Sacre du Roi à Reims par l'Evêque de Soiſſons.

5. Juil. Du côté des Pyrénées, le Prince de Conti s'étant ſoumis au Roi, commandoit en Rouſſillon. Il prit Villefranche en quatre jours.

25. Juil. Le Colonel Balthaſar détaché par ce Prince, défait entièrement un corps d'Eſpagnols ſur le Ter.

Le même Prince attaque Puicerda, Capitale de Cerdagne, & la prend en huit jours de tran-
17. Oct. chée ouverte. Dom Pèdre de Valençolas qui la défendoit y fut tué. La priſe de cette Ville fut ſuivie de celle d'Urgel, de Ripouille & de Belver.

15. Nov. En Italie, le Duc de Guiſe prend Caſtellamare, dans le golfe de Naples. Le Marquis du Pleſſis-Bellièvre, un des plus eſtimés Officiers des Troupes du Roi, y fut tué, & le Marquis de Belfons bleſſé.

6. Août. Sur les frontières de Lorraine & des Pays-Bas, le Marquis de Faber Lieutenant-Général & Gouverneur de Sedan, prend Sténai en trente-deux jours de tranchée.

Le Prince de Condé à la tête de l'Armée d'Eſpagne, avec le Comte de Fonſaldagne, avoient fait une diverſion pour faire abandonner le ſiège de Sténai aux François, & avoient aſſiégé Arras. Quand Sténai eut été pris, les Maréchaux de Turenne, de la Ferté & d'Hocquincourt, allérent attaquer leurs Lignes, qu'ils avoient fortifiées avec toutes les précautions poſſibles. Elles furent forcées, & la Ville délivrée. Les Eſ-
25. pagnols y perdirent quatre mille hommes, & l'on fit un plus grand nombre de priſonniers. Le Prince de Condé fit une très belle retraite, toujours en combattant, & ſauva une partie de l'Armée Eſpagnole, qui, ſans un Chef tel que ce Prince, y auroit été toute taillée en pièces. Le Duc

Duc de Joyeuſe, Colonel-Général de la cavalerie Françoiſe, mourut des bleſſures qu'il y avoit reçues. Monſieur de Turenne & le Chevalier de Créqui y furent bleſſés. Le Roi fit ſon entrée dans Arras, où il fit de grandes careſſes au Marquis de Montjeu, qui en étoit Gouverneur, & fut depuis Maréchal de France : il avoit défendu cette Place pendant près de deux mois avec une aſſez foible garniſon, pour la grandeur de la Place, & l'étendue de ſes fortifications. 1654.

Enſuite Monſieur de Turenne prit le Queſnoi, & en augmenta les fortifications. 6. Sept.

Le Maréchal de la Ferté prend Clermont ſur les frontières de Lorraine. 24. Nov.

Vers le même tems le Comte de Charots, Gouverneur de Calais, prend d'aſſaut le Fort Philippe ou de Gravelines. Mr. Delumier monta le prémier ſur la brèche.

Le Clergé de France reçoit la Bulle du Pape Innocent X, touchant la condamnation des cinq Propoſitions de Janſénius le 31 de Mars. *Affaires particulières.*

La guerre duroit toujours entre la France & l'Eſpagne, quelque envie que les deux Rois euſſent de la voir finir pour leur propre repos & celui de leurs Sujets. Cependant elle ſe faiſoit pour l'ordinaire à l'avantage de la France. Les entrepriſes de quelque importance ſe commencérent plus tard cette année qu'à l'ordinaire. 1655. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Du côté des Pyrénées, le Prince de Conti s'étant emparé du Cap de Quiers, aſſiégea Caſtillon, & le prit en vingt-deux jours de ſiège. 1. Juil.

Le Marquis de Mérinville, Lieutenant-Général dans l'Armée du Prince de Conti, fit lever le ſiège de Solſonne, que les Eſpagnols aſſiégeoient depuis douze jours. 19. Août.

Ce furent-là les plus conſidérables exploits que fit l'Armée de ce côté-là. Je dis l'Armée de terre; car le Duc de Vendôme au mois de Septembre attaqua la Flotte d'Eſpagne à la hauteur de 19. Sept.

Bar-

1655. Barcelonne & la battit : le Commandeur Paul, Meſſieurs de Cabaret & Foran y furent bleſſés, & ſe diſtinguérent beaucoup dans le combat.

Cette bataille avoit été précédée ſur la même mer au mois d'Avril, par un combat particulier d'un Vaiſſeau François contre quatre Anglois, vers Majorque. Le François étoit commandé par le Chevalier de Valbelle, & n'avoit que trente pièces de canon. Un des quatre Anglois en avoit ſoixante, & du plus gros calibre. Les Anglois l'attaquérent, & je crois que ce fut au ſujet du ſalut. Ils le criblérent de coups de canon, le démâtérent & le deſemparérent tellement, qu'à peine lui reſta-t-il une voile pour manœuvrer. Le Chevalier ne voulut jamais ſe rendre, & voyant qu'il falloit périr, il s'échoua ſur un banc. Le Commandant Anglois fut ſi charmé de ſa valeur, qu'il lui envoya une barque pour ſe ſauver, avec ce qui lui reſtoit de gens, & lui permit de ſe retirer aux côtes de France.

Le fort de la guerre fut aux Pays-Bas. Les Maréchaux de Turenne & de la Ferté-Senneterre
14. Juil. prirent Landréci en vingt-quatre jours. Le Comte de Traci Meſtre de Camp y fut tué, & les Comtes du Pleſſis-Praſlin & de la Feuillade y furent bleſſés.

18. Août. Le Maréchal de Turenne prend Condé en trois jours. Le Chevalier de Raré, & Monſieur de Vautourneux Capitaine aux Gardes, y furent tués.

25. Le même Général prend Saint Guilain en trois jours de tranchée ouverte. Le Roi fut à ce ſiège.

29. Le Marquis de Caſtelnau attaque le Catelet, le prend d'aſſaut, & la garniſon fut taillée en pièces.

En Italie, le Duc de Modène aiant pris le parti de la France, le Roi lui envoya des Troupes, commandées par le Prince Thomas de Savoie, qui firent lever le ſiège de Reggio, que le

le Gouverneur du Milanès assiégeoit. Les Espagnols assiégérent ensuite Bersello, & le Duc avec le Prince Thomas firent diversion en assiégeant Pavie. Les Espagnols levérent encore ce siège : mais ce fut pour se poster en un endroit d'où ils coupoient les vivres au camp de devant Pavie; de sorte que le Duc de Modène fut contraint de lever le siège, après avoir été cinquante jours devant la Place. 1655. 13. Sept.

Cromwel gouvernoit alors l'Angleterre, sous le titre de Protecteur, & ce Rebelle s'étoit rendu si considérable dans les Cours de l'Europe, que les plus puissans Souverains recherchoient son amitié & son alliance. Le Roi de France & le Roi d'Espagne négocioient avec lui pour le mettre dans leur parti. Il préféra la France à l'Espagne, & fit un Traité avec le Roi contre les Espagnols. 2. Nov.

Cette même année le Prince François de Lorraine, qui commandoit les Troupes du Duc Charles son frère dans les Armées d'Espagne, indigné de ce que les Espagnols avoient l'année précédente arrêté le Duc, trouva moyen de s'en venger, en passant avec les Troupes Lorraines dans celles de France, & en demandant sa protection.

Défenses faites aux Pages & aux Laquais de porter aucunes armes dans Paris, ce qui empêcha beaucoup de desordres. *Affaires particulières.*

Il s'étoit élevé quelques différends chez les Suisses en matière de Religion, & principalement dans les Cantons de Schwits & de Zuric. Cela pouvoit avoir des suites. Le Roi appaisa ces querelles par l'entremise du Sieur de la Borde, que Sa Majesté y envoya. 1656. *Affaires d'Etat & de guerre.* 8. Mars.

Il s'étoit déja fait quelques démarches pour la paix entre les deux Couronnes. Cette année Monsieur de Lionne fut envoyé en Espagne avec le pouvoir de Plénipotentiaire, & quoique 1. Juin.

1656. cette paix ne fût pas conclue ſi tôt, il avança beaucoup les choſes.

Quant à la guerre, le début de cette Campagne ne fut pas heureux pour la France. Le Maréchal de Turenne, & le Maréchal de la Ferté avoient formé le ſiège de Valenciennes, où il y avoit de grandes difficultés, ſur-tout pour la communication des quartiers. D'ailleurs, Dom Jean d'Autriche & le Prince de Condé étoient réſolus de tenter toutes ſortes de moyens pour ſauver une ſi importante Place. Ils attaquérent nos Lignes, & dans le même tems Monſieur le Duc de Bournonville, qu'on appelloit alors le Comte de Hénin, & qui étoit alors Gouverneur de la Place, aiant lâché les écluſes, la digue qui faiſoit la communication entre Monſieur de Turenne & le Maréchal de la Ferté fut renverſée, ce Maréchal ne put être ſecouru par Monſieur de Turenne, & fut forcé par l'ennemi. Il y périt beaucoup de ſoldats, quatre mille hommes furent faits priſonniers; le Maréchal de la Ferté, & pluſieurs Officiers Généraux & Particuliers furent de ce nombre. Monſieur de Turenne, dans l'impuiſſance d'aller au ſecours, fit une très belle retraite avec ſon corps d'Armée, & vint ſe camper ſous le Queſnoi.

6. Juil.

17. Août. Monſieur le Prince, quelque tems après, profita de cette déroute pour attaquer Condé, qui lui fut rendu au bout de vingt-cinq jours.

27. Sept. Monſieur de Turenne, aiant fait prendre le change aux ennemis, rabattit tout-à-coup ſur la Capelle, & la leur enleva en neuf jours de ſiège.

16. Sept. En Italie, Valence ſur le Pô fut priſe par le Duc de Modène & le Duc de Mercœur, après un ſiège de près de trois mois. Le Comte de Broglio y fut tué.

Affaires particulières. Chriſtine Reine de Suède aiant renoncé à ſes Etats, & s'étant rendue à Rome, où elle embraſſa la Religion Catholique, vient en France, &

& fait ſon entrée à Paris à cheval. Le Roi l'y reçut avec les plus grands honneurs. Ce fut le ſixième de Septembre de cette année. 1656.

Mort de Charles de Schomberg, Duc d'Alluin, Pair & Maréchal de France.

Sur la fin de l'année précédente, le Prince de Condé avoit aſſiégé Saint-Guilain ; mais il avoit levé ce ſiège pour ſecourir la Capelle, où il arriva trop tard. Il aſſiégea de nouveau Saint-Guilain ; le ſiège dura huit jours. Le Comte de Schomberg, qui y commandoit, fit une ſi vigoureuſe réſiſtance, que cette conquête couta deux mille hommes aux Eſpagnols. 1657. *Affaires d'Etat & de guerre.* 22. Mars.

Monſieur de Turenne, qui commandoit toujours aux Pays-Bas, fit une entrepriſe plus conſidérable. Ce fut le ſiège de Cambrai : mais le Prince de Condé aiant été averti aſſez à tems, partit ſur le champ avec dix-huit eſcadrons ; & comme la circonvallation n'avoit pu être achevée en ſi peu de tems, il entra la nuit dans la Place ſans obſtacle ; ce que Monſieur de Turenne aiant appris, il abandonna l'entrepriſe. 1. Juin.

Les ennemis firent une tentative ſur Calais ; mais le Comte de Charôt Gouverneur de la Place les repouſſa. 20. Juil.

Le Maréchal de la Ferté attaqua Montmédi, une des plus fortes Places du Luxembourg : elle lui couta cinquante jours à prendre. Le Roi vint à ſon Armée ſur la fin du ſiège, & la Place lui fut rendue. 6. Août.

A l'autre extrémité des Pays-Bas, Monſieur de Turenne prend Saint Venant en trois jours. 27. Août.

Il fait lever le ſiège d'Ardres au Prince de Condé. 28.

Il prend Mardik en quatre jours. Le Gouverneur & la garniſon furent faits priſonniers de guerre. Les Eſpagnols tâchérent en vain de reprendre cette Place. 3. Oct.

Hédin fut livré aux Eſpagnols par la trahiſon

de la Rivière Lieutenant de Roi, & de Fargues
1657. Major de la Place.

13. Mai. En Catalogne, le Marquis de Saint Abre fait lever le siége d'Urgel, que les Espagnols assiégeoient depuis dix jours.

28. Août. En Italie, le Prince de Conti & le Duc de Modène assiégeoient Alexandrie de la Paille, mais ils en levérent le siége au bout d'un mois.

Affaires particulières. A l'instance & par les bons offices du Roi & du Pape Alexandre VII, les Jésuites furent rétablis dans l'Etat de Venise.

Mort du Maréchal de la Mothe-Houdancourt.

Etablissement de l'Hôpital Général à Paris, & défense aux pauvres de mendier par Arrêt du Parlement publié le 12 d'Avril.

Enregistrement de la Bulle du Pape Alexandre VII, contre les cinq Propositions de Jansénius le 29 de Décembre.

Cette année ne fut qu'une suite de victoires &
1658. de conquêtes pour la France : ce qui détermina
Affaires d'Etat & de guerre. les Espagnols à penser sérieusement à la paix. La prémière action considérable fut la victoire que le Maréchal de Turenne remporta à la bataille des Dunes sur les Espagnols, commandés par le Prince de Condé & par Dom Juan d'Autriche.

14. Juin. Le siége de Dunkerque que Monsieur de Turenne avoit investie dès le 25 de Mai, & que les Anglois bloquoient par mer, fut ce qui donna lieu à cette bataille. L'importance de la Place obligea Monsieur le Prince & Dom Juan à faire tous leurs efforts pour la délivrer. Ils vinrent se camper auprès de l'Abbaye aux Dunes, pour attaquer nos Lignes; Monsieur de Turenne, marcha au-devant d'eux & les battit Le Prince de Condé y eut un cheval tué sous lui & pensa y être pris; les Comtes de Coligni & de Bouteville furent faits prisonniers auprès de lui.

Les

Les Eſpagnols y perdirent trois mille hommes, ſans parler de pluſieurs autres qui ſe noyérent dans la fuite. Les François firent trois mille priſonniers, ne perdirent pas beaucoup de ſoldats, & aucun Officier conſidérable. 1658.

Nos Officiers-Généraux y firent paroître leur valeur & leur habileté. Le Marquis de Caſtelnau mit en déroute l'aile droite des Eſpagnols. Le Marquis de Gadagne, les Comtes de Soiſſons & de Guiche défirent entièrement l'infanterie ennemie. Le Maréchal d'Hocquincourt qui s'étoit jetté dans le parti d'Eſpagne, étant venu la veille de la bataille pour reconnoitre les Lignes, reçut un coup de mouſquet au travers du corps, & expira une heure après, avec un grand regret, dit-on, de mourir les armes à la main contre ſon Roi.

Nonobſtant la victoire, le Marquis de Lède Gouverneur de Dunkerque ſoutint le ſiège; mais aiant été bleſſé, & étant mort de ſa bleſſure, la Place capitula dès le même jour. 23. Juin.

Le Marquis de Caſtelnau qui avoit tant contribué à la victoire, & qui méritoit par mille autres belles actions d'être fait Maréchal de France, fut bleſſé à mort vers la fin du ſiège. Le Roi lui envoya le Bâton un peu avant qu'il mourût. Dunkerque fut miſe entre les mains des Anglois ſuivant le Traité fait avec Cromwel, à condition que la Religion Catholique y ſeroit conſervée, comme elle le fut en effet.

Monſieur de Turenne fit auſſi-tôt inveſtir Bergues-Saint-Vinox, & la prit à diſcrétion en cinq jours de tranchée ouverte. Le Comte de Schomberg en fut fait Gouverneur. 2. Juil.

Le Roi cependant tomba malade à Mardik, & le fut à l'extrémité; mais Dieu le rendit à la France par le moyen & les ſoins d'un Médecin d'Abbeville.

Le Maréchal de Turenne continuant ſes conquêtes ſe rend maitre de Furnes en trois jours. 3.

Et enſuite de Dixmude. 7.

1658. D'autre part le Maréchal de la Ferté assiégea Gravelines, & la prit après vingt jours de tranchée ouverte.

30 Août.

9. Sept. Le Maréchal de Turenne prend encore Oudenarde en trois jours.

17. Et puis Ménin.

19. Il défait un corps de trois mille chevaux commandés par le Prince de Ligne.

24. Sept. Ensuite il assiégea Ypres & la prit par capitulation le cinquième jour de tranchée.

24 Juil. En Italie, la guerre se fit pareillement avec

17 succès. Le Marquis de Navailles qui comman-

27. Sept. doit sous les ordres du Duc de Modène, passa la rivière d'Adda en présence de l'Armée Espagnole, & l'aiant suivie dans sa retraite, lui tue quatre cens hommes, & fait un plus grand nombre de prisonniers.

Le Duc de Savoie s'étant joint au Duc de Modène, & au Marquis de Navailles, ils attaquérent Mortare, & la prirent en dix-sept jours de tranchée. Le Duc de Modène mourut au mois d'Octobre suivant à Santya.

Affaires particulières. Outre le Marquis de Castelnau que le Roi avoit fait Maréchal de France un peu avant sa mort, il fit le même honneur cette année au Marquis de Montjeu, qui avoit si bien défendu Arras, & au Marquis de Faber, que son seul mérite & ses belles actions élevérent à ce haut rang.

Les grandes eaux firent tomber à Paris une partie du pont Marie, avec les maisons qui étoient bâties dessus, & plusieurs personnes furent accablées sous les ruïnes, & d'autres se noyérent dans la Seine.

1659. Enfin la paix tant desirée, entre la France & l'Espagne, commença à se traiter fort sérieusement, & l'on convint d'abord d'une suspension d'armes.

Affaires d'Etat & de guerre.

8. Mai. Le Cardinal Mazarin & Dom Loüis de Haro Ministre d'Espagne s'étant rendus sur les frontières,

res, commencérent les Conférences. Après la 1659.
septième Conférence le Maréchal Duc de Gram-
mont fut envoyé à Madrid, pour traiter du ma- 16. Oct.
riage du Roi avec l'Infante d'Eſpagne.

Après vingt-quatre Conférences la paix fut con- 7. Nov.
clue entre le Cardinal Mazarin & Dom Louis de
Haro.

Les deux Rois du Nord ſe faiſoient une rude 26. Déc.
guerre: le Roi de France ſe fait médiateur pour
la paix entre ces deux Puiſſances.

Le Roi partit pour la cérémonie de ſon maria- 1660.
ge, & prit ſon chemin par le Languedoc; de là *Affaires d'Etat & de guerre.*
il alla en Provence, entra dans les principales
Villes, comme Marſeille & Aix, & quelques
autres. Ce fut dans cette Ville Capitale de la
Provence, que le Prince de Condé, dont le Roi
d'Eſpagne avoit ménagé les intérêts dans le Trai-
té de paix & obtenu la grace du Roi, eut l'hon-
neur de ſaluer Sa Majeſté, qui le reçut avec bon- 27. Janv.
té.

Le Roi ordonna que l'on bâtît une Citadelle 11. Févr.
à Marſeille pour la ſureté de cette importante
Ville.

Le Traité de paix eſt enregiſtré au Parlement 12.
de Paris.

La paix eſt publiée à Paris. 21.

Le Roi, après s'être fait voir à ſes Sujets en 8. Mai.
Languedoc & en Provence, arrive à Saint Jean
de Luz.

Philippe IV, Roi d'Eſpagne, arrive à Fontara- 2. Juin.
bie avec l'Infante.

Les deux Rois ſe trouvent dans l'Ile de la Con- 6.
férence & jurent la paix.

Le lendemain le Roi d'Eſpagne remet l'Infante 7.
Marie-Thérèſe d'Autriche entre les mains du Roi
de France.

La cérémonie du mariage ſe fait à Saint Jean 9.
de Luz.

Le Roi fait raſer les fortifications de la Ville Juillet.
d'Orange.

1660. Le Roi étant arrivé à Vincennes avec la Reine, ils s'y arrêtérent.

Durant ce tems-là on achevoit les préparatifs pour leur entrée dans Paris. Cette entrée, qui fut un des plus beaux spectacles qu'on eût jamais
26. Août. vu en France, se fit le 26 d'Août.

Affaires particulières. Monsieur le Duc d'Orléans oncle du Roi meurt à Blois le 2 de Février, âgé de 52 ans.

François de l'Hôpital Maréchal de France & Gouverneur de Paris y mourut aussi cette année le 20 d'Avril, âgé de 77 ans.

Le Roi au même mois d'Avril fit Mr. de Turenne Maréchal-Général de ses Camps & Armées.

1661. *Affaires d'Etat & de guerre.* N'y aiant plus de guerres, le Duc Charles de Lorraine, faute de matière à son inquiétude naturelle, fut aussi obligé à se tenir en repos. Il fit
Février. un Traité avec le Roi, par lequel il fut convenu que la Lorraine & le Duché de Bar lui seroient rendus, à condition qu'il feroit l'hommage pour le Duché de Bar; que les fortifications de Nanci seroient rasées; qu'il ne pourroit point faire de nouvelles fortifications aux autres Places sans la permission du Roi; qu'il congédieroit les Troupes qu'il avoit sur pié, & qu'il céderoit au Roi un chemin depuis l'entrée des terres de son Domaine jusqu'en Allemagne.

9. Mars. Quelques jours après la conclusion de ce Traité, le Cardinal Mazarin mourut à Vincennes âgé de près de 59 ans. Dès-lors le Roi jugea à propos de se passer d'un prémier Ministre, & de gouverner son Etat par lui-même, comme il fit depuis, & d'une manière qui lui attira l'admiration de toutes les Nations. Il supprima la Charge de Surintendant des Finances quelque tems après, & en commit le soin au Sieur Colbert, dont il avoit reconnu l'intégrité & la capacité dans les affaires, en lui donnant le titre de Controleur-Général des Finances.

Ma-

Mariage de Monſieur frère unique du Roi, avec la Princeſſe Henriette d'Angleterre. 1661.

Mariage de Marguerite Louiſe de Bourbon, fille du ſecond lit de feu Monſieur le Duc d'Orléans, avec Coſme III de Médicis Grand-Duc de Toſcane. 1. Avril. Avril.

Le Duc d'Epernon Colonel-Général de l'infanterie étant mort, le Roi ſupprima cette Charge : il ordonna enſuite que tous les Meſtres de Camp des Régimens d'infanterie priſſent deſormais le titre de Colonel. 25. Juil.

Le Roi va de Fontainebleau à Nantes, où les Etats de la Province ſe tenoient : y fait arrêter le Sieur Fouquet Surintendant des Finances, & s'aſſure de Belliſle, que le Surintendant avoit fait fortifier. 5. Sept.

Le Roi commence à faire goûter à ſes Sujets les fruits de la paix par une diminution conſidérable des impôts. 27.

Le Comte d'Eſtrade étant Ambaſſadeur de France en Angleterre auprès du Roi Charles II. qui avoit été rétabli dans ſes Etats, fut inſulté par le Baron de Batteville Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne, à l'entrée publique de l'Ambaſſadeur du Roi de Suède dans Londres. Le Baron de Batteville ſe ſervit des moyens le plus violens pour prendre le pas ſur le Comte d'Eſtrade. Cela penſa faire recommencer la guerre contre l'Eſpagne. 10. Oct.

Naiſſance de Monſeigneur le Dauphin à Fontainebleau. 1. Nov.

Le Roi d'Eſpagne deſapprouve & deſavoue la conduite du Baron de Batteville à l'égard de l'Ambaſſadeur de France. 14.

Le Roi établit une Chambre de Juſtice pour la réforme des Finances, & pour la recherche des gens d'affaires qui avoient malverſé. 19. Nov.

Ce Prince, ſur les inſtances du Clergé de France, obtient du Pape la béatification de François de Sales Evêque de Genève. *Affaires particulières.* 28. Déc.

1662. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Roi fait une Création de Chevaliers de ſes Ordres, huit Commandeurs & ſoixante Chevaliers. Le Prince de Condé & le Prince de Conti étoient à la tête.

1. Janv.

Le Marquis de Fuentes Ambaſſadeur d'Eſpa-

24. Mars.

gne, dans une audience qu'il obtint du Roi, lui témoigna que le Roi Philippe IV ſon Maitre étoit fort fâché de ce qui étoit arrivé à Londres le dixième d'Octobre; qu'il avoit rappellé le Baron de Batteville auteur du deſordre, & qu'il avoit envoyé ordre à tous ſes Miniſtres dans les Cours étrangères de ne point concourir avec ceux de France dans les cérémonies publiques. Cette déclaration ſe fit en préſence de trente Miniſtres des Princes étrangers, comme il eſt marqué dans un grand médaillon qui fut frappé à cette occaſion.

Il s'était fait un Traité au mois de Février entre le Roi & le Duc de Lorraine, par lequel ce Duc tranſportoit au Roi la propriété des Duchés de Lorraine & de Bar ſous diverſes conditions, une deſquelles étoit, qu'au défaut des mâles de la Maiſon de Bourbon, les Princes mâles de la Maiſon de Lorraine ſeroient réputés Princes du Sang de France. La Déclaration que le Roi fit ſur ce ſujet, fut enregiſtrée au Parlement le Roi

27. Mars.

préſent : néanmoins cette donation n'eut point de lieu. François de Lorraine frère du Duc, le Prince Charles ſon neveu, le Prince de Courtenai en ſon nom & pour ſes enfans, le Duc de Vendôme, les Ducs & Pairs firent ſur cela de fortes repréſentations au Roi, qui les écouta & ſe rendit à leurs raiſons.

27. Avril.

Le Roi renouvella les Traités d'alliance avec les Hollandois, & fit avec eux une ligue défenſive.

20. Août.

La Garde Corſe du Pape inſulte le Duc de Créqui Ambaſſadeur du Roi à Rome, juſques dans ſon Hôtel : il ſe retira hors de la Ville & en donna avis au Roi, qui le fit revenir en France.

Il

Il se faisoit depuis quelque tems une négociation avec le Roi d'Angleterre, pour retirer de ses mains la Ville de Dunkerque. L'affaire fut conclue pour une somme de cinq millions, & la Ville fut cédée au Roi par le Roi d'Angleterre. 1662. 27. Nov.

Mardik fut aussi remis au Roi, qui ne tarda pas à aller visiter Dunkerque pour mettre ordre à tout ce qui étoit nécessaire à la sureté & à la conservation d'une Place si importante. 17. Déc.

La cherté & la disette de blé fut très grande cette année & la précédente. Le Roi y pourvut avec une application qui lui fit donner mille bénédictions par ses Sujets, en faisant venir des grains des Pays étrangers, qui se vendoient à un prix raisonnable.

Le Roi le 5 de Juin fait un magnifique carousel dans la Place qui est devant les Tuilleries. *Affaires particulières.*

Le Maréchal de Faber mourut à Sedan dont il étoit Gouverneur, le 17 de Mai, âgé de 63 ans.

Le Pape béatifia à Rome François de Sales Evêque de Genève, mort à Lyon en 1622.

Le Pape ne se pressant pas de donner satisfaction au Roi pour l'insulte faite à son Ambassadeur, Avignon & le Comté de Venaissin furent réunis à la Couronne par Arrêt du Parlement de Provence, & l'on s'en mit en possession. 1663. *Affaires d'Etat & de guerre.* 26. Juil.

Le Duc de Lorraine différant de remettre Marsal entre les mains du Roi pour assurance de sa parole, comme il en étoit convenu dans le Traité dont on a parlé, le Comte de Guiche & Mr. de Pradelle marchent en Lorraine avec des Troupes, & joignent le Maréchal de la Ferté. Le siége de cette Place fut commencé, & le Roi y vint en personne: ce qui obligea le Duc à remettre la Place entre les mains de Sa Majesté, qui lui rend le reste de son pays. 4. Sept.

Le Duc de Beaufort commandant l'Armée navale de France, bat celle des Algériens. 20.

L'alliance avec les Suisses est renouvellée à 28. Nov.

1663. Paris avec beaucoup de solennité. Monsieur le Chancelier étant malade, Monsieur d'Ormesson Doyen du Conseil fit cette fonction.

Le Roi au même mois diminua les tailles de dix millons, & de trois livres chaque minot de sel.

Affaires particulières. Françoise Magdelaine de Bourbon troisième fille de feu Monsieur, épouse le 25 de Février Charles Emmanuel second du nom Duc de Savoie.

Le Duc de Meklebourg abjura à Paris l'hérésie de Luther entre les mains du Cardinal Antoine, le 29 d'Octobre.

Le 25 de Décembre le Roi alla au Parlement, & y déclara quatorze Ducs & Pairs : savoir, Henri de Bourbon Duc de Verneuil fils naturel de Henri IV, François Annibal d'Estrées Maréchal de France, Antoine Duc de Grammont Maréchal de France, Charles de la Porte Maréchal de la Meilleraie, Armand Charles de la Porte Duc de Mazarin, Nicolas de Neuville Villeroi Maréchal de France, Gabriel de Rochechouart Duc de Mortemar, Charles Duc de Créqui, François de Beauvilliers Duc de Saint Agnan, Jean-Baptiste Gaston Duc de Foix, Roger Duplessis Duc de Liencourt, René Potier Duc de Tresmes, Anne Duc de Noailles, Armand du Cambout Duc de Coaslin.

La même année on démolit quatre Temples des Calvinistes, qui avoient été bâtis sans la permission du Roi; savoir, ceux de Loumarin, de Cabrières & de la Mothe, à l'instance du Cardinal Grimaldi, Archevêque d'Aix, & celui de Montagnac, au Diocèse d'Agde.

1664. Il y avoit eu des négociations pour l'accommodement du Pape avec le Roi. Il se fit enfin à des conditions, dont Sa Majesté dut être contente, & il fut signé à Pise.

Affaires d'Etat & de guerre. Le Roi pensoit dès-lors sérieusement au rétablissement de la Marine de France, qui étoit

12. Déc. fort

fort déchue depuis les guerres civiles. Il ſouhaitoit auſſi faire fleurir le commerce : c'eſt par cette raiſon qu'il fit partir de la Rochelle une Colonie Françoiſe pour Cayenne, commandée par Monſieur de la Barre. 1664. 26.

Expédition de Gigéri en Afrique contre les Maures. Il y avoit quinze ou ſeize vaiſſeaux François, commandés par le Duc de Beaufort, auxquels ſe joignirent quelques vaiſſeaux de Malte & de Hollande. Il y avoit ſur les nôtres ſix mille hommes aux ordres du Marquis de Gadagne, Lieutenant-Général. On attaqua Gigéri, & l'on s'en rendit maître. Le Marquis de la Châtre y fut tué. On l'abandonna le trente d'Octobre, après une victoire remportée ſur les Maures quatre jours auparavant. 22. Juil.

En exécution du Traité de Piſe, le Cardinal Chigi, neveu du Pape Alexandre VII, vint en France en qualité de Légat, pour faire ſatisfaction au Roi. Il fit ſon entrée le 9 d'Août, & y fut reçu avec tous les honneurs qu'il pouvoit deſirer. Le Cardinal Impérialé, qui étoit Gouverneur de Rome dans le tems de l'inſulte faite à notre Ambaſſadeur, demanda pardon en perſonne au Roi, & toutes les conditions du Traité, qui devoient paroître fort dures aux Romains, furent exécutées. 29.

L'Empereur ſe voyant extrêmement preſſé par les Turcs, demanda du ſecours au Roi. Ce Prince lui envoya ſix mille hommes de très bonnes Troupes, commandées par le Comte de Coligni Lieutenant-Général, & le Comte de la Feuillade Maréchal de Camp. La bataille de Saint-Godard ou du Raab ſe donna, où les Turcs furent défaits. Les Impériaux rendirent juſtice aux François, en avouant qu'ils avoient eu la meilleure part à la victoire. 1. Août.

La Ville d'Erford s'étant révoltée contre l'Electeur de Mayence, ce Prince demande au Roi des Troupes pour lui aider à la ſoumettre. Il lui envoie un corps de trois mille hommes, & 15. Oct.

de huit cens chevaux, ſous le commandement de
1664. Monſieur de Pradelle Lieutenant-Général, qui ſe rend maitre de la Place en vingt-ſept jours d'attaque, & la remet à l'Electeur.

30. Le Roi envoie une Colonie à l'Ile de Madagaſcar ou de Saint-Laurent.

8. Nov. On commence le Canal pour la communication des deux Mers; ouvrage qui depuis a été achevé.

Affaires particulières. Etabliſſement de l'Académie de Peinture & de Sculpture, par les ſoins de Mr. Colbert, Contrôleur-Général des Finances, au mois de Septembre.

Réduction de l'Ordre des Chevaliers de Saint Michel au nombre de cent.

Charles de la Porte, Pair & Duc de la Meilleraie, Maréchal de France, mourut à Paris au mois de Février.

Le Roi aiant toujours en vue le rétabliſſement & la liberté du Commerce, que les Pirates Africains troubloient, fit un armement de mer, &
1665. *Affaires d'Etat & de guerre.* notre Armée commandée par le Duc de Beau-
Avril. fort, aiant joint celle des Algériens à la hauteur de Tunis, la défit. L'Amiral, le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral de ces Pirates furent brulés ou coulés à fond.

24. Août. Ce même Duc remporta encore une victoire ſur les mêmes ennemis à la hauteur d'Alger, où ils perdirent beaucoup de vaiſſeaux.

17. Sept. Mort de Philippe IV, Roi d'Eſpagne, beau-père du Roi.

10. Nov. L'Evêque de Munſter aiant déclaré la guerre aux Hollandois, ils demandérent du ſecours au Roi en vertu du Traité dont il a été parlé ci-deſſus. Il leur envoya dix mille hommes, ſous les ordres de Monſieur de Pradelle; ce qui obligea l'Evêque à faire la paix avec eux.

Le Chevalier d'Hocquincourt montant un vaiſſeau Vénitien, fut attaqué par trente-trois ga-
28. lères des Turcs, contre leſquelles il ſe défendit

avec

avec toute la valeur poſſible, juſqu'à ce que ceux-ci voyant pluſieurs de leurs galères deſemparées, & une infinité de leurs ſoldats tués, firent retraite. Monſieur de Tourville, qui depuis fut un de nos grands Généraux ſur la mer, étoit dans ce vaiſſeau. 1665.

Etabliſſement du Journal des Savans le cinq de Janvier. Ouvrage qui a donné lieu à pluſieurs autres de cette eſpèce dans divers Etats de l'Europe. *Affaires particulières.*

Canoniſation de Saint François de Sales le 19 d'Avril.

Manufactures de laines, toiles peintes, &c. établies en France par les ſoins de Monſieur de Colbert en Août.

Grands Jours tenus en Auvergne.

Le 29 d'Avril le Roi alla au Parlement, & y fit enregiſtrer ſa Déclaration touchant la ſignature du Formulaire dreſſé par le Pape Alexandre VII, touchant le Janſéniſme.

Mort du Duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, & celle de Philippe de Clérambaut, Maréchal de France.

Mort de la Reine Anne d'Autriche mère du Roi, âgée de 64 ans. 1666.

Le Roi aiant offert ſa médiation aux Anglois pour finir la guerre qu'ils avoient avec la République de Hollande, & ne les trouvant pas traitables, ſe déclare pour les Hollandois. *Affaires d'Etat & de guerre.* 20. Janv.

Revue faite par le Roi de ſon Armée à Compiègne. 26. 15. Mars.

Les François attaquent les Anglois dans l'Ile de Saint Chriſtophle, s'en rendent maitres, & s'y établiſſent. 20. Avril.

Le Roi fait bâtir le Port de Sette au Bas Languedoc. 29. Juil.

Edit ſévère contre les Blaſphémateurs.

Etabliſſement de l'Académie des Sciences. *Affaires particulières.*

Armand de Bourbon, Prince de Conti, meurt dans

dans ſon Gouvernement de Languedoc, à Pézé-
1666. nas, le 21 d'Avril, âgé de 36 ans.

Henri de Lorraine Comte de Harcourt, Grand-Ecuyer de France, fameux par ſes exploits de guerre, & un des grands Capitaines de ſon tems, mourut auſſi le 25 de Juillet âgé de 66 ans.

Cette année commence par un Traité de paix,
1667. qui fut ſuivi de quantité d'exploits de guerre.

Affaires d'Etat & de guerre.

La paix fut ſignée à Breda entre l'Angleterre, la Hollande, la France & le Danemarc.

26. Janv. Mais comme la nouvelle du Traité ne put pas être portée ſi tôt dans les Iles, les hoſtilités y continuoient. Le Chevalier de Saint Laurent, Gouverneur de Saint-Chriſtophle, étoit bloqué dans cette Ile par les Anglois, & réduit preſque à l'extrémité. Monſieur de la Barre, Lieutenant-Général pour le Roi dans l'Amérique,
9. Mai. alla au ſecours avec dixſept navires & deux brulots, attaqua la Flotte des Anglois, la battit, tua quatre à cinq cens hommes, fit quatre cens priſonniers, & ne perdit pas plus de cent hommes.

24. La mort du Roi d'Eſpagne produiſit la guerre aux Pays-Bas, au ſujet des droits que la Reine de France ſa fille avoit ſur le Duché de Brabant, & ſur pluſieurs autres Domaines de ces Pays-là. Le Roi demanda à Charles II. fils & ſucceſſeur de Philippe IV, ou plutôt à la Régence d'Eſpagne, qu'on lui fît juſtice; & ſur le refus, il ſe la fit lui-même par les armes. Il marcha en perſonne à la tête d'une Armée de trente-cinq mille
24. hommes, commandée ſous ſes ordres par le Vicomte de Turenne, outre deux autres corps commandés, l'un par le Maréchal d'Aumont, & l'autre par le Marquis de Créqui.

2. Juin. La prémière expédition de l'Armée de Monſieur de Turenne fut la priſe de Charleroi, que les Eſpagnols avoient commencé de fortifier, & dont Monſieur de Vauban fit depuis une très forte Place.

Le

Le Maréchal d'Aumont prit Bergue Saint-Vinox en deux jours de tranchée. Le Duc de Rohannès & Monſieur du Paſſage, Officiers-Généraux, y furent bleſſés. 1667. 6.

Il prend Furnes en trois jours. 12.

Le Roi prend Ath, & en fit depuis une des plus, fortes Places du Pays. 16.

Il fait enſuite le ſiège de Tournai, & s'en rend maitre. Monſieur de Saint-Sandoux Capitaine aux Gardes y fut bleſſé. 26.

Il attaque Douai & le prend, avec le Fort de Scarpe, en cinq ou ſix jours. 6. Juin.

Le Maréchal d'Aumont prend Oudenarde, & fait la garniſon priſonnière de guerre. 31.

Aloſt ſe rend ſans attaque au Duc de Duras. On l'abandonna; les ennemis y rentrérent & la fortifiérent. Monſieur de Turenne la reprit le 12 de Septembre, & la démantela. 4. Août.

Le Roi fait le ſiège de Lille, & la prend en neuf jours de tranchée ouverte. Le Comte de Marcin & le Prince de Ligne s'avançoient avec une nombreuſe cavalerie pour la ſecourir. Le Roi en aiant eu avis détacha les Marquis de Créqui & de Belfons pour les attaquer, & lui-même marcha avec un autre corps de cavalerie pour les ſoutenir. Le Marquis de Créqui attaqua & défit quatorze Eſcadrons, qui faiſoient l'avantgarde des ennemis; tandis que le Maquis de Belfons ſoutenu par le Roi, défit le grand corps de quarante-huit Eſcadrons. On fit quinze cens priſonniers, on prit dix-huit étendarts, & cinq paires de timbales. 27. 31.

Au commencement de l'Eté de cette anée il ſe fit une Ligue défenſive & offenſive entre la France & le Portugal, contre l'Eſpagne.

Affaires particulières.

Obſervatoire bâti à Paris pour les Mathématiciens.

Le Roi accorde au Pape Clément IX, ſucceſſeur d'Alexandre VII, la démolition de la Pyramide élevée à Rome en 1664 pour l'inſulte faite

au

au Duc de Créqui Ambaſſadeur de France en 1662.

1667. Ce fut cette année que le Roi inſtitua des Brigadiers d'Armées en titre d'office, & par Brevet au mois de Juin: cette inſtitution ne fut d'abord que pour la cavalerie. Mais l'année ſuivante au mois de Mars, on en fit auſſi pour l'infanterie. C'eſt un grade pour monter à celui de Maréchal de Camp. On en fit auſſi dans les Dragons.

Louis Duc de Vendôme fait Cardinal un peu avant la mort du Pape Alexandre VII.

Code pour la réformation de la Juſtice, nommé le Code Louis.

1668. *Affaires d'Etat & de guerre.* Les rapides conquêtes d'un jeune Roi, chéri & reſpecté de ſes Sujets; l'autorité Royale qu'il avoit rétablie; ſa fermeté à l'égard de Rome & de l'Eſpagne pour ſoutenir les droits de ſa Couronne, & n'en pas ſouffrir le violement, ſans en tirer raiſon; le bel ordre qu'il avoit mis dans ſon Royaume, ſon application aux affaires, ſon activité qui le faiſoit paroître à la tête de ſes Armées, & de toutes ſes entrepriſes importantes: tout cela commençoit à le rendre redoutable aux Etats voiſins, & ſur-tout à la Hollande & à l'Angleterre. C'eſt ce qui donna lieu à la fameuſe Triple Alliance de l'Angleterre, de la Hollande & de la Suède, ménagée en faveur de l'Eſpagne, pour ſe précautionner contre les deſ-

23. Janv. ſeins de ce Prince; & dès le commencement de cette année, le prémier plan de cette alliance fut fait, le Traité fut ſigné le mois ſuivant, & confirmé le 25 d'Avril.

7. Fév. Cela n'empêcha pas le Roi d'entrer avec une Armée dans la Franche-Comté, en plein Hiver: Monſieur le Prince ſe préſente devant Beſançon, & ſoumet au Roi la Ville & le Château.

Le Duc de Luxembourg s'empare le même jour de Salins.

14. Le Roi à la tête de ſon Armée aſſiège Dole, &

& la prend en quatre jours. Le Marquis de Fourille Capitaine aux Gardes y fut tué. 1668. 19.

Grai ſe rend à ce Prince après trois jours de tranchée ouverte. Les Châteaux de Joux & de Saint-Anne ſe rendirent en même tems, & en moins d'un mois la conquête de la Franche-Comté fut achevée.

Les ſecours que les François donnoient aux Portugais, obligérent le Roi d'Eſpagne à faire la paix avec le Portugal. 23. Fevr.

Traité de paix conclu entre la France & l'Eſpagne à Aix-la-Chapelle. Le Roi rend la Franche-Comté aux Eſpagnols, & demeure en poſſeſſion de toutes les conquêtes qu'il avoit faites aux Pays-Bas. Ce fut Monſieur Colbert de Croiſſi qui fut chargé de cette négociation. 14. Mai.

Notre Nobleſſe Françoiſe s'ennuyant déja de la paix, alla chercher la guerre ailleurs. Les Turcs aſſiégeoient alors Candie ſur les Vénitiens: le Duc de Rohannès, depuis Maréchal de France, ſous le nom de la Feuillade, aſſembla deux cens Gentilshommes, & quatre cens ſoldats. Il avoit pour Lieutenant le Chevalier de Termes. Cette Troupe étoit diviſée en quatre Brigades. Le Comte de Saint-Pol, depuis Duc de Longueville, commandoit la prémière, le Duc de Caderouſſe la ſeconde, le Comte de Villemort la troiſième, le Duc de Château-Thierri la quatrième; pluſieurs Volontaires ſe joignirent à eux. Ils abordent à Candie au mois d'Octobre. 29.

On avança beaucoup cette année dans le rétabliſſement de la Navigation & de la Marine.

Chambres établies pour la recherche de la fauſſe Nobleſſe. Novem.

Le Roi fait encore la remiſe d'une partie des impôts.

Affaires particulières.

Cérémonie du Baptême de Monſeigneur le Dauphin, à Saint Germain en Laie le 24 de Mars, par le Cardinal Antoine Barberin, Grand-Aumônier de France. Le Cardinal de Vendôme Légat *à latere* au nom du Pape, & la Princeſſe

ceſſe de Conti au nom de la Reine d'Angleterre,
1668. le nommérent Louis.

Meſſieurs du Créqui, de Belfons, d'Humières, furent faits Maréchaux de France le 8 Juillet.

Le Vicomte de Turenne embraſſe la Religion Catholique le 23 d'Octobre.

Jaques d'Etampes, Marquis de la Ferté-Imbaut, Maréchal de France, mourut âgé de 78 ans.

Il y avoit déja du tems que l'Electeur Palatin
1669. & le Duc de Lorraine ſe faiſoient la guerre: le
Affaires d'Etat & de guerre. Roi les oblige à s'accommoder.

Le Roi commence à ſupprimer les Chambres
21. Janv. de l'Edit, qui avoient été extorquées de ſes prédéceſſeurs par les Hugeunots. Celle du Parlement de Paris fut la prémière ſupprimée.

27. La triple alliance s'engage à la conſervation des Pays-Bas en faveur de l'Eſpagne, & à maintenir le Traité d'Aix-la-Chapelle.

Le Roi, à la prière du Pape Clément IX, envoie un grand ſecours de Troupes à Candie: le Duc de Beaufort fut par un Brevet du Pape déclaré Généraliſſime des Troupes que ce Pontife avoit dans la Place. Il commandoit la Flotte qui porta le ſecours, qui étoit de cinq à ſix mille hommes ſous les ordes du Marquis de Navailles; outre 12 Régimens d'infanterie, il avoit un détachement de 50 Mouſquetaires du Roi, conduits par Meſſieurs de Maupertuis, de la Hoguette & de Rigoville; un autre du Régiment des Gardes Françoiſes, commandées par Monſieur de Caſtelan Major du Régiment, cent Officiers réformés, & un corps des Troupes de la marine. Monſieur le Bret Maréchal de Camp, le Marquis de Dampierre, le Comte de Choiſeul, Monſieur Colbert de Maulevrier Brigadiers commandoient les Troupes ſous Monſieur de Navailles.

5. & 19. Juin. Ces Troupes furent embarquées le 5 de Juin &

& arrivérent à Candie le 19. Elles firent des merveilles, & attaquérent le camp des Turcs le 25, d'une manière à leur faire lever le siège, si le vent n'eût pas empêché les Vaisseaux du Roi d'approcher de ce camp, si les Vénitiens avoient fait marcher les Troupes qu'ils avoient promises, & si le feu qui prit à une batterie des Turcs, dont on s'étoit rendu maitre, & où les Gardes Françoises étoient postées, n'eût jetté la terreur parmi les soldats, qui prirent ce feu pour celui d'une mine, & qui fuirent sans qu'on pût les arrêter. 1669. 25.

Il se fit encore plusieurs belles actions, & l'on peut dire que les François retardérent de près de trois mois la prise de la Place: mais les vivres qui manquoient à l'Armée Françoise, laquelle en avoit à peine assez pour le retour, & la difficulté d'en avoir d'ailleurs, firent hâter le départ. Il restoit à peine à Monsieur de Navailles deux mille cinq cens hommes en état de servir. Le Duc de Beaufort périt, à la sortie du 25 de Juin, Messieurs de Gastelan Major des Gardes Françoises, Montreuil de Ranes Capitaine au même Régiment, & Monsieur Colbert de Maulevrier y fut blessé.

Affaires particulières.

Casimir Roi de Pologne aiant renoncé à la Couronne se retire en France. Le Roi lui donne l'Abbaye de S. Germain des Prés, de S. Taurin d'Evreux & quelques autres, pour son entretien.

Marie Henriette Reine d'Angleterre, fille de Henri le Grand, mourut à Colombe, à quatre lieues de Paris, âgée de 60 ans, le 10 de Septembre.

Louis Cardinal Duc de Vendôme mourut à Aix en Provence le 6 d'Août, âgé de 57 ans.

Le 5 de Décembre le Roi donna audience à Soliman Mousta-Ferraga, Envoyé du Grand-Seigneur.

Le Pape fait Cardinal Emanuel Théodose de la Tour d'Auvergne, le 5 d'Août. Antoine d'An-

d'Aumont, Duc & Pair Maréchal de France,
1669. mourut à Paris au mois de Janvier.

Traité de Ligue offenſive entre l'Empereur,
1670. l'Eſpagne & la Hollande.

Affaires d'Etat & de guerre.

Le Marquis de Martel Lieutenant-Général, &
commandant notre Armée de mer, oblige les Al-
26. Janv. gériens à demander la paix. Ils rendirent tous
les Eſclaves François, & quelques Vaiſſeaux
qu'ils nous avoient pris.

Mars. Le Roi ſe fait médiateur entre le Duc de Sa-
voie & la République de Gènes, & fait conclur-
re la paix entre ces deux Puiſſances.

Il part de S. Germain en Laie au commence-
Mai. ment de Mai, & va aux Pays-Bas, pour viſiter
ſes conquêtes & donner ſes ordres pour leur
conſervation. Ce voyage alarme les Eſpagnols
& les Hollandois; mais le Roi les fit aſſurer qu'il
n'avoit aucun deſſein contre eux.

4. La triple Alliance eſt renouvellée à la Haie.

2. Août. Il y eut quelques mouvemens de la part des
Huguenots dans les Cévennes: mais le Roi les ap-
paiſa dès leur naiſſance.

24. Sept. Le Roi, informé des nouvelles intrigues du
Duc de Lorraine, fait aſſiéger Epinal par le Ma-
réchal de Crequi, qui le prend en 6 jours d'at-
taque.

6. Oct. Chatté pris en huit jours par le même Maré-
chal, qui dépouille le Duc de tout ſon Etat &
l'oblige de l'abandonner.

10. Nov. Honneurs extraordinaires rendus par le Grand-
Seigneur au Marquis de Nointel, Ambaſſadeur
de France à Conſtantinople, à ſon entrée dans
cette Ville.

Affaires particulières.

Madame, ſœur du Roi d'Angleterre, meurt à
Saint Clou, à l'âge de 26 ans, le 30 de Juin.

Le Prince de Tarente Duc de la Trimouille
abjure le Calviniſme à Angers, entre les mains
de l'Evêque.

François Annibal Duc d'Etrées, Pair & Ma-
ré-

réchal de France, meurt à Paris le 5 de Mai, âgé de 102 ans. 1670.

Dès le commencement de cette année, on prévit la rupture entre la Hollande & la France, qui n'éclata que l'année ſuivante. Les Hollandois aiant défendu les Vins de France, on publia à Paris un Arrêt du Conſeil d'Etat par lequel le Roi défendit dans tous les ports de ſon Royaume de charger des eaux de vie ſur les Vaiſſeaux de Hollande. On augmenta auſſi les impôts ſur les harangs, & ſur les épiceries, qui viendroient de Hollande. 1671. *Affaires d'Etat & de guerre.* 7. Févr.

Le Roi fait un voyage au Pays-Bas pour aller voir ſes conquêtes, & faire la revue de ſes Troupes. 1. Mai.

Les nouvelles fortifications de Dunkerque furent achevées. 18.

Monſieur de Vauban par ordre du Roi fortifie Ath, & en fait une des Places les plus régulières des Pays-Bas. 15. Juin.

Mort de Monſieur de Lionne, Miniſtre d'Etat, après 40 années de ſervice. *Affaires particulières.*

Monſieur le Duc d'Orléans épouſe par Procureur la Princeſſe Eliſabeth, fille de Charles Comte Palatin du Rhin. Cette Princeſſe embraſſe la Religion Catholique à Metz le 15 de Novembre, & elle fut épouſée par Monſieur à Châlons ſur Marne le 21 du même mois.

Académie d'Architecture inſtituée à Paris.

On commence à bâtir l'Hôtel de Mars pour les Officiers & les Soldats invalides, près de Paris. C'eſt le plus beau monument de la piété & de la magnificence de Louis le Grand qui ſoit en Europe, & qui ait jamais été en ce genre. 30 Nov.

Le Roi envoya cette même année des Mathématiciens en divers endroits de l'Europe, de l'Afrique & de l'Amérique, pour la perfection des Arts & des Sciences, & pour l'utilité publique.

Hardouin de Péréfix, Archevêque de Paris, mourut le prémier de Janvier & eut pour ſucceſ-

ceſſeur François de Harlai Archevêque de Rouen.

1671. Le Roi donne au Cardinal de Bouillon la charge de Grand-Aumônier de France, vacante par la mort du Cardinal Antoine Barberin.

César d'Etrées fut nommé Cardinal par le Pape Clément X, qui avoit ſuccédé ſur le Siège Apoſtolique à Clément IX.

1672. *Affaires d'Etat & de guerre.*

La proſpérité des Hollandois, qui avoient fait de grandes conquêtes dans les Indes, & s'étoient infiniment enrichis, leur avoit inſpiré une fierté qui choquoit les plus puiſſans Princes de l'Europe. Juſques-là que l'Empereur en 1671 écrivit à l'Evêque de Strasbourg, qu'il approuvoit la Ligue que l'Evêque de Liège, & l'Evêque de Munſter, avoient faite avec le Roi de France; & que quand le Commandeur de Grimonville lui eut dit que ce Prince ſe préparoit à faire la guerre à la République de Hollande, il lui promit de ne point donner de ſecours aux Hollandois, pourvu que le Roi n'entreprît rien ſur les Terres de l'Empire. Le Roi d'Angleterre étoit pareillement irrité contre eux, ſur ce qu'en diverſes occaſions ils avoient refuſé de baiſſer le pavillon devant les vaiſſeaux Anglois, & pour d'autres offenſes qu'il avoit reçues d'eux.

Le Roi ſe ſervit de ces diſpoſitions pour traiter avec ces Princes, avec l'Evêque de Munſter, & quelques autres, & pour empêcher l'Empereur même de ſe déclarer ſi tôt en leur faveur: car l'Empereur ne prévoyoit pas que le Roi pouſſât contre eux ſes conquêtes avec la rapidité qu'il le fit.

Mais le Roi en particulier avoit bien des raiſons de déclarer la guerre aux Hollandois. La triple alliance dont ils étoient les auteurs, la fameuſe & inſolente médaille que Van-Beuninghen leur Ambaſſadeur en France avoit fait frapper à cette occaſion, & la conduite fière qu'ils avoient tenue à l'égard du Roi, dans le tems même qu'ils ſe voyoient menacés de la guerre de ſa part,

part, tout cela obligea ce Prince infiniment jaloux de ſa gloire, à tirer raiſon d'une République qui la ménageoit ſi peu. Ils ſe trouvoient couverts par les Pays-Bas Eſpagnols, qui leur ſervoient de barrière contre la France, & ne penſoient nullement que le Roi pût les entamer par un autre endroit; mais ils ne connoiſſoient pas encore aſſez le caractère du Prince auquel ils alloient avoir affaire, qui n'avoit garde de s'engager à une telle entrepriſe ſans avoir pris de bonnes & de ſures meſures. 1672.

Le Roi donc leur déclare la guerre dès le mois d'Avril. 6. Avril.

Il déclare la Reine Régente du Royaume pendant ſon abſence. 25.

Ce Prince avoit ſur pié de Troupes, tant Françoiſes, qu'Etrangères à ſa ſolde, près de 177000 hommes, pour Généraux & Officiers tout ce qu'il y avoit de plus habile en ce genre, & en particulier Monſieur le Prince & le Vicomte de Turenne.

Le prémier qui entra en action fut le Comte de Chamilli, qui eut ordre ſe de ſaiſir de Maſeic. Il le fit & fortifia cette Place. 15. Mai.

Le Roi paſſe la Meuſe à Viſet à la tête d'une Armée de 40000 hommes. Monſieur en étoit le Généraliſſime, & Monſieur de Turenne Général. Monſieur le Prince commandoit une autre Armée, & le Maréchal de Créqui une troiſième. 24.

Le Roi aſſiège Orſoi & le prend en trois jours de tranchée. Le Comte de Valin, & le Chevalier d'Arquien y furent tués; celui-ci d'un coup de canon tout proche du Roi. Le Comte de Grancei, Mr. de Saint Hilaire Lieutenant-Général d'Artillerie, le Commandeur de Pézénas, Meſſieurs de Beauveſé, de Saint Remi, Voiſin & de Chenoiſe y furent bleſſés. 3. Juin.

Burik aſſiégé en même tems par Monſieur de Turenne ne lui couta pas plus de tems à prendre.

Vézel, que Monſieur le Prince aſſiégeoit, ne ré- 4 Juin.

réſiſta pas plus longtems, & fut pris le 4 du
1672. mois.

6. Rimbergue ſe rend au Roi après cinq jours de ſiège.

7. Juin. Emeric ſe rendit le lendemain à Monſieur le Prince, & Reez à Monſieur de Turenne. De ſorte que ces ſix Places furent une conquête de quatre ou cinq jours; ces Places étoient des Villes de guerre fortifiées à la moderne, qui ne manquoient pas de monde pour les défendre, & étoient de ce côté-là les clés de la République de Hollande.

8. Doëtekum pris par Monſieur de Beauveſé.

9. Le Duc de Luxembourg, Général des Troupes de l'Evêque de Munſter, aſſiège & prend Groll.

12. Les François paſſent le Rhin à la nage, en préſence du Roi vers Tolhuis. Le Comte de Guiche paſſe d'abord à la tête des Cuiraſſiers conduits par le Comte de Revel. Ils étoient ſuivis de la Maiſon du Roi, & de quantité de Seigneurs & de Gentilshommes volontaires. Le Comte de Nogent auſſi-bien que le Sieur du Bourg furent noyés dans le paſſage: les plus conſidérables qui perdirent la vie, ſoit dans le paſſage, ſoit dans le combat qui ſuivit après la deſcente, furent le Duc de Longueville, le Marquis de Guitri, le Chevalier de Salart, les Comtes de Théobon, d'Aubuſſon, & le Marquis de Taſſé neveu du Maréchal de la Force.

Les bleſſés furent Monſieur le Prince, Monſieur de Vivonne, le Duc de Coaſlin, le Marquis de Béringhen, le Comte de Treville, le Prince de Marſillac, le Comte de Revel, les Marquis de Montrevel, de Termes, de la Salle, du Ménil-Montauban, le Comte de Saulx, le Marquis de Beauveau.

Ce paſſage, au bout duquel on trouvoit une Armée à combattre, eſt une des plus hardies actions qui ſe liſe dans l'Hiſtoire. On y fit 4000 des ennemis priſonniers.

Une

Une autre ſuite de cette entrepriſe fut que le Prince d'Orange qui commandoit l'Armée Hollandoiſe, prit le parti d'abandonner la rivière de l'Iſſel, & de laiſſer fort expoſées les Villes conſidérables qui ſont ſur cette rivière. 1672. 13.

En attendant qu'on les attaquât, Monſieur de Turenne prit Arnheim, le Comte du Pleſſis y fut tué d'un coup de canon; & puis le Fort de Knotzembourg ou le Fort de Nimègue: la garniſon fut faite priſonnière de guerre. On y trouva 40 pièces de canon. Monſieur Magaloti y fut bleſſé. 14. 16.

Monſieur de Turenne prend enſuite le Fort de Skenk, Place qui avoit toujours été regardée comme imprenable. 19.

Le Roi aſſiège Doëſbourg, & la prend en quatre jours de tranchée. La garniſon qui étoit de quatre mille hommes eſt faite priſonnière de guerre. Le Sieur Martinet, Maréchal de Camp deſtiné Gouverneur d'Emerik, le Sieur Cyron deſtiné Gouverneur de Sainte Ménehoud, & le Sieur Souris Capitaine Suiſſe y furent tués. 21. Juin.

Le Duc de Luxembourg prend Déventer, capitale du pays d'Overiſſel, pour l'Evêque de Munſter. Monſieur de Jarzé & Monſieur de Beaufort Meſtres de Camp y furent tués. 22.

Harderwick, Amersfort, Kampen, Rhénen, Viane, Elbourg, Wik ſur le Rhin, Zwol, Culembourg, Vageningen, Wars, Lokem, Hattem, & autres Villes priſes ſur la République de Hollande en divers jours. 24.

Monſieur prend Zutphen en quatre jours de tranchée, & fait la garniſon priſonnière. 26.

Le Fort de Saint André pris par Mr. d'Apremont. 27.

Priſe du Fort de Worn & de la Ville de Thiel. 28.

La Ville & la Province d'Utrecht aiant fait aſſurer le Roi de ſa ſoumiſſion, il entre dans Utrecht, & y rétablit la Religion Catholique. 30.

Genep ſe rend au Comte de Chamilli. 3. Juillet.

Nimègue priſe en ſix jours par le Vicomte de 9.

Turenne. La garniſon très nombreuſe ſe rend
1672. à diſcrétion; le Comte de Carman, Colonel du Régiment de Navarre, y fut tué, le Comte d'Eſtrades & Monſieur Foucaut Maréchaux de Camp y furent bleſſés.

12. Le Marquis de Rochefort prend Naërden à trois lieues d'Amſterdam.

14. Le Comte de Chamilli prend Grave, après que le Marquis de Joyeuſe eut défait vingt-quatre Compagnies que le Prince d'Orange envoyoit au Gouverneur.

19. Monſieur de Turenne prend le Fort de Crèvecœur, & la garniſon priſonnière de guerre. Il faut obſerver que ces Places, auxquelles on donne le nom de Fort, comme celles de Crèvecœur, de Skenk, de Saint André, de Voorne, étoient des Places très fortes, ſituées pour l'ordinaire aux confluens de deux riviéres, & les clés d'un grand pays.

26. Sept. L'Ile & la Ville de Bommel ſe rendent le vingt-ſix; le Sieur de Clodoré fut tué après la deſcente.

11. Oct. Le Prince d'Orange aſſiège Voërden avec quatorze mille hommes. Le Duc de Luxembourg lui fait lever le ſiége avec trois mille par une des actions la plus périlleuſe qu'on eut guères vue; le Général Zuyleſtein, dont il attaqua le quartier, y fut tué. Nous y perdimes le Marquis de Bois-Dauphin, & le Comte de Meilli Colonel du Régiment de Normandie. Les bleſſés les plus conſidérables furent le Marquis de la Meilleraie Colonel du Régiment de Piémont, le Chevalier de Boufflers Colonel du Régiment Royal de Dragons, & pluſieurs Volontaires. Le Comte de la Mark Colonel du Régiment de Picardie, Gouverneur de la Place, non ſeulement attendit le ſecours, mais encore ſeconda Mr. le Duc de Luxembourg par une vigoureuſe ſortie à la levée du ſiége.

Novemb. Le Sieur Ricous, Aide de Camp de Mr. le Prince, brula le Pont de Strasbourg défendu par deux Forts

Forts qui étoient aux deux bouts, par ordre du Roi, qui eut avis que les Troupes de l'Electeur de Brandebourg avoient deſſein d'y paſſer le Rhin. Ce fut une action des plus hardies. 1672.

Quoique l'Empereur eût promis d'abord de ne pas donner du ſecours aux Hollandois, dont il étoit mécontent, auſſi-bien que la plupart des Puiſſances de l'Europe, néanmoins voyant la rapidité des conquêtes du Roi, lequel après avoir renverſé la République de Hollande, devoit naturellement retomber ſur les Pays-Bas Eſpagnols. qui ne s'étoient guères ménagés à ſon égard, la jalouſie d'Etat l'engagea à changer de conduite, & il entra en ligue avec l'Eſpagne, l'Electeur de Brandebourg & la Hollande contre la France. 13. Déc

Le Prince d'Orange ſecondé des Troupes d'Eſpagne, met le ſiège devant Charleroi, où il y avoit une fort petite garniſon, & d'où Monſieur de Montal, qui en étoit Gouverneur, étoit ſorti: mais ce vaillant homme aiant trouvé moyen de rentrer dans ſa Place, le Prince d'Orange ne crut pas qu'il fût prudent de s'opiniâtrer à cette entrepriſe, & leva le ſiège. 22.

Monſieur de Luxembourg, à la faveur des glaces, s'empara de Bodegrave & de Swammerdam, & ſes Soldats en remportérent un riche butin. 28.

Tandis que tout cela ſe paſſoit dans les Armées de terre, il ſe fit une expédition conſidérable ſur la mer. Le Roi d'Angleterre déclara la guerre aux Hollandois dès le trois d'Avril. Le Roi de France joignit trente vaiſſeaux à l'Armée navale d'Angleterre, commandée par le Duc d'Yorck, depuis Roi d'Angleterre. Les trente vaiſſeaux François étoient ſous les ordres du Comte d'Etrées, aujourd'hui Maréchal de France. Les deux Armées furent quelques jours en préſence ſans combattre, & ſe ſéparérent; celles des Anglois & des François vinrent à Solbaye, ſur la côte d'Angleterre, pour prendre 3. Avril. 7. Juin.

1672. de l'eau. Elles étoient à l'ancre lorſque le Sieur de Caugolin, qui étoit de garde en pleine mer, fit les ſignaux pour avertir que l'Armée de Hollande, commandée par le Lieutenant-Amiral Ruiter, venoit à pleines voiles. On ſe prépara au combat. La conjoncture étoit fort deſavantageuſe pour l'Armée des deux Rois, parce qu'elle étoit à l'ancre quand les ſignaux furent donnés, preſſée par la côte, & les Eſcadres ſéparées les unes des autres. Ruiter attaqua avec beaucoup de valeur, & s'attacha au vaiſſeau du Duc d'Yorck; ils ſe battirent avec tant de furie, qu'ils furent obligés l'un & l'autre de changer de Navire.

Le Comte d'Etrées eut affaire à l'Eſcadre de Fleſſingue. Il en ſoutint le feu avec une fermeté qui fut admirée des Anglois & des Hollandois, la Ligne n'étant que de neuf vaiſſeaux, parce que les autres n'avoient pu ſe mettre ſur la même Ligne, & celle de Fleſſingue étant beaucoup plus nombreuſe. La nuit finit le combat, chacun s'attribuant la victoire, l'Armée des deux Rois, parce qu'elle étoit demeurée maîtreſſe du champ de bataille, & avoit été enſuite chercher les ennemis ſur leurs côtes; les Hollandois, parce qu'ils avoient brulé un des Amiraux d'Angleterre, ſavoir l'Amiral bleu, commandé par le Comte de Sandwick, & deux autres vaiſſeaux. Le Sieur des Rabinières Chef d'Eſcadre, le Commandeur de Valbelle, les Chevaliers de Tourville & de Seppeville, les Comtes de Sourdis & de Blénac, & le Sieur Pannetier, eurent le plus de part à cette action dans l'Eſcadre du Comte d'Etrées. Les Sieurs des Ardens, du Maignon, & des Rabinières furent bleſſés. Les Hollandois y perdirent le Vice-Amiral Gent, & les Anglois les Comtes d'Igbi & d'Oſſeri, avec le Comte de Sandwick.

Ce furent-là les actions les plus ſignalées de cette Campagne, où dans les Armées de terre l'on

l'on compta les jours par preſque autant de victoires ou de priſes de Villes. 1672.

Le Chancelier Séguier mourut le vingt-huit Janvier, âgé de quatre-vingt-quatre ans. *Affaires particulières.*

Le 22 de Février le Pape donna le Chapeau de Cadinal à Pierre de Bonzi, Archevêque de Toulouſe.

La Ligue de l'Electeur de Brandebourg, de l'Empereur, & du Roi d'Eſpagne contre la France, avoit ranimé l'eſpérance des Hollandois, & le Marquis de Brandebourg ne penſoit qu'à faire prendre des quartiers à ſon Armée chez les Alliés de la France, entre le Rhin & la Moſelle. Il fut ſurpris d'apprendre que le Vicomte de Turenne avoit deſſein de paſſer lui-même le Rhin, n'aiant que douze mille hommes, pour aller attaquer la ſienne, qui étoit de ving-cinq mille; & il fit alte. Monſieur de Turenne paſſa le Rhin en effet, & raſſura l'Evêque de Munſter, qui étoit prêt de conclurre ſon Traité avec l'Empereur. Il lui envoya pour commander ſes Troupes le Marquis de Reſnel, qui commença par faire lever le ſiége de Werle en Weſtphalié, aſſiégée par un détachement de l'Electeur de Brandebourg, & puis alla joindre le Vicomte de Turenne. 1673. *Affaires d'Etat & de guerre.* 17. Janv.

L'Electeur de Brandebourg, qui n'avoit oſé accepter la Bataille contre ce Général, lorſqu'il n'avoit encore qu'une Armée moindre de plus de la moitié que la ſienne, repaſſa précipitamment le Vézer, & laiſſa quelques Troupes dans les Villes qui bordoient cette rivière, pour empêcher l'Armée Françoiſe de paſſer. Monſieur de Turenne ſe ſaiſit de pluſieurs Villes de Weſtphalie, appartenantes au Marquis de Brandebourg, en-deçà & au-delà de cette rivière; ſavoir,

D'Unna, 5. Fév.
De Camen, 7.
D'Altena, 8.
De Ham, 19.

1673. 20. Le Marquis de Bourlemont aiant été posté à Bunkembaum avec cent hommes, soutint l'attaque de dix-huit cens Allemans qui le vinrent attaquer : il étoit sur le point d'être forcé, le poste étant assez mauvais, lorsque les ennemis aiant appris que Monsieur de Turenne marchoit à son secours, se retirérent.

23. Févr. Ce Général aiant encore pris Zoëst, Ville considérable, s'arrêta là pour faire reposer ses Troupes, & prit des quartiers dans le Comté de la Mark & aux environs, & en poussa quelques-uns jusqu'au Véser. Il passa cette rivière, aiant pris encore quelques Places. Les François y vécurent à discrétion dans les Places, & se refirent parfaitement de leurs fatigues passées.

Mai. L'Electeur de Brandebourg se voyant poussé si vivement, demanda quartier. Il obtint une trêve & la neutralité au mois de Mai, qu'il ne tarda guères à rompre.

Cependant le Roi avoit destiné trois Armées pour les Pays-Bas. Il se mit à la tête de la plus forte, qui étoit de cinquante mille hommes, &

27. Juin. vint mettre le siége devant Maëstricht. La tranchée fut ouverte le dix-sept, les attaques furent faites si vivement, que nonobstant la force de la

29. Place & la nombreuse Garnison, elle se rendit au quatorzième jour de tranchée. Monsieur d'Artagnan, Capitaine-Lieutenant de la prémière Compagnie des Mousquetaires, y fut tué. Il se fit à ce siége mille belles actions. Cette conquête couta au Roi trois mille hommes. Le Gouvernement de Maëstricht fut donné au Comte d'Estrades.

1. Juill. Le Duc de Lorraine, dépouillé de ses Etats, se jette dans le parti de l'Empereur, qu'il ne grossit pas fort par ses Troupes ; mais qu'il étoit capable de bien servir, par sa haine contre la France, par son expérience & par son habileté dans la guerre.

Le Roi passe en Alsace, où Monsieur de Turenne commandoit, & oblige la Ville de Strasbourg

bourg à demeurer dans la neutralité entre Sa Majeſté & l'Empereur. 1673.

Renouvellement du Traité entre l'Empereur, l'Eſpagne & la Hollande. 30.

Le Roi fait fortifier Nanci. 1. Août.

Bitſch & Hombourg pris par les François. 28.

Le Prince d'Orange aſſiège Naërden avec une Armée de vingt-cinq mille hommes, & le prend en ſept jours d'attaque. Le Sieur du Pas fut dégradé pour l'avoir rendu ſi tôt. Il obtint depuis de ſervir dans Grave, quand elle fut aſſiégée. Il y fit de belles actions, & y fut tué. Tant il eſt vrai qu'il en coute moins à un homme de guerre de ſoutenir la réputation de valeur, qu'à la rétablir; quand il l'a une fois perdue. 12. Sept.

Quoique les Eſpagnols euſſent ſuffiſamment déclaré la guerre à la France par voie de fait, néanmoins il n'y avoit point encore eu de déclaration dans les formes. Le Comte de Monterei nouveau Gouverneur des Pays-Bas, voyant l'Empereur armer puiſſamment, & nos Alliés fort ébranlés, & que le Roi étoit ſur le point d'avoir ſur les bras les plus puiſſans Princes de l'Europe, fit publier à ſon de trompe la guerre contre la France. 15. Oct.

Le Roi la déclare quatre jours après à l'Eſpagne. 19.

Ce Prince voyant tant d'ennemis en même tems prêts à attaquer ſon Royaume, eſt contraint de rappeller les Troupes qu'il avoit en Hollande. 27.

La Ville de Bonne aſſiégée par les Armées de l'Empereur, d'Eſpagne & du Prince d'Orange, & d'ailleurs mal fortifiée, ſe rend après huit jours de tranchée ouverte. Le Comte de Coninxmarc, un des Généraux des Hollandois, y fut tué. 12. Nov.

Le Marquis de Rochefort prend Trêves après quinze jours d'attaque. 15.

1673. 7. Juin. 14. 21. Sur mer il se donna trois batailles au mois de Juin. Je sai d'un témoin oculaire & des plus anciens & expérimentés Officiers qu'il y ait dans la Marine, que ces trois combats se passérent avec peu d'ordre, & que de part & d'autre on se vanta assez vainement d'avoir remporté la victoire.

Affaires particulières. Le Prince d'Orange aiant confisqué le Marquisat de Bergopsom & d'autres Terres qui appartenoient au Comte d'Auvergne, du chef de sa femme, le Roi confisqua la Principauté d'Orange & la donna à ce Comte.

Eugène-Maurice de Savoie Comte de Soissons, Colonel-Général des Suisses, mourut au mois de Juin.

15. Févr. Chambre établie pour la réunion des Bénéfices de l'Ordre de Saint Lazare.

Edit pour étendre le droit de Régale dans tout le Royaume. Cet Edit eut des suites par rapport à la Cour de Rome.

Les démonstrations anatomiques ordonnées par le Roi au Jardin Royal.

1674. *Affaires d'Etat & de guerre.* Jamais la puissance de la France n'avoit paru plus grande qu'elle parut cette année, où abandonnée de tous ses Alliés, elle eut à soutenir seule les forces des plus puissantes & des plus belliqueuses nations de l'Europe.

Janvier. L'Electeur Palatin commença dès le mois de Janvier à traiter avec l'Empereur contre la France.

Suivit un procédé tout-à-fait indigne des Ministres de l'Empereur. Le Roi de Suède s'étoit fait Médiateur pour la paix, les Plénipotentiaires dès l'année précédente s'étoient assemblés à

24. Févr. Cologne. Des soldats du Régiment du Marquis de Grana, contre le droit des gens, enlevérent le Prince Guillaume de Furstemberg, Plénipotentiaire de l'Electeur de Cologne, par la seule raison qu'il étoit dans les intérêts de la France. On le conduisit à Vienne & il fut mis en prison

à

à Neuſtat, ce qui rompit les conférences : l'Electeur de Cologne fut contraint de faire la paix avec les Hollandois. 1674.

Le Roi d'Angleterre peu ſûr de ſes Sujets, à qui l'alliance avec les François & la guerre contre la Hollande ne plaiſoient point, fut auſſi obligé d'abandonner le Roi de France, & de traiter avec les Hollandois. L'Evêque de Munſter, prêt d'être accablé par les forces de l'Empereur & des autres confédérés, prit le même parti. Tous les Princes d'Allemagne ſe déclarérent pour l'Empereur. Il n'y eut que le Roi de Suède qui demeura attaché à la France, & qui entra en guerre avec le Roi de Danemarc. Ainſi le Roi de France ſe vit réduit à faire face de tous côtés à ſes ennemis. La guerre s'alluma ſur toutes les frontières du Royaume, où il ſe fit une infinité d'expéditions militaires. Il faut les parcourir les unes après les autres, ſuivant la méthode que je me ſuis propoſée. 19.

La prémière fut la conquête de la Franche-Comté, pour laquelle le Roi ménagea tellement l'eſprit des Cantons Suiſſes, qu'ils ne s'y oppoſérent point. Tandis qu'il ſe diſpoſoit à cette grande entrepriſe, le Duc de Navailles s'empara de quelques petites Villes & Châteaux. Il mit enſuite le ſiége devant Grai, prit cette Place en trois jours d'attaque, & en fit la garniſon, qui étoit aſſez nombreuſe, priſonnière de guerre.

Le même Général prit encore Veſoul, & Lion de Saunier, en peu de jours. 10. Mars.

Le Roi marcha en perſonne à la tête de ſon Armée, & prit Bezançon en huit jours de tranchée. La garniſon fut faite priſonnière de guerre. Une partie eſpéra pouvoir ſe retirer, mais étant tombée dans le quartier du Marquis de Reſnel, elle fut taillée en pièces. 15. Mai.

La Citadelle, qui étoit très forte, tint encore ſept jours & ſe rendit par capitulation. 22.

Le Roi met le ſiége devant Dole, & la prend en ſept jours de tranchée ouverte. 6. Juin.

1674. 22. Juillet. Le Duc de la Feuillade ſe rend maitre de Salins en huit jours d'attaque. Par cette priſe & de quelques autres petites Places, la conquête de la Franche-Comté fut achevée pour la ſeconde fois au mois de Juillet, & ſans retour pour les Eſpagnols. Après cela le Roi revint à Verſailles.

3. Mars. En Allemagne, le Roi aiant eu connoiſſance du Traité de l'Electeur Palatin avec l'Empereur, & qu'il devoit lui livrer Germesheim petite Ville ſur le Rhin, fort proche & au-deſſus de Philisbourg, Monſieur de Turenne qui commandoit nos Troupes d'Allemagne, s'en empara auſſi-bien que du Château, & quelque tems après il fit démanteler l'un & l'autre.

16. Juin. Mr. de Turenne aiant ſu que le Duc de Lorraine & le Comte Caprara, un des Généraux de l'Empereur, étoient auprès de Seintzeim avec leur Armée, & qu'ils attendoient le Duc de Bournonville qui devoit les joindre avec un autre corps, paſſa le Rhin pour les combattre avant leur jonction. Il les attaqua & les défit, leur tua deux mille hommes, fit autant de priſonniers, prit pluſieurs drapeaux & étendarts, & leur bagage. Il falloit que ce grand homme regardât comme une choſe bien importante d'empêcher la jonction, & qu'il comptât beaucoup ſur la valeur de ſes Troupes pour faire cette entrepriſe; car les ennemis avoient ſur lui tous les plus grands avantages. Ils avoient quinze mille hommes, & il n'en avoit que dix mille. Ils étoient poſtés ſur une éminence, aiant devant eux la petite Ville de Seintzeim, & un ruiſſeau qu'on ne pouvoit paſſer à gué, & avoient rempli la Ville d'infanterie & de dragons que leur Armée ſoutenoit. Nonobſtant cela la Ville fut forcée, notre cavalerie défila par la Ville ſur le pont, l'Armée gagna du terrein pour ſe former au-delà ſur deux lignes, quoique les Impériaux euſſent d'abord rompu la prémiére, qui ſe rallia preſque auſſi-tôt. Nous y perdîmes du monde, & le Mar-

Marquis de Saint Abre Lieutenant-Général, les Sieurs de Beauvais & Coulanges Brigadiers, & cent quatre-vingts Officiers, tant Capitaines, que Lieutenans & Cornettes. 1674.

Le Duc de Bournonville aiant joint le Duc de Lorraine, Mr. de Turenne revient en-deçà du Rhin; & aiant reçu quelque renfort, repasse au-delà. Il contraint les Impériaux de repasser le Necre & le Mein, & bat leur arrière-garde à Ladembourg. 5. Juil.

L'Electeur de Brandebourg, nonobstant le Traité qu'il avoit fait avec Mr. de Turenne pour n'être pas dépouillé de tous les Etats qu'il possédoit en Westphalie, reprend les armes contre la France; & comme c'est un des plus puissans Princes d'Allemagne, ce fut un très grand renfort pour l'Empereur. 15. Sept.

Cette déclaration de l'Electeur enhardit les habitans de Strasbourg, pour rompre le Traité de Neutralité qu'ils avoient fait avec la France, & ils donnérent passage à l'Armée Impériale, qui sous les ordres du Duc de Lorraine & du Duc de Bournonville vint se poster à Ensheim, dans le dessein de passer en Lorraine, quand ils auroient été joints par l'Electeur de Brandebourg. Cet incident, qu'on ne devoit pas prévoir, embarrassa Mr. de Turenne, dont l'Armée étoit moindre de la moitié que celle des ennemis: il jugea que si les Troupes de Brandebourg les joignoient une fois, il n'y auroit plus moyen de tenir la partie, & que ce seroit une nécessité de leur abandonner l'Alsace. Il prit son parti sur le champ, & nonobstant l'inégalité de ses forces, il marcha droit aux ennemis, qu'il trouva avantageusement postés, aiant un Village qui couvroit leur droite, & un bois devant leur gauche, où se passa presque tout le combat. Le Chevalier de Boufflers le commença avec ses dragons. Le combat dura cinq heures, & se fit durant tout ce tems-là par détachemens. Enfin les ennemis furent chassés: on leur prit dans le bois sept piè- 4 Octob.

ces de canon; la nuit finit le combat, & les en-
1674. nemis se retirérent sous Strasbourg après avoir laissé trois mille hommes sur la place. Nous y perdîmes le Comte de Clère, le Marquis de Bandeville, & le Comte de Saldagne. Ce combat fut donné fort à propos : car sept jours après, l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Brunf-
11. Oct. wik joignirent les Ducs de Lorraine & de Bournonville.

Leur Armée après la jonction étoit de soixante mille hommes, & Monsieur de Turenne n'en avoit que quinze mille. Ils marchérent droit à lui : il se retira à Dithvillers, & s'y retrancha, pour leur faire croire qu'il vouloit les y attendre, ce qui les arrêta : mais il décampa dès la nuit, & marcha vers la Lorraine, faisant semblant de leur abandonner l'Alsace. Il fit seulement fortifier Haguenau & Saverne, se doutant bien que cette grande Armée se répandroit dans l'Alsace pour y prendre des quartiers d'Hiver; ce qui arriva.

Il fit reposer & rafraichir ses Troupes en Lorraine, & y fut joint par un détachement des Troupes de Flandre que lui amena le Comte de Sault : après quoi il se mit en marche dans le mois de Décembre, fit le tour des montagnes de Voges, & rentra en Alsace du côté de Befort. Il prit plusieurs Châteaux à l'entrée de cette Province, & poussa de ce côté-là de quartiers en quartiers, les Allemands qui se sauvérent au-delà de la rivière d'Ill. Le Duc de Bournonville y attendit Monsieur de Turenne avec quatre mille chevaux, tandis que le gros de leur Armée s'assembloit auprès de Colmar.

29. Déc. Monsieur de Turenne marchoit devant le reste de ses Troupes à la tête d'un gros de cavalerie, & quoiqu'il n'eût que quinze cens chevaux, il attaqua sans délibérer les ennemis auprès de Mulhausen & les défit; le Comte de Broglio, & le Marquis de Beaumont y furent blessés.

30. Le lendemain il investit le Régiment entier de Por-

Portia de huit à neuf cens hommes, & les prit à discrétion avec tout leur bagage & dix drapeaux. 1674.
Ainsi finit cette année en Allemagne, la plus glorieuse sans doute, de Mr. de Turenne, mais dont la gloire ne fut consommée qu'au commencement de la suivante.

Aux Pays-Bas, vers la fin du mois d'Avril, les garnisons Françoises abandonnérent Zutphen, Déventer, Nimègue, le Fort de Skenk & quelques autres Places, après en avoir démoli les fortifications, enlevé les munitions & le canon, & pris des ôtages. Avril.

Le Maréchal de Bellefons ramenant nos Troupes de Hollande, force en chemin la Ville d'Erkelens dans la Gueldre. 10. Mai.

Prend le Fort d'Argenteau sur la Meuse. 16.

Et Novagne sur même rivière. 22.

Les ennemis avoient une puissante Armée aux Pays-Bas, commandée par le Prince d'Orange, composée des Troupes de l'Empereur sous les ordres du Comte de Souches, des Troupes d'Espagne sous le Comte de Monterei, & de celles de Hollande sous le Comte de Valdek; cette Armée étoit de soixante mille hommes d'infanterie & de vingt-quatre mille chevaux. Celle du Prince de Condé, qui commandoit les Troupes de France, n'étoit que de cinquante mille hommes. Ce Prince attaqua les ennemis quand il les vit décamper de Sénef. Il défit leur arrière-garde, leur tua beaucoup de monde, fit un grand nombre de prisonniers, & prit les bagages des Espagnols & des Hollandois. 11. Août.

Cette victoire fut remportée avec très peu de perte du côté des François, qui n'y perdirent que cent hommes: mais le Prince ne voulut pas demeurer en si beau chemin, & poussa toujours les ennemis jusqu'au Village du Fay, poste très avantageux, où ils firent ferme. Le combat recommença en cet endroit, & ne finit qu'à onze heures de nuit au clair de la Lune. Les ennemis se retirérent, & Monsieur le Prince retourna

na dans son camp. Cette victoire nous coûta
1674. bien des soldats, & un très grand nombre d'Officiers, du nombre desquels fut Monsieur de Fourille, Mestre de Camp Général de la cavalerie, & Lieutenant-Général, le Marquis de Chanvallon, & Monsieur de Luzanci Capitaine aux Gardes. Monsieur le Prince, qui fut toujours aux endroits les plus chauds, avec le Duc d'Enguien, y eut trois chevaux tués sous lui, & Monsieur de Montal y fut blessé. Les ennemis perdirent dans les deux combats sept mille hommes, le Comte de la Tour, & le Marquis d'Asfenta, qui commandoit leur arrière-garde, où il fut tué. Parmi les blessés, furent le Prince Charles de Lorraine, le Prince Pio, & le Comte de Chavagnac. On chanta le *Te Deum* des deux côtés; mais, comme dit le Comte de Chavagnac dans ses Mémoires, *il n'y avoit pas trop de quoi chanter de part & d'autre.*

Le Prince d'Orange étant toujours supérieur en Troupes, entreprend le siège d'Oudenarde. Le Prince de Condé s'étant fait joindre par le Maréchal d'Humières, avec un corps de Troupes tiré des Places de Flandres, marche au secours à dessein de combattre les ennemis, qui en aiant eu avis, levérent promptement le siège, & se retirérent à la faveur d'un brouillard extra-
21. Août. ordinaire qui couvroit leur retraite, & empêcha le Prince de les joindre.

Les Hollandois avoient fait assiéger Grave par le Général Rabenhaut. Ce siège alloit fort lentement, par la vigoureuse résistance du Marquis de Chamilli, qui défendoit la Place; de sorte que le Prince d'Orange après la levée du siège d'Oudenarde, fut obligé d'y aller lui-même, & d'y conduire un renfort de Troupes. La Place tint quatre-vingt-treize jours, toute ruïnée qu'elle étoit par les bombes. Le Roi, très satisfait d'une si belle défense, envoya permission au Gouverneur de se rendre quand il le jugeroit à propos. Nonobstant cette permission, il conti-

nua

nna de ſe défendre; mais le Roi voulant ſauver ce qui reſtoit de cette brave Garniſon, lui envoya un commandement de capituler, à quoi il obéit. Ce ſiège couta huit mille hommes aux Hollandois. 26. Oct.

Entre autres choſes ſingulières qui ſe paſſérent durant ce ſiège, j'en remarquerai une. L'argent manquoit à Monſieur de Chamilli, & les ôtages qu'on avoit tirés de Hollande étoient dans cette Place. Le Comte d'Eſtrade Gouverneur de Maëſtricht fit partir le Sieur de Meſlin Colonel, à la tête de ſix cens chevaux, qui entra dans Grave avec toute ſa Troupe, & l'argent deſtiné au Gouverneur, en tira les ôtages Hollandois, repaſſa au travers du camp ennemi, & les amena à Maëſtricht.

Les Eſpagnols & les Hollandois ſe joignirent pour prendre Hui, qui ſe rendit après vingt jours de tranchée ouverte. C'eſt où ſe terminérent les conquêtes d'une Armée de quatre-vingt-quatre mille hommes, qui ne dédommagérent pas les Alliés de la perte de la Franche-Comté, & de celle qu'ils firent en Allemagne. 2. Déc.

En Rouſſillon, les Eſpagnols eurent quelque avantage. Ils prirent le Château de Bellegarde, & Monſieur le Bret Lieutenant-Général aiant donné dans une embuſcade, y perdit quinze cens hommes, partie tués, partie pris: mais le Comte de Schomberg qui venoit d'arriver pour prendre le commandement de l'Armée Françoiſe, laquelle n'étoit que de dix mille hommes, la plupart Milices ou Régimens nouvellement levés, fit ſi bonne contenance avec trois anciens Régimens qu'il avoit, que les Eſpagnols ne pouſſérent pas plus loin, & rentrérent en Eſpagne. 26. Juin.

Durant ce tems-là le Sieur du Bruelh envoyé de la Cour pour commander dans le Fort des Bains, s'y jetta. Il y fut bloqué par les Eſpagnols le 7 de Mai, & fut tout-à-fait inveſti le 23. Depuis l'arrivée des ennemis, il y eut preſque

que tous les jours quelque combat. Ils ouvrirent la tranchée la nuit du 5 au 6 de Juin, foudroyérent la Place avec le canon & les bombes de deſſus les hauteurs à la portée du mouſquet. Le Commandant tint toujours ferme, & ſa conſtance fut bien récompenſée par l'arrivée d'un petit ſecours qui lui vint, lequel détermina les ennemis à lever le ſiége l'onzième du mois.

Sur la mer, le Roi ſe voyant attaqué par tant d'ennemis, n'avoit point jugé à propos d'armer de Flotte, ſe contentant de faire garder les côtes par les Milices des Provinces maritimes. C'eſt ce qui détermina les Hollandois à y faire quelque entrepriſe. Après avoir rodé le long de nos côtes, & y avoir fait diverſes tentatives inutiles, ils attaquérent Belle-Ile en Bretagne. L'Amiral Tromp y mit huit mille hommes à terre pour aſſiéger la Ville : mais aiant appris que
28. le Marquis de Coëtlogon Lieutenant de Roi de la Province y étoit entré avec deux cens Gentilshommes, il rembarqua ſes Troupes & ſe retira.

L'Amiral Ruiter réuſſit encore plus mal à la Martinique : car après avoir perdu douze cens hommes par le canon d'un vaiſſeau du Roi, commandé par Monſieur d'Amblimont, à la deſcente qu'il fit au Fort-Royal, il fit rembarquer le
21. Juill. reſte & retourna en Hollande. C'eſt tout le fruit que les Hollandois retirérent d'une Armée de cent vaiſſeaux qu'ils mirent en mer cette année.

Sept. Enfin, les Meſſinois s'étant révoltés, & aiant imploré le ſecours de la France, le Roi fit armer une Eſcadre de vaiſſeaux à Toulon, l'envoya ſous les ordres de Monſieur le Marquis de Valavoir, & du Commandeur de Valbelle. Ils arrivérent à Meſſine avec quantité de munitions de guerre & de bouche, dont les Meſſinois avoient grand beſoin, & les mirent en état de ſe défendre contre le Viceroi. Cette diverſion affoiblit fort les Eſpagnols en Catalogne, d'où ils tirérent une

une grande partie de leurs Troupes pour les envoyer en Sicile. 1674.

Etienne d'Aligre, Garde des Sceaux, eſt fait Chancelier de France le 8 de Janvier. *Affaires particulières.*

Le titre de Duché-Pairie attaché à l'Archevêché de Paris, le 13 d'Avril.

Jean Sobieski élu Roi de Pologne par le crédit de la France. Monſieur de Janſon, Evêque de Marſeille, conduiſit cette négociation, qui lui procura le Chapeau de Cardinal le 21 de Mai.

Naiſſance du Duc de Chartres, depuis Duc d'Orléans, qui a été Régent du Royaume pendant la minorité de Louis XV, à préſent règnant. 4. Août.

Conſpiration du Chevalier de Rohan, découverte & punie le 27 de Novembre.

Le Pape érigea cette année en Evêché l'Egliſe de Québec en Canada.

Quoique Monſieur de Turenne eût heureuſement fini l'année par le combat de Mulhauſen, & par la priſe du Régiment de Portia, cependant la Campagne ne finit pas pour cela. J'ai dit en parlant de l'action de Mulhauſen, que ce n'étoit qu'un grand détachement des ennemis qui fut battu, tandis qu'ils aſſembloient le gros de leur Armée à Colmar. Elle s'étendoit preſque juſqu'à la petite Ville de Turkeim, où ils avoient jetté trois cens dragons. Monſieur de Turenne marcha de ce côté-là, prêtant le flanc aux ennemis; ce qui ſurprit nos Officiers-Généraux mêmes: mais ils s'en rapportoient trop à ſa prudence pour condamner une telle manœuvre. Ils en virent bientôt la raiſon. Il fit attaquer Turkeim & l'emporta, & aiant fait paſſer la rivière à ſes Troupes, il ſe trouva qu'il prenoit lui-même les ennemis en flanc. Ils firent un gros détachement de leur infanterie, qui vint rencontrer les François au ſortir d'un vallon. Il y eut là un ſanglant combat, où les Allemands 1675. *Affaires d'Etat & de guerre.*

furent

furent battus & repouſſés. Le Marquis de Mouſ-
1675. ſi, Colonel du Régiment de la Reine & Briga-
5. Janv. dier, y fut tué, auſſi-bien que Monſieur Foucaut Lieutenant-Général.

11. L'Electeur de Brandebourg voyant Monſieur de Turenne dans ſon flanc, décampa dès la nuit ſuivante, abandonnant Colmar, & ſes vivres qui y étoient, & ſe retira vers Scheleſtad. On apprit ſix jours après que l'Electeur de Brandebourg & les autres Princes qui avoient paſſé le Rhin avec lui, le repaſſoient à Strasbourg avec ce qui leur reſtoit de leurs Troupes, qui montoient environ à vingt mille hommes, de ſoixante mille qu'ils étoient en entrant dans l'Alſace, le reſte aiant été tué ou pris, ou aiant péri de quelque autre manière, ou aiant été abandonné dans quelques Places au-delà du Rhin, qui furent enlevées après leur retraite.

15. Le Roi de Suède cependant fit une diverſion en faveur de la France, mais aſſez mollement. La guerre s'échauffa dans la ſuite entre ce Prince & le Roi de Danemarc avec divers ſuccès.

29. Le Marquis de Vaubrun prend Dachſteim en Alſace en quatre jours à diſcrétion. Le Marquis de la Ferté y fut bleſſé.

Monſieur de Turenne aiant nettoyé l'Alſace de tout ce qui y étoit reſté d'ennemis, retourna à la Cour, & revint enſuite raſſembler ſon Armée. L'Empereur lui oppoſa pour cette Campagne le Comte Montécuculi, le plus fameux & le plus habile de ſes Généraux, à la tête d'une Armée beaucoup plus nombreuſe que celle de France. Monſieur de Turenne prit ſes précautions pour Philisbourg, les ennemis faiſant courir le bruit de ce ſiège: mais ſon principal but étoit de leur couper la communication de Strasbourg, qui malgré la neutralité leur fourniſſoit des vivres, & de les obliger par-là à une bataille, ou à repaſſer les montagnes. Il paſſa le Rhin malgré la vigilance de Montécuculi, qui en fut fort ſurpris, & s'empara de Villtet, d'Oberkirk & d'Urlaf,

laf, & ſe retrancha ſur le bord du Rhin. On employa pendant pluſieurs jours toutes les ruſes de guerre imaginables, les deux Armées ſouffrant beaucoup de la diſette de vivres & de fourage, & les Allemands encore plus que les François: on aſſure que Monſieur de Turenne avoit mandé au Roi, qu'il tenoit les ennemis où il les vouloit; & en effet, on ſut que Montécuculi faiſoit déja marcher ſes bagages dans les montagnes, & qu'il les fit revenir après la mort de Monſieur de Turenne: ce qui marquoit qu'il penſoit tout de bon à la retraite. 1675.

Monſieur de Turenne fit marcher ſon Armée, & s'avança enſuite auprès de Salsbac, ſur une éminence vis-à-vis une hauteur où les ennemis étoient poſtés. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il y fut tué d'un coup de canon, qui aiant emporté le bras à Monſieur de Saint Hilaire, vint donner dans l'eſtomac à Monſieur de Turenne, & le tua, ne lui aiant fait qu'une groſſe contuſion. Ainſi mourut, âgé de ſoixante-quatre ans, un des plus grands hommes de l'Europe, non ſeulement en matière de guerre, mais par une infinité de grandes qualités qui ne ſe trouvoient guères raſſemblées dans une même perſonne. 27. Juil.

On peut juger quelle fut la conſternation de l'Armée. Le Comte de Lorges & le Marquis de Vaubrun, après quelque conteſtation ſur le commandement, s'accordérent à commander alternativement, & on ſe prépara à repaſſer le Rhin au pont que Monſieur de Turenne avoit fait monter à Altenheim, à trois lieues au-deſſus de Strasbourg.

Le Comte de Montécuculi ſuivit notre Armée. Il attaqua l'arrière-garde, & y fut vigoureuſement repouſſé. Il y eut diverſes autres actions fort vives durant toute cette marche, que le Comte de Lorges fit avec toute la prudence & la valeur d'un grand Général: & notre Armée aiant repaſſé le Rhin, alla camper à Châtenai auprès de Sainte Marie-aux-Mines. Les ennemis dans 2. Août.

dans tous ces divers combats eurent quatre mille
1675. hommes de tués, y laiſſérent deux mille cinq cens priſonniers, & ſept pièces de canon. Nous y perdîmes auſſi quatre mille hommes, du nombre deſquels fut le Marquis de Vaubrun. Le Duc de Vendôme, le Comte de Roie & le Marquis de la Ferté entre autres y furent bleſſés.

7. & 8. Les Allemands paſſent le Rhin ſur le pont de Strasbourg.

Le Duc de Lorraine & le Duc de Lunebourg mettent le ſiège devant Trèves.

4. Août. Le 4 d'Août le Maréchal de Créqui vient au ſecours & eſt défait à Conſarbirk : ce fut par l'accident le plus imprévu. Il étoit convenu avec Mr. de Vignori Gouverneur de la Place, que quand les ennemis auroient commencé à paſſer la Sarre pour venir à ſa rencontre, il viendroit avec preſque toute ſa garniſon, qui étoit de cinq mille hommes, les attaquer par derrière. Comme le Gouverneur partoit pour cette expédition, ſon cheval ſe renverſa dans le foſſé, & ce Gentilhomme mourut ſur le champ. Comme il n'avoit communiqué ſon deſſein à perſonne, on fit rentrer les Troupes dans la Place. Le Maréchal aiant compté ſur cette reſſource, & étant beaucoup plus foible que les Allemands, avoit nonobſtant cela déja enfoncé leur gauche. La ſienne plia, & ſon infanterie fut priſe en flanc & entièrement rompue, d'où ſuivit la déroute de toute l'Armée. Il ſe jetta lui quatrième dans Trèves, réſolu de la défendre juſqu'à l'extrémité.

Le Comte de Montécuculi n'aiant pu pénétrer en Lorraine, comme il le prétendoit, aſſiège Haguenau. Mr. le Prince, que le Roi avoit envoyé en Allemagne pour commander à la place de Monſieur de Turenne, vint au ſecours, le Sieur de Caſtelas Commandant de la Place aiant
22. tenu aſſez longtems pour cela. Montécuculi en aiant eu avis, ne l'attendit pas & leva le ſiège.

6. Sept. Le Maréchal de Créqui défend Trèves pendant un

un mois, nonobſtant la foibleſſe de la Place, & l'auroit défendue plus longtems, ſans l'attentat d'un Capitaine du Régiment de la Marine nommé Boisjourdan, qui engagea la garniſon à faire ſa capitulation à l'inſu du Maréchal ; lequel refuſant toujours de la ſigner, demeura priſonnier de guerre. Boisjourdan voulant ſe ſauver fut arrêté, & eut la tête tranchée. 1675.

Monſieur le Prince fait lever le ſiège de Saverne aſſiégée par le Marquis de Bade-Dourlac : de ſorte que juſques-là, par la prudence & l'activité du Prince de Condé, les ennemis ne profitérent de la mort de Monſieur de Turenne que pour la conquête de Trèves ; mais la priſe de cette mauvaiſe Place, qui leur couta bien du monde, fut bien compenſée par celles que les François firent ailleurs. 14.

Aux Pays-Bas, le Comte d'Eſtrades Gouverneur de Maëſtricht s'empare de la Citadelle de Liège. 27. Mars.

Le Roi s'étant rendu en Flandre au mois de Mai, fit attaquer Dinant par le Maréchal de Créqui, qui prit cette Place en ſix jours. 29. Mai.

Le Marquis de Rochefort attaque Hui, & s'en rend maitre pareillement en ſix jours. 6. Juin.

Le Duc d'Enguien attaque Limbourg, & l'oblige à ſe rendre en huit jours de tranchée ouverte. 21.

Les François entrent dans le pays de Vaës, font un grand butin, & ſe rafraichiſſent dans ce riche pays. 7. Oct.

En Rouſſillon, le Comte de Schomberg après s'être rendu maitre de Figuières, de Baſchara & de quelques autres petites Places, aſſiège Bellegarde, & la prend après cinq jours d'attaque. 7. Juil.

Le Duc de Vivonne aiant conduit un nouveau ſecours à Meſſine, les Galères Eſpagnoles & quelques Vaiſſeaux Hollandois entreprirent de lui diſputer l'entrée du canal. Il y eut combat : le paſſage fut forcé, & le convoi arriva heureuſement au port de Meſſine. Sans parler des Chefs

Chefs de cette expédition, c'eſt-à-dire du Duc de
1675. Vivonne & du Sieur Duqueſne Lieutenant-Gé-
11. Févr. néral, le Marquis de Preuilli Chef d'Eſcadre, le Commandeur de Valbelle, le Chevalier de l'Héri, les Sieurs de la Fayette, d'Ali, Septême ſe diſtinguérent fort en cette occaſion.

28. Avril. Meſſine demande d'elle-même à prêter le ſerment de fidélité au Roi, & la cérémonie s'en fit avec beaucoup de ſolennité.

17. Août. Le Duc de Vivonne attaque Agouſta ſur les Eſpagnols, Ville conſidérable de l'Ile de Sicile, & s'en rend maitre en douze jours d'attaque.

Il y eut cette année quelques ſoulèvemens à Bourdeaux & à Rennes, mais qui furent bientôt appaiſés : le Parlement de Rennes fut transféré à Vannes, & celui de Bourdeaux à Condom, & puis à la Réole.

Le Roi d'Angleterre aiant offert ſa médiation pour la paix générale, le Roi agréa Nimègue pour tenir les Conférences, après avoir obtenu des ſuretés pour la liberté du Prince Guillaume de Furſtemberg: le Duc de Vitri, Monſieur Colbert de Croiſſi & le Comte d'Avaux eurent ordre de s'y rendre en qualité de Plénipotentiaires. Le Maréchal d'Eſtrades prit la place du Duc de Vitri qui tomba malade.

Affaires particulières.

30. Juil. Le Roi honora du Bâton de Maréchal de France le Comte d'Eſtrades, le Duc de Navailles, le Comte de Schomberg, le Duc de Duras, le Duc de Vivonne, le Duc de la Feuillade, le Duc de Luxembourg, le Marquis de Rochefort.

François Joſeph de Lorraine, dernier Prince de la Maiſon de Guiſe, mourut à Paris le 16 de Mars âgé de 4 ans; ainſi finit cette illuſtre branche de la Maiſon de Lorraine.

Armand de Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair & Maréchal de France, mourut en ſon Château de la Force le 6 de Décembre âgé de 95 ans.

Céſar

César de Choiseul Duplessis-Praslin, Duc & Pair, & Maréchal de France, mourut à Paris âgé de 78 ans. 1675.

Charles Duc de Lorraine âgé de 75 ans meurt à Birkenfel dans le Palatinat, d'une fièvre maligne, dépouillé de ses Etats.

Les Conférences de Nimègue pour la paix n'empêchérent pas les expéditions militaires, & il s'en fit plusieurs cette année tant sur la terre que sur la mer. 1676. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Aux Pays-Bas, le Roi fait raser la Citadelle de Liège & le Château de Hui. Mars.

Le Maréchal d'Humières s'étant saisi de quelques Châteaux entre Mons & Bruxelles, & entre Condé & Saint Guilain, le Roi partit de Saint Germain en Laie, & arriva au camp devant la Ville de Condé, qui avoit été déja investie par le Maréchal de Créqui. Le Gouverneur la rendit après six jours d'attaque. 16. Avril. 21. 26.

Monsieur Frère unique du Roi investit Bouchain, aiant sous ses ordres le Maréchal de Créqui. 2. Mai.

Le Prince d'Orange & le Duc de Villa-Hermosa Gouverneur des Pays-Bas Espagnols se mettent en marche avec cinquante mille hommes, comme pour couvrir cette Place. Le Roi s'avance pour couvrir le siége, & range son Armée dans la plaine de Hurtebise & présente la bataille au Prince d'Orange. Ce Prince au-lieu de la donner se retrancha, & la Ville fut prise en huit jours de tranchée ouverte. 12.

Le Prince d'Orange tourna vers Maëstricht & l'assiégea; & le Roi ordonna au Maréchal d'Humières de faire le siége d'Aire, bien persuadé qu'il auroit assez de tems pour secourir Maëstricht. Aire fut prise en cinq jours de tranchée ouverte. 31. Juil.

Le Maréchal d'Humières prit encore le Fort de Link. 9. Août.

Cependant le Parlement d'Angleterre oblige

son Roi à armer contre la France, & à rappeller
1676. les Troupes Angloises qui étoient dans nos Armées; c'étoit un grand coup pour les Alliés. Le Prince d'Orange avoit investi Maëstricht dès le huitième de Juillet, & l'attaqua vigoureusement. Elle ne fut pas défendue avec moins de vigueur par Monsieur de Calvo, qui y commandoit en l'absence du Maréchal d'Estrades. Le Maréchal de Schomberg y marcha à la tête de l'Armée Fran-
27. çoise. Le Prince d'Orange n'osa l'attendre, & leva le siège après cinquante jours d'attaque. Il y avoit perdu le Lantgrave de Hesse, & une infinité de soldats & d'Officiers.

28. La France déclare la guerre au Roi de Danemarc en faveur du Roi de Suède, qui étoit assez mal mené par ce Prince, par l'Electeur de Brandebourg, & par les Hollandois sur la mer.

En Allemagne, le Prince Charles de Lorraine successeur du Duc Charles mort l'année précédente, & Général de l'Armée Impériale, avoit assiégé Philisbourg dès le mois de Juin. Monsieur du Fay la défendoit, & après 70 jours de tranchée ouverte, & avoir tué aux ennemis seize cens hommes à l'attaque de son chemin cou-
17. Sept. vert, & soutenu trois assauts, il se rendit faute de poudre. Le Roi entre autres recompenses donna à ce brave Gouverneur le Gouvernement de Brisac.

19. Nov. Montbelliard reçoit garnison Françoise.

Sur la mer & en Sicile, il se donna plusieurs combats. Mr. du Quesne Lieutenant-Général partit de Toulon au commencement de Janvier, avec vingt vaisseaux de guerre & un grand convoi de munitions pour Messine. Il rencontra à la vue de Stromboli une des Iles de Sicile, un pa-
2. Janv. reil nombre de vaisseaux ennemis commandés par Ruiter, qu'il attaqua avec l'avantage du vent. Le combat commança à deux heures après midi, & dura jusqu'à la nuit. Le corps de bataille des ennemis plia, & l'avant-garde de l'Armée de France commandée par le Marquis de Preuilli, char-

chargea ſi vivement celle des Hollandois, qu'elle leur mit pluſieurs vaiſſeaux en deſordre, & Mr. du Queſne entra avec ſon convoi dans le Port de Meſſine. Le Sieur de Ferrières Capitaine de vaiſſeau fut tué dans le combat. Il avoit beaucoup contribué à l'avantage que l'avant-garde de l'Armée de France eut ſur les ennemis, auſſi-bien que les Sieurs de Relingue, Bellefontaine, la Fayette & Septem. 1676.

Le Maréchal de Vivonne attaque ſept mille Eſpagnols proche de Meſſine, & les bat à platte couture. 25. Mars.

Les Flottes d'Eſpagne & de Hollande compoſées de vingt-neuf vaiſſeaux, de neuf galères, & de quelques brulots, firent voile vers Agoſta, dans l'eſpérance qu'il s'y feroit quelque mouvement en faveur des Eſpagnols. L'Armée du Roi forte de trente vaiſſeaux ſortit du Port de Meſſine ſous les ordres de Monſieur du Queſne, pour la combattre. Il la découvrit par le travers du Golfe de Catane. Les ennemis vinrent au-devant de lui, aiant l'avantage du vent. Ruiter qui commandoit l'avant-garde, chargea avec beaucoup de valeur celle de l'Armée du Roi commandée par Monſieur d'Alméras Lieutenant-Général, qui ſoutint ce furieux choc avec toute la fermeté poſſible; mais il fut tué. Monſieur de Valbelle prit le commandement de l'avant-garde, & combattit avec une grande valeur. Les ennemis eurent quatre vaiſſeaux hors de combat, qui furent retirés de la Ligne par les galères d'Eſpagne. L'Amiral Ruiter fut bleſſé mortellement. Cette avant-garde affoiblie par l'éloignement des quatre vaiſſeaux, & aiant eſſuyé une partie du feu de notre corps de bataille, où le Chevalier de Tourville fit des merveilles, & de plus ne pouvant s'élever au vent, auroit entièrement ſuccombé, ſi la nuit ſurvenant n'eût pas fini l'action.

Le lendemain l'Armée du Roi aiant apperçu celle des ennemis, la pourſuivit juſqu'à l'entrée

1676. de la rade de Syracuſe, où elle ſe réfugia, abandonnant le champ de bataille & l'honneur de la victoire à l'Armée Françoiſe. Outre Mr. d'Alméras, nous y perdimes les Sieurs Tambonneau & de Cous.

2. Juin. Dix à douze jours après le Maréchal Duc de Vivonne, nommé Viceroi de Sicile, averti que la Flotte ennemie s'étoit retirée à la rade de Palerme, l'y alla attaquer. Il ſe préſenta à la vue de cette Ville avec trente vaiſſeaux, vingt-cinq galères & pluſieurs brulots : les ennemis avoient vingt-neuf vaiſſeaux, dix-neuf galions, & quatre brulots, & étoient à l'ancre formant un croiſſant. Ils avoient les batteries du Mole à leur gauche, le Fort de Caſtellamare derrière, & à leur droite les baſtions de la Ville. Dix vaiſſeaux de l'Armée du Roi & quelques brulots, ſous les ordres du Marquis de Preuilli, furent détachés pour attaquer les vaiſſeaux d'une des cornes ou têtes, leſquels après quelques décharges aiant coupé leurs cables, prirent la fuite & s'échouérent ſous la Ville : tout le reſte de leur Armée voyant la nôtre tomber ſur elle, en fit de même. L'Amiral & le Vice-Amiral d'Eſpagne, le Contre-Amiral de Hollande, & cinq autres vaiſſeaux furent brulés. Les débris de l'Amiral d'Eſpagne en ſautant en l'air abimérent la Galère Réale, & quelques autres, qui avec beaucoup de valeur faiſoient des efforts extraordinaires pour tirer cet Amiral dans le Mole, où la plus grande partie des vaiſſeaux ennemis ſe réfugia.

Cette victoire fut une des plus glorieuſes & des plus entières qui euſſent été remportées ſur la mer depuis plus d'un ſiècle.

Les Marquis de Preuilli, d'Amfreville, de la Porte, les Sieurs de Beaulieu, de la Mothe, les Chevaliers de l'Héri, de Coëtlogon, de Seppeville, contribuérent principalement au gain de cette bataille, aiant commencé l'attaque & mis en deſordre une partie conſidérable de la Flotte ennemie. Le Chevalier de Tourville Chef d'Eſca-

d'Eſcadre commandoit le vaiſſeau Amiral, ſous les ordres du Duc de Vivonne. 1676.

La Scalette en Sicile ſe rend au Maréchal Duc de Vivonne. 20. Nov.

Le Comte d'Etrées Vice-Amiral reprend l'Ile de Cayenne ſur les Hollandois, & en fait la garniſon priſonnière de guerre. 21. Déc.

Mort du Maréchal d'Albret, & du Maréchal de Rochefort. *Affaires particulières.*

Le Bâton de Maréchal donné au Comte de Lorges.

Le Marquis de Béthune Ambaſſadeur Extraordinaire de France en Pologne, confère au Roi de Pologne l'Ordre du Saint Eſprit au nom du Roi.

Il paroiſſoit que les ennemis, nonobſtant les pertes qu'ils faiſoient à la guerre, n'avoient pas trop d'envie de faire la paix; qu'ils continuoient les Conférences à Nimègue plutôt par complaiſance pour le Roi d'Angleterre, qui avoit pris la qualité de Médiateur, que dans le deſſein de les finir. Ils eſpéroient que le Roi abandonné de preſque tous ſes Alliés, & attaqué de toutes parts, ſuccomberoit à la fin, & qu'au moins il ne feroit pas la paix en Vainqueur: mais ils ſe mécomptoient beaucoup, & prétendant par leur opiniâtreté abattre enfin ſa puiſſance, ils travailloient de plus en plus à ſa gloire. 1677. *Affaires d'Etat & de guerre.*

La Campagne aux Pays-Bas commença par un événement des plus ſurprenans, qu'on eût vu depuis très longtems. Le Roi partit de Saint Germain en Laie, & le même jour Valenciennes fut inveſtie, nonobſtant la rigueur de la ſaiſon. Perſonne n'ignore la force de cette Ville, tant par ſa ſituation, que par les fortifications que l'art y avoit ajoutées; la garniſon étoit nombreuſe, & compoſée de très bonnes Troupes: on ouvrit la tranchée la nuit du 9 au 10 de Mars; & aiant été pouſſée ſans beaucoup de perte, on réſolut d'inſulter l'ouvrage couronné, qui étoit 28. Févr. 9. Mars.

celui des dehors de plus difficile attaque. Les
1677. ennemis, pourſuivis ſans qu'on leur laiſsât le tems de ſe reconnoitre, abandonnérent tous leurs dehors de ce côté-là. Les Mouſquetaires & les Grenadiers les ſuivirent, & trouvérent un chemin qui les conduiſit juſques ſur le rempart par un endroit de la muraille, qu'on appelloit le Pâté, où il y avoit un eſcalier & une porte qu'ils enfoncérent, deſcendirent dans la Ville, abattirent le pont-levis de la porte qui donna entrée aux autres. On ne peut voir plus d'intrépidité dans les Troupes, & de préſence d'eſprit dans les Officiers pour ſe conſerver leur avantage. Enfin, la Ville ſe rendit, & obtint la grace du Roi pour n'être point miſe au pillage. Toute
17. Mars. l'Europe fut ſurpriſe que Valenciennes eût été emportée d'aſſaut au bout de ſept à huit jours de tranchée ouverte, & ſur la fin de l'Hiver.

On ne perdit dans tout ce ſiége que cent cinquante ſoldats; il y en eut encore moins de bleſſés. Pour les Officiers, il n'y eut de tués, que le Marquis de Bourlemont, Brigadier d'infanterie, & Colonel du Régiment de Picardie, trois Capitaines d'infanterie, & un de cavalerie, ſept Subalternes, & onze Mouſquetaires du Roi. Il y eut quelques Officiers des Gardes, peu de Capitaines, & vingt-cinq Mouſquetaires de bleſſés.

5. Avril. Le Roi aſſiége Cambrai, prend la Ville en neuf jours d'attaque; & le Gouverneur ſe retire dans la Citadelle.

Le jour précédent, Monſieur le Duc d'Orléans avoit fait ouvrir la tranchée devant Saint-Omer. Le Prince d'Orange, à la tête de l'Armée des Alliés, penſe à ſecourir la Place, & quelques jours après il livre bataille à Monſieur le Duc d'Orléans à Caſſel, où il eſt battu: il laiſſe trois mille morts ſur la place, environ autant de bleſſés & de priſonniers, On lui prit treize pièces de canon, pluſieurs mortiers, ſes bagages, quinze étendarts, quarante-un drapeaux. Nous y eumes deux mille hommes tant tués que bleſ-

ſés.

ſes. Les ennemis ſe battirent bien, & ils eurent quantité d'Officiers & de gens de conſidération, ſoit tués, ſoit bleſſés, ſoit priſonniers. Monſieur le Duc d'Orléans, qui fit paroître beaucoup de valeur dans cette bataille, eut un coup de mouſquet dans ſes armes. Les Mouſquetaires du Roi y firent des merveilles. 1677.

La Citadelle de Cambrai ſe rend au Roi, après quinze jours d'attaque. Le Marquis de Renel y fut tué. 17. Avril.

Nonobſtant la défaite de l'Armée des Alliés, le Prince de Morbec qui commandoit à Saint-Omer, continua de le défendre, & ne rendit la Place que neuf jours après. 20.

Le Roi, après ces trois grandes conquêtes, viſita diverſes Places, & principalement celles des côtes de la mer, fit la revue de ſes Troupes, & arriva à Verſailles le trente-unième de Mai. 31. Mai.

Le Maréchal Duc de Luxembourg, que le Roi chargea du commandement de l'Armée des Pays-Bas, aiant remis les Troupes en quartier de rafraichiſſement, le Prince d'Orange en fit ſortir les ſiennes, & vingt aſſiéger Charleroi; mais le Duc de Luxembourg aiant promptement aſſemblé une Armée de quarante mille hommes, & Monſieur de Montal ſe défendant vigoureuſement à ſon ordinaire, le Prince d'Orange leva pour la ſeconde fois le ſiége de cette Place. 14. Août.

On ne fit point d'autre entrepriſe de quelque importance aux Pays-Bas juſqu'au mois de Décembre, que le Maréchal d'Humières fit le ſiége de Saint-Guillain, & le prit en onze jours. 11. Déc.

En Lorraine & en Allemagne, le Maréchal de Créqui commandant les Troupes de France en ces quartiers-là, eut ſur les bras une groſſe Armée du Prince Charles de Lorraine, avec laquelle ce Prince prétendoit chaſſer les François de la Lorraine, & ſe remettre en poſſeſſion de ce Duché, comme héritier du dernier Duc. Il paſſa le Rhin, & laiſſa le Duc de Saxe Eiſenak en Alſace avec les Troupes des Cercles, & mar-

1677. cha vers Metz. Le Maréchal laiſſa un corps de ſept à huit mille hommes à Monſieur de Monclar, pour obſerver le Duc de Saxe.

15 Juin. Quoiqu'il n'eût qu'une Armée fort foible, il ſuivit le Prince Charles, & s'étant ſaiſi d'une hauteur, il canonna le camp ennemi, & y tua huit à neuf cens hommes.

Sur ces entrefaites le Prince Charles reçut un ordre de l'Empereur d'aller joindre ſans délai le Prince d'Orange au ſiège de Charleroi, parce que les Hollandois le menaçoient que s'il ne le faiſoit, ils alloient faire leur paix particulière avec la France. Ce contre-tems fit évanouïr le projet du Prince Charles pour la Lorraine.

Le Maréchal de Créqui ne ceſſa point de le ſuivre, incommoda fort ſon Armée, chargea une ſeconde fois ſon arrière-garde, & lui prit un grand nombre d'équipages.

Le Prince avoit deſſein de paſſer la Meuſe, pour aller joindre le Prince d'Orange: mais le Maréchal qui avoit reçu un renfort, où étoit une partie de la Maiſon du Roi, le ſerra de ſi près, qu'il n'oſa tenter ce paſſage en ſa préſence. L'application du Maréchal fut à lui couper les convois, & il réuſſit ſi bien, qu'il réduiſit ſon Armée à l'extrémité: de ſorte qu'il fut contraint de reprendre le chemin de l'Alſace, & il alla paſſer le Rhin à Coblens.

Le Baron de Monclar avoit cependant tenu toujours le Duc de Saxe en échec, ſans qu'il osât rien entreprendre; & aiant reçu quelques Troupes du Maréchal de Créqui, qui revint auſſi en Alſace, le Duc ſe trouva tellement preſſé, qu'il demanda un Paſſeport au Maréchal de Créqui pour repaſſer le Rhin avec ſon Armée: d'abord il le refuſa, voulant prendre cette Armée toute entière priſonnière de guerre, après avoir chargé ſon arrière-garde, où le Duc de Saxe fut bleſſé: mais Monſieur de Créqui, ſachant que le Prince Charles approchoit, lui accorda

corda le Paſſeport, & les Allemands eſſuyérent l'affront d'une ſi honteuſe retraite. 1677.

Le Combat de Cokesberg, qui eſt une montagne proche de Strasbourg, fut fameux par les actions vives qui s'y paſſérent de part & d'autre. Il fut occaſionné par une garde du camp de Monſieur de Créqui, que le Prince Charles voulut faire enlever par trente ou quarante chevaux. La garde ſe mit en défenſe; quelques Volontaires ſe trouvant à portée la ſoutinrent, & les ennemis en firent autant pour ſecourir leur parti: chacun envoya du ſecours. Le Sieur d'Aucourt Exempt des Gardes du Corps fut tué aux prémières eſcarmouches, qui commencérent à dix heures du matin, groſſiſſant toujours, juſques-là que vers les deux heures les deux Armées ſe trouvérent rangées en bataille, & le combat, quoique toujours en ſimples eſcarmouches, mais fort chaudes, dura juſqu'à la nuit. Les chevaux-légers de la Garde s'y diſtinguérent beaucoup: ils ne formoient qu'un Eſcadron de cent cinquante Maitres. Ils virent venir à eux quatre Eſcadrons de Cuiraſſiers de l'Empereur, de cent cinquante hommes chacun; il les attendirent de pié ferme, & dès qu'ils furent à portée d'être attaqués, le Marquis de Valbelle qui les commandoit, ſépara ſon Eſcadron en deux, qui fondirent ſur les flancs des Cuiraſſiers, les percérent, les diſſipérent, & les mirent en déroute. 8. Octob.

Les ennemis perdirent dans ce combat le Comte de Naſſau-Sarbruk: on fit quelques priſonniers, parmi leſquels ſe trouvérent le Comte de Haram, Maréchal de Bataille, & le Lieutenant-Colonel de Montécuculi. Le Maréchal de Créqui fit ſemblant de ſe préparer à combattre les ennemis le jour ſuivant: mais aiant pris des meſures pour un autre deſſein, il décampa le lendemain même.

Ce deſſein étoit de faire le ſiége de Fribourg: il l'attaqua & le prit après huit jours de tranchée ouverte. Le Prince Charles, qui voulut 17.

1677. le ſecourir, ne put le faire, les Troupes des Alliés aiant malgré lui été prendre leurs quartiers d'Hiver.

4. Juil. Du côté des Pyrénées, le Maréchal de Navailles fait une très belle retraite du Lampourdan devant l'Armée d'Eſpagne, commandée par le Comte de Montérei, plus forte de moitié que la ſienne, faiſant volte-face de tems en tems, & repouſſant avec avantage les ennemis. Il s'arrêta à Eſpouilles, & profitant du deſordre avec lequel ils marchoient, & de leur lenteur à ſe remettre en bataille, il leur tua beaucoup de monde avec ſon canon. Ils le vinrent enfin attaquer. Il défit entièrement trois Bataillons qui marchoient à la tête, & repouſſa le reſte, qui ſe retira juſqu'au gros de l'Armée. Cette défaite, & la vigueur avec laquelle on pourſuivoit les autres Bataillons & Eſcadrons, jetta tant de frayeur dans leur Armée, qu'elle ſe mit en fuite. Le Maréchal les ſuivit l'épée dans les reins: ils y eurent quatre ou cinq mille hommes tués ou bleſſés, & l'on leur fit ſix à ſept cens priſonniers. Deux Grands d'Eſpagne furent du nombre des morts, & deux autres de celui des priſonniers.

23. Févr. Sur la mer, le Comte d'Etrées brule quatorze vaiſſeaux Hollandois dans le Port de Tabago. Cette entrepriſe fut ſi hardie, que quelques-uns la traitérent de téméraire.

14. Août. Le Chevalier de Lézi prend le Fort d'Orange dans l'Amérique Méridionale, & ruïne la Colonie Hollandoiſe d'Ouyapogua.

1. Nov. Le Comte d'Etrées prend Gorée ſur les Hollandois, & y détruit pareillement la Colonie Hollandoiſe.

12. Déc. Enfin, le même Comte étant retourné à Tabago, prend cette Place à la troiſième bombe qu'il y fit jetter.

Affaires particulières. Le Chancelier d'Aligre étant décédé, Monſieur le Tellier fut choiſi par le Roi pour occuper ſa place.

27. Oct.

Mort

Mort de Monſieur de Lamoignon, Prémier Préſident du Parlement de Paris. 1677. 16. Déc.

Le Roi, dès le commencement de cette année, jetta les ennemis dans de grands embarras, par les marches & par les contre-marches de ſes Troupes, qui ſe mirent dès-lors en campagne de toutes parts. Il partit de Saint Germain en Laie dés le ſeptième de Février; & quoiqu'il fût en Lorraine le vingt-huit du même mois, il commença en perſonne le ſiège de Gand le 4 de Mars. 1678. *Affaires d'Etat & de guerre.* 4. Mars.

La Ville de Gand ſe rend au Roi. 9.

Et la Citadelle trois jours après. 12.

Suivit le ſiège d'Ypres, que le Roi fit auſſi en perſonne, & la reddition de la Place après ſept jours de tranchée. Le Duc d'Elbœuf, Aide de Camp du Roi, y eut la jambe caſſée. 25.

Le Roi voyant les Conférences de Nimègue trainer en longueur, fit le plan & régla les conditions de la paix, auxquelles ſes ennemis furent contraints de ſe ſoumettre depuis. 20. Avril.

Monſieur de la Bretèche, Colonel de Dragons de la garniſon de Maëſtricht, ſurprend le Château & la Ville de Leuve. 4. Mai.

Monſieur de Montal & le Baron de Quinci n'aiant que cent cinquante hommes, enlevérent un convoi que le Prince d'Orange envoyoit à Mons, eſcorté de quinze cens hommes, après avoir défait cette eſcorte. 30. Juil.

La paix eſt conclue entre la France & la Hollande à Nimègue: par cette paix Maëſtricht fut rendu aux Hollandois. 10. Août.

Le Prince d'Orange mécontent de la paix dont il avoit reçu la nouvelle, eſpérant la faire rompre, s'il pouvoit défaire l'Armée Françoiſe, vint à la tête de 50000 hommes attaquer le Duc de Luxembourg, campé à Saint Denys proche de Mons, jugeant qu'aiant auſſi reçu la nouvelle de la paix, il ne ſeroit pas ſur ſes gardes: mais la préſence d'eſprit du Général ſuppléa à la ſurpriſe. 14.

prise. Il y eut un sanglant combat, & le Prince
1678. d'Orange fut repoussé avec perte de 4000 hommes, sans les blessés & les prisonniers. Nos Troupes y firent des prodiges, & nous y perdimes aussi beaucoup d'Officiers, entre autres le Comte de S. George Colonel du Régiment du Roi, & le Comte de Fimarcon Colonel d'un Régiment de dragons. Le Duc de Luxembourg après la retraite du Prince d'Orange demeura quelques heures sur le champ de bataille, & se retira. Cette affaire n'eut point de suite par rapport à la paix.

17. Sept. La paix est aussi conclue entre la France & l'Espagne. Le Roi par cette paix demeura en possession de la Franche-Comté, de Valenciennes, de Cambrai, d'Ypres, d'Arras, de S. Omer, & de quelques autres Places, & de leurs dépendances. Il rendit le reste de ce qu'il avoit pris sur les Espagnols. Charlemont & Dinan furent aussi cédés au Roi, les Espagnols s'étant engagés d'obtenir l'agrément de l'Empereur & de l'Evêque de Liège pour cette cession.

24. Mai. En Allemagne, le Maréchal de Créqui passe le Rhin, entre dans le Brisgau & rompt toutes les mesures du Prince Charles de Lorraine.

6. Juil. Il bat les Allemands au pont de Rhinsfeld.

7. Le Duc de Joyeuse bombarde cette Place.

27. Le Maréchal de Créqui s'empare du Fort de Kell & le démolit.

10. Août. Il se rend maitre des Forts du pont de Strasbourg, & le brule à la vue du Prince de Lorraine.

25. Oct. Il prend Lictemberg forte Place en huit jours, & la Campagne finit de ce côté-là. L'Allemagne reconnut que nous avions des Généraux qui profitoient des exemples du grand Turenne.

29. Mai. Du côté des Pyrénées le Maréchal de Navailles assiégea Puicerda, repoussa le Comte de Monterei qui entreprit de la secourir, & prit cette Place après trente jours d'attaque.

La conduite des Siciliens, parmi lesquels on vo-

voyoit naître des factions, & diverſes autres raiſons obligérent le Roi à retirer ſes Troupes de Sicile. Le Duc de la Feuillade fut chargé de l'exécution, & quoique les Eſpagnols & les Hollandois euſſent beaucoup de vaiſſeaux & de galères en mer, il ramena les vaiſſeaux de France, les Troupes & les munitions, ſans aucun accident. Ils arrivérent en Provence au mois d'Avril. 1678. 8. Avril.

Affaires particulières.

Le Roi nomma le Préſident de Novion à la charge de Prémier Préſident du Parlement, à la place de Mr. de Lamoignon. 9. Mai.

Antoine de Grammont Duc & Pair, Maréchal de France, mourut à Bayonne. 12. Juil.

Henri d'Etampes Valencé Grand-Prieur de France mourut à Malte au mois d'Avril, & eut pour ſucceſſeur le Chevalier de Vendôme.

1679.

Affaires d'Etat & de guerre.

Quoique la paix eût été ſignée entre la France & la Hollande, elle n'étoit point encore conclue avec l'Empereur, les Princes de l'Empire & le Danemark. C'eſt pourquoi il ſe faiſoit toujours des hoſtilités, & les François aiant attaqué Nuis ſur le Rhin, forcérent cette Place.

La paix eſt ſignée entre la France & l'Empereur à Nimègue, du conſentement des Princes d'Allemagne, excepté l'Electeur de Brandebourg. Entre autres articles, le Roi céda à l'Empereur ſes droits ſur Philisbourg, & réciproquement l'Empereur céda au Roi ſes droits ſur Fribourg. Le Prince Charles de Lorraine devoit par le Traité être rétabli dans les Etats que le feu Duc ſon oncle poſſédoit en 1670, à la réſerve de Nanci que la France ſe réſervoit, & le Prince de Furſtemberg devoit être remis en liberté. Le Prince Charles de Lorraine peu content de ce Traité, parce qu'on ne lui rendoit point ſa Capitale, & que toutes, ou la plupart des Places fortes de ſon Etat avoient été démantelées, n'exécuta point le Traité, aimant mieux attendre quelque

autre occaſion de rentrer dans ſes Etats avec
1679 plus d'honneur & de dignité.

Le même jour, l'Empereur conclut auſſi ſa paix avec le Roi de Suède.

5. Févr. Dans le même tems la paix fut auſſi faite à Zell entre le Roi de France & le Roi de Suède d'une part, & les Princes de la maiſon de Brunſwich de l'autre.

29. Mars. La paix fut auſſi conclue à Nimègue entre le Roi & l'Evêque de Munſter, & ce Prélat fit auſſi la ſienne avec le Roi de Suède.

Il y eut pendant tout le mois d'Avril une trêve entre le Roi de France & de Suède d'une part, & le Roi de Danemark & l'Electeur de Brandebourg de l'autre. Le terme de la trêve étant expiré, le Roi ſe prépara à faire paſſer ſes Troupes ſur les terres de l'Electeur, & l'on ſe ſaiſit de la Ville & du Duché de Clèves; ce qui obligea l'Electeur de Brandebourg à demander une Conférence qui ſe tint à Santen, Ville de ce Duché, où l'on prologea la trêve. On convint que les Villes de Véſel & de Lipſtad ſeroient remiſes au pouvoir du Roi juſqu'à la concluſion de la paix.

14. Mai. L'Electeur reculant toujours, le Marquis de Sourdis ſe ſaiſit de Lipſtad.

Le Maréchal de Créqui paſſa le Vézer au mois de Juin, & défit le Général Spaën, qui étoit ſorti de Minden, pour lui diſputer le paſſage de
20. Juin. cette rivière.

29. Enfin la paix fut conclue à Saint Germain en Laie, à condition que l'Electeur de Brandebourg rendroit au Roi de Suède tout ce qu'il avoit pris ſur lui durant la guerre.

2. Sept. La paix ſe fait pareillement à Fontainebleau entre le Roi de Suède & le Roi de Danemark, à condition de rendre réciproquement tout ce qui avoit été pris de part & d'autre. Ainſi la paix générale fut faite ſur le plan que le Roi avoit propoſé aux Alliés, & il en fut l'Arbitre.

Pendant ce tems-là le Roi fit bâtir & fortifier dans

dans son Royaume Rochefort à l'embouchure de la Charente, & mit le port en état de recevoir les plus grands vaisseaux de guerre. Il fit en même tems bâtir la forteresse de Mont-Louis en Cerdagne, pour soutenir cette frontière des Pyrénées contre l'Espagne. 1679.

Le Roi rétablit à Paris les Ecoles de Droit, cent ans après qu'elles avoient été fermées. *Affaires particulières.*

Mariage du Roi d'Espagne avec Mademoiselle, fille ainée de Monsieur, Duc d'Orleans: le Contrat en fut signé à Fontainebleau le 30 Août.

Anne-Géneviève de Bourbon, veuve de Henri Duc de Longueville, mourut à Paris. Cette Princesse avoit fait pendant un tems grande figure en France. 12. Avril.

Le Cardinal de Retz qui s'étoit aussi rendu fort fameux, mourut dans la même Ville âgé de 66 ans.

Les Chambres de l'Edit des Parlemens de Toulouse, de Bourdeaux, & de Grenoble, furent supprimées cette année.

Le Sieur de Chavigni Résident du Roi à Genève, y fit célébrer la Messe dans sa maison, ce qui ne s'étoit point fait depuis l'an 1535.

La paix aiant été faite, quelques-unes des années suivantes n'auront rien de si brillant pour la guerre que les précédentes. On y verra cependant Louis le Grand (car on commença dès-lors à lui donner ce titre,) prendre des précautions pour la sureté de son Etat, contre la jalousie des Puissances voisines, & se mettre en état de ne point craindre la guerre en cas qu'on la lui déclarât. 1680. *Affaires d'Etat & de guerre.* 26. Janv.

On commence à fortifier la Ville de Sar-Louis, Ville de la Sarre, sur les plans de Monsieur de Choisi, célèbre Ingénieur qui conduisit l'ouvrage, & en eut le Gouvernement. Janvier.

On commence aussi à bâtir le Fort de Huningue sur le Rhin, proche de Basle.

Le

1680. Le Roi procure au Duc de Holſtein la reſtitution de ſes Etats.

1. Fév. La Ville de Charlemont ſur la Meuſe cédée au Roi par les Eſpagnols.

24.

12. Avril. 8. Mars. Mariage de Monſeigneur à Châlons ſur Marne, avec la Princeſſe de Bavière. Monſieur le Cardinal de Bouillon Grand-Aumônier de France fit la cérémonie.

22. Le Conſeil de Briſac réunit les terres démembrées de l'Alſace.

12. Avril. La Chambre de Metz commence à réunir au Domaine & à la Couronne tous les Fiefs démembrés des trois Evêchés.

Juin. Ordre donné par le Roi à tous les Officiers de Marine de faire baiſſer par-tout ſur la mer le pavillon aux Eſpagnols.

24. Juil. Edit pour l'exécution des Arrêts de la Chambre de Metz.

15. Sept. Le Roi d'Eſpagne s'oblige à ne plus prendre le titre de Comte Duc de Bourgogne.

Le Roi fait fortifier Landau & Phalsbourg.

Affaires particulières. Le Roi qui avoit toujours en vue la Religion, auſſi-bien que l'avantage & la ſplendeur de ſon Royaume, fit cette année divers Edits & Ordonnances contre le Calviniſme. Il fit un règlement par lequel quiconque ne feroit pas profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſeroit exclus des Fermes, Sous-fermes, & de toutes Commiſſions en ce genre.

Il ſe fit le 6 Juillet une Déclaration par laquelle il étoit défendu à tout Catholique de quitter ſa Religion pour profeſſer le Calviniſme, ſous peine d'amende honorable & de banniſſement perpétuel hors du Royaume, & défenſes furent faites aux Miniſtres & Anciens de les recevoir dans leurs Aſſemblées, Conſiſtoires & Temples, ſous peine d'interdiction de leurs fonctions, & de ne plus faire d'exercice de leur Religion où un Catholique auroit été reçu à abjurer la ſienne. On commença auſſi à faire de plus fréquentes Miſſions dans divers Diocèſes, pour ramener les Hé-

Hérétiques dans le ſein de l'Egliſe ; & cela ſe fit avec grand ſuccès. 1680.

On établit auſſi dès le commencement de cette année un Tribunal pour pourſuivre & punir les Empoiſonneurs & Magiciens.

Le Roi au mois de Novembre inſtitua une Chaire pour le Droit François.

Trois Ducs & Pairs moururent cette année ; ſavoir Henri de Lévi Duc de Ventadour, François de la Rochefoucaut, & François de Cruſſol d'Uſez. Le Maréchal de Grancé mourut auſſi cette année.

L'application du Roi & de Mr. Colbert ſon Miniſtre fut telle pour le règlement de la Marine, qu'au commencement de cette année il ſe trouva ſoixante mille Matelots enrôlés & diſtribués par claſſes pour ſervir ſur les vaiſſeaux à tour de rôle quand il en ſeroit beſoin, ſans que cela incommodât le commerce des Marchands. 1681. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Canal de Languedoc pour la jonction des deux Mers ſe trouva achevé, & l'on commença à y naviger. 19. Mai.

Brouilleries entre le Pape Innocent XI, & le Roi. Il y avoit déja longtems que l'affaire de l'extenſion de la Régale à toutes les Egliſes du Royaume faiſoit du bruit, les deux Puiſſances tenant ferme & paroiſſant déterminées à ne pas céder. C'eſt à cette occaſion que le Roi arrêta dans ſon Conſeil, que l'on convoqueroit une Aſſemblée générale du Clergé pour le neuvième de Novembre. 28. Juin.

Le Marquis du Queſne canonne & coule à fond les vaiſſeaux de Tripoli dans le Port de Scio, & endommage même beaucoup le Château de cette Place, qui eſt de la domination du Grand-Seigneur. 23. Juil.

Le Comté de Chinei aux Pays-Bas eſt cédé au Roi par les Eſpagnols. 31.

Strasbourg durant la dernière guerre en avoit ex-

extrêmement mal uſé avec la France, & en violant la neutralité avoit fourni des vivres & donné paſſage ſur ſon pont aux Troupes Allemandes, qui ſans la valeur & la prudence de Monſieur de Turenne, alloient inonder la France, & l'expoſer au ravage. On prétendit même que l'Empereur avoit deſſein de s'emparer de cette Ville; mais s'il eut ce deſſein, on le prévint. On mit beaucoup de Troupes en Alſace à portée de ſe joindre aux ordres du Baron de Monclar, & Monſieur d'Asfeld s'empara des Forts du pont. Monſieur de Louvois qui s'étoit rendu en Alſace, & qui avoit fait négocier fort ſecrettement dans la Ville, y entra. Elle ſe ſoumit au Roi, qui confirma les habitans dans tous leurs privilèges. L'Egliſe Cathédrale qui étoit depuis cent quarante ans entre les mains des Proteſtans, fut rendue aux Catholiques & à l'Evêque, qui étoit le Prince de Furſtemberg. Le Gouvernement en fut donné au Marquis de Chamilli, & le Roi ordonna qu'on y bâtît une Citadelle.

1681.

30. Sept.

Le même jour, par un Traité fait avec le Duc de Mantoue, le Marquis de Boufflers à la tête des Troupes qu'on avoit miſes exprès en quartier dans le Dauphiné, marcha vers Caſal & fut reçu dans la Citadelle, où il mit une groſſe garniſon Françoiſe commandée par Monſieur de Catinat.

23. Oct. Le Roi accompagné de la Reine, de Monſeigneur, & d'une grande partie de la Cour, fait le voyage de Strasbourg, & y fait ſon entrée. Il y donne ſes ordres pour la perfection des travaux qui étoient déja fort avancés.

24. Déc. Il accorde la paix aux Tripolitains, à la prière & par l'entremiſe du Grand-Seigneur. Ce fut Monſieur du Queſne qui la traita. Ils rendirent un vaiſſeau de France qu'ils avoient pris, tout le canon, les autres armes qui y étoient & tout l'équipage, & un très grand nombre de Chrétiens qu'ils avoient fait eſclaves : ce qui fut entièrement exécuté l'année ſuivante.

Or-

Ordonnance du Lieutenant de Police de Paris, en exécution d'une Déclaration du Roi, portant que les Commiſſaires de quartiers ſe tranſporteroient dans les maiſons où ils ſauroient qu'il y auroit des Calviniſtes en danger de mort, afin de ſavoir d'eux s'ils étoient réſolus de finir leur vie dans leur Religion, & en cas qu'ils témoignaſſent deſirer d'être inſtruits dans la Religion Catholique, d'en avertir les Curés pour leur procurer cet avantage. 1681. *Affaires d'Etat & de guerre.* 27. Févr.

Ouverture de l'Aſſemblée générale du Clergé. 9. Nov.

Henri de la Ferté Senectère, Duc, Pair & Maréchal de France mourut à la Ferté près d'Orléans âgé de quatre-vingt-deux ans. Monſieur de la Vrillerie Miniſtre & Secrétaire d'Etat, âgé de quatre-vingt-trois ans, mourut pareillement.

Traité de paix & de commerce entre le Roi de France, & le Roi de Maroc. 1682. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Les Prélats de l'Aſſemblée du Clergé ſignent l'Acte de conſentement à l'extention de la Régale. 29. Janv.

Le Roi aiant des prétentions ſur le Comté d'Aloſt, fait propoſer un équivalent au Roi d'Eſpagne pour terminer l'affaire à l'amiable. 3. Fevr. 4. Févr.

Le Roi d'Eſpagne n'aiant point agréé la propoſition du Roi, Sa Majeſté fit bloquer la Ville de Luxembourg : mais aiant appris les grands préparatifs des Turcs contre la Hongrie, il ordonna la levée du blocus pour ôter toute inquiétude à la Maiſon d'Autriche, & lui laiſſer la liberté d'employer toutes ſes forces contre les Infidèles. 1. Avr.

Inſtitution de ſix Compagnies de Cadets pour ſix cens jeunes Gentilshommes, en diverſes Villes des frontières, pour y être élevés & inſtruits dans les exercices militaires, & dans les autres convenables à leur naiſſance, aux dépens du Roi. Le deſſein étoit de tirer dans la ſuite de ces Com- 22. Juin.

pa-

1682. pagnies, des Officiers, sur-tout pour l'infanterie : & cela réussit pendant quelques années. Dans le même tems, & à peu près dans les mêmes vues, le Roi institua dans la milice de mer les Compagnies de Gardes marines, pour la jeune Noblesse qui voudroit servir sur mer.

6. Août. Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne, fils de Monseigneur le Dauphin.

30. Le bombardement d'Alger par Mr. du Quesne. Outre deux vaisseaux de ces Corsaires qu'il brula, le feu des bombes consuma une partie de la Ville.

28. Oct. Le Grand-Seigneur accorde à l'Ambassadeur de France l'honneur du Sofa ; honneur qui n'avoit jamais été accordé à aucun Ambassadeur des Princes Chrétiens.

Affaires particulières. Le Sieur de Ville, Liégeois, donne le dessein & commence à faire exécuter la fameuse machine de Marli.

Juin. Tous les Temples des Calvinistes qui avoient été érigés depuis l'Edit de Nantes sont démolis, & le Roi fit divers Edits en faveur de l'Eglise Catholique, & pour affoiblir de plus en plus le Calvinisme dans le Royaume.

1683. Mont-Royal, que le Roi faisoit construire dans une Presqu'ile de la Moselle, sur les desseins de Mr. de Vauban, fut tout-à-fait achevé. C'étoit un des plus beaux ouvrages en ce genre qu'on eût jamais vu, par sa situation, & par tout ce que l'art de la fortification pouvoit y ajouter.

Affaires d'Etat & de guerre.

1. Mai.

26. Voyage du Roi en Bourgogne, en Alsace, sur la Sarre, où il avoit des Camps-volans, aiant soin de tenir toujours ses Troupes en haleine, & ses Places frontières en bon état.

27. Juin. Le Roi fait bombarder une seconde fois Alger. Le dommage fut très considérable pour ces Corsaires dans cette Capitale, pour les vaisseaux & pour les galères, qui furent pris, brulés,

lés, ou coulés à fond, tant dans le Port qu'ailleurs. Il y eut un très grand nombre de maiſons renverſées, de magaſins ruïnés : de ſorte qu'ils demandérent la paix, en rendant ſans rançon pour préliminaire près de ſix cens Chrétiens eſclaves. Nous y eumes quelques Officiers & quelques Volontaires tués ou bleſſés. L'Armée navale tint la mer longtems, pourſuivant par-tout les Pirates, & ne revint à Toulon qu'au mois de Décembre. 1683.

Le Marquis de Grana, Gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols, aiant fait quelques actes d'hoſtilité, & le Roi d'Eſpagne différant toujours de répondre ſur l'article de l'équivalent propoſé, le Maréchal d'Humières aſſiégea Courtrai, & prit cette Place & ſa Citadelle en ſix jours. Les Chevaliers d'Artagnan & de Comminges, Meſſieurs de Périgni & de la Tremblaie, Officiers aux Gardes, Dupui-Vauban Ingénieur, de Hauteville, Major du Régiment des Vaiſſeaux, y furent bleſſés. Louis, légitimé de France, Comte de Vermandois & Amiral de France, qui avoit donné des marques de ſon courage au ſiège de cette Place, y mourut dix ou douze jours après la priſe. 6. Nov.

Dixmude ſe rend à la ſommation du Maréchal d'Humières. 10.

Le Maréchal de Créqui bombarda aſſez violemment la Ville de Luxembourg. Il reçut ordre de diſcontinuer, ſur les inſtances des Hollandois, qui promirent au Roi d'engager le Roi d'Eſpagne à s'accommoder avec Sa Majeſté. Déc.

Affaires particulières.

Décès de Marie-Thérèſe Reine de France, Epouſe de Louis le Grand, Princeſſe pleine de vertu, & d'une piété ſingulière, âgée de quarante-cinq ans. 30. Juil.

Mort de Jean-Baptiſte Colbert, Miniſtre d'Etat, à qui le Royaume eut de grandes obligations, Protecteur des belles Lettres & des beaux Arts, qui furent portés à la dernière perfection pen- 6. Sept.

——— pendant ſon adminiſtration, âgé de ſoixante-qua-
1683. tre ans.
19. Déc. Naiſſance du Duc d'Anjou, aujourd'hui Roi d'Eſpagne.

——— Le Comte de Tourville s'étant préſenté devant
1684. Alger avec l'Armée navale de France qu'il com-
Affaires d'Etat & de guerre. mandoit, oblige les Algériens à conclurre la paix, qu'ils avoient demandée l'année précédente à Monſieur Duqueſne, pour faire ceſſer le bombardement de leur Ville; & au mois de Juillet ſuivant, leurs Ambaſſadeurs vinrent à Paris demander pardon au Roi, & ſe ſoumirent à ſes volontés.
Avril.
8. Mai. Le mariage du Duc de Savoie & de la Princeſſe Anne, fille de Monſieur.

Le Roi avoit eu pluſieurs ſujets de mécontentement des Génois, & leur en avoit fait faire des plaintes, ſans qu'ils paruſſent y avoir beaucoup d'égard. Il ne convient guères aux petits Etats de ne garder pas de certaines meſures avec les Princes beaucoup plus puiſſans qu'eux. Le Roi envoya à Gènes une Armée navale de quatorze vaiſſeaux de guerre, de vingt galères, de dix galiottes à bombes, & deux brulots, & de quantité d'autres vaiſſeaux, ſous les ordres de Monſieur du Queſne Lieutenant-Général. Le Marquis de Seignelai qui étoit ſur la Flotte, expoſa aux Députés de la République les intentions du Roi, & les ſatisfactions qu'il ſouhaitoit d'elle. La réponſe n'aiant pas été telle qu'on
Mai. la ſouhaitoit, on bombarda la Ville, on y jetta
18. & 19. pendant deux jours cinq mille bombes, qui la mirent tout en feu, & entre autres, le Palais du Doge.

On fit une deſcente de près de quatre mille
23. hommes au fauxbourg de Saint Pierre d'Arène, qui étoit rempli de Palais, & de ſuperbes édifices : on y mit le feu, & on le ruïna, auſſi-bien que le Fort. Monſieur du Queſne voyant que le vent

vent changeoit, fit embarquer les Troupes. On continua à bombarder, & l'on jetta en tout sur la Ville dix mille bombes, qui y causérent un effroyable dommage, qu'elle auroit pu éviter, si elle s'étoit résolue à donner la satisfaction qu'on lui demandoit, & qu'elle fut contrainte de faire quelque tems après. 1684. 25. 26. 27. Mai.

On perdit à l'attaque de cette Place, le Chevalier de l'Héri Chef d'Escadre, le Marquis de Montgon Lieutenant de Vaisseau, le Marquis de la Rivière, & le Sieur de Chaulieu Cadets-Enseignes, le Comte de Tourville, neveu du Chevalier de Tourville. Les blessés furent le Marquis d'Amfreville Chef d'Escadre, le Chevalier des Adrets Capitaine de Vaisseau, le Chevalier des Goutes Capitaine de Vaisseau, & quelques autres Officiers subalternes, & vingt-deux Gardes-Marines.

Durant ce tems-là, le Roi faisoit le siége de Luxembourg. Le Maréchal de Créqui commandoit le siége, & le Roi le couvroit avec une Armée de quarante mille hommes, contre celle des Espagnols, joints aux Troupes auxiliaires de Hollande. Le Prince de Barbançon commandoit dans la Ville. La force de cette Place donna lieu à une infinité d'actions très vigoureuses. Elle fut investie le 28 d'Avril, la tranchée ouverte le 8 de Mai, & rendue par capitulation le 7 Juin. Les Marquis d'Humières, de Montpésat & de Bourlemont y furent tués. Le Duc de Choiseul mourut des blessures qu'il y avoit reçues, aussi-bien que Milord Houart, fils du Comte de Carlile. Les Princes de Conti, & de la Roche-sur-Yon qui y fut blessé, s'y signalérent. Le Vidame de Laon, le Marquis de la Valette, le Comte du Plessis, le Comte de Tonnerre, le Marquis de Sancerre y furent blessés. 7. Juin.

Le Comte de Choiseul à la tête d'un corps de Troupes, oblige la Ville de Liége à se soumettre à son Evêque. 25. Juil.

En Allemagne, le Maréchal de Créqui oblige la 20. Juin.

la Ville de Trèves à raſer ſes fortifications & à
1684. combler ſes foſſés.

Août. Le Comte de Creſſi Plénipotentiaire du Roi à
10. 15. Ratisbonne, y conclut une trève entre la France & l'Eſpagne, & pareillement entre la France & l'Empire.

12. Mai. En Catalogne, le Maréchal de Bellefons paſſe la rivière du Ter en préſence de l'Armée d'Eſpagne, commandée par le Duc de Bournonville, défait ſon Armée, lui tue huit cens hommes, fait quatre cens priſonniers, & prend une partie de ſes équipages. Ce Duc ſe retira ſous Oſtalric avec ſa cavalerie, après avoir jetté une partie de ſon infanterie dans Gironne. Les François eurent trois cens hommes tués, ou noyés, ou bleſſés dans ce combat, qu'on appella le combat du Pont Mayor, ou du Ter, parce qu'il ſe donna en partie ſur ce Pont, & au paſſage de la rivière du Ter.

26. Le Maréchal de Bellefons après ce combat aſſiégea Gironne, prit la Place d'aſſaut; mais les Troupes aiant pouſſé juſqu'au milieu de la Place ſans aſſez de précaution & d'ordre, elles y furent battues, & contraintes d'en ſortir, & le Maréchal leva le ſiége après ſix jours d'attaque.

10. Juil. Sur la mer Méditerranée, Monſieur de Relingue commandant le Bon, eſt attaqué par trente-cinq galères ennemies pendant un calme, les chaſſe, après en avoir deſemparé pluſieurs, & pourſuit ſa route.

27. Déc. Les Ambaſſadeurs du Roi de Siam arrivent à Paris, & eurent audience du Roi au mois de Décembre.

Affaires particulières. Le Maréchal de Navailles mourut à Paris le
5. Janv. 5 de Janvier, âgé de ſoixante-cinq ans, autant recommandable pour ſa ſolide piété, que pour ſa valeur & ſon habileté dans le métier de la guerre.

Monſieur de Gravelle Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi auprès des Cantons, meurt à Soleure le 3 d'Octobre; employé dans des négociations

tions importantes pendant quarante ans, & un des plus habiles en ce genre qu'il y eût en Europe. 1684. 3. Oct.

A la prière du Pape Innocent XI, le Roi accorda la paix aux Génois, par un Traité signé à Versailles. 1685. *Affaires d'Etat & de guerre.*

François Marié Impérialé Doge de Gènes, accompagné de quatre Sénateurs, en exécution du dernier Traité, fait ses soumissions au Roi; le Doge & les Sénateurs étoient revêtus des habits de leur dignité. Le Doge parla couvert au Roi, & les Sénateurs découverts. Le Roi voulut que les Génois conservassent au Doge cette dignité & la puissance qui y est attachée, quoique cela fût contre leurs loix, qui ordonnent que dès que le Doge est sorti de Gènes, il perd l'une & l'autre. 22. Févr. 15. Mars.

Les Corsaires de Tripoli aiant violé la paix que le Roi leur avoit accordée en 1683, en enlevant quelques vaisseaux marchands François, le Maréchal d'Etrées, Vice-Amiral, bombarda cette Ville, où les bombes firent un grand ravage. Il se prépara ensuite à faire une descente. Ce qui les détermina à demander la paix, qu'on leur accorda, à condition de rendre quatre cens esclaves Chrétiens qui étoient sur les vaisseaux qu'ils avoient envoyés à Constantinople; & pour l'exécution de cet article ils donnérent vingt ôtages, plus deux cens esclaves Chrétiens qui étoient dans leur Ville, & qu'ils envoyérent à la Flotte de France, trois vaisseaux de Marseille qu'ils avoient pris, & qu'ils rendirent, & enfin ils s'obligérent de payer cinq cens mille livres en argent. 22. Juin. 22.

De Tripoli le Maréchal d'Etrées fit voile à Tunis, qu'il obligea pareillement à rendre tous les Chrétiens qui avoient été pris sous la bannière de France, & à payer au Roi les frais de son armément. 30 Août.

Le Roi après avoir affoibli le parti Calviniste

1685. par divers Edits & Déclarations, porta enfin le coup mortel à l'héréſie par la révocation de l'Edit de Nantes donné en 1598, de celui de Niſmes en 1629, & de tous les autres Edits & Déclarations rendus en faveur de la Religion Prétendue Réformée. Cela conſterna non ſeulement les Calviniſtes de France, mais encore fit grand bruit dans tous les pays Proteſtans de l'Europe. Le zèle du Roi pour la Religion n'en fut point alarmé; ſa fermeté & ſa juſtice furent applaudies par tous les Catholiques: car tous ces Edits avoient été extorqués les armes à la main par les Sujets rebelles de ſes prédéceſſeurs. Les Calviniſtes avoient cent fois violé ces Traités, par leſquels on les leur avoit accordés, & commis une infinité d'infractions qui méritoient qu'on les privât de ces privilèges, quand nos Rois ſeroient en pouvoir de le faire. Les Calviniſtes eurent défenſes de faire aucun exercice de leur Religion; la démolition de leurs Temples fut ordonnée & exécutée.

Affaires particulières. Monſieur le Duc de Bourbon épouſe Mademoiſelle de Nantes le 24 de Juillet.

24. Juil. Le Roi envoie en Angleterre le Maréchal de Lorges pour complimenter le Duc d'Yorck ſur la mort du Roi Charles II. ſon frère, décédé au mois de Février, & ſur ſon avénement à la Couronne.

Février.

4. & 5. Juin. Grand & magnifique Carouſel à Verſailles, où Monſeigneur commandoit la prémière Quadrille.

Monſieur le Tellier, Chancelier de France, meurt à Paris le trente-unième Octobre, âgé de

31. Oct. quatre-vingt-trois ans: il eut pour ſucceſſeur Monſieur de Boucherat.

Nicolas de Neuville Duc de Villeroi, Pair & Maréchal de France, meurt auſſi à Paris dans ſa quatre-vingt-huitième année.

1686. Il n'y eut point cette année d'expédition mémorable, ni même d'armement, que celui d'une

Affaires Ar-

Armée navale, commandée par le Maréchal d'Etrées, qui aiant paru devant Cadix, y jetta la conſternation, auſſi-bien que dans quelques autres Ports d'Eſpagne. Il s'agiſſoit de quelques ſommes d'argent conſidérables, ſur leſquelles il y avoit conteſtation entre les Marchands François & les Eſpagnols; mais l'affaire fut accommodée par le Marquis de Feuquières, ſuivant les intentions du Roi, & conformément aux propoſitions que Sa Majeſté avoit faites à la Cour d'Eſpagne. 1686. *d'Etat & de guerre.* Juin.

Le Chevalier de Chaumont étoit parti de Breſt le 3 de Mars 1685, ſur l'Oiſeau, vaiſſeau du Roi, commandé par le Sieur de Vaudricourt, avec la Frégate la Maligne; & le 24 de Septembre il mouilla à l'embouchure de la rivière de Siam. Il fut reçut à Siam par le Roi, avec les plus grands honneurs; & après avoir traité des affaires dont il étoit chargé, il mit à la voile le 22 de Décembre, avec de nouveaux Ambaſſadeurs de Siam, qui étoient des plus conſidérables de la Cour, & arriva heureuſement à Breſt.

La Ligue, appellée la Ligue d'Ausbourg, ſe forme par les intrigues ſecrettes du Prince d'Orange, des Miniſtres de l'Empereur, & du Prince de Neubourg, & fut ſignée cette année. Les plus puiſſans Princes de l'Europe, & pluſieurs autres y entrérent, redoutant la puiſſance du Roi.

Le Roi tombe aſſez dangereuſement malade, & ſa ſanté ſe trouve bien rétablie, après que ſa maladie eut pendant quelque tems alarmé tous ſes Sujets, & fait connoitre à toute l'Europe l'attachement qu'ils avoient pour lui.

La Statue de bronze du Roi, que le Maréchal de la Feuillade avoit fait élever dans la Place, qu'on appelle la Place des Victoires, fut découverte le 28 de Mars, en préſence du Roi, de Monſeigneur, de Monſieur, de Madame, & d'une grande partie de la Cour. *Affaires particulières.*

Naiſſance de Monſieur le Duc de Berri. 13. Août.

1686. Le Roi procure le Chapeau de Cardinal au Prince Guillaume de Furſtemberg, malgré les oppoſitions des Impériaux, & de pluſieurs Princes d'Allemagne. Etienne le Camus, Evêque de Grenoble, fut auſſi de cette promotion.

Sept. Décès du grand Prince de Condé, le 11 Décembre, âgé de 65 ans, dans de grands ſentimens de piété. Il s'y étoit préparé longtems auparavant, par une vie très régulière, & très Chrétienne, & par des actions non équivoques d'une ſincère converſion à Dieu.

Etabliſſement de la Maiſon Royale de Saint Cyr, pour l'éducation de trois cens Demoiſelles.

Godefroi Comte d'Eſtrades, Maréchal de France, grand homme d'Etat, qui s'étoit auſſi ſignalé à la guerre, mourut le 20 Février âgé de 79 ans.

Trois Mandarins, Ambaſſadeurs Extraordinaires du Roi de Siam, firent leur entrée à Paris.

1687. Le Roi après être venu remercier Dieu à Notre-Dame du rétabliſſement de ſa ſanté, alla dîner à l'Hôtel de Ville, ſuivi par-tout des acclamations du Peuple. Il y fut ſervi à table par le Duc de Geſvres, Gouverneur de Paris, & par Monſieur de Fourci Conſeiller d'Etat, Prevôt des Marchands.

Affaires d'Etat & de guerre.

30 Janv.

Février. Carnaval de Veniſe, où ſous prétexte de divertiſſement, le Duc de Savoie, le Duc de Bavière, & quelques autres Princes d'Allemagne, prennent des liaiſons contre la France, pour entrer dans la Ligue d'Ausbourg.

12. Mai. Brouilleries entre Rome & la France, au ſujet des franchiſes des quartiers des Ambaſſadeurs, que le Pape Innocent XI vouloit abolir.

16 Nov. Le Marquis de Lavardin envoyé Ambaſſadeur à Rome, où il entre avec une grande ſuite, & quatre cens Gardes de la Marine.

Le

Le Pape interdit l'Eglise de Saint Louis à Rome, au sujet de ce différend. 1687.

Sur la mer, les Corsaires de Barbarie, nonobstant les terribles châtimens, dont leurs pirateries avoient été suivies, ne pouvant s'empêcher de les continuer, les Algériens prirent encore quelque vaisseaux François marchands. Monsieur d'Amfreville, qui eut ordre de croiser sur ces côtes, leur coula à fond un vaisseau de quarante pièces de canon, & en fit échouer un autre de vingt-six. 26. Déc.

Le Roi fait fortifier Brest à la moderne, sur les desseins de Monsieur de Vauban. Novem. Décembre & les mois suivans.

Les Iroquois dans la nouvelle France, inquiétant souvent les autres Sauvages, qui étoient sous la protection du Roi, le Marquis d'Enonville, Gouverneur du Canada pour le Roi, les attaque & les bat en plusieurs rencontres, & les contraint d'abandonner leur Pays.

Cérémonies du Baptême des trois Princes, fils de Monseigneur. *Affaires particulières.*

Le Roi envoie des Mathématiciens à Siam.

Le Château de Versailles achevé de bâtir cette année.

Le Maréchal de Créqui, un des plus habiles Généraux d'Armée de ce tems, mort cette année au mois de Février.

Monsieur le Procureur-Général du Parlement de Paris appelle de la Bulle du Pape au sujet des Franchises, & de la Sentence rendue pour l'intérêt de l'Eglise de Saint Louis à Rome. 1688. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Comme l'élection d'un nouvel Archevêque de Cologne fut apparemment la suite du chagrin du Pape contre le Roi, je mets cet article à la suite de l'autre, quoiqu'il y ait eu quelques mois entre deux. Le Cardinal de Furstemberg fut postulé de quatorze voix, & le Prince Clément de Bavière élu de neuf. L'affaire fut portée à Rome pour y être décidée. La postulation y fut 22. Janv. 19. Juil.

fut rejettée, & l'élection du Prince Clément con-
1688. firmée.
16 Sept. A cette occaſion, & pour pluſieurs autres rai-
7. Oct. ſons, le Roi ſe ſaiſit du Comtat.

En Allemagne, le Roi penſant à ſe précautionner contre la Ligue d'Ausbourg, & à prévenir cette foule d'ennemis qui ſe diſpoſoient à fondre ſur ſon Royaume, fit paſſer le Rhin à quelques Troupes qui ſe ſaiſirent de Hailbron, & de là pluſieurs Partis furent envoyés en campa-
15. Oct. gne, qui mirent à contribution tout le Pays juſqu'à Ausbourg.

Comme il y avoit dès-lors un grand différend entre l'Electeur Palatin & Madame, pour la ſucceſſion du feu Electeur Palatin, touchant certains Domaines, les Troupes Françoiſes ſe ſaiſirent d'Heidelberg, Capitale du Palatinat, & puis de Mayence, & l'on mit dans ces Places des Garniſons Françoiſes. On fit auſſi fortifier Eber-
25. nebourg. C'étoient-là des préludes & des précautions pour aſſurer l'exécution du principal deſſein que le Roi avoit, qui étoit de prendre Philisbourg.

Il chargea Monſeigneur de cette expédition, à qui il donna le Maréchal de Duras pour commander ſous lui, & Monſieur de Vauban pour avoir la direction du ſiège. Le Duc de Bourbon, les Princes de Conti & de la Roche-ſur-Yon, & le Duc du Maine l'y accompagnérent & s'y ſignalérent. Philisbourg fut inveſti ſur la fin de Septembre; & quoique la ſaiſon fût fort avancée, & déja fort fâcheuſe, cette Place, une des plus fortes de l'Europe, fut priſe en 19 jours de tran-
29. chée, le 29 d'Octobre. Le Prince y fit paroître beaucoup d'application, d'activité & d'intrépidité, & les Troupes & ceux qui les commandoient toute la valeur poſſible.

Les Marquis du Bordage & de Neſle, le Chevalier de Longueville, les Sieurs de la Londe Ingénieur habile, Denonville, Courtin & Chauvelin

velin furent tués à ce siège. Les Marquis de Presle, & de Jarzé, & les Comtes de Château-villain, & d'Etrées, les Marquis d'Harcourt & de Courtenvaux, les Sieurs de Villandri, de Sandricourt, de Cormaillon, Renaut & de la Lande, (ces trois derniers étoient Ingénieurs) y furent blessés. Le Gouvernement de cette importante Place fut donné au Sieur des Bordes. 1688.

Monseigneur n'en demeura pas là. Il attaqua Manheim, Place très bien fortifiée, & la prit en trois jours. Le Comte de Mornai y fut tué, le Comte de Grignan, & le Comte de Tours, fils du Duc de Luines, y furent blessés. 11. Nov.

Frankendal, Place très forte, est attaquée par Monseigneur, & prise en deux jours.

Le Marquis de Boufflers s'empara de Keiserlauter: on se saisit aussi de Creutzenac, de Neustat, d'Oppenheim, de Spire, & de Trèves. Vormes se rendit pareillement.

Aux Pays-Bas, le Maréchal d'Humières attaque & prend Hui.

Le Prince d'Orange avec une Armée de 15000 hommes aborde en Angleterre, & débarque à Torbai sans nulle opposition, accompagné du Maréchal de Schomberg qui avoit quitté le service de la France pour le sujet de Religion. 15. Nov

Le Roi déclare la guerre à la Hollande, pour avoir favorisé le Prince d'Orange dans son invasion de l'Angleterre. 8. Déc.

Sur la mer, le Chevalier de Tourville Lieutenant-Général des Armées navales du Roi, accompagné du Comte d'Etrées, & du Comte de Château-Renaud, montant chacun leur vaisseau, rencontrent par le travers d'Alicante le Vice-Amiral Papachin revenant de Naples avec deux vaisseaux de guerre Espagnols, dont l'un étoit de 66 pièces de canon, & de 500 hommes, & l'autre de 54 pièces & de 300 hommes. Monsieur de Tourville lui envoya dire de saluer le pavillon du Roi, & sur son refus il l'attaqua, & après un combat de trois heures, l'obligea de saluer de 2. Juin.

1688. 9 coups de canon. Le Comte d'Etrées & le Comte de Château-Renaud obligérent auſſi l'autre vaiſſeau de ſe rendre & de ſaluer.

Les Algériens aiant encore enlevé quelques vaiſſeaux Marchands François, le Maréchal d'Etrées eut ordre d'aller punir cette infraction de la paix : il commença à bombarder Alger, où depuis le prémier de Juillet juſqu'au 19 on jetta plus de dix mille quatre cens bombes, de ſorte que cette Ville étoit preſque entièrement renverſée. On coula à fond 5 vaiſſeaux de ces Corſaires, & on leur en brula un autre.

Règlement du 29 Novembre pour la levée de 25000 hommes de milices, ſans y comprendre les Officiers, pour la ſureté du Royaume au ſujet de la Ligue d'Ausbourg, qui commençoit à ſe mettre en mouvement.

Affaires particulières.

3 Juil. Le Marquis du Queſne Lieutenant-Général des Armées navales du Roi, âgé de plus de 80 ans, & qui avoit commandé des vaiſſeaux du Roi depuis 60 ans, meurt à Paris.

15. Sept. Louis Victor de Roche-Chouart, Maréchal Duc de Vivonne, mourut à Chaillot proche de Paris.

Le 7 de Mars deux jeunes Princes de Macaſſar Mahométans, arrivés de Siam en France, furent baptiſés dans l'Egliſe de la maiſon Profeſſe des Jéſuites.

1689. Le Roi d'Angleterre trahi par la plupart de ſes Sujets, & ſur-tout par la plus grande partie de ſes Troupes, fait paſſer en France la Reine & le Prince de Galles, qui étoit encore au berceau. Il confie cette délicate commiſſion au Comte de Lauſun qui étoit alors à ſa Cour. Ce Seigneur s'en charge & les amène à S. Germain en Laie, où ils arrivent.

Affaires d'Etat & de guerre.

6. Janv.

Le Prince d'Orange qui pouvoit ſe ſaiſir de la perſonne du Roi d'Angleterre, juge à propos de fermer les yeux ſur ſa retraite. Ce Prince arriva lui-même à S. Germain le lendemain de

7.

l'ar-

l'arrivée de la Reine & de son fils. Le Roi de France les reçoit d'une manière digne de lui, c'est-à-dire, avec toute la bonté & la générosité qu'ils pouvoient attendre d'un si grand Prince, & il leur cède sa Maison Royale de Saint Germain en Laie. 1689.

Le Prince d'Orange peu de tems après assemble un Parlement, & s'y fait déclarer Roi de la Grande Bretagne. Il eut beau publier des Manifestes, personne dans toute l'Europe ne fut la dupe des prétextes, dont il tâcha de couvrir son injustice & son ambition.

L'Empereur, & les Princes de l'Empire déclarent la guerre au Roi de France. 24.

Non seulement Louis le Grand reçoit le Roi d'Angleterre dans ses Etats, & l'y entretient avec magnificence : mais encore il prodigue ses Finances & ses Troupes pour le mettre en état de rentrer dans ses Etats. Il lui prête une Flotte commandée par Monsieur de Gabaret qui le passe en Irlande, où le Comte de Tirconnelle Vicéroi de cette Ile avoit contenu ses Sujets dans l'obéissance : il y arriva au mois de Mars. Mars.

Louis le Grand aiant en-vain représenté au Roi d'Espagne l'injustice de la conduite dont on usoit à l'égard du Roi d'Angleterre, déclare la guerre à l'Espagne. 15. Avril.

Le Comte de Château-Renaud, Lieutenant-Général des Armées navales, conduit un grand convoi de munitions, & d'autres choses nécessaires pour faire la guerre, en Irlande, avec un secours de 3000 hommes. Il fut averti durant le débarquement que le Comte Herbert à la tête d'une Armée navale Angloise s'approchoit. Les deux Flottes étoient à peu près égales. Le Comte de Château-Renaud s'avança pour recevoir les Anglois, qu'il mit en fuite, & poursuivit jusqu'à la nuit. Après avoir fait son débarquement, il retourna à Brest, où il arriva le 28. Il y fut reçu avec grand applaudissement, aiant fait en onze ou douze jours le voyage de Brest en Irlan- 12. Mai.

lande, exécuté ſon débarquement, battu la Flot-
1689. te Angloiſe, pris ſept vaiſſeaux Hollandois richement chargés à ſon retour, & ramené ſa Flotte en auſſi bon état qu'elle étoit partie. Durant le combat le feu prit au vaiſſeau du Chevalier de Coëtlogon, par un coup de canon qui donna dans des grenades & dans un baril de poudre. La dunette fut enlevée avec ceux qui étoient deſſus: le Capitaine éteignit le feu & revint prendre ſon poſte.

Quand ce combat ſe donna, la guerre n'étoit point encore déclarée entre la France & l'Angleterre: mais le Roi le mois ſuivant la déclara
25. Juin. dans les formes aux Anglois rebelles, & à leur prétendu Protecteur.

Pour achever cet article de ce qui ſe paſſa ſur la mer cette année. Le Roi voyant que les Pirates d'Alger, malgré les bombardemens, & la ruïne de leur Ville, ne pouvoient s'empêcher de faire leurs brigandages, il penſa à leur en ôter tous les moyens. Il fit croiſer ſur toutes leurs côtes un grand nombre de vaiſſeaux & de fré-
25. Sept. gates, qui leur enlevérent preſque tous leurs navires: & ils eurent de nouveau recours à la clémence de Sa Majeſté, qui leur accorda la paix après les avoir deſarmés.

En Irlande, le Roi Jaques ſecondé des ſecours de France faiſoit le ſiége de Londonderi, & avoit réduit cette Place à la dernière extrémité par la famine autant que par les attaques; car on prétend que 7000 perſonnes y moururent de faim: mais les Anglois rebelles aiant trouvé mo-
31. Juil. yen de rompre une eſtacade que le Roi avoit fait faire pour fermer l'entrée de la Place, ils y jettérent du ſecours, & des vivres; ce qui obligea le Roi d'Angleterre, après deux mois de ſiége, de quitter ſon entrepriſe.

En Allemagne: ce fut de ce côté-là que la Ligue d'Ausbourg fit d'abord ſes plus grands ef-
28 Juin. forts. L'Electeur de Brandebourg aſſiége Kelſervert; où le Cardinal de Furſtemberg avoit mis

mis une garniſon Françoiſe. Elle tint ſix jours de tranchée ouverte, & ſe rendit par capitulation. 1689.

La perte de cette petite Place fut réparée par la priſe de Rocheim ſur la Moſelle. Le Marquis de Boufflers qui commandoit un camp volant dans ces quartiers-là, fit attaquer ce poſte & l'emporta d'aſſaut: 1300 Allemands y furent tués ſur la place, & le reſte de la garniſon qui étoit de 1600 hommes fut fait priſonnier. Les Marquis de Créqui, de la Châtre, de Blainville, & le Comte de Chamilli s'y diſtinguérent beaucoup. Le Sieur de Lauſières, Colonel de dragons, y fut tué. 26. Août.

Les ennemis ſe trouvant avec une Armée de cent mille hommes dans le Palatinat & aux environs, firent divers projets, & entre autres celui du ſiège de Strasbourg: mais n'aiant pas oſé l'entreprendre, ils tournérent du côté de Mayence & de Bonne. Le Prince Charles de Lorraine ſe chargea du ſiège de Mayence, fort mauvaiſe Place, & le Roi ne comptoit que ſur la valeur de la garniſon & ſur l'habileté du Commandant, qui étoit le Marquis d'Uxelles, pour y arrêter les ennemis quelque tems. La Place fut inveſtie le 30 de Mai, & la tranchée ouverte le 22 de Juin; les fréquentes & vigoureuſes ſorties du Marquis d'Uxelles firent perdre bien du monde aux ennemis. Ils ne purent faire l'attaque du chemin couvert que le 6 de Septembre. Cette action, qui dura longtems, fut très meurtrière. Les ennemis y perdirent 5000 hommes, & ne purent ſe loger que ſur un angle du chemin couvert. Le Prince de Lorraine fut agréablement ſurpris, lorſque le lendemain, le Marquis d'Uxelles demanda à capituler faute de poudre & de mouſquets: car on n'avoit point compté ſur une ſi longue réſiſtance. Le Prince laiſſa le Marquis d'Uxelles maitre de la capitulation. 8. Sept.

Les ennemis y perdirent le Prince Fréderic

de Neubourg, frère de l'Impératrice, & y eu-
1689. rent pluſieurs Seigneurs tués ou bleſſés. Parmi les perſonnes les plus conſidérables de la garniſon, le Comte de Montſoreau, le Marquis de la Lande, le Marquis de Hautefort, le Comte de Bailleul, le Marquis de Vieubourg, les Sieurs de la Chaſſagne & de Blaru, tous Colonels ou Lieutenans-Colonels, y furent bleſſés.

Durant le ſiège de Mayence l'Electeur de Brandebourg commença l'attaque de Bonne avec ſes propres Troupes, celles des Hollandois & celles de l'Evêque de Munſter. Le Baron d'Asfeld commandoit dans la Place. L'Electeur commença par s'emparer du Fort de Buel, qui eſt vis-à-vis de Bonne, le Rhin entre deux, & par là foudroyer la Ville à coups de canon & par les bombes. Il y avoit près de deux mois qu'il ne faiſoit autre choſe, lorſqu'il fut joint par une partie de l'Armée qui avoit pris Mayence. Quoique Bonne eût été entièrement ruïnée, & qu'il n'y eût pas un endroit pour ſe couvrir des bombes, le Gouverneur continua à ſe défendre; il le fit pendant 27 jours de tranchée, ſoutint un aſſaut, où il fut bleſſé à mort, après quoi il ſe
12. Oct. rendit au mois d'Octobre par une capitulation honorable, après 97 jours d'attaque.

27. Août. Aux Pays-Bas les ennemis n'oſérent rien entreprendre, quoiqu'ils euſſent de nombreuſes Troupes. Mais le Maréchal d'Humières voulant les engager à la bataille, & aiant pouſſé avec avantage quelques-uns de leurs détachemens juſqu'à Valcour, petite Ville où le Prince Waldek Général de leur Armée avoit mis un gros corps d'infanterie ſoutenu par derrière de ſon Armée, le Maréchal, dis-je, s'opiniâtra à forcer ce poſte ſans en pouvoir venir à bout; il y perdit bien du monde, & ſur-tout beaucoup d'Officiers du Régiment des Gardes Françoiſes, & fut obligé de ſe retirer.

23. Mai. Aux Pyrénées le Duc de Noailles Général de l'Armée Françoiſe en ce pays-là prit en 5 jours la Vil-

Ville de Campredon, & toute la vallée de Ribes se soumit ensuite au Roi. 1689.

Création de 65 Chevaliers des Ordres du Roi, & de quatre Commandeurs. *Affaires particulières.*

Mort du Pape Innocent XI, moins regretté en France que plusieurs de ses prédécesseurs.

Les victoires & les conquêtes de ces nombreuses Armées d'Allemands, de Hollandois, d'Espagnols, d'Anglois, qui devoient accabler la France, aboutirent à la prise de Mayence & de Bonne, qu'ils achetérent bien chèrement. Quoiqu'augmentées cette année 1690 par la jonction du Duc de Savoie à la Ligue, elles ne servirent qu'à relever la gloire de la France par leurs défaites redoublées sur la mer & sur la terre, aux Pays-Bas & en Italie. 1690. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Commençons par ce qui regarde l'Irlande & la mer. Le Marquis d'Amfreville, Lieutenant-Général des Armées navales mène en Irlande un troisième secours de Troupes, de munitions & d'argent. Il y arriva le 22 Mars. 22. Mars.

Le Comte de Château-Renaud venant avec 7 vaisseaux de Toulon pour joindre l'Armée navale du Comte de Tourville dans l'Océan, rencontra au détroit de Gibraltar une Escadre de 23 vaisseaux Hollandois & Anglois. Il se prépara au combat, & marcha à eux. Cette hardiesse les surprit, & ils n'osérent l'attaquer; & ce Comte aiant attendu deux de ses vaisseaux qui n'étoient pas si bons voiliers, & quelques vaisseaux marchands qui s'étoient joints à lui pour en être escortés, il continua sa route jusqu'à Brest: son intrépidité, & son habileté en cette occasion furent admirées des ennemis mêmes. 20. Mai.

Combat naval donné contre les Anglois & les Hollandois. Le Comte de Tourville Vice-Amiral de France, eut ordre du Roi de venir chercher les ennemis dans la Manche pour les combattre. Ils vinrent l'attaquer avec l'avantage du vent & de la marée à la côte de Béveſier: l'a- 10. Juill.

1690. vant-garde des ennemis composée des vaisseaux de Hollande, & commandée par l'Amiral Evertzen, commença le combat contre la nôtre, commandée par le Comte de Château-Renaud, & le fit avec beaucoup de valeur. Le Comte de Château-Renaud la reçut de même, & la mit en desordre, en aiant desemparé & démâté une grande partie, qui, ainsi que tout le reste de l'Armée ennemie, ne fut sauvée d'une perte entière que par le changement de la marée, dont elle sut profiter à propos. Un des principaux vaisseaux Hollandois fut pris par le Marquis de Nesmond. Le corps de bataille composé des vaisseaux Anglois sous les ordres du Comte Herbert, n'attaqua pas celui de l'Armée de France où étoit Monsieur de Tourville, avec la même vigueur. Une partie de leur arrière-garde chargea assez vivement les derniers vaisseaux de la nôtre, commandée par le Comte d'Etrées, qui soutint le choc avec beaucoup de fermeté. Les ennemis retinrent le vent & s'éloignérent. Ce combat dura depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Le Comte de Tourville, dès que la marée le lui permit, continua de poursuivre les ennemis, qui n'observant plus aucun ordre, fuyoient à toutes voiles. Il y eut dix-sept de leurs vaisseaux qui étant démâtés, s'échouérent sur la côte, & se brulérent. Le gros de l'Armée passa le Pas de Calais, & rentra dans les bancs de Hollande, & dans la Tamise, où l'Armée du Roi ne put les suivre, n'aiant point de Pilotes qui connussent cette rivière & les bancs où les Hollandois se retirérent. Ce fut une de ces batailles navales où la victoire ne fut point équivoque.

Elle fit une grande réputation aux François, pour avoir battu deux nations, qui quelques années auparavant se disputoient seules l'empire de la mer: elle leur causa des pertes extrêmes par l'interruption de leur commerce: car les vaisseaux du Roi étant demeurés les maitres de la

la mer, leur enlevérent une infinité de vaiſſeaux, & quantité d'autres n'oſérent ſortir de leurs ports. 1690.

Les François ne perdirent pas une chaloupe. Il n'y eut que le vaiſſeau du Sieur Pannetier qui eut ſa poupe miſe en deſordre par une bombe.

Pour ne laiſſer aucun doute de la grandeur de cette victoire aux peuples d'Angleterre & de Hollande auxquels on la déguiſoit & on la diminuoit, Monſieur de Tourville s'étant remis en mer, fit un détachement ſous le Comte d'Etrées de quelques vaiſſeaux & galères, où il mit quinze à ſeize cens hommes de débarquement pour faire deſcente en Angleterre & y bruler douze vaiſſeaux qui étoient dans la baie de Teingmouth. La deſcente ſe fit, on força un retranchement où il y avoit trois pièces de canon, on pilla quelques maiſons; & en même tems quelques-uns de nos vaiſſeaux s'étant détachés pour attaquer ceux qui étoient dans la baie, on les brula tous. Il y en avoit quatre de guerre, & le reſte étoit des vaiſſeaux marchands richement chargés; ce qui étant fait, le Comte d'Etrées fit rembarquer ſes Troupes en bon ordre ſans perdre un ſeul homme, & emportant les trois canons du retranchement. 5. Août.

La Bataille navale dont je viens de parler, ſe donna la veille de celle de la Boyne en Irlande, entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange, ſous lequel le Maréchal de Schomberg commandoit une Armée de quarante mille hommes de Troupes réglées: le Roi d'Angleterre, excepté les ſecours qu'il reçut de France, n'avoit guères que des Milices du Pays. Le dixième du mois de Juillet le Prince d'Orange fit camper ſon Armée à la portée du canon de celle du Roi d'Angleterre, la Boyne entre deux. Ce fut en cette occaſion que le Prince d'Orange fut bleſſé d'un coup de canon qui lui effleura l'épaule droite, ce qui ne l'empêcha pas d'agir. Le lendemain il fit paſſer ſon Armée à divers gués, & bat- 11. Juil.

1690. battit d'abord huit Eſcadrons du Roi d'Angleterre. Les Irlandois furent pris en flanc, & leur infanterie rompue, ſans qu'il fût poſſible de la rallier. Les François ſoutinrent quelque tems l'effort avec valeur. Monſieur de Maumont Capitaine aux Gardes y fut tué. Le Roi d'Angleterre ſe retira à Kinſal, & fut obligé de repaſſer en France. Le Maréchal de Schomberg fut tué d'un coup de ſabre & d'un coup de piſtolet, ce qui fut une très grande perte pour le Prince d'Orange.

Ce Prince, après la journée de la Boyne, ſe ſaiſit de pluſieurs Places qui étoient ſans défenſe, & mit le ſiège devant Limerik, Place conſidérable du pays, mais en très mauvais état, & peu fortifiée pour réſiſter longtems. Monſieur de Boiſſeleau Capitaine aux Gardes Françoiſes la défendit avec toute la vigueur poſſible; & les Troupes Irlandoiſes qu'il y commandoit, le ſecondérent avec la valeur ordinaire aux Troupes de la nation, quand elles ſont bien commandées. La Place fut inveſtie dès le 19 d'Août. Elle ſoutint un aſſaut, où les ennemis ſe logérent ſur la brèche, après avoir eu bien du monde tué. Le Gouverneur ſe diſpoſoit à en ſoutenir un ſecond dans des retranchemens qu'il
12. Sept. avoit faits, lorſque le Prince d'Orange, qui avoit tout préparé pour le donner, leva le ſiège. Les aſſiégés perdirent à la défenſe de cette Place plus de mille ſoldats, & quatre vingt-dix-ſept Officiers, & les ennemis cinq mille hommes, la plupart des têtes de leurs Régimens, & leurs meilleurs Officiers.

Octobre. Le Chevalier Guillaume Phips, Anglois, ne fut pas plus heureux dans ſon expédition de Canada. Il y arriva au mois d'Octobre, & fit ſommer le Comte de Frontenac de lui rendre Québec, & ſur ſon refus, il mit deux mille hommes à terre. Il y eut d'aſſez vigoureuſes eſcarmouches en divers endroits. Le ſoir du dix du mois quatre des plus grands vaiſſeaux, de trente-cinq

qu'ils

qu'ils avoient, s'approchérent de Québec & le canonnérent. On y répondit du canon de la Place, & ſi bien, que le vaiſſeaux Amiral des ennemis y fut fort maltraité, & contraint de ſe retirer pour ſe radouber, auſſi-bien que les trois autres. Le dix-neuf ils firent encore une tentative, comme pour paſſer une petite rivière, & venir ſe ſaiſir de certains poſtes dont ils auroient pu incommoder fort la Ville. Le Comte de Frontenac leur oppoſa quatre Bataillons de Troupes réglées, qu'ils n'oſérent attaquer. Ce fut-là leur dernier effort. Ils ſe retirérent la nuit, & ſe rembarquérent avec tant de précipitation, qu'ils abandonnérent cinq pièces de canon qu'ils avoient miſes à terre, & la poudre & les boulets pour leur charge. Ils perdirent un aſſez bon nombre de ſoldats, partie dans l'attaque, partie par les maladies qui ſe mirent parmi eux. Les aſſiégés y eurent quelques Officiers tués ou bleſſés, & quelques Sauvages, dont le Gouverneur ſut faire bon uſage. Le Chevalier de Clermont Capitaine réformé y fut tué, & le Sieur de la Touche. 1690.

Les Anglois réuſſirent mieux à l'Ile Saint Chriſtophle, & enlevérent aux François la partie qu'ils y poſſédoient. Décemb.

Aux Pays-Bas, les Armées du Roi ſe ſignalérent avec autant & plus d'éclat que ſur la mer. Le Duc de Luxembourg paſſa la Sambre à la tête de l'Armée Françoiſe, & pour prélude de ce qui ſe devoit paſſer le lendemain, il fit attaquer proche de Fleurus un corps de quinze cens chevaux, commandés par le Comte de Berlo, & ſoutenus par cinq autres Régimens de cavalerie. Ce fut Monſieur le Duc du Maine, à la tête de la Gendarmerie, & de ſeize Eſcadrons de cavalerie, qui ſe chargea de l'exécution. Il paſſa un défilé, que les ennemis avoient mis devant eux, fondit ſur cette Troupe, la culbuta, la mit entièrement en déroute, & la pourſuivit juſqu'à un vallon, au-deſſus duquel de l'autre côté l'Ar-

1690. 30. Juin. l'Armée ennemie commandée par le Comte de Waldek étoit en bataille, & qui fut ſpectatrice de cette vigoureuſe action. On leur tua un grand nombre de cavaliers, du nombre deſquels fut le Comte de Berlo leur Commandant. Monſieur de Roſmadec, & le fils de Monſieur d'Eſpagne, Gouverneur de Thionville, y furent bleſſés.

1. Juill. Le lendemain Monſieur de Luxembourg donna & gagna la Bataille de Fleurus. La ruſe du Général eut autant de part au gain de la bataille, que la valeur des Troupes. Il ne jugea pas à propos d'attaquer les ennemis par leur front, qui étoit couvert de deux ruiſſeaux, dont l'un étoit très difficile à paſſer, & la droite & la gauche parfaitement appuyées. Il donna dès le ſoir ordre à l'Armée de ſe préparer à repaſſer la Sambre; mais il fit donner ſecrettement un contre-ordre, excepté au bagage qui repaſſa en effet cette rivière. Il fit mettre en bataille ſes Troupes de la ſeconde ligne, faiſant face à celle des ennemis, ſous les ordres de Monſieur de Gournai, ce qui attira toute l'attention du Prince de Waldek, & marcha avec les Troupes de la prémière Ligne ſur deux colonnes, l'artillerie au milieu, qui en faiſoit une troiſième. Il prit un aſſez grand détour, qui le conduiſit ſur le flanc des ennemis, & rangea là ſa cavalerie ſur deux Lignes. Les ennemis ne s'apperçurent que dans ce moment de cette manœuvre, qui les obligea à changer l'ordonnance de leur Armée. Monſieur de Luxembourg en attendant rangeoit ſon infanterie à meſure qu'elle arrivoit: ce mouvement, auquel les ennemis furent contraints, leur fit perdre l'avantage de leur ſituation, & leur flanc gauche ne ſe trouva plus appuyé. Pendant ce tems-là Monſieur de Gournai. comme il en étoit convenu avec Monſieur de Luxembourg, attaqua leur droite; mais y aiant été tué, cela cauſa quelque deſordre parmi notre cavalerie. Cependant Monſieur de Luxembourg attaque la gauche des ennemis, & enſuite leur centre, où

il

il mit leur cavalerie en déroute, en même tems que nos Troupes du corps de Monſieur de Gournai s'étant ralliées, rechargérent l'aile droite des ennemis, dont la cavalerie fut pourſuivie ſi loin, que leur infanterie ne put plus être ſoutenue, & après un violent combat, qui dura quatre heures, leur Armée fut entièrement défaite. 1690.

Les ennemis ſe battirent avec beaucoup de valeur. Ils eurent ſix mille hommes tués ſur la place, on fit huit mille priſonniers, en comptant ceux qui furent pris dans les Châteaux qu'ils occupoient aux environs du champ de bataille. On prit leur canon, plus de deux cens tant étendarts que drapeaux, & jamais victoire ne fut plus complette. Les François y eurent trois mille hommes tués, & beaucoup de bleſſés. On peut voir dans les Relations imprimées les noms des perſonnes les plus conſidérables qui furent de ce nombre de part & d'autre, & les Officiers qui s'y diſtinguérent: car chacun de ſon côté y fit parfaitement bien ſon devoir.

En Italie, Monſieur de Catinat Lieutenant-Général, commandant l'Armée du Roi, après avoir forcé la Ville & le Château de Cahours, où mille à douze cens hommes furent paſſés au fil de l'épée, attaqua l'Armée du Duc de Savoie, campée à l'Abbaye de Staffarde, malgré la ſituation avantageuſe du lieu où le Duc s'étoit poſté. Il la défit entièrement, après un combat fort opiniâtre. Le Duc, qui s'expoſa beaucoup, laiſſa quatre mille morts ſur la place, parmi leſquels étoit le fils du Viceroi de Naples. On fit douze cens priſonniers. Le canon, les équipages, un grand nombre d'étendarts & de drapeaux furent pris. Monſieur de Catinat reçut pluſieurs coups dans ſes habits. Il n'y perdit que trois cens hommes, & n'eut pas plus de ſix à ſept cens bleſſés. 18. Août.

Monſieur de Catinat après cette victoire, ſe rend maître de Saluces, & les jours ſuivans de pluſieurs Villes de Piémont. 19.

Vers

1690. Vers le même tems Monſieur de Saint Rut, commandant dans la Savoie, la ſoumet toute entière au Roi, excepté Montmélian, défait un corps de Troupes commandé par le Marquis de Sales & le Comte Brenner, fait le prémier priſonnier, & leur enlève quelques pièces de canon.

13. Nov. Monſieur de Catinat force les retranchemens des ennemis, du côté de Suze, les en chaſſe, s'empare du Fort de Jelaſſe, oblige la Ville de Suze à ſe rendre, & la Citadelle à capituler deux jours après.

En Allemagne, Monſeigneur le Dauphin fut à la tête de l'Armée Françoiſe pendant la Campagne pour couvrir cette frontière. Le Duc de Bavière, & les autres Généraux des Alliés, n'oſérent rien entreprendre en préſence de ſon Armée, & c'étoit tout ce que l'on prétendoit.

Affaires particulières. Le Roi accorde le retour du Parlement de Bretagne à Rennes, & quelque tems après celui du Parlement de Guienne à Bourdeaux.

Décès de Madame la Dauphine.

20. Avril. Mort du Marquis de Seignelai, Miniſtre & Secrétaire d'Etat de la Marine, homme de grand eſprit & de capacité dans cet emploi. Ce fut une perte pour la France. Monſieur de Phélypeaux de Pontchartrain lui ſuccéda. C'étoit le ſixième de ce nom Secrétaire d'Etat.

Touſſaint Fourbin de Janſon fut nommé Cardinal.

1691. Les grands efforts de la Ligue d'Ausbourg aboutirent l'année dernière à la perte de trois ſanglantes batailles. Celle-ci ils ſeront témoins de la perte de trois des plus fortes Villes de l'Europe, qui leur furent enlevées par les Armées Françoiſes, ſans parler de quelques autres de moindre importance,

Affaires d'Etat & de guerre.

22. Mars. En Piémont, Monſieur de Catinat prend Villefranche, après quelques volées de canon, fait attaquer le Château, & le prend en trois jours de

de tranchée. Il y a un bon Port à cette Ville, qui fut fort utile pour un plus grand deſſein. 1691.

Les Forts de Montalban & de Sant-Oſpitio ſe rendent en vingt-quatre heures. 24. & 25.

Monſieur de Catinat aſſiège Nice, & oblige cette Ville à ſe rendre. 26.

On ouvre la tranchée devant le Château. Trois bombes furent tirées dans la Place par le Sieur des Chiens de Reſſons avec tant de bonheur, qu'elles firent ſauter un magaſin à poudre; le feu ſe répandit dans tout le Château, cinq cens hommes de la garniſon y furent tués, & quarante des aſſiégeans furent tués ou bleſſés par les débris qui tombérent dans les tranchées, Une autre bombe le lendemain tomba ſur un magaſin de bombes & de grenades, qui fit encore un très grand fracas: ce qui épouvanta tellement la garniſon, que le Gouverneur fut obligé de capituler le deuxième du mois ſuivant. On avoit compté ſur une bien plus longue réſiſtance, à cauſe de la force de la Place, qu'on regardoit autrefois comme imprenable. 2. Avril.

Monſieur de Catinat attaque Veillane, qui ne fait point de réſiſtance. Il attaque le Château, & prend la garniſon priſonnière de guerre. 30. Mai.

Il aſſiège Carmagnole, où il y avoit une garniſon nombreuſe, qui ſe rendit néanmoins après deux jours de tranchée ouverte. 9 Juin.

Levée du ſiège de Coni, que Monſieur de Catinat faiſoit attaquer par un Lieutenant-Général qui le leva par trop de précaution. Il fut arrêté par ordre du Roi, & envoyé priſonnier dans la Citadelle de Pignerol. Juillet.

Monſieur de Catinat finit la Campagne de ce côté-là, par la priſe de la forte Place de Montmélian, après trente-trois jours de tranchée. Monſieur de Braques Colonel d'Infanterie, & le Sieur d'Alincourt Ingénieur y furent tués, & le Marquis d'Antin y fut bleſſé. 21. Déc.

Pendant toute cette année Monſieur de Feuquiè-

quières fit une rude guerre aux Barbets, dont
1691. il y en eut une infinité d'exterminés.

Aux Pays-Bas, le Roi assiégea la forte Place de Mons: il fut accompagné à ce siège par Monseigneur, par Monsieur, par le Duc de Chartres, par Monsieur le Prince, par le Duc de Bourbon, par le Prince de Conti, par le Duc du Maine, par le Comte de Toulouse, & par une infinité de Seigneurs de la Cour. Il s'y fit quantité de belles actions, & ce siège fut poussé avec tant de vigueur, que la Place se rendit par capitulation après seize jours de tranchée. Le Prince de Courtenai Mousquetaire, & quelques autres de ce redoutable Corps y furent tués, & d'autres blessés, aussi-bien que des Gardes Françoises, tant Soldats qu'Officiers, & plusieurs Officiers des autres Régimens.

Après le départ du Roi le Maréchal de Luxembourg, qui fut chargé du commandement de l'Armée, aiant marché à Hall, peu éloignée de Bruxelles, en rase les fortifications, que les en-
29. Mai. nemis y avoient faites pour couvrir cette Capitale des Pays-Bas après la perte de Mons.

Le Roi, pour punir les habitans de Liège d'avoir reçu des Troupes ennemies, la fit bombarder par le Marquis de Boufflers, qui, après avoir fait piller les fauxbourgs, y fit un grand ravage par les bombes.

19 Sept. Le Duc de Luxembourg avec vingt-huit Escadrons en défait soixante-quinze des ennemis au combat de Leuse. Ce combat fit une grande réputation à la Cavalerie Françoise, & en particulier à la Maison du Roi & à la Gendarmerie, qui y firent des prodiges de valeur. Les ennemis eurent près de quinze cens hommes tués sur la place, on leur fit trois cens prisonniers; mais il en couta beaucoup. Nous y perdimes vingt Officiers: il y eut environ quatre cens Gardes, Gendarmes, Chevaux-Légers de la garde, cavaliers ou dragons, tués ou blessés.

22. Juil. En Irlande, se donna la Bataille de Kilconnel. Le Roi y avoit envoyé un nouveau & très grand con-

convoi, conduit par Monſieur de Neſmond, avec douze vaiſſeaux de guerre. Monſieur de 1691.
Saint Ruth Lieutenant-Général y paſſa pour commander les Troupes de Franee, tant celles qui y étoient déja, que celles qu'il y menoit; on y tranſporta un grand nombre d'Officiers, des armes en quantité, & tout ce qui étoit néceſſaire pour rétablir l'Armée du Roi d'Angleterre, qui étoit en fort mauvais état. Ce ſecours étant heureuſement arrivé, Monſieur de Saint Ruth ſe campa à l'Abbaye de Kilconnel avec Monſieur Sarsfiel, qui commandoit les Troupes Irlandoiſes. Le Général Ginkel, qui étoit à la tête de l'Armée du Prince d'Orange, vint les y attaquer. Il le fit fort vigoureuſement; l'infanterie Irlandoiſe y fit des merveilles, & ſoutint par-tout les efforts des ennemis avec beaucoup de valeur. La cavalerie au bout de deux heures fut miſe en déroute. Monſieur de Saint Ruth y fut tué d'un coup de canon; & cet accident acheva de tout perdre. On y perdit trois ou quatre mille hommes.

La ſuite de cette Bataille fut la priſe de Limerick, de quelques autres Places, & de la perte de toute l'Irlande pour le Roi d'Angleterre.

Un des articles de la capitulation de Limerik accordoit à toutes ſortes de perſonnes la liberté de ſortir d'Irlande pour paſſer en France avec tous leurs effets. Le Roi avoit préparé un nouveau ſecours pour l'Irlande: mais aiant appris que tout y étoit deſeſpéré, ce ſecours ne partit point. Le Comte de Châteaurenaud paſſa en Irlande avec une Eſcadre pour faire exécuter la capitulation de Limerik. Il ramena tous les 3. Déc.
François, ſeize mille hommes de Troupes Irlandoiſes, & pluſieurs familles.

En Catalogne, le Duc de Noailles prend la 11. Juil.
Seu d'Urgel en huit jours de tranchée. La garniſon fut faite priſonnière de guerre.

Sur la mer, le Comte d'Etrées bombarde Bar- Août.
celonne &. Alicante, & endommage beaucoup cette Ville par les bombes. En

1691. En Allemagne, on fut ſur la défenſe de part & d'autre, & il ne s'y paſſa rien de fort important.

Affaires particulières. 16. Juil. Mort du Marquis de Louvois, Miniſtre & Secrétaire d'Etat. Il n'eut point d'égal dans ſon application & dans ſa capacité pour le Miniſtère de la guerre: ſon adreſſe, ſon ſecret, ſes précautions, ſon exactitude à conduire les plus grandes entrepriſes qui ſe ſont faites ſous le règne de Louis le Grand, en aſſurérent preſque toujours le ſuccès.

10. Sept. Mort du Maréchal Duc de la Feuillade, Seigneur recommandable par ſon attachement à la perſonne du Roi, par ſa valeur & par ſon intrépidité. Le Roi donna le Gouvernement de Dauphiné, dont il avoit été pourvu, au Duc de la Feuillade ſon fils.

1692. Bataille de la Hougue. Divers contre-tems, cauſés par les vents contraires, engagérent le Comte de Tourville, Vice-Amiral de France, avec une Armée de quarante-quatre vaiſſeaux, d'en venir aux mains dans la Manche avec celle des ennemis qui étoit de quatre-vingt-dix vaiſſeaux. Il attaqua leur corps de bataille avec tant de vigueur qu'il le fit plier entièrement. Il ſoutint le combat depuis le matin juſqu'à la nuit ſans perdre aucun vaiſſeau, après en avoir fort maltraité quelques-uns des ennemis: il fit une belle retraite, & elle auroit été auſſi heureuſe que glorieuſe, ſi la marée ne lui eût point manqué. Cet accident lui fit perdre quatorze de ſes vaiſſeaux, qui furent brulés ou coulés bas à Cherbourg & à la Hougue. Nonobſtant ce malheur, cette action fut jugée ſi belle & ſi extraordinaire, que le Roi en récompenſa le Comte de Tourville du Bâton de Maréchal de France, avec l'applaudiſſement de tout le monde. Tous ceux qui l'accompagnérent dans ce combat firent des prodiges: mais on ne doit pas paſſer ſous ſilence ce que fit le Sieur de Coëtlogon

Affaires d'Etat & de guerre. 29. Juil.

Chef

Chef d'Eſcadre, qui voyant qu'il n'y avoit plus d'occaſion de combattre à l'arrière-garde, où il ſervoit de Contre-Amiral, s'en détacha, paſſa au travers de pluſieurs vaiſſeaux ennemis, alla joindre ſon Général & ſon ami, qu'il voyoit dans le plus extrême danger. Il trouva en arrivant cinq brulots que l'on détachoit ſur lui, & il le ſervit de toute ſa bravoure & de toute ſon expérience, par leſquelles il a mérité depuis ce tems-là la dignité de Vice-Amiral de France. 1692.

Aux Pays-Bas, priſe de la Ville de Namur en huit jours de tranchée ouverte. Le Roi commandoit en perſonne à ce ſiège, tandis que le Duc de Luxembourg le couvroit avec une autre Armée. Le ſiège du Château, une des plus fortes Places de l'Europe, l'occupa plus longtems, étant encore retardé par le plus mauvais tems qu'on eût jamais vu pour la ſaiſon; de ſorte que l'on crut que ſans la préſence du Roi, qui ſe donna mille fatigues, le ſiège auroit été levé. Le Château ſe rendit après vingt-deux jours de tranchée ouverte, en préſence de cent mille hommes, commandés par le Prince d'Orange & le Duc de Bavière, qui étoient venus au ſecours, & auxquels le Roi offrit la bataille. Monſeigneur, Monſieur, le Duc de Chartres, le Prince de Condé, le Duc de Bourbon, le Comte de Toulouſe étoient à ce ſiège. Le Comte de Toulouſe y fut bleſſé légèrement auprès du Roi. Il en couta trois mille cinq cens hommes, beaucoup de bleſſés, & il y eut auſſi bien des malades. 5. Juin. 30. Juin.

Combat de Steinkerque: ce combat fut infiniment ſanglant, deſavantageux, d'abord aux François, par la ſurpriſe; mais rétabli par la préſence d'eſprit des Chefs, par leur intrépidité, & par la valeur des Troupes qui firent des merveilles. Enfin le Prince d'Orange, qui avoit très bien conduit cette affaire, fut repouſſé après bien des efforts. Parmi ceux qui furent tués, ou qui moururent de leurs bleſſures, les 4. Août.

1692. plus considérables furent le Prince de Turenne, le Marquis de Tilladet Lieutenant-Général, le Marquis de Bellefons Brigadier, le Comte de Saint Florentin, Colonel du Régiment Colonel de dragons, le Sieur Polier Colonel Suisse, les Marquis de Murcé Colonel de dragons, Fimarcon, & de Vins, le Sieur de Beauregard, Capitaine des grenadiers des Gardes Françoises, le Chevalier d'Estrades, & le Marquis de Guemadeuc.

Parmi les blessés étoient Monsieur le Duc de Chartres, le Marquis d'Alègre, le Chevalier de Tilladet, le Marquis de Blainville Colonel du Régiment de Champagne, le Sieur de Surlaube Brigadier, le Comte d'Albert Colonel de dragons, le Sieur Stoup Brigadier, Fimarcon, Maupeou Capitaine aux gardes Françoises, Vigni Brigadier commandant l'Artillerie, le Marquis de Thianges, & Mr. de Puiségur.

Monsieur le Duc, le Prince de Conti, le Duc de Vendôme, le Grand-Prieur de France rétablirent l'affaire l'épée à la main, & furent bien secondés dans cette importante conjoncture par le Comte d'Auvergne, le Duc de Villeroi, le Chevalier de Gassion, Messieurs de Montal, d'Artagnan, le Duc de Choiseul, le Marquis de Boufflers, qui avoit été détaché, & qui rejoignit dans l'action, Monsieur Rosen, le Duc du Maine, & le Prince de Soubise Lieutenant-Généraux. On prétend qu'il y eut dix mille hommes tués ou blessés du côté du Prince d'Orange, & sept à huit mille du côté des François. Les marques de la victoire de ceux-ci, outre la retraite du Prince d'Orange, furent treize cens prisonniers, dix pièces de canon, quelques étendarts & drapeaux des ennemis pris, & le champ de bataille qui leur resta. Ce ne fut qu'un combat d'infanterie qui dura sept heures.

1. Sept. Le Duc d'Harcourt défait dans le Comté de Chinei plus de quatre mille Allemands.

19. & 20. Le Marquis de Boufflers bombarde Charleroi.

Du

Du côté des Alpes, Monſieur de Catinat, qui n'avoit que ſeize mille hommes, ne fut que ſur la défenſive contre le Duc de Savoie, qui avoit une Armée beaucoup plus nombreuſe. Ce Prince avoit deſſein de faire le ſiège de Pignerol & celui de Suze, & de bloquer Caſal. Monſieur de Catinat prit toujours ſi bien ſes poſtes, qu'il rompit tous ſes deſſeins. Le Duc ſe jetta ſur le Dauphiné, & s'empara d'Ambrun, apres neuf jours de tranchée ouverte, où le Marquis de Larrai lui tua bien du monde. Il alla de là à Gap, qu'il trouva abandonné. Il fut obligé de quitter ces deux Places, & de s'en retourner, après avoir brulé Gap, & quelques Villages des environs.

1692. Octobre. 19. Août. Sept.

En Allemagne, le Maréchal de Lorges aiant deſſein de paſſer le Rhin, pour obliger l'Armée des Allemands, qui étoit en-deçà, à le repaſſer auſſi, & venir couvrir le pays, il y eut une rude eſcarmouche vers l'endroit qu'on appelle la petite Hollande. Les ennemis voulurent attaſon arrière-garde dans ſa marche. Il prit ſi bien ſes meſures qu'il les arrêta, leur tua cinq cens hommes, deux Colonels & douze Lieutenans-Colonels, & prit quantité de chevaux. Il n'eut que cent hommes tués ou bleſſés, & continua ſa route vers le Rhin qu'il paſſa.

1. & 2. Sept.

Ce qui ſe fit vers la fin du même mois fut plus conſidérable. Les François venoient de ſe rendre maitres de Phortzeim. Le Prince Adminiſtrateur de Virtemberg s'étoit mis en marche avec ſix mille chevaux pour le ſecourir. Le Maréchal, pour l'engager plus avant, fit continuer à tirer de la Place comme ſi elle eût continué à ſe défendre. Aiant donné dans ce piège, le Maréchal tomba ſur lui avec ſon aile droite, & le mit en déroute. On le pourſuivit juſqu'à la riviére d'Ents que les Allemands traverſérent, & juſqu'à la Ville de Vaihingen, dont le Maréchal ſe ſaiſit. On y trouva bien des richeſſes du pays qu'on y avoit réfugiées, & entre autres

1692. cent mille livres d'argent pour le payement des Troupes. Le Duc de Virtemberg fut pris lui-même avec ſa vaiſſelle d'argent. Le Baron de Soyer Commandant des Troupes de Bavière fut auſſi fait priſonnier. On leur prit neuf étendarts, deux paires de timbales, bien deux mille chevaux, les deux ſeules pièces de canon qu'ils avoient avec eux. Et l'on en prit neuf autres dans Kelligen & dans Neuvembourg, dont on ſe rendit maitre.

8. Oct. Le même Maréchal oblige le Lantgrave de Heſſe-Caſſel à lever le ſiège d'Ebernbourg. Le Sieur Dubois y commandoit, & la défendit dix jours de tranchée ouverte, en attendant le ſecours qui lui arriva.

1693. Aux Pays-Bas, Furnes, où il y avoit trois à quatre mille Anglois & Hollandois en garniſon, enlevé en quinze heures de tranchée par le Marquis de Boufflers. Le Marquis de Villacerf fut tué d'un coup de canon dans cette expédition.

Affaires d'Etat & de guerre.

6. Janv. Dixmude ſe rendit après au même Général.

24. Juil. Huï pris en cinq jours par le Maréchal de Villeroi.

29. Le Prince d'Orange eſt attaqué à Nervinde, battu & défait, perd 76 pièces de canon, huit mortiers, neuf pontons, & la plus grande partie de ſes équipages d'artillerie, ſoixante étendarts & vingt-deux drapeaux, deux mille priſonniers, & douze mille hommes ſur le champ de bataille ou dans la fuite. Le combat dura depuis quatre heures du matin juſqu'à trois heures après midi. Les quatre prémières heures ſe paſſérent en une très vive canonnade, où l'Armée Françoiſe ſouffrit le plus, & les trois autres heures à des attaques & à des charges continuelles. Nous y eumes ſix à ſept mille hommes de tués & beaucoup de bleſſés. Quand une fois on fut entièrement maitre du poſte du Village de Nervinde, où il y eut bien du ſang répandu, & qu'on ſe fut mis en ligne au-delà, la droite des en-

ennemis qui vint nous attaquer fut repouſſée; leur gauche ne fit pas beaucoup plus de réſiſtance; le reſte du combat ne fut plus qu'une déroute, ſur-tout depuis l'arrivée du Marquis d'Harcourt, qui aiant entendu le bruit du canon, vint avec un camp volant qu'il commandoit auprès d'Hui. 1693.

Monſieur le Duc de Chartres combattit à la tête de la Maiſon du Roi d'une manière qui put ſervir d'exemple à ce corps qui ne recule guères, & ce Prince ſe débaraſſa du milieu des ennemis, où ſon courage l'avoit engagé. Monſieur le Duc ne ſe diſtingua pas moins dans l'attaque du Village de Nervinde. Monſieur le Prince de Conti pénétra dans les Lignes à la tête de la cavalerie, de la droite: il y reçut un coup de ſabre ſur la tête, d'un cavalier qu'il tua de ſa propre main. Le Maréchal de Villeroi prit ſon tems tout-à-fait à propos pour entrer avec la Maiſon du Roi dans les retranchemens des ennemis. Enfin Monſieur de Luxembourg, qui ſe trouvoit partout, & qui ſe fit admirer dans l'exécution d'une ſi dangereuſe entrepriſe, fut parfaitement ſecondé de tous les Officiers-Généraux.

Nous y perdimes Milord Lucan, Meſſieurs de Montchevreuil, Montrevel, Bolhen, Saint Simon, Monfort, Quoad, le Comte de Gaſſion, le Prince Paul de Lorraine, le Duc d'Uzez, Meſſieurs de Gournai & de Saint Mars, le Marquis de Chanvallon, Meſſieurs de Gaugeac & Chatenai Capitaines aux Gardes, le Marquis de Beaupré, &c.

Parmi les bleſſés les plus conſidérables furent le Maréchal de Joyeuſe, le Duc de Montmorenci, Meſſieurs de Pracontal, de Lignières, de Rebé, le Duc de la Rochegnion, le Comte de Luſſé, le Comte de Laſſé, le Marquis de Surville, Meſſieurs de Traci, de Marin, d'Imecourt, de Surbek, de Gréder, de Pluvaut, de Silli, de Poinſégur, le Duc de Bournonville, les Chevaliers de Silleri & d'Asfeld, Monſieur de Ximenès Lieutenant-Général, le Marquis de

1693. Rochefort, le Chevalier de Villeroi, le Comte de Grandpré, le Marquis de Fourille, de Saint Eſtève, de Saillant, de Rainold, de Chelberg, le Marquis de Villequier, &c.

Le Duc de Berwik, le Comte de Horn, & Monſieur de Salis, demeurérent priſonniers.

Une des ſuites de cette victoire fut la priſe de Charleroi, après vingt-ſix jours de ſiége, qui n'auroit pas duré ſi longtems, ſans que Monſieur de Vauban qui conduiſoit les travaux de ce ſiége,

11. Oct. vouloit épargner les ſoldats.

8. Janv. Allemagne, ſiége de Rhinfelds levé par les François.

21. Mai. Le Maréchal de Lorges aſſiége Heidelberg: la Place eſt emportée de vive force. Il y avoit trois mille hommes de garniſon: cinq cens furent coupés d'abord hors de la porte de la Ville, & paſſés au fil de l'épée. Les grenadiers rompirent la porte à coups de haches, entrérent & firent d'abord un grand carnage de ce qui ſe rencontra armé. Une partie de la garniſon ſe ſauva dans le Château. On y trouva une très grande quantité de munitions de guerre, & de vivres.

22. Le lendemain le Gouverneur du Château demanda à capituler & rendit la Place.

5. Juin. Le Maréchal de Lorges canonne le camp du Prince Louis de Bade avec trente pièces de canon, lui tue bien du monde, & l'oblige à décamper.

8. Le même Général attaque le Prince de Bade dans ſon camp. Il eſt repouſſé avec perte de quatre ou cinq cens hommes. Il entra enſuite dans le Virtemberg, & envoyant de gros Partis en divers endroits, y établit de grandes contributions.

Le Maréchal de Lorges fait attaquer Zuizenberg dans le Bergſtrats, & la prend après trois aſſauts. La Ville fut pillée & brulée, la garniſon paſſée au fil de l'épée. Nous y perdimes 150 ſoldats, trois Capitaines de grenadiers y furent tués

tués & trois blessés. Le Comte de Vaubecourt & le Prince d'Epinoi y furent aussi blessés. 1693.

Le Roi étant encore en Flandre, fit partir un gros détachement sous les ordres de Monseigneur pour l'Allemagne. Il joignit l'Armée du Maréchal de Lorges, & s'approcha du camp des Allemands sur le Neckre à Hailbron, il alla le reconnoitre lui-même, & de si près que le Prince Louis de Bade le reconnut, & défendit qu'on tirât sur sa Troupe. Le dessein étoit d'engager les Allemands à la bataille, ou de les attaquer dans leur camp: le Prince de Bade étoit bien résolu de n'en pas sortir: mais il étoit situé & l'avoit fortifié d'une manière que tous nos Généraux conclurent que ce seroit la plus extrême témérité d'en tenter l'attaque: de sorte que Monseigneur l'aiant tâté de tous côtés, & desespérant de l'en tirer, se contenta d'obliger à sa vue le Virtemberg à une contribution de quatre cens mille écus, payables incessamment, & de cent mille écus à l'avenir tous les ans, pour la sureté desquels le pays donna des ôtages. Le feu qui prit à Vinghen où étoient les farines pour la subsistance de l'Armée, & qui la fit beaucoup souffrir, l'obligea à décamper de cet endroit du pays bien plus tôt qu'on ne s'étoit proposé.

Aux Pyrénées, le Maréchal de Noailles assiège Rose par terre & le Comte d'Etrées joint aux galères par mer. La Place se rend après huit jours de tranchée. Le Chevalier des Adretz Aide de camp du Maréchal y fut tué. 9. Juin.

En Italie, le Duc de Savoie aiant une Armée beaucoup plus forte que le Maréchal de Catinat, forma le dessein d'assiéger ou de bombarder Pignerol. Il commença par attaquer le Fort de Sainte Brigitte, peu éloigné de la Citadelle de Pignerol. Le Chevalier de Tessé le défendit quinze jours de tranchée ouverte, & tua bien du monde au Duc. Le voyant ouvert par deux grandes brèches, il prit le parti de se retirer dans la Citadelle de Pignerol, avec laquelle il

avoit conſervé une communication. Mais avant
1693. que de l'abandonner, il le fit miner en divers
14. Août. endroits, & la nuit du quatorze au quinzième d'Août aiant retiré ſon canon, excepté une pièce, il fit paſſer la garniſon dans la Citadelle de Pignerol, laiſſant ſeulement pendant quelque tems dequoi entretenir le feu de la mouſquetterie. Les ennemis tiroient cependant toujours & jettoient des bombes, lorſque les mèches qu'on avoit laiſſées aux mines y mirent le feu, & firent ſauter une partie du Fort, ce que les aſſiégeans attribuérent à une de leurs bombes, qui avoit, comme ils le croyoient, mis le feu à un magaſin de poudre, juſqu'à ce que ne voyant plus tirer de la Place, ils connurent ce qui s'étoit paſſé.

Le Duc de Savoie occupa ſes Troupes à rétablir le Fort, à bruler aux environs de Pignerol, & à arracher les vignes pour déſoler tout le pays.

5. Sept. Au mois de Septembre il commence à bombarder Pignerol, d'où l'on répondit avec le canon: ce bombardement dura juſqu'au prémier d'Octobre ſans aucun effet fort conſidérable, & le Duc ſe diſpoſoit à aſſiéger cette Place; mais il apprit que le Maréchal de Catinat, qui étoit reſté campé à Fénestrelle, avoit reçu des renforts & qu'il s'étoit mis en marche pour venir à lui. Il quitte bruſquement Pignerol, laiſſant devant la Place douze mille boulets, & quantité d'outils. L'expédition de Sainte Brigitte & de Pignerol lui avoit couté près de cinq mille hommes.

Le Maréchal de Catinat prit ſon chemin par la vallée de Suze: il avoit marché à Veillane, s'étoit ſaiſi du paſſage, & rendu ſi bien maitre de la plaine, qu'il avoit mis le Duc de Savoie dans la néceſſité de combattre pour retourner à Turin. Ce fut alors que Monſieur de Bacheviliers fut
2. Oct. détaché pour aller bruler la Vénerie, maiſon de plaiſance du Duc, & quelques autres, en

ro

représailles de l'incendie de Gap, & du ravage qui s'étoit fait aux environs de Pignerol. 1693.

Les deux Armées furent fort proches l'une de l'autre dès le 3 du mois, à Marsaille, & se rangérent pour combattre le lendemain. Après que le canon eut fait quelques décharges, Monsieur de Catinat s'étant mis à la tête de son aile droite, s'ébranla; & toute l'Armée marcha en même tems aux ennemis, qu'elle enfonça presque partout. Ils avoient mêlé des escadrons entre leurs bataillons sur tout le front de bandière: nos bataillons qui leur étoient opposés, les attaquérent la bayonette au bout du fusil, & les renversérent. Notre droite tombant sur le flanc de leur gauche la fit plier, & toute la Ligne la chargea en même tems de front, & elle fut mise en déroute. La droite des ennemis fit aussi plier notre gauche: mais le Duc de Vendôme la rétablit bientôt; & aiant repoussé les ennemis, il tomba ensuite sur la droite de leur infanterie, dont on fit un grand carnage. Cette manœuvre décida de l'affaire. La bataille dura près de quatre heures. L'infanterie ennemie fut presque entièrement taillée en pièces; pour la cavalerie, une grande partie ne tint guères, & celle qui fit ferme fut toute défaite. Les ennemis laissérent huit mille hommes sur la place: on fit deux mille prisonniers, on leur prit 34 pièces de canon & cent dix tant drapeaux qu'étendarts. Les François eurent près de trois mille hommes tant tués que blessés. Il y eut parmi les morts, les blessés & les prisonniers des ennemis, quantité de personnes de qualité, tant Allemands, qu'Espagnols & Italiens. 4.

Nous y perdimes Monsieur de la Hoguette Lieutenant-Général, qui commandoit notre centre, quelques Colonels, plusieurs Officiers de Gendarmerie, & il y en eut aussi plusieurs de blessés.

Le Duc de Savoie quelque tems auparavant

avoit bloqué Casal; mais sur la nouvelle de la
1693. bataille de la Marsaille, le blocus fut aussi-tôt
6. Oct. levé. Le Marquis de Crenan Gouverneur de la Place mit aux trousses des ennemis un Régiment de dragons, & cinq Compagnies de grenadiers, qui les chargérent vivement, dans le tems qu'ils abandonnoient divers Châteaux dont ils s'étoient emparés. On trouva dans ces Châteaux un butin infini, qu'ils avoient fait par leurs pillages, & l'on se saisit entre autres choses de deux mulets chargés d'or & d'argent qu'ils emmenoient, sans parler d'une très grande quantité de munitions de guerre & de bouche dont le Marquis de Crenan ravitailla abondamment Casal.

5. Avril. Sur la mer, les Anglois allérent pour s'emparer de la Martinique avec 60 voiles, dont il y avoit dix-sept vaisseaux de guerre, six frégates & trois brulots, & quatre mille deux cens hommes de débarquement; ils firent descente en deux endroits, & mirent à chacun deux mille hommes à terre. Monsieur Gabaret qui commandoit dans l'Ile, Monsieur Augier Lieutenant de Roi, & Monsieur de Blénac Lieutenant-Général de l'Amérique, leur tuérent en ces deux occasions trois cens hommes, en blésserent quatre cens, & les obligérent à se rembarquer avec précipitation, sans qu'ils eussent fait d'autres dommages que de bruler quelques sucreries.

Les Anglois & les Hollandois souffrant tous les jours de grandes pertes de la part des Armateurs François, & sur-tout des Malouins, & voulant en garantir leur Flotte de Smyrne, ils la mirent sous l'escorte de vingt-deux vaisseaux de guerre. Le Roi qui en avoit été averti, envoya ordre au Maréchal de Tourville de conduire à la côte de Portugal soixante vaisseaux qui avoient été armés dans les Ports de l'Océan, & d'y attendre la Flotte de Smyrne. Elle fut apperçue quelques jours après par les coureurs de l'Armée: mais comme les ennemis avoient mis

mis en mer une Flotte de 90 vaiſſeaux de guerre qui s'étoit fait voir ſur la côte de France, le Maréchal qui n'avoit pas encore été joint par 30 vaiſſeaux que le Comte d'Etrées lui amenoit de Toulon, crut devoir faire reconnoitre cette Flotte par les vingt meilleurs voiliers de la ſienne, avec ordre à eux de l'attaquer ſi elle n'étoit point beaucoup plus nombreuſe, pendant qu'il les ſoutiendroit avec le gros de ſon Armée. Ils exécutérent leurs ordres: ils prirent d'abord deux vaiſſeaux de guerre aux ennemis, & dans la ſuite on brula, ou on coula à fond, ou l'on fit échouer à la côte plus de 60 bâtimens marchands; on en prit 27; le reſte, qui ne put ſe retirer en Angleterre, ſe réfugia à Saint Lucar, à Cadix, à Gibraltar. Le Marquis de Coëtlogon Chef d'Eſcadre en fit bruler quatre richement chargés à Gibraltar, quoique défendus des batteries de la Place, & par une eſtacade, & en enleva treize. Si un plus grand nombre des vaiſſeaux du Roi avoit fait pendant la nuit la même route que les Srs. de Belliſle-Errard, du Chalard & d'Hévri, les ennemis auroient fait une plus grande perte, quoique celle qu'ils firent fût très conſidérable, les Capitaines des vaiſſeaux pris la faiſant monter à plus de vingt millions. 1693. 27. Juin.

Le mois ſuivant trois frégates du Roi, auxquelles ſe joignit un Armateur de Saint Malo, prirent trente-huit vaiſſeaux Hollandois à la pêche de la baleine; & le Maréchal de Tourville faiſant ſa route prit encore ſix vaiſſeaux ennemis devant Malaga. 28. Juil. 14. Août.

Les pertes que les Armateurs de Saint Malo cauſoient continuellement aux ennemis, leur inſpirérent le deſſein de détruire cette Ville. Les ennemis parurent le vingt-ſixième de Novembre avec vingt-cinq vaiſſeaux de guerre, pluſieurs galliots à bombes & d'autres bâtimens. Il y avoit dans cette Flotte une de ces machines qu'on appelle Infernales, faite ſur le modèle de celles que l'Ingénieur Jambelli fit pour faire ſauter en 26. Déc. & les jours ſuivans.

1693. l'air le pont qu'Alexandre de Parme avoit fait sur l'Escaut au siège d'Anvers en 1585. On peut voir la construction de celle de Saint Malo dans le Traité de l'Artillerie du Sieur de Saint Remi, ou dans l'Histoire de la Milice Françoise, qui a paru depuis peu, T. 1. pag. 590. L'effet de cette machine quand elle joua fut de casser toutes les vitres des maisons, d'en enlever les ardoises, d'en ébranler quelques-unes. L'Ingénieur y périt avec plusieurs autres, n'aiant pas eu assez de tems pour s'en éloigner. C'est tout le mal qu'elle fit à Saint Malo, qui n'égala pas les fraix de cet armement.

Affaires particulières.

Mort de Mademoiselle de Montpensier, fille de Monsieur Gaston Duc d'Orléans & nièce de Louis XIII, âgée de 66 ans.

5. Avril.

27. Mars. Création de sept Maréchaux de France, savoir Messieurs de Choiseul, Villeroi, Joyeuse, Tourville, Noailles, Boufflers, Catinat.

10. Mai. Institution de l'Ordre Militaire de Saint Louis.

1694. *Affaires d'Etat & de guerre.*

En Catalogne, le Maréchal de Noailles passe la rivière du Ter qui est fort large, à la vue des Espagnols retranchés sur le bord, & défait leur Armée. Ils y perdirent trois mille hommes, deux mille deux cens prisonniers & plusieurs drapeaux. Cette victoire ne couta que cinq cens hommes aux vainqueurs. Le Comte du Bourg Maréchal de Camp, & Mr. de la Sale Brigadier de dragons, y furent tués; les Comtes de Druis, de Bauduman & Sibourg y furent blessés. Messieurs de Chaseron, Quinson & Saint Silvestre, Lieutenans-Généraux dans cette Armée, contribuérent beaucoup à cette victoire.

27. Mai.

7. Juin. Après la victoire du Ter on marcha à Palamos: le huitième jour de la tranchée ouverte on emporta le chemin couvert, & en même tems une demi-lune; d'où l'on poursuivit les ennemis l'épée dans les reins & l'on entra pêle-mêle avec eux dans la Ville, qui fut prise l'épée à la main. Ce qui se sauva de la garnison se jetta dans le Châ-

Château. Le Maréchal de Noailles fut blessé dans son logis, de l'éclat d'une poutre où donna un boulet de canon. 1694.

Le Château attaqué par terre par l'Armée, & battu du côté de la mer par Monsieur de Tourville, qui s'en étoit approché avec sa Flotte, se rendit trois jours après à discrétion avec la garnison qui étoit de deux mille hommes. 10.

La consternation où le Maréchal de Noailles vit les Espagnols après le passage & la bataille du Ter, lui fit entreprendre le siège de Gironne, nonobstant la force de la Place & sa nombreuse garnison. Ce siège fut très sagement & très vigoureusement conduit, & la Place se rendit par capitulation après cinq jours de tranchée ouverte. Monsieur de Montluc Colonel & le Maréchal de la Garde y furent blessés. 29.

On marcha ensuite à Ostalric: la Ville se rendit sans résistance: il falut attaquer le Château, qui n'est accessible que par un endroit, où les Espagnols avoient fait sept retranchemens l'un sur l'autre. Ils furent abandonnés ou emportés. Les ennemis ne firent ferme qu'à une palissade, où ils furent forcés. Les assaillans les serrérent de si près, qu'ils entrérent avec eux dans le Château. La garnison mit les armes bas & demanda quartier, qu'on lui accorda. 20. Juil.

Le Maréchal laissa reposer ses Troupes tout le mois d'Août, & au commencement de Septembre il assiégea Castelfollit. Il le prit en trois jours de tranchée, & la garnison qui étoit de mille hommes fut faite prisonnière de guerre. 8. Sept.

Le Duc d'Escalone Général des Troupes d'Espagne voyant le Maréchal de Noailles attaché au siège de Castelfollit, vint mettre le siège devant Ostalric, que le Sieur de la Reinterie défendoit. Etant fort pressé, il battit la chamade & fit naitre diverses difficultés sur la capitulation pour gagner du tems. Cela lui réussit, & il fut averti que le secours arrivoit. Le Duc d'Escalo- 11. Sept.

ne en aiant auſſi eu avis, ne jugea pas à propos de l'attendre, & leva le ſiège.

1694.

Août 22. 23. 24. &c.

Aux Pays-Bas, Monſeigneur commandant l'Armée, aiant ſous lui le Maréchal de Luxembourg, & étant averti du deſſein du Prince d'Orange & du Duc de Bavière, de ſurprendre nos Troupes qui étoient au pont d'Eſpières, de s'emparer de nos Lignes, & de ſe mettre en état d'aſſiéger Dunkerque, les prévint par la plus belle marche qui ſe ſoit jamais faite. L'Armée partit du camp de Vignamont, & vint en ſix jours au pont d'Eſpières. L'ennemi pour s'y porter n'avoit de ſon camp de Merbaix que vingt lieues, & marchoit depuis deux jours ſans défilés. La marche de nos Troupes étoit double de la ſienne, & embarraſſée de cinq rivières. Elles arrivérent cependant aſſez tôt pour l'arrêter. Cette diſpoſition de marche fut ordonnée avec tant d'ordre, que toutes les choſes néceſſaires pour la ſubſiſtance des Troupes ſe trouvérent à point nommé dans les lieux où elles devoient paſſer. Les détachemens que Monſeigneur avoit fait partir, gagnoient toujours les devans pour préſenter une tête de Troupes ſur l'Eſcaut, & donner au reſte de l'Armée le tems d'arriver. Le Prince d'Orange, qui ne s'étoit pas attendu à une telle diligence, fut auſſi ſurpris qu'embarraſſé, quand il apprit que les détachemens qu'il avoit envoyés pour jetter des ponts ſur l'Eſcaut, étoient attaqués, & que ceux qui y travailloient ne pouvoient les achever. Cette nouvelle, ſuivie de celle de l'arrivée de toutes nos colonnes, lui fit prendre à l'inſtant le parti de retirer ſes pontons. C'eſt-là de ces coups qui donnent l'idée de la ſupériorité du génie d'un Général, lequel ſait également prévoir le deſſein de l'ennemi, & s'y oppoſer avec ſuccès.

Le Prince d'Orange voyant tous ſes projets déconcertés, ne fit point d'autre uſage de ſa nombreuſe Armée le reſte de la Campagne, que de

de faire aſſiéger Hui par un détachement. Monſieur de Reignac qui y commandoit abandonna la Ville & ſe retira dans le Château avec ſa garniſon, & dans quelques petits Forts. Il y fut foudroyé par ſoixante-quinze pièces de canon & trente-huit mortiers, qui furent employés contre cette bicoque; & le Château étant ouvert de tous côtés, ſe rendit par une capitulation honorable, après dix jours de tranchée ouverte, & n'aiant plus que trois cens cinquante hommes. 1694. 28. Sept.

Sur la mer, les ennemis firent encore divers efforts, la plupart fort inutiles & peu glorieux, & même fort dommageables pour eux. Le prémier & le plus grand effort fut contre Breſt. Le Lord Barclei entra dans la Baie de Camaret avec 56 vaiſſeaux de guerre, des galiotes à bombes, & pluſieurs autres bâtimens. Le Général Talmach fit la deſcente à la tête d'un bataillon de grenadiers, & de huit à neuf cens hommes, que quantité de chaloupes mirent à terre. Le feu fut vif & de la part des Anglois, & de la part des batteries de terre, & des retranchemens. Le Sieur de Benoiſe, Capitaine d'une Compagnie Franche de la Marine, aiant apperçu quelque deſordre parmi les Troupes deſcendues, ſortit l'épée à la main à la tête de ſoixante hommes, ſoutenu d'une autre Compagnie conduite par le jeune Marquis de la Vallette-Thomas, qui avoit des prémiers apperçu le deſordre des ennemis, & propoſé le deſſein d'en profiter. Il renverſa les ennemis, en tua un grand nombre & les pourſuivit juſqu'à leurs chaloupes, où ils ſe jettérent & les chargérent tellement qu'elles demeurérent échouées. Alors le Comte de Servon Maréchal de Camp, les Sieurs de Vaiſe Brigadier d'infanterie, & du Pleſſis Brigadier de cavalerie, marchérent avec un eſcadron du Régiment du Sieur du Pleſſis, juſques ſur la grève: ce qui obligea les Troupes des chaloupes échouées à demander quartier. Les autres qui 28. Juin.

n'a-

n'avoient point encore fait la deſcente ſe retiré-
1694. rent à la faveur du canon des vaiſſeaux. Un vaiſſeau Hollandois qui s'étoit approché trop près échoua, & fut obligé de ſe rendre. Les ennemis perdirent quatre cens hommes en cette deſcente, du nombre deſquels fut le Général Talmach : quarante Officiers furent faits priſonniers avec cinq ſoldats. Ils en eurent beaucoup d'autres noyés : & une bombe étant tombée ſur une galiote à bombe pleine de ſoldats, ils périrent tous. Cette entrepriſe leur couta 2000 hommes : ils brulérent pendant la nuit un de leurs vaiſſeaux, & un autre de 60 pièces de canon fut coulé à fond. Il n'y eut du côté des François que quarante-cinq hommes de tués.

Monſieur de Vauban qui commandoit à Breſt avoit pris admirablement toutes ſes précautions, ſoit pour les batteries, ſoit pour les retranchemens, où le Marquis de Langeron commandoit un bataillon de la Marine, & quelques autres Milices. Ce mauvais ſuccès guérit les Alliés de l'envie de faire des deſcentes ſur les côtes de France.

19. Juin. Le même mois le Capitaine Jean Bart, homme fameux ſur la mer en ce tems-là, eut ordre d'aller avec ſix vaiſſeaux & deux flutes au-devant d'un grand convoi de blé que le Roi faiſoit venir du Nord ſous l'eſcorte de deux vaiſſeaux de guerre, l'un Danois & l'autre Suédois, la diſette étant cette année fort grande dans le Royaume. Il découvrit à la hauteur du Texel, bien cent voiles, qui étoient notre convoi, que huit vaiſſeaux de guerre Hollandois avoient pris, & qu'ils emmenoient. Quoiqu'il n'eût que ſix vaiſſeaux, & tous bien moindres, que les huit Hollandois, il alla droit à eux. Il eſſuya leur feu ſans tirer, & ne leur lâcha ſes bordées qu'à bout portant. Enſuite il ſauta à l'abordage, & s'adreſſa au Commandant qui étoit de cinquante-quatre canons, dont il ſe rendit maître. Monſieur de S. Paul en aborda un autre de cinquante-

te-ſix canons & s'en empara. Un troiſième fut auſſi enlevé par .... les cinq autres prirent la fuite, & les vaiſſeaux du convoi gagnérent les Ports de Dunkerque, du Havre & de Dieppe. Preſque tous les Officiers & plus de la moitié des équipages des vaiſſeaux forcés furent tués, & leur Contre-Amiral fut dangereuſement bleſſé. Les François y perdirent le Sieur de Fricambaut Lieutenant de vaiſſeau, & le Sieur de Gabaret Enſeigne y fut bleſſé. 1694.

Bombardement de Dieppe. Les Anglois ſe ſervirent ſans fruit d'une machine infernale comme celle de Saint Malo : mais les maiſons n'étant que de bois, la Ville fut preſque toute conſumée par les bombes : mais elle fut bientôt rétablie de brique & en ſymétrie, par les libéralités du Roi. Juillet. 22. & 23.

La même Flotte bombarde le Havre de grace, & ne brula pas plus de vingt maiſons, par les précautions que l'on prit. 24. & 31.

Elle fit encore une tentative à Dunkerque pour la bombarder, ſans pouvoir y réuſſir : il y avoit deux machines infernales, l'une deſquelles joua ſans nul effet, l'autre périt avec tous ceux qui étoient dedans, le feu y aiant pris, ſoit par notre canon, ſoit par quelque autre accident. Sept. 21. & jours ſuiv.

En Allemagne & en Italie, il ne ſe paſſa rien de fort remarquable entre les Armées durant cette Campagne.

Affaires particulières.

Décès de Jean-Louis-Charles d'Orléans Duc de Longueville, mort âgé de quarante-huit ans : en lui a fini la grande & illuſtre Maiſon de Longueville. 4. Févr.

Mort du Maréchal Duc d'Humières Gouverneur de Flandres & des Pays conquis, Grand-Maitre de l'Artillerie, &c. Le Roi donna le Gouvernement de Flandres au Maréchal de Boufflers, & la Charge de Grand-Maitre de l'Artillerie à Mr. le Duc du Maine.

L'Ab-

1694. L'Abbé de Saulx fut ſacré à Montpellier prémier Evêque d'Alais.

5. Déc. Mort du Maréchal de Bellefons.

1695. Etabliſſement d'une Capitation générale pour ſoutenir la guerre : perſonne n'en fut exempt, non pas même les Princes. Elle devoit finir ſix mois après la paix faite, ce qui fut exécuté.

Affaires d'Etat & de guerre.

18. Janv. Aux Pays-Bas, nouvelles Lignes conſtruites entre la Lis & l'Eſcaut. Le Duc de Bavière vint avec vingt-quatre mille hommes pour s'y oppoſer : mais le Maréchal de Boufflers, qui couvroit les travailleurs avec une Armée, fit avorter ſon deſſein.

13. Avril.

19. Juin. & ſuiv. Tentative inutile du Duc de Virtemberg ſur le Fort de la Knoque & le paſſage du canal défendu par le Comte de la Mothe. Les ennemis eurent plus de mille hommes tués à cette attaque ; les François n'y perdirent que quatre-vingts hommes. Le Duc de Virtemberg ſe retira la nuit du vingt-ſix au vingt-ſept.

14. Juil. Le Maréchal de Villeroi qui commandoit l'Armée de Flandres tombe ſur l'arrière-garde du Prince de Vaudemont, & lui taille en pièces quatre bataillons. Cinq cens hommes demeurérent ſur la place, outre pluſieurs qui ſe noyérent dans des Watregans. Cela n'empêcha pas que la retraite du Prince de Vaudemont ne fût regardée comme une belle choſe en matière de guerre.

28. Juin. Monſieur de Montal prend Dixmude en trente-ſix heures, & il y fait 6000 priſonniers de guerre, du nombre deſquels étoient 250 Officiers. On y trouva mille chevaux qui furent diſtribués aux Troupes. Le Prince d'Orange fit trancher la tête au Général Hellimberg Danois qui commandoit à Dixmude.

29. Deinſe ſe rendit le lendemain avec deux mille quatre cens hommes qui furent faits priſonniers de guerre. On démantela ces deux Places.

Du-

Durant ce tems-là le Prince d'Orange, qui avoit des Troupes fort ſupérieures à celles de France, avoit formé le ſiège de Namur. Il avoit ſi bien pris ſes meſures, fait des retranchemens ſi forts & ſi inacceſſibles, qu'il fut impoſſible de l'attaquer dans ſes Lignes. La Place fut inveſtie dès le prémier jour de Juillet. L'ouverture de la tranchée ſe fit le onze devant la Ville. Avant que la Place eût été entièrement inveſtie, le Maréchal de Boufflers s'y étoit jetté pour la défendre avec le Comte de Guiſcard, qui en étoit Gouverneur. On ne vit jamais une plus terrible attaque, & une plus vigoureuſe défenſe. Plus de deux cens tant canons que mortiers étoient en batterie contre la Ville & le Château, & faiſoient un feu continuel, & quelquefois même la nuit. Des aſſauts furent donnés, ſoit à la Place, ſoit aux dehors, avec des douze & quinze mille hommes. Les principaux dehors furent pris & repris pluſieurs fois. Il en coutoit aux ennemis des trois & quatre mille hommes. Les ſorties étoient nombreuſes & fréquentes. La Ville ſe défendit juſqu'au quatre d'Août: elle auroit tenu plus longtems, ſi le Maréchal de Boufflers n'avoit eu égard au grand nombre d'Officiers & de ſoldats bleſſés qui y étoient, qu'on ne pouvoit tranſporter dans le Château, & qui par la capitulation de la Ville devoient être conduits par eau à Dinant. 1695.

Durant que l'on attaquoit la Ville, on battoit auſſi le Château, & ce fut là que ſe fit le plus grand carnage. Le dernier aſſaut ſe donna à la Place. On y combattit avec un acharnement qui n'a point d'exemple. Les ennemis furent repouſſés. Ils y eurent neuf mille hommes tant tués que bleſſés, & les aſſiégés trois mille. Enfin les brèches étoient telles qu'un bataillon de front pouvoit y monter. Il ne reſtoit plus après les derniers aſſauts que deux mille trois cens hommes en état de combattre. C'eſt ce qui détermina le Maréchal & le Gouverneur à capituler.

1695. ler. La capitulation fut auſſi honorable que la défenſe de cette brave garniſon avoit été belle. Elle fut violée par le Prince d'Orange, qui fit
5. Sept. arrêter & retenir le Maréchal de Boufflers. La Place fut rendue le cinq de Septembre, après ſoixante-ſept jours qu'elle avoit commencé d'être inveſtie. Ce ſiège couta vingt mille hommes aux Alliés, & des dépenſes infinies.

Nous y perdimes le Marquis de Vieuxbourg, les Comtes de Maulévrier-Colbert, de Morſtein & Quélus, Meſſieurs de Moulinneuf Lieutenant du Roi du Château : des Barreaux Colonel de dragons, & de Vinox Lieutenant Colonel y furent auſſi tués. Meſſieurs de Reignac, de Bragelonne, de Prince, le Comte d'Albert Colonel de dragons, furent bleſſés. Monſieur de Mégrigni Ingénieur y ſervit très utilement, & le Roi le récompenſa en le faiſant Lieutenant-Général. Pour Mr. le Maréchal de Boufflers, il fut honoré du titre de Duc, & pluſieurs Officiers furent récompenſés à proportion.

Août. 13. 14. & 15. Pendant que les Alliés aſſiégeoient Namur, le Maréchal de Villeroi eut ordre de s'avancer à Bruxelles, pour la bombarder. Il l'exécuta nonobſtant l'Armée du Prince de Vaudemont, qui étoit ſous les murailles. On y jetta 3000 bombes qui ruïnérent la Ville. Il y eut 3820 maiſons abattues ou brulées, & de ce nombre furent pluſieurs Hôtels, ſoit publics, ſoit appartenans à des Seigneurs, & pluſieurs Egliſes. Il ne tint qu'au Duc de Bavière d'empêcher ce deſordre : car prémièrement, Monſieur de Villeroi lui fit l'honnêteté de ne point faire tirer ſur le quartier où étoit Madame l'Electrice. Secondement, il fit dire au Prince de Bergues Gouverneur de la Ville, que quoique tout fût préparé pour le bombardement, le Roi lui avoit envoyé ordre de ne le pas faire, au cas que les Alliés vouluſſent ceſſer de bombarder nos Villes maritimes : mais les délais qu'on affecta pour rendre une réponſe préciſe & déciſive cauſérent ce malheur

heur à cette Capitale des Pays-Bas, dont on dit que le dommage monta à plus de vingt millions. 1695.
Le Marquis de Montpeſat Capitaine aux Gardes, Meſſieurs le Féron Aide-Major, & du Fay Sous-Lieutenant furent bleſſés dans cette expédition, & le Chevalier de Mongon Capitaine de carabiniers y fut tué d'un coup de canon dans la tranchée derrière Monſieur le Duc du Maine.

En Italie, le Duc de Savoie aiant une Armée plus forte de la moitié que celle du Maréchal de Catinat, entreprend le ſiège de Caſal. Le Marquis de Crénan Gouverneur de la Place battit la chamade le 13. jour de la tranchée ouverte, & la capitulation fut que l'on démoliroit les murailles & les fortifications de cette Ville, à condition que ni les uns ni les autres ne pourroient les rétablir, & que la garniſon ne quitteroit la Place qu'après l'entière exécution. Le Roi avoit envoyé ordre au Marquis de Crénan de ne ſe pas laiſſer preſſer juſqu'à l'extrémité pour pouvoir faire ce Traité, la Place devant être remiſe au Duc de Mantoue. 11. Juil.

En Catalogne, le Marquis de Caſtanaga commandant l'Armée d'Eſpagne, met le ſiège devant Palamos. Le Duc de Vendôme, qui commandoit l'Armée de France, après avoir tiré les Troupes de quelques Places qu'on avoit priſes, & qu'il fit démolir pour augmenter ſon Armée, beaucoup plus foible que celle d'Eſpagne, fait lever le ſiège au Marquis de Caſtanaga. 25. Août.

Sur la mer, on apprit la nouvelle de l'expédition de la Jamaïque, qui cauſa aux Anglois la perte de pluſieurs millions. Janvier.

Les Anglois revinrent à Saint Malo pour le bombarder avec ſoixante-dix voiles, dont étoient vingt-cinq galiottes à bombes & trois machines infernales. Ils jettérent neuf cens bombes dans la Ville, qui ne brulérent que dix ou douze maiſons, & en ébranlérent quelques autres; Mr. de Polaſtron qui y commandoit, aiant pris toutes les précautions néceſſaires contre un Juil. 15. & 16.

nou-

nouveau bombardement. Les Anglois firent avancer deux machines infernales contre le Fort de la Conchée pour le détruire, & qui ſe conſommérent ſans y faire de mal, après quoi ils ſe retirérent.

1695.

8. Août. De Saint Malo ils allérent bombarder Dunkerque, où ils réuſſirent encore plus mal, & conſumérent encore en-vain deux de leurs Machines. Pas une bombe ne tomba dans la Ville.

Quinze jours après ils jettérent encore des bombes dans Calais ſans beaucoup d'effet. De ſorte que le dommage que toutes les Villes bombardées ont ſouffert, ne va pas à la millième partie des dépenſes qu'ils ont faites pour le leur cauſer. Monſieur de Relingue ſe ſignala beaucoup à Dunkerque & à Calais par ſa valeur, & par ſon habileté contre tous leurs efforts.

22. Sept. Le Marquis de Neſmond commandant une Eſcadre du Roi, attaque une Flotte Angloiſe qui revenoit des Indes Orientales, riche de pluſieurs millions; il s'empare de deux vaiſſeaux de guerre qui l'eſcortoient & de toute la Flotte.

Affaires particulières. Décès de François de Montmorenci Duc de Luxembourg. Ce fut une grande perte pour la France que celle de ce grand Général.

4. Janv. Louis-Antoine de Noailles ſucceſſeur de François de Harlai dans l'Archevêché de Paris, en

10. Nov. prend poſſeſſion le 10 de Novembre.

1696. *Affaires d'Etat & de guerre.* On forma de grands projets de part & d'autre dès le commencement de cette année. Celui des Anglois & des Hollandois fut de ruïner par le bombardement nos Places maritimes, dans l'eſpérance de mieux réuſſir qu'ils n'avoient fait juſqu'à préſent: car excepté Dieppe, toutes leurs autres tentatives n'avoient abouti à rien, & les grands fraix qu'ils avoient faits, leur avoient été inutiles, par les précautions que le Roi avoit pri-

prises, & par l'activité, la vigilance & l'adresse de ses Officiers de guerre & de marine. 1696.

Le Roi en avoit formé un autre digne de lui, qui étoit de faire conduire le Roi d'Angleterre avec une Flotte & une Armée dans son Royaume. Il avoit fait pour cela de très grandes dépenses, & prit le plus secrettement qu'il avoit été possible, de très justes mesures. Le Roi d'Angleterre s'étoit formé un gros parti dans son Royaume, prêt à le recevoir quand il y arriveroit avec l'Armée de France; mais il fut trahi par quelques-uns de ceux qui en étoient, ou qui faisoient semblant d'en être. Le Prince d'Orange fut averti à tems: il se précautionna avec tant de promptitude, & fut si bien secondé par les Hollandois, qu'il rompit le coup, & que le Roi fut obligé d'abandonner cette entreprise, quoique le Roi d'Angleterre se fût rendu déja à Calais, où il arriva le premier jour de Mars. 1. Mars.

Il n'y eut pas cette année de fort grandes expéditions de la part de nos Troupes, & elles se contentérent pour la plupart de vivre aux dépens du pays ennemi. Ce qu'il y eut de plus considérable pour les deux partis, fut l'espérance d'une paix prochaine, à laquelle on commença à voir des dispositions qui ne furent pas vaines.

Sur la mer, on reçut nouvelle que Mr. de Gènes Capitaine de vaisseau, commandant une Escadre, avoit attaqué un Fort des Anglois dans l'Ile de Gambie près du Cap vert, & qu'il l'avoit pris par capitulation. Il y trouva plus de cent pièces de canon, la plupart sur leurs affuts, quantité d'outils & de munitions de guerre, & plusieurs marchandises qu'il fit charger sur son Escadre, & rasa le Fort.

Le Marquis de Nesmond commandant une Escadre, enleva huit vaisseaux Ostendois chargés de marchandises pour plusieurs millions. 31.

Calais de nouveau bombardé par les ennemis avec peu d'effet. 13. Mai.

Le

1696. 28. Juin. Le Chevalier Bart avec ſept vaiſſeaux attaque une Flotte Hollandoiſe qui venoit de la mer Baltique, & qui étoit à la vue des Ports de Hollande. Il emporte à l'abordage cinq frégates qui l'eſcortoient, & en prit 45 vaiſſeaux.

Août. 15. & 16. Bombardement du Fort de Saint Martin dans l'Ile de Ré, peu dommageable. Les ennemis brulérent dans l'Ile quelques maiſons de payſans. Ils furent repouſſés à Belle-Ile.

Là ſe terminérent les efforts d'une Armée navale de quatre-vingt-dix vaiſſeaux.

On apprit encore au mois de Novembre, que le Sieur du Brouillan Gouverneur de Plaiſance en Terre neuve, aidé de cinq Armateurs de Saint Malo, avoit entiérement déſolé les habitations des Anglois dans la côte Orientale, ruïné leurs Forts, pris quantité de canon, & trente de leurs vaiſſeaux, & fait un très grand butin.

29. Mai. Quatre grandes Armées que le Roi avoit ſur pié entrérent en même tems dans le pays ennemi : celle des Pays-Bas ſous les ordres du Maréchal de Villeroi; celle d'Allemagne ſous le Maréchal de Choiſeul, qui ne devoit guères être que ſur la défenſive & que pour défendre cette frontière contre l'Armée Impériale qui s'aſſembloit ſous les ordres du Prince Louis de Bade ; celle d'Italie ſous Monſieur le Maréchal de Catinat ; & celle de Catalogne ſous le Duc de Vendôme. Ces quatre Armées ſubſiſtérent aſſez longtems aux dépens des ennemis.

1 Juin. Il n'y eut point d'action conſidérable, excepté que le Duc de Vendôme, en Catalogne, défit à Rio d'Arénas un Corps de cavalerie de quatre à cinq mille hommes, commandés par le Landgrave de Heſſe d'Armſtat. Les ennemis y perdirent ſept à huit cens hommes, parmi leſquels étoit le Comte de Tilli Commiſſaire-Général de la cavalerie Valone. Monſieur de Vendôme y eut cent cinquante hommes, tant tués que bleſſés. Le Comte de Longuevâl y fut tué. Le Comte de Coigni eut un cheval tué ſous lui, & le

le Comte de Mailli y fut bleſſé d'un coup de ſabre. 1696.

Aux Pays-Bas, le Sieur de la Croix Colonel d'infanterie, & grand Partiſan, brule le pays des environs de Cologne, qui refuſoit de payer contribution. Il paſſe enſuite la Meuſe avec une Compagnie Franche de cent hommes, & avec une Compagnie de cavalerie qu'il commandoit, pille & brule le fauxbourg de Saint Léonard de Liège, ſurprend la Ville d'Hui, paſſe la garniſon au fil de l'épée, & emmène quatre des principaux bourgeois pour ſureté des contributions. 8. Août.

En Allemagne, le Maréchal de Choiſeul empêche le Prince Louis de Bade de faire le ſiège de Philisbourg qu'il avoit projetté, & pour lequel l'Empereur & les Princes de l'Empire avoient fait de grands préparatifs & s'étoient cottiſés. 2. Oct.

En Italie, le Maréchal de Catinat agit moins en Général d'Armée qu'en Négociateur, & il étoit capable de ſoutenir également bien ces deux rôles. Il y avoit déja longtems que le Roi tâchoit de ſéparer le Duc de Savoie de la Ligue. Monſieur de Catinat l'engagea à une trève d'un mois, & dans cet intervalle le Duc traita avec les Alliés, pour les faire conſentir à une neutralité pour l'Italie.

Cette affaire ſe traitoit fort ſecrettement, & cependant les Armées ſe mirent en campagne. L'affaire fut conclue à Lorette, où le Duc ſe rendit, ſous prétexte d'un voyage de dévotion. La trève fut publiée à Turin au mois de Juillet pour juſqu'à la fin d'Août, & fut continuée juſqu'au 15 de Septembre. Comme les Alliés refuſoient toujours au Duc leur conſentement pour la neutralité d'Italie, il joignit ſes Troupes avec celles de France, & elles allérent enſemble mettre le ſiège devant Valence Ville du Milanès. Ce ſiège fut vivement pouſſé, & la Place étoit prête d'être priſe, lorſque le Marquis de Saint Thomas apporta la nouvelle que les Alliés avoient 12. Juill. 24. Sept.

1696. voient consenti à la neutralité d'Italie: ce qui fit cesser les hostilités & lever le siège.

Le Duc de Savoie ne fit plus de mystère de la paix conclue avec la France, dont un des Articles fut le mariage de la Princesse Marie-Adélaïde sa fille ainée, avec Mr. le Duc de Bourgogne. La Princesse ne fut pas longtems sans partir, & le Roi l'alla recevoir à Montargis.

5. Nov. Institution des Rentes viagères dites de la Tontine.

Affaires particulières. Décès de Milord Guillaume Herbert Duc de Powis, Lord Chambellan de la Maison du Roi de la Grande Bretagne, & Chevalier de la Jaretière, mort à Saint Germain en Laie le 12 de Juillet, autant recommandable par sa piété & par sa naissance, que par la fidélité inviolable qu'il eut toujours pour son légitime Souverain.

1697. C'est ici l'heureuse année de la paix dont toute l'Europe avoit tant de besoin, & après laquelle tous les peuples soupiroient. Le Roi aiant eu assûrance que les Hollandois & tous les Princes qui étoient en guerre contre lui, excepté l'Empereur & l'Espagne, vouloient tout de bon entrer en traité; qu'ils étoient convenus du lieu des conférences, qui étoit Riswik en Hollande, nomma des Plénipotentiaires, qui furent Messieurs de Harlai, de Créci, & de Caillières; ces Messieurs se rendirent à Delft, où les Plénipotentiaires des Alliés arrivérent dans le même tems. Nonobstant ces dispositions pour la paix, les expéditions militaires, tant sur la mer que sur la terre, se continuoient.

Affaires d'Etat & de guerre.

18. Mars.

25. Avril. Le Sieur du Guai-Trouin enlève la Flotte Hollandoise venant de Bilbao, après s'être rendu maitre à l'abordage de trois vaisseaux de guerre qui escortoient cette Flotte.

5. Mai. Prise de Carthagène dans l'Amérique méridionale sur les Espagnols, par Monsieur de Pointis, commandant une Escadre de vaisseaux de guerre, qui fut fortifiée sur la route & dans le pays

pays de quelques autres vaiſſeaux, & ſur-tout par pluſieurs Flibuſtiers. Cette Place laquelle ſervoit de magaſin & d'entrepot aux Flottes d'Eſpagne qui viennent des Indes Occidentales, bien fortifiée, aiant une nombreuſe garniſon & des munitions pour ſix mois, fut priſe avec tous les Forts en moins de trois ſemaines, à compter depuis que la Flotte Françoiſe y aborda. Le principal article de la capitulation fut que tous les habitans & les marchands qui ſeroient dans la Ville, pour s'exemter d'être fouillés dans leurs maiſons, apporteroient eux-mêmes tout leur or, leur argent, leurs pierreries; ce qui fut exécuté. Monſieur de Pointis fit mettre tout cela ſur ſon Eſcadre avec quatre-vingts pièces de canon de fonte, & après avoir fait ruïner toutes les fortifications, & les murailles de la Ville & des Forts, il partit le 28 du mois de Mai, & arriva à Breſt le 29 d'Août, après avoir évité la rencontre d'une Eſcadre de vingt-quatre vaiſſeaux Anglois qui vouloient l'enlever à ſon retour, & en avoir combattu une de ſept. Il ne mit à ſon expédition & à tout ſon voyage que ſept mois & neuf jours. Toutes les richeſſes qui furent miſes ſur la Flotte montoient à environ dix millions. 1697. 29. Août.

Le Marquis de Neſmond, commandant une Eſcadre de ſix vaiſſeaux de guerre, enleva trois vaiſſeaux Anglois qui revenoient des Iles, riches de pluſieurs millions. 20 Août.

Monſieur d'Yberville aiant reçu ordre de reprendre le Fort de Nelſon, dans la nouvelle France, y fit voile avec quatre vaiſſeaux, en prit deux Anglois, en coula un troiſiéme à fond, & reprit le Fort. 5. Sept.

Aux Pays-Bas, le Maréchal de Catinat fait le ſiége d'Ath avec une Armée de quarante mille hommes. Cette Place, une des plus fortes qu'il y eût aux Pays-Bas, & des plus régulièrement fortifiées, capitula le quatorziéme jour de tranchée ouverte. 5. Juin.

1697. En Catalogne, le Roi qui vouloit obliger le Roi d'Eſpagne à accepter la paix qui ſe traitoit à Riſwik, chargea le Duc de Vendôme de faire le ſiège de Barcelonne. C'étoit une entrepriſe de très difficile exécution. Outre la force de la Place, il y avoit dix mille hommes de garniſon, ſans y comprendre quatre mille bourgeois enrôlés, & quinze cens chevaux de Troupes réglées. Le grand contour des murailles, & le Fort de Montjoui empêchoient qu'elle ne fût entièrement inveſtie, & la garniſon pouvoit toujours être rafraichie par cet endroit. Le Prince d'Armſtad commandoit cette nombreuſe garniſon, & le Comte de Vélaſco Viceroi de Catalogne s'étoit retiré à deux lieues de là avec un corps de Troupes, & y fut joint par les milices du pays. Malgré toutes ces difficultés, dès que le Comte d'Etrées, avec l'Eſcadre qu'il commandoit, & que le Bailli de Noailles avec trente galères, y furent arrivés, le Duc de Vendôme inveſtit la Place, & fit ouvrir la tranchée; & aiant été averti que le Viceroi devoit donner un aſſaut à ſon camp, tandis que preſque toute la nombreuſe garniſon ſortiroit pour l'attaquer de ſon côté, il réſolut de le prévenir. Il prit un détachement de ſon Armée & marcha à Saint Féliou, où le Viceroi s'étoit poſté, le ſurprit & le défit preſque ſans réſiſtance. Les Eſpagnols y perdirent près de trois mille hommes. Monſieur de Vendôme n'eut pas plus de quatre-vingts hommes hors de combat. Il n'en fut pas de même au ſiège. La priſe du chemin couvert lui couta bien des ſoldats & des Officiers. Les aſſiégés ſe défendirent encore plus vigoureuſement aux baſtions, quand les mines eurent fait leur effet, aiant de bons retranchemens derrière. Il y eut juſqu'à ſept combats à celui de la gauche de l'attaque, avant qu'on s'y fût parfaitement établi.

10. Août. Enfin le Prince de d'Armſtat capitula, & rendit la Place après cinquante-deux jours de tranchée. Ce ſiège couta à la France près de neuf mille hom-

hommes, tant tués que bleſſés, que morts de maladies & déſerteurs. Les Sieurs d'Andigné commandant l'Artillerie, Lapara principal Ingénieur, Chelleberg & Maſſais Brigadiers, & d'Imecourt Major-Général, y furent bleſſés. Monſieur de Cognies fut mis dans la Place pour y commander. 1697.

En Allemagne, le Prince Louis de Bade ſe rendit maitre par capitulation d'Ebernebourg, après onze jours de tranchée. 27. Sept.

La paix ſignée à Riſwik, par la médiation du Roi de Suède, entre la France d'une part, & l'Eſpagne, l'Angleterre, & la Hollande de l'autre, & la ſuſpenſion d'armes accordée à l'Empereur & à l'Empire juſqu'au prémier Novembre, pour accepter les conditions qui avoient été propoſées par le Roi. 20. 21. Sept.

La paix entre l'Empereur & l'Empire fut ſignée la nuit du 30 au 31 du mois ſuivant, par la médiation du même Roi de Suède. Oct. 30. 31.

Cérémonie du mariage de Mr. le Duc de Bourgogne avec la Princeſſe de Savoie. 7. Déc.

Mort de l'Eminentiſſime Adrien de Vignacourt, Grand-Maitre de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, François de nation. Il étoit neveu du Grand-Maitre Alof de Vignacourt, dont la mémoire eſt en vénération dans l'Ordre. *Affaires particulières.* 4. Févr.

Mr. de Coiſlin Evêque d'Orléans nommé par le Pape au Cardinalat.

L'Abbé Berthier ſacré prémier Evêque de Blois.

Le Roi part pour le camp de Compiègne, où cinquante-quatre bataillons & cent trente-deux eſcadrons aux ordres du Maréchal de Boufflers, devoient repréſenter en préſence de Mr. le Duc de Bourgogne, & des Ducs d'Anjou & de Berri, tous les mouvemens des Troupes qui peuvent ſe faire pendant une Campagne; un ſiége, une bataille, la marche d'une Armée, un fourage, &c. Tout cela s'exécuta aux prémiers jours 1698. *Affaires d'Etat & de guerre.* 30. Août.

1698. du mois ſuivant. On ne vit jamais une Armée plus leſte, & de plus belles Troupes. Le Roi Guillaume & les Hollandois en eurent de l'inquiétude, en la voyant ſur la route des Pays-Bas.

Sept. Le Roi fait conſtruire le neuf Briſac en Alſace. C'eſt un Chef-d'œuvre d'Architecture militaire.

Comme la ſanté chancelante du Roi d'Eſpagne ne lui promettoit pas une longue vie, les autres Potentats de l'Europe appréhendant qu'à cette occaſion la guerre ne ſe rallumât, le Roi Oct. Guillaume, auquel la plupart s'en rapportérent, fit un projet de partage de cette Monarchie, qui devoit s'exécuter après la mort du Roi d'Eſpagne. Ce projet fut ſigné à la Haie. Suivant ce qui y étoit contenu, le Prince Electoral de Bavière, comme le plus proche héritier, étoit déſigné Roi d'Eſpagne; Monſeigneur le Dauphin devoit avoir les Royaumes de Naples & de Sicile, & les Places dépendantes de la Monarchie d'Eſpagne ſur les côtes d'Italie. On cédoit à l'Archiduc Charles d'Autriche le Duché de Milan, & ſur la frontière d'Eſpagne les Villes de Fontarabie, Saint Sébaſtien, & le Port du Paſſage.

Affaires particulières. Célébration du mariage de la Princeſſe Eliſabeth Charlotte d'Orléans, fille de Monſieur frère unique du Roi, & de Madame Palatine de 13. Oct. Bavière, avec Léopold Charles VI, Duc de Lorraine.

1699. Le Prince Electoral de Bavière, âgé de ſix ans & de quelques mois, mourut à Bruxelles, ce qui rendit inutile le Traité de partage de la *Affaires d'Etat & de guerre.* Monarchie d'Eſpagne dont il eſt parlé ci-deſſus.

6. Févr. Le Duc de Lorraine rend hommage au Roi 15. Nov. pour le Duché de Bar, & autres domaines mouvans de la Couronne. Le Roi étoit dans un fauteuil aſſis & couvert. Le Duc fit trois proſon-

fondes révérences en s'approchant du Roi, qui ne se leva & ne se découvrit point. Ensuite le Duc quitta son épée, son chapeau, & ses gants. Il se mit à genoux sur un quarreau aux piés du Roi, & Sa Majesté lui tint les mains jointes dans les siennes durant que le serment étoit lu par le Chancelier de France, & le Duc promit de l'observer. Ensuite le Roi se leva, se découvrit & se couvrit aussi-tôt & fit couvrir le Duc de Lorraine. 1699.

Décès du Chancelier Boucherat, dans sa 84. année. *Affaires particulières.*

Le Roi honora de cette prémière Charge de la Robe Monsieur de Pontchartrain qui étoit déja Ministre & Secrétaire d'Etat, & Contrôleur-Général des Finances, & donna cette dernière Charge à Monsieur de Chamillart. 2. Sept. 5. Sept.

La mort du Prince Electoral de Bavière fit changer le projet du partage de la Monarchie d'Espagne. On en dressa un autre, où il paroît qu'on eut en vue de garder un parfait équilibre entre la Maison de Bourbon & la Maison d'Autriche qui prétendoient à cette succession, à l'exclusion de toute autre. Suivant ce nouveau plan, l'Archiduc second fils de l'Empereur devoit avoir le Royaume d'Espagne, les Indes & les Pays-Bas. Monseigneur le Dauphin les Royaumes de Naples & de Sicile, & les Places dépendantes de la Monarchie d'Espagne sur la côte de Toscane, le Marquisat de Final & le Duché de Milan, la Province de Guipuscoa, & nommément les Villes de Fontarabie, de Saint Sébastien, & le Port du Passage. Les Etats du Duc de Lorraine devoient lui être cédés dans l'état qu'on les lui avoit rendus par le Traité de Riswik, & le Duché de Milan devoit être donné en échange au Duc par Monseigneur le Dauphin, pour lui & ses Successeurs: mais l'Empereur refusa d'accepter ce projet. 1700. *Affaires d'Etat & de guerre.* 13. Mars.

Cependant le Roi d'Espagne fit son testament, 2. Oct.

1700. par lequel il déclaroit héritier de toute la Monarchie d'Eſpagne le Prince Philippe de France Duc d'Anjou, ſecond fils de Monſeigneur le Dauphin.

2. Nov. Charles II. Roi d'Eſpagne meurt âgé de trente-neuf ans.

6. Le Roi de France après avoir bien examiné cette importante affaire dans ſon Conſeil, & du conſentement de Monſeigneur, accepte le Teſtament du Roi Charles II. pour ſon petit fils le Duc d'Anjou.

19. Nov. Ce jeune Prince eſt ſalué Roi d'Eſpagne par toute la Cour, & par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & fut traité depuis par le Roi ſon aieul comme tel.

24. Il eſt proclamé Roi à Madrid.

4. Déc. Les préparatifs ſe font auſſi-tôt pour le départ de ce Prince, & il part accompagné de ſes deux frères, le Duc de Bourgogne & le Duc de Berri, qui ne le quittérent que ſur la frontière d'Eſpagne, où les Seigneurs Eſpagnols vinrent le recevoir.

Affaires particulières. Mr. de Noailles Archevêque de Paris nommé au Cardinalat par le Pape.

21. Juin. Le Cardinal de Coiſlin nommé Grand-Aumônier par le Roi, à la place du Cardinal de Bouillon.

Le Roi reçoit la nouvelle de la mort du Pape Innocent XII, qui arriva la nuit du vingt-ſept au vingt-huit de Septembre.

La nouvelle vint au Roi de la promotion du Cardinal Albani au Souverain Pontificat, faite le vingt-trois de Novembre.

1701. Le Roi d'Eſpagne arrive ſur la frontière, & les deux Princes ſes frères reprirent la route de France.

Affaires d'Etat & de guerre. 22. Janv. 23. Mars. Les Hollandois reconnoiſſent le Duc d'Anjou pour Roi d'Eſpagne, le félicitent de ſon avénement à cette Couronne par une lettre, & en écrivent

crivent une autre ſur le même ſujet au Roi de France. 1701.

Le Roi d'Eſpagne fait ſon entrée dans ſa Capitale. Elle ſe fit avec beaucoup de magnificence, & de grands témoignages de joie de la part des Grands & des Peuples. 4. Avril.

On déclare à Lisbonne l'alliance du Roi de Portugal faite avec la France & l'Eſpagne. Juin.

L'Empereur ne fut pas longtems ſans ſe déclarer contre le Teſtament du feu Roi d'Eſpagne, & ſans faire valoir, les armes à la main, les prétentions qu'il avoit pour la ſucceſſion à cette Monarchie. Il fit paſſer une Armée de trente mille hommes en Italie, ſous les ordres du Prince Eugène. Le Roi en avoit déja fait paſſer une, condulte par le Maréchal de Catinat, laquelle devoit être commandée par le Duc de Savoie qui en avoit été nommé Généraliſſime par les deux Rois, ſuivant un article du Traité que ce Prince avoit fait avec eux. Le Comte de Teſſé envoyé en pluſieurs Cours d'Italie avoit engagé le Duc de Mantoue dans le parti du Roi, & à recevoir des Troupes Françoiſes dans ſa Capitale, & les Vénitiens lui avoient promis de demeurer neutres.

Le Prince Eugène arriva par le Trentin. Il étoit queſtion de lui empêcher le paſſage de la rivière d'Adige, ce qui étoit très difficile, ou plutôt impoſſible à Monſieur de Catinat, à cauſe de l'étendue du pays qu'il falloit garder, & qu'il étoit au contraire aſſez aiſé au Prince Eugène de ſurprendre un paſſage. Les Troupes des deux partis ſe répandirent donc des deux côtés le long de cette rivière.

La prémière action ſe paſſa au poſte de Carpi, où Monſieur de Catinat ſe doutoit bien que le Prince Eugène feroit ſon prémier effort, & il le fit occuper par Monſieur de Saint Fremont avec quelques Régimens de dragons. Après pluſieurs eſcarmouches durant quelques jours, qui durérent juſqu'au huitième de Juillet, le Prince Eu- 9. Juil.

gène informé que Monſieur de Saint Fremont
1701. n'avoit que ſept Régimens, tant de cavalerie que de dragons, & trois cens hommes d'infanterie, fit paſſer le Canal blanc à la moitié de ſon Armée, avec quelques pièces de canon, & fit attaquer le Village de Caſtagnaro, où étoient nos trois cens fantaſſins. Ce poſte fut emporté & repris. Notre infanterie, notre cavalerie & nos dragons y firent des prodiges: mais Monſieur de Saint Fremont accablé par le nombre, fut obligé de ſe retirer à Carpi, & le fit en très bon ordre. Le Comte de Teſſé arriva ſur ces entrefaites avec quelques Troupes de cavalerie, & il ſe fit alors encore de vigoureuſes charges: mais l'Armée des ennemis groſſiſſant toujours, le Comte de Teſſé fit une belle retraite juſqu'à ſon camp de San-Piétro, où étoit le reſte des Troupes. On y perdit le Comte d'Albert qui y fut tué avec ſept Capitaines de ſon Régiment. Le Marquis du Cambout y fut auſſi bleſſé à mort. Nous y perdîmes trois cens hommes & cinquante Officiers. Les ennemis n'y perdirent pas moins. Ils y eurent deux Officiers-Généraux tués & pluſieurs Colonels: le Prince Eugène & le Comte Palfi y furent bleſſés.

1. Sept. Cinq ſemaines après ſe donna le combat de Chiari, où le Duc de Savoie commandoit en perſonne, & ſous lui les Maréchaux de Villeroi & de Catinat. On voulut aller aux ennemis pour leur donner bataille; ils avoient devant eux la petite Ville de Chiari, qu'ils avoient remplie d'infanterie, laquelle étoit ſoutenue de toute leur Armée, outre trois retranchemens, qu'il faloit forcer pour arriver à la Ville. Nos Troupes marchérent à l'attaque de fort bonne grace, & eſſuyérent avec beaucoup de fermeté la décharge de vingt-quatre bataillons, & de cinquante pièces de canon chargées à cartouche. Nos Généraux y firent paroître beaucoup de valeur, le Duc de Savoie & les deux Maréchaux aiant toujours été au milieu du plus grand feu: mais

mais on ne les loua pas tant de leur prudence, & après bien des efforts inutiles, le Duc de Savoie fit ſonner la retraite. Les François ſeuls eurent quatorze à quinze cens hommes tués ou bleſſés. Le Duc y eut un cheval tué ſous lui, & ſon habit percé de pluſieurs coups de feu. Le Maréchal de Catinat y fut auſſi bleſſé, auſſi-bien que le Général Schulembourg, qui étoit au ſervice du Duc de Savoie. Le Marquis de Druys & le Comte d'Eſtein Lieutenans-Généraux, le Duc de Leſdiguières Colonel du Régiment de Sault, le Comte d'Eſterre Colonel de Normandie, le Marquis de Dreux Colonel de Bourgogne, & le Comte de Solre Colonel, furent du nombre des bleſſés. Parmi les morts furent Monſieur de Chaſſagne Brigadier d'infanterie, le Sieur de Boude, le Comte de Chatelus Colonels réformés, deux Colonels Irlandois. Il y eut en ce tems-là bien des intrigues à la Cour de France par rapport au commandement des Troupes d'Italie, & l'échec de Chiari donna lieu à bien des raiſonnemens ſur les intentions du Duc de Savoie. 1701.

Ligue de l'Empereur, du Roi Guillaume & des Hollandois contre la France & l'Eſpagne. Les principaux articles du Traité furent d'empêcher que les Royaumes de France & d'Eſpagne ne fuſſent jamais ſous le même Roi; que les Alliés ne mettroient point les armes bas, que d'un commun conſentement, & ſans avoir obtenu ſatisfaction pour Sa Majeſté Impériale, la ſureté des Etats du Roi Guillaume, de la République de Hollande, & de leur commerce; qu'on feroit tous ſes efforts pour conquérir les Pays-Bas Eſpagnols, afin d'en faire une barrière à la République de Hollande contre la France. Que le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Iles de la Méditerranée, les Villes de la dépendance d'Eſpagne ſur la côte d'Italie, les Villes maritimes d'Eſpagne ſeroient réduites ſous l'obéiſſance de l'Empereur; que les 7. Sept.

1701. Anglois & les Hollandois pourroient attaquer les pays que les Eſpagnols poſſèdent dans les Indes, & que ce que les uns & les autres prendroient ſeroit pour eux; qu'on empêcheroit que les François n'euſſent aucun commerce, ni ne ſe ſaiſiſſent d'aucuns Pays ni Places dans les Indes appartenantes aux Eſpagnols.

11. Sept. Le Prince de Carignan épouſe à Turin au nom du Roi d'Eſpagne, la Princeſſe Marie-Louiſe-Gabrielle de Savoie, ſeconde fille du Duc.

Sur ces entrefaites arriva à Saint Germain en Laie, la mort de Jaques Stuart II. du nom, Roi d'Angleterre, âgé de ſoixante-huit ans. Le Roi après ſa mort reconnut pour Roi de la Grande Bretagne Jaques III, fils de ce Prince.

Affaires particulières 5. Janv. Mort du Marquis de Barbeſieux Miniſtre & Secrétaire d'Etat de la guerre, & qui avoit beaucoup de talent pour cet important emploi. Le Roi donna cette place à Monſieur de Chamillart, qui étoit déja chargé du Contrôle des Finances.

L'Abbé de Soubiſe, aujourd'hui Cardinal de Rohan, élu tout d'une voix par le Chapitre, Coadjuteur de l'Evêque de Strasbourg.

9. Juin. Décès de Monſieur Philippe de France, frère unique du Roi, dans ſa ſoixante-unième année.

27. Avril. Mort du Comte de Tourville Vice-Amiral & Maréchal de France.

1702. *Affaires d'Etat & de guerre.* 2. Fév. Surpriſe de Crémone par le Prince Eugène, qui en fut chaſſé après s'en être rendu maitre. C'eſt une des plus ſingulières avantures de cette guerre. Ce Prince y avoit des intelligences. Il y avoit introduit trois cens grenadiers par un égout, qui s'étoient cachés chez un homme de ſon complot. Le Chef de ces grenadiers avoit fait ouvrir une porte qui avoit été murée, par laquelle le Prince entra lui-même avec un grand nombre de Troupes. Il ſe ſaiſit d'abord de Mr. le Maréchal de Villeroi, qui étoit arrivé la veille;

le; le Marquis de Crenan & Monſieur de Mongon Lieutenans-Généraux furent pris au même moment, & le prémier bleſſé à mort. Les Impériaux étoient maitres de preſque tous les principaux poſtes; cependant les Officiers & les ſoldats de la garniſon, dont pluſieurs étoient en chemiſe, ſe mirent à combattre par troupes aux endroits où ils ſe trouvoient, & firent de ſi grands efforts qu'ils vinrent à bout de les chaſſer & de reprendre la Place. Les ennemis y eurent près de deux mille hommes tant tués que bleſſés & priſonniers. Parmi les tués furent les Barons de Linange & de Freiberg. Parmi les bleſſés furent les Comtes de Merci, de Coufſtein & de Dietrikſtein, & pluſieurs autres Officiers de marque. Les François y eurent environ ſix cens hommes tant tués que bleſſés, & environ quatre cens furent faits priſonniers dans les prémières attaques. Nous y perdimes le Marquis de Crenan, qui mourut de la bleſſure qu'il reçut d'abord: le Chevalier d'Entragues, Colonel du Régiment des vaiſſeaux, qui fut un des prémiers à arrêter la fougue des ennemis; Monſieur de Prelle, Colonel de Cambreſis. Parmi les bleſſés furent Dom Diégo de Conchée Gouverneur de la Place, Monſieur d'Arennes commandant l'infanterie, le Marquis de Montendre Colonel; le Chevelier de Croui fut fait priſonnier. 1702.

Outre ceux qu'on vient de nommer, les Officiers qui contribuérent à la conſervation de la Place furent Meſſieurs de Fimarcon, de Courlaudon, de Langei, de Cailus, de la Chetardie, de Mahoni, de Bourq, de Beaulieu, Vacop. Le Roi récompenſa du Cordon bleu le Comte de Revel, qui par la bleſſure du Marquis de Crenan, ſe trouva le plus ancien Lieutenant-Général pour commander, & lui donna le Gouvernement de Condé, vacant par la mort du Marquis de Crenan; il fit le Marquis de Praſlin Lieutenant-Général, qui en faiſant rompre le pont

1702. ſur le Pô empêcha un corps de huit mille hommes qui étoit de l'autre côté de venir ſeconder le Prince Eugène. Monſieur d'Arennes fut fait Maréchal de Camp, & Meſſieurs de Fimarcon, de Beaulieu & de Maſſellin, furent faits Brigadiers. On donna des Brévets de Colonel aux Sieurs Mahoni, Vacop & Lennok. Le Marquis de Montendre eut le Régiment des vaiſſeaux. Pluſieurs autres Officiers eurent des penſions & d'autres récompenſes.

19. Mars. Mort de Guillaume, Roi d'Angleterre, l'ame de la Ligue, à l'âge de cinquante-un ans. Anne Stuart ſa belle ſœur, fille du Roi Jaques II. fut auſſi-tôt proclamée Reine de la Grande Bretagne.

8. Mai. Les Etats de Hollande déclarent la guerre aux Rois de France & d'Eſpagne.

15. La Reine d'Angleterre la leur déclare pareillement.

3. Juil. L'Empereur, comme Archiduc d'Autriche, déclare auſſi la guerre aux deux Rois dans le même tems.

Le Roi, réciproquement, déclare la guerre dans les formes à l'Empereur, à l'Angleterre & à la Hollande.

Le Roi d'Eſpagne aiant réſolu de paſſer en Italie pour ſe mettre à la tête des Armées des deux Couronnes, paſſe à Naples ſur une Eſcadre commandée par le Comte d'Etrées. Il y fut reçu avec beaucoup de magnificence, & ſe rendit à l'Armée le troiſième de Juillet. On en forma deux; l'une à la tête de laquelle ſe mit le Roi d'Eſpagne, & que le Duc de Vendôme commandoit ſous lui; & l'autre reſta ſous les ordres du Prince de Vaudemont, retranchée vis-à-vis de celle des ennemis pour les tenir en échec.

Le Roi d'Eſpagne fait un détachement qui fut commandé par le Duc de Vendôme même, pour aller attaquer le Général Annibal Viſconti, campé à Sancta Victoria, au-delà du Croſtolo, & partit pour le ſoutenir avec un autre détachement.

Le

Le Général Viſconti fut défait. Il eut ſix cens hommes tués, outre pluſieurs autres qui ſe noyérent dans le Teſſoné. Quatre cens furent faits priſonniers. On leur prit douze étendarts, trois paires de tymbales, mille à douze cens chevaux, le camp & tout le bagage. Les François eurent cent vingt hommes tués ou bleſſés. Mr. Schelton Maréchal de Camp Irlandois, Monſieur de Wartigni Colonel de dragons, & Monſieur de Saint Aurin Chef de Brigade des Carabiniers furent du nombre des bleſſés. Le Roi d'Eſpagne ne put arriver que ſur la fin du combat, quoiqu'il eût pris avec quatre cens chevaux les devans de l'Armée. 1702. 26. Juil.

Monſieur Albergotti fut détaché après le combat pour attaquer Régio, qui ſe rendit à la prémière ſommation. Monſieur d'Imecourt y fut laiſſé pour y commander. 29.

De-là Monſieur Albergotti alla à Modène, qui ſur les menaces que le Roi d'Eſpagne lui fit faire de mettre au pillage toute ſa Principauté, livra auſſi ſa Ville Capitale. On s'empara enſuite de Corrégio & de Carpi. 30.

Le Duc de Vendôme, après tous ces avantages, fait lever le blocus que le Prince Eugène avoit mis devant Mantoue, & que le Comte de Teſſé avoit ſoutenu avec beaucoup de valeur & de prudence. 1. Août.

Bataille de Luzara, où preſque la ſeule infanterie agit, à cauſe de la diſpoſition du terrein. Ce fut le Prince Eugène qui attaqua l'Armée des deux Couronnes. Le Prince de Commerci, à la tête de la droite des ennemis, fit trois fort vigoureuſes attaques à notre gauche, où le Comte de Teſſé l'attendit juſqu'à la portée du piſtolet, ſans permettre que l'on tirât un ſeul coup. Les Impériaux furent vivement repouſſés. Ils vinrent une quatrième fois à l'aſſaut, & gagnérent un peu de terrein ſur les Irlandois, & ſur les Régimens du Perche & de Sault: mais Monſieur de Beſons s'étant avancé avec le Régiment 15. Août.

giment Colonel-Général & trois autres, il les re-
1702. pouſſa. Il en fut de même à la droite de notre Armée, ſur laquelle tomba la gauche des ennemis. Le combat dura quatre heures, & juſqu'à une heure durant la nuit. Le Prince Eugène voyant tous ſes efforts inutiles, mit fin à l'attaque, & prit le parti de ſe retrancher dans ſon camp. Il s'attribua néanmoins la victoire; ce qu'il ne put faire que par la ſeule raiſon que ſon Armée n'avoit point fui.

Le Roi d'Eſpagne y étoit à la tête d'une Compagnie de gendarmerie, & avoit autour de ſa perſonne dix Compagnies de grenadiers. Il ſe trouva pluſieurs fois dans les endroits les plus périlleux, pour animer les Troupes par ſa préſence. Les ennemis eurent dans ce combat cinq à ſix mille hommes tués ou bleſſés, & pluſieurs perſonnes de conſidération, entre autres le Prince de Commerci, qui fut une grande perte pour le Prince Eugène. Nous y eumes deux ou trois mille hommes tués ou bleſſés. Un des plus conſidérables par ſon mérite en matière de guerre, fut le Marquis de Créqui Lieutenant-Général, qui mourut de ſes bleſſures. Le Marquis de Montendre Colonel du Régiment des Vaiſſeaux, le Comte de Renel, le Sieur de Vardeuil, & le Sieur des Arenes frère du Major-Général, eurent le même ſort. Le Duc de Leſdiguières, les Marquis de Mongon, de Seſanne, de Grancei, de Montperoux, de Lignerac, & le Comte de Marcin furent du nombre des bleſſés. Le Comte d'Eſtrades à la tête de ſon Régiment de dragons, prit un étendart; & les dragons Dauphins, de Lautrec & de Languedoc gagnérent deux pièces de canon. Le lendemain on s'empara du château de Luzara, où l'on trouva quantité de munitions de toutes ſortes. On crut que c'étoit pour les ſauver que le Prince Eugène avoit pris le parti d'attaquer notre Armée, & encore pour empêcher le Roi d'Eſpagne de s'approcher d'une lle qui facilitoit à ce Prince le mo-

moyen de faire un pont de communication avec le corps d'Armée du Prince de Vaudemont, à quoi l'on travailla dès le lendemain ſans obſtacle. 1702.

La Ville de Gaſtalla ſe rend par compoſition au Roi d'Eſpagne, au ſixième jour de tranchée ouverte. 9. Sept.

Aux Pays-Bas, journée de Nimègue où Monſieur le Duc de Bourgogne battit la cavalerie ennemie à la vue de cette Ville. Les Alliés y perdirent mille à douze cens hommes, une grande partie de leurs équipages; les François n'eurent que cent cinquante hommes de tués. Ils firent un butin de 500000 écus dans les environs de Nimègue & enlevérent plus de 200000 bêtes à corne. 10. Juin.

Venlo dans la Gueldre, priſe par les Alliés, vingt-cinq jours après avoir été inveſtie, & le quatorzième de tranchée ouverte. Cette mauvaiſe Place fut défendue par Monſieur de Varo Gouverneur de la Ville pour le Roi d'Eſpagne, & par Monſieur de Labadie Brigadier dans les Troupes de France, avec une médiocre garniſon: & ils ne ſe ſeroient pas rendus, ſans que les Bourgeois voyant une grande brèche à la Place, étoient ſur le point de ſe révolter.

Les ennemis prirent auſſi par compoſition la Ville de Ruremonde. 7. Octob.

La Citadelle de Liège priſe d'aſſaut par le Duc de Marlboroug. Le Sieur de Violaine commandant de la Place, le Comte de Charoſt, & quelques autres Officiers furent pris ſur la brèche. 21.

En Allemagne, ſiège de Keiſerſwert. C'eſt une petite Place qui n'a qu'une rue, ſituée ſur le bord du Rhin: elle couta à prendre cinquante-neuf jours de tranchée ouverte, & les ennemis y perdirent plus de monde qu'ils n'auroient fait en perdant une grande battaille, y aiant eu ſept à huit mille hommes de tués. C'étoit le Marquis de Blainville qui y commandoit: il y fit de fré-

fréquentes & de vigoureuſes ſorties, où il il ruïna
1702. pluſieurs fois les travaux de leurs tranchées, encloua des canons des ennemis, & les obligea de
15. Juin. changer leurs attaques. Enfin la Ville n'étant plus qu'un amas de ruïnes, il en ſortir par une capitulation très honorable. Il y fut bleſſé, auſſi-bien que le Chevalier de Croiſſi & le Marquis de Saint Sulpice, qui mourut de ſes bleſſures. Le Roi fit le Marquis de Blainville Lieutenant-Général.

8. Sept. La Ville d'Ulme, Capitale de la Suabe ſur le Danube, eſt ſurpriſe par le Duc de Bavière, qui étoit dans les intérêts des deux Couronnes. Cette affaire fut très bien conduite par Monſieur Pekman Lieutenant-Colonel. Il y fut bleſſé & mourut quelque tems après de ſa bleſſure. Cette Place étoit très forte. Dés que le Duc en fut maitre, & qu'il s'y fut bien établi, il ſe déclara ouvertement pour la France. Dans la ſuite il s'aſſura d'Ausbourg, & des autres Villes murées & des Châteaux de la Suabe.

11 Sept. Landau rendu au Roi des Romains & au Marquis de Bade, qui commandoit l'Armée Impériale, près de cinq mois après que la Place eut été inveſtie, & près de quatre mois de tranchée ouverte. Elle fut vigoureuſement défendue par Mr. de Mélac. Il en couta bien du monde aux Impériaux. Le Prince de Bareit, le Comte de Soiſſons y furent tués. Le Prince Léopold de Dietrikſtein, le Prince de Dourlac, & le Comte de Coninkſec y furent bleſſés. Les fourneaux & les fougades y furent ſouvent mis en œuvre avec ſuccès par le Gouverneur, qui ne ſe défendit pas plus longtems, faute d'argent, de remèdes pour les malades & les bleſſés, & de munitions de guerre.

14. Oct. Batallle de Fridelingen, où le Marquis de Villars défit l'Armée Imperiale commandée par le Prince Louis de Bade, qui laiſſa trois mille morts ſur la place. On fit neuf cens priſonniers. On prit onze pièces de canon, trente-

cinq

cinq étendarts ou drapeaux, quatre paires de tymbales, & cinq cens chariots chargés de munitions de guerre. Parmi les priſonniers étoient les Comtes de Coninkſec & de Hoohenloo, & deux Colonels. Parmi les morts le Comte de Furſtemberg, & le Général Erfa. Parmi les bleſſés étoient le Prince de Bade, le Comte de Hohenzolern, & le Prince d'Anſpach. 1702.

Nous y perdimes Meſſieurs des Bordes Lieutenant-Général, & Saint Maurice Maréchal de Camp, dont la mort cauſa du deſordre dans notre infanterie. Le Chevalier de Chamilli & Monſieur de Tavannes Brigadiers moururent de leurs bleſſures. Le nombre des morts fut de mille à onze cens hommes. Monſieur de Magnac Maréchal de camp, qui commandoit la prémière Ligne de la cavalerie, eut très grande part à la victoire. Le Marquis de Villars fut fait par le Roi Maréchal de France huit jours après cette victoire.

Rhimberg aſſiégé par le Prince Frédéric de Brandebourg, & défendue par le Marquis de Grammont Maréchal de camp, que l'Electeur de Cologne, déclaré pour la France, en avoit fait Commandant. Il s'y défendit ſi bien, que le Prince fut obligé de lever le ſiège après neuf jours de tranchée ouverte. 30. Oct.

Priſe de la Ville & du Château de Traerbac par le Comte de Tallard. 6. Nov.

Nos Troupes entrent dans Nanci, dont les Impériaux prétendoient ſe rendre maitres, après la priſe de Landau, & de là entrer en France. Le Duc de Lorraine ne ſe trouva pas en état de s'y oppoſer, & voulant garder la neutralité, ſe retira à Luneville. 3. Déc.

Sur la mer, les Armées navales d'Angleterre & de Hollande entreprennent de s'emparer de Cadix, & ſont repouſſés avec grande perte, après une très groſſe dépenſe qu'ils avoient faite pour cette expédition. Le Marquis de Villadarias ſe conduiſit en cette occaſion avec beaucoup de

de valeur & d'habileté. Il fut bien ſecondé par
1702. quelques-unes de nos galères à la défenſe du Fort de Matagorda, où le Comte Hernand Nunez Capitaine-Général, & Commandant des galères
Sept. de France & d'Eſpagne, fit auſſi parfaitement
15. & 16. ſon devoir. Les ennemis furent contraints d'abandonner leur entrepriſe, aiant perdu près de deux mille hommes à cette attaque.

22. Oct. Il n'en fut pas de même dans ce qui ſe paſſa à Vigo ſur les côtes d'Eſpagne. Le Comte de Château-Renaud avoit été envoyé avec une Eſcadre pour eſcorter les Gallions Eſpagnols qui venoient du Mexique très richement chargés, & les conduire à Cadix: mais étant arrivé à la vue de ce port, il trouva l'Armée navale d'Angleterre & de Hollande qui lui barroient le paſſage. Il propoſa aux Officiers Eſpagnols de les conduire dans quelques-uns des ports de France; mais ils ne voulurent jamais y conſentir, de ſorte qu'il fut contraint d'aborder dans le port de Vigo. Il prit toutes les meſures poſſibles pour ſe défendre dans ce mauvais poſte, & fit tranſporter la plupart de l'or & de l'argent des Gallions à Lago dans les terres. L'Amiral Roock parut quelques jours après, mit à terre deux mille hommes, leſquels attaquérent le Fort & les batteries qui défendoient le port: ils prirent le Fort après quelque réſiſtance, & ſe ſaiſirent d'une batterie, tandis que les vaiſſeaux rompoient & forçoient l'eſtacade qu'on avoit faite devant le port. Le Comte de Château-Renaud voyant tout deſeſpéré, envoya ordre aux Capitaines des vaiſſeaux & des gallions de les bruler ſi tôt qu'ils en auroient retiré les équipages, & cependant il mit dans la Ville & dans le Château un nombre ſuffiſant de Troupes pour les défendre. On n'eut le tems que de bruler ſept vaiſſeaux, & d'en faire échouer quatre. Quinze gallions furent auſſi brulés & quatre échoués, & autant de frégates. Les ennemis prirent cinq vaiſſeaux de guerre & autant de gallions.

Ils

Ils eurent neuf cens hommes tués ou bleſſés dans cette expédition. Ils prirent l'Amiral Eſpagnol, Monſieur d'Aligre Chef d'Eſcadre, le Marquis de la Galiſſonnière, Meſſieurs de Monbault & de la Maiſonfort Capitaines de vaiſſeau. Les François y perdirent Monſieur de la Rade & de Leſcalette Lieutenans, de Pont de Vèſe Enſeigne, Fricambaut Capitaine de vaiſſeau, & Monſieur du Pleſſis-Liencourt. Du nombre des bleſſés furent Meſſieurs de Camilli, de Pimont, de la Tour Landri, de la Valette, de Marigni, de Lambourg, du Châtelet, le Chevalier Bégon, les Sieurs de Saint Victor & Hardi. Les ennemis tentérent en-vain de ſe rendre maitres de Vigo, & furent repouſſés par le Prince de Barbançon Gouverneur de la Province de Galice, & par Monſieur Renaud. 1702.

Les mouvemens des Cévennes commencérent cette année & durérent longtems, parce que cette révolte étoit appuyée par l'Angleterre, qui leur fourniſſoit de l'argent & des armes.

Le Marquis de Villars déclaré par le Roi Maréchal de France, en récompenſe de ſes ſervices, & en particulier de la victoire remportée à Fridelingen. *Affaires particulières.* 21. Oct.

Le lendemain mourut le Maréchal de Lorges âgé de 72 ans.

Cette année ſera autant variée de bons & de mauvais ſuccès que la précédente: on peut dire cependant, que tout bien comparé, la France en eut l'honneur par pluſieurs victoires qu'elle remporta par elle-même, ou par ſes Alliés, par les Places importantes qui furent enlevées aux ennemis, & par la belle défenſe que les François firent dans celles que les ennemis attaquérent. 1703. *Affaires d'Etat & de guerre.*

En Allemagne, le Marquis de Grammont avoit fait lever le ſiège de Rhimberg aux ennemis par la vigoureuſe défenſe qu'il y fit. Ils le bloquerent l'Hiver, ſans qu'il pût ou qu'il eût pu

pu recevoir aucun ſecours par ſon éloignement
1703. de la France, de ſorte que ſa garniſon fut réduite à l'extrémité. Il fut contraint de capituler.
9. Févr. On lui accorda une capitulation honorable; & le Roi fut ſi content de ſa fermeté & de ſa conſtance, qu'il le fit Lieutenant-Général.

25. Le Maréchal de Tallard fait lever le ſiége de Traerbac après une aſſez longue défenſe. Le Sieur Buravi, qui commandoit, le ſoutint juſqu'à l'arrivée du ſecours.

Campagne d'Hiver du Maréchal de Villars. Cet actif Général aiant pris toutes ſes meſures, fit paſſer promptement le Rhin à ſon Armée, tomba ſur les quartiers des Impériaux, qui abandonnérent Offenbourg, Gengembac, Zell, & Vilſtet, y laiſſant bien du canon, d'autres armes, & une grande quantité de fourage & de munitions de bouche & de guerre; il s'empara des Redoutes que les ennemis avoient faites ſur la Quinche, dont les ſoldats s'enfuirent en partie, & le reſte fut pris. Il paſſa cette rivière, & vint mettre le ſiège devant le Fort de Kiell, qui étoit ſon principal deſſein. La tranchée fut ouverte la nuit du vingt-cinq au vingt-ſix. Cette forte Place, où il y avoit une nombreuſe garniſon, fut priſe après douze jours de tranchée ouver-
10. Mars. te. Le Maréchal n'y perdit que quatre-vingt-dix hommes, & n'en eut que trois cens ſoixante de bleſſés. Monſieur de Marivaux Maréchal de Camp fut du nombre de ces derniers.

11. Victoire du Duc de Bavière ſur les Impériaux vers Paſſau. Il y demeura près de 3000 hommes ſur la place; on y fit mille priſonniers, entre leſquels étoient pluſieurs Officiers de diſtinction, & en particulier le Général Pleſs Saxon. On prit ſeize étendarts, mille chevaux, trois pièces de canon: l'Electeur ne perdit que cent cinquante hommes, & n'en eut que trois cens de bleſſés.

12. Mai. Jonction du Maréchal de Villars avec Mr. le Duc de Bavière à Dutlingen.

Siège

Siège de Bonn, par le Duc Malboroug qui l'attaqua avec quatre-vingts pièces de canon, quatre-vingt-dix mortiers, & cinq cens autres plus petits de nouvelle invention. Le Marquis d'Alègre y commandoit pour l'Electeur de Cologne, & s'y défendit avec une valeur & une conduite extraordinaire, juſqu'à ce que le douzième jour de tranchée ouverte, la Ville & toutes les défenſes étant raſées par l'effroyable artillerie des ennemis, toute l'enceinte ne fut plus qu'une ſeule brèche. Il battit la chamade, & ſe rendit par une capitulation honorable. Monſieur de Polaſtron Colonel d'infanterie y fut bleſſé. 1703. 15.

Le deſſein du Duc de Bavière en ſe faiſant joindre par l'Armée de France, étoit de ſe ſaiſir du Tirol, tandis que le Duc de Vendôme entreroit dans le Trentin, pour ſe joindre à lui, pour ôter par ce moyen à l'Armée Impériale qui étoit dans la Lombardie, toute communication avec l'Allemagne. Le Duc avança fort dans ſon projet; car aiant laiſſé le Maréchal vers Dillingue ſur le Danube pour obſerver le Prince de Bade, il ſe mit en marche & força la Ville de Cufſtein & le Château, où la garniſon fut partie paſſée au fil de l'épée, partie faite priſonnière de guerre: il y trouva quantité de munitions de guerre & de bouche, & beaucoup de butin pour ſes ſoldats. 20. Juin.

Inſpruk Capitale du Tirol n'oſa lui réſiſter, & on lui en apporta les clés. Il défit pluſieurs corps de Troupes Impériales, & ſe trouva en neuf ou dix jours maitre de preſque tout le Tirol, & à dix-huit lieues de la Ville de Trente. Il prit encore les châteaux d'Erneberg & de Reute, où il trouva quarante pièces de canon & quatorze mortiers, beaucoup de munitions de guerre & 16000 ſacs de farine. Il reçut un échec à Friterſmunt, où les habitans l'arrêtérent à un paſſage fort étroit, & lui aſſommérent près de quatre cens hommes: mais une autre choſe l'empêcha de pourſuivre ſon entrepriſe; ce fut la nou- 26. Juin.

vel-

velle qu'il reçut que le Duc de Savoie avoit re-
1703. noncé à l'alliance des deux Couronnes, & avoit pris le parti de l'Empereur; de ſorte que le Duc de Vendôme fut obligé de rappeller le gros détachement qu'il envoyoit au devant du Duc de Bavière & qui s'étoit déja avancé juſqu'à Trente. Il fut donc obligé à retourner ſur ſes pas, & ne conſerva de toutes ſes conquêtes que Cufſtein.

Le Maréchal de Villars tenoit cependant en échec dans ſon camp, entre Dillingue & Lavingue, le Prince Louis de Bade, & veilloit principalement à l'empêcher de ſurprendre Ausbourg, où il ſavoit qu'il avoit des intelligences. Ce Prince avoit fait un détachement de cinq mille hommes de cavalerie ſous les ordres du Duc Chriſtien de Brunſwik-Lunebourg & du Comte de la Tour, qui étoient campés auprès de Munderkinguen, à cinq lieues d'Ulme. Le Maréchal avoit détaché quelques jours auparavant Monſieur de Légal Maréchal de Camp avec douze eſcadrons pour aller ſe camper ſous Ulme. Il eſpéra ſurprendre le détachement de l'Empereur, & chargea Monſieur de Légal de cette expédition, où il le fit joindre par Mr. du Héron, qui étoit campé à Lutſinguen avec la Brigade d'infanterie de la garniſon d'Ulme, qui montérent en croupe derrière les cavaliers.

30. Juill. Monſieur de Légal, contre ſon attente, trouva que les ennemis avoient été avertis de ſa marche, & les rencontra en bataille dans une plaine proche de Munderkinguen. Ils étoient plus forts que lui de quinze cens chevaux: ils l'attaquérent, & firent plier ſa gauche: mais ſon infanterie qu'il avoit poſtée dans un chemin creux vint la bayonette au bout du fuſil, & marchant avec une réſolution extraordinaire, fondit ſur leurs eſcadrons ſans tirer un ſeul coup, & les arrêta. Cela donna le tems à la cavalerie Françoiſe de ſe rallier, laquelle ſecondée de l'infanterie, fit une charge ſi vive & en ſi bon ordre, qu'elle

qu'elle renverſa les ennemis, qui fuirent en foule vers Munderkinguen pourſuivis l'épée dans les reins. Quatre eſcadrons ſe jettérent dans le Danube, où pluſieurs furent noyés. Mr. de Roſmadec Lieutenant-Colonel de Choiſeul paſſa le Danube à un gué, & ſe mit à leurs trouſſes. 1703.

Ils eurent quatorze cens cavaliers de tués, entre leſquels ſe trouva le Duc Chriſtien de Lunebourg. On leur prit onze étendarts & pluſieurs Officiers. Monſieur de Légal eut quatre à cinq cens hommes de tués ou bleſſés, & quarante Officiers, Mr. du Héron Brigadier de dragons, & Mr. de Pérouſe Lieutenant-Colonel de Forſat, furent du nombre des morts. Le Marquis d'Aubuſſon Meſtre de Camp de cavalerie, & Meſſieurs de la Serre & Broſſard Lieutenans-Colonels furent bleſſés. Monſieur de Mont-Gaillard Colonel, qui commandoit le détachement d'infanterie, Monſieur de Fontboiſard Colonel de dragons, Meſſieurs de Mérinville & de Forſat Meſtres de camp de cavalerie ſe diſtinguérent beaucoup dans ce combat. Le Roi fit Monſieur de Légal Lieutenant-Général.

Les habitans d'Ausbourg rompent la neutralité & reçoivent les Troupes du Prince Louis de Bade. 5. Sept.

Mr. le Duc de Bourgogne s'étant rendu à l'Armée du Rhin que commandoit le Maréchal de Tallard, après avoir donné jalouſie aux Lignes de Stolophe, à Landau, à Fribourg, aſſiégea Briſac, où il y avoit quatre mille hommes de garniſon, & la prit en treize jours de tranchée ouverte. On fut redevable de cette prompte reddition à l'habileté de Monſieur de Vauban, qui fit occuper l'Ile des Cadets, & y établit une batterie de douze pièces de canon & de douze mortiers, qui battirent en brèche dès le prémier jour de la tranchée ouverte, un baſtion qui étoit ſur l'angle du haut Rhin, & où le treizième jour un bataillon pouvoit monter de front. Mr. le Duc de Bourgogne alla tous les jours à la tranchée, ſe fit aimer des ſoldats par ſa libéralité, 7.

& eſtimer par ſon intrépidité dans ce ſiège.

1703. 20. Sept. Bataille d'Hochſtet, où le Duc de Bavière & le Maréchal de Villars défirent l'Armée Impériale commandée par le Comte de Stirum. La trahiſon que les habitans d'Ausbourg avoient faite au Duc de Bavière, en recevant les Troupes du Prince de Bade, avoit obligé le Maréchal de quitter ſon camp de Dillingue: il y laiſſa ſeulement 19 bataillons & quinze eſcadrons ſous les ordres de Monſieur d'Uſſon Lieutenant-Général, pour obſerver le Comte de Stirum, qui avoit une Armée de vingt-cinq mille hommes: le Duc & le Maréchal aiant joint leurs Troupes, formérent le deſſein d'attaquer cette Armée. Elle ſe mit en marche pour deſcendre le long du Danube. Le Duc & le Maréchal marchérent pour la joindre & la combattre. Ils étoient convenus avec Mr. d'Uſſon qu'il marcheroit de ſon côté, mais qu'il ne s'ébranleroit pour attaquer, qu'après avoir entendu trois coups de canon qui étoit le ſignal pour marquer le tems que Monſieur l'Electeur ſeroit en état de charger les ennemis: mais un de ces contre-tems qui arrivent quelque fois à la guerre, empêcha la totale défaite des Impériaux.

Le Comte de Stirum aiant été averti que le Duc venoit à lui, fit paſſer un ruiſſeau à ſes Troupes, & ſe mit en bataille ſur les hauteurs d'Hochſtet. Il fit tirer trois coups de canon pour avertir les fourageurs de revenir. Monſieur d'Uſſon prit ces trois coups de canon pour le ſignal qu'on lui avoit donné, & ſe mit en marche vers l'ennemi. Le Comte de Stirum qui n'avoit pas encore l'Electeur en tête, vint ſur lui. Il fut reçu avec beaucoup de fermeté par Monſieur d'Uſſon, qui voyant néanmoins qu'il avoit affaire à toute l'Armée, quatre fois plus forte que ſa Troupe, ſe retira en aſſez bon ordre dans ſes retranchemens après quelque perte.

Une heure après qu'il ſe fut retiré, le Duc de Bavière parut & ſe mit en bataille ſur le ruiſſeau de Quemen. Il trouva le Comte de Stirum de l'au-

l'autre côté. Le Duc & le Maréchal firent paſſer le ruiſſeau à leurs Troupes, & dès qu'elles furent formées, ils firent charger. La droite des ennemis fut enfoncée au prémier choc. L'Electeur prit ce tems pour faire donner de tous côtés. Leur infanterie plia, & ſe retira par la plaine vers les bois. La cavalerie de leur gauche fut chargée auſſi-tôt après, & elle ne fut rompue qu'à la troiſième charge. On pourſuivit les fuyards juſques dans les bois, où l'on entra avec eux, & le Comte de Stirum ſe retira avec les débris de ſes Troupes à Nuremberg. Les ennemis eurent trois à quatre mille hommes tués ſur la place, & preſque autant de bleſſés. On leur fit quatre mille cinq cens priſonniers. On leur prit dix-huit étendarts & quatre drapeaux, trente-trois pièces de canon & tous leurs bagages. Nous n'eumes que deux cens hommes de tués & trois Lieutenans-Colonels. Monſieur de Lée Maréchal de camp y fut bleſſé de cinq ou ſix coups. 1703.

Siège de Landau, par Monſieur le Maréchal de Tallard. La tranchée fut ouverte la nuit du dix-ſept au dix-huit d'Octobre, & la Ville rendue un mois après; mais il fallut auparavant gagner une bataille qui ſe donna le jour précédent & qui fut appellée la bataille de Spire, parce qu'elle fut livrée auprès de cette Ville. Monſieur de Tallard la fit commencer fort à propos, dans le moment que les ennemis faiſoient un mouvement pour faire quelque changement à leur ordre de bataille. Notre gendarmerie & les dragons de la droite marchérent contre les gardes du Prince de Heſſe, Général de l'Armée Impériale. Ces deux corps ſe percérent l'un l'autre, & après une ſanglante charge revinrent ſe mettre en ligne. 16. Nov.

On s'ébranla de part & d'autre de tous côtés. La cavalerie de la droite & de la gauche des ennemis fut enfoncée dès la prémière charge, tandis que l'infanterie des deux Armées marchoit

l'une contre l'autre avec une très bonne conte-
1703. nance. Lorſqu'elles furent à la portée du piſtolet, les François eſſuyérent le feu des ennemis ſans tirer. La décharge étant finie, le Régiment du Roi & les autres, la baionnette au bout du fuſil, entrérent dans les bataillons ennemis, & y firent un effroyable carnage ſans qu'il reculaſſent, & la plupart des ſoldats furent tués dans leurs rangs, & en particulier ceux des grenadiers du Prince de Heſſe, qui ne reculérent pas d'un pas. Après ce prémier aſſaut, le reſte de leurs Troupes ſe retirérent en deſordre. Toute leur infanterie fut entièrement défaite. La cavalerie ſouffrit moins, s'étant retirée plus tôt.

Ils eurent plus de cinq mille hommes de tués ſur le champ de bataille, & parmi eux des Princes, des Généraux, & pluſieurs Officiers de marque. On leur fit plus de quatre mille priſonniérs, du nombre deſquels étoient quantité de perſonnes & d'Officiers de diſtinction. On leur prit tout leur canon, vingt-huit drapeaux & trente-trois étendarts.

Il y eut dans l'Armée du Roi huit cens hommes de tués, entre autres le Marquis de Pracontal Lieutenant-Général, Meſſieurs d'Auriac Brigadier qui commandoit la cavalerie, Gaëtano Brigadier des Troupes d'Eſpagne, de Calvo Brigadier, le Prince de Croi, le Marquis de Meuſe Colonel, de Barat Lieutenant-Colonel, le Marquis de Beaumanoir. Les bleſſés furent au nombre de mille, entre autres le Marquis de Puiguyon, dont le fils & le neveu furent tués, & le Sieur de Fienne auſſi Brigadier. Le Gouverneur de Landau, après cette défaite des Impériaux, battit la chamade dès le ſoir.

Le Comte de Marcin alla prendre la place du Maréchal de Villars, & fut agréablement ſurpris, lorſque l'Electeur lui dit que le Roi dans ſa lettre le déclaroit Maréchal de France. Il en fit la prémière fonction au ſiège d'Ausbourg que Monſieur l'Electeur entreprit. On ouvrit la tranchée le

le huitième de Décembre. Il fit dire trois jours après au Commandant, que ſi dans trois jours la Place ne lui étoit rendue, il feroit pendre les ſix ôtages que les Magiſtrats lui avoient mis entre les mains quand il traita avec eux pour la neutralité: la menace réuſſit. Le Commandant battit la chamade avant le terme marqué. On lui accorda les honneurs accoutumés; mais les Bourgeois ne furent point compris dans la capitulation. Il mit dans la Ville douze bataillons & quinze eſcadrons, qui devoient y être nourris aux dépens des Bourgeois: c'eſt l'unique châtiment qu'il tira de cette Ville. On y trouva un Arſenal très bien fourni d'armes & d'autres munitions de guerre, qui ne furent pas inutiles aux vainqueurs. 1703. 14. Déc.

Aux Pays-Bas, le Maréchal de Villeroi prend Tongres & y fait trois bataillons priſonniers de guerre. 10. Mai.

Le Duc de Marlboroug fit aſſiéger Hui par un détachement & une nombreuſe artillerie. Il lui fut rendu par Monſieur Milon qui y commandoit, après huit jours de tranchée, & après deux aſſauts ſoutenus par le Comte de Liſle Colonel du Régiment de Barois. 26. Juin.

Combat d'Ekeren, où le Maréchal de Boufflers & le Marquis de Bedmar défirent l'Armée du Général Opdam, qui vouloit s'emparer des Lignes qu'on avoit faites du côté d'Anvers. Comme leur Armée étoit campée dans un lieu fort avantageux, coupé de canaux, de digues, d'ouatregans, de haies, ce fut pluſieurs combats que l'on donna les uns après les autres pour pouſſer les ennemis de poſte en poſte. Nos Troupes y firent paroître une valeur & une conſtance extraordinaire, étant obligés de forcer les digues & les autres obſtacles à chaque pas. Ce combat de poſte en poſte fut continué juſqu'à la nuit. Les ennemis y auroient tous péri, n'aiant plus pour ſe retirer qu'une ſeule digue dont les François & les Eſpagnols s'étoient rendus maî- 30.

1703. tres, mais le Général Starrembourg leur aiant vivement repréſenté qu'il falloit tous périr ou forcer cette digue, ils le firent après un combat fort opiniâtré, où ils perdirent bien du monde. Ils furent pourſuivis juſqu'à onze heures du ſoir dans leur retraite. Ils ſe retirérent en confuſion ſous le Fort de Lillo. Le Gouverneur du Fort de Saint Philippe ſortit ſur eux avec ſa garniſon, il leur fit trois cens priſonniers, & leur enleva trois cens chariots chargés de munitions de guerre & de bouche.

Les ennemis de leur propre aveu eurent deux mille deux cens ſoldats tués ou bleſſés, huit Colonels, autant de Lieutenans-Colonels, ſix Majors, trente-ſept Capitaines, cent ſoixante-ſix ſubalternes. On leur fit ſept cens priſonniers, on leur prit ſix pièces de canon, deux gros mortiers, quarante petits, toutes leurs tentes, & quantité d'équipages.

Les François y eurent cinq cens hommes de tués. Nous y perdimes Monſieur de Séguiran Colonel du Régiment du Maine, Régiment qui fit des merveilles, & de ce nombre furent le Duc de Mortemar Colonel, les Sieurs Briſſart Duret, le Chevalier de Sourches, Marſillac Exempt des Gardes du Corps, le Sieur de Courville Colonel réformé dans le Régiment du Maine fut fait priſonnier. Tous les Officiers-Généraux y firent paroître leur valeur & leur habileté. C'étoient le Comte de Guiſcard, le Duc de Villeroi, les Marquis de Gaſſion & de Bai Lieutenans-Généraux : le Duc de Guiche, le Prince d'Eſpinoi, le Comte de Horn Maréchaux de Camp, & MM. de Labadie & Grimaldi Brigadiers.

27. Sept. Priſe de Limbourg par le Duc de Marlboroug. Monſieur de Reignac y commandoit ſept cens hommes. Il avoit eu ordre du Roi de l'abandonner, de démolir les murailles, & d'en faire ſauter le Château, parce que la Place ne valoit rien : mais aiant été prévenu il ne le put faire, &

& prit le parti de ſe défendre. Il s'y défendit depuis le treizième du mois juſqu'au dix-neuvième. Il fut obligé de ſe rendre priſonnier de guerre, à condition qu'on laiſſeroit aux Officiers leurs équipages, & aux ſoldats ce qui leur appartenoit. 1703.

Reddition de la Ville de Gueldres aux ennemis, après un bombardement & un long blocus de quatorze mois: la Place & la garniſon étoient dans un pitoyable état, & n'aiant nulle eſpérance de ſecours, parce qu'elle étoit fort avant dans le Pays ennemi. Monſieur de Béthis qui y commandoit en ſortit par capitulation, avec tous les honneurs dus à ſa fermeté & à ſa conſtance. 17. Déc.

En Italie, reddition de la Ville de Berſello au Duc de Vendôme. Cette Place étoit forte par ſa ſituation, & par les ouvrages qu'on y avoit faits; c'eſt pour cela que le Prince Eugène en avoit fait un de ſes principaux Magaſins. Monſieur de Vendôme après l'avoir bombardée ſans un fort grand effet, la bloqua de fort près, & deux mille chevaux Allemans aiant voulu s'y jetter, furent battus par le Marquis de Vaubecourt qui commandoit le blocus. La garniſon ſe voyant réduite à onze cens hommes en état de combattre, & les maladies en aiant emporté un grand nombre, elle ſe rendit priſonnière. On y trouva une grande quantité de munitions de guerre. 27. Juil.

Monſieur de Vendôme marche au Trentin pour joindre le Duc de Bavière dans le Tirol, bat quelques Troupes des ennemis en chemin faiſant, ſe rend maitre de divers poſtes: mais il fut obligé de retourner en arrière, ſur l'avis qu'il reçut que le Duc de Savoie s'étoit déclaré pour l'Empereur. On perdit dans cette expédition Monſieur d'Andigné Maréchal de Camp, & le Chevalier de Bonelle y fut bleſſé. 14. Août.

Le Roi fait arrêter & deſarmer les Troupes du Duc de Savoie qui étoient avec les ſiennes & les fait priſonnières de guerre. Le Duc de Vend- 19. Août.

me qui en avoit reçu l'ordre le fit exécuter, a-
1703. près avoir assemblé les Officiers Savoyards, & leur en avoit exposé les justes raisons, qui commençoient à devenir publiques.

26. Oct. Camisade de San Sébastiano dans Plaisantin, par le Duc de Vendôme, ou de trois mille cavaliers, commandés par Monsieur Visconti, il ne s'en sauva que cinq cens. Il n'en couta au Duc de Vendôme que le Sieur de Rieu, Lieutenant de grenadiers, & quatre ou cinq grenadiers. Le Comte de Chémeraut y fut blessé. On prit huit cens chevaux ou mulets, dont quelques-uns étoient chargés de la vaisselle d'argent de Monsieur de Visconti.

18. Mai. Sur la mer, descente des Anglois à la Gardeloupe, où ils furent repoussés avec perte par le Sieur Auger, Gouverneur de cette Ile.

Le Marquis de Coëtlogon étant en mer avec cinq vaisseaux de guerre, rencontre à la hauteur de Lisbonne, une Flotte Angloise & Hollandoise de près de cent voiles, escortée par cinq vaisseaux de guerre. Il s'attacha d'abord à ceux-ci, & après un combat de quelques heures fort opiniâtré, il en prit quatre à l'abordage, & coula à fond le cinquième. La Flotte marchande profita de la longueur du combat pour se sauver
22. Mai. dans les Ports du Portugal, qui avoit aussi abandonné l'alliance de France, & il n'y en eut que quelques-uns de pris.

L'Amiral Roock commandant la grande Flotte d'Angleterre, sur laquelle il y avoit sept mille hommes de débarquement, parut à Belle-Ile,
8. Juin. où il débarqua ses Troupes qui investirent le Fort: mais elles trouvérent tant de résistance, qu'il fut obligé de les rembarquer. Il tenta en même tems une descente dans l'Ile de Grouais, que ses chaloupes ne purent exécuter, les Troupes & les Milices les aiant vigoureusement repoussées. Il fit encore quelques autres tentatives inutiles, & après s'être encore promené quelque tems le long des côtes de France, il retourna

tourna en Angleterre ſans avoir rien fait: mais c'étoit beaucoup faire par ces grands armemens que d'obliger le Roi d'avoir des Troupes partout, & par conſéquent d'affoiblir ſes Armées. 1703.

Le Chevalier de Saint-Pol attaque une Flotte Hollandoiſe de deux cens voiles, eſcortée de quatre vaiſſeaux de guerre: il en prit trois de ces quatre à l'abordage, & brula ou prit trente-un des autres bâtimens. Mr. de Saint-Pol fut ſecondé dans cette action par le Comte de la Luzerne, par Meſſieurs de Camilli, de Beaujeu, de Roquefeuille, & de Langetot. 10 Août.

Dans les Cévènes, le Maréchal de Montrevel, qui commandoit en Languedoc, aiant en-vain employé les voies de douceur & de la négociation pour ramener les révoltés, & aiant reçu quelques Troupes réglées, commença à employer la force contre eux. On leur donna le nom de Camiſards, parce que dans les prémières cruautés qu'ils exercérent, ils ſe mettoient en chemiſe & en caleçons pour n'être point reconnus. Pluſieurs détachemens que le Maréchal fit, en tuérent beaucoup. Monſieur de Planque, Brigadier, en paſſa quatre cens au fil de l'épée, les aiant ſurpris dans une Ferme auprés d'Alais. Monſieur de Gévaudan en défit un grand nombre dans une autre occaſion. Monſieur de Vergetot, Colonel du Royal, en tua auprès d'Uzés plus de deux cens; le Marquis de Fimarcon en défit une groſſe Troupe du côté de Nîmes. On avoit lieu d'eſpérer que toutes ces défaites les diſſiperoient & les décourageroient; mais les Anglois les fourniſſoient d'argent & d'armes, & ils devinrent plus fiers que jamais, quand ils apprirent que le Duc de Savoie s'étoit déclaré contre la France, ce Prince étant beaucoup plus à portée de les ſecourir que les autres Alliés.

Le Roi fait dix Maréchaux de France le quatorzième de Janvier; ſavoir, le Marquis de Chamilli, le Comte de Roſen, le Marquis d'Uxelles, le Comte de Tallard, le Duc d'Harcourt, le *Affaires particulières.* 14. Janv.

1703. le Comte de Château-Renaud, le Comte d'Etrées, Monsieur de Vauban, le Comte de Tessé, le Marquis de Montrevel. Le Roi y ajouta le Comte de Marcin, quand il l'envoya commander en Bavière, à la place du Maréchal de Villars.

11. Juil. Mort du Cardinal de Bonzi.

1704. *Affaires d'Etat & de guerre.* Janvier. En Italie, le Duc de la Feuillade soumit toute la Savoie, & tout le Pays que le Duc possédoit en-deçà des Alpes.

Les Impériaux pour ne pas laisser accabler ce Prince, font un corps d'Armée de huit mille cinq cens fantassins, & quatre mille cinq cens chevaux, pour envoyer à son secours, sous les ordres du Comte de Staremberg. Le Duc de Vendôme le suivit, & en différentes attaques qu'il fit à son arrière-garde, il lui tua le tiers de cette Armée, & lui enleva quantité de bagages : mais nonobstant cela cette marche du Comte de Staremberg fut regardée comme l'action d'un grand Général, & lui fit beaucoup de réputation. Il perdit dans cette expédition le Comte de Lichtenstein & le Général Solari, & outre les morts, beaucoup de prisonniers & de bagages. Nous y eumes deux cens hommes tant tués que

15. Janv. blessés. Monsieur de Saint-Fremont, Saint-Pater, de Morangies, de Goëbriant, & de Goas

Mars. Avril. y furent blessés. Le Comte arriva enfin, & joignit le Duc de Savoie sur le Tanaro proche d'Albe.

Il se passa ensuite diverses actions assez vigoureuses à la prise de plusieurs postes, par Mon-

7. Mai. sieur de Saint-Fremont, le Comte d'Estein, & le Grand-Prieur de France.

Le Duc de Vendôme attaque l'arrière-garde des ennemis à quelques lieues de Trin, leur tue quatre cens hommes, quelques prisonniers, & entre autres le Général de Vaubonne.

12. Juin. Le Duc de la Feuillade se rend maitre de la V[illegible] de Suze & du Château.

Le

Le même réduit à l'obéiſſance du Roi les Vallées des Vaudois, celles de Saint-Martin, de la Pérouſe, de Saint Germain, d'Angrogne. 1704. 30.

Le Duc de Vendôme aiant ouvert la tranchée devant Verceil la nuit du quatorzième au quinzième de Juin, la prit par capitulation le vingt-unième de Juillet, elle fut vivement attaquée & bien défendue. La garniſon ſortit par la brèche, tambour battant, mèche allumée, & enſeignes déployées, mais à condition qu'elle ſeroit deſarmée, dès qu'elle ſeroit arrivée au pié du glacis, que les Officiers ſeroient conduits dans le Milanès, où ils auroient les Villes pour priſon, ſur leur parole, & les ſoldats ſeroient gardés à l'ordinaire. Comme cette Place étoit la plus conſidérable après Turin, rien n'y manquoit pour la défenſe. On y trouva ſoixante & douze pièces de canon, ſix mortiers, & quantité de munitions de guerre. La cavalerie qui conſiſtoit en quatre cens chevaux fut démontée, & les chevaux furent diſtribués aux Troupes. Meſſieurs Méneſtrel & Deſmarets furent tués à ce ſiège, & le Marquis de Dreux bleſſé. Le Duc de Vendôme fit raſer les fortifications de cette Place après l'avoir priſe. 21. Juil.

Le Duc de la Feuillade entre dans le Val d'Aouſte, force le poſte de la Tuille, s'empare de la Cité d'Aouſte, diſtribue ſes Troupes dans de bons quartiers, coupe toute communication entre le Piémont & la Suiſſe, & ſe met en état de joindre le Duc de Vendôme quand il le jugeroit à propos. Sept.

Le Duc de Vendôme ouvre la tranchée devant Yvrée le deuxième de Septembre. Le dix-ſeptième les ennemis abandonnent la Ville, ſur le point qu'on étoit d'y donner l'aſſaut, & ſe retirent dans le Château, & le trentième le Château ſe rendit avec la garniſon priſonnière de guerre.

Le Duc de Savoie projette de ſurprendre Aſt, & manque ſon coup.

1704. 4. Le Duc de Vendôme commence à faire ſes diſpoſitions pour attaquer Vérue ; ce ſiège dura longtems.

9. Janv. En Allemagne, le Duc de Bavière aſſiège Paſſau & s'en rend maitre en quatre jours. La priſe de cette Ville fit grand bruit à Vienne & dans tout l'Empire

Mars. Le Duc de Bavière fait raſer les fortifications d'Ausbourg, pour en tirer la garniſon en cas de beſoin.

Le Maréchal de Tallard paſſe en Bavière avec une Armée de douze à treize mille hommes pour renforcer celle du Maréchal de Marcin, malgré toute l'application, la vigilance, & les précautions des ennemis, par des chemins très difficiles, & d'autres obſtacles que l'on croyoit inſurmontables.

18. Mai.

2. Juil. Le Duc de Malboroug attaque les retranchemens de Schelemberg proche de Donavert : eſt repouſſé après pluſieurs attaques par le Maréchal d'Arco, Général du Duc de Bavière : mais le Prince Louis de Bade étant arrivé avec ſon Armée, & le Commandant de Donavert aiant manqué d'exécuter un ordre du Maréchal d'Arco, pour placer quelques Troupes qui auroient ſoutenu la gauche des retranchemens, il fut forcé par cet endroit. Il fit ſa retraite avec beaucoup de réſolution. Il perdit bien du monde. Monſieur de Lée Maréchal de Camp qui commandoit la droite ſe retira ſans avoir pu être entamé dans ſa retraite. Les Régimens de Béarn & de Nivernois ſe trouvant enveloppés, ſe firent jour au travers des ennemis la baionnette au bout du fuſil.

Le Maréchal d'Arco perdit mille hommes dans cette action, & le Comte d'Arco ſon fils. Le Marquis de Nettancourt mourut de ſes bleſſures. Le Marquis de Liſtenai dont le Régiment fit des merveilles. & le Comte de Beaufremont ſon frère furent bleſſés avec quelques Seigneurs Allemans. Les ennemis y perdirent ſix mille hommes

mes dans les attaques, il y en eut encore plus de blessés, & quelques-uns de leurs Régimens furent presque entièrement détruits. Ils eurent plusieurs de leurs Généraux tués ou blessés, le Comte de Stirum mourut des blessures qu'il y reçut. 1704.

Suivit cinq à six semaines après la funeste bataille d'Hochstet, où il y eut un carnage effroyable de part & d'autre. Les François & les Bavarois eurent cinq à six mille hommes de tués, & sept à huit mille de blessés. Le Maréchal de Tallard y fut blessé & pris. Les ennemis convinrent de huit mille de tués de leur côté, & d'un plus grand nombre de blessés. La plus grande perte des François & des Bavarois fut de vingt-sept bataillons & de quatre Régimens de dragons qui furent enveloppés dans le Village de Plintheim, & contraints de se rendre. Le Maréchal de Marcin qui commandoit la droite, & qui y conserva toujours l'avantage sur les ennemis, fit sa retraite en bon ordre, & repassa en France avec l'Electeur de Bavière, qui fut contraint de prendre ce parti à cause de la grande supériorité des ennemis après leur victoire. 13. Août.

La suite de cette victoire des Alliés fut la prise d'Ulme & la soumission de plusieurs autres Places qui s'étoient rendues au Duc de Bavière ou avoient accepté la neutralité. 10. Sept.

Le Prince Eugène entreprend de surprendre le vieux Brisac, & il avoit très bien pris ses mesures. L'impatience d'un Lieutenant-Colonel déguisé en paysan gâta tout. Car aiant reçu des coups de canne d'un homme qui n'étoit pas même de la garnison ni soldat, le feu lui monta à la tête, & aiant pris un fusil dans un chariot de foin qui étoit plein d'armes & de soldats cachés, pour tuer celui qui l'avoit frappé, il découvrit le mystère. Le corps de garde court aux armes. Le Commandant de la Place accourt à la porte, se met à la tête de quelques soldats, fait couper les jarrets des chevaux qui conduisoient les 10. Nov.

riots, & avec beaucoup de valeur & de préſence
1704. d'eſprit repouſſe les ennemis: la garniſon arrive de tous côtés, les uns ſur la muraille pour faire feu ſur eux, d'autres à la porte où l'on ſe battoit, & ainſi furent repouſſés les Allemands.

19. Nov. Traërbach où commandoit Monſieur de Reignac pris par capitulation après cinq ſemaines d'attaque, & pluſieurs aſſauts où les Allemands perdirent bien deux mille hommes.

26. Durant ce tems-là les Impériaux faiſoient le ſiège de Landau, où ſe rendit le Roi des Romains. Monſieur de Laubanie défendoit cette Place avec une valeur & une habileté, auxquelles les ennemis mêmes ne purent refuſer leurs éloges. Il ſoutint le ſiège plus de deux mois de tranchée ouverte, & n'en ſortit qu'après qu'il eut appris que le corps de la Place étoit ouvert & en danger d'être emporté d'aſſaut. Je dis après qu'il eut appris, parce que quelques jours auparavant une bombe étant tombée tout proche de lui, elle le couvrit tellement de pierres & de pouſſière, qu'il en perdit la vue, & qu'on fut obligé de le tranſporter. Il fit une très honorable capitulation. Les Impériaux y eurent près de dix mille hommes tués ou bleſſés, & leur Armée fut très diminuée par un grand nombre de déſerteurs. Les François y perdirent le Duc de Montfort, non pas dans la Ville, mais lorſqu'il en ſortit pour retourner à notre Armée, d'où il avoit eſcorté un ſecours d'argent qu'il y fit entrer, aiant été attaqué à ſon retour par un gros corps de cavalerie, où il fut bleſſé à mort. On perdit encore Monſieur de Beaufermé Colonel.

Comme la plupart des Troupes de part & d'autre ſe portérent en Allemagne & en Italie, il ne ſe paſſa rien de fort conſidérable aux Pays-Bas: mais la guerre s'alluma entre le Roi d'Eſpagne & le Roi de Portugal, qui avoit pris le parti de l'Empereur contre la France.

Eſpagne, l'Empereur aiant fait prendre à l'Ar-

l'Archiduc Charles le titre de Roi d'Eſpagne, ce jeune Prince paſſa en Angleterre, où il s'embarqua ſur une Flotte de quarante vaiſſeaux de guerre, partie Anglois & partie Hollandois, avec deux cens autres bâtimens qui portoient neuf mille hommes ſous les ordres du Duc de Schomberg, & arriva à Lisbonne. 1704. 9. Mars.

Le Prince de Darmſtat étant monté ſur la Flotte de l'Amiral Roock avec des Troupes de débarquement, ſe préſente devant Barcelonne, la fait ſommer de ſe ſoumettre à l'Archiduc, & met trois mille hommes à terre. Il y avoit une conſpiration dans la Ville en faveur de l'Archiduc; mais la choſe aiant été découverte, le Prince de Darmſtat fit rembarquer ſes Troupes, fit bombarder la Ville à deux repriſes, & ſe retira. 28. Mai.

Le Roi d'Eſpagne aiant déclaré la guerre au Roi de Portugal, va joindre ſon Armée en Eſtramadure, aiant ſous ſes ordres le Duc de Barwik, & entre en Portugal. Il s'empara d'onze ou douze Places ſur les frontières de ce Royaume. Les garniſons de la plupart furent priſes à diſcrétion, ou faites priſonnières de guerre. Ydanhuéla fut priſe d'aſſaut, auſſi-bien que Monte-Sancto, Place très forte: le Château ſe rendit enſuite. On trouva dans Caſtelbranco, qui fut auſſi pris, quantité d'armes venues d'Angleterre, beaucoup de bagages, & les tentes du Roi de Portugal & de l'Archiduc. On perdit à l'attaque Monſieur Robert Brigadier des Armées de France, & Chef des Ingénieurs. Le Général Fagel commandant quatre bataillons Allemands, fut défait par le Marquis de Thoi, qui lui fit ſix cens priſonniers, & parmi eux beaucoup d'Officiers. Les équipages de ces Troupes, qui étoient dans cinq bateaux ſur le Tage, leur furent enlevés. Le Roi mit le ſiège devant Port-à-Legre, où il arriva le deuxième de Juin. Mai.

On ouvrit la tranchée le ſeptième du mois. Le huitième un boulet des aſſiégeans aiant mis le

feu à un magaſin de poudre, le fit ſauter avec
1704. quelques ſoldats : ce qui obligea le Gouverneur
8. Juin. à ſe rendre à diſcrétion, & les Bourgeois furent condamnés à payer cinquante mille écus pour ſe racheter du pillage. On y trouva dix-huit piéces de canon. Après la priſe de cette Ville, tout le pays des environs ſe ſoumit au Roi d'Eſpagne.

16. Suivit le ſiége de Caſtel-David, qui fut pris à diſcrétion en trois jours. La garniſon étoit compoſée d'un bataillon Anglois, & de deux bataillons Portugais.

La joie de ces ſuccès fut tempérée par la priſe de Gibraltar, que l'Amiral Roock & le Prince de Darmſtat vinrent attaquer, & s'en rendirent maitres par capitulation. On fut ſurpris de la négligence des Eſpagnols, qui n'avoient que cent hommes pour toute garniſon dans une Place de cette importance.

Sur la mer, outre la priſe de Gibraltar & le bombardement de Barcelonne par l'Amiral Roock & le Prince de Darmſtat, il ſe donna une ba-
24. Août. taille navale à la hauteur de Malaga. Monſieur le Comte de Toulouſe Amiral de France s'étant rendu à Breſt, mit à la voile le ſixième de Mai, aiant trente-trois vaiſſeaux de guerre, & dans ſon bord le Maréchal d'Etrées pour commander ſous lui. Il apprit dans ſa route que la Flotte des ennemis forte de cinquante vaiſſeaux étoit partie pour paſſer le Détroit & ſe joindre à d'autres vaiſſeaux. Nonobſtant cela, il prit la route du Détroit réſolu de le paſſer, étant de grande importance de ſe joindre aux vaiſſeaux de Toulon. Il fut ſur le chemin du Détroit fortifié de ſix vaiſſeaux, & le paſſa ſans rencontrer les ennemis. Il s'approcha des côtes de France, où le reſte des vaiſſeaux & les galères le joignirent. Il arriva aux Iles d'Hières ; & aiant ſu que l'Armée des ennemis avoit paru à la hauteur de Mala[illegible] il fit voile de ce côté-là.

L'A-

L'Amiral Roock aiant le vent, vint attaquer la Flotte de France. Son corps de bataille alla contre le nôtre, où étoit le Comte de Toulouſe, qui ſoutint ſon feu avec beaucoup de fermeté, & le fit plier. On ſe canonna depuis dix heures du matin juſqu'à huit heures du ſoir. Les ennemis s'éloignérent, on les ſuivit, & ils nous laiſſérent maitres du champ de bataille par leur retraite. Ils eurent ſeize à dix-ſept cens hommes de tués, & un plus grand nombre de bleſſés. Le vaiſſeau de l'Amiral Hollandois fut ſi maltraité, qu'il fut obligé d'en monter un autre. L'Armée Françoiſe eut 1500 hommes tués ou bleſſés. Du nombre des prémiers furent le Bailli de Lorraine, Monſieur de Relingue Lieutenant-Général, qui mourut de ſes bleſſures, Monſieur de Belle-Ile, le Chevalier de Phélipeaux, & le Comte de Château-Renaud; Monſieur le Comte de Toulouſe y fut bleſſé légèrement, auſſi-bien que le Chevalier de Comminges, Monſieur de Valincourt Secrétaire de la Marine, le Marquis de Villete, Meſſieurs de Sainte-Maure, de Gabaret, du Caſſe, de la Roche Allart, de Sommeri, de Tierceville, d'Herbaut Intendant de l'Armée, qui mourut quelques jours après à Malaga; quatre des Pages de Mr. le Comte de Toulouſe furent tués ou bleſſés auprès de ſa perſonne. Tous les Officiers s'acquittérent parfaitement de leur devoir. 1704.

Dans les Cévènes : la révolte, loin de finir par l'extermination de quantité de Camiſards qu'on avoit faite l'année précédente, n'en étoit devenue que plus opiniâtre. Le Maréchal de Montrevel, que le Roi avoit nommé pour commander en Guienne, voulut venir à bout de cette affaire avant que de partir. Les Officiers qui étoient à ſes ordres firent en diverſes rencontres un grand carnage de ces malheureux. Ils eurent néanmoins un avantage aſſez conſidérable ſur une Troupe de cinq ou ſix cens Catholiques, dont il y en eut beaucoup de tués. Cavalier, fils a- 12. Mars.

Caba-

1704. Cabaretier, mais jeune homme de réſolution & entreprenant, commandoit ce corps de Camiſards. Le Maréchal, ſur le point de partir pour la Guienne, fit encore de grandes exécutions, & entre autres, les Camiſards s'étant aſſemblés au nombre de douze à treize cens hommes, ils furent tellement défaits, qu'il n'en échappa que très peu. Nonobſtant cette défaite, Cavalier & Rolland paroiſſoient ſans ceſſe en campagne, & leurs Troupes groſſiſſoient de jour à autre.

12. Avril. Tel étoit l'état des Cevènes lorſque le Maréchal de Villars arriva pour mettre fin à ces deſordres. Il commença par les voies de douceur, & fit publier une amniſtie à des conditions qu'il y avoit beaucoup d'apparence qu'ils accepteroient. Il y eut une ſuſpenſion d'armes, laquelle n'aiant point encore été publiée, Rolland tomba ſur un bataillon de Tournon & le défit.

Le Maréchal de Villars eut la condeſcendance d'avoir une entrevue avec Cavalier dans le fauxbourg de Nîmes, & de lui donner des ôtages pour ſa ſureté. Monſieur de Baſville y aſſiſta. Le Maréchal eut auſſi une conférence avec Rolland. Il en eut une nouvelle avec Cavalier, où il fut convenu que le Roi accorderoit l'amniſtie; qu'on formeroit quatre Régimens des révoltés, dont Cavalier & les autres Chefs ſeroient Colonels, avec permiſſion d'y faire entre eux l'exercice de leur Religion. Cet accommodement fut retardé par quelques émiſſaires de Hollande, qui leur firent les plus belles promeſſes, & les aſſurérent entre autres choſes que le Duc de Savoie avoit deſtiné huit à neuf mille hommes pour entrer dans le Dauphiné, afin de paſſer de là dans le Vivarez.

Un ſoldat déſerteur, nommé Ravenet, s'étoit joint aux Camiſards pour avoir part à leurs pillages. Les émiſſaires Hollandois dont j'ai parlé, s'adreſſérent à lui, & lui promirent de le faire reconnoître pour le Chef de tous les Camiſards, ...que Cavalier & Rolland lâchoient le pié. Un grand

grand nombre en effet ſe joignirent à lui, & ils contraignirent Cavalier de renvoyer les ôtages au Maréchal de Villars, & la révolte recommença. Cependant Cavalier, qui paroit avoir toujours agi de bonne foi, tint parole au Maréchal, & fit ſa paix ſuivi de quelques autres. On lui donna un brévet de Colonel réformé, & on le conduiſit avec une eſcorte à Briſac; mais étant près de Beſançon, l'inquiétude le prit, il s'enfuit, paſſa en Suiſſe, & de là en Piémont au ſervice du Duc de Savoie. 1704.

Le Maréchal, voyant la paix deſeſpérée, mit ſes Troupes en campagne. Rolland fut ſurpris avec cinq ou ſix de ſes principaux Officiers dans le Château de Caſtelnau. Ils ſe mirent en fuite, & furent joints à cinq cens pas du Château, où un dragon tua Rolland d'un coup de fuſil.

Le Maréchal fit publier une nouvelle amniſtie, qui fit revenir un grand nombre de Camiſards. Il n'en reſta que trois Troupes, qui ne faiſoient pas enſemble plus de cinq à ſix cens hommes. Monſieur de Villars fit chercher Ravenet, & aiant ſu qu'il étoit dans le bois de Bonezet, il commanda deux détachemens ſous les ordres de Monſieur Courten Brigadier, qui le joignit & l'attaqua auprès de Maſſane : il lui tua deux cens hommes de trois cens qu'il avoit; mais il échappa. Cette défaite découragea les Camiſards : leurs Chefs ſubalternes vinrent les uns après les autres ſe rendre avec leurs Troupes, à condition qu'on les feroit paſſer à Genève : ce qui leur fut accordé. Ravenet & quelques-uns de leurs Prédicans implorérent auſſi la clémence du Roi, & on leur fit donner des paſſeports pour Genève. La tranquillité fut rétablie dans le pays, d'où le Maréchal de Villars retira huit bataillons, qui furent envoyés en Italie. Ce qui reſta de Troupes fut ſuffiſant pour empêcher qu'il ne ſe fît de nouveaux mouvemens; & Monſieur de Baville mit par ſa prudence, par ſa vigilan-

gilance, & par ſon activité les ennemis du Ro-
1704. yaume hors d'eſpérance de pouvoir rien faire de ce côté-là par leurs intrigues, & par leur argent.

Affaires particulières.
10 Avril. Guillaume Egon, Lantgrave de Furſtemberg, Cardinal Evêque de Strasbourg, &c. meurt à Paris en ſon Palais Abbatial de Saint Germain des Prés.

9. Mai. Le Duc de Mantoue arrive à Paris *incognitò*, ſous le nom de Marquis de San-Salvador.

30. Sept. Il part pour retourner dans ſes Etats.

12. Oct. Mort du Maréchal Duc de Duras à Paris, âgé de ſoixante & dix-neuf ans.

1705. *Affaires d'Etat & de guerre.* En Italie, le Grand-Prieur de France tombe ſur les quartiers des ennemis le long du lac de Garde, & de l'Adige, qui favoriſoient le tranſport des vivres à leurs autres quartiers. Il les
2. Févr. enleva tous. Il y reſta 500 hommes ſur la place, 500 furent faits priſonniers, avec quinze Officiers, parmi leſquels fut le Baron d'Elts. Tous leurs bagages & équipages furent pris avec ſix drapeaux. Il ſe rendit maitre de tous les poſtes qu'ils occupoient, & les pourſuivit juſques dans le Trentin. Cette expédition fut conduite avec tant de diligence, de précaution, & de bonheur, qu'elle ne couta au Grand-Prieur que vingt hommes tant tués que bleſſés, les ennemis aiant été ſurpris.

7. Le Duc de la Feuillade prend Villefranche d'aſſaut, en empêche le pillage, en obligeant ſeulement les habitans à payer deux cens piſtoles qu'il diſtribua aux ſoldats. Il attaqua enſuite Soſpello, & l'emporta l'épée à la main.

La garniſon de Villefranche s'étant retirée dans le Château, le Duc de la Feuillade fit attaquer la contreſcarpe de cette Place : elle fut emportée ſans beaucoup de perte, & elle ſe rendit
8. Avril. par capitulation. Cette conquête fut importante parce qu'elle rendoit le Roi maitre d'un port de ce côté-là. Le Duc ſe rendit enſuite maitre

maître du Fort de Saint-Oſpitio, & du Fort de Montalban. 1705

La Ville de Nice rendue au Duc de la Feuillade: on bloque le Château. La reddition de cette Place ôta au Duc de Savoie toute eſpérance de recevoir aucun ſecours par mer. 9.

Priſe de Vérue, & de la garniſon à diſcrétion. Cette Place avoit été aſſiégée dès le vingt-deuzième d'Octobre de l'année précédente. La force de la Place, la communication qu'elle avoit avec l'Armée du Duc de Savoie, la valeur de la garniſon, la rigueur de la ſaiſon, qui fut toujours très rude, faiſoient appréhender un mauvais ſuccès de ce ſiège; mais la conſtance du Duc de Vendôme, le courage & la patience des Troupes, qui ſouffrirent beaucoup, vinrent à bout de toutes ces difficultés, qu'il fallut ſurmonter, pour ſe rendre maître d'une Place ſi importante, & une des plus fortes des Etats du Duc de Savoie. 10.

Priſe de la Mirandole, après une aſſez longue réſiſtance. Le Sieur de Lapara Ingénieur & Lieutenant-Général eut la conduite de ce ſiège. La Place ſe rendit à diſcrétion, après vingt-deux jours de tranchée ouverte. 11. Mai.

Priſe de Chivas par le Duc de la Feuillade. La précaution que le Duc de Savoie avoit priſe pour ſe conſerver une communication de ſon camp avec cette Ville, ne lui ſervit que pour retirer ſes Troupes ſur le point que les François ſe préparoient à y donner l'aſſaut. 28. Juil.

Bataille de Caſſano. Depuis quelques mois que le Prince Eugène étoit arrivé à ſon Armée d'Italie, ce ne fut qu'une ſuite de chicanes pour les campemens, qu'attaques de Châteaux, que petits combats de Partis, & qu'eſcarmouches entre lui & le Duc de Vendôme, où l'on mit en œuvre toutes les ruſes de la guerre. Enfin, on en vint à la Bataille auprès de Caſſano. Les deux infanteries s'acharnérent au combat pendant quatre heures, depuis deux heures après midi 16. Août.

midi juſqu'à ſix. Notre gauche fut d'abord per-
1705. cée: mais les Régimens de dragons de du Héron & de Vérac, & le Régiment de Dillon marchérent avec tant de bravoure contre ceux qui avoient perçé, qu'ils les renverſérent; & les plus avancés y furent preſque tous tués. La gauche aiant été ainſi rétablie, les ennemis attaquérent en même tems notre centre & notre gauche. Ils furent reçus avec une pareille valeur: après quoi ils ne penſérent plus qu'à ſe retirer, en abandonnant le champ de bataille, & un grand nombre de leurs bleſſés. On fit dix-huit cens priſonniers, & on compta ſept mille morts, ſans y comprendre ceux qui ſe noyérent dans le Naviglio; de ſorte que leur perte alla à douze mille hommes tués, pris, ou bleſſés. Outre le Comte de Linange tué ſur le champ de bataille, le Prince Joſeph de Lorraine, le Duc de Virtemberg, le Général Bibrac moururent depuis de leurs bleſſures.

Un combat ſi opiniâtré, où les uns & les autres en quelques endroits faiſoient leurs décharges à la longueur de la pique, couta auſſi beaucoup aux vainqueurs. On y perdit deux mille cinq cens hommes tués ou bleſſés. Le Duc de Vendôme, qui fut toujours au milieu du feu, eut ſon cheval tué ſous lui. Les Régimens de Dillon, de Milord Galmoi & les autres Officiers Irlandois ſoutinrent les plus grands efforts des ennemis avec une extrême valeur: Meſſieurs de Lautrec, de Vérac & du Héron à la tête de leurs Régimens, la Brigade de la Marine, le Marquis de Grancei, le Chevalier de Luxembourg, le Comte d'Albergotti, contribuérent beaucoup au gain de la bataille. Monſieur de Vaudrai Lieutenant-Général y fut bleſſé & mourut de ſes bleſſures. Les Sieurs de Chaumont, de Moria & le Chevalier de Fourbin y furent tués. Le Marquis de Praſlin mourut quelque tems après à Milan des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille.

11. Déc. La forte Ville de Montmélian, après un aſſez long

long blocus, capitule avec le Chevalier de la Fare qui le commandoit, & ſe rend. 1705.

En Allemagne, le Maréchal de Villars enlève aux ennemis les quartiers qu'ils occupoient du côté des deux Ponts, les met tous en fuite & les diſſipe entièrement. Avril.

Mort de l'Empereur Léopold âgé de ſoixante-cinq ans, à Vienne. 5. Mai.

Décampement du Duc de Malboroug de devant le camp de Sirk, où le Maréchal de Villars s'étoit retranché de manière que les ennemis n'oſérent l'attaquer, ni faire aucune entrepriſe de ce côté-là. La déſertion, la diſette, les maladies diminuérent leur Armée au moins de cinq mille hommes. 27. Juil.

Ce Maréchal joint au Maréchal de Marcin s'empare de Veiſſembourg & des Lignes que les ennemis avoient faites de ce côté-là. 4. Juil.

Priſe de Hombourg par le Marquis de Refuge Lieutenant-Général. 26.

Le Comte de Thungen aſſiége Haguenau, qui fut défendu par Monſieur de Péri Maréchal de Camp, durant ſept jours de tranchée; mais voyant les ennemis ſe préparer à l'aſſaut, qu'il n'étoit point en état de ſoutenir, il battit la chamade & demanda une capitulation honorable, qu'on lui refuſa. Ce qui lui fit prendre le parti de tâcher de s'échapper avec ſa garniſon. Il exécuta cette hazardeuſe réſolution avec tant de diligence & d'adreſſe, qu'il arriva avec ſa Troupe à Saverne, n'aiant pas perdu dix hommes durant ſa retraite. Il en avoit perdu très peu à la défenſe de Haguenau, où il tua ou bleſſa quinze cens des ennemis. Le Roi pour cette belle action le fit Lieutenant-Général. 6. Oct.

Aux Pays-Bas, l'Electeur de Bavière prend Hui après onze jours de tranchée. La garniſon ſe rendit priſonnière de guerre. 1. Juin.

Les Alliés reprennent cette même Place. La garniſon ſe rendit pareillement priſonnière guerre. 12. Juil.

Les

1705. 17. Les ennemis forcent les Lignes de Brabant. Il y eut un combat assez chaud. Le Duc de Bavière y perdit plusieurs Officiers considérables de ses Troupes, & se battit en retraite. Monsieur de Caraman se voyant prêt d'être accablé par soixante bataillons, forma un bataillon quarré de deux Brigades d'infanterie ; il fut attaqué plusieurs fois par la cavalerie Angloise, sans pouvoir être rompu, & gagna un défilé où l'on cessa de le poursuivre.

4. Sept. Les Alliés prennent la Ville de Leuve, & font la garnison prisonnière de guerre.

25. Nov. Prise de Diest par l'Electeur de Bavière. La garnison forte de plus de quinze cens hommes se rendit prisonnière de guerre.

En Espagne, le commencement de cette Campagne ne fut pas heureux pour Sa Majesté Catholique. On assiégeoit depuis près de six mois Gibraltar, dont les Anglois s'étoient emparés l'année précédente. Le tems fut très fâcheux & sur la mer & sur la terre, la garnison étoit toujours rafraichie par des vaisseaux Anglois ou Hollandois. Le Roi de France y envoya une Escadre assez considérable pour l'empêcher, sous les ordres de Monsieur de Pointis. Huit de ces vaisseaux ne purent tenir en rade, ni soutenir la tempête qui les sépara des autres. Dans cette conjoncture arriva une Flotte de vingt vaisseaux de guerre ennemis. Monsieur de Pointis, qui n'en avoit plus que cinq, coupa ses cables, s'échoua, étant poursuivi de fort près, & brula son vaisseau & un autre qui l'accompagnoit. Les trois autres essuyérent un rude combat, & après une vigoureuse résistance, ils furent pris. Les Anglois jettérent de nouvelles Troupes dans la Place, & les Espagnols voyant le mauvais tems continuer, levérent le siége. 23. Avril.

Cependant les Espagnols, même les Rebelles, voyoient avec bien du chagrin les ravages des Troupes étrangères dans le pays, & sur-tout les sacrileges que les Troupes Protestantes commettoient

toient à l'égard des Egliſes : mais la perte de Barcelonne mit à une rude épreuve la fidélité des bons Eſpagnols pour leur Roi. 1705.

L'Archiduc prend Barcelonne par compoſition : ce fut un coup très fâcheux pour le Roi d'Eſpagne, non ſeulement par la perte de cette importante Place, mais encore parce que les révoltes s'étoient déja beaucoup multipliées depuis l'arrivée de l'Archiduc, & des Troupes qu'il avoit amenées avec lui, & que la priſe de cette Capitale de Catalogne en augmenta beaucoup le nombre. 9. Oct.

Cependant depuis cette priſe, le Maréchal de Teſſé fit lever le ſiège de Badajox aux ennemis. Milord Gallouai eut le bras emporté d'un coup de canon à ce ſiège. 16.

Les Rebelles ſurprennent Dénia & Valence. Décemb.

Sur la mer, outre l'affaire de Gibraltar, dont on a parlé ci-deſſus au ſujet du ſiège que les Eſpagnols avoient mis devant cette Place, le Chevalier de Saint Paul faiſant voile de la rade de Dunkerque avec trois vaiſſeaux, découvrit une Flotte qui venoit aiant le vent ſur lui : elle étoit eſcortée par deux vaiſſeaux de guerre Hollandois. Il détacha un de ces trois vaiſſeaux pour donner dans la Flotte marchande, & faire des priſes. Il alla avec les deux autres combattre les deux vaiſſeaux de guerre Hollandois : il en prit un qu'il fut obligé de bruler, parce que ce vaiſſeau n'étoit plus en état de tenir la mer ; il prit encore ſix vaiſſeaux marchands richement chargés. 19. Mai.

Le même Chevalier de Saint Paul, Commandant une Eſcadre de quatre vaiſſeaux du Roi, apperçut la Flotte Angloiſe de la mer Baltique de douze vaiſſeaux, eſcortée par trois vaiſſeaux de guerre. Il commanda au Sieur Bart de ſe rendre maître des vaiſſeaux marchands, ce qu'il fit avec l'aide de cinq Armateurs qui l'avoient joint. Le Chevalier de Saint Paul attaqua un vaiſſeau Anglois ; le Sieur de Roquefeuille en 11. Oct.

1705. combattit un autre, & le Sieur Hennequin s'attacha au troiſième. Après un combat fort opiniâtré les trois vaiſſeaux ennemis furent abordés & forcés : mais le Chevalier de Saint Paul fut tué d'un coup de mouſquet avant la fin de l'action. Ce fut une grande perte pour notre Marine, à cauſe de ſa valeur & de ſon habileté dans les combats de mer. Le Comte d'Illiers prit le commandement en ſa place, & acheva le combat & la victoire. Toutes les priſes & les trois vaiſſeaux de guerre Anglois furent conduits à Dunkerque, outre huit autres bâtimens de la même Nation qui avoient été pris la veille du combat.

Affaires particulières. Monſeigneur le Duc de Bretagne meurt à Verſailles le treizième d'Avril âgé de neuf mois & dix-neuf jours, étant né le vingt-cinquième de
13. Avril. Juin de l'année précédente.

Les Lettres Patentes du Roi ſur la Conſtitution du Pape en forme de Bulle, qui confirme & explique les Conſtitutions des Papes Innocent X & Alexandre VII ſur le Janſéniſme, données à Verſailles le dernier jour d'Août, furent enregiſtrées au Parlement le quatrième de Septembre, pour être exécutées ſelon leur forme & teneur.

1706. En Italie, le Château de Nice, que le Duc
Affaires d'Etat & de guerre. de Savoie avoit fait fortifier d'une manière qu'il paſſoit pour imprenable, & dont les nouvelles
4. Janv. fortifications lui avoient couté deux millions, ſe rendit par capitulation au Maréchal de Barwik après cinquante-cinq jours de tranchée ouverte. On y trouva cent dix pièces de canon. Le Maréchal n'y perdit que ſept à huit cens hommes. Monſieur Filei Maréchal de Camp & Chef des Ingénieurs, & un Brigadier des Ingénieurs y furent tués. Le Comte de Laval Colonel de Bourbon y fut bleſſé dangereuſement.

19. Bataille de Calcinato, où le Duc de Vendôme tailla en pièces l'Armée des ennemis. Le deſſein

sein de les attaquer en ce lieu-là, avoit été formé par ce Général avant son départ d'Italie pour la Cour. Il n'en avoit confié le secret qu'au Comte de Médavi, avec lequel il concerta divers stratagêmes pour surprendre le Comte de Réventlau Général Danois, qui avoit le commandement du corps des Troupes qui étoient postées en ces quartiers-là, jusqu'au retour du Prince Eugène. La marche brusque du Duc, & l'attaque vigoureuse qu'il fit de leurs retranchemens les surprit, & après quelque résistance ils furent mis en déroute. Ils eurent trois mille hommes tués sur le champ de bataille, & dans la suite on leur fit huit mille prisonniers; parce que Monsieur de Vendôme aiant prévu par où ils se retireroient, avoit fait des détachemens pour les couper. On leur prit mille chevaux, six piéces de canon, vingt-six drapeaux, douze étendarts, & presque tous leurs équipages. Messieurs de Médavi, Albergotti, de Montgon, de Murcé, de Bissi Lieutenans-Généraux, Messieurs de Maulevrier, Dillon, du Bourg, le Chevalier de Broglio, le Comte d'Estrades, de Forsat, Milord Galmoi Maréchaux de Camp, Messieurs Fitsgérard, de Grancei, des Touches, de Capi, de Château-morand Brigadiers, secondérent parfaitement par leur valeur & leur conduite dans cette journée Monsieur de Vendôme, qui n'eut que sept à huit cens hommes tant tués que blessés. 1706.

Levée du siége de Turin. Le Duc de la Feuillade avoit ouvert la tranchée devant cette forte Place dès la nuit du deuxième au troisième de Juin. Le Comte de Taun que le Duc de Savoie avoit chargé de la défense, le Marquis de Caraille Gouverneur de la Ville, & Monsieur de la Roche d'Anneси, qui commandoit dans la Citadelle se défendirent à merveille, jusqu'au septième de Septembre, que le Duc de Savoie & le Prince Eugène à la tête de leurs Armées secoururent après un grand & sanglant combat. 7. Sept.

1706. Pendant le ſiège Mr. le Duc d'Orléans vint prendre la place de Mr. le Duc de Vendôme, qui fut envoyé aux Pays-Bas pour y commander. Quand le ſecours fut proche, Mr. le Duc d'Orléans propoſa dans le Conſeil de ſortir des Lignes pour aller au devant des ennemis, & les combattre. C'étoit, ce ſemble, le parti qu'il falloit prendre: mais le Maréchal de Marcin, qui avoit les ordres ſecrets de la Cour, ne fut pas de ce ſentiment, & ſon avis prévalut, qui fut de défendre les Lignes & les retranchemens. Une funeſte expérience montra que ce n'étoit pas le meilleur. Les Lignes furent forcées, tout le canon pris avec toutes les munitions de guerre & de bouche. Les ennemis firent un grand nombre de priſonniers, tant ſoldats qu'Officiers: beaucoup furent tués & bleſſés. Mr. le Duc d'Orléans qui ſe trouvoit dans les endroits les plus dangereux, reçut deux bleſſures conſidérables: le Maréchal de Marcin y fut auſſi bleſſé mortellement, & mourut le lendemain. Le Comte de Murcé Lieutenant-Général y fut bleſſé & pris, & mourut quelque tems après de ſes bleſſures. Sur de faux avis que l'on ſuivit de la ſituation des ennemis, on prit encore un très mauvais parti, qui fut de ſe retirer du côté de Pignerol, ce qui fit perdre l'Italie au Roi; au-lieu de ſe mettre ſous Caſal, afin de prendre des meſures pour conſerver le Milanès & le Mantouan. On prétend que les ennemis eurent ſept à huit mille hommes tués ou bleſſés dans l'attaque des Lignes & en forçant les retranchemens, qui furent d'abord très bien défendus.

7. Sept. Deux jours après ce malheureux combat, le Comte de Médavi, qui commandoit un corps d'Armée, & obſervoit le Prince de Heſſe, qui en avoit un plus fort que le ſien, remporta ſur lui une victoire conſidérable, & qui nous auroit été infiniment avantageuſe, ſans le malheur de la défaite de Turin, qu'on ignoroit dans cette Armée. La bataille ſe donna proche de Caſtiglioné,

glioné, que le Prince de Heſſe avoit pris, & dont il aſſiégeoit le Château. Ce Prince ſachant que le Comte venoit avec ſon Armée pour lui faire lever le ſiège, alla au-devant de lui dans la plaine de Solfaria. On en vint aux mains, & le combat commença par-tout en même tems. Le Prince de Heſſe fut défait. Le Comte de Médavi détacha Mr. de Sebert Colonel pour aller à Caſtiglioné, qu'il força: & il prit à diſcrétion tout ce qu'il y avoit de Troupes qui aſſiégeoient le Château. Le Prince de Heſſe eut dans ces deux actions ſept mille cinq cens hommes tant tués que bleſſés ou priſonniers; il perdit toutes les munitions de guerre qu'il avoit aſſemblées pour le ſiège du Château. Monſieur de Grancei, qui commandoit notre droite à la bataille, Meſſieurs de Sebert, Dillon & de Saint Pater eurent grande part à la victoire. Monſieur de Grancei qui en porta au Roi la nouvelle, fut fait Maréchal de Camp, & Monſieur de Sebert Brigadier. Le Comte de Médavi fut honoré du Cordon bleu. Les François perdirent peu de monde, & nulle perſonne de remarque. Les ennemis après cette défaite abandonnérent tous les poſtes qu'ils occupoient ſur le Mincio: les débris de leurs Troupes prirent la route du Pô pour aller joindre le Prince Eugène dans le Milanès. 1706.

Le Prince Eugène s'empare de Milan, que le Prince de Vaudemont ne crut pas pouvoir défendre, & bloque le Château. Il prend enſuite Novarre, Creſcentin, Pavie, & pluſieurs autres Places. 25. Sept.

Le Duc de Savoie de ſon côté aſſiège Piſigithoné, & fait continuer le ſiège par le Prince de Heſſe. La Ville ſe défendit trois ſemaines, & ſe rendit par capitulation; durant ce tems-là le Duc de Savoie ſe rendit maitre d'Alexandrie. 27. Oct.

Le Prince Eugène aſſiège Tortone. Ses Trou- 21. Nov.

pes ſous les ordres du Général Iſelbak, prirent
1706. la Ville le quinzième d'Octobre, & le Château le vingt-unième de Novembre.

Priſe de Caſal par le Duc de Savoie. Il ouvrit la tranchée la nuit du vingt-troiſième de Novembre. Les Bourgeois capitulérent le lendemain. Le Commandant ſe retira dans la Citadelle avec ſa garniſon. Il ſe défendit bien: mais
6. Déc. tout étant préparé pour l'aſſaut, il ſe rendit avec ſes Troupes priſonnier de guerre.

23. Mai. Aux Pays-Bas, bataille de Ramilli, où nos Troupes furent défaites. Les deux Armées ſe trouvérent en préſence le jour de la Pentecôte; on ſe canonna de part & d'autre depuis onze heures juſqu'à deux, que Milord Malboroug, qui commandoit l'Armée ennemie, commença le combat. Il prévit bien que ſa droite ne pouvoit être attaquée, à cauſe d'un marais qui la ſéparoit de la gauche des François. C'eſt pourquoi il en tira cinquante eſcadrons pour fortifier ſa gauche, dont il fit quatre Lignes, outre une colonne compoſée de ſon corps de réſerve. Ainſi tout le poids du combat tomba ſur notre aile droite, où étoit la Maiſon du Roi. Ce corps de la Maiſon du Roi, toujours invincible, entra dans les Troupes ennemies, culbuta les trois prémières Lignes; mais en trouvant une quatrième & la colonne dont j'ai parlé, qui s'ébranloit pour prendre leur corps en flanc, elle fut obligée de céder, & de ſe retirer pour ſe rallier derrière les Troupes qui la ſuivoient, & qui au-lieu de la ſoutenir, ſe retirérent ſans avoir combattu. Les choſes étant ainſi deſeſpérées, notre aile gauche qui n'avoit pu combattre à cauſe du marais qui la ſéparoit des ennemis, ſe forma ſur une hauteur, ce que le Marquis de Méſiéres Lieutenant-Général fit fort à propos, & arrêta la cavalerie ennemie qui ſerroit de fort près la Maiſon du Roi, laquelle ſe rallia, & ſe retira en bon ordre. La plupart des Troupes ſe débandan-

bandérent devant la retraite, & c'eſt ce qui cauſa les malheurs qui arrivérent dans la ſuite : car 1706.
nous n'eumes pas plus de trois ou quatre mille hommes tués dans le combat. De ce nombre furent le Marquis de Gouffier, Monſieur de Bernières Brigadier & Major des Gardes Françoiſes, Meſſieurs de Bouſole, de la Garde & de Maigremont Capitaines aux Gardes, Milord Clare Maréchal de Camp, le Marquis de Bar Brigadier, Monſieur de Zurlaube Brigadier & Capitaine aux Gardes Suiſſes, Monſieur d'Aubigni Colonel de dragons, & le Marquis de Courcelles.

Parmi les bleſſés furent le Duc de Guiche Colonel des Gardes Françoiſes, le Prince de Soubiſe Capitaine-Lieutenant des gendarmes de la Garde, le Marquis de Coëtenfao Sous-Lieutenant des chevaux-légers de la Garde, le Marquis de Janſon & le Comte de Canillac Sous-Lieutenans des Mouſquetaires du Roi, le Comte d'Egmond, le Comte de Horn Lieutenant-Général, le Baron Palavicin Maréchal de Camp, le Marquis de Courcillon, & le Comte de Hill Brigadiers, le Marquis de la Luzerne Enſeigne des Mouſquetaires, le Marquis de Sommeri, le Marquis de Pourpri, & Meſſieurs d'Arifax, de Trébons, & la Surière, Cornette des Mouſquetaires du Roi. Les ſuites de cette bataille, furent la perte de Bruxelles, de Louvain, de Bruges, de Gand & de quantité d'autres Places, d'où on retira les garniſons pour les mettre à Anvers & en quelques autres capables de faire une plus longue défenſe.

La Ville d'Anvers priſe par les ennemis, la Citadelle ne fut point attaquée.

Oſtende priſe par les Alliés après douze jours 4. Juin.
de tranchée ouverte. Elle fut bien défendue par le Comte de la Mothe : mais plus de dix mille bombes dont elle fut toute bouleverſée, les menaces des habitans de ſe ſoulever, la meſintelligence des François & des Eſpagnols, la

garniſon, & le manque d'armes pour les ſoldats, obligérent le Comte de la Mothe à capituler.

1706.

16. Août. Combat vers Tournai au ſujet d'un fourage que faiſoient les ennemis, où le Chevalier du Roſel leur tua 400 hommes. Il y en eut 500 de bleſſés, & près de 400 priſonniers.

Les Alliés formérent le ſiége de Menin avec une des plus terribles artilleries qu'ils euſſent encore employées. Monſieur de Caraman Lieutenant-Général commandoit dans la Place; il fit pluſieurs ſorties qui furent ſi bien conduites, que les ennemis y firent toujours une grande perte d'hommes. Ils attaquérent le chemin couvert, qui fut très bien défendu par Meſſieurs Joubert Lieutenant de Roi, & Boufflers Colonel, juſqu'à ce qu'accablés par le grand nombre de Troupes dont les aſſaillans étoient ſoutenus, ils furent obligés de ſe retirer après y avoir fait périr 1500 hommes. Enfin les ennemis après avoir ruïné toutes les défenſes, & fait un feu épouvantable de groſſe artillerie, battoient en brèche tout le front de l'attaque, ce qui faiſoit une brèche de très grande étendue. Monſieur de Caraman, après un ordre de Monſieur de Vendôme de ne pas attendre à ſe rendre à la dernière extrémité, battit la chamade & ſe rendit par une capitulation honorable le 18. jour de tranchée ouverte.

1. Sept. La priſe de cette Ville fut ſuivie de celle de Dendermonde après cinq jours de tranchée, par la meſintelligence qui ſe mit entre le Commandant François, & le Gouverneur qui y avoit été mis de la part du Roi d'Eſpagne.

Enfin les ennemis mirent fin à leurs conquêtes aux Pays-Bas par la priſe d'Ath. Cette Place leur fut rendue après onze jours de tranchée, la garniſon étant foible, à proportion de ce qu'il falloit pour la défendre longtems.

4. Octob.

En Allemagne. Nos affaires alloient beaucoup mieux en ce pays qu'en Italie & aux Pays-Bas, où

où les ennemis furent si bien profiter de leurs victoires de Turin & de Ramilli. Le Maréchal de Villars aiant eu ordre du Roi de faire lever le blocus du Fort-Louis, que le Prince Louis de Bade avoit formé, & de chasser les ennemis des Lignes de la Moutre, de reprendre Haguenau & Drusenheim, dont ils s'étoient emparés, prit toutes ses mesures de concert avec le Maréchal de Marcin, qui devoit commander un autre corps de Troupes sur la Mosele. Le Maréchal de Marcin passa la Moutre après que le Comte du Bourg, commandant son avant-garde, eut défait huit cens chevaux qui entreprirent de lui disputer le passage. 1706. 1. Mai.

Le Maréchal de Villars marcha de son côté à Bischevillers, que les Impériaux avoient extrêmement fortifié. Le Prince Louis de Bade sachant que le Maréchal de Marcin avoit passé la Moutre pour attaquer ses Troupes par le flanc, tandis que le Maréchal de Villars marchoit pour les attaquer par le front, prit le parti de se retirer à Drusenheim. Monsieur de Villars trouva Bischevillers abandonné, & eut avis que le Prince Louis de Bade repassoit le Rhin avec son Armée qui étoit de vingt-cinq mille hommes; qu'il avoit laissé cinq bataillons Saxons dans Haguenau, & une garnison aussi dans Drusenheim. Le chemin au Fort-Louis se trouvant libre par la retraite du Prince de Bade, il y envoya une nouvelle garnison, & retira celle qui y étoit, & mit des munitions de guerre & de bouche dans cette Place.

Il détacha le Marquis de Vieuxpont qui se rendit maitre de Drusenheim sans beaucoup de résistance, la garnison s'étant retirée. Le Comte du Bourg prit le poste de Statmar le même jour, & fit la garnison prisonnière de guerre. 2. Mai.

Monsieur de Villars détacha Monsieur de Péri Maréchal de Camp pour faire le siège d'Haguenau, qu'il prit: la garnison qui étoit de deux mille cinq cens hommes fut faite prisonnière de guer-

guerre. On y trouva beaucoup de munitions de
1706. guerre & de bouche que le Prince de Bade y a-
11. voit miſes, dans le deſſein de faire le ſiège de Phalsbourg. Cette conquête ne couta que cinq cens hommes tués ou bleſſés.

Le Maréchal de Villars après ces expéditions alla camper à Spire, envoya ſa cavalerie à la Réhut, d'où il mit tout le Palatinat à contribution, & fit pendant deux mois ſubſiſter ſon Armée aux dépens des ennemis. Il forma cependant un projet important pour la ſureté du Fort-Louis; mais qui n'étoit pas aiſé à exécuter.

Ce fut de ſe rendre maitre de l'Ile du Marquiſat qui eſt vis-à-vis du Fort-Louis, & en eſt ſéparée par un bras du Rhin. Il y eut mille précautions à prendre, dont une ſeule à laquelle on auroit manqué, auroit fait échouer l'entrepriſe.
20. Juil. Elle réuſſit par la ſeule valeur des Troupes, & en particulier des grenadiers, par le feu du canon du Fort-Louis, & celui de l'Armée que Meſſieurs de la Frezelière & de Quinci faiſoient ſervir avec beaucoup de vivacité. Nous y perdimes Monſieur de Stref Maréchal de Camp, un Lieutenant & environ cent grenadiers. Les ennemis y laiſſérent cinq cens morts ſur la place. Monſieur de Villars ne paſſa pas outre, & ſe contenta de rétablir la pièce à corne qu'on avoit raſée par un des articles du Traité de paix de Riſwik, & dont les fondemens ſe trouvérent encore tous entiers. Cette expédition aiant réuſſi, fit naitre un autre important projet au Maréchal, qui fut exécuté l'année ſuivante.

26. Avril. En Eſpagne. Priſe d'Alcantara par les Portugais joints aux Anglois. Le Gouverneur ſe défendit mal, & on reconnut par la ſuite qu'il étoit d'intelligence avec les ennemis.

2. Mai. Le Marquis de Las Minas Commandant l'Armée Portugaiſe prend Salvaterre en Eſtramadure auſſi par intelligence.

9. Valentia d'Alcantara priſe ſur les Eſpagnols, aux jours de tranchée.

Bar-

Barcelonne attaquée & manquée par le Roi d'Eſpagne en perſonne, après trente-ſept jours de tranchée. Ce qui fut ſuivi de la perte de toute la Catalogne. 1706. 12.

Ciudad-Rodrigo pris en cinq jours d'attaque, & enſuite Albuquerque, par les Portugais. 21.

Milord Gallouai s'empare de Salamanque, & marche à Madrid : la Reine d'Eſpagne en ſortit avec pluſieurs Grands d'Eſpagne pour aller à Beſlange, Château appartenant au Connétable de Caſtille, à vingt-quatre lieues de cette Capitale. Le Roi alla à quatre lieues de Madrid à Tourajou ſe mettre à la tête des Troupes du Maréchal de Barwik. 8. Juil. 12. 19.

Milord Gallouai étant entré dans Madrid ſans réſiſtance, y fait proclamer l'Archiduc Roi d'Eſpagne, la moindre partie du peuple criant vive Charles III, & la plupart criant vive Philippe V notre Roi légitime, ſans que les ſoldats oſaſſent entreprendre de les forcer de crier autrement. 28.

Le Roi d'Eſpagne aiant reçu les Troupes qui lui venoient de France, tourne du côté des ennemis pour les combattre. Ils évitent toujours d'en venir à la bataille La Ville de Tolède & les autres les plus conſidérables de la Caſtille, & preſque tout ce Royaume, ſe cottiſérent pour fournir à la ſubſiſtance de l'Armée du Roi. Il s'approcha de Madrid, & envoya une lettre au Corps de la Ville, qui fut portée par le Marquis de Majorada, eſcorté par quatre cens chevaux commandés par Dom Antonio della Vallé. A leur entrée dans la Ville quelques Miquelets & quelques Milices du Royaume de Valence, ſous les ordres du Comte de Las-Amintas, ſe retranchérent à l'Arcade du Palais, & enſuite à la Tréſorerie, où l'on eſcarmoucha : mais le Comte aiant été bleſſé à mort, ils ſe rendirent au nombre de trois cens ſoixante-dix ſoldats, parmi leſquels il y avoit quatre-vingts Officiers. Le Marquis de Majorada & Dom Antonio della Vallé furent reçus avec de grands 3. Août.

1706. plaudiſſemens par le Corps de Ville & par le peuple, qui brulérent l'étendart & le portrait de l'Archiduc, & tous les Actes publics qui avoient été faits en ſon nom ; & le Roi d'Eſpagne continua de ſuivre les ennemis à la tête de ſon Armée.

4. Sept. Priſe d'Alicante par les ennemis. Monſieur de Mahoni Maréchal de Camp dans les Troupes de France la défendit vigoureuſement pendant 27 jours, & ne la rendit que parce qu'il manquoit d'eau & de beaucoup d'autres choſes néceſſaires à la garniſon.

4. Oct. Le Roi d'Eſpagne rentra dans Madrid, où il fut reçu avec toutes les marques de joie, que le zèle de ce peuple fidèle pouvoit lui inſpirer pour ſon Roi légitime.

10. Priſe de Cuença par le Marquis de Biſſi, que le Maréchal de Barwik détacha pour s'emparer de cette Place, il la prit & fit la garniſon priſonnière de guerre. Elle étoit de deux mille trois cens hommes, parmi leſquels il y avoit cent ſoixante quinze Officiers, dont quelques-uns, & en particulier celui qui commandoit la garniſon, avoient quitté le parti du Roi d'Eſpagne. Ce fut à condition qu'on ne tireroit aucun châtiment de leur déſertion.

Dans le même tems Monſieur de Geofreville aiant joint quelques Troupes conduites par l'Evêque de Murcie, emporta d'aſſaut Orighuéla, & l'abandonna au pillage pendant vingt-quatre heures. L'Evêque fit deſarmer les habitans, & leur ôta les titres originaux de leurs privilèges.

11. Priſe de Carthagène par Monſieur de Barwik en trois jours de tranchée. La garniſon qui étoit nombreuſe, ſe rendit à diſcrétion. On y trouva ſoixante-quinze pièces de canon, trois mortiers & beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Le Maréchal y mit Monſieur de Mahoni pour y commander.

25. Déc. Alcantara repris par eſcalade par le Marquis de

de Bal, qui commandoit l'Armée du Roi d'Eſpagne en Eſtramadure. La garniſon Portugaiſe preſque auſſi nombreuſe que le corps qui l'attaquoit, fut en partie paſſée au fil de l'épée. Telle étoit la ſituation des affaires d'Eſpagne ſur la fin de cette année; la Caſtille reconquiſe, & pluſieurs autres Places de gré ou de force étant rentrées ſous la domination du Roi. 1706.

Sur la mer. Le Comte de Chavagnac Capitaine de vaiſſeau, commandant une Eſcadre de vaiſſeaux du Roi, fait deſcente dans l'Ile de Saint Chriſtophle. Il la pille & la ravage juſqu'au deuxième de Mars. Ce qui cauſa aux Anglois près de trois millions de perte. 21. Févr.

Monſieur d'Iberville étant arrivé à la Martinique avec une autre Eſcadre, ſe joint à Monſieur de Chavagnac; ils font deſcente dans l'Ile de Nièves, chaſſent les Anglois de divers poſtes & du Fort de la Pointe, s'emparent de vingt-deux navires tant de guerre que marchands. Ils pouſſent les Anglois, & les obligent à capituler. Tous ſe rendent priſonniers de guerre, ſoldats & habitans: s'obligent à livrer tous leurs Nègres, qui étoient juſqu'au nombre de ſept mille. Ces deux Capitaines dans ces expéditions n'eurent pas cinquante hommes de tués. 1. Avril.

Le Chevalier de Fourbin attaqua la Flotte de la mer Baltique proche du Texel eſcortée par ſix vaiſſeaux de guerre, beaucoup plus forts que ceux de ſon Eſcadre. Il aborda lui-même le vaiſſeau Amiral, qui fut brulé, le Sieur de Lanquetot un autre & le coula à fond, les Sieurs Henequin & Bart en abordérent un troiſième avec leurs frégates & le prirent; les trois autres échapérent par la fuite. 2. Oct.

Mort du Cardinal de Coiſlin Evêque d'Orléans. *Affaires particulières*

Le Cardinal de Janſon eſt fait Grand-Aumônier de France à la place du Cardinal de Coiſlin. 5. Fevr.

Le Duc de Barwik eſt fait Maréchal de France.

1706. L'Abbé de la Trimouille eſt nommé par le Roi Cardinal, dans la promotion que fit le Pape le dix-ſeptième de Mai.

1707. *Affaires d'Etat & de guerre.* 6. Janv. Repriſe de l'Ile de Minorque, & de la Ville de Mahon, par le Comte de Villars Chef d'Eſcadre. Cette expédition ſe fit avec beaucoup de vigueur, & remit toute l'Ile ſous la domination du Roi d'Eſpagne. Le Chevalier de la Roche Albert, Monſieur de la Jonquière, & le Gouverneur Eſpagnol du Fort, qui s'y étoit maintenu, eurent beaucoup de part à la conquête.

25. Avril. En Eſpagne. Bataille d'Almanza où le Maréchal de Barwik remporte une victoire complette ſur l'Armée des Alliés commandée par Milord Gallouai, dont les Troupes ſe battirent bien. L'action commença à trois heures après midi, & la victoire fut longtems en balance. Le Régiment du Maine s'y diſtingua beaucoup. Le Maréchal de Barwik y fit paroître beaucoup de préſence d'eſprit, & une grande capacité dans l'art des batailles, en remédiant à tout, & pourvoyant à propos à tous les inconvéniens. Les ennemis furent pourſuivis plus de deux lieues. On fit dans la pourſuite treize bataillons priſonniers, outre cinq autres qui furent pris ſur le champ de bataille. Six Maréchaux de Camp, dix Brigadiers, vingt Colonels & huit cens autres Officiers pris avec toute l'artillerie, & ſix-vingts tant drapeaux qu'étendarts. Ils laiſſérent ſur la place près de cinq mille hommes, ſans compter les bleſſés qui étoient en fort grand nombre, & parmi ceux-ci étoient Milord Gallouai, & le Marquis de Las-Minas Général des Portugais. Les vainqueurs perdirent deux mille hommes, & entre autres le Marquis de Silleri, & Mr. de Polaſtron, Brigadiers; & parmi les bleſſés furent le Duc de Salerno commandant les Gardes du Roi d'Eſpagne, qui reçut onze coups de ſabre, les Marquis de Saint Clair & de Silli Maréchaux de Camp.

Mon-

Monſieur le Duc d'Orléans, qui venoit d'arriver de France, & qui devoit commander l'Armée des deux Couronnes, quelque diligence qu'il eût faite, dès qu'il fut que les Armées étoient proches l'une de l'autre, ne put arriver que ſur la fin de l'action. 1707.

Le prémier fruit de cette victoire fut la ſoumiſſion de Requena, dont la garniſon ſe rendit à diſcrétion à Mr. le Duc d'Orléans. 3. Mai.

Valence Capitale du Royaume auquel elle donne ſon nom, implora la clémence du Roi, & ſe rendit à ce même Prince. 8.

Monſieur le Duc d'Orléans étant allé en Arragon pour joindre une partie des Troupes qu'il devoit commander, fit ſommer Sarragoſſe Capitale de ce Royaume, & après quelques eſcarmouches, elle ſe ſoumit. Il fit deſarmer les habitans, & les taxa à quarante-cinq mille piſtoles, & à fournir deux mille ſacs de farine & autant d'avoine. 24. Mai.

Le Duc d'Oſſone, commandant les Troupes d'Andalouſie, prend Serpa Place forte en Portugal, en deux jours de tranchée, & fait la garniſon priſonnière de guerre. Il prit enſuite Moura aux mêmes conditions, après un grand ravage qu'il y cauſa par les bombes. 26.

Monſieur de Mahoni prend Alcira en ſix jours de tranchée; mais il leva le ſiége de Dénia, n'aiant pas aſſez de Troupes pour venir à bout de cette entrepriſe. 10 Juin. 7. Juil.

Monſieur d'Arennes détaché par Monſieur le Duc d'Orléans, prend Méquinença le même jour.

Le Duc de Noailles ſe rend maitre de Puicerda & de toute la Cerdagne, & fait bâtir une Citadelle à Puicerda aux dépens de la Cerdagne Eſpagnole. 12. Sept.

Priſe de Ciudad-Rodrigo. Le Marquis de Bai qui commandoit les Troupes d'Eſpagne dans l'Eſtramadure, aſſembla un corps d'environ huit mille hommes de Troupes réglées & les Mi... 4. Oct.

ces,

ces, & attaqua cette Place. Le Gouverneur at-
1707. tendit l'aſſaut ſur la brèche que l'artillerie avoit faite après quelques jours de tranchée. Monſieur de Miromeſnil Colonel fut commandé avec quatre cens grenadiers, & emporta la brèche. Il fut ſuivi de quelques autres Troupes. Il s'avança pour couper la garniſon & le Gouverneur, & les empêcher d'entrer dans le Château ; le Gouverneur y entra avec quelques ſoldats : mais il fut ſerré de ſi près, que Monſieur de Miromeſnil s'y jetta avec lui, ſuivi de ſes grenadiers. Cinq cens hommes qui étoient de la garniſon du Château mirent auſſi-tôt les armes bas : on leur fit quartier. Le Gouverneur & la garniſon de la Ville & du Château au nombre de dix-huit cens ſoldats, & deux cens quatre-vingts Officiers, furent faits priſonniers de guerre. La Ville ne fut point pillée, parce que les habitans n'avoient jamais voulu prêter ſerment de fidélité au Roi de Portugal.

Siège de Lérida par Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orléans. Ce fut une des plus hardies entrepriſes qui ſe fût encore faite depuis la guerre d'Eſpagne, & à laquelle ce Prince ſe détermina contre le ſentiment de la plupart des Officiers Généraux : la force de la Place tant de la Ville que du Château, auxquels les ennemis depuis qu'ils s'en furent emparés avoient ajouté pluſieurs nouveaux ouvrages ; la difficulté du terrein & la ſituation de cette Place ſur un rocher ; l'éloignement des lieux, où il falloit aller chercher les faſcines & la terre pour les gabions ; les inondations ſubites de la Ségre ; la ſaiſon avancée & le mauvais tems ; la force de la garniſon commandée par le Prince de Darmſtat ; enfin une nombreuſe Armée que les ennemis pouvoient aſſembler, & qu'ils aſſemblérent en effet pour venir au ſecours de la Place, ne l'épouvantérent point. Il ſuppléa à tout par les précautions qu'il avoit priſes, par ſa vigilance, par ſon activité, par ſon exemple dans les fatigues

gues & dans les dangers, & par ſa libéralité envers les ſoldats. 1707.

Le Prince fit ouvrir la tranchée devant la Ville la nuit du ſecond au troiſième d'Octobre, & il la prit le quatorzième du même mois. Il en permit le pillage pendant huit heures; cela même ſe fit, pour ainſi dire, avec grand ordre, deux ſoldats par chaque chambrée furent chargés de l'exécution.

La tranchée fut ouverte devant le Château du côté de la campagne, la nuit du ſeize au dix-ſept, & la Place ſe rendit par capitulation au bout d'un mois. Une des conditions fut que le Fort de Garden, qui n'avoit point encore été attaqué, & qui étoit comme une ſeconde Citadelle de Lérida, lui ſeroit rendu en même tems. On ne manqua pas de remarquer, à la gloire de ſon Alteſſe Royale, que pluſieurs grands Capitaines avoient échoué devant cette Place. 11. Nov.

Après la priſe de Lérida Monſieur le Duc d'Orléans chargea Monſieur d'Arennes de faire le ſiège de Morella, où il y avoit une garniſon de douze cens hommes. Ce ſiège eût duré plus longtems, ſans un accident fort heureux pour les aſſiégeans, & fort fâcheux pour les aſſiégés. Le Gouverneur, le Major, & quelques Officiers s'entretenant auprès du feu, une bombe tomba par la cheminée & les tua tous. La garniſon déconcertée demanda à capituler, & convint de remettre le Château à certaines conditions, qui furent acceptées. 12. Déc.

En Italie. Les Impériaux depuis l'affaire de Turin avoient une ſi grande ſupériorité en ce pays-là, qu'ils y faiſoient des progrès ſans beaucoup de difficulté. Ils aſſiégérent la Citadelle de Modène. Monſieur de Bar Brigadier y commandoit & avoit ſoutenu un long blocus. Il capitula aux conditions les plus avantageuſes & les plus glorieuſes, & rendit la Place. 10. Févr.

Réduction du Château de Milan, après un long blocus, & un ſiège que le Marquis de la Floride 20. Mars.

qui

qui y commandoit, ſoutint avec beaucoup de
1707. fermeté. Il ne rendit la Place que ſur les ordres du Roi.

7. Juil. Les Napolitains ſollicités, menacés & intimidés par les Impériaux, & ne pouvant être ſecourus par le Roi d'Eſpagne, ſe déclarent pour l'Empereur. Le Duc d'Eſcalone Viceroi de Naples, n'étant pas en état de tenir contre le peuple & contre les ennemis, dont les Troupes s'approchoient, ſe retira à Gayette, après avoir jetté le peu de Troupes qu'il avoit dans les Châteaux de Naples, mais qui ſe rendirent peu de tems après, faute de munitions.

30. Sept. Priſe de Gayette par l'intelligence des Catalans avec les Impériaux. Le Duc d'Eſcalone Viceroi de Naples & quelques autres Eſpagnols de qualité furent faits priſonniers.

3. Oct. Suze attaquée, & rendue au Duc de Savoie, qui fit une partie de la garniſon priſonnière de guerre.

22. Mai. En Allemagne. Priſe des Lignes de Bihel ou de Stolophen par le Maréchal de Villars à l'ouverture de la Campagne de ce côté-là. Ces Lignes étoient regardées par les ennemis comme le rempart de l'Allemagne. Le projet de les attaquer avoit été formé par le Maréchal dès l'année précédente, quand il ſe fut rendu maître de l'Ile du Marquiſat. L'exécution dépendoit d'un grand ſecret, & de mille meſures qu'il falloit prendre pour la faire réuſſir. La prévoyance de ce Général mit ordre à tout, ſans que les ennemis euſſent aucun ſoupçon de ſon deſſein. De ſorte que ces Lignes, qu'ils fortifioient depuis fort longtems, furent priſes preſque ſans combat, & nous donnérent une libre entrée dans l'Allemagne. Leurs Troupes s'en retirérent en confuſion pour ſe ſauver dans les montagnes, où l'on les pourſuivit. On y prit cent ſoixante-ſix pièces de canon, des boulets & de la poudre à proportion, quarante-cinq mille ſacs d'avoine, quarante-mille ſacs de blé & de farine, & un grand

grand amas de fourages, un pont de bateaux tout entier, plusieurs bateaux & pontons de cuivre. Les soldats y firent un prodigieux butin dans le pillage des tentes & des baraques. On détruisit les Lignes & les retranchemens, & en particulier les écluses, la plupart de maçonnerie, faites pour rendre par les inondations ces Lignes plus inaccessibles. 1707.

Les Officiers, qui eurent la plus grande part à cette action, furent le Marquis de Vivant, le Comte de Broglio, les Sieurs de Péri, de Lée, & de Vieuxpont. Les suites furent non seulement une entrée libre dans le cœur de l'Allemagne, mais encore les contributions d'argent & de vivres que l'on poussa jusqu'à Ulme & même au-delà du Danube, & dans la Suabe & la Franconie, la dissipation des Troupes ennemies, la désertion des soldats, & une consternation qui se répandit dans leur Armée & dans tout le pays, outre la prise de diverses petites Places qui mirent les Troupes Françoises fort au large & fort à leur aise, sans être obligées de faire venir rien d'Alsace.

Il y eut plusieurs petits combats pendant tout le mois de Juin, où les ennemis furent toujours battus, dans l'un desquels le Général Janus commandant les Troupes de Franconie fut fait prisonnier. On prit Schorendorf, & on se saisit de Gemunde, poste important, au cas qu'on prît le parti d'aller en avant. On s'empara de Manheim, & on surprit Mariendal. Juin. Juillet.

Le Marquis de Vivant reçut un petit échec par le Duc d'Hanovre, qui le surprit à la faveur d'un brouillard, & lui tua trois cens hommes. 24. Sept.

En Provence. Le Duc de Savoie étant convenu avec les Alliés de faire le siège de Toulon, & de pénétrer en France, fit & eux aussi de prodigieux préparatifs pour l'exécution de ce dessein, qui leur coutérent des dépenses immenses par mer & par terre. Le Duc aiant reçu de grands

1707. grands secours de Troupes d'Allemagne, d'Angleterre & d'Italie, entra en Provence avec une nombreuse Armée, tandis que la Flotte Hollandoise & Angloise de quarante-huit vaisseaux de guerre & de quantité de vaisseaux plats, venoit le joindre pour attaquer Toulon par mer. Le Duc passa le Var le onzième de Juillet, & après une assez pénible marche, il arriva le vingt-troisième à la Valette: il s'y logea dans le Château, qui appartenoit au Marquis de ce nom, Chef de l'illustre & ancienne maison des Thomas. Ce vieux Seigneur (il avoit alors plus de 80 ans) se comporta avec tant de fermeté & de sagesse, qu'il mérita également les louanges du Duc de Savoie, & celles de la Cour de France.

Cependant le Maréchal de Tessé qui commandoit toutes les Troupes en Provence & en Dauphiné, les fit mettre en marche pour la plupart vers Toulon, fit faire un camp sur la hauteur de Sainte Anne proche de la Ville, du côté que les ennemis s'étoient campés, le fortifia & le borda de cent pièces de canon. Il en fit faire deux autres aux côtés de ce camp, qui y communiquoient. Celui de la gauche étoit sur la hauteur de Sainte Catherine, plus avancé que celui de Sainte Anne.

Le Duc de Savoie & le Prince Eugène voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'approcher de Toulon sans se rendre maitre des hauteurs, firent attaquer celle de Sainte Catherine, où commandoit le Marquis de Tessé Brigadier: ils furent vigoureusement repoussés. Comme la hauteur de Sainte Catherine étoit commandée par quelques autres, ils mirent du canon sur celles-ci, & donnérent un nouvel assaut avec les mêmes Troupes soutenues de trois mille cinq cens soldats. Monsieur le Geurchois, qui avoit relevé le Marquis de Tessé, se voyant fort incommodé par le canon des ennemis, & en danger d'être enveloppé par un si grand nombre de Troupes, se retira après avoir fait enclouer quatre canons qu'il

qu'il ne put amener, & fait mettre le feu aux retranchemens. Les ennemis s'y retranchérent, & y firent mettre vingt pièces de gros canon qu'on leur amena de la Flotte. 1707.

Le Maréchal de Teſſé étant durant ce tems-là allé à Marſeille pour pourvoir à ſa défenſe, au cas que Toulon fût pris, revint, & étant venu viſiter le camp de la hauteur de Sainte Anne, réſolut de chaſſer les ennemis de celle de Sainte Catherine. Il fit ſes diſpoſitions, & ordonna pour cet effet trois attaques. La prémière commandée par Monſieur Dillon, la ſeconde par Monſieur de de Goëbriant, & la troiſième par le Comte de Monſoreau. Ils attaquérent tous trois en même tems, le Maréchal à leur tête: & après un combat aſſez opiniâtré ils forcérent les ennemis, & les obligérent à abandonner le poſte, après y avoir perdu quatorze cens hommes tant tués que bleſſés, du nombre deſquels fut le Prince de Saxe-Gotha. On encloua tous leurs canons de fer, & on en emmena deux pièces de bronze. Les nôtres n'eurent que deux Capitaines & cent ſoldats tués, & cent cinquante bleſſés. On détruiſit tous les retranchemens que les ennemis avoient faits ſur cette hauteur, & l'on jugea à propos de la laiſſer ſans y en faire de nouveaux.

Après la repriſe de la hauteur de Sainte Catherine, les ennemis ne ſe trouvoient pas plus avancés qu'ils étoient en arrivant. Ils tinrent Conſeil, & ſur les avis qu'ils eurent que de nouvelles Troupes étoient prêtes à marcher, devant avoir à leur tête Monſeigneur le Duc de Bourgogne; qu'outre cela les maladies s'étoient miſes dans leurs Troupes & ſur leur Flotte; que les vivres & les fourrages commençoient à leur manquer, ils conclurent à lever le ſiège: mais pour couvrir leur deſſein, ils ſe mirent à bombarder la Ville, où ils ne firent pas un fort grand mal. Dès le vingtième du mois d'Août ils commencérent à embarquer leurs gros bagages, une partie de leur artillerie, leurs malades & leurs bleſ-

1707. blessés; la nuit du vingt & unième au vingt-deuxième ils décampérent à petit bruit, sans avoir pu jusqu'alors ouvrir la tranchée. Ils laissérent une grande partie de leurs tentes, pour laisser
30. Oct. croire pendant quelques heures qu'ils n'avoient point décampé, & gagner autant de tems pour n'être pas si tôt poursuivis dans leur marche. Ils retournérent par le même chemin qu'ils étoient venus, avec cette différence qu'ils firent en se retirant autant de chemin en deux jours qu'ils en avoient fait en cinq jours en venant; & le Maréchal de Tessé, quelque diligence qu'il fît, ne put les joindre. Ils perdirent plus de dix mille hommes dans cette expédition, en y comprenant ceux qui furent tués, ceux qui moururent de maladie, & les déserteurs, qui venoient se rendre par troupes dans le tems qu'ils furent devant Toulon, outre les malades & les blessés, dont on en mit quatre mille dessus la Flotte à la levée du siège.

La nouvelle de la levée du siège fut aussi-tôt envoyée au Roi par le Maréchal de Tessé. Ce fut le Marquis de Tessé qui fut le porteur de la lettre au Roi, à qui Sa Majesté, après l'avoir lue, fit l'honneur de dire que le Maréchal son père avoit rendu un des plus grands services qu'un Sujet pouvoit rendre à l'Etat & à son Roi. En effet ce Maréchal, après avoir été très attentif à tous les mouvemens du Duc de Savoie, qui pouvoit tomber avec son Armée, ou sur la Savoie, dont nous étions les maitres, ou sur la Provence, ou sur le Dauphiné, & avoir tellement disposé ses Troupes, qu'elles pouvoient se porter assez promptement dans le pays qui seroit attaqué, & pris toutes les précautions possibles, il les rassembla à tems pour la défense de Toulon, & prit un système de défense tel qu'il convenoit, & qui ne pouvoit pas mieux lui réussir. J'ai déja nommé la plupart des Officiers-Généraux qui le secondérent dans cette défense; mais le Marquis de Langeron y eut une très grande part.

part. Il commandoit la Marine, & dans le port, aiant à ſes ordres huit cens Officiers de ce Corps, cent cinquante Gardes-marines & tout les matelots, plus de quatre cens canonniers, & un grand nombre de bombardiers, qu'il fit agir avec toute l'habileté poſſible, de ſorte qu'avec deux batteries qu'il avoit fait élever ſur deux vaiſſeaux, ſavoir le Saint Philippe & le Tonnerre, qu'il poſta toujours admirablement, ce fut lui qui cauſa la plus grande perte aux ennemis dans leurs retranchemens & en diverſes occaſions qu'il eut de mettre ſon canon en œuvre. Enfin Monſieur de Saint Pater, qui commandoit dans la Ville avec onze bataillons, y maintint un ordre admirable, & prit de ſi bonnes précautions contre tous les accidens qui pouvoient arriver, & ſur-tout contre les bombes, qu'il la préſerva d'une entière ruïne. 1707.

Sur la mer. Le Chevalier de Fourbin attaque avec 8 frégates une Flotte Angloiſe ſortant des Dunes, eſcortée par trois vaiſſeaux de guerre dont deux étoient de 70 canons, & le troiſième de 74, & leurs batteries baſſes étoient de canons de 36 livres de balle, outre une frégate de 40 canons. La frégate & un des trois vaiſſeaux ſe ſauvérent, & Monſieur de Fourbin amena les deux autres avec vingt navires marchands à Dunkerque. Le Roi pour cette action vigoureuſe, & pour pluſieurs autres du Chevalier, le fit Chef d'Eſcadre, & le Chevalier de Nangis qui apporta cette nouvelle, fut fait Capitaine de vaiſſeau. 13. Mai. Juillet.

Le même Chevalier de Fourbin avec un pareil nombre de frégates de quarante à cinquante canons, s'étant avancé bien avant dans le Nord, prit quarante vaiſſeaux de deux Flottes, l'une Angloiſe & l'autre Hollandoiſe. Les vaiſſeaux d'eſcorte de celle-ci qui étoient trois vaiſſeaux de guerre, prirent la fuite. Il chargea ſur les meilleurs vaiſſeaux, prit tout le butin, les agrets, les canons, les ancres, & brula le reſte, excepté quatre vuides que les Hollandois rachetérent,

rent, & un autre qu'il donna aux Marchands &
1707. aux matelots, avec des vivres pour s'en retourner.

21. Oct. Le Chevalier de Fourbin & Monſieur du Gué-Trouin, chacun avec leur Eſcadre, rencontrérent vers le Cap Lézard une Flotte Angloiſe de cent quarante voiles, eſcortée par cinq vaiſſeaux de guerre, dont trois étoient du prémier rang, & deux autres du ſecond. Le Sieur du Gué attaqua le Cumberland de quatre-vingt-cinq canons, qui étoit le Commandant. Il le démata de tous ſes mâts & le prit. Monſieur de Béarnois s'attacha au Chêne-Royal de ſoixante-dix-huit canons, mais ce vaiſſeau prit la fuite & lui échappa. Monſieur de Fourbin prit le Cheſter de cinquante-quatre canons. Le Rubi de 54 canons fut pris à l'abordage par MM. de Courſerat & de Neſmond. Meſſieurs de Tourouvre & Bart ſuivirent le Dévonshire de quatre-vingt-ſix canons, qui ſe battoit en fuyant. Le vaiſſeau de Monſieur de Tourouvre étant incommodé, ne put ſuivre: le Sieur Bart dont le vaiſſeau étoit meilleur voilier approcha le Dévonshire pour l'aborder: mais il ſe retira bien vîte, voyant que le feu y avoit pris, & on le vit en effet peu de tems après ſauter en l'air avec neuf cens hommes qui étoient deſſus, dont on n'en put ſauver que deux. La Flotte marchande pour la plupart ſe ſauva durant le combat.

Cette même année Madame la Ducheſſe de Bourgogne accouche d'un Prince le huitième de Janvier, que le Roi nomma Duc de Bretagne.

Affaires particuliéres. Le Maréchal de Vauban meurt à Paris, âgé de ſoixante & quinze ans.

Mort du Cardinal le Camus.

Mort du Cardinal d'Arquin, père de la Reine de Pologne. Il étoit, dit-on, âgé de cent ſix
1. ans.

Sur la mer. La prémière affaire conſidérable de cette année fut la tentative du Roi d'Angleterre

terre pour une descente en Ecosse, où il avoit été appellé par plusieurs Seigneurs Ecossois. Les vents contraires, la promptitude des Anglois & des Hollandois à mettre une puissante Flotte en mer, & quelques autres contre-tems, l'empêchérent de réussir. Quand on fut arrivé au Golfe d'Edimbourg, où la descente se devoit faire, on fit les signaux, auxquels les Ecossois ne répondirent point, par la crainte de la Flotte ennemie, & des nombreuses Troupes qui y étoient. Le Chevalier de Fourbin qui commandoit nos vaisseaux, ne jugea pas à propos d'exposer à un si évident danger la personne du Roi d'Angleterre : nos Troupes & nos vaisseaux mirent à la voile, & firent prudemment une fausse route vers le Nord, poursuivis par l'Armée ennemie. On reprit la nuit la route des côtes de France, & la Flotte arriva à Dunkerque au commencement d'Avril, aiant perdu un vaisseau nommé le Salisburi, qui étant mauvais voilier, ne put suivre les autres. Dans ce vaisseau furent pris après un très long combat, cinq Compagnies du Régiment de Béarn, le Marquis de Lévi Lieutenant-Général, le Marquis de Meuse Colonel, Milords Griffin, de Clermont & Midleton, & plusieurs autres Officiers Anglois & Ecossois, qui servoient depuis longtems dans les Troupes de France.

1708. *d'Etat & de guerre.* Mars. 6. Avril.

Autre expédition de mer, qui fut la prise de l'Ile de Sardaigne par les Anglois. L'Amiral Lak, aiant une Flotte de soixante voiles dans la Méditerranée, on embarqua sur cette Flotte quelques Troupes Catalanes, & le Comte de Cifuentés que l'Archiduc avoit nommé Viceroi de Sardaigne, arriva devant Cagliari, principale Ville de cette Ile, mit à terre quelque Emissaires, qui répandirent une Déclaration de l'Archiduc, pleine de promesses pour les Peuples, s'ils se soumettoient, & des plus grandes menaces, s'ils résistoient. L'Amiral fit sommer le Marquis de la Jamaïque Viceroi, de lui ouvrir

Août.

les portes, & comme il tardoit à faire réponſe,
1708. il fit jetter quelques bombes de la Ville. Ce Seigneur ſe trouvant avec huit cent ſoldats ſeulement, & voyant que ceux de l'intelligence ameutoient le Peuple, & qu'il alloit être accablé, ſe retira dans le Château avec ſes ſoldats, le Conſul de France, & quelques Officiers Caſtillans: mais ne voyant nulle apparence de ſecours, il accepta l'offre que lui fit l'Amiral, de le faire tranſporter avec ſes Troupes dans quelques-unes des Places de la côte d'Eſpagne. Enſuite le Comte de Cifuentés fut proclamé Vice-roi, & toutes les autres Villes ſe ſoumirent.

28. Sept. Les Anglois attaquent Port-Mahon, & s'en rendent les maitres par capitulation.

Aux Pays-Bas. Monſeigneur le Duc de Bourgogne, aiant ſous lui Monſieur le Duc de Vendôme, commandoit notre Armée des Pays-Bas. Milord Marlboroug commandoit l'Armée ennemie. Monſieur de la Faille, Brigadier des Ar-
5. Juil. mées du Roi d'Eſpagne, & ci-devant Grand-Bailli de Gand, ſurprit cette Place. La garniſon Hollandoiſe qui ſe retira dans le Château, ſe rendit le lendemain au ſoir par capitulation.

Le Comte de la Mothe s'approcha en même tems de Bruges, avec un Camp volant qu'il commandoit, & la Ville ſe rendit ſans réſiſtance.

Le même Comte de la Mothe emporta enſuite l'épée à la main le Fort de Plaſſendal, qui fait la communication entre Bruges & Nieuport. Il y avoit dans ce Fort ſept cens hommes, qui furent tous tués ou faits priſonniers. On y prit auſſi une frégate de dix pièces de canon.

Sur ces entrefaites le Prince Eugène vint joindre Milord Marlboroug. Etant arrivés à Ou-
11. denarde par des marches forcées, ils y firent paſſer l'Eſcaut à leur Armée, qu'ils rangérent. L'Armée Françoiſe arrivant en même tems en bataille, les chargea. Le combat fut rude, & dura depuis quatre heures du ſoir juſqu'à la nuit, qui ſépara les combattans. L'Armée de France

ſe

ſe retira vers Gand; la gauche qui fit l'arrière-garde, demeura ſur le champ de bataille juſqu'au grand jour, & marcha toujours en bon ordre, conduite par le Chevalier du Rozel Lieutenant-Général, ſans que les ennemis qui l'attaquérent, puſſent l'entamer. 1708.

Quelques jours après un détachement de notre Armée emporta l'épée à la main le Fort Rouge, ſitué ſur le Canal qui va au Sas de Gand. Deux cens hommes qui y étoient, furent tous tués ou pris.

Le Général Fagel avoit fait élever des Lignes pour couvrir la Flandre Hollandoiſe, & les gardoit avec deux mille hommes. Le Chevalier du Rozel les aiant forcées vers l'Ile de Cadſant, mit la plus grande partie du Pays à contribution, & fit bruler pluſieurs maiſons, en repreſailles des deſordres que les ennemis avoient commis dans l'Artois. 28. Juil.

Sur l'avis qu'on eut qu'ils penſoient à aſſiéger Lille, le Maréchal de Boufflers s'y renferma pour la défendre. Il la défendit avec tant de courage & d'habileté, qu'il tint les ennemis près de quatre mois entiers devant cette Place, qui leur couta la perte d'une grande partie de leur Armée. La Place fut inveſtie le douze d'Août par le Prince Eugène. Milord Marlboroug commandoit l'Armée d'obſervation. La tranchée fut ouverte la nuit du vingt-deux au vingt-trois du même mois. Outre les prodiges de valeur que les aſſiégés firent paroître chaque jour, il ſe paſſa durant ce ſiège & à ſon occaſion pluſieurs actions vigoureuſes, dont voici les principales. Août. 12. 22.

Lorſque Monſeigneur le Duc de Bourgogne s'approchoit pour tenter le ſecours de Lille, deux Bataillons ennemis vinrènt attaquer le Château d'Aigremont, où le Sieur Bequet, Capitaine dans le Régiment d'Iſenghien, avoit été poſté avec deux cens hommes. Il les repouſſa, & leur tua cent cinquante hommes, du nombre deſquels fut l'Officier-Général qui les commandoit. 10. Sept.

1708. Le jour ſuivant on chaſſa les ennemis de Séclin. Leurs autres retranchemens étoient ſi forts, & le poſte qu'ils occupoient étoit ſi avantageux, qu'on ne jugea pas à propos de pouſſer l'attaque plus loin; mais on s'appliqua à les empêcher autant qu'il ſeroit poſſible de recevoir des convois, & à jetter dans Lille de nouvelles Troupes avec des munitions de guerre.

21. Le Chevalier de Luxmebourg fut envoyé de Douai dans ce deſſein avec deux mille tant carabiniers, que cavaliers & dragons, qui outre leurs armes, portoient chacun un fuſil & ſoixante livres de poudre. Le Sieur de Tournefort qui venoit de la grande Armée avec quelques Troupes choiſies, le joignit en chemin. Ils traverſérent le camp des ennemis, en contrefaiſant les Allemands, & entrérent dans la Ville par la porte de Notre Dame au nombre de dix-huit cens hommes. Le reſte du détachement aiant trouvé la barrière fermée par les ennemis, qui renconnurent enfin les François, ſe retira à Douai.

Le même jour, entre Jéteghem & Kokelar, à deux lieues de Dixmude, un Convoi de ſix à ſept cens chariots qui venoit d'Oſtende, ſous une eſcorte de vingt-cinq mille hommes, fut attaqué à quatre heures après midi par le Comte de la Mothe, qui n'avoit avec lui que vingt mille hommes. La perte des ennemis fut deux fois plus grande que la nôtre, & ils ne purent faire paſſer que deux cens cinquante chariots: tous les autres furent contraints de retourner à Oſtende. Le Sieur Grimaldi, Brigadier de dragons, fut tué en cette occaſion.

19. Oct. Le Duc de Vendôme attentif à couper aux ennemis la communication d'Oſtende, fit attaquer les Ponts de Leffingue & de Slipe. Le Comte de la Mothe s'empara de la Redoute qui couvroit le prémier: le Chevalier de Langeron prit le ſecond.

Cependant les ennemis preſſoient vivement le ſiége

siège de Lille, & se vinrent enfin en état d'y donner l'assaut. Le Maréchal de Boufflers, par considération pour les habitans, voulut bien ne pas l'attendre, & fit battre la chamade. La capitulation fut réglée le lendemain. Tout ce qu'il demanda lui fut accordé. Les principales conditions furent que la Religion seroit maintenue dans l'état où elle étoit, & que les habitans conserveroient leurs biens, leurs droits, & leurs privilèges. Il entra ensuite dans la Citadelle avec quatre mille six cens hommes. 1708. 22. 23.

Les ennemis qui n'avoient pas assez de munitions pour en achever le siège, espéroient en tirer tôt ou tard d'Ostende, par le Port de Leffingue, dont ils avoient bien fortifié le Village. Le Duc de Vendôme le fit attaquer des deux côtés, nonobstant l'inondation. Les soldats s'avançant dans l'eau jusqu'aux épaules, le forcérent en peu de tems. On y fit quinze cens prisonniers. On y trouva six pièces de canon, plusieurs petits mortiers, & une grande quantité de poudre. 25. Oct.

Les hostilités recommencérent, & la tranchée fut ouverte devant la Citadelle de Lille dès le sixième jour après la reddition de la Ville. 29. Oct.

Les ennemis cherchoient toujours à s'ouvrir un passage du côté de la mer. Le Comte de Mouroux Maréchal de Camp, aiant appris que deux Régimens d'infanterie & un de cavalerie s'étoient avancés à Hondschote, entre Furnes & Berg-Saint-Vinox, marcha à eux, & les défit entièrement. De treize cens hommes qu'ils étoient, deux cens furent tués, & mille faits prisonniers. Novem. 14.

L'Electeur de Bavière revenu depuis peu d'Allmagne, où il avoit commandé, s'étant mis à la tête d'un Corps considérable de Troupes tirées de notre Armée & des garnisons voisines, investit Bruxelles, & l'attaqua si vivement, que dès le soir du deuxième jour de tranchée ouverte, il donna l'assaut à la contrescarpe. Il fut néan- 22. 26.

néanmoins obligé de se retirer vers Mons le lendemain, aiant eu avis que Milord Marlboroug & le Prince Eugène, n'aiant laissé que vingt-quatre Bataillons dans Lille, venoient de passer l'Escaut avec toute leur Armée; le Marquis de Nangis qui étoit à Berkem sur le bord de cette rivière avec neuf Bataillons, alla nonobstant l'opposition des ennemis, joindre le Marquis d'Hautefort, qui étoit posté devant Oudenarde, & qui n'aiant point d'autre parti à prendre que celui de la retraite, marcha vers Grammont avec vingt-trois Bataillons, vingt Escadrons, & vingt pièces de canon. Ils reçurent si bien le Prince Eugène, qui vint les attaquer dès le commencement de la marche avec sa cavalerie, suivie de l'infanterie, qu'il fut contraint de leur laisser poursuivre leur route. Le Marquis d'Hautefort étant arrivé auprés de Saint-Ghilain, que quatre cens hommes sortis d'Ath avoient surpris, les assiégea aussi-tôt. Ils se rendirent prisonniers de guerre dès le lendemain, aiant été attaqués au-delà de l'Haine par ce Marquis, & au-deçà par le Comte Albergotti.

1708. 26. 27. 29. 30.

Decem. 8. Le passage de l'Escaut aiant ouvert aux ennemis un chemin libre pour leurs convois, ils envoyérent une grande quantité de munitions à Lille, dont la Citadelle se rendit par une capitulation honorable.

30. Le Fort Rouge & Gand repris par les ennemis.

En Allemagne. Il ne se passa rien de considérable cette année, tout l'effort de la guerre aiant été dans les Pays-Bas.

11. Août. Sur la frontière de Savoie. Les deux Villes de Sézane furent forcées par le Maréchal de Villars: il les emporta à la vue du Duc de Savoie, qui soutenoit avec une partie de son Armée les Troupes qu'il avoit dans ces deux Villes entourées de maurilles bien crénelées.

31. Août. Le Fort de Fenestrelles pris par le Duc de Savoie.

En

En Eſpagne. Le Comte Mahoni prit Alcoi, après deux aſſauts, ſoutenus vigoureuſement. Les lieux voiſins ſe ſoumirent auſſi-tôt à l'obéiſſance du Roi d'Eſpagne; en ſorte qu'il ne reſta plus à l'Archiduc dans le Royaume de Valence, que Dénia, Alicante, & Villa-Joyoſa. 1708. 9. Janv.

Douze cens fantaſſins des ennemis, quatre cens chevaux, & douze cens Miquelets furent ſurpris & battus à Falceté en Catalogne, par le Sieur Gaëtano Lieutenant-Général des Troupes d'Eſpagne, que Monſieur le Duc d'Orléans avoit détaché pour ce ſujet. 2. Juin.

La Ville & le Château de Tortoſe ſe rendirent par capitulation à Monſieur le Duc d'Orléans. Il l'avoit inveſtie le douze Juin, & avoit fait ouvrir la tranchée la nuit du vingt-un au vingt-deux. Depuis que la tranchée fut ouverte, il y étoit preſque continuellement. Sa préſence, qui encourageoit les Troupes, & ſon activité à pourvoir à tout, hâtérent la réduction de cette Place, l'une des plus fortes & des plus importantes de la Catalogne. Le Château d'Arès, ſitué auprès de Morella, & très fort par ſon aſſiette, fut compris dans la capitulation. Le Fort de Saint-Jean qui commande le Port des Alfaques, à la droite de l'embouchure de l'Ebro, ſe rendit auſſi. On trouva dans Tortoſe, lorſqu'elle fut évacuée par les ennemis, ſoixante groſſes pièces de canon, douze mortiers, trente mille boulets, & cent cinquante milliers de poudre. 21. Juil.

La Ville de Dénia, dans le Royaume de Valence, fut priſe d'aſſaut par le Chevalier d'Asfeld, après quatre jours de tranchée ouverte. Le Château qu'il attaqua enſuite ſe rendit le cinquième jour, depuis la priſe de la Ville. Les Officiers & les ſoldats de la garniſon demeurérent priſonniers de guerre. On prit dans ce Château cinquante pièces de canon, vingt-trois mortiers, mille barils de poudre, & quantité d'autres munitions. 12. Nov.

1708. 3. Déc. La Ville d'Alicante dans le même Royaume fut contrainte en trois jours de siège, par le Chevalier d'Asfeld, à capituler: elle se rendit avec tous les Forts, à l'exception du Château. La cavalerie qui étoit dans la Place, fut démontée avant d'en sortir.

Villa Joyosa, autre Ville du Royaume de Valence, aiant eu avis de la prise d'Alicante, se soumit au Roi d'Espagne.

Le Comte Gui de Staremberg qui commandoit l'Armée de l'Archiduc en Catalogne, tenta inutilement de surprendre Tortose, dont les fortifications n'étoient pas encore entièrement réparées. Aiant fait trois attaques, il fut repoussé du côté de la Porte de Saint-Jean par le prémier Bataillon du Régiment de Blésois; & du côté de la Porte du Temple, par le second Bataillon du même Régiment: mais il s'empara du fauxbourg voisin de la Porte de Remolino. Dom Adrien de Bétancour, Commandant de la Place, sortit à la tête d'un détachement de sa garnison pour chasser les ennemis de ce poste, & les chargeant l'épée à la main, fut tué dès le commencement de l'action. Le Sieur de Longchamp Lieutenant de Roi, aiant pris sa place, continua de pousser les ennemis, qui gagnérent en se retirant le Monastère de Saint-Jean, où ils se fortifiérent. Il les chassa de ce nouveau poste par le feu de son artillerie; en sorte qu'ils furent contraints de s'en aller durant la nuit, aiant perdu plus de sept cens hommes. Il n'y eu eut que soixante tués ou blessés parmi les Troupes de la garnison.

Affaires particulières. Avril. Le Comte de Gassé Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui s'étoit distingué en plusieurs occasions, fut fait Maréchal de France, & prit le nom de Maréchal de Matignon.

2 Octob. Le Maréchal de Noailles Duc & Pair de France, ci-devant Viceroi de Catalogne, où il avoit commandé les Armées avec succès, mourut en sa cinquante-neuvième année.

Aux

Aux Bays-Bas. La Ville de Bruges & le Fort de Plaſſendal furent évacués par les François. 1709.

Le Comte d'Artagnan Lieutenant Général força ſeize cens hommes des ennemis, qui s'étoient retranchés dans Varneton ſur la Lis. Pluſieurs furent tués, & huit cens ſe rendirent à diſcrétion, avec un Brigadier, & grand nombre d'Officiers. Nous n'eumes que deux ſoldats tués dans cette action. *Affaires d'Etat & de guerre.* 31. Janv. 1. & 2. Janv. 4. Juil.

Tournai fut rendu par capitulation. Il avoit été inveſti le vingt-ſeptième de Juin par le Prince Eugène, & par Milord Marlboroug, qui en firent le ſiège conjointement. La tranchée avoit été ouverte la nuit du ſept au huit Juillet. Le Marquis de Surville qui commandoit dans cette Place, fit perdre beaucoup de monde aux ennemis, dont quatre Bataillons furent défaits dans une ſortie. Il rendit la Ville, & entra le trente-un dans la Citadelle, qui commença à être attaquée dès le jour ſuivant. 29.

Elle ne ſe rendit que faute de vivres, après un ſiège de plus d'un mois: les fréquentes mines que fit jouer le Marquis de Mégrigni, qui en étoit Gouverneur, déſolérent les ennemis. 3. Sept.

Bataille de Malplaquet, donnée entre Mons & Bavai. Notre Armée occupoit les Bois de Sart & de Janſart, & avoit un retranchement devant elle. Les ennemis furent repouſſés dans les trois prémières attaques, qu'ils firent depuis huit heures du matin juſqu'à midi. A la quatrième ils entrérent dans les retranchemens par la gauche, & furent encore repouſſés par le Maréchal de Villars qui y accourut. La bleſſure qu'il y reçut alors, l'aiant obligé de ſortir du combat, notre gauche ſe retira en bon ordre. Pendant ce tems-là les ennemis pénétrérent dans le centre. Le Maréchal de Boufflers les fit charger ſix fois par la Maiſon du Roi, & par d'autre cavalerie. Deux ou trois de leurs Lignes furent renverſées & percées à chaque charge; 11.

& ſans leur infanterie, à la faveur de laquelle
1709. ils ſe rallioient, ils euſſent été entièrement défaits. Cependant le Maréchal de Boufflers les voyant maitres du Bois de Sart, donna les ordres pour la retraite. Notre Armée fit ſi bonne contenance en ſe retirant, que les ennemis ceſſérent de la ſuivre au ruiſſeau de Tainier, d'où elle marcha tranquillement vers le Queſnol, avec trente-deux drapeaux ou étendarts qu'elle leur avoit pris. Le champ de bataille leur couta trente mille hommes tués ou bleſſés. La perte que ſouffrit notre Armée fut moindre de plus des deux tiers.

11. Oct. Les ennemis faiſant un grand fourage au-delà de l'Haine, entre Leuſe, Perwels & Belœil, furent battus par le Comte de Broglio, qui ſans autre perte que de trois cavaliers, leur tua ſix cens hommes, en prit plus de cent cinquante, & un grand nombre de chevaux. Le Prince de Lobkowits qui commandoit le fourage, s'enfuit vers Ath, & abandonna toutes les trouſſes qui furent enlevées par nos Troupes.

21. Mons obtint une capitulation honorable, après avoir ſoutenu un ſiége de vingt-cinq jours de tranchée ouverte. Elle fut attaquée par le Prince de Naſſau, Stathouder de Friſe. Le Duc de Croi Gouverneur de cette Ville, & le Marquis Grimaldi Lieutenant-Général, la défendirent. Dans la plupart des attaques on repouſſa pluſieurs fois les ennemis.

21. Août. En Allemagne. Le Comte du Bourg Lieutenant-Général, défit auprès de Rumersheim, Village d'Alſace, environ neuf mille hommes des ennemis, commandés par le Comte de Merci. Le Comte du Bourg ordonna à toutes ſes Troupes, qui ne conſiſtoient qu'en ſept Bataillons & dix-huit Eſcadrons, de charger ſans tirer un ſeul coup. L'infanterie ennemie fit ſa décharge de quinze pas, le prémier rang le genou à terre, le ſecond baiſſé, & le troiſième par deſſus le

ſe-

ſecond. L'infanterie Françoiſe les chargea ſi bruſquement la bayonnette au bout du fuſil, qu'ils eurent à peine le tems de ſe relever, & qu'ils furent auſſi-tôt mis en fuite. Leurs cuiraſſiers firent auſſi leurs décharges de quinze pas, & furent enfoncés avec la même facilité. On prit tout leur canon, tous leurs drapeaux, leurs timbales, & la plupart de leurs étendarts. Le Comte de Merci bleſſé à l'épaule, ſe retira à Fribourg avec trois cens chevaux ſeulement. Il laiſſa ſur le champ de bataille quinze à dix-huit cens morts. Plus de huit cens de ſes gens furent noyés, & plus de deux mille cinq cens faits priſonniers. Nous ne perdimes qu'environ trois cens hommes. Le Roi donna au Comte du Bourg le Cordon bleu en récompenſe de cette victoire. 1709.

Sur la frontière de Savoie. Le Marquis de Thoi ſe retirant de Conflans à Fréterive, par ordre du Maréchal de Barwik, repouſſa les ennemis, qui chargérent ſon arrière-garde. Il y eut de part & d'autre environ quatre cens hommes tués ou pris dans cette action. 19. Juil.

Le Sieur Dillon Lieutenant-Général, qui commandoit du côté de Briançon, aiant appris que le Général Rhebinder s'avançoit pour l'attaquer dans ſes retranchemens, marcha au-devant de lui vers le pont de la Vachette avec deux Bataillons, cinq Compagnies de grenadiers, & cinq Troupes de cavalerie. Il le chargea le lendemain, le mit en fuite, & le pourſuivit juſqu'au Mont-Genèvre, quoique bien inférieur en nombre, le Général Rhebinder aiant avec lui trois mille fantaſſins & deux cens chevaux. Août. 22.

Aux Sevènes. Cinq ou ſix cens Fanatiques, qui avoient pris les armes dans le Vivarais, furent battus & diſſipés. Septembre vers la fin.

En Eſpagne. Le Comte d'Eſtaing qui commandoit les Troupes en Arragon & en Catalogne, prit la Ville de Roda, & la garniſon priſonnière de guerre. Cette Place ſituée ſur un 13 Mars.

rocher de difficile accès près de l'Iſaréna, ne
1709. l'arrêta pas cinq jours entiers. C'étoit le poſte le plus important de cette frontière du côté des montagnes.

7. Avril. Le Prince des Aſturies fut reconnu héritier préſomptif de la Monarchie d'Eſpagne dans l'Aſſemblée des Etats Généraux tenue à Madrid.

17. Une Eſcadre Angloiſe arrivée devant Alicante, tenta de ſecourir le Château, bloqué depuis le mois de Décembre précédent, & déja fort endommagé par la mine que le Chevalier d'Asfeld avoit fait jouer le ſix Mars. Dom Franciſco Gaëtano d'Arragon aiant empêché la deſcente des Anglois, le Sieur Stanhope qui les commandoit, demanda une capitulation honorable pour le Château. Elle lui fut accordée, & réglée le lendemain. C'étoit la ſeule Place qui reſtoit aux ennemis dans le Royaume de Valence, le Chevalier d'Asfeld aiant repris l'année précédente toutes les autres Places qu'ils y avoient occupées. Le Roi d'Eſpagne, pour récompenſe, lui permit de mettre les armes de Valence ſur le tout dans ſon écuſſon.

7. Mai. Le Marquis de Bai commandant l'Armée d'Eſpagne ſur la frontière de Portugal, attaqua & défit Milord Gallouai, Général de l'Armée Portugaiſe, qui avoit treize Bataillons plus que lui. Le combat commença à trois heures après midi, dans la Campagne de la Gudina, entre la Gevora & la Gaya. On pourſuivit les ennemis juſqu'à Campo Major & Elvas. On leur prit toute leur artillerie, leurs pontons, ſept drapeaux, huit étendarts, deux mille trois cens priſonniers, du nombre deſquels furent trois Bataillons Anglois, avec tous leurs Officiers, & on leur tua dix-ſept cens hommes, ſans autre perte que de trois cens tués ou bleſſés.

1. Juin. Le Marquis de Bai enleva aux Portugais le Château d'Alconchel, avec trois pièces d'artillerie qui étoient dedans, & la garniſon priſonnière de guerre.

Dom

Dom Miguel Pons Maréchal de Camp, avec deux Bataillons & trois Régimens de cavalerie, attaqua & mit en ſuite ſix Régimens ennemis, qui étoient poſtés à quelque diſtance du Pont de Montanara, ſur la frontière de Catalogne. Il leur tua quatre cens hommes, fit trois cens priſonniers, prit leurs bagages & ſix étendarts, & n'eut que quatre ſoldats tués dans cette action. 1709. 2. Août.

Le Duc de Noailles aiant fait en Catalogne une marche ſecrette pour ſurprendre deux Régimens des ennemis, qui étoient dans Figuières, les trouva qui ſortoient de ce quartier. Il les chargea avec ſix Eſcadrons, commandés par les Sieurs de Fimarcon & de Peyſac, & les mit en deſordre. Ils furent tous tués ou pris, avec leurs bagages, à la réſerve d'un petit nombre de cavaliers, qui ſe ſauvérent. 7.

Dix-huit cens chevaux des ennemis campés entre Palau & Santa Eugénia, à demi-portée du canon de Gironne, furent auſſi ſurpris par le Duc de Noailles; deux cens furent tués & pluſieurs pris, avec le Général de la cavalerie Palatine; les autres ſe ſauvérent ſous le feu de la mouſquetterie de Gironnne, abandonnant leurs tentes & leurs bagages. 2. Sept.

Dans la nouvelle France. Le Sieur de Saint-Ovide, Lieutenant de Roi de Plaiſance, dans l'Ile de Terre Neuve, prit par eſcalade le grand Fort de l'habitation de Saint-Jean, que les Anglois occupoient ſur la côte Orientale de l'Ile. Le Gouverneur fut bleſſé, & pris priſonnier avec toute la garniſon, compoſée de cent ſoldats de Troupes réglées. On y trouva dix-huit piéces de canon, vingt-quatre mortiers, & des magaſins remplis pour ſoutenir un ſiége de ſix mois. Les Sieurs de Saint Eugène & de Dépenſens ſe diſtinguérent dans l'attaque. Le lendemain le petit Fort ſitué à l'entrée du Port ſur un rocher eſcarpé & iſolé, ſe rendit avec la garniſon de ſoixante hommes. Il y avoit dedans quinze piéces de canon, ſept mortiers, des vivres & des mu- 1. Janv. 2.

munitions pour près d'un an. Cette entrepriſe
1709. fut faite ſuivant le projet, & par l'ordre du Sieur de Coſtebelle Gouverneur de Plaiſance.

17. Mars. Sur mer. Le Sieur du Gué-Trouin, ſix jours après qu'il fut ſorti de Breſt, rencontra une Flotte qui venoit de Virginie, & qui étoit eſcortée par quatre vaiſſeaux de guerre. Il les attaqua, leur donna la chaſſe, & prit cinq navires de la Flotte qu'ils eſcortoient.

29. Le Sieur Caſſart commandant le vaiſſeau l'Eclatant, fut rencontré à une lieue de la côte de Barbarie par une Eſcadre de quinze vaiſſeaux de guerre Anglois. Il ſe défendit contre eux le reſte du jour, toute la nuit, & le jour ſuivant juſqu'à midi, qu'il ſe retira, après en avoir démâté deux, & fort maltraité pluſieurs autres; les Maures, ſpectateurs du combat de deſſus les côtes, en virent couler un à fond.

2. Juil. Le Capitaine Laigle, Lieutenant de frégate du Roi, commandant le Phénix, étant parti de Malaga, découvrit le jour même trois vaiſſeaux ennemis, auxquels il donna la chaſſe. Il les joignit ſur les cinq heures du ſoir. Quoiqu'ils ſe fuſſent mis en Ligne pour le recevoir, & qu'ils fiſſent grand feu ſur lui, il les attaqua, & les prit l'un après l'autre : le prémier étoit de trente canons, le ſecond & le troiſième de vingt-deux.

6. Nov. Le Sieur du Gué-Trouin attaqua & prit un vaiſſeau de guerre Anglois monté de ſoixante-deux canons, & de quatre cens cinquante hommes.

Affaires particulières. François-Louis de Bourbon Prince de Conti, ſecond fils d'Armand de Bourbon Prince de Conti, & petit-fils de Henri de Bourbon Prince de Condé, mourut à Paris dans ſa quarante-cinquième année. Il avoit fait paroître en pluſieurs occaſions ſa valeur, & ſon habileté dans l'art de la guerre, mais principalement dans la bataille de Gran en Hongrie, & dans celles de Steinkerque & de Nerwinde en Flandre.

Henri

Henri Jules de Bourbon Prince de Condé, & prémier Prince du Sang de France, mourut à Paris en ſa ſoixante-ſixième année, après une longue maladie, qu'il ſupporta avec une grande réſignation à la volonté de Dieu. Il fit paroître dans les Campagnes où il ſe trouva, qu'il avoit hérité le courage de Louis de Bourbon II. du nom, dont il étoit fils unique. 1709. 1. Avril.

Le Comte de Beſons fut fait Maréchal de France. Juin.

Le Comte d'Artagnan fut auſſi fait Maréchal de France. Il prit le nom de Maréchal de Monteſquiou. Sept.

Naiſſance de Louis de France, à qui le Roi donna le titre de Duc d'Anjou, & qui eſt aujourd'hui Roi de France, Louis XV. du nom. 1710.

Affaires d'Etat & de guerre.

Aux Pays-Bas. Le Sieur Mackinai, fameux Partiſan de Namur, ſe rendit proche de Liège à quatre heures du matin, ſe ſaiſit de la porte du Pont, entra dans la Ville, ſurprit la grande Garde, qui étoit devant la porte de Monſieur de Rochebrune Commandant de la Place, pilla ſa Maiſon, en fit autant à celle du Comte de Wels Envoyé de l'Empereur, enleva ſa vaiſſelle d'argent, les chevaux & les meilleurs effets; après quoi il ſe retira, n'aiant eu que trois hommes tués: cinquante qui tardérent à le ſuivre, trop occupés du pillage, furent faits priſonniers. 15. Févr. 10. Juin.

Douai aſſiégé par les Alliés avec une Armée de près de cent quarante mille hommes, deux cens pièces de canon, & quatre-vingts mortiers. La Place fut inveſtie le 22 Avril. La tranchée fut ouverte la nuit du quatrième au cinquième de Mai. Le Prince Eugène & Milord Marlborough commandoient l'Armée. Monſieur Albergotti Lieutenant-Général commandoit dans la Ville, aiant ſous ſes ordres Monſieur de Pommereu, qui en étoit Gouverneur, le Marquis de Dreux, Meſſieurs de Bradelai & Valori Maréchaux de Camp, le Duc de Mortemar, le Comte

1710. te de Lannion, Monſieur de Châtenai Brigadiers. Monſieur de Jaucourt commandoit l'Artillerie, aiant ſous lui pluſieurs Officiers de ce Corps. La Place fut auſſi vigoureuſement défendue, qu'elle fut vivement attaquée. Les mines, les fourneaux firent périr un grand nombre des ennemis; les ſorties furent fréquentes & preſque toujours heureuſes & bien conduites. Celle de la nuit du ſeptième au huitième de Mai, commandée par le Duc de Mortemar, fut une des plus brillantes. Il ruïna une bonne partie des travaux des aſſiégeans, tailla en pièces le Régiment Anglois de Sutton, & fit ſa retraite en très bon ordre. Tous les poſtes furent toujours courageuſement diſputés, ordinairement abandonnés aux dépens des ennemis, par les mines que l'on faiſoit jouer en les quittant. Le Maréchal de Villars, qui commandoit l'Armée de France, beaucoup inférieure à celle des ennemis, fit diverſes tentatives pour ſecourir la Place; mais leurs retranchemens étoient ſi forts, & remplis d'un ſi grand nombre de Troupes, que la prudence lui défendoit de les attaquer. Enfin Mon-

25. Juin. ſieur Albergotti voyant une grande brèche au corps de la Place, fit battre la chamade, après cinquante deux jours de tranchée ouverte. Monſieur Albergotti, qui fit paroître dans tout ce ſiége beaucoup de valeur & d'habileté, fut récompenſé par le Roi du Cordon bleu de ſes Ordres, & du Gouvernement de Sar-Louis. Meſſieurs de Dreux & Brandelai furent faits Lieutenans-Généraux, le Duc de Mortemar Maréchal de Camp. Les autres Officiers furent récompenſés à proportion.

25. Juil. Conférences de Gertrudemberg rompues. On étoit convenu de cette Ville, qui eſt ſur les confins du Brabant Hollandois, pour y traiter de la paix. Le Maréchal d'Uxelles & Monſieur l'Abbé de Polignac, Plénipotentiaires du Roi, s'y étoient rendus dès le mois de Mars. Ils y firent des propoſitions qui y furent rejettées avec hau-

hauteur par les Alliés ; leſquels enflés de leurs ſuccès, propoſérent des conditions ſi peu raiſonnables, que nos Plénipotentiaires, par ordre du Roi, ſe retirérent. Les Alliés dans la ſuite eurent ſujet de ſe repentir de leur fierté, & de n'avoir pas accepté ce qu'on leur propoſoit alors. 1710.

Priſe de Béthune par les Alliés. Elle fut très bien défendue par Monſieur Dupui-Vauban, quoiqu'il n'eût qu'une médiocre garniſon, & compoſée en grande partie de nouveaux Régimens. Il la rendit par une capitulation honorable, après trente-cinq jours de tranchée ouverte. 26. Août.

Défaite d'un corps conſidérable des Alliés, & d'un grand convoi qu'ils conduiſoient ſur la Lis. Ce corps étoit de plus de deux mille hommes, cavalerie & infanterie. Les vaiſſeaux qui portoient le convoi, étoient quarante-ſix bélandres chargées de bombes, de boulets, de carcaſſes, de grenades, de poudre, de vin, d'eau-de-vie, & autres munitions. Monſieur de Ravignan Maréchal de Camp ſortit d'Ypres pour attaquer les ennemis avec deux mille hommes, & fut joint par le Régiment de dragons de Saint-Chaumont. Le Comte d'Atlone qui commandoit le convoi & les Troupes, aiant été averti de la marche de Monſieur de Ravignan le fit attaquer avec tant de vigueur la baionnette au bout du fuſil, qu'il fut entièrement défait. Quatre ou cinq cens des ennemis furent tués : il y en eut trois cens de noyés, & neuf cens faits priſonniers, parmi leſquels ſe trouva le Comte d'Atlone, & cela ſans autre perte du côté des François, que de cinq Officiers, & de quarante ſoldats tués ou bleſſés. Tous les vaiſſeaux furent brulés, & une quantité prodigieuſe de poudre qu'ils portoient, les boulets & les bombes dans l'incendie des bélandres allérent au fond de la rivière. Le feu qu'on mit à la poudre, & qui ſe communiqua aux bombes, aux carcaſſes, & aux grenades, fit 19. Sept.

1710. un ſi grand fracas, que quelques Villages des environs furent renverſés, & que le bruit ſe fit entendre juſqu'à Cambrai & à Namur. Les ennemis détachérent pluſieurs Troupes ſur le détachement de Monſieur de Ravignan, à ſon retour; cinq Eſcadrons le joignirent à Rouſſelar; mais ils furent chargés avec tant de valeur par les dragons de Saint-Chaumont, qu'ils furent défaits, & eurent plus de cent cinquante hommes tués ou bleſſés: de ſorte que le détachement rentra heureuſement dans Ypres ſur les ſix heures du ſoir.

29. Sept. Priſe de Saint-Venant par les Alliés. Cette Place n'eſt proprement qu'un Fort de terre non revétu. Les ennemis au mois de Juillet prétendirent l'emporter, & y envoyérent ſeulement quatre Bataillons: mais Mr. de Selur Brigadier, qui y commandoit, fit ſi bonne contenance, qu'ils en différérent l'attaque, & vinrent l'aſſiéger dans les formes au mois de Septembre. La Place ne fut priſe qu'après treize jours de tranchée ouverte, & les ennemis y eurent quinze cens hommes tués ou bleſſés. Il ſoutint deux aſſauts; au troiſième ils ſe logérent ſur la brèche. Une de leurs bombes étant tombée ſur un magaſin de poudre, le fit ſauter. Alors Monſieur de Selur capitula. La garniſon ſortit avec armes & bagages, & fut conduite à Arras: le Comte de Bérenger fut tué à la défenſe de cette Place.

Dans le même tems que les ennemis aſſiégeoient Saint-Venant, ils étoient occupés au ſiège d'Aire, Place d'une toute autre conſéquence. Le Marquis de Goëbriant y commandoit avec une nombreuſe garniſon, aiant ſous ſes ordres Monſieur le Jai Gouverneur de la Place, & quantité d'autres braves Officiers. Ce ſiège dura cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Les ſorties furent fréquentes, & toujours très ſanglantes pour les ennemis. Ils n'emportérent preſque aucun poſte qu'après des aſſauts redoublés,

blés, qui leur coutérent une infinité de monde. Enfin, aiant fait une grande brèche au corps de la Place, ils y donnérent l'aſſaut, & ſe logérent ſur la brèche. Monſieur de Goëbriant auroit encore tenu quelques jours, pouvant ſe retirer au Fort de Saint François pour y capituler; mais à la prière des Bourgeois, qui avoient toujours été très fidèles au Roi, & ſachant que les ennemis avoient promis à leurs ſoldats le pillage de la Ville, ſi elle étoit forcée, il battit la chamade, & ſe rendit avec la plus honorable capitulation. Il fut ſecondé dans cette belle défenſe par le Comte d'Eſtrade Maréchal de Camp, le Marquis de Liſtenai, & Meſſieurs Grimaldi Brigadier, de Cabeſtan Lieutenant de Roi de la Place, le Chevalier de Beuil, Meſſieurs de Greder, du Fort, d'Audencourt, le Marquis de Lionne, de Mauviel, le Marquis de Brancas, le Marquis de Belabre Colonels: Mr. de Valière commandoit l'Artillerie. On y perdit le Marquis de Liſtenai, les Marquis de Rothelin & de Thiboutot y furent dangereuſement bleſſés. Le Marquis de Goëbriant fut récompenſé du Cordon bleu, le Comte d'Eſtrade fut fait Lieutenant-Général, Meſſieurs de Grimaldi & de Beuil Maréchaux de Camp, &c. Les ennemis perdirent à ce ſiège, ſoit par les maladies, ſoit de coups de feu ou de main, une infinité d'hommes. 1710. 8. Nov.

En Eſpagne. Dom Juan de Améſada prend la Ville & le Château d'Eſtadella en Arragon pour le Roi d'Eſpagne. 2. Juin.

Le Marquis de Bai commandant l'Armée d'Eſpagne en Eſtramadure, prend par eſcalade la Ville de Mirando en Portugal. 7. Juil.

Combat d'Alménar, où l'infanterie Eſpagnole fut miſe en fuite par les Rebelles. La valeur de Dom Joſeph Valléyo avec ſon Régiment de dragons, en empêcha l'entière défaite, en arrêtant la cavalerie ennemie. La perte fut à peu près égale de part & d'autre. 27. Juil.

Combat de Pénalva, où les ennemis aiant attaqué 15. Août.

1710. taqué à diverſes repriſes l'arrière-garde du Roi d'Eſpagne, furent repouſſés avec perte de mille hommes tués ou bleſſés, de ſept étendarts, & de deux paires de timbales.

20. Bataille de Sarragoſſe, où les Eſpagnols d'abord vainqueurs, avec un grand avantage, furent enſuite battus par le Comte de Staremberg; Meſſieurs d'Alméſada & Mahoni s'étant trop abandonnés à la pourſuite de l'aile gauche des ennemis, qu'ils avoient défaite, le Duc d'Avré y fut tué d'un coup de canon.

16. Sept. La Cour d'Eſpagne quitte Madrid, & ſe retire à Valladolid.

28. L'Archiduc après la Bataille de Sarragoſſe s'avance juſqu'à Madrid : il y eſt reçu d'une manière qui lui fait connoître le véritable attachement que les Eſpagnols avoient pour leur Roi légitime Philippe V, & l'averſion qu'ils avoient pour la domination Allemande.

5. Oct. Monſieur de Louvigni, Commandant de Lérida, enlève un grand convoi que les Impériaux conduiſoient à Balaguier. Il ſurprend enſuite cette Ville, fait la garniſon priſonnière de guerre, en raſe les fortifications & ſe retire.

19. Nov. Les Impériaux abandonnent Tolède.

1. Déc. Le Roi d'Eſpagne rentre dans Madrid avec le Duc de Vendôme, aux acclamations des Peuples, & retourne trois jours après à ſon Armée pour ſuivre les Impériaux qui avoient été contraints de quitter la partie.

Dom Joſeph Valléyo enleva dans Occana, à deux lieues d'Aranjuez, trois Eſcadrons Portugais, ſans qu'il s'en ſauvât un homme ni un cheval.

9. Priſe de Brihuéga. Le Roi d'Eſpagne ſuivant toujours les ennemis, en joignit un corps conſidérable, commandé par le Comte Stanhope, qui s'étoit ſaiſi de cette Ville, & s'y étoit logé & retranché, aiant cinq mille hommes des meilleures Troupes de l'Armée. Monſieur de Vendôme en reconnoiſſant la Place, en trouva les murail-

railles & les Tours d'une trop forte maſſonnerie pour être emportée de force, ce qu'il falloit faire néanmoins, ſuppoſé qu'on l'attaquât, parce que le Général de Staremberg venoit au ſecours avec le reſte de ſon Armée. On ne laiſſa pas de l'entreprendre. On fit une mine pendant la nuit, & on y fit, ou plutôt on commença deux autres brèches avec le canon. La mine aiant joué, on monta à l'aſſaut de ce côté-là, qui étoit la véritable attaque, & l'on en fit autant à une des brèches qui n'étoit qu'une fauſſe attaque. Les ennemis ſe défendirent avec beaucoup de valeur; ils furent enfin forcés, & pouſſés dans la Ville de retranchement en retranchement, juſqu'à ce que le Général Stanhope ne voyant plus d'apparence de réſiſter, demanda à capituler vers les ſix heures du ſoir. La garniſon fut faite priſonnière de guerre. Elle étoit compoſée de ſept Bataillons Anglois, d'un Portugais, & de huit Eſcadrons Anglois. Les principaux priſonniers furent les Généraux Stanhope, Carpenter & Wils, deux Maréchaux de Camp, & deux Brigadiers. 1710.

Bataille de Villavicioſa. Cependant le Roi apprit que le Général Staremberg étoit proche, & dès le matin le Roi d'Eſpagne fit marcher ſon infanterie ſur les hauteurs, où le Duc de Vendôme avoit déja poſté la cavalerie le jour précédent. Le Général Staremberg parut; le Roi d'Eſpagne ſe mit à ſon aile droite, aiant ſous ſes ordres le Marquis de Valdecanas. Le Duc de Vendôme prit le commandement de la gauche, aiant ſous lui le Comte d'Aguillar: le Comte de las Torres étoit au centre. 10. Déc.

Le combat commença ſur les trois heures après midi. La cavalerie de la droite, où étoit le Roi d'Eſpagne, culbuta la gauche des ennemis, & renverſa les Bataillons qui gardoient une batterie dont les Eſpagnols ſe rendirent maîtres. La droite des ennemis réſiſta beaucoup plus, & le ſuccès fut longtems balancé. Le Duc de Vendôme vint à bout de déborder leur

Li-

1710. Ligne, & de les prendre en flanc : mais nonobſtant cela cette Troupe tint ferme juſqu'à la nuit, & s'en ſervit pour ſe retirer ſans être pourſuivie.

Les ennemis abandonnérent leurs bleſſés ſur le champ de bataille avec vingt pièces de canon, deux mortiers, toutes leurs galères, (c'eſt ainſi qu'ils appellent en ce pays-là leurs chariots de voiture,) tous leurs bagages, & près de huit mille fuſils. Ils eurent trois mille morts, les vainqueurs environ mille. On leur fit trois mille priſonniers. Deux Lieutenans-Généraux, ſavoir Belcaſtel & Saint-Amand. Dom Joſeph Valléyo, qui étoit poſté de manière à couper la communication entre l'Arragon & l'Armée ennemie, prit dans la fuite plus de deux mille priſonniers, preſque toute cavalerie. De ſorte que tout cela joint à tout ce qui avoit été pris à Brihuéga, faiſoit le nombre de neuf mille priſonniers.

Le Général Stareinberg reſta avec trois mille hommes que Monſieur de Mahoni ſomma de ſe rendre, & preſque tous les Officiers y conſentoient : mais le Général s'y oppoſant toujours, il les engagea à le ſuivre. Le Roi d'Eſpagne perdit dans le combat Dom Pédro Ronquillo Maréchal de Camp, & le Comte de Rupelmonde Brigadier d'infanterie. Le Marquis de Torci, quoique bleſſé dès la veille du combat, y ſervit très utilement. Les corps de Troupes qui s'y diſtinguérent, entre autres, furent les Gardes Eſpagnoles & les Gardes Walonnes. Cette victoire fut ſuivie de la ſoumiſſion de pluſieurs Places en divers endroits du Royaume d'Eſpagne, & Sa Majeſté Catholique fit enſuite ſon entrée dans Sarragoſſe.

Sur la mer. Une Flotte de vingt-cinq vaiſſeaux de guerre des ennemis avec pluſieurs barques, parut à la hauteur du Port de Cette, ils y firent deſcente, & s'emparérent du Bourg & du Port. Le Duc de Roquelaure, qui commandoit

doit en Languedoc, n'aiant pu raſſembler que trois Compagnies de cavalerie, ſe rendit à Frontignan pour le mettre en ſureté, & envoya ordre aux Troupes les plus prochaines de s'avancer. Il dépêcha un Courier au Duc de Noailles en Rouſſillon, qui partit ſur le champ en poſte, & ſe fit ſuivre par neuf cens chevaux, commandés par le Marquis de Caylus, Maréchal de Camp, & par mille grenadiers, ſous les ordres du Sieur de Planque Brigadier : d'autres Officiers furent encore commandés avec ces Troupes, auxquels on donna douze pièces de canon. Elles firent tant de diligence, qu'elles arrivérent en trois jours. On ne les laiſſa repoſer que cinq heures le vingt-neuvième de Juillet, après quoi les Ducs de Roquelaure & de Noailles les menérent aux ennemis, qui s'éloignérent auſſi-tôt d'Agde, d'où ils s'étoient approchés, & ſe retirérent à Cette. On en apperçut une Troupe de ſix cens ſur la montagne de Saint Clair, ſur leſquels on détacha les dragons qui les défirent. Le reſte ſe ſauva au Port de Cette. Cependant on éleva des batteries, qui firent éloigner la Flotte, tandis que pluſieurs de ceux qui étoient à terre, tâchoient de ſe ſauver dans des barques. Les grenadiers commandés par le Sieur d'Auſé Capitaine au Régiment d'Artois, & ſoutenus par le Sieur Planque, préſentérent l'eſcalade au Fort, qu'ils emportérent ſans beaucoup de réſiſtance. Les ennemis perdirent à cette expédition trois à quatre cens hommes. Cent furent pris, & un grand nombre de noyés dans le rembarquement. Ce ſuccès fut dû principalement à la diligence du Duc de Noailles. La choſe étoit de conſéquence, tant par rapport au Vivarais & aux Cévènes, qu'à d'autres grands inconvéniens, ſi on leur avoit laiſſé le tems de ſe fortifier dans le Fort, où ils auroient pu recevoir des ſecours par le moyen du Port. Nonobſtant le feu continuel de la Flotte, nous ne perdimes qu'un grenadier & quelques chevaux. 1710.

Mort

1710. *Affaires particulières.* 3. Mars. 1. Juil. 11.

Mort de Louis Duc de Bourbon, Prince du Sang, Chef de la Branche de Bourbon-Condé, dans ſa quarante-deuxième année.

Mort du Maréchal de Joyeuſe, âgé de quatre-vingts ans. Mariage de Monſeigneur le Duc de Berri, avec Mademoiſelle.

1711. *Affaires d'Etat & de guerre.* 24. Janv.

En Eſpagne. Priſe de Gironne par le Duc de Noailles, après un aſſaut. Cette Ville, qui a été pluſieurs fois délivrée de ſiège par des eſpèces de miracles, crut être encore en cette occaſion ſauvée par le ſecours du Ciel. Il y eut des pluyes ſi extraordinaires, que le camp des aſſiégeans fut tout inondé, juſques-là que le Marquis de Fiennes ſe trouva enfermé dans les eaux, depuis le huitième de Janvier juſqu'au douzième, avec quarante-ſept Eſcadrons & huit Bataillons, ſans pain ni fourage: mais la pluye aiant ceſſé, on recommença le ſiège, & la conſtance du Général & des Troupes en vint à bout.

Dans la ſuite tout l'Arragon fut ſoumis au Roi d'Eſpagne, excepté le Château de Venaſque dans les Pyrénées, par les ſoins du Marquis de Valdecanas, de Dom Joſeph Valléyo, de Dom Féliciano de Braquamonté, & de quelques autres des principaux Officiers Eſpagnols & François, qui prirent en diverſes Places les garniſons priſonniers de guerre.

16. Sept.

Le Roi d'Eſpagne achève la conquête d'Arragon par la priſe du Château de Venaſque. Le Marquis d'Arpajou Maréchal de Camp dans les Troupes de France fut chargé de ce ſiège. Après avoir fait tranſporter ſon canon avec beaucoup de peine ſur les hauteurs voiſines, il fit ouvrir la tranchée la nuit du onzième au douzième de Septembre. Il y eut le quinzième une brèche de cinq toiſes; mais il ne jugea pas à propos d'y donner l'aſſaut, parce qu'elle étoit trop eſcarpée, & qu'il apprit qu'il y avoit un fort retranchement derrière. Il prit le parti de faire tirer des boulets rouges dans la Place; & cela lui

lui réuſſit. Dès le prémier boulet qui fut tiré, le feu ſe mit à la paille des caſernes, & ſe communiqua à la charpente. L'embraſement fut fort grand, & l'ardeur du feu fit fendre le mur de la citerne. Ce qui obligea ſur le champ Dom Emmanuel de Sola Gouverneur de la Place à capituler. Les Troupes réglées furent faites priſonnières de guerre, & les Miquelets ne furent reçus qu'à diſcrétion. L'importance de cette Place conſiſtoit en ce que par ſon moyen on avoit communication avec le Pays de Comminge; & que d'ailleurs une médiocre garniſon à qui rien ne manqueroit, auroit pu arrêter très longtems une très forte Armée. 1711.

Le Général Staremberg fait une tentative ſur Tortoſe, d'où il eſt vigoureuſement repouſſé par le Chevalier de Glines qui y commandoit. Un Lieutenant-Colonel, deux Capitaines, vingt-deux Lieutenans, dix-huit Sergens y furent pris, ſept à huit cens ſoldats y furent tués. 25. Oct.

Priſe de la Ville de Cardonne. Le Comte de Muret Lieutenant-Général, aiant été détaché par le Duc de Vendôme pour cette entrepriſe, battit la Ville avec quelques pièces de canon pour en ruïner les principales défenſes, & ſe diſpoſa auſſi-tôt à donner l'aſſaut au retranchement qui la couvroit. Le Marquis d'Arpajou commandoit le centre de l'attaque, le Comte de Melun la gauche, & le Comte d'Hercel la droite, aiant chacun ſous eux environ quatre cens hommes, la plupart grenadiers ou dragons. Le retranchement fut emporté de tous côtés l'épée à la main, & les ennemis pourſuivis de ſi près, que les aſſaillans entrérent pêle-mêle avec eux dans la Ville, dont ils ſe rendirent les maitres. Les ennemis eurent plus de deux cens cinquante hommes tués, beaucoup de bleſſés, & à peu près autant de priſonniers. Le Lieutenant-Colonel des Gardes Walonnes, un Aide-Major du même Corps furent tués du côté des aſſaillans. 17. Nov.

Cette action, qui eſt une des plus vigoureuſes

qu'on eût vues, rendit le Comte de Muret mai-
1711. tre de la Ville; mais le Château étoit une Place preſque inacceſſible : on en commença l'attaque le vingtième du mois, & on la pouſſa avec de grandes difficultés. Le Général de Staremberg trouva moyen d'y jetter un ſecours de munitions, & la ſaiſon devenant très incommode par les pluyes qui avoient rompu les chemins pour les convois, le Comte de Muret fut obligé de lever
24. Déc. le ſiège. Comme il y eut pluſieurs actions fort vives tandis qu'il dura, il y perdit quatorze cens hommes. La plus groſſe perte tomba ſur le Régiment François de la Couronne, qui s'y diſtingua extraordinairement. Le Comte de Melun Brigadier, & Monſieur Bonnet, Commandant d'un Bataillon de la Couronne, y furent tués, & Monſieur d'Autrui Major du même Régiment y fut très dangereuſement bleſſé de trois coups.

9. Mai. Aux Pays-Bas. Monſieur de Permangle, Commandant à Condé, prend ſur la rivière de Scarpe un grand convoi des ennemis, eſcorté par deux Régimens, & le brule en grande partie. Le combat fut opiniâtré pendant plus d'une heure. Le Sieur Chambrier qui commandoit l'eſcorte fut bleſſé & pris, avec un Lieutenant-Colonel & cinq autres Officiers : quatre ou cinq cens ſoldats furent tués, bleſſés ou pris. Monſieur de Permangle eut quinze Officiers, & quarante-cinq ſoldats tués ou bleſſés. Des trois Colonels qui commandoient ſous Monſieur de Permangle, ſavoir, Meſſieurs d'Aſtour, de Verceille & d'Hérouville, le prémier fut dangereuſement bleſſé.

28. Attaque des Ecluſes de Harlebeck ſur la Lis, un peu au-deſſous de Courtrai. Le Comte d'Harling, qui étoit parti d'Ypres, avec huit cens grenadiers, par l'ordre du Comte de Villars, qui le ſuivoit avec ſeize cens fuſiliers & trois cens dragons, fit attaquer de grand matin par ſes grenadiers la Redoute & le moulin fortifié, qui défendoient les écluſes. Il emporta l'une & l'autre

tre après trois quarts d'heure de réſiſtance, n'aiant eu que ſix ſoldats tués. Le Commandant des ennemis fut bleſſé & pris avec tous ſes gens. On attacha promptement les mineurs aux écluſes, au moulin fortifié & à la Redoute, qu'on fit tous ſauter à ſept heures du ſoir : une heure après nos Troupes ſe mirent en marche pour ſe retirer. Quatre mille chevaux avec deux mille grenadiers en croupe s'avancérent vers Rouſſelar pour les couper : mais ils ne purent ſurprendre la vigilance du Comte de Villars, qui aiant été averti de leur deſſein, laiſſa Rouſſelar à gauche, & arriva heureuſement à Ypres, où il commandoit. La ruïne de ces écluſes étoit très importante pour empêcher les ennemis de recevoir des convois par la Lis. 1711.

Défaite d'un corps conſidérable des ennemis par le Comte de Gaſſion entre Douai & Arleux. Depuis le quinze Juin, les deux Armées demeuroient dans leurs camps qu'elles avoient pris en Artois. La Scarpe les ſéparoit. L'Armée ennemie commandée par Milord Marlboroug étoit campée en-deçà de Lens, la droite à Liévin, & la gauche à Hénin-Liétar. L'Armée Françoiſe, ſous les ordres du Maréchal de Villars, formoit une eſpèce de cercle en-deçà d'Arras, ſa droite à Monchi-Preu, & ſa gauche à Duiſan. Derrière la droite étoit la Senſée qui ſe jette à Bouchain dans l'Eſcaut, après avoir communiqué une partie de ſes eaux à la Scarpe par un canal tiré d'Arleux à cette rivière, un peu au-deſſus de Douai. Une digue élevée près d'Arleux, rompant cette communication, rendoit inutiles les moulins de Douai, & empêchoit au-deſſous de cette Ville la navigation de la Scarpe & du canal de la Deule. Les ennemis, que cela incommodoit fort, tentérent deux fois par des détachemens qu'ils firent, de prendre un petit Château & une Redoute qui couvroit la digue, & furent repouſſés avec perte. Le ſix Juillet à la 12. Juil.

1711. pointe du jour ils revinrent pour la troiſième fois à la charge avec le piquet de l'infanterie & de la cavalerie, cinq mille cinq cens fantaſſins, deux mille cinq cens chevaux, & quatre pièces de canon. Il n'y avoit dans les deux poſtes que ſoixante-dix hommes, qui firent une vigoureuſe réſiſtance. Cependant le canon aiant fait brèche, ils furent emportés d'aſſaut & pris priſonniers de guerre. Les ennemis voulant fortifier ces poſtes, laiſſérent pour couvrir les travailleurs douze eſcadrons & dix bataillons qui y campérent, aiant leur droite vers Arleux. Le Maréchal de Villars alla le neuf reconnoitre ce camp, & forma le projet de l'enlever. Il en chargea le Comte de Gaſſion, qui étant parti le onze avec trente Eſcadrons, prit un grand détour afin de cacher ſa marche, vint repaſſer entre Arleux & Bouchain, la Senſée qu'il avoit paſſée en ſortant de notre camp, & arriva à la pointe du jour près des ennemis ſans avoir été découvert. Il avoit rangé ſa cavalerie ſur quatre Lignes, dont la prémière aiant taillé en pièces la garde de l'étendart, ſe débanda dans le camp ennemi ſuivie des trois autres, tuant à droite & à gauche dans les tentes, & hors des tentes, ſans donner ni aux ſoldats, ni aux cavaliers le tems de ſe rallier. Elles eſſuyérent ſeulement le feu de quelques pelotons d'infanterie, qu'elles diſſipérent bientôt, & qu'elles pourſuivirent avec le reſte des fuyards juſqu'auprès de Douai. D'un autre côté le Maréchal de Villars, pour faire diverſion, & attirer toute l'attention des ennemis à leur grande Armée, fit charger par le Comte de Broglio les gardes avancées de leur droite vers Liévin & le ruiſſeau de Lens, où les Huſſars les pouſſérent, en tuérent & en prirent pluſieurs. Le Comte de Gaſſion demeura une heure ſur le champ de bataille, ſe retira par le même chemin qu'il étoit venu, & ne fut point ſuivi. Cependant, parce qu'il pouvoit l'être & qu'il étoit facile aux ennemis,

mis, s'ils euſſent été avertis de ſon entrepriſe, d'envoyer promptement leur gauche ſur lui, en la faiſant paſſer dans Douai, le Maréchal de Villars pour le ſoutenir dans ſa retraite, en cas de beſoin, avoit poſté à Aubigni ſur la Senfée, le Comte Albergotti & le Prince d'Iſenghien avec deux mille grenadiers. Le Marquis de Coigni Lieutenant-Général, qui eut grande part à cette action, eut ſon cheval bleſſé, ainſi que le Marquis de Beaufremont qui pouſſa les ennemis juſqu'aux barrières de Douai. Le Baron de Raski Colonel des Huſſars, qui s'y diſtingua fort, fut bleſſé conſidérablement. Le Sieur de Coëtmen Colonel de dragons fut tué avec quelques Officiers, & un très petit nombre de cavaliers ou dragons. Parmi les ennemis il y eut de leur aveu neuf cens cinquante hommes tués, & tant de bleſſés, que vingt chariots envoyés de Douai firent quinze voyages pour les y porter. Ce furent leurs douze Eſcadrons qui ſouffrirent le plus. On prit leurs timbales & leurs étendarts. 1711.

Priſe du Fort d'Arleux par le Maréchal de Monteſquiou. Quoique le Comte de Gaſſion eût entièrement défait les Troupes qui couvroient les travailleurs des ennemis à Arleux, il n'avoit pu ce jour-là attaquer le Fort qu'ils y conſtruiſoient. Ce Fort, qu'ils ſe hâtérent de perfectionner dès qu'il ſe fut retiré, étant entouré de trois foſſés, qui couvroient trois différens ouvrages, fraiſés & paliſſadés: le Colonel Savari qui y commandoit, avoit pour le défendre dix pièces de canon, quantité de munitions de guerre, cinq cens hommes de garniſon, & cent trente ſoldats dans un moulin fortifié qui étoit proche. Dès que l'Armée ennemie ſe fut éloignée d'une marche, le Maréchal de Villars, qui n'attendoit que ce mouvement pour former l'attaque de ce poſte qu'il avoit projettée, fit partir le Comte-d'Eſtain, le Marquis de Coigni, & le Prince d'Iſenghien avec un gros corps de Troupes, & du canon. Le Maréchal de Monteſquiou 23. Juil.

1711. voulut ſe charger de cette expédition, alla ſe mettre à la tête du détachement, & marcha avec tant de ſecret & de diligence, que le poſte d'Arleux fut inveſti à la pointe du jour avant que les ennemis euſſent rien appris de ſon arrivée. Nonobſtant la vigoureuſe défenſe des aſſiégés, le moulin & le Fort furent emportés d'aſſaut à une heure après midi. On fit la garniſon priſonnière de guerre, & on la dépouilla en repréſailles de ce que les ennemis avoient traité ainſi les ſoixante-dix ſoldats François qu'ils avoient pris trois ſemaines auparavant dans ce même poſte. Dans cette attaque les Officiers & les ſoldats paſſérent les foſſés avec une valeur ſurprenante, aiant de l'eau juſqu'à la ceinture. Le Sieur du Thil Brigadier eut la jambe caſſée, & le Sieur de la Fond Colonel fut bleſſé dangereuſement: on ne perdit néanmoins que quinze ou vingt ſoldats: il y en eut plus de cent cinquante tués du côté des ennemis.

11. Août. Bouchain inveſti par les ennemis. Durant ce ſiège, la garniſon fit de fréquentes ſorties, qui incommodérent fort les aſſiégeans. Le Maréchal de Villars, qui les obſervoit de près, aiant ſa droite vers Cambral, & ſa gauche près de Wane ſur la Senſée, remporta ſur eux pluſieurs avantages par les détachemens qu'il fit.

19. Août. Nos Huſſars, auxquels il avoit ordonné de paſſer l'Eſcaut, défirent ſur la droite de ce fleuve, & proche de Cambrai les Huſſars ennemis, dont trois cens vingt furent tués ou pris.

21. Le Comte de Coigni attaqua vers Landrécies & défit entièrement ſept Eſcadrons, qui couvroient un fourage que les ennemis faiſoient à Poix & à Vandigie aux Bois. La plupart des fourageurs furent pris avec le Comte d'Herbach Lieutenant-Général, & le Comte de Waſſenar Major-Général.

1. Sept. Le Maréchal de Villars aiant fait conſtruire le ſoir du dernier Août à l'entrée de la nuit deux ponts ſur l'Eſcaut entre Iwi & Etrun, le Marquis

quis de Châteaumorand paſſa ce fleuve avec trois mille fantaſſins, & tomba à minuit ſur quatre bataillons ennemis poſtés à Hordain, en tua la plus grande partie & prit pluſieurs priſonniers, du nombre deſquels étoit le Major-Général Borck. Le Marquis d'Aubigni attaqua en même tems le poſte d'Etrun gardé par deux cens hommes, qui furent tués ou pris. Durant ces attaques le Sieur de Colandre en fit de fauſſes au poſte d'Iwi : elles donnérent une telle alarme aux ennemis, que leur Armée demeura en bataille juſqu'au jour. Le Comte d'Eſtain Lieutenant-Général conduiſit toute cette entrepriſe, dont le Maréchal de Villars l'avoit chargé. 1711.

Priſe de Bouchain. Cette Place qui eſt très petite, & qui n'eſt défendue que par quatre baſtions, arrêtoit les ennemis depuis plus d'un mois, & avoit ſoutenu vingt & un jour de tranchée ouverte. La garniſon aiant demandé à capituler le douze Septembre, & voyant qu'on vouloit la prendre priſonnière, refuſa cette condition, & recommença à tirer. Les aſſiégeans lui promirent à minuit de la laiſſer ſortir en liberté. Sur cette aſſurance elle leur livra un côté d'une porte : mais lorſqu'ils en furent maitres, ils forcérent la barrière & s'emparérent de la Place. Ils firent priſonniers de guerre quatorze cens hommes de la garniſon qui étoient encore en état de ſervir, & accordérent ſeulement que ſix cens malades ou bleſſés fuſſent conduits à Cambrai, & que les Officiers conſerveroient leurs épées & leurs bagages. 13 Sept.

Le Comte de Strafford, Ambaſſadeur d'Angleterre à la Haie, communiqua aux Etats-Généraux & aux Miniſtres de leurs Alliés les ſept articles préliminaires dont la France & l'Angleterre étoient déja convenus, pour parvenir à une paix générale. Novemb.

Ruïne de la communication par eau entre Lille, Douai & Tournai. Pour l'exécution de ce projet, on avoit détaché de toutes les Troupes 11. Déc.

1711. qui étoient en garniſon ſur la frontière depuis la Meuſe juſqu'à la mer, trois cens hommes par Bataillon, & cent par Régiment de cavalerie & de dragons. Ces détachemens, dont la marche fut fort ſecrette, arrivérent tous le même jour & de grand matin au bord de la Scarpe, entre Douai & Mortagne, & au bord du canal de Douai à Lille; chacun aux poſtes que le Maréchal de Monteſquiou leur avoit marqués. Ce Maréchal s'étant auſſi avancé avec la garniſon d'Arras, on commença ſur les huit heures du matin à combler en divers endroits le lit du canal & celui de la rivière, à renverſer les digues, & à bruler les portes des écluſes, dont on fit ſauter la maſſonnerie par des mines. Dès que les ennemis en eurent avis, ils aſſemblérent toutes les garniſons de leur frontière: l'entrepriſe étoit déja achevée lorſqu'elles arrivérent, & nos détachemens étoient déja en marche depuis quelque tems pour ſe retirer. Ceux qui ſe retiroient à Arras furent pourſuivis par le Duc de Holſtein-Beck Gouverneur de Lille, & par le Général Hompeſch Gouverneur de Douai, accompagnés de trente Eſcadrons, qui joignirent notre arrière-garde à une lieue & demie d'Arras. Le Comte de Broglio qui la commandoit, n'avoit avec lui que trois Eſcadrons: il en rappella promptement huit autres qui n'étoient pas éloignés, & ſe poſta devant un rideau qui cachoit le reſte des Troupes. Les ennemis craignant de tomber dans une embuſcade, tournérent bride après quelques eſcarmouches, & on acheva la retraite ſans perdre un ſeul homme.

En Allemagne. L'Empereur Joſeph étant mort le dix-ſeptième d'Avril, l'élection d'un nouvel Empereur attira toute l'attention. Les Armées ne firent que s'obſerver, & chercher des camps commodes pour leur ſubſiſtance. L'Archiduc frère du feu Empereur fut élu à Francfort le douze d'Octobre, nonobſtant les proteſtations de nullité que les Electeurs de Cologne & de Bavière

re avoient faites, & ne fut reconnu ni par la France ni par l'Eſpagne. 1711.

En Savoie. Le Duc de Savoie aiant paſſé le Mons Cenis, un détachement de ſon Armée attaqua quelques Régimens au poſte de Conflans en Tarentaiſe; ils ſe retirérent avec peu de perte à notre Armée campée près de Montmélian. Le Maréchal de Barwik qui la commandoit rompit tous les projets de ce Duc, qui durant cette Campagne ne put reprendre que le Château de Miolans, où il n'y avoit pas plus de cinquante hommes de garniſon. 10. Juil. Août.

Sur la mer. Priſe de preſque toute la Flotte de Virginie. Le Sieur Saus étant parti de Calais ſur l'Auguſte, ſuivi de trois Armateurs de ce Port, & accompagné des Sieurs Battement & Poncet, montant l'un le Blackwel, & l'autre le Protée, rencontra une Flotte de vingt-deux vaiſſeaux marchands Anglois, qui venoient de la Virginie, & qui étoient eſcortés par deux vaiſſeaux de guerre. Au prémier ſignal d'abordage ces deux vaiſſeaux prirent la fuite avec quatre vaiſſeaux marchands: deux allérent échouer à la côte d'Angleterre, & s'y brulérent. Tous les autres à la réſerve de deux furent enlevés. Six vaiſſeaux Anglois, dont trois étoient de quatre-vingts canons, deux de ſoixante, & un de trente-quatre, accoururent pour reprendre ces priſes; mais le Sieur Saus leur donna le change en faiſant fauſſe route, & le lendemain voyant la mer libre, il fit voile vers Dunkerque où il arriva avec ſix de ſes priſes, aiant laiſſé les autres à Boulogne, à Ambleteuſe, & à Calais. 16. Janv.

Combat de Vado ſur la côte de Gènes. Les Sieurs Laigle, de Marquiſan, de Norei & du Caſtelet commandans le Phénix, le Pembrok, le Rubi, & le Trident, avoient formé le deſſein d'attaquer à Vado les vaiſſeaux Anglois, qui devoient eſcorter un convoi deſtiné pour Barcelonne. Ils en attaquérent trois, mouillés fort au large qui vinrent à leur rencontre. Ils les euſ-

1711. ſent enlevés après un combat de quatre heures, ſi dix autres vaiſſeaux ſortis de Vado ne les euſſent contraints de prendre chaſſe. Les trois qu'ils avoient combattus s'en retournérent à Vado tout deſemparés, & aiant eu chacun plus de cinquante hommes tués ou bleſſés. Le Sieur de Marquiſan fut pourſuivi juſqu'au Golfe de la Spécia par ſix vaiſſeaux, dont un qui étoit de ſoixante-quatre canons le joignit: on fit grand feu de part & d'autre. Le vaiſſeau Anglois tout criblé de coups, & aiant eu cent hommes tués ou bleſſés avec le Capitaine, étoit ſur le point de ſe rendre, lorſque le Sieur de Marquiſan, en voyant arriver quatre autres, fut obligé de ſe retirer ſous le Fort de Sainte Marie.

Juin. Deux galéres du Roi commandées par le Sieur de Manſe attaquérent dans les mers de Corſe un vaiſſeau Hollandois monté de trente-ſix canons & de deux cens hommes d'équipage. Le combat dura depuis midi juſqu'à la nuit, & le vaiſſeau ſe rendit le lendemain matin.

3. Sept. La Ville de Québec Capitale de Canada étoit menacée par une Flotte Angloiſe très nombreuſe, que le Chevalier Hovendon Walker y conduiſoit à deſſein de s'en emparer, & qui s'étoit déja avancée quarante lieues dans la grande riviére de Saint-Laurent. Mais des courans portérent leur Flotte avec impétuoſité vers la côte du Nord: elle y donna ſur des rochers qui firent périr deux vaiſſeaux chargés de proviſions, & huit autres chargés de vingt-ſix Compagnies de Troupes réglées. Les Officiers & les ſoldats au nombre de ſept ou huit cens ſe noyérent preſque tous. Cette perte affoiblit tellement les Anglois, qu'ils furent contraints d'abandonner non ſeulement l'entrepriſe ſur Québec, mais encore celle qu'ils avoient projetté de faire ſur le Fort de Plaiſance dans l'Ile de Terre-Neuve, en cas que la prémiére ne réuſsît point.

Sept. & Oct. Expédition de Rio Janéiro au Breſil, faite par le Sieur du Guai-Trouin. La Ville de Rio-Janéiro,

néiro, bien fortifiée, eſt bâtie le long de la Baie du même nom, au milieu de trois hautes montagnes, qui ſont garnies de Forts & de batteries. A demi-portée du fuſil de la Ville eſt l'Ile des Chèvres, qui la couvre en partie, & qui eſt défendue par un Fort de quatre baſtions. Il y a pluſieurs autres Forts, & quantité de batteries qui ſe croiſent des deux côtés de la Baie, dont l'entrée eſt très longue, & fermée par un goulet beaucoup plus étroit que celui de Breſt. Il n'y avoit pas un ſeul endroit ſur la rade propre à faire deſcente, où les Portugais n'euſſent remué la terre, fait des abbattis d'arbres, & mis du canon en batterie. Ils avoient douze à treize mille hommes de Troupes réglées, dont une partie gardoit la Ville & les Forts, & dont le reſte étoit poſté dans un camp retranché près de la Place. Le Gouverneur, averti depuis quinze jours qu'il devoit être attaqué, n'avoit rien omis pour ſe mettre en état de défenſe; & ſe tenoit ſur ſes gardes. Le Sieur du Guai-Trouin commandant une Eſcadre compoſée de ſept navires de ſoixante à ſoixante & dix canons, de ſix frégates de trente à quarante canons, d'une galiote à bombes, & de deux mille cinq cens ſoldats de débarquement, arriva à une heure après-midi à l'ouverture de la Baie. Le Chevalier de Courſerac qui la connoiſſoit ſe mit par ſon ordre à la tête de l'Eſcadre, avec le Magnanime qu'il montoit. Le Chevalier de Gouyon ſur le Brillant, & le Sieur de Beauve ſur l'Achille, marchérent à ſa ſuite. Le Sr. du Guai-Trouin ſe poſta derrière l'Achille, afin d'être à portée de faire les ſignaux, & ordonna aux autres Capitaines de le ſuivre marchant l'un après l'autre chacun ſelon leur rang & la force de leur vaiſſeau. Le Chevalier de Courſerac montrant le chemin, on traverſa le goulet dans cet ordre. Nonobſtant le feu continuel des Forts & des autres batteries, on força l'entrée du port défen-

1711.

12. Sept.

1711. due par une prodigieuſe artillerie, & par quatre vaiſſeaux de guerre de cinquante-ſix à ſoixante & dix canons, que commandoit Gaſpard da Coſta Général de la Flotte Portugaiſe, & on mouilla à ſix heures du ſoir devant la Ville, où on eſſuya encore un grand feu des autres Forts & des autres batteries. Les quatre vaiſſeaux Portugais jugeant par la manœuvre qu'on alloit les aborder, allérent s'échouer ſous les batteries de la
13. Ville & s'y brulérent. Le lendemain le Sieur Gouyon, avec cinq cens ſoldats d'élite, chaſſa les ennemis de l'Ile des Chèvres, & s'en empara. Le jour ſuivant on fit la deſcente avec deux mil-
14. le cent cinquante ſoldats & ſix cens matelots armés. Le Sieur d'Auberville Capitaine des grenadiers chaſſa quelques Troupes Portugaiſes d'un bois où elles étoient en embuſcade; on s'empara de deux hauteurs, & on campa devant la Ville. Durant quatre jours qu'on employa à dreſſer les batteries, tant dans l'Ile des Chèvres que ſur le Continent, il y eut de part & d'autre pluſieurs actions, où nos Troupes eurent toujours le deſſus. Les batteries étant achevées, le Sieur du Guai-Trouin ſomma le Gouverneur de ſe rendre. Sur le refus qu'il en fit, on ſe mit à battre
21. Sept. la Place, & on diſpoſa tout pour l'attaque. On étoit prêt de la commencer à la pointe du jour, lorſqu'on apprit que les ennemis s'étoient enfuis durant la nuit. On entra dans la Ville, & on ſe ſaiſit des Forts de Saint Sébaſtien, de Saint Ya-
23. gue, & de la Miſéricorde. Deux jours après le Gouverneur du Fort de Sainte Croix, ſitué au côté droit de l'ouverture de la Baie, ſe rendit par capitulation. On prit auſſi poſſeſſion des Forts de Villegagnon & de Saint Jean, & de toutes les batteries de la Baie. Cependant le peu de vivres qui reſtoit dans la Place, & l'impoſſibilité de pénétrer dans le pays, firent juger qu'il n'y avoit pas moyen de conſerver cette Colonie. Ainſi le Sieur du Guai-Trouin prit le parti d'envoyer

yer dire au Gouverneur que s'il ne rachetoit promptement la Ville, il l'alloit réduire en cendres. Les offres qui lui furent faites de ſa part ne lui aiant pas paru ſuffiſantes, il marcha à lui avec toutes ſes Troupes. Dès qu'elles furent en préſence, le Gouverneur envoya deux Officiers pour offrir 610000 cruſades, & pour repréſenter qu'il lui étoit abſolument impoſſible de donner davantage. On accepta cette propoſition, & on lui fit donner des ôtages avec promeſſe de payer le tout dans quinze jours. Le dernier payement aiant été achevé, on ſe rembarqua, & après qu'on eut brulé les vaiſſeaux pris dans le port, l'Eſcadre mit à la voile avec des vivres environ pour trois mois, & ramena un Officier, quatre Gardes-marines, & trois cens cinquante ſoldats qui reſtoient des huit cens que les Portugais de cette côte avoient tués ou pris l'année précédente au Sieur le Clerc. La perte que ſouffrirent les Portugais fut eſtimée vingt-cinq millions, & les Armateurs en tirérent plus de ſept. Le Sieur de Ricouart Inſpecteur-Général à la ſuite de l'Eſcadre, pourvut admirablement durant le ſiège, à tout ce qui étoit de ſon reſſort, & ſauva du pillage, quand on fut entré dans la Ville, quantité d'effets & de marchandiſes qui furent conſervées par ſes ſoins dans les magaſins publics qu'il établit. Tous les Officiers ſe diſtinguérent dans l'attaque & durant le cours de l'expédition; le Sieur de Pontlo-Coëtlogon Aide de Camp du Chevalier de Gouyon y fut bleſſé. Le jour qu'on s'empara de l'Ile des Chèvres, les Sieurs de Vauréal & de Saint Oſmanes prirent avec deux chaloupes, ſous le canon de la Ville qui tiroit continuellement, un vaiſſeau de guerre Portugais, qui s'étoit échoué & que les Portugais vouloient faire ſauter. 1711.

La France fit cette année une perte qui cauſa une affliction générale, & dont aucun avantage remporté ſur les ennemis ne pouvoit dédommager. Monſeigneur Louis Dauphin, fils unique de 14. Avril.

1711. de Louis le Grand, mourut à Meudon de la petite vérole dans ſa cinquantième année. Il laiſſa de ſon mariage avec Marie-Anne de Bavière morte longtems avant lui, Monſeigneur le Duc de Bourgogne, le Roi d'Eſpagne & Monſeigneur le Duc de Berri. La priſe de Philiſbourg en Allemagne, & la fameuſe marche vers le Pont-d'Eſpierres aux Pays-Bas, furent des preuves de ſon habileté dans l'art de prendre les Villes & de conduire les Armées. Son attachement & ſon reſpect pour le Roi ſon père, ſa tendreſſe pour les Princes ſes enfans, ſa bonté pour les peuples qui devoient un jour être ſes Sujets, furent ſi remarquables entre ſes autres vertus, qu'on ne peut mieux faire ſon éloge & marquer ſon caractère qu'en diſant de lui avec un célèbre Orateur, qu'on ne vit jamais ni un meilleur fils, ni un meilleur père, ni un meilleur Prince. Après ſa mort, le Roi donna le titre de Dauphin à Monſeigneur le Duc de Bourgogne.

Affaires particulières.

25. Mars. Le Maréchal de Choiſeul qui étoit alors le plus ancien des Maréchaux de France, mourut âgé de ſoixante & dix-huit ans. Le Gouvernement de Valenciennes, qu'avoit ce Maréchal, fut donné au Chevalier de Luxembourg.

22. Août. Le Maréchal de Boufflers, Duc & Pair de France, mourut à Fontainebleau dans ſa ſoixante-huitième année. Le Duc de Boufflers ſon fils conſerva le Gouvernement général de la Flandre & du Hainaut.

1712. *Affaires d'Etat & de guerre.*

11. Févr. Madame la Dauphine Marie-Adélaïde de Savoie, ci-devant Ducheſſe de Bourgogne, mourut à Verſailles en ſa vingt-ſixième année, après avoir donné trois Princes à la France, dont il n'en reſtoit plus que deux, le prémier étant mort dès le berceau.

18. Monſeigneur le Dauphin Louis de France, ci-devant Duc de Bourgogne, & petit-fils de Louis XIV, ne ſurvécut que ſix jours à Madame la Dauphine ſon épouſe; il mourut à Marli dans

la

la trentième anée de ſon âge. Jamais Prince ne fut plus regretté, & ne mérita mieux de l'être pour ſa piété, ſon application aux affaires, & ſon affabilité. On ne peut ſans être extrêmement édifié, lire le Receuil de ſes vertus donné au public. 1712.

Monſeigneur le Duc de Bretagne, l'ainé des deux Princes qu'il laiſſa de ſon mariage avec Marie-Adélaïde de Savoie, eut après ſa mort le titre de Dauphin, & le ſuivit de près au tombeau. Il mourut à l'âge de cinq ans, laiſſant par ſa mort la qualité de Dauphin & d'héritier préſomptif de la Couronne de France à Monſeigneur le Duc d'Anjou ſon frère, qui n'étoit âgé que de deux ans.

Aux Pays-Bas. L'ouverture des conférences pour la paix générale ſe fit à Utrecht. Le Maréchal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac, & le Sieur Ménager s'y trouvérent en qualité de Plénipotentiaires du Roi. Ce Prince, le mois de Juin ſuivant, nomma Prémier Sécrétaire de l'Ambaſſade, à ces Conférences, conjointement avec le Sieur du Teil, l'Abbé Gaultier, par l'entremiſe duquel on avoit commencé avec l'Angleterre le Traité ſecret, dont on verra ci-deſſous le ſuccès & les ſuites avantageuſes. 29. Janv.

Vingt ou vingt-cinq mille hommes des ennemis s'emparérent d'un Fauxbourg d'Arras, & brulérent environ la cinquième partie des Magaſins de fourage qui y étoient. La garniſon fit une ſortie ſur eux, les chaſſa du Fauxbourg, & y mit le feu pour les empêcher de s'y loger. Ils jettérent quelques bombes, qui endommagérent ſept ou huit maiſons, & le lendemain ils ſe retirérent avec précipitation, abandonnant quatre canons, deux mortiers & trois cens bombes. Cette entrepriſe, qui leur réuſſit ſi mal, leur couta de plus environ trois cens hommes. Nous n'y eumes que cent cinquante tués ou bleſſés. Le Sieur de Belſunce Brigadier y fut bleſſé & pris. 2. Mars.

Le

1712. 17. Mars. Le Sieur Fraula Colonel Eſpagnol, détaché par le Marquis de Vivans avec trois cens chevaux & trois cens cinquante fantaſſins pour couper cinq cens maitres ou dragons, & cent Huſſars, qui étoient ſortis de Mons, les joignit à Malplaquet, où ils faiſoient alte depuis deux heures, les chargea, ſans leur donner le tems de ſe reconnoitre, en tua plus de cent, en prit cent autres, avec le Sieur de Sgravemoer qui les commandoit, & ne perdit pas un ſeul homme dans cette action.

30. Priſe du Poſte de l'Ecluſe ſur la Senſée près d'Arleux. Le Maréchal de Monteſquiou aiant appris que les ennemis fortifioient ce poſte, envoya d'Arras le Comte de Broglio pour l'attaquer, avec un détachement de la garniſon, quatre canons & deux mortiers. Le Comte de Broglio aiant inveſti l'Ecluſe de tous côtés pendant la nuit, fit avancer dès la pointe du jour tous ſes grenadiers, ſoutenus des autres Troupes. Les ennemis parurent d'abord ſe vouloir défendre; mais après deux décharges, ils battirent la chamade, & ſe rendirent priſonniers de guerre, au nombre de cinq cens fantaſſins & de deux cens cavaliers. On les conduiſit à Arras, & on travailla incontinent à démolir les fortifications qu'ils avoient faites.

4. Juil. Le Queſnoi rendu aux ennemis, qui l'aſſiégeoient depuis le ſept Juin. La garniſon réduite à deux mille cinq cens hommes, en ſortit priſonnière de guerre, les Officiers & les ſoldats conſervant leurs épées ſuivant la capitulation, qui portoit encore que les équipages & les bagages, les malades & les bleſſés ſeroient renvoyés en France.

7. Combat de cavalerie à l'occaſion d'un fourage. Le Comte de Broglio qui commandoit la réſerve campée à Montchipreux près d'Arras, paſſa la Scarpe avec huit cens chevaux pour couvrir les fourageurs. Aiant découvert un nombre à peu près égal de cavaliers ennemis, il mar-

marcha à eux auſſi-tôt, les chargea l'épée à la main ſans tirer un ſeul coup, en tua un grand nombre, en prit deux cens quarante-quatre, & pourſuivit les autres juſqu'auprès du Pont-Aubi, ſur le canal de Douai à Lille, dans lequel pluſieurs ſe noyérent. D'environ ſept cens qu'ils étoient, il s'en ſauva au plus deux cens. 1712.

Autre combat à l'occaſion d'un fourage, où les ennemis furent encore battus. Leur eſcorte compoſée de trois mille cinq cens hommes, s'étoit ſaiſie du Village de Beuvrage, de quelques maiſons & du cimetière du Fauxbourg de Valenciennes. Le Prince de Tingri, connu ci-devant ſous le nom de Chevalier de Luxembourg, fit ſortir ſur eux neuf cens hommes, commandés par le Comte de Laval & par le Chevalier de Montmorenci, qui nonobſtant l'inégalité du nombre, les chaſſérent des maiſons & du cimetière, où ils s'étoient retranchés, leur tuérent ou bleſſérent deux cens cinquante hommes, & les contraignirent d'abandonner leur butin, leurs morts & leurs bleſſés. Le Chevalier de Montmorenci fut bleſſé dans cette action; le Sieur Milon Capitaine de grenadiers y fut tué. 10. Juil.

Le Duc d'Ormont, Général des Troupes de la Grande-Bretagne ſe ſépara de l'Armée des Alliés, vint camper à Aveſne-le-ſec, entre la Seille & l'Eſcaut, & fit publier une ſuſpenſion d'armes pour deux mois avec la France. Le Maréchal de Villars fit en même tems publier dans ſon camp une pareille ſuſpenſion d'armes avec l'Angleterre. 17.

Le même jour le Prince d'Anhalt-Deſſau inveſtit Landrecies, avec trente-quatre bataillons & trente eſcadrons de l'Armée des Alliés.

Tandis qu'il ſe préparoit à attaquer vigoureuſement cette Place, les fortifications de la Ville, de la Citadelle, & des Forts de Dunkerque furent, ſuivant le Traité conclu avec la Reine Anne, conſignées aux Troupes Angloiſes, qui y débarquérent, ſous les ordres du Général Hill. 19.

1712. Hill. La Marine du Roi, les vaiſſeaux & les galères reſtérent dans le Port, l'Intendant & les Magiſtrats demeurérent dans la Ville pour y continuer leurs fonctions; mais le Sieur de Lomont, Commandant, ſe retira avec ſa garniſon à Berg-Saint-Vinox. Le Duc d'Ormont aiant paſſé l'Eſcaut, marcha vers la mer, établit ſon
23. quartier dans Gand, envoya des Troupes dans Bruges, & poſta ſon Armée le long du Canal, entre ces deux Villes. L'Armée des Alliés affoiblie par ſa retraite, & commandée par le Prince Eugène, joignoit près de Landrecies le camp des Troupes qui faiſoient le ſiège, & étendoit ſa droite vers l'Eſcaut, qui la ſéparoit du camp de Denain, couvert d'un bon retranchement. Le Comte d'Albemarle, Général des Troupes Hollandoiſes, avoit dans ce camp dix-ſept bataillons & quatorze eſcadrons, avec leſquels il gardoit les Lignes qui ſervoient à couvrir les convois, contre les garniſons de Cambrai & de Valenciennes. Ces Lignes commençoient à l'Eſcaut au-deſſus de Denain, & au-deſſous du Pont que les ennemis avoient conſtruit à Prouvi, & elles finiſſoient à la Scarpe au-deſſus & au-deſſous de Marchienne, où étoient les Magaſins de l'Armée. Le Maréchal de Villars aiant formé le deſſein de prendre ces Magaſins, & de forcer le camp de Denain, s'étoit approché de Châtillon ſur Sambre, pour donner le change aux ennemis, en leur faiſant croire qu'il vouloit attaquer le camp de Landrecies. Afin de les confirmer de plus en plus dans cette opinion, il avoit fait élargir les chemins vers la Sambre, & jetter pluſieurs ponts ſur cette rivière. Le Prince Eugène, pour ſe précautionner contre une attaque, à laquelle il ne doutoit plus que le Maréchal ne fût réſolu, éleva un grand retranchement devant ſa gauche, poſta derrière le Général Fagel avec quarante bataillons, & rapprocha fort de Landrecies la droite de ſon Armée, qui ſe trouva par ce mouvement éloignée de

de Denain d'environ trois lieues. Le Maréchal de Villars aiant ainſi obtenu ce qu'il ſouhaitoit, 1712.
penſa à exécuter ſon projet ſans perdre de tems. Sur le ſoir il ordonna au Comte de Broglio de s'avancer avec quarante eſcadrons le long de la Selle, qui ſe jette à Denain dans l'Eſcaut, & de faire garder tous les paſſages de cette petite rivière, afin d'êmpêcher les Partis ennemis de reconnoitre la marche de l'Armée : il chargea le Marquis de Vieuxpont d'aller avec trente bataillons de la gauche, de l'artillerie & des pontons, jetter à Neuville des ponts ſur l'Eſcaut, entre Bouchain & Denain : il le fit ſuivre par le Comte Albergotti avec vingt autres bataillons, & enfin par toute l'Armée, qui marcha ſur cinq colonnes, dont une étoit pour l'artillerie. Afin de mieux cacher ſa marche & de faire diverſion, il ordonna en même tems au Comte de Coigni de paſſer la Sambre avec ſa réſerve de dragons, de s'avancer par Fémi vers Cartignies, d'envoyer à la pointe du jour de petits Partis à la vue du camp de Landrecies, pour y donner l'alarme, de ſe retirer vers Guiſe dès qu'ils l'auroient rejoint, & d'y reſter pour empêcher les courſes qu'on pourroit faire ſur cette frontière.

Des meſures ſi ſagement priſes, eurent tout 24. Juil.
l'effet qu'on pouvoit ſouhaiter. Quoique l'Armée eût marché toute la nuit vers Neuville, le Prince Eugène ne fut averti de ſa marche qu'à ſept heures du matin. Il accourut d'abord au camp de Denain, après avoir commandé aux Troupes qu'il en avoit fait éloigner, de le ſuivre en diligence. Etant arrivé à Denain, il donna ſes ordres à l'infanterie pour la défenſe de ce camp, retira les quatorze eſcadrons qui y étoient, penſant qu'ils ſeroient inutiles, & repartit auſſi-tôt pour preſſer la marche de ſes Troupes, qu'il ne put amener à tems. Les ponts furent achevés à Neuville avant neuf heures du matin, par les ſoins du Marquis de Vieuxpont. Le Comte de Broglio, qui venoit d'arriver avec ſes

1712. ſes quarante Eſcadrons, paſſa promptement l'Eſcaut avec l'infanterie par ordre du Maréchal de Villars, marcha incontinent aux Lignes, qui commençoient entre Neuville & Denain, & les força preſque ſans réſiſtance, les aiant trouvées peu garnies. Il y avoit au-delà un convoi de cinq cens chariots chargés de pain: les Troupes de Denain ſortirent ſur pluſieurs colonnes pour le défendre, & pour tâcher de reprendre les Lignes: mais voyant arriver l'infanterie Françoiſe, elles ſe retirérent dans leur camp. Cinq cens chevaux & cinq cens fantaſſins qui eſcortoient le convoi furent enveloppés, & furent tous tués ou pris. L'infanterie Françoiſe aiant paſſé l'Eſcaut, & les Lignes que le Comte de Broglio venoit de forcer, le Maréchal de Villars la mena droit au retranchement de Denain, qui étoit de quinze à vingt piés de hauteur, & défendu par dix-ſept bataillons qui le bordoient. Elle le força après une aſſez longue réſiſtance; & étant entrée dans le camp, elle fit main-baſſe ſur tous ceux des ennemis qui voulurent faire tête. Les autres ſe retirérent dans le Village & dans l'Abbaye, où ils furent encore forcés, & ſerrés de ſi près, que des bataillons entiers cherchant à s'enfuir, ſe précipitérent dans l'Eſcaut, où ils ſe noyérent pour la plupart; enſorte que des 17 bataillons qui étoient dans le retranchement, il n'y eut pas plus de 400 ſoldats qui échappérent à la défaite, tout le reſte aiant été pris, tué ou noyé. A la fin du combat, le Prince Eugène arriva, amenant le reſte de ſes Troupes, & ſe préſenta au Pont de Prouvi, que le Comte Albergotti & le Marquis de Nangis venoient de prendre avec la Redoute qui le couvroit. Il tenta l'attaque de cette Redoute, & y perdit quatre bataillons, qui furent réduits au plus à trente hommes chacun. Les Députés des Etats-Généraux l'empêchérent d'opiniâtrer plus longtems cette attaque, qui n'eût abouti qu'à faire périr le reſte de ſon Armée, la Redoute étant

tant défendue par le Régiment de Navarre, & par une partie de notre Armée, qui bordoit l'Eſcaut avec de l'artillerie. Nous n'eumes dans toute cette action que quatre cens hommes tués ou bleſſés. Le Marquis de Tourville, fils du feu Maréchal du même nom, y fut tué; le Marquis de Meuſe-Choiſeul, le Chevalier de Teſſé, & le Sieur de Gauſſac furent bleſſés. Le Marquis de Puiſégur, Maréchal-Général des Logis de l'Armée, ſurmonta tous les obſtacles qui ſe rencontrérent dans la marche de la nuit précédente. Le Sieur de Contade, Major-Général, ſervit très utilement dans la diſpoſition des Troupes pour l'attaque du retranchement. Le Maréchal de Villars ſe mit à la droite avec le Maréchal de Monteſquiou; le Comte Albergotti mena la gauche; le Marquis de Vieuxpont, le Comte de Dreux, & le Sieur de Brandelai Lieutenans-Généraux, le Prince d'Iſenghien, le Marquis de Mouchi, le Duc de Mortemar, & le Marquis de Nangis Maréchaux de Camp, marchérent auſſi à la tête de l'infanterie, où le Comte de Villars Lieutenant-Général, & frère du Maréchal, combattit en qualité de Volontaire. Le Comte de Saint-Maurice, Lieutenant-Général des Troupes de l'Electeur de Cologne, le Chavalier du Roſel Lieutenant-Général, le Prince Charles de Lorraine, le Marquis de la Vallière, & le Marquis de Silli Maréchaux de Camp, ſe trouvérent auſſi à l'action, & s'y diſtinguérent. Dès qu'elle fut finie, le Maréchal de Villars ordonna au Comte de Broglio d'aller inveſtir Marchienne, au Comte Albergotti d'aller attaquer Saint Amand, & à d'autres détachemens d'aller s'emparer des autres poſtes ſur la Scarpe. 1712.

Deux cens hommes qui étoient dans l'Abbaye d'Anchin & au Pont-à-Rache, ſe rendirent priſonniers de guerre. Le Comte d'Eſpare ſe ſaiſit de l'Abbaye d'Haſnon. Le Comte Albergotti 26. Juil.

s'em-

1712. s'empara de Mortagne, & enſuite de S. Amand, défendu par huit cens hommes, qui furent tous pris. Il trouva dans cette petite Ville ſix pièces de canon de bronze, des munitions, & quarante belandres ou barques longues, chargées de toutes ſortes de proviſions.

Marchienne couta plus à prendre. Ce poſte étoit fortifié de pluſieurs ouvrages, entouré de marais qu'on ne pouvoit traverſer que ſur une chauſſée, & gardé par ſix bataillons, cinq cens hommes de la garniſon de Douai, & trois eſcadrons de cuiraſſiers. Il fallut en faire le ſiège
28. Juill. dans les formes: le Maréchal de Monteſquiou le pouſſa ſi vivement, que dès le ſecond jour de tranchée ouverte les aſſiégés battirent la chamade. Le Maréchal de Villars, qui venoit d'arriver au ſiège, leur déclara qu'ils n'auroient point d'autre condition, que d'être pris priſonniers de guerre; & que s'ils gâtoient les munitions qui étoient dans la Place, il ne leur feroit aucun quartier. Sur le refus qu'ils firent de
30. ſe rendre ainſi, on recommença à tirer; on fit brèche, & on étoit ſur le point de donner l'aſſaut, lorſque les ennemis ſe rendirent priſonniers de guerre. On trouva dans ce poſte cent pièces de canon, trois cens chariots avec leurs attelages, & plus de cent belandres chargées d'une ſi grande quantité de munitions de guerre & de proviſions de bouche, qu'il y en avoit aſſez pour faire deux ſièges. La priſe de ces magaſins, & la défaite de Denain déconcertérent les projets des Alliés, & les déterminérent enfin par les ſuites fâcheuſes qu'elles eurent pour eux, à traiter ſérieuſement de la paix. On leur prit dans ces deux actions 37 drapeaux, trois étendarts, plus de 7000 ſoldats ou cavaliers, plus de 400 Officiers, quatre Maréchaux de
2. Août. Camp, 3 Lieutenans-Généraux, & le Comte d'Albemarle Général des Hollandois.

Le Prince Eugène n'aiant ni aſſez de Troupes, ni aſſez de munitions pour continuer le ſiège de Lan-

Landrecies, fut contraint de le lever, & décampa avant le jour. 1712. 2. & 3.

Le Maréchal de Villars profitant des avantages que lui donnoit sa victoire, investit Douai & le Fort de Scarpe.

Ce Fort fut emporté en douze jours de tranchée ouverte, la garnison réduite à trois cens hommes, de cinq cens qui y étoient, s'étant rendue prisonnière de guerre. Dès qu'on en eut pris possession, on lâcha les Ecluses pour faire écouler les eaux, & faciliter la prise de la Ville, devant laquelle on avoit ouvert la tranchée en même tems qu'on l'ouvrit devant le Fort. Elle ne tint que treize jours de plus. 26. Août. 27.

La garnison qui étoit encore de plus de trois mille hommes fut faite prisonnière de guerre, & on ne lui accorda autre chose que ce que les ennemis avoient accordé à notre garnison du Quesnoi. On trouva dans Douai une nombreuse artillerie, des boulets à proportion, & deux cens milliers de poudre. La présence du Duc de Bourbon contribua beaucoup à hâter la réduction de cette importance Place, son courage & ses grandes libéralités aiant fort animé les soldats & les travailleurs. A l'attaque du chemin couvert & des quatre demi-lunes qu'on prit la veille de la capitulation, il marcha au centre à la tête de l'infanterie avec le Maréchal de Villars & le Maréchal de Montesquiou. 8. Sept.

Le jour même que Douai se rendit, le Marquis de Saint Fremont, le Marquis de Coigni, & le Comte de Croissi allérent investir le Quesnoi par ordre du Maréchal de Villars, qui vint dès le lendemain devant cette Place pour en former le siége, & le couvrir avec son Armée; il la posta derrière l'Honeau. Ce poste étoit si avantageux, le courage de nos Troupes si relevé, & celui des ennemis si abattu, que le Prince Eugène n'osa tenter de secourir le Quesnoi, comme il l'avoit projetté. 8.

Il fit seulement attaquer par le Comte d'Altheim 17.

heim, ſuivi de quatorze cens chevaux & de cinq
1712. cens grenadiers, l'eſcorte d'un fourage que le Comte de Broglio alla faire au-delà de l'Haiſne, vers les Villages de Ville & de Pommereuil. Ce Comte repouſſa vivement les ennemis, leur tua plus de cent hommes, & acheva ſon fourage ſans autre perte que de ſept ou huit hommes tués, & de cinquante chevaux pris.

La ſuſpenſion d'armes entre la France & l'Angleterre devoit finir ce jour-là; mais elle avoit été prolongée pour quatre mois, à commencer depuis le 24 d'Août, jour auquel elle fut publiée à Paris.

4. Oct. Le Queſnoi n'arrêta le Maréchal de Villars que quinze jours de tranchée ouverte. La garniſon ſe rendit à diſcrétion; deux mille hommes qui la compoſoient, achevérent le nombre de quarante bataillons tués ou pris aux ennemis depuis le vingt-quatre Juillet. La priſe de cette Ville fut d'autant plus avantageuſe, que le Prince Eugène y avoit jetté ſon artillerie en levant le ſiége de Landrecies, & n'avoit pu la retirer. On y trouva cent ſeize groſſes piéces de canon, un grand nombre d'autres moyennes & petites, quarante mortiers, quatre à cinq cens milliers de poudre, un amas prodigieux de boulets, de bombes, de grenades, d'outils, & de toutes ſortes de proviſions. Le Maréchal de Villars commanda en perſonne l'attaque du chemin couvert & des lunettes, qui fut très vive: il y eut la manche emportée d'un éclat de bombe. Les Officiers-Généraux qui commandoient ſous lui à cette attaque, furent le Marquis de Coigni & Milord Galmoi Lieutenans-Généraux, les Sieurs de Marnai & de Savines Maréchaux de Camp, le Sieur de Boufflers de Remiencourt, & le Marquis de Maillebois Brigadiers. Le Prince de Rohan reçut quelques jours auparavant une contuſion à la cuiſſe d'un éclat de bombe.

6. Le Fort de la Kenoque, ſitué ſur le canal d'Ypres à Nieuport, fut ſurpris à la pointe du jour par

par un détachement de deux cens hommes forti d'Oſtende. Nous n'avions que cent cinquante ſoldats dans ce Fort. 1712.

La priſe de Bouchain termina la Campagne. Les ennemis en avoient beaucoup augmenté les fortifications; la garniſon compoſée de quatre bataillons, fut forcée de ſe rendre à diſcrétion le dixième jour depuis l'ouverture de la tranchée. Le Marquis d'Alègre Lieutenant-Général eut le commandement des Troupes employées à ce ſiège. Le Maréchal de Villars s'y rendit dès les prémiers jours, donna ſes ordres pour les attaques, & ſe trouva à toutes. Le Sieur de Valori Lieutenant-Général & Ingénieur en chef ne contribua pas moins à la priſe de cette Place, qu'à celle de Douai & du Queſnoi dont le Roi lui donna le Gouvernement. 19.

Le Comte de Bergeick fit enregiſtrer aux Etats du Comté de Namur un Acte, par lequel le Roi d'Eſpagne cédoit au Prince Maximilien Emmanuel Electeur de Bavière, & à ſes ſucceſſeurs, tous les droits, propriété, & ſouveraineté qui lui appartenoient dans les Pays, de la même manière qu'il en avoit joui ci-devant. Le lendemain ce même Comte partit de Namur pour aller à Luxembourg faire enregiſtrer cet Acte dans les Etats de ce Duché. 1. Nov.

Traité de ſuſpenſion d'armes entre la France & l'Eſpagne d'un côté, & le Portugal de l'autre, conclu à Utrecht pour quatre mois, à compter depuis le quinze Novembre. 7. Nov.

Prorogation de la ſuſpenſion d'armes entre la France & l'Angleterre, encore pour quatre mois. 22. Déc.

En Allemagne. Quartiers de cinq Régimens de l'Archiduc ſurpris & mis en deſordre dans la Vétéravie par le Capitaine Bournonville. 30. Avril.

Trois cens hommes des ennemis ſurpris & enlevés à la pointe du jour dans l'Ile de Dachſland ſur le Rhin, où ils s'étoient poſtés à deſ- 27. Juin.

ſein de s'y fortifier. Cette Ile eſt ſituée au-deſ-
1712. ſous de Lauterbourg.

24. Août. L'Armée de l'Archiduc commandée par le Duc de Wirtemberg, ſe préſenta devant nos Lignes de Weiſſembourg pour les attaquer. On ſe canonna de part & d'autre les deux jours ſuivans. Le canon ne tua que cinq hommes de nos Troupes, & trente de celle des ennemis. Ils firent enſuite durant la nuit quelques tentatives à la droite & à la gauche. Dès la prémière décharge ils ſe renverſérent les uns ſur les autres, particulièrement du côté de notre gauche, où commandoit le Comte de Sézanne; ils revinrent par la montagne pour le prendre en flanc, marchant ſur deux colonnes: mais elles ſe rencontrérent & ſe chargérent mutuellement ſans ſe reconoitre, à cauſe de l'obſcurité de la nuit. Deſeſpérant de réuſſir, ils attendirent la nuit ſuivante pour retirer leur artillerie. Le Comte de Sézanne qui s'en apperçut, ſortit à la pointe du jour afin de ruïner leurs batteries, & maltraita fort une de leurs troupes. Le lendemain matin ils décampérent avec la honte d'avoir manqué leur entrepriſe, qui leur couta trois cens hommes tués ou bleſſés.

29. Nov. Cinq cens hommes des ennemis défaits dans une embuſcade que le Commandant de Lauterbourg leur dreſſa entre Philiſbourg & Landau. Leur Commandant fut pris avec deux Lieutenans & cent ſoixante ſoldats.

Mai. En Italie. La garniſon du Fort Philippe ne pouvant ni eſpérer de ſecours, ni tenir plus longtems, ſe rendit à diſcrétion aux Allemands, après une vigoureuſe réſiſtance de près de deux mois.

La Ville de Porto Ercolé ſe rendit en même tems par une capitulation honorable. Le Général Zumzungen l'aſſiégeoit depuis la fin de Mars.

Mars. En Eſpagne. Le Gouverneur de Vénaſque étant

étant ſorti avec une partie de ſa garniſon, pour empêcher quatre mille hommes des ennemis de s'emparer du Pont de Stuart ſur la Noguera Ribagorçana, tomba dans une embuſcade qu'ils lui dreſſérent, & fut pris après s'être défendu longtems. Ils marchérent auſſi-tôt à Vénaſque, & ſommérent le Lieutenant de Roi de rendre la Place, le menaçant qu'en cas de refus, ils feroient mourir à ſes yeux le Gouverneur ſon frère qui étoit leur priſonnier. Il leur répondit que ſon honneur & ſon devoir lui étoient plus chers que la vie de ſon frère : lorſqu'on leur portoit ſa réponſe, ils furent avertis que Dom Miguel Pons marchoit en diligence pour les combattre. Cette nouvelle les obligea de ſe retirer promptement & de repaſſer la Nouguera. 1712.

Le Général Frankemberg aiant avec lui mille chevaux, quinze cens fantaſſins, deux mortiers & quelques pièces de canon, ſe préſenta à la pointe du jour devant Cervéra, à deſſein de la ſurprendre. Le Comte d'Herſelles qui y commandoit aiant été informé de ſon deſſein, s'étoit préparé à ſe bien défendre avec ſa garniſon, qu'il avoit augmentée de dix Compagnies de Bourgeois. Dès que les ennemis parurent, il fit tirer ſur eux ſon artillerie chargée à cartouche, qui leur cauſa beaucoup de dommage, & les obligea de ſe retirer. Alors il ſortit avec toute ſa cavalerie, & la plupart de ſes grenadiers, donna ſur leur arrière-garde, & les ſuivit juſqu'à la Cinquella, où ils ſe mirent en fuite, abandonnant leur artillerie & beaucoup d'armes, qu'on emmena dans la Ville. Dom Joſeph Valléyo continua de les diſſiper, & les pourſuivit avec deux cens chevaux & deux cens dragons juſqu'auprès d'Igualada d'où ils étoient partis. 14.

La Reine d'Eſpagne accoucha d'un Prince, qui le ſeptième jour de ſa naiſſance fut baptiſé ſelon la coutume par le Patriarche des Indes, & nommé Philippe. 7. Juin.

Les ennemis aiant fait une ſeconde tentative ſur 15. Juin.

1712. sur Cervéra, qui ne leur avoit pas mieux réuſſi que la prémière, en firent une troiſième, & revinrent au nombre de quatre mille hommes ſe préſenter devant la Place. Le Gouverneur fit ſur eux un ſi grand feu de mouſquetterie & de canon, qu'ils abandonnérent leurs échelles, leurs outils, deux pièces de canon, ſe retirant en deſordre après avoir perdu beaucoup de monde.

14. Juill. Un convoi de ſix cens chariots & de deux cens mulets qui alloit de Méquinença à Lérida avec une eſcorte de quatre cens chevaux & de ſept cens fantaſſins, la plupart Troupes Françoiſes, fut attaqué par deux mille hommes des ennemis. L'eſcorte les défit, les pourſuivit juſqu'aux montagnes, en tua deux cens, & en fit quatre cens priſonniers.

4. Sept. La ſuſpenſion d'armes avec l'Angleterre fut publiée à Madrid pour quatre mois.

11. Les Généraux Wetzel & Humada s'étant approchés de Roſe, avec deux mille grenadiers ou ſoldats choiſis, tentérent de la ſurprendre avant le jour. Ils s'emparérent d'abord d'un petit poſte à la barrière de Caſtillon, & travaillérent enſuite à la rompre avec des haches: mais le Sieur Franco Lieutenant de Rol y étant accouru avec des Troupes Françoiſes & Eſpagnoles, & leur aiant tué ou bleſſé deux cens hommes, les contraignit de ſe retirer & d'abandonner leurs petards & leurs échelles. Le Sieur du Reveſt Commandant des Troupes Françoiſes, le Sieur de Labadie Colonel, & le Sieur de Preſteſiliers Ingénieur, quoique malade d'une groſſe fièvre, ſe diſtinguérent en cette occaſion.

Sur la fin du mois. La garniſon de Carvajalez, dans le Royaume de Léon, repouſſa les Portugais qui vinrent attaquer cette Ville, & leur tua quatre cens hommes. Ils ſe retirérent enſuite avec précipitation, aiant appris que Domingo Réco Lieutenant-Général marchoit à eux, avec les Troupes qu'il commandoit de ce côté-là.

27. Oct. Siège de Campo Mayor en Portugal levé par le

le Marquis de Bai. Il preſſoit vivement cette Place depuis vingt-deux jours que la tranchée étoit ouverte, & il avoit déja fait brèche; quoiqu'elle ne fût pas encore perfectionnée, il réſolut de donner l'aſſaut, parce que les pluies continuelles ne permettoient pas de continuer le ſiège plus longtems. Les grenadiers gagnérent le haut de la brèche, mais ils furent arrêtés par un retranchement que les aſſiégés avoient fait derrière. Mille hommes de renfort qui venoient d'entrer dans la Place, firent un ſi grand feu, qu'on ne put ni avancer, ni ſe loger ſur la brèche. Le Marquis de Bai étant donc obligé de ſe retirer, le fit en habile Capitaine: il ſe maintint dans les attaques juſqu'à ce qu'on eût emmené les canons, les mortiers, & tous les préparatifs du ſiège, après quoi il décampa. 1712.

Le Roi d'Eſpagne ſigna à Madrid un Acte de renonciation à la ſucceſſion de la Couronne de France, pour lui & pour ſes deſcendans. Suivant cet Acte, en cas que ſa poſtérité vienne à manquer, le Duc de Savoie & ſes deſcendans mâles doivent ſuccéder à la Couronne d'Eſpagne, à l'excluſion de la Maiſon de France & de celle d'Autriche. Quelques jours après, les Cortés ou Etats approuvérent cette renonciation. 5. Nov.

La ſuſpenſion d'armes avec le Portugal pour quatre mois à compter depuis le quinze Novembre précédent, publiée à Madrid. 16. Déc.

Des Troupes de Volontaires & de Miquelets avoient occupé la Ville de Vénaſque. Dom Patritio Laulès Lieutenant-Général marcha à eux. A ſon approche, ils abandonnérent cette Ville, après avoir mis le feu à quelques maiſons. Les détachemens par leſquels il les fit ſuivre, les pouſſérent juſques dans les montagnes, & en tuérent plus de quatre cens.

Sur mer. Expédition de Sant Jago faite par le Sieur Caſſart, qui commandoit une Eſcadre armée à Toulon. L'Ile de Sant Jago eſt la principale des Iles du Cap Verd. Le Sieur Caſſart Mai. 4.

aiant mouillé devant un des Forts de cette Ile
1712. appellé le Fort de la Praie, fit débarquer mille hommes ſous les ordres du Sieur de Sorgues, & ſomma la garniſon de ce Fort, qui ſe rendit
5. à diſcrétion Le lendemain il ſe rendit devant la Ville de Sant-Jago, éloignée de trois lieues. Quoiqu'elle fût d'un très difficile accès, étant ſituée dans un fond entre deux montagnes eſcarpées, ſur l'une deſquelles il y avoit un Fort conſidérable; & quoiqu'il y eût dans l'Ile douze mille hommes capables de porter les armes, le Gouverneur ſe rendit ſans réſiſtance, y étant contraint par ſa garniſon, & convint de payer dans trois jours ſoixante mille piaſtres, pour que la Ville & les Forts ne fuſſent point endommagés: mais enſuite ſans aucun égard à la capitulation qu'il venoit de faire, il ſe ſauva dans les montagnes avec les principaux habitans. Le Sieur Caſſart aiant attendu ſix jours, pour lui donner le tems de rentrer en lui-même, & d'accomplir la capitulation, fit ſauter les Forts, creva quarante canons de fer, & enleva dix-ſept canons de bronze, deux cens barils de poudre, une grande quantité de munitions & de marchandiſes, plus de quatre cens Nègres, & deux vaiſſeaux qui étoient à la rade. Il abandonna le reſte aux ſoldats, qui pillérent la Ville & y mirent le feu.

Juillet. Quatre galiotes Napolitaines armées en guerre firent un débarquement ſur les côtes de Sicile. Dès qu'on en eut avis à Meſſine, on fit partir trois galères & quelques galiotes qui les allérent chercher, & les prirent avec tous ceux qui les montoient. Ceux qui étoient deſcendus à terre furent auſſi-tôt chargés: on en tua quelques-uns, & on fit les autres priſonniers.

20. Oct. Le Sieur Caſſart arriva à Surinam Colonie Hollandoiſe dans l'Amérique méridionale, & y débarqua. Il aſſiégea la Ville & le Fort, qui lui payérent huit cens mille florins pour ſe racheter.

Il

Il détacha enſuite la frégate la Méduſe, commandée par le Sieur de Moans, pour aller mettre à contribution la Colonie Hollandoiſe de Brébice, ſituée ſur la même côte, & il en exigea trois cens quinze mille florins. 1712.

Affaires particulières.

Le Maréchal de Catinat, âgé de ſoixante & quatorze ans, mourut dans ſon Château de Saint Gratien, où il s'étoit retiré. 23. Févr.

Mort de la Princeſſe de Galles, Louiſe-Marie Stuart, fille de Jaques II. Roi de la Grande-Bretagne. Cette Princeſſe, dont la France, où elle nâquit, & où elle fut élevée, admiroit l'eſprit & la piété, mourut à Saint Germain en Laie, âgée de dix-neuf ans & onze mois. 18. Avril.

Dans une promotion de dix-huit Cardinaux que fit le Pape Clément XI, Armand-Gaſton de Rohan, Evêque de Straſbourg, fut nommé Cardinal pour la France.

Louis-Joſeph Duc de Vendôme, fils de Louis Duc de Vendôme, qui fut enſuite Cardinal, mourut dans ſa cinquante-huitième année à Vinarox en Eſpagne, après avoir rétabli les affaires de cette Monarchie, tant par ſa valeur, que par ſon habileté dans l'art de la guerre. 11. Juin.

Les Lettres Patentes du Roi touchant la renonciation du Roi d'Eſpagne aux droits de ſa naiſſance, & à ceux de ſes deſcendans ſur la Couronne de France, & les Actes par leſquels Monſeigneur le Duc de Berri, & Monſeigneur le Duc d'Orléans renonçoient à leurs droits & à ceux de leurs deſcendans ſur la Couronne d'Eſpagne, furent enregiſtrés au Parlement; ces deux Princes y étant venus pour cet effet. Le Duc d'Anguien, le Prince de Conti, le Duc du Maine, & le Comte de Toulouſe, cinq Pairs Eccléſiaſtiques, & pluſieurs Ducs, y prirent tous ſéance ſelon leur rang. Le Duc de Shrewſburi, & le Sieur Prior, Plénipotentiaires de la Grande Bretagne furent témoins de cette fonction, qui devoit faire une condition eſſentielle des Traités de 1713. *Affaires d'Etat & de guerre.* 15. Mars.

paix, qu'on négocioit aux Conférences d'U-
1713. trecht; voici quel fut le ſuccès de ces Conférences durant tout le cours de l'année.

29. Janv. On commença par conclure le Traité de la Barrière, demandée par les Hollandois, & celui de la ſucceſſion dans la Ligne Proteſtante pour le Royaume de la Grande-Bretagne.

3. Mars. La ſuſpenſion d'armes avec le Portugal fut enſuite prolongée pour quatre mois.

14. Peu après on ſigna un Traité, ou une Convention pour la neutralité d'Italie, & pour l'évacuation tant de la Catalogne que des Iles de Majorque & d'Iviça, d'où les Troupes Allemandes & Alliées ſortiroient le plus tôt qu'il ſeroit poſſible.

Avril. Cependant l'Archiduc & pluſieurs Princes de l'Empire refuſérent toujours de convenir du plan propoſé pour la paix générale. Et les Traités de paix de l'Eſpagne avec les autres Puiſſances qui acceptoient ce plan, demandant une plus longue diſcuſſion, on réſolut de conclure d'abord la paix entre la France & ces Puiſſances.

Les Traités furent ſignés dans la maiſon de l'Evêque de Briſtol, par les Plénipotentiaires de France, & par ceux de la Grande-Bretagne, à trois heures après midi; avec les Plénipotentiaires du Duc de Savoie, à quatre heures; avec ceux du Roi de Portugal à huit heures; à minuit, avec les Plénipotentiaires du Roi de Pruſſe; & à une heure & un quart avec les Plénipotentiaires des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Dans le Traité conclu avec le Roi de Portugal, on convint que ſi on avoit pris quelques Places ou bâti quelques Forts dans les Colonies hors de l'Europe, ces Places ſeroient rendues, & les Forts ſeroient démolis: on reconnut que les deux bords & la navigation de la rivière des Amazones appartenoient en toute propriété & ſouveraineté à Sa Majeſté Portugaiſe: & le Roi ſe déſiſta en ſa faveur de ſes droits & prétentions ſur les terres du Cap de Nord ſituées entre

la

la rivière des Amazones, & celle de Jacopo ou de Vincent Pinſon. 1713.

Les principaux articles du Traité avec le Roi de Pruſſe, ſont le ſeptième, le huitième, le neuvième & le dixième. Dans le ſeptième & le huitième, le Roi, en vertu du pouvoir qu'il a reçu du Roi d'Eſpagne, cède au Roi de Pruſſe la Ville de Gueldres, avec une partie du haut quartier de la Gueldre Eſpagnole, le pays de Keſſel, & le Bailliage de Kriekenbeck. Le neuvième porte que le Roi le reconnoitra pour Souverain Seigneur de la Principauté de Neuſchâtel & de Vallengin, & que les habitans jouïront en France des mêmes droits & privilèges que les autres pays de la Suiſſe. Par le dixième, le Roi de Pruſſe renonce à perpétuité en faveur du Roi & de ſes ſucceſſeurs à tous droits ſur la Principauté d'Orange, & ſur les Seigneuries & lieux de la ſucceſſion de Châlon & de Chaſtelblein, ſe chargeant de ſatisfaire par un équivalent les héritiers du feu Prince de Naſſau-Friſe. Il eſt à remarquer que cet article laiſſe au Roi de Pruſſe la liberté de revétir du nom de Principauté d'Orange la partie de la Gueldre qui lui eſt cédée, & de retenir le titre & les armes de cette Principauté. Il y eut de plus deux articles ſéparés, qui ſont auſſi dignes de remarque. Par le prémier, le Roi, tant en ſon nom qu'en celui du Roi d'Eſpagne, promit au Roi de Pruſſe, qu'on lui donneroit à l'avenir le titre de Majeſté, & qu'on feroit à ſes Miniſtres les mêmes honneurs qu'à ceux des Têtes couronnées. Par le ſecond, le Roi de Pruſſe promit de rendre la Ville de Rhimberg à l'Archevêché de Cologne, dès que la paix de l'Empire ſeroit conclue; mais ſans préjudice de ſes prétentions contre cet Archevêché.

La renonciation du Roi d'Eſpagne à la Couronne de France, & la renonciation de Monſeigneur le Duc de Berri, & de Monſeigneur le

1713. Duc d'Orléans à la Couronne d'Eſpagne, firent partie des Traités avec l'Angleterre, la Savoie & la Hollande: chacun de ces Traités eut auſſi ſes conditions particulières.

Les plus importantes du Traité conclu entre la France & la Savoie, règlent la frontière des deux Etats; confirment la ceſſion du Royaume de Sicile, & des Iles qui en dépendent, faite au Duc de Savoie par le Roi d'Eſpage; & aſſurent à ce même Duc, au défaut du Roi d'Eſpagne & de ſa poſtérité, la ſucceſſion de la Couronne d'Eſpagne & des Indes, tant pour lui que pour ſes deſcendans mâles. La frontière de France & des Etats de Savoie fut réglée, en ſorte que les ſommets des Alpes ſerviſſent à l'avenir de limites fixes. Pour cet effet le Duc de Savoie céda à Sa Majeſté Très-Chrétienne la Vallée de Barcelonette & ſes dépendances. Le Roi de ſon côté reſtituant à ſon Alteſſe Royale le Duché de Savoie & le Comté de Nice, lui céda de plus la Ville de Pragelas, avec les Forts d'Exilles & de Feneſtrelles, les Vallées d'Oulx, de Sézane, de Bardonache, & de Château-Dauphin, & tout ce qui eſt à l'Eau pendante des Alpes vers le Piémont.

La ſucceſſion au Royaume de la Grande-Bretagne, réglée en faveur de la Princeſſe Sophie, & de ſes héritiers dans la Ligne Proteſtante de Hanover; la démolition des fortifications & du Port de Dunkerque, & la ceſſion de quelques endroits de l'Amérique, furent les conditions ſpéciales du Traité conclu avec l'Angleterre. On convint à l'égard de l'Amérique, que l'Ile & le Cap Breton, & toutes les autres Iles ſituées à l'embouchure & dans le Golfe de Saint Laurent, appartiendroient à la France; mais qu'elle céderoit à l'Angleterre le Détroit de la Baie de Hudſon, l'Ile de Saint Chriſtophle, la nouvelle Ecoſſe, autrement dite Acadie, la Ville de Port-Royal, qu'on nommeroit à l'avenir Annapolis Ro-

Royale, & l'Ile de Terre-Neuve, avec la Ville & le Fort de Plaiſance. 1713.

Ce qu'il y a de particulier dans le Traité conclu avec la Hollande, ſe réduit à quatre chefs principaux. Le prémier & le ſecond comprennent ce que le Roi promit de remettre ou de céder aux Etats-Généraux pour la Maiſon d'Autriche dans les Pays-Bas, & ce que les Etats-Généraux promirent de remettre au Roi dans les mêmes Pays. Le troiſième & le quatrième regardent l'Electeur de Cologne, & le Landgrave de Heſſe-Caſſel. Le Roi promit de remettre aux Etats-Généraux pour la Maiſon d'Autriche, tout ce que Sa Majeſté ou ſes Alliés occupoient des Pays-Bas Eſpagnols que le feu Roi d'Eſpagne Charles II. poſſédoit ſuivant le Traité de Riſwik. Mais en même tems on ſtipula que la Maiſon d'Autriche n'en jouïroit qu'après qu'elle ſeroit convenue avec les Etats-Généraux touchant la Barrière : que le Roi de Pruſſe retiendroit ce qui venoit de lui être cédé par le Traité conclu avec lui : qu'on réſerveroit dans les Duchés de Luxembourg & de Limbourg, une Terre de trente mille écus de revenu, & qu'on l'érigeroit en Principauté, pour la Princeſſe des Urſins & ſes héritiers : que l'Electeur de Bavière ſeroit dédommagé des pertes qu'il avoit ſouffertes contre la teneur du Traité d'Ilmersheim : qu'il ſeroit rétabli dans le rang de neuvième Electeur, & dans les Etats qu'il poſſédoit dans l'Empire, excepté le haut Palatinat ; qu'il ſeroit mis en poſſeſſion du Royaume de Sardaigne, & du Titre de Roi, & que juſqu'à ce que tout cela fût accompli, il retiendroit la Souveraineté & les revenus de la Ville & du Duché de Luxembourg, de la Ville & du Comté de Namur, & de Charleroi. Le Roi promit encore de céder aux Etats Généraux pour la Maiſon d'Autriche, Menin & ſa Verge ; Tournai & le Tournaiſis, à l'exception de Saint-Amand & de Mortagne ; Furnes & ſon territoire, la Kenoque, Loo,

1713. Dixmude, Ipres & ſa Châtellenie, avec Rouſſelar, Poperingue, Warneton, Commines & Warwich. Le tout à condition que dans tous les lieux confiés aux Etats-Généraux pour la Maiſon d'Autriche, ſoit des Pays-Bas Eſpagnols, ſoit des Pays-Bas François, la Religion Catholique ſeroit conſervée en l'état où elle étoit avant la guerre; que les Magiſtrats ne pourroient être que Catholiques, & qu'on laiſſeroit les Eccléſiaſtiques, les Religieux, & l'Ordre de Malte en poſſeſſion de leurs revenus. Les Etats-Généraux promirent réciproquement de remettre au Roi la Ville de Lille, & toute ſa Châtellenie, le Pays de Laleu, la Gorgue, Aire, Béthune, Saint-Venant, & le Fort François. Par rapport à l'Electeur de Cologne, le Roi ſe chargea de l'engager à conſentir que les fortifications de Bonne fuſſent raſées, trois mois après ſon rétabliſſement; & que les Etats-Généraux laiſſaſſent, tant dans la Ville & le Château de Hui, que dans la Citadelle de Liège, les garniſons qu'ils y entretenoient à leurs dépens. A l'égard du Landgrave de Heſſe-Caſſel, le Roi promit de conſentir que la Ville de Saint Goar, & la Forteresſe de Rhinfeltz lui demeuraſſent & à ſes ſucceſſeurs, pourvu qu'on y maintînt l'exercice de la Religion Catholique, & qu'on donnât un équivalent au Prince de Heſſe-Rhinfeltz.

Ce que le Roi céda dans ces Traités n'étoit que la moindre partie de ſes conquêtes, & n'étoit rien en comparaiſon de la Couronne d'Eſpagne & des Indes, qui avoient fait le principal ſujet de la guerre, & qu'il aſſuroit à ſon petit-fils par cette paix. Elle fut publiée à Paris le vingt-deuxième Mai.

13. Juil. Les Traités de paix de l'Eſpagne avec l'Angleterre & la Savoie, furent ſignés cette même année; mais on ne put terminer que les années ſuivantes ceux qui regardoient le Portugal & la Hollande.

Aux Pays-Bas. Après la ratification & l'échange

ge des Traités, les Places marquées dans le Traité conclu avec la Hollande, furent cédées de part & d'autre. 1713.

On commença enſuite à démolir le Port de Dunkerque, conformément au Traité fait avec l'Angleterre. 1. Déc.

En Italie. La ſuſpenſion de toutes hoſtilités par terre & par mer fut publiée à Naples, ſuivant la convention qui avoit été ſignée à Utrecht le quatorze Mars. 30. Juin.

Le Duc de Savoie prit le titre de Roi de Sicile, en vertu de ſes Traités avec la France & l'Eſpagne. 21. Sept.

Le nouveau Roi de Sicile vint avec la Reine ſon épouſe, prendre poſſeſſion de ce Royaume; il leur fut remis par le Marquis de Los Balbazès, qui en étoit Viceroi, & qui par ſa prudence & ſon activité l'avoit conſervé juſqu'alors au Roi d'Eſpagne. La cérémonie de leur couronnement ſe fit à Palerme le vingt-quatre Décembre. 10. Oct.

En Allemagne. L'Archiduc aiant refuſé de conſentir à la paix, les Armées ſe mirent en campagne. Celle de l'Empire commandée par le Prince Eugène, campa près de Philisbourg, au-delà du Rhin. Celle de France ſous les ordres du Maréchal de Villars vint par une marche forcée & très ſecrette ſe poſter le long de ce même fleuve: mais en-deçà, s'étendant depuis la chauſſée de Philisbourg juſqu'à Spire; ce qui ôta à Landau, qu'on vouloit attaquer, toute eſpérance d'être ſecouru. 4. Juin.

Cette Ville fut inveſtie par le Maréchal de Bezons, qui fut chargé d'en faire le ſiège, & qui fit ouvrir la tranchée la nuit du 24 au 25 Juin. Tandis qu'il commençoit ce ſiège, le Maréchal de Villars fit attaquer par deux Lieutenans-Généraux la Ville & le Château de Keiſerlautern, & un ouvrage à corne, qui couvroit le pont volant de Manheim. 12.

Le Sieur Dillon prit Keiſerlautern, dont la gar- 24.

garniſon demeura priſonnière de guerre. Elle é-
1713. toit compoſée de ſept cens fantaſſins ou Huſſars, commandés par un Colonel & quarante Officiers. On trouva dans cette Place huit canons, deux mortiers, & une grande quantité de vivres & de munitions. Dès qu'on en eut pris poſſeſſion, le Sieur Dillon détacha le Baron de Sandraski Brigadier, pour aller inveſtir le Château de Wolfſtein : le Major Benk qui le gardoit avec cent hommes, voulut être attaqué dans les formes. On lui tira trente volées de canon, après
26. quoi il ſe rendit priſonnier de guerre.

L'ouvrage à corne du pont volant de Manheim, qui étoit couvert de deux foſſés pleins d'eau, & qui avoit communication par le Rhin avec l'Armée ennemie, n'arrêta pas longtems le Comte Albergotti : il ſe logea en peu de jours ſur le glacis, & fit enſuite un ſi grand feu ; que les ennemis furent contraints de retirer dans le
27. Nècre leur pont fort endommagé, & de s'enfuir dans des bateaux durant la nuit. On s'apperçut le matin de leur retraite, & on s'empara de l'ouvrage qu'ils avoient abandonné.

20. Août. Priſe de Landau. N'y aiant plus rien, qui empêchât d'attaquer le Réduit, où il y avoit déja brèche, le Prince Alexandre de Wirtemberg ſe rendit priſonnier de guerre avec ſa garniſon, qui de huit mille cinq cens hommes dont elle étoit compoſée d'abord, ſe trouvoit réduite à quatre mille trois cens en état de ſervir, & à onze cens bleſſés ou malades. Il n'y eut des Troupes du Roi que trois mille hommes tués ou bleſſés à ce ſiège, qui dura cinquante-ſix jours de tranchée ouverte. Le Maréchal de Villars y vint pluſieurs fois avec le Duc de Bourbon & le Prince de Conti, dont la préſence augmenta le courage des ſoldats. Ils emportérent à la pointe de l'épée tous les ouvrages qu'ils attaquérent, & ils ne furent jamais repouſſés, ni chaſſés d'aucun logement. Le Maréchal de Bezons fit pour preſſer la réduction de cette Place tout ce qu'on pouvoit

voit attendre d'un grand Général. Les Officiers Généraux de ſon Armée le ſecondérent parfaitement, entre autres le Prince de Talmont, qui reçut une contuſion, & le Marquis de Biron qui eut le bras gauche caſſé. On prit dans Landau plus de ſoixante pièces de canon, pluſieurs mortiers, & un grand nombre de bombes & de boulets. 1713.

Défaite du Général Vaubonne dans ſes retranchemens, par le Maréchal de Villars. Avant de former le ſiège de Fribourg, que ce Maréchal avoit projetté, il falloit commencer par forcer les Lignes qui s'étendoient depuis Hornberg juſqu'aux ouvrages avancés de cette Place. Elles paſſoient de ce côté-là ſur une haute montagne nommée le Roſcof, où il y avoit un camp retranché, & fortifié de pluſieurs Redoutes paliſſadées. Le Général Vaubonne avoit dix-ſept bataillons & un Corps de cavalerie pour garder ces Lignes, que leur ſituation avantageuſe rendoit preſque inacceſſibles. Mais rien n'arrêtoit le Maréchal de Villars, lorſqu'il avoit pris une réſolution. Aiant fait différentes marches pour cacher ſon deſſein, & aiant laiſſé le Marquis d'Alègre vers Offembourg, pour empêcher les ennemis de dégarnir leurs Lignes du côté de Hornberg, il arriva à trois heures après midi avec la tête de ſon Armée dans la pleine de Langendentzling, à la vue des Lignes du côté de Fribourg. Le Comte du Bourg, à qui il avoit ordonné de s'y rendre par un autre chemin, avec trente à quarante bataillons, avoit déja fait les diſpoſitions pour l'attaque. On la commença incontinent, l'infanterie marchant ſur trois colonnes. Le Comte d'Eſtrades & le Duc de Mortemar menérent celle de la gauche, le Chevalier d'Asfeld & le Sieur le Guerchois celle du centre, le Comte du Bourg & le Marquis de Silli celle de la droite, où ſe mirent le Duc de Bourbon, & le Prince de Conti, ſuivis de pluſieurs 20. Sept.

1713. ſieurs Officiers-Généraux en qualité de Volontaires. Les ennemis firent ferme aux trois attaques. La valeur de nos Troupes les obligea enfin de céder & de prendre la fuite ; & à l'entrée de la nuit on fut entièrement maitre du retranchement & des Lignes, ſans autre perte que de vingt ſoldats tués, & de trente bleſſés, avec huit ou dix Officiers. La colonne de la droite qui avoit en tête le camp retranché de la montagne de Rocof, fut celle qui eut de plus grands obſtacles à vaincre. Cette montagne étoit ſi eſcarpée, que les ſoldats ne montoient qu'avec beaucoup de peine, & que le Maréchal, à cauſe de ſes bleſſures, fut contraint de ſe faire porter. Le Marquis de Silli & le Sieur Cébéret forcérent les prémiers le retranchement avec les grenadiers de la Brigade du Perche. La nuit favoriſa la retraite des ennemis, dont la perte fut conſidérable. On les pourſuivit le lendemain juſqu'au-delà de Rotweil, & on étendit les contributions à plus de trente lieues dans l'Empire. Le principal fruit de cette victoire, fut le moyen qu'elle donna au Maréchal de Villars d'exécuter ſon projet ſur Fribourg, qu'il fit inveſtir ſans perdre de tems.

16. Oct. Tandis qu'il étoit occupé à ce ſiége, un détachement de dragons à pié de l'Armée ennemie paſſa le Rhin durant la nuit, & vint avec des échelles pour ſurprendre le Fort de la Juſtice, qui eſt le plus éloigné de Landau. Le Marquis de Vieuxpont Commandant de cette Ville aiant été averti de leur marche, envoya à leur rencontre cent cinquante grenadiers, qui les joignirent au point du jour, à une demi-portée de canon du Fort, les renverſérent dès la prémière charge, en tuérent quelques-uns, en prirent pluſieurs avec le Lieutenant-Colonel qui les commandoit, & diſſipérent le reſte, qui ſe ſauva à la hâte.

1. Nov. La Ville de Fribourg priſe à diſcrétion par le Ma-

Maréchal de Villars. Jamais Place ne fut attaquée ni défendue avec plus de valeur. Depuis l'ouverture de la tranchée, faite la nuit du trente Septembre au prémier Octobre, en préſence du Prince de Conti, il y eut juſqu'au quatorze qu'on prit le chemin couvert, de fréquentes & vives ſorties, leſquelles ne ſervirent qu'à montrer le courage des aſſiégés qui les firent, & celui des aſſiégeans qui les repouſſérent. Celle du 14 au matin réuſſit d'abord aux aſſiégés : ils reprirent un logement & s'emparérent de la tête des boyaux : mais ils en furent bientôt chaſſés par le Chevalier de Peſeux Maréchal de Camp de jour. Le Comte de Laval fut bleſſé en cette occaſion. Ils firent encore le ſoir une autre ſortie, dans le tems même que les grenadiers partoient de la tranchée pour attaquer une lunette & le chemin couvert. On les renverſa du prémier choc, & on continua les attaques qui furent conduites par le Comte du Bourg, & par le Sieur de Valori Ingénieur en Chef, & qui furent des plus meurtières, à cauſe de la longue réſiſtance des ennemis. Le Marquis de Vivans mena à celle de la lunette les Régimens de Poitou & du Royal Rouſſillon, pour ſoutenir les grenadiers. Ce renfort n'aiant pas ſuffi, le Comte de Coigni fit avancer cent cinquante dragons : cependant la lunette tenoit toujours. Le Maréchal de Villars y accourut ſuivi du Duc de Guiche, du Comte de Broglio, des Marquis de Nangis, de Châtillon, de Broglio, & du Sieur de Contade Major-Général, en qualité de Volontaires ; & alors elle fut forcée, & tout ce qui étoit dedans fut tué ou pris. L'attaque du chemin couvert duroit encore : on le gagna enfin après un combat de trois heures, & on s'y logea. Le Maréchal de Villars, le Duc de Fronſac, le Marquis de Nangis, & le Comte de Croiſſi furent bleſſés dans ces actions, auxquelles le Marquis de Silli Maréchal de Camp, le Sieur d'Ormeſſon Brigadier, & le Sieur Monerot Colonel eurent beau- 1713.

beaucoup de part. On y perdit environ mille
1713. hommes tués ou bleſſés. On employa le reſte du mois à détourner les eaux dont les ennemis avoient rempli le foſſé, à faire brèche, & à conſtruire les ponts pour l'aſſaut. Nonobſtant le feu étonnant que firent les aſſiégés, durant tout ce tems-là, le Duc de Bourbon monta un jour la tranchée en qualité de Maréchal de Camp. Le dernier jour du mois le Maréchal de Villars fit attaquer la demi-lune, qui fut priſe par les Régimens de Tallard & de Berri. Enfin le prémier Novembre au matin, tout étant prêt pour l'aſſaut général, le Baron d'Arſch qui s'étoit retiré dans le Château durant la nuit, manda au Maréchal qu'il laiſſoit la Ville à ſa diſcrétion, avec deux mille bleſſés ou malades & ſept ou huit cens ſoldats reſtés pour garder les brèches. Le Régiment des gardes, dont les grenadiers s'étoient ſignalés à l'attaque du chemin couvert & de la lunette, prirent auſſi-tôt poſſeſſion de la Ville, à laquelle on demanda un million pour ſe racheter du pillage. On y trouva trente & une pièces de gros canon, des mortiers, des bombes, des boulets, & cent milliers de poudre.

16. Nov. Le Château & les trois Forts de Fribourg rendus par capitulation au Maréchal de Villars. Ce Maréchal permit au Baron d'Arſch après la priſe de la Ville d'envoyer un Courier au Prince Eugène, & lui accorda une ſuſpenſion d'armes, qui fut enſuite prolongée avec permiſſion d'envoyer un ſecond Courier. Il attendoit lui-même le retour du Sieur de Contade Major-Général, qu'il avoit envoyé en Cour pour ſavoir les intentions du Roi; mais néanmoins il faiſoit toujours dreſſer les batteries de canons & de mortiers, & mettoit tout en état pour continuer le ſiège, en cas qu'il y fût obligé, n'aiant point voulu accorder la ſuſpenſion d'armes qu'à cette condition expreſſe. Lorſqu'il eut reçu les ordres de la Cour, & que le Baron d'Arſch eut reçu ceux du Prince Eugène, la capitulation fut réglée, & la gar-

garniſon ſortit quatre jours après au nombre de ſept mille hommes. Elle étoit de treize mille au commencement du ſiège, qui termina la Campagne, & fut ſuivi des négociations de paix, dont les deux Généraux furent chargés. 1713.

Le Maréchal de Villars alla au Château de Raſtat, qui avoit été choiſi pour le lieu des Conférences; le Prince Eugène y étant arrivé une heure après lui, ils ſe communiquérent leurs pleins-pouvoirs, & continuérent enſuite à s'aſſembler pour conclure une paix ſolide entre la France & l'Empire.

Cependant parce qu'il n'y avoit point de ſuſpenſion d'armes, & que la garniſon du Bourg de Neuſtadt empêchoit une partie de la Forêt Noire de payer les contributions, le Chevalier d'Aſfeld qui commandoit dans Fribourg, détacha le Sieur Céberet pour aller prendre ce poſte avec dix Compagnies de grenadiers, & quarante hommes par bataillon. Il l'attaqua de trois côtés, le força après une aſſez longue réſiſtance, prit le Commandant & environ le tiers de la garniſon. Le reſte ſe ſauva, & il y eut de part & d'autre peu de ſoldats tués. Décemb. 24. Déc. 25.

En Eſpagne. Blocus de Gironne levé. Le Général Staremberg, qui depuis le mois d'Octobre tenoit cette Ville bloquée, n'eut pas plutôt appris que le Maréchal de Berwick avoit paſſé le Ter, & s'avançoit pour le combattre, qu'il prit la réſolution de ſe retirer; il le fit avec tant de précipitation, qu'il abandonna dans ſon camp quatre pièces de canon, pluſieurs chariots, & une quantité de farine & de munitions. Deux cens cinquante hommes qui couvroient ſon arrière-garde, aiant voulu diſputer un paſſage, furent tous tués ou pris. Il en avoit déja perdu quinze cens durant le blocus. 3. Janv.

On publia à Madrid une prolongation de la ſuſpenſion d'armes avec l'Angleterre, juſqu'au vingt-troiſième d'Avril. Avant la fin de ce terme, & dès le 27 Mars, le Marquis de Bedmar ſigna 5.

signa par avance dans la même Ville avec Milord
1713. Lexington le Traité de paix, en attendant qu'il fût signé dans les formes par les Plénipotentiaires aux Conférences d'Utrecht.

Quelques jours après que le blocus de Gironne eut été levé, les ennemis qui peu auparavant s'étoient emparés de Cervéra, l'abandonnérent à la hâte, y laissant deux mille sacs de farine, & une grande quantité de munitions. Le Marquis de Céva Grimaldi, Lieutenant-Général, y marcha en diligence avec ses Troupes pour s'en rendre maitre, & défit en chemin un grand nombre de Miquelets qui s'étoient postés à Belpuch, & vouloient s'opposer à son passage.

Février. Emeute à Barcelonne en faveur du Roi d'Espagne. Le peuple de cette Ville se voyant prêt d'être abandonné par l'Archiduc, s'attroupa durant la nuit devant le Palais de l'Archiducheſſe, criant, *Vive Philippe V.* On fit entrer quelques Régimens pour la sureté de cette Princesse. Cela n'empêcha pas qu'on n'entendît les mêmes cris durant plusieurs nuits, qu'on n'attachât les armes du Roi à l'Hôtel de Ville & en d'autres lieux publics, & qu'on n'affichât des pasquinades à la porte du Palais, & à celle du Général Staremberg. Mais ce peuple changea bientôt de sentiment.

Mars. Une Escadre de vaisseaux Anglois étant arrivée au port, l'Archiducheſſe déclara à la Députation & aux Magistrats de la Ville, que l'Archiduc étoit obligé de renoncer à ses prétentions sur la Monarchie d'Espagne, & par conséquent d'abandonner la Catalogne. Cette déclaration causa un tumulte, auquel on ne devoit pas s'attendre après l'affection que les Barcelonois avoient fait paroître pour Philippe V le mois précédent. L'Archiducheſſe appaisa la sédition en les menaçant de faire entrer des Troupes Françoises & Espagnoles pour les châtier.

11. Elle s'embarqua peu après pour s'en aller en Allemagne par l'Italie, laissant au Comte de Starem-

remberg le commandement des Troupes, qui ne purent tenir ſur les vaiſſeaux. 1713.

Le même jour on publia ſolennellement dans Madrid la renonciation du Roi d'Eſpagne à la Couronne de France, & la renonciation des Princes de la Maiſon de France à la Couronne d'Eſpagne.

Le Duc de Popoli, qui commandoit l'Armée du Roi d'Eſpagne, ſe préparant à prendre poſſeſſion de la Catalogne, que les Impériaux devoient évacuer entièrement, & le Comte de Staremberg étant ſorti de Barcelonne, après avoir déclaré qu'il alloit s'embarquer avec ſes Troupes, les États de Catalogne s'aſſemblérent dans cette Ville pour délibérer ſur le parti qu'ils avoient à prendre. Le Clergé & la Nobleſſe furent d'avis que l'on ſe ſoumît au Roi. Mais le Tiers Etat, excité par les auteurs de la révolte, refuſa de ſe ſoumettre, & déclara la guerre à la France & à Sa Majeſté Catholique. Ceux qui voulurent donner des conſeils ſalutaires, furent aſſaſſinés. Pluſieurs des principaux de la Nobleſſe ſe retirérent, craignant la fureur des rebelles, qui choiſirent pour leurs Chefs, Ragas, Baſſet & Nébot. 30. Juin.

Le Comte de Staremberg s'embarqua & fit voile avec les Troupes Allemandes, à la réſerve de deux Régimens de l'Electeur Palatin, qui ſe retranchérent ſur le bord de la mer, en attendant qu'il ſe préſentât quelque autre commodité pour leur départ; les rebelles avoient enlevé les bâtimens deſtinés à les tranſporter. 10. Juil.

Tarragone fut remiſe au Roi d'Eſpagne. Le Marquis de Lède y entra avec ſon détachement, pendant que les Troupes Allemandes en ſortoient par une autre porte. il leur donna une eſcorte pour aller joindre les deux Régimens qui n'avoient pu s'embarquer. 14. Juil.

Nébot vint avec mille hommes pour tâcher de le ſurprendre dans cette Place; n'aiant pu y réuſſir, il occupa quelques paſſages, qui n'en étoient

toient éloignés que de trois lieues. Dom Diégo Gonçalez, Brigadier d'Armée, que le Marquis de Lède envoya contre ces rebelles, en tua deux cens & fit deux cens cinquante priſonniers : le reſte aiant été diſſipé, Nébot ne put raſſembler que dix de ſes gens, avec leſquels il ſe ſauva.

1713.

27. Le Duc de Popoli aiant ſoumis tous les lieux qui ſe trouvoient ſur ſa route, vint camper à une petite lieue de Barcelonne, & en forma le blocus.

Août. Cependant divers détachemens s'emparérent de Mataro, & de quelques autres Places. On punit la révolte de Manſara, & l'on en raſa les murailles. La Ville de Cardonne ſe ſoumit à l'obéiſſance du Roi : mais le Gouverneur du Château refuſa d'obéir au Général Wallis Allemand, qui lui avoit ordonné d'en ſortir, conformément au Traité.

17. Les Allemands ſortirent d'Oſtalric, & Dom Melchior Cano y entra avec les Troupes Valones. Quatre mille Miquelets & huit cens chevaux commandés par Nébot avoient occupé les paſſages autour de cette Ville dans le deſſein de s'en emparer, lorſque la garniſon Allemande en ſortiroit. Mais le Comte de Fiennes, & Dom Tibério Carafa les défirent, & les chaſſérent.

19. Ce qui reſtoit d'Allemands en Catalogne acheva enſuite de s'embarquer. Les rebelles néanmoins, quoique battus en toutes rencontres, continuoient la guerre avec opiniâtreté. Un de leurs détachemens attaqua l'arrière-garde du Marquis d'Arpajon qui alloit joindre l'Armée campée devant Barcelonne, & coupa trois Compagnies : ce Marquis accourant promptement à leur ſecours, les dégagea, & contraignit les rebelles de prendre la fuite.

25. Août. Les Barcelonois avoient conſtruit un Fort au bas du Mont-Joui pour y mettre de l'artillerie, & incommoder l'Armée du Duc de Popoli qui les

les bloquoit. Il le fit attaquer, l'emporta l'épée à la main, & en ruïna tous les ouvrages. 1713.

Il prit de même deux autres Forts voiſins de Sept. la Ville, dont un étoit gardé par les Orfèvres & les Droguiſtes, qu'on paſſa au fil de l'épée; & il défit un grand nombre de rebelles dans pluſieurs ſorties, qu'ils firent.

Naiſſance de l'Infant Dom Ferdinand. 21. Oct.

Nébot, défait en pluſieurs rencontres les mois précédens, rentre dans Barcelonne avec cinq ou ſix de ſes gens; tout le reſte des rebelles qu'il avoit raſſemblés en divers lieux aiant été tués, pris, ou diſſipés en différentes rencontres par le Comte de Fiennes, le Marquis d'Arpajon, le Marquis de Bonas, Dom Féliciano de Bracamonté, & Dom Tibério Carafa, qui ne ceſſérent point de leur donner la chaſſe, & qui ſoumirent au Roi une grande partie de la Catalogne. Nébot fut empriſonné à Barcelonne par ordre du Gouvernement qui étoit mécontent de lui, & vouloit lui faire ſon procès, digne récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus aux rebelles contre ſon Roi légitime & le leur. Ils le tirérent de priſon dans la ſuite, & le mirent à la tête de cinq cens Allemands déſerteurs qu'ils envoyérent le prémier Janvier de l'année ſuivante au Marquis Rubi, Viceroi de Majorque, qui étoit de leur parti.

Le Duc de Popoli continuoit de ſerrer la Ville de plus en plus. Le Llobrégat s'étant débordé, les Barcelonois crurent qu'il leur ſeroit facile de prendre une maiſon, où ce Duc avoit poſté des Troupes pour aſſurer la communication de ſon camp avec la mer. Ils ſortirent donc par le Château de Mont-Joui au nombre de quatre ou cinq mille hommes à deſſein de s'emparer de cette maiſon, mais ils furent repouſſés par les Piquets qui accoururent en diligence nonobſtant l'inondation, & les pourſuivirent juſqu'au chemin couvert du Château de Mont-Joui. Dom Franciſco de Ebuli Brigadier fut bleſſé en cette oc-

occaſion, où l'on ne perdit qu'un Capitaine, un
1713. Lieutenant, & 7 ſoldats, & où la perte du côté des rebelles fut conſidérable. Le Duc de Popoli commença auſſi-tôt après à faire travailler aux Lignes de circonvallation.

Déc. Le Gouverneur de Cardone pour les rebelles, qui avoient repris cette Place, vint avec environ quatre cens hommes & deux Compagnies de grenadiers, attaquer à une lieue de Solſone une maiſon, où le Sieur Minonés de Falco étoit poſté avec ſa Compagnie de Miquelets fidèles. Il ſe défendit pendant deux heures, quoiqu'une partie de la maiſon eût été brulée, & donna le tems à Dom Joſeph Valléyo Brigadier qui commandoit dans Solſone, de venir à ſon ſecours. Les ennemis furent battus, on en tua un grand nombre, & on prit le Gouverneur de Cardone. Il ne reſtoit plus que cette Ville & celle de Barcelonne à ſoumettre dans toute l'étendue de la Catalogne.

2. Sept. Sur mer. Dom Baltaſar de Guévara, commandant trois galères de l'Eſcadre d'Eſpagne, prit deux vaiſſeaux des rebelles qui revenoient du Levant chargés de vivres & de proviſions pour Barcelonne. Il attaqua d'abord le plus grand avec ſes trois galères, & s'en rendit maître après un rude combat, où l'éperon de ſa galère & ſes manœuvres furent fort endommagés. Les deux autres galères commandées par Dom Franciſco Angel de Olivarés, & par Dom Joſeph Manuel Manriquès, allérent enſuite par ſon ordre attaquer le ſecond vaiſſeau, qui fit peu de réſiſtance, & ſe rendit ſans attendre l'abordage.

Décemb Une frégate Françoiſe prit deux bâtimens chargés de blé qui alloient à Barcelonne, & les conduiſit à Mataro pour l'Armée du Roi d'Eſpagne. S'étant remiſe en mer auſſi-tôt, elle donna la chaſſe durant quatre heures à deux bâtimens Catalans qui ſortoient de Barcelonne, & les fit échouer ſur la côte de Mayorque.

L'Ab-

L'Abbé de Polignac, Auditeur de Rote, fut nommé Cardinal par le Pape Clément XI. 1713.

Affaires particulières.

Le Cardinal de Janſon Evêque & Comte de Beauvais, & alors Doyen des Evêques de France, mourut à Paris âgé de quatre-vingt-trois ans. 30. Janv.

Etant Ambaſſadeur Extraordinaire en Pologne, il avoit beaucoup contribué à faire élire pour Roi le Grand-Maréchal Sobieski: il s'étoit acquitté avec ſuccès de différentes négociations dans les Cours d'Allemagne: & depuis ſa promotion au Cardinalat, il avoit été chargé durant ſept ans des affaires de France à la Cour de Rome. Sa Charge de Grand-Aumônier de France fut donnée au Cardinal de Rohan le mois de Juin ſuivant. 24. Mars.

Mort de la Ducheſſe d'Angoulême Françoiſe de Nargonne. Elle étoit veuve de Charles de Valois, Duc d'Angoulême, & fils naturel du Roi Charles IX. Elle mourut au Château de Montmort en Champagne, à l'âge de 92 ans. 10. Août.

Statue équeſtre du Roi élevée à Lyon au milieu de la place de Bellecour. 27. Déc.

1714.

Affaires d'Etat & de guerre.

On enregiſtra au Parlement les Lettres Patentes du Roi pour l'enregiſtrement de la Conſtitution *Unigenitus* du Pape Clément XI. Cette Conſtitution qui condamne les Réflexions Morales du Père Queſnel ſur le Nouveau Teſtament, avoit été acceptée à Paris par le beaucoup plus grand nombre des Prélats de l'Aſſemblée convoquée extraordinairement par le Roi. 1. Mars.

Monſeigneur Charles de France, Duc de Berri, mourut à Marli dans ſa vingt-huitième année. La bonté & la douceur, qu'il ſembloit avoir eues en partage, le firent généralement regretter. Madame la Ducheſſe de Berri, qu'il laiſſa en mourant déja avancée dans ſa groſſeſſe, accoucha le ſeizième Juin d'une Princeſſe qui mourut dès le lendemain. Elle avoit eu de lui l'an mil ſept cens onze une Princeſſe qui mourut en naiſſant, & l'an mil ſept cens treize un Prince 4. Mai.

qui porta le titre de Duc d'Alençon, & ne vécut
1714. que vingt-deux jours.

5. Edit du Roi en faveur du Duc du Maine, & du Comte de Toulouſe, enregiſtré au Parlement. Le Roi régloit par cet Edit, qu'en cas que tous les Princes légitimes du Sang de France vinſſent à manquer, ces deux Princes légitimés, & leurs deſcendans mâles à perpétuité, nés en légitime mariage, ſuccéderoient de plein droit à la Couronne, excluſivement à tous autres, gardant entre eux l'ordre de la ſucceſſion, & préférant toujours la branche ainée à la branche cadette: que leurs deſcendans ci-deſſus nommés auroient à l'avenir entrée & ſéance au Parlement au même âge que les Princes du Sang, ſans être obligés d'y prêter ſerment, quand même ils n'auroient point de Pairies, & qu'ils y jouïroient de tous les honneurs qu'on y rend aux Princes du Sang: qu'ils ſeroient en tous lieux & en toutes occaſions, ainſi que ces deux Princes, regardés & traités comme les Princes du Sang, après leſquels ils auroient rang immédiatement, avant tous les autres Princes des Maiſons Souveraines, & tous autres Seigneurs de quelque dignité qu'ils puſſent être. L'Arrêt d'enregiſtrement fut prononcé les Chambres aſſemblées en préſence du Duc d'Anguien, du Prince de Conti, du Duc du Maine, & du Comte de Toulouſe, de deux Pairs Eccléſiaſtiques, & de dix-ſept Ducs & Pairs.

La Reine Anne d'Angleterre mourut à Londres d'une troiſième attaque d'apoplexie. Elle fut fort regrettée en France, parce qu'elle avoit
1. Août. été la prémière à conclurre la dernière paix, & qu'elle avoit employé efficacement ſa médiation pour la faire conclurre avec les autres Puiſſances liguées. Incontinent après ſa mort, Georges Electeur de Hanover fut proclamé Roi dans Londres. La France & l'Eſpagne le reconnurent auſſi pour Roi d'Angleterre, ſuivant l'article des Traités de paix, qui aſſuroit à la Ligne Proteſtante la ſucceſſion de ce Royaume.

En

En Allemagne. Le Traité de paix entre le Roi & l'Empereur fut ſigné à Raſtat par le Maréchal de Villars, & par le Prince Eugène de Savoie. 1714. 6. Mars. Les principales conditions de ce Traité furent, I. Que le Roi rendroit à l'Empereur le Fort de Kell, Fribourg avec tous les Forts qui en dépendent, le vieux Briſac & toutes ſes dépendances ſituées à la droite du Rhin; mais que celles qui ſont à la gauche de ce Fleuve demeureroient au Roi avec le Fort du Mortier. II. Que les fortifications de Bitſch & de Hombourg, le Fort de Sélingen, les fortifications faites vis-à-vis d'Huningue & dans l'Ile voiſine, le Fort de la Pile & les autres juſqu'au Fort-Louis excluſivement, ſeroient raſés, & que le Fort-Louis demeureroit au Roi. III. Que le Roi exécuteroit le Traité de Riſwik, & rendroit, conformément à ce Traité, tout ce qui avoit été pris & confiſqué ſur quelque Place ou Etat. IV. Que le Roi jouïroit de Landau & de ſes dépendances, comme il en jouïſſoit avant la guerre, l'Empereur ſe faiſant fort d'obtenir le conſentement & l'approbation de l'Empire. V. Que le Roi reconnoitroit la dignité Electorale dans la Maiſon de Brunſwik-Hanover. VI. Que l'Electeur de Cologne & l'Electeur de Bavière ſeroient rétablis par l'Empereur dans tous leurs Etats, dignités, rangs, prérogatives & droits, comme ils en jouïſſoient avant la guerre. (En vertu de cet article, le haut Palatinat excepté dans le Traité conclu l'année précédente avec la Hollande, fut rendu à l'Electeur de Bavière: mais en vertu de l'article qu'on va rapporter, la Sardaigne qui lui étoit deſtinée, demeura à l'Empereur.) VII. Que le Roi laiſſeroit jouïr tranquillement l'Empereur des Etats qu'il poſſédoit actuellement en Italie, & que l'Empereur ne troubleroit point la neutralité d'Italie, ſuivant le Traité conclu à Utrecht le quatorze Mars mil ſept cens treize. VIII. Que l'Empereur rendroit promptement juſtice aux Ducs de Guaſtalle & de la Mirandole, & au

Prince de Caſtiglione ſur leurs prétentions. IX.

1714. Qu'on tiendroit dans une des trois Villes de Suiſſe qui ſeroient nommées, des Conférences pour régler & mettre en forme le Traité avec l'Empire, l'Empereur promettant que tous les Princes qui le compoſent conſentiroient aux conditions marquées dans celui-ci. Il fut ratifié par le Roi le vingt-trois Mars, & la paix avec l'Empereur

Avril. fut publiée à Paris le dix-neuvième d'Avril.

On convint de la Ville de Bade en Suiſſe pour le lieu des Conférences, & la Diète de l'Empire conſentit que l'Empereur traitât la paix pour tous les Electeurs, Princes, & Etats.

7. Sept. La paix avec l'Empire fut ſignée à Bade en Suiſſe. Le Maréchal de Villars y avoit avec lui pour Plénipotentiaires du Roi, le Sieur de Saint Conteſt, & le Comte du Luc. On la publia à Paris le huitième Novembre.

12. Nov. Les Troupes Françoiſes évacuérent Nanci, & les autres Places de Lorraine où elles étoient en garniſon.

26. Juin. Aux Pays-Bas. Traité de paix & de commerce entre le Roi d'Eſpagne & les Provinces Unies, ſigné à Utrecht.

4. Oct. Commencement des Conférences d'Anvers entre les Miniſtres de l'Empereur, & les Députés des Etats-Généraux, pour convenir de la Barrière, que l'Empereur, ſuivant les Traités précédens, devoit accorder aux Hollandois, en prenant poſſeſſion des Villes & des Pays qui leur avoient été remis par la France & par l'Eſpagne pour la Maiſon d'Autriche. Quoique cette affaire n'ait été terminée que l'année ſuivante, les Troupes de l'Empereur entrérent néanmoins dès celle-ci dans pluſieurs des Places cédées.

Janvier. En Eſpagne. La révolte recommença en différens endroits de la Catalogne. Le Marquis de Lède, Lieutenant-Général & Gouverneur de Tarragone, l'appaiſa promptement dans le quartier où il commandoit, aiant envoyé à Villafranca de Panadès, le Chevalier de Lède Maréchal

de

de Camp, qui ſe ſaiſit des auteurs de la ſédition. Divers détachemens faits par le Duc de Popoli, remportérent en d'autres endroits pluſieurs avantages ſur les rebelles. Le Comte de Montemar, avec mille fantaſſins & mille chevaux, força l'épée à la main Caldès de Monbui, où cinq mille révoltés s'étoient aſſemblés. Il marcha enſuite vers Vich, où Dom Féliciano de Bracamonté étoit inveſti par cinq mille rebelles, qui prirent la fuite à ſon arrivée. Il les pourſuivit, & les força dans un poſte avantageux appellé Nueſtra Sénora de la Gléba, où il en tua deux cens, & en fit plus de cent priſonniers : puis aiant chaſſé un corps de révoltés de la montagne de Saint Hippolite, il prit la route du Luzanès, pour y dégager Dom Joſeph Valléyo, que les rebelles tenoient comme enfermé du côté de Solſone avec deux mille cinq cens hommes qu'il commandoit. Dom Diégo Gonzalès, qui avoit été détaché avec huit cens hommes, en même tems que le Comte de Montemar, força & brula la Puépla, où pluſieurs rebelles s'étoient fortifiés, & paſſa au fil de l'épée tous ceux qui s'y trouvérent. De là étant venu à Igualada, il dégagea le Régiment de cavalerie de Brabant, qui y étoit inveſti, & l'amena à Martorel. Il y reçut ordre d'aller attaquer les Châteaux de Monti & de Corbéra, forts l'un & l'autre par leur ſituation. Les rebelles abandonnérent le ſecond à ſon approche; il prit de force le prémier, & fit ſauter les murailles de tous les deux. 1714.

Le Roi d'Eſpagne étant à la chaſſe courut un grand péril, dont il fut délivré par Dom Alonſo Manrique. Ce Seigneur voyant un ſanglier venir droit au Roi, qui l'avoit manqué, le tira promptement : alant auſſi manqué ſon coup, il ſe jetta au-devant de la bête, qui d'un coup de défenſe, lui déchira ſa botte & ſon habit, ſans le bleſſer. Cependant les Gardes accoururent, & la tuérent à coups de piſtolet. 25.

La Flotte d'Eſpagne arriva devant Barcelone 1. Févr.

ne pour la bloquer du côté de la mer, & apporta des Troupes & des munitions pour le siège.

1714.

Les Barcelonois firent une sortie à dessein de prendre le Fort de la Viguerie qui étoit à la droite des Lignes, au bas du Mont-Joui. Ils passérent d'abord les retranchemens ; mais ils en furent bientôt chassés. L'action fut vive & la perte presque égale : l'avantage fut tout entier pour les Troupes du Roi, le Fort aiant été conservé.

15.

Le Comte de Montemar aiant joint Dom Joseph Valléyo, & l'aiant mis en état de rassembler ses Troupes, qui étoient comme investies dans leurs quartiers par les rebelles aux environs de Solsone, secourut Berga sur le Llobregat, & le Château de Cironella, qui étoient bloqués ; entra dans le Luzanès, & y brula plusieurs Villages, à cause que les peuples de ce pays avoient massacré sept ou huit cens Espagnols ou Vallons, qu'ils avoient pris en différentes rencontres.

Dom Gabriel Cano, Maréchal de Camp, détaché avec quatre pièces de canon par le Duc de Popoli, prit à discrétion deux cens rebelles qui s'étoient fortifiés à Saint Paul sur la côte, entre Mataro & Blanes.

14.

La Reine d'Espagne, Marie-Louise de Savoie, mourut à Madrid dans sa vingt-sixième année, laissant au Roi trois Princes issus de son mariage ; Louis-Philippe, Prince des Asturies, l'Infant Dom Philippe, & l'Infant Dom Ferdinand. On avoit admiré son esprit & sa fermeté dans les conjonctures fâcheuses où la Monarchie s'étoit trouvée les années précédentes. On n'admira pas moins sa piété durant sa dernière maladie, où elle voulut recevoir trois fois le Saint Sacrement.

Mars.

Dom Diégo Gonçalès alla attaquer quatre cens rebelles sortis de Barcelonne, qui s'étoient postés entre Palau & Sant-Estève. Il en tua la plus grande partie, & prit plusieurs prisonniers, du nom-

nombre desquels fut le Commandant, qu'il fit pendre. 1714.

Le Comte de Montemar fit lever le blocus de Maréſa, & vint joindre le Marquis de Thoui Capitaine-Général, qui marchoit vers Solſone, que les rebelles avoient encore bloquée.

La Ville de Berga ſur le Llobregat avoit auſſi été bloquée derechef, & étoit ſur le point de ſe rendre aux rebelles faute de vivres. Le Marquis de Fimarcon détaché par le Comte de Fiennes, y en fit entrer, après avoir battu en deux ou trois endroits les rebelles qui s'oppoſoient à ſon paſſage. 5. Mars.

Le Marquis de Thoui qui venoit de faire lever le blocus de Solſone, fit auſſi lever celui de Berga. 7.

La Ville de Centellas fut conſervée au Roi par la valeur & la fidélité des habitans; ils repouſſérent deux fois un corps de volontaires & de miquelets, qui étoit venu pour s'emparer de cette Place.

Dom Féliciano de Bracamonté attaqua près de S. Quirſe un autre corps de rebelles que le Comte de Fiennes avoit chaſſé de Ripouil. Il en tua deux cens, fit pluſieurs priſonniers, & diſſipa les autres, qui prirent la fuite en jettant leurs armes.

Un convoi eſcorté par quatre vaiſſeaux de guerre, ſe préſenta devant Barcelonne pour y entrer. Le Sieur du Caſſe qui avoit joint la Flotte quelques jours auparavant avec quatre vaiſſeaux François, la mit en bataille, obligea le convoi de ſe retirer à Mayorque, & prit trois Tartanes chargées de vivres. 28.

On commença à bombarder Barcelonne, & on continua pendant ſeize jours à y jetter des bombes, ſans que le dommage qu'elles y cauſérent pût faire changer de réſolution aux Barcelonois. Durant cet intervalle, la Flotte aiant été obligée de s'éloigner un peu à cauſe du mauvais tems, ils profitérent de ſon éloignement pour ſe défai- 2. Avril.

re d'une grande quantité de bouches inutiles, qu'ils envoyérent à Mayorque ſur plus de cinquante bâtimens.

1714.

Le Comte de Fiennes, & Dom Féliciano de Bracamonté, chaſſérent les rebelles d'Arbucies, qui leur ſervoit de retraite. Le Lieutenant-Colonel Dom Nicolas Téran détaché par le Duc de Popoli pour en attaquer deux cens cinquante qui avoient occupé un poſte avantageux près de la mer, les força, & les défit entièrement. Il n'y en eut que vingt qui ſe ſauvérent dans les montagnes. Les Régimens de Cordoue, d'Aſturies, & de Caſtille défirent auſſi 300 miquelets poſtés dans une montagne d'un accès très difficile. Un autre corps de miquelets s'étant ſaiſi du paſſage de Canfran dans les Pyrénées, vers le pays de Bigorre, en fut chaſſé preſque auſſitôt, la plupart aiant été tués ou pris. Un autre corps de rebelles encore plus conſidérable eut le même ſort à San-Féliou de Codines, entre le Bézos & le Llobregat, y aiant été attaqué par Dom Féliciano de Bracamonté, & par Dom Diégo Gonçalès.

Dom Géronimo de Solis prit Alcover, où une Troupe de rebelles s'étoit fortifiée.

Le Marquis de Thoui dans la Conca de Tremps leur défit cinq cens hommes, dont trois cens furent tués ou pris. Dom Joſeph Valléyo n'aiant avec lui que trois cens hommes, trouva ſur ſa route un paſſage étroit gardé par deux mille rebelles, qu'il chargea & mit en fuite. Dom Féliciano de Bracamonté les attaqua & les battit en deux rencontres. Conduiſant un convoi à Manréſa, il fut attaqué à ſon tour dans le pays de Vallés par le Chevalier del Poual, qui ne put l'entamer, & ſe vit contraint de prendre la fuite, après avoir perdu deux cens hommes.

Priſe du Fort des Capucins à Barcelonne. Le Comte d'Eſterre Maréchal de Camp l'emporta d'aſſaut, aiant commencé l'attaque avec dix-huit cens hommes, & mille travailleurs, dans le tems

tems même que les assiégés relevoient la garde de ce poste, qui par ce moyen se trouva doublée. Mais cette circonstance ne servit qu'à augmenter leur perte. Il leur tua quatre cens hommes & en prit cent, le reste se sauva au Jésus, qui est un Monastère de Cordeliers entouré de fortifications. L'artillerie commandée par le Sieur du Hamel fut si bien servie contre celui des Capucins, que la brèche y fut faite en deux jours. On perdit dans l'attaque de ce Fort le Baron de Torci Brigadier & Capitaine au Régiment des Gardes Vallonnes. Il n'y eut qu'environ cent soldats tués ou blessés. Le Sieur de la Motte, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Couronne, s'y distingua & y fut blessé. 1714.

La Flotte prit un convoi de quatorze à quinze barques, qui venoit de Mayorque à dessein de tout hazarder pour entrer dans le port de Barcelonne. Un Capitaine de vaisseau Espagnol, voyant qu'une de ces barques s'échappoit, & gagnoit le port, courut après avec sa chaloupe, l'aborda & l'enleva au pié du Mole, d'où l'on faisoit sur lui un grand feu de mousquetterie.

Les rebelles continuoient de courir la Catalogne pour soulever le pays & s'emparer de quelque Place. Dom Joseph Vallejo aiant su que Méraga avoit assemblé environ cinq cens hommes, à dessein de surprendre Castel-Ciudad, marcha à eux, & les dissipa.

Douze cens tant Volontaires que Sommetans avoient pris le poste d'Arens sur la côte près de Mataro, la garnison s'étant rendue faute de vivres. Ce poste les mettoit en état de prendre bientôt Mataro, si le Sieur de Cano, qui y commandoit, n'étoit promptement secouru. Dom Féliciano de Bracamonté vint à son secours, battit les rebelles qui s'étoient saisis du défilé de Creou pour l'arrêter, & s'avança ensuite jusqu'à Arens, dont les habitans s'étoient joints à ceux de cette côte, & à d'autres rebelles. Les avenues du Bourg étoient défendues par trois piè-

ces de canon chargées à cartouche, & par un
1714. grand nombre de révoltés. Il en tua trois cens sur la place, mit les autres en fuite, dont plusieurs se noyérent en voulant se sauver dans des barques, força le Bourg & fit passer au fil de l'épée tous ceux qui s'y rencontrérent.

Dom Joseph Valléjo défit un corps de rebelles près de Gersi sur la Noguéra Pallaréſa.

Le Marquis del Pual qui commandoit un autre corps, vint attaquer la Ville de Siches, située au-delà du Llobregat sur la côte de Garraf. Un Lieutenant-Colonel qui y étoit en garnison avec cent cinquante hommes, se retira dans le Château, & s'y défendit jusqu'à l'arrivée de Dom Diégo Gonzalès. Le Marquis del Pual chargé par ce brave Espagnol, perdit trois cens hommes dans le combat, & se retira à la hâte. Dom Diégo Gonzalès aiant ainsi secouru Siches, s'avança à Villa-Franca avec Dom Joseph de Chavas, de là ils allérent ensemble à San Martin de Sarroca attaquer encore un autre corps de rebelles, qui fut entièrement dissipé, & dont plus de trois cens restérent sur la place.

La Ville de Berga, que deux mille rebelles attaquérent, fut sauvée tant par la valeur des habitans, qui soutinrent deux assauts, que par l'activité du Marquis de Thoui, qui accourut à leur secours avec son camp volant. Les rebelles n'oférent l'attendre, & tentérent de se jetter dans la plaine de Vich. Dom Féliciano de Bracamonté aiant prévu leur dessein, & s'étant saisi des passages, ils furent contraints de se retirer à Cardone.

La petite Ville de Manlieu sur le Ter, qui avoit toujours été fidèle au Roi, fut attaquée deux fois par les rebelles qui avoient dessein de la piller & de la bruler; ils y échouérent, & ils y furent battus, la prémière fois par le Sieur du Bousquet Lieutenant-Colonel du Régiment de Blaisois, la seconde par Dom Féliciano de Bracamonté, qui peu après défit encore environ quatre

quatre mille rebelles, poſtés à Saint Hippolite ſur le Ter, paſſage important d'où il les chaſſa. 1714.

Pendant que les révoltés répandus dans la Catalogne ſouffroient ces pertes, ceux qui étoient enfermés dans Barcelone portoient auſſi la peine de leur rebellion. La Flotte s'étant approchée du Mole & du Port à la portée du canon, formoit une Ligne que preſque aucun bâtiment ne tentoit impunément de paſſer, ſoit pour entrer, ſoit pour ſortir. Le Sieur Bidache Lieutenant de vaiſſeau prit en un ſeul jour trois barques & un autre bâtiment chargés de vivres, dont la diſette étoit extrême dans la Place. Les bombes qu'on y jettoit depuis le ſix du mois précédent portoient la terreur & la mort dans la plupart des quartiers, & réduiſoient les maiſons en cendres. Enfin le Fort du Jéſus, qui étoit l'endroit par où l'on devoit ouvrir la tranchée, aiant été emporté, & la moitié de la Ville étant déja ruïnée par les bombes, on ceſſa d'en jetter, pour travailler aux préparatifs du ſiège, ſuivant les ordres du Maréchal de Barwick, que le Roi d'Eſpagne avoit nommé Généraliſſime, & qu'on attendoit avec quarante bataillons François.

Dès qu'il fut arrivé, les Barcelonois redoublérent le feu de leur canon & de leurs mortiers, leurs Chefs s'étant déterminés à ſoutenir un ſiège, nonobſtant l'extrémité où ils étoient réduits. Ils avoient formé depuis peu une Compagnie de Matadors ou Aſſaſſins qui rodoient jour & nuit dans la Ville, avec ordre de tuer ſur le champ ceux qui oſeroient parler de ſe rendre. Un grand convoi qu'ils comptoient de recevoir inceſſamment de Mayorque, relevoit leurs eſpérances. Il étoit compoſé de quarante-cinq bâtimens, & eſcorté par quatre frégates. 7. Juil.

Le Bailli de Bellefontaine, qui avoit ſuccédé au Sieur du Caſſe, que ſes infirmités avoient contraint de revenir en France, connut par le ſignal que lui fit le Sieur d'Aligre Chef d'Eſcadre, que ce convoi approchoit. Il appareilla à 8. Juil. 9.

l'inſtant, & fit prendre le large à ſes vaiſſeaux. Le
1714. lendemain on découvrit le convoi, & on l'attaqua ſur les cinq heures du matin. On en prit vingt bâtimens des plus gros, & une des frégates d'eſcorte, qui étoit de vingt-ſix à trente canons. Le reſte ſe ſauva dans le Port, à l'exception d'une barque chargée de blé qu'on coula à fond.

13. Les aſſiégés ne s'étant apperçus qu'à une heure après minuit de l'ouverture de la tranchée, & n'aiant pu empêcher qu'on ne la pouſſât fort avant le reſte de la nuit, firent après midi une ſortie de plus de trois mille hommes. Leur infanterie attaqua la tranchée de front, & leur cavalerie la prit en flanc. L'une & l'autre fut battue & repouſſée: celle-là par les Gardes Eſpagnoles, & par les Régimens de Normandie & d'Artois, qui la chargérent la baionnette au bout du fuſil, & la pourſuivirent juſqu'au chemin couvert: celle-ci par le Colonel Sangro, qui tomba ſur elle avec un détachement de trois cens chevaux. Le Marquis de Cafuerté Lieutenant-Général, le Sieur de Vicintello Maréchal de Camp, Dom Pédro de Caſtro & le Sieur Courten Brigadiers, qui commandoient la tranchée, préſidérent à cette action. Le Sieur d'Eſcoublant Lieutenant dans le Régiment d'Artois, y eut une jambe caſſée après s'être beaucoup diſtingué.

25. Un corps de quatre à cinq mille miquelets vint attaquer le camp & fut vivement repouſſé. On prit le même jour une Redoute du côté de la Marine.

30. Les Sieurs Dillon Lieutenant-Général, Vicintello Maréchal de Camp, Courten & Deſmarets Brigadiers étant de tranchée, on s'empara du chemin couvert du côté de l'attaque. Les aſſiégés l'avoient preſque abandonné: on paſſa au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra.

4. Août. Quatre cens Barcelonois ſortirent pour enlever les mineurs attachés au baſtion de la porte neuve.

neuve. Les grenadiers de la tranchée, nonobſtant le grand feu qu'on faiſoit du rempart, ſe jettérent dans le foſſé dès qu'ils parurent, marchérent à eux, & tombant ſur la prémière Troupe, tuérent tous les ſoldats qui la compoſoient, à la réſerve d'un ſeul qu'on fit priſonnier. Les autres Troupes effrayées rentrérent dans la Place avec précipitation. 1714.

Le lendemain il y eut une autre ſortie, qui d'abord réuſſit mieux aux aſſiégés; mille hommes s'étant gliſſés par des ravins & des chemins creux, ſurprirent une Redoute du côté des Capucins, pouſſérent un Piquet & encloüérent trois canons. Ce petit avantage leur couta cher: le Chevalier de Montolieu Capitaine aux Gardes Vallones, & le Lieutenant-Colonel du Régiment de Portugal, vinrent fondre ſur eux au prémier bruit que cauſa cette allarme, en tuérent un grand nombre & firent pluſieurs priſonniers. Les Piquets de cavalerie & d'infanterie de la gauche étant accourus preſque en même tems, les ennemis ſe retirérent en deſordre, & furent pourſuivis juſqu'au chemin couvert.

Quelques jours après, Dom Féliciano de Bracamonté défit les rebelles en deux rencontres. Revenant de Berga, où il avoit conduit un convoi, il trouva ſur ſon paſſage un défilé très difficile dont le Sieur del Pual s'étoit ſaiſi avec deux mille hommes: il les chargea, en tua plus de deux cens, mit les autres en fuite, & paſſa le défilé. A demi-lieue au-delà il rencontra une autre embuſcade qu'Armengol lui avoit dreſſée. Trois cens chevaux qui occupoient les hauteurs aiant été chargés par ſon ordre, furent battus & prirent la fuite. Il ne voulut pas qu'on les pourſuivît, jugeant que les plus grandes forces d'Armengol étoient dans un bois voiſin. Il ne ſe trompa pas dans ſa conjoncture. Les rebelles ſortirent du bois & chargérent ſon arrière-garde. Elle fit promptement volte face, donna ſur eux l'épée à la main, les renverſa, & en tua encore

1714. core plus de deux cens. Il ne perdit dans ces deux actions que cinq hommes tués, & onze faits prisonniers.

12 13. 14. On fit de part & d'autre à Barcelone une perte de quinze cens hommes tués ou blessés dans les assauts donnés au bastion de la porte neuve, & au bastion de Sainte Claire. Elle ne rallentit point l'ardeur des assiégéans, Les assiégés qu'elle affoiblit beaucoup, n'en furent que plus obstinés à se défendre, à cause de l'avantage qu'ils eurent de conserver ces deux bastions, le succès n'aiant pas répondu à la valeur des Officiers & des Troupes qui les attaquérent. Le Marquis de Sauvebeuf Brigadier & Colonel du Régiment de Blaisois, & le Sieur du Verger Brigadier d'Ingénieurs, furent tués. Le Sieur de Polastron Colonel du Régiment de la Couronne reçut trois blessures considérables. Le Sieur Dozé Capitaine de grenadiers dans le Régiment d'Artois, & déja estropié du bras droit, reçut aussi trois blessures, qui ne l'empêchérent pas de revenir à la tête de sa Compagnie, dès qu'il eut été pansé. En l'absence du Sieur de Polastron, qu'on fut contraint d'emporter, le commandement du logement fait sur le bastion de Sainte Claire demeura au Sieur de la Mothe son Lieutenant-Colonel: il s'y maintint longtems avec tout le courage & toute l'habileté possible.

Août. 13. & 14. Il y eut en même tems vers Centellas & Caldes de Monbui un sanglant combat entre les Troupes des deux Couronnes & les rebelles de la montagne. Le prémier jour il dura jusqu'à la nuit, sans que la victoire panchât d'aucun côté. Il recommença le jour suivant, & ne finit qu'à deux heures après midi; la perte fut grande de part & d'autre. Les rebelles se retirérent à Saint Llorens de Mont, & les Troupes des deux Couronnes demeurérent à Caldes de Monbui.

22. & 23. Le Marquis d'Arpajon, le Comte de Montemar, & Dom Diégo Gonzalès aiant réuni leurs détachemens, qui formérent un corps de trois mille

mille ſix cens fantaſſins, & de quatorze cens chevaux ou dragons, le Marquis de Thoui Capitaine-Général marcha avec eux contre ſix mille rebelles, que del Pual & Armengol avoient aſſemblés à deſſein de ſecourir Barcelone. Il les défit en trois rencontres vers Semanat, Caſtelar & Sabadel. Plus de trois mille furent tués ou pris, & plus de cinq cens furent bleſſés; les autres ſe débandérent, & prirent la fuite. Il n'y eut des Troupes de France & d'Eſpagne que cinquante hommes tués & autant de bleſſés. 1714.

Le rebelle Moragas chaſſé par d'autres Troupes des poſtes qu'il occupoit, fut contraint de ſe réfugier dans Cardone avec cinq cens hommes qui lui reſtoient.

Douze à treize cens rebelles aſſemblés au-delà du Llobrégat, pour tenter de ſe jetter dans Barcelone, furent battus & diſſipés par le Marquis d'Arpajon.

Le Comte de Montemar attaqua deux fois vers Montſerrat, un corps de rebelles commandé par del Pual, & le diſſipa entièrement.

Les Miquelets & les Volontaires vinrent en grand nombre à Manſéra, ſurprirent la Ville, & bleſſérent à mort le Gouverneur. La garniſon s'étant défendue autant qu'elle pouvoit, ſe retira dans le Château & dans l'Egliſe; elle y fit une aſſez longue réſiſtance pour donner au ſecours qu'elle eſpéroit le tems d'arriver. Dès qu'il parut, les rebelles prirent la fuite & ſe diſſipérent. Sept.

Aſſaut général donné à la Ville de Barcelone. Il commença à quatre heures du matin, & le combat ne finit qu'à quatre heures & demie du ſoir. On emporta d'abord les baſtions de la Porte neuve, de Sainte Claire & du Levant. Celui de Saint Pierre fut pris & repris onze fois. Les aſſiégés firent ferme à l'entrée des rues, où ils avoient de bons retranchemens, & des canons chargés à cartouches; voyant après une longue réſiſtance que les aſſaillans ſe couloient 11.

à

à droite & à gauche le long des remparts pour
7141. les envelopper de tous côtés, ils se retirérent dans la nouvelle Ville, qui n'étoit séparée de l'ancienne que par une vieille muraille; & aiant battu la chamade, ils demandérent une suspension d'armes pour traiter. Le Maréchal de Barwick l'accorda, à condition qu'ils se rendroient le lendemain. Ils eurent dans ce dernier assaut huit cens hommes tués, & quinze cens blessés. Les assiégéans n'en eurent que quinze cens tués ou blessés. Le Chevalier de Montolieu Capitaine aux gardes Walonnes, le Sieur de Villemeneux, le Baron de Châtelaillon, & le Sieur de Taleyran Colonels, furent du nombre des morts; Milord Lucan, beau-fils du Maréchal de Barwick, & le Sieur de Houdetot Colonel, furent de celui des blessés. Les Sieurs Dillon, de Silli, de la Verre, & de Guerchi, Lieutenans-Généraux, del Castillo, de Ribadéo, de Lécherenne, le Guerchois, & de Bourk Maréchaux de Camp; de Resves, de Balincourt, d'Alba, del Puerto, de Châtillon-Nonant, d'Ordono, de Villiéri, & de Châteaufort Brigadiers, commandérent les attaques, dans le centre desquelles le Maréchal de Barwick se tint durant toute l'action, envoyant ses ordres par-tout. Dom Joseph de Armandaris, & le Comte de Darnius montérent par la brèche avec trois cens carabiniers Espagnols, qui furent d'un grand secours. Le Sieur de Prétesaille Ingénieur ne rendit pas un moindre service, en faisant faire des logemens dans les maisons opposées aux retranchemens que les assiégés avoient faits dans les rues. Le Sieur du Pui-Vauban Ingénieur en Chef, avoit été blessé plusieurs jours auparavant. Le Comte de Mirabel Ingénieur fut aussi blessé durant le siège. Les Officiers-Généraux qui y servirent, outre ceux qui ont déja été nommés, sont le Prince de Robec, les Chevaliers de Croix & d'Asfeld, Dom Juan d'Acunha, les Mar-

Marquis de Cailus & de Céva-Grimaldi, les Sieurs de Mérode, de Geoffreville, d'Aſturias, de Verboom, de Muret, Lieutenans-Généraux : le Duc de Mortemar, les Marquis d'Arpajon, de Châtillon & de Broglio, les Comtes de Charni & d'Eſterre, le Chevalier de Damas, les Sieurs de Maulevrier-Langeron, Guevara, Gabaret, de Crévecœur, de Caſtille, d'Araziel, & Lucqueſi, Maréchaux de Camp : le Duc d'Havré, le Marquis de Torrecuſa, les Chevaliers Joſſe & de Nèves, les Sieurs de Laver, de Carbon, de Roiſſi, Sarrote, de Sanzai, Chevalier, Theri, Démon, & Déchos, Dom Pédro de Caſtro, & Dom Juan de Vélaſco, Brigadiers. 1714.

Les Barcelonois ſe rendirent à diſcrétion, ſur la promeſſe que leur fit le Maréchal de Barwick, qu'ils auroient la vie ſauve, & qu'ils ne ſeroient pas pillés : promeſſe qu'il leur fit conformément aux ordres réitérés du Roi d'Eſpagne, qui vouloit qu'on les épargnât autant qu'il ſeroit poſſible. Ils s'engagérent à faire rendre inceſſamment Cardone, & à faire ce qui dépendroit d'eux pour diſpoſer les Mayorquins à ſe ſoumettre. On prit poſſeſſion de la Ville dès le lendemain. Le Maréchal de Barwick en confia le commandement au Marquis de Guerchi, juſqu'à l'arrivée du Marquis de Lède, que Le Roi d'Eſpagne avoit nommé pour Gouverneur, & donna de ſi bons ordres, que la police, la tranquillité, & le commerce furent parfaitement rétablis dès les prémiers jours. 12. Sept.

La Ville & le Château de Cardone furent remis au Comte de Montemar, aux mêmes conditions que Barcelone. On trouva dans le Château dix-neuf pièces de canon, & une grande quantité de munitions. Plus de quatre cens hommes de la garniſon prirent parti dans les Troupes du Roi d'Eſpagne. 19. Sept.

Les Rebelles de la Campagne & des Montagnes ſe ſoumirent auſſi, lorſqu'ils furent la réduction de Barcelonne, & profitérent de l'amniſtie

niſtie que le Maréchal de Barwik avoit fait pu-
1714. blier pour eux au nom de Sa Majeſté Catholique.

Il n'y eut que les Mayorquins qui refuſérent de ſe ſoumettre. Les Barcelonnois offrirent au Roi de contribuer aux dépenſes néceſſaires pour les réduire.

24. Déc. La cérémonie du Mariage du Roi d'Eſpagne avec la nouvelle Reine, Elifabeth de Farnèſe Princeſſe de Parme, fut faite à Guadalaxara par le Patriarche des Indes, en préſence de tous les Grands d'Eſpagne, le jour même que la Reine & le Roi, qui étoit venu au-devant d'elle, arrivérent dans cette Ville. Leur mariage avoit déja été célébré à Parme le ſeize d'Août par le Cardinal Gozzadini nommé Légat *à latere* pour cette cérémonie, où le Duc de Parme oncle de la Princeſſe l'avoit épouſée au nom du Roi, en vertu de la Procuration que Sa Majeſté Catholique lui avoit donnée.

Affaires particulières. Juillet. Le Sieur Voiſin Miniſtre & Secrétaire d'Etat fut fait Chancelier & Garde des Sceaux de France, en la place du Sieur de Pontchartrain, qui obtint du Roi la permiſſion de ſe retirer.

13. Août. Le Duc de Beauvilliers, Pair de France & Grand d'Eſpagne, mourut à Vaucreſſon près de Verſailles, âgé de ſoixante & ſix ans. Il avoit été Gouverneur des Enfans de France, Monſeigneur le Duc de Bourgogne, depuis Dauphin, Monſeigneur le Duc d'Anjou, alors Roi d'Eſpagne, & Monſeigneur le Duc de Berri. La manière dont il s'étoit acquitté de cet important emploi lui avoit attiré une eſtime univerſelle.

11. Sept. La Reine Douairière de Pologne, qui faiſoit depuis longtems ſon ſéjour à Rome, arriva à Nevers, où elle fut reçue avec de grands honneurs. On lui en rendit de pareils à Blois, où elle vint fixer ſa demeure dans le Château que le Roi lui avoit fait préparer.

19. Déc. Le Cardinal d'Eſtrées, Evêque d'Albano, Abbé de Saint Germain des Prés, & Doyen de l'Aca-

cadémie Françoiſe, mourut à Paris âgé de quatre-vingt-ſept ans. Il y avoit quarante-trois ans qu'il étoit Cardinal. 1714.

François de Salignac de la Mothe-Fénelon Archevêque de Cambrai, célèbre par ſon zèle pour la Religion, par ſon rare génie, par ſes Ouvrages de Théologie & de Littérature, & par la manière dont il avoit rempli la Charge de Précepteur des Enfans de France, mourut dans ſon Diocèſe, âgé de ſoixante-quatre ans. Janv.

Le Maréchal de Chamilli mourut à Paris âgé de ſoixante-dix-neuf ans. 8.

Le Cardinal de Bouillon, Doyen du Sacré Collège, mourut à Rome dans ſa ſoixante-treizième année. 2. Mars.

Henri Thiars de Biſſi, Evêque de Meaux, fut déclaré Cardinal par le Pape Clément XI, ſur la nomination du Roi. 28. Mai.

Le Maréchal de Roſen mourut dans ſon Château de Boleviller en Alſace, à l'âge de quatre-vingt-ſept ans. 3. Août.

Aux Pays-Bas. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Portugal ſignérent à Utrecht le Traité de paix entre ces deux Couronnes, qui ſe rendirent mutuellement ce qui avoit été pris de part & d'autre durant la guerre. La concluſion de ce Traité termina les Conférences d'Utrecht. 1715. *Affaires d'Etat & de guerre.* 13. Févr.

Celui de la Barrière, qu'on négocioit à Anvers entre l'Empereur, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, ne fut conclu que le quatre Octobre. On y convint que les Etats-Généraux auroient garniſon dans Namur, Tournai, Menin, Varneton, le Fort de la Kenoque, Ypres & Furnes. Qu'ils auroient en propriété dans la haute Gueldre, la Ville de Venlo, les Forts de Saint Michel, & de Stéphenswert, & le Comté de Montfort avec ſes dépendances; enfin que le Fort de Roden-Huiſen, entre Gand & le Sas de Gand, les fortifications du Château de Hui, &

& celles de la Citadelle de Liège, seroient ra-
1715. sées.
Juin. En Espagne. Expédition de Mayorque. Elle ne fut différée si longtems que par l'envie qu'avoit le Roi d'Espagne de soumettre les Mayorquins, sans employer contre eux la force des armes. Tous les préparatifs étant faits pour les attaquer, il eut la bonté de permettre qu'on écoutât leurs propositions, & qu'on entrât en négociation avec eux. Leur obstination aiant rendu inutiles ces voies de douceur, il envoya ordre à la Flotte, qui étoit à Barcelonne, de partir incessamment. Elle étoit composée de dix-huit vaisseaux de guerre, de six galères, & de deux cens bâtimens de transport. On y avoit embarqué une artillerie nombreuse, douze bataillons François, autant d'Espagnols, & douze cens chevaux. Le Chevalier d'Asfeld, Lieutenant-Général, commandant cette Armée en Chef, & aiant avec lui pour Maréchaux de Camp les Sieurs le Guerchois, de Queilus, de Lécherène, & de Ribadéo, fit voile vers Mayorque dès qu'il en eut reçu l'ordre, & vint mouiller à
11. la rade de Santa-Ponça. Deux Ingénieurs qu'il envoya reconnoitre l'endroit de la côte propre
12. pour la descente, trouvérent qu'il étoit défendu par de bons retranchemens garnis de Troupes, de Milices, & de cinq batteries de canon, qui tirérent quelques coups. Pour ne pas s'arrêter à attaquer ces retranchemens, il fit voile vers les rades de Cala-Ferréra, & de Cala-Longa, où il arriva deux jours après, sur les cinq heu-
15. res du soir. Le Comte de Lécherène alla aussitôt avec trente grenadiers reconnoitre les hauteurs & les revers, & fit descendre quelques grenadiers dans la plaine, où il ne parut aucun ennemi. Sur son rapport, le Chevalier d'Asfeld fit commencer la descente par le Marquis de Cani Colonel du Régiment de la Marine. Elle se fit avec beaucoup d'ordre, & à dix heures du

du soir la cavalerie, & six mille fantassins furent à terre. Le reste de l'infanterie resta sur la Flotte. 1715.

Les Troupes débarquées s'étant reposées un jour, marchérent vers Alcudia, & le Chevalier d'Asfeld prit les devans avec un détachement. A son approche les habitans qu'il avoit fait assurer d'un bon traitement, & que l'exacte discipline qu'observoient les Troupes avoit déja bien disposés, obligérent le Gouverneur de se rendre à discrétion. On devint ainsi maitre de cette Place sans aucune résistance; on y trouva une garnison de quatre cens hommes, cinquante-deux pièces de canon, des munitions & des vivres en abondance. 17. 20.

L'Ile entière s'étant ainsi soumise, à la réserve de Palma qui en est la Capitale, on débarqua l'artillerie & le reste de l'infanterie dans la baie de Porras: la Flotte en partit incontinent pour venir mouiller devant Palma, vers laquelle l'Armée se mit en marche par terre. 21. & 22. Juin.

Lorsqu'on commençoit à camper à la vue de cette Place, il en sortit un corps de Troupes, qui attaqua la Brigade Françoise de Beauvoisis. Il fut vivement repoussé, & contraint de se retirer dans la Ville, après avoir fait une perte considérable. On travailla ensuite aux préparatifs du siège, que le Colonel Rubi paroissoit résolu de soutenir. Mais quoiqu'il eût deux cens pièces d'artillerie, une grande quantité de munitions, & 1500 hommes de Troupes Allemandes à la solde de l'Empereur, les habitans l'obligérent de capituler, ne voulant pas s'exposer aux dernières rigueurs de la guerre, dont le Chevalier d'Asfeld les avoit fait menacer. 29.

La capitulation fut réglée aux conditions suivantes: I. Que les Troupes Allemandes sortiroient avec tous les honneurs militaires & sept pièces de canon, & qu'elles seroient transportées en Sardaigne, mais que les autres se remettroient à la clémence du Roi. II. Que les habitans 2. Juil.

bitans qui voudroient ſe retirer pourroient le faire, & auroient trois mois pour vendre leurs biens. III. Qu'on livreroit le lendemain une porte & le Fort de Saint Charles, & que dans l'eſpace de huit jours on livreroit le reſte de la Ville, les autres Forts de l'Ile de Mayorque, les Iles d'Ivica, de Cabréra, & de Formentéra avec tous leurs Forts. Ce fut ainſi que par l'habileté du Chevalier d'Asfeld, ſans tirer un ſeul coup de canon, ces quatre Iles furent réduites ſous l'obéiſſance du Roi d'Eſpagne, & la guerre fut entièrement terminée.

1715.

7. Févr. En France. L'Ambaſſadeur de Perſe, Méhémet Riza-Beg, Intendant de la Province d'Erivan, fit à cheval ſon entrée dans Paris.

19. Le Roi lui donna à Verſailles ſa prémière audience publique, étant aſſis ſur ſon Trône, placé dans le fond de la grande galerie. La magnificence de la Cour, qui étoit ce jour-là extraordinaire, & l'éclat des pierreries de la Couronne, dont l'habit du Roi étoit couvert, firent, de l'aveu de l'Ambaſſadeur, beaucoup moins d'impreſſion ſur lui, que l'air grand & majeſtueux du Monarque devant lequel il parut.

1. Juin. Ouverture de l'Aſſemblée Générale du Clergé convoquée à Paris.

1 Sept. Le prémier jour de Septembre fut fatal à la France par la mort de Louis XIV, ſans contredit l'un des plus grands Rois qu'elle ait eus depuis le commencement de la Monarchie. La pénétration & l'étendue de ſon eſprit, la nobleſſe de ſes ſentimens, ſa piété envers Dieu, ſon affection & ſa bonté pour tous ſes Sujets en général, & en particulier pour ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, ou de le ſervir, jointe à un art ſingulier de ſe faire reſpecter & obéir; ſa conſtance & ſa fermeté dans les événemens fâcheux, ſa modération dans les plus heureux ſuccès; la rapidité & le nombre prodigieux de ſes conquêtes; ſon amour pour la paix, auquel il ſacrifia plus d'une fois ſes propres intérêts, & ſa pro-

propre gloire ; l'ordre admirable qu'il établit dans le Barreau, dans la Marine, dans ſes Armées, dans les Finances, dans toutes les conditions & dans toutes les parties de ſon Royaume; le ſoin qu'il prit d'en bannir le vice, le duel & l'héréſie, d'y conſerver la Religion Catholique dans ſa pureté, d'y faire fleurir la vertu, les Sciences, le Commerce & tous les Arts, ſont autant de titres pour chacun deſquels il mérite le ſurnom de Grand, qu'on lui donna pendant ſa vie, qu'il ſoutint juſqu'à la mort par ſon courage héroïque & chrétien durant ſa dernière maladie, & que la poſtérité la plus reculée ne lui pourra jamais refuſer. 1715.

Après ſa mort, Louis XV ſon arrière-petit-fils, qui n'étoit encore que dans ſa ſixième année, fut ſalué Roi; & Monſeigneur le Duc d'Orléans fut déclaré Régent du Royaume.

FIN.

COMPARAISON
DES DEUX
HISTOIRES,
DE M.
DE MEZERAY
ET DU
PERE DANIEL,
EN DEUX
DISSERTATIONS.
AVEC

Une *DISSERTATION PRELIMINAIRE* sur l'Utilité de l'*HISTOIRE*.

Par DANIEL LOMBARD, *Docteur en Théologie & Chapelain de* S. A. R. *Madame la Princeſſe de Galles.*

Tome XV.

A SON ALTESSE ROYALE MADAME LA PRINCESSE DE GALLES.

MADAME,

Si j'avois été auſſi heureux dans l'exécution du deſſein que je me ſuis propoſé dans ce petit Ouvrage, que je crois l'avoir été dans le deſſein même, & dans le choix de mon ſujet; je ne ſai ſi mon Livre ſeroit tout-à-fait indigne de l'attention d'une grande Princeſſe, & ſi la liberté que je prens de l'offrir à VOTRE ALTESSE ROYALE *auroit beſoin d'Apologie. L'Utilité de l'Hiſtoire eſt un ſujet que je ſai qui plait à* VOTRE ALTESSE ROYALE, *& dont j'ai autrefois eu l'bonneur de l'entretenir. Je ſai de plus, que* VOTRE ALTESSE ROYALE *a lu avec ſoin les deux Hiſtoires dont il s'agit ici; & je ſai encore mieux combien eſt elle capable de bien juger de l'une & de l'autre. Ce goût exquis que* V. A. R. *a pour tous les Ouvrages d'eſprit; mais encore plus ce goût qu'elle a pour la vérité; cette grande connoiſſance du Monde, & des perſonnes qui font quelque figure dans toutes les Cours de l'Europe, que nous avons vue de tout tems dans* V. A. R.; *enfin l'attention particulière avec laquelle elle a lu l'Hiſtoire, qu'elle a toujours regardée comme une étude qui convenoit particulièrement aux Princes; tout cela,* MADAME, *fait qu'il y a peu de perſonnes au Monde plus capables de juger d'un Ouvrage de la nature de celui-ci. Tout cela fait qu'indépendamment de ſon Rang & de ſa Qualité, l'approbation de* V. A. R. *ne peut que faire beaucoup d'bonneur à un Auteur qui a en main une matière ſi intéreſſante & ſi ſuſceptible d'être bien traitée, par une perſonne qui auroit pour cela les talens néceſſaires.*

Je ſuis bien éloigné, MADAME, *de croire que je les ai, ces talens néceſſaires pour juger des qualités, & des défauts d'une Hiſtoire, & pour pouvoir faire avec ſuccès, l'éloge ou la critique des deux meilleurs Hiſtoriens que la France ait produits dans ces derniers ſiècles. Mais*, MADAME, *ſi cet Ouvrage ne fait pas grand honneur à mon eſprit & à mon goût, j'oſe eſpérer qu'il en fera à mon cœur; & c'eſt auſſi par ce ſeul endroit, que j'ai jugé que mon Livre ne ſeroit pas tout à fait indigne d'être préſenté à* VOTTE ALTESSE ROYALE. *Peut-être ai-je mal exécuté un beau deſſein; & ſans parler de mon ſtile, & des autres défauts de mon Ouvrage, il peut fort bien arriver que le Public jugera, que pour bien traiter un pareil Sujet, il faudroit avoir une connoiſſance de l'Hiſtoire beaucoup plus étendue que je n'ai, comme il faudroit beaucoup mieux connoître le Monde, que je ne le puis connoître. Mais en même tems j'oſe me flatter que ce même Public aura quelque indulgence pour un Ouvrage, qui reſpire par-tout l'amour de la Liberté, & de la véritable Religion, & où j'ai pris à tâche de combattre l'eſprit de ſédition & de révolte, auſſi-bien que celui de tyrannie & de perſécution: & en même tems qu'on me refuſera peut-être les qualités d'un bon Auteur, j'eſpère qu'on m'accordera celles d'un bon Membre de la Société Eccléſiaſtique & Civile, ce qui eſt infiniment préférable.*

Mais, MADAME, *je ne puis ſur-tout m'empêcher d'eſpérer que le Public me ſaura bon gré du zèle qui paroît dans tout cet Ouvrage, pour cet heureux Etabliſſement de la Succeſſion Proteſtante, dont nous jouïſſons à préſent ſous la glorieuſe Adminiſtration de* SA MAJESTE'. *En effet, on peut dire que ce zèle, lorſqu'il eſt prudent & éclairé, renferme néceſſairement toute ſorte de vertus. Etre zélé pour le Roi, pour* VOS ALTESSES ROYALES, *& pour vos auguſtes Enfans, c'eſt être zélé pour la Liberté & pour la Religion, c'eſt être bon Anglois & bon Compatriote, c'eſt être Proteſtant & Chrétien. Auſſi eſt-ce ce zèle pour l'heureux Gouverne-*

ment

*ment du Roi, & pour la conservation de la Couronne dans son auguste Famille, qui fait le principal, ou plutôt le seul mérite de cet Ouvrage. Les Amateurs de la Liberté & de la Religion Protestante qui sont répandus par toute l'Europe, auront peut-être quelque support pour un Livre, où j'ai tâché de montrer combien on peut solidement établir par l'Histoire, les principes sur lesquels sont fondés la justice de la Révolution, & l'Etablissement de la Succession Protestante dans l'auguste Maison d'*HANOVER. *C'est de quoi sur-tout j'ose me flatter dans la conjoncture présente, où je ne puis m'empêcher de croire que les trames criminelles des ennemis du Roi & de l'Etat seront favorables à mon Livre. Je suis persuadé que non seulement parmi les Protestans, mais même parmi les Catholiques-Romains, tous les honnêtes-gens ne voyent qu'avec indignation des personnes du prémier Rang dans l'Etat & dans l'Eglise, fouler aux piés les obligations les plus sacrées de l'Honneur & de la Religion. Ce ne peut être qu'avec horreur que tout le Monde les voit s'engager dans les Complots les plus noirs, pour établir la Tyrannie, & une Religion qu'ils croyent fausse, sur les ruïnes de la Liberté & de la véritable Religion, dont jusques à présent ils ont fait au moins une profession extérieure. C'est ce qui fait que je me flatte que dans tous les Partis, & dans toutes les Communions, les honnêtes-gens souhaiteront du moins que j'eusse bien prouvé les principes que j'ai établis dans cet Ouvrage, sur la nature & sur les fins du Gouvernement. C'est en particulier ce que j'ose me promettre de tous les bons Anglois, aussi-bien que d'un Corps que leurs ennemis savent mieux que personne être entièrement dévoué aux intérêts de* SA MAJESTE', *&* de VOS ALTESSES ROYALES, *je veux dire, le Corps des François Refugiés. Les uns & les autres verront avec plaisir un Livre, où on a tâché d'établir des principes, qui tendent à affermir un Gouvernement, que par toute sorte de motifs d'intérêt & de Religion, ils se croyent obligés de défendre au prix de leurs biens & de leur vie.*

Quoique rien ne pût mieux juſtifier ce zèle des uns & des autres, que l'Eloge que je pourrois faire de V. A R., *je ne ferai pourtant point ici à* V. A. R. *ſon propre Panégyrique; & je ne la fatiguerai point d'un détail importun de ſes grandes qualités. Ce n'eſt pas ici,* MADAME, *que j'ai deſſein de m'étendre ſur la beauté de votre eſprit, ſur la délicateſſe de votre goût, ſur l'étendue de vos connoiſſances, & ſur-tout, ſur l'exactitude avec laquelle* V. A. R. *remplit parfaitement tous les devoirs que ſon Sexe, ſa Qualité, ſes Rélations lui impoſent. C'eſt de quoi il vaudroit beaucoup mieux entretenir le Public, qui m'en ſauroit plus de gré que* V. A. R. *Je me contenterai ſeulement ici de demander pardon à* V. A. R. *de la liberté que je prens, & de lui proteſter que je ſuis avec un profond reſpect & un dévouement parfait,*

MADAME,

DE VOTRE ALTESSE ROYALE,

Le très humble & très
obéiſſant Serviteur,

DANIEL LOMBARD.

PRE-

PREFACE.

COmme rien ne peut excuſer la publication d'un Livre, & qu'on n'a pas beſoin d'excuſe, lorſqu'on en publie un bon, j'abandonnerai ces Diſſertations à leur ſort, & je ne préviendrai point les Lecteurs en leur diſant, que ces Diſcours ne ſeroient jamais ſortis de mon cabinet, & n'auroient jamais été vus que des Membres de la ſavante Société, (*a*) pour laquelle ils ont d'abord été faits, ſi quelques-uns de ces Meſſieurs n'en avoient ſollicité l'impreſſion, & ſi tous n'avoient paru approuver la réſolution que j'ai enfin priſe de les donner au Public. J'avertis même le Lecteur, que je ne prétens pas me prévaloir de leur ſuffrage, ni les rendre reſponſables du ſuccès de mon Livre. Je ſai que des Diſcours qui paroiſſent ſupportables, lorſqu'on ne fait que les entendre, ne paroiſſent plus les mêmes, dès qu'on les lit à tête repoſée. D'ailleurs l'impreſſion eſt ſouvent l'écueil des Pièces mêmes, qu'on a aprouvées, lorſqu'on ne les a lues que manuſcrites ; peut-être parce qu'alors on n'exige pas la même exactitude & le même degré de bonté, qu'on s'attend de trouver dans un Livre imprimé.

Je laiſſe donc là les raiſons qui m'ont fait donner ce petit Ouvrage au Public, dont je ne veux, ni mendier, ni prévenir les ſuffrages, & dont je tâcherai d'attendre le jugement avec tranquillité. Je ſuis pourtant perſuadé qu'on me pardonnera les défauts qui peuvent regarder la forme de mon Ouvrage, en faveur de la matière qui eſt par-tout aſſez intéreſſante, & où il s'agit de quelque choſe de plus, que des Hiſtoi-

(*a*) Cette Société eſt compoſée de Gens-de-Lettres qui s'aſſemblent tous les Lundis.

res de Mézéray & du Père Daniel. Je puis dire que ſi mes forces avoient répondu à mon deſſein, cet Ouvrage auroit été de quelque utilité, puiſque je me ſuis propoſé dans ces Diſſertations, de montrer quelle doit être la véritable deſtination de l'Hiſtoire, auſſi-bien que le but que ſe doivent propoſer tant les Hiſtoriens, que ceux qui liſent leurs Ouvrages. Dans cette vue, quoiqu'il n'y ait rien de ſi commun que la matière de ma prémière Diſſertation, qui roule ſur l'Utilité de l'Hiſtoire, j'ai enviſagé ce ſujet, & j'ai tâché de le traiter d'une manière un peu particulière. Au-lieu de rebattre ce qu'on trouve là-deſſus dans tous les Critiques, & dans tous les Maitres de l'Art, je me ſuis propoſé de faire un Diſcours qui fût moins un Ouvrage ſur l'Hiſtoire, qu'un Traité de Morale, de Politique, & de Religion, dont toute bonne Hiſtoire doit donner une véritable idée; car ce n'eſt que par-là, qu'elle peut répondre au but principal que tout bon Hiſtorien doit ſe propoſer, qui eſt de rendre les hommes plus gens de bien, meilleurs Citoyens, & meilleurs Chrétiens.

Je ne ferai point ici le plan de cet Ouvrage; je dirai ſeulement que dans la prémière Diſſertation, on trouvera, entre autres choſes, une eſpèce d'Hiſtoire abrégée de la forme du Gouvernement de pluſieurs Etats; par où on verra que la Conſtitution du Gouvernement d'Angleterre eſt non ſeulement la meilleure, mais auſſi peut-être la plus ancienne forme de Gouvernement dont l'Hiſtoire faſſe mention. On y verra encore que, ni l'Ecriture, ni la Tradition, ni la conduite des prémiers Chrétiens ne favoriſent pas la Doctrine de l'Obéiſſance paſſive, dans le ſens que l'entendent les Ennemis du Gouvernement préſent. Pour ce qui regarde les deux Diſſertations ſuivantes, où je compare les Hiſtoires du Père Daniel & de Mézéray, j'avertis le Lecteur que je ne parle pas toujours de

ces

ces deux Auteurs, & que j'applique à bien des Auteurs anciens & modernes, les réflexions que je fais sur ces deux Ouvrages. Dans la prémière de ces deux Dissertations je fais voir par plusieurs exemples, combien le Père Daniel l'emporte sur Mézéray, à l'égard de ce qu'on apelle la forme de l'Histoire; mais comme il auroit été ennuyeux de ne parler que du Père Daniel, & de Mézéray, je donne en peu de mots un extrait des principales règles, que donnent les Critiques sur la manière d'écrire l'Histoire; & avant que d'en venir à l'examen de mes deux Historiens, je fais voir comment elles ont été observées par les Historiens les plus célèbres. Je suis la même méthode dans la dernière Dissertation, où il s'agit de la Morale du Père Daniel & de Mézéray, de leur Politique, & de la manière dont ils parlent l'un & l'autre de ce qui regarde la Religion. C'est ainsi que sur le prémier article, je fais voir l'étrange idée que les Historiens, aussi-bien que les Philosophes Grecs & Latins, ont des devoirs de la Morale, & sur-tout de ceux de la Justice, lorsqu'il s'agit de les pratiquer envers ceux qu'ils appellent Barbares (a); & je montre que les Chrétiens n'ont guères été plus judicieux, ou plutôt plus justes, lorsqu'il s'est agi non seulement des Indiens, mais même de ceux que dans chaque Communion on juge à propos de traiter d'Hérétiques. Sur le second article je fais voir, que les Historiens, ou les Politiques de l'Antiquité, n'étoient pas précisément ce que nous appellons des Républicains, comme on les en a faussement accusés; mais que détestant la servitude sous laquelle ils voyoient gémir les Peuples d'O-

 rient,

(a) Aristote semble approuver ce que disent les Poëtes, que les Grecs doivent commander aux Barbares, parce qu'être Barbare & esclave, c'est la même chose. Aristot. Pol. Lib. 1. C. 1. p. 4. de l'Edit. de Heinsius.

rient, ils préféroient une Monarchie limitée aux Gouvernemens qui avoit lieu dans les Républiques de la Grèce. A quoi j'ajoute qu'on ne voyoit point parmi les Anciens, comme on voit parmi nous, ces Panégyriſtes du Pouvoir abſolu, dont (a) Platon parle avec tant d'horreur, & qu'il veut qu'on chaſſe de ſa République & qu'on extermine abſolument. Je montre que non ſeulement du tems de la République, mais même ſous les Empereurs, les Romains ont toujours fait l'éloge de la liberté & en ont regretté la perte; & que non ſeulement les Poëtes & les Hiſtoriens, mais même les Empereurs ont comblé de louanges Caton, Brutus, & les autres Héros de Rome qui ſe ſont ſacrifiés pour la liberté publique. Enfin ſur le dernier article je fais voir par divers exemples, quelles ténèbres les différends des Chrétiens & des Paiens, & les diviſions des Hérétiques & des Orthodoxes, ont répandu ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Profane, ſur-tout depuis le quatrième ſiécle.

Voilà en général les principales choſes qu'on trouvera dans ces Diſſertations, outre la Critique de Mézéray & du Père Daniel; ce que j'indique ici tout exprès, afin que les Lecteurs ſachent ce qu'ils y doivent chercher. J'avertis qu'il ne s'agit nullement de diſcuſſion critique ſur les faits, ſur les dates, ni en général ſur aucun point conteſté de l'Hiſtoire de France. De pareilles diſcuſſions ſont au-deſſus de mes forces, & demanderoient des recherches que je n'ai pas faites, & que je ſuis encore moins en état de faire à préſent, que je me trouve beaucoup plus que menacé de perdre entièrement la vue.

Je me croirois fort heureux ſi ces Diſſertations réuſſiſſoient aſſez, pour faire voir au Public, que je ne ſuis pas tout-à-fait indigne de la

(a) Αὐτοὺς (Euripidem & alios Poëtas) εἰς τὴν πολιτείαν οὐ παραδεξόμεθα, ἅτε τυραννίδος ὑμνητάς. Plato de Rep. Lib. 8. vol. 2. p. 222. Ed. Cantab.

la protection d'une grande Princeſſe, qui m'a permis de lui dédier cet Ouvrage, & des bienfaits d'un grand Prince dont j'ai été honoré. Je ſuis perſuadé du moins que je ne ſerai jamais deſavoué, par l'un ni par l'autre, de ce que j'ai dit ſur la liberté, de ce que j'ai tâché de faire voir par l'Hiſtoire, que leur intérêt auſſi-bien que leur devoir, devroit obliger les Souverains à ne jamais empiéter ſur les droits des Peuples: comme auſſi que le devoir & l'intérêt devroient obliger les Peuples, à ne jamais empiéter ſur l'autotité que les Loix donnent aux Souverains. Et je puis dire que c'eſt à la Cour même du Roi, & à celle de leurs Alteſſes Royales, que j'ai puiſé une partie de mes idées ſur la Conſtitution d'Angleterre, & ſur le bonheur que nous avons de vivre ſous un Gouvernement de Loix. Les illuſtres perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui compoſent ces deux Cours, ont trop d'eſprit & l'ont trop cultivé, pour faire de la Politique le ſujet ordinaire de leurs converſations. Mais comme la nature même de ce Gouvernement fait qu'à tous momens, ces ſortes de matières reviennent malgré qu'on en ait, on parle à la Cour en faveur de la liberté, comme on pourroit le faire au Parlement. Comme on ſait qu'en parlant ainſi, on fait l'éloge du Gouvernement du Roi, dont tout le règne a été une obſervation conſtante & ſuivie de toutes les Loix de l'Etat, on eſt ſûr auſſi de n'être pas moins approuvé de l'Héritier de la Couronne. Comme jamais Prince n'a plus eu les qualités de l'honnête-homme, auſſi-bien que celles du grand Prince, ce qui fait qu'il eſt également aimé & eſtimé de tous les honnêtes-gens de la Nation; aiant lui-même beaucoup d'eſprit & de courage, il a auſſi toujours rendu juſtice à l'eſprit, au courage, & en général à toutes les grandes qualités qui ſont ſi remarquables dans cette Nation, & auxquelles elle eſt principalement redevable de la conſervation de ſa liberté, & de cette for-

me de Gouvernement, pour laquelle S. A. R. a toujours fait paroître tant d'eſtime.

Si la forme de cet Ouvrage répondoit à ce qui en fait la matière, peut-être pourrois-je encore me promettre l'approbation de tous les honnêtes-gens de la Nation qui entendent le François. Nous vivons en effet dans un tems, où à la Cour & ailleurs, on peut dire qu'on voit des perſonnes de qualité encore plus diſtinguées par leur eſprit, que par leur naiſſance. Nous entendons ſouvent des Dames raiſonner de tout ce qui peut tomber dans la converſation, avec un jugement exquis & un bon goût ſurprenant: qualités qui ne ſe rencontrent pas toujours avec ce feu & cette imagination vive & forte, qui fait d'ordinaire le principal caractère des femmes qui ont le plus d'eſprit. A l'égard des hommes, on ne voit pas ſouvent dans la Nobleſſe des autres Etats de l'Europe, le ſavoir qu'on trouve dans la plupart de ceux qui compoſent nos deux Cours, & en général dans preſque toute la Nobleſſe de la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne n'étoit pas même connue du tems d'Ariſtote: mais s'il l'avoit vue telle qu'elle eſt à préſent, il auroit bien retracté la remarque qu'il a faite, ſur toutes les Nations qui occupent les parties froides de l'Europe, dont il dit, „ (a) qu'à la vé„ rité elles ſavent conſerver leur liberté: mais „ que leurs habitans ne ſont pas inventifs, qu'ils „ n'ont pas les diſpoſitions néceſſaires pour les „ Arts, & qu'ils ne ſont pas propres à faire des „ conquêtes". La prémière partie de cette remarque eſt véritable, à l'égard des habitans de cette Ile: mais ce qu'Ariſtote ajoute, a été depuis longtems réfuté par l'expérience, & l'eſt encore tous les jours par ce qu'on voit ici, non ſeu-

(a) Διανοίας δέ ἐνδέεσερα καὶ τέχνης, καὶ τῶν πλησίον ἄρχειν οὐ δυνάμενα. Ariſt. Polit. Lib. 7. c. 7. p. 411. Ed. Heinſ.

ſeulement dans ceux qui ſont de profeſſion à être ſavans, mais encore dans les perſonnes de la prémière qualité. Outre que dans cette Nation, & ſur-tout dans ceux qui y tiennent les prémiers rangs, on voit plus qu'ailleurs, ce que Mr. Addiſon (a) a apellé Génie; c'eſt-à-dire cet heureux naturel & cette élévation d'eſprit qui fait qu'on penſe bien, & ſi je l'oſe dire, qu'on penſe vrai, quoiqu'on penſe autrement que les autres, & qu'on penſe ce que les autres n'ont jamais penſé; on voit de plus dans notre Nobleſſe un ſavoir qui n'eſt pas commun; mais en même tems un ſavoir de gens de qualité, & tel qu'il convient à ceux qui, avec leur propre liberté & leurs propres privilèges, ont à défendre la liberté & les privilèges de toute une Nation, qui les a, pour ainſi dire, remis entre leurs mains, & les en a fait dépoſitaires, dans les deux Chambres du Parlement. Sur-tout l'Hiſtoire des Peuples libres fait le principal objet de leur étude; enſorte que les meilleurs Hiſtoriens Romains, & quelquefois même les Grecs, ſont familiers à pluſieurs de nos Seigneurs & de nos Gentilshommes, qui en opinant dans le Parlement, en font ſouvent de fréquentes & d'heureuſes applications. On peut dire que ce ſavoir & cette connoiſſance ſont un effet de la conſtitution du Gouvernement d'Angleterre; mais auſſi on doit ajouter en même tems, que ce ſont les cauſes de ce que cette conſtitution, & cette forme de Gouvernement s'eſt tranſmiſe juſques à nous: ſans dire que l'éloge que je viens de faire de la Nobleſſe de ce Pays, convient à tous ceux qui ſont à préſent dans les prémiers poſtes de l'Etat, & qui ſont le plus de figure dans les deux Chambres. Tout le monde ſait quel a été l'eſprit & le ſavoir des Sumniers, des deux Hallifaxes Marquis & Comte, des Dorſets, des Stan-

(a) Voyez le Spectateur n. 160. v. 2. p. 278.

Stanhopes, & de tant d'autres que je ne puis nommer ici, & qui ont tous été les plus beaux Eſprits d'un Royaume, auquel on peut fort bien appliquer ce que le Père Bouhours (*a*) a dit d'un Royaume voiſin. En effet il eſt ſi ordinaire en Angleterre d'avoir de l'eſprit, qu'à peine eſt-ce un ſujet de louange : & ce n'eſt preſque plus un caractère qui ſoit particulier, au moins à ceux qui ſont nés dans un rang un peu conſidérable, ou qui ont eu quelque éducation.

Auſſi eſt-ce des dignes Succeſſeurs de ceux dont je viens de parler, que je ſouhaiterois ſurtout être approuvé. Tels étoient ceux à qui Horace (*b*) ſouhaitoit de plaire dans ces vers ſi connus, où il dit, que ce n'eſt pas une louange mépriſable de plaire à ces hommes divins, c'eſt-à-dire à ceux, qui par leurs grandes actions auſſi-bien que par leur rang, approchoient de la gloire de Jupiter même. C'étoit des perſonnes de ce rang, & en même tems de ce bon goût pour les Ouvrages d'eſprit, qu'Horace (*c*) ſouhaitoit pour approbateurs de ſes vers. Tels étoient *Mécénas*, *Pollius*, *Meſſalla*, *Bibulus*, *Furnius*, & d'autres dont il parle dans un autre endroit ; & qui dans la Cour d'Auguſte, n'étoient pas moins diſtingués par leur eſprit, que par leur qualité. Comme il y avoit encore du tems d'Auguſte de grands reſtes de liberté, il n'eſt pas étonnant que ſa Cour fût compoſée de tant d'hon-

(*a*) Entretiens d'Ariſte & d'Eugène, Entret. 4. p. 239.

(*b*) *Res gerere, & captos oſtendere civibus hoſtes,*
Attingit ſolium Jovis, & cœleſtia tentat :
Principibus placuiſſe viris, non ultima laus eſt.
Horat Lib. 1. Ep 17. verſ. 33 34. 35.

(*c*) *Plotius, & Varius, Mecenas, Virgiliuſque,*
Valgius, & probet hæc Octavius optimus.....
Ambitione relegatâ, te dicere poſſum,
Pollio, te Meſſala, tuo cum fratre : ſimulque
Vos Bibuli & Servi : ſimul his te, candide Furni.
Horat. Sat. 10. Lib. 1. verſ. 81——88.

d'honnêtes-gens, & de tant d'hommes d'eſprit : ce qu'on ne vit plus ſous ſes Succeſſeurs, où (*a*) la liberté & le bon goût ſe perdirent tout-à-la fois, & il ne reſta bientôt aucune trace de l'un & de l'autre ; comme cela ſe voit par l'Hiſtoire & par les Ouvrages des ſiècles ſuivans.

Avant que de finir, je demande aux Lecteurs quelque indulgence pour mon ſtile, & pour la multitude de citations dont cet Ouvrage paroîtra peut-être trop chargé. A l'égard du ſtile, il y a longtems, qu'à l'occaſion du Livre de Mr. *Teiſſier*, les Journaliſtes de Paris nous ont objecté ce qu'ils apellent *un ſtile Réfugié*. Il n'y a aucun de nous, qui n'ait quelque droit à l'excuſe que fait de ſon ſtile, l'Auteur Réfugié peut-être qui en a le moins de beſoin. Nous pouvons tous dire, ce que Mr. Saurin dit avec tant d'eſprit, (*b*) qu'il „ eſt difficile que les Fran„ çois qui ont ſacrifié leur Patrie à leur Reli„ gion, parlent leur Langue avec pureté ; er„ rans comme les Patriarches, ils éprouvent „ dans leur Langue les variations, que ces vé„ nérables perſonnages éprouvérent dans celle „ qui leur étoit naturelle ; ils formeront inſen„ ſiblement un Idiôme auſſi ſingulier, que l'é„ toit le Grec Helléniſtique". Je voudrois n'avoir pas plus beſoin que Mr. Saurin de cette excuſe, qui nait ſi bien de ſon ſujet; & une pareille Apologie n'étoit pas ſans doute fort néceſſaire à la tête d'un Ouvrage, où l'agrément & la

(*a*) —— —— From whence ever came,
Good Senſe or Learning, Art of Peace or War,
Deepneſs of Thought, or nobleneſs of Nature,
Except where Liberty enlarg'd the Mind.

Oeuvres du Duc de Buckingham dans la Tragédie de Marcus Brutus, Acte 2. Scène 2. Tom 1. p. 367. Cet éloge de la liberté ne doit pas être ſuſpect venant d'un Auteur, qui aſſurément n'eſt pas partial pour la Révolution & pour la Succeſſion Proteſtante

(*b*) Voyez Mr. Saurin Préface des Diſſert. ſur l'Ecrit. p. 7. Ed. Fol.

la netteté du ſtile égale la ſolidité & l'érudition avec laquelle l'Auteur traite ſa matière. A cette excuſe commune à tous les Réfugiés, j'en ai une qui m'eſt particulière, je veux dire l'habitude preſque conſtante de prêcher & d'écrire en une autre Langue, dans laquelle même j'aurois écrit ces Diſſertations, ſi elles n'avoient roulé principalement ſur deux Auteurs François, dont les défauts & les beautés n'auroient pas fort intéreſſé un Lecteur Anglois, qui, quoiqu'il la puiſſe ſavoir en gros, ne peut pas toujours être au fait de tant de particularités d'une Hiſtoire étrangère, telles que ſont celles dont j'ai été obligé de faire le principal ſujet de mes remarques.

A l'égard des citations, j'avoue que j'ai contre moi le ſentiment & la pratique de Mr. l'Abbé de S. Réal, dans ſon Diſcours ſur l'Uſage de l'Hiſtoire. Comme dans ma Diſſertation ſur l'Uſage de l'Hiſtoire, j'ai ſuivi une route toute différente de celle qu'a ſuivi Mr. de S. Réal, je n'ai pas auſſi ſuivi ſa Méthode, à l'égard des exemples & des citations. Je ne prétends point faire une règle générale de mon goût particulier; mais il me ſemble que c'eſt préciſément, parce qu'il y a ſi peu d'exemples, & de citations, que ce Diſcours n'eſt peut-être pas auſſi intéreſſant qu'il le pourroit être. Je ne ſai même s'il règne un grand choix & un grand goût dans le peu d'exemples qu'on voit dans cet Ouvrage, & que l'Auteur prend ſoin d'amener par un préambule, à quoi ne répond pas toujours l'exemple même qu'il rapporte. Telle eſt, par exemple, cette réponſe que fit Charles-Quint, devant qui on parloit d'un Capitaine qui ſe vantoit de n'avoir jamais eu peur; „ (a) ce qui fit „ dire à l'Empereur qu'il falloit que cet homme „ n'eût jamais mouché la chandelle avec les „ doigts,

(a) Voyez St. Réal de l'Uſage de l'Hiſtoire, Diſcours 6. p. 78. & 79.

„ doigts, car il auroit eu peur de se bruler". Il y a sans doute de l'esprit dans cette réponse : mais en même tems elle présente à l'esprit une idée si basse & si dégoûtante, que je ne sai si tout le monde conviendra avec Mr. de S. Réal, „ (*a*) qu'il faudroit un Commentaire exprès, „ pour remarquer tout ce qu'il y a de grand „ dans cette parole". Mr. de S. Réal a tâché de le prouver avec beaucoup d'esprit, & par des raisons fort spécieuses; mais de quelque manière qu'on l'applique, il me semble qu'il y a toujours quelque chose de choquant, dans cette idée d'un homme qui mouche la chandelle avec ses doigts : ce qui fait qu'il n'y a pas cette dignité qui doit toujours se faire remarquer dans les moindres discours d'un grand homme, & d'un grand Empereur, tel qu'étoit Charles-Quint. Quoi qu'il en soit, il paroît qu'on objectoit à l'Auteur que ces Discours n'étoient pas assez remplis d'exemples ; & je ne sai si tout le monde goûtera la manière dont il s'y prend, pour justifier sa méthode. „ (*b*) Que pour faire sentir „ le poids des exemples qu'il rapporte, la grandeur, la force, & l'étendue du sens qu'ils „ renferment, il étoit à propos que ces exemples, quelque agréables qu'ils pussent être, „ fussent en petit nombre ; tant pour contrarier, même en ce point, cette avidité de faits „ & d'Histoires, avidité si ennemie de toute réflexion ; qu'afin aussi, que la mémoire aiant „ moins lieu d'agir dans la lecture de ses Discours, laissât plus de liberté au jugement pour „ s'exercer".

Je ne réfuterai pas à présent ces raisons; mais il me semble en général, que dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, des exemples bien choi-

(*a*) Idem ibidem.
(*b*) Voyez l'Abbé de St. Réal de l'Usage de l'Histoire, Discours 3. p. 42. & 43. Ed. 1706.

choisis & bien appliqués donnent lieu à des réflexions utiles, bien plus que ne peuvent faire les simples raisonnemens d'un Auteur, sur-tout d'un Auteur bien inférieur à Mr. de S. Réal. Il importe fort peu au Public de savoir mes sentimens, sur la manière dont les Peuples & les Souverains peuvent perdre ou conserver, les uns leur liberté, & les autres leur autorité; mais si je rapporte là-dessus le sentiment des meilleurs Politiques, & si par des exemples tirés de l'Histoire, & allégués à propos, je confirme les raisonnemens d'un Aristote, & d'un Machiavel, il me semble que cette méthode fera beaucoup plus d'impression sur les personnes publiques, entre les mains de qui un pareil Ouvrage pourroit tomber, que ne feroient des raisonnemens à perte de vue d'un inconnu, & d'un particulier destitué de toute autorité. En un mot, j'ai peut-être été un peu trop entrainé par ce goût pour les citations, que m'ont donné les Ouvrages de Mr. Bayle, de Mr. de Barbeyrac, & de Mr. le Clerc, aussi-bien que ceux de Platon, de Plutarque, & de Cicéron: & tout ce que je puis dire pour ma justification, c'est qu'il me semble que c'est ainsi qu'en ont usé les Critiques anciens, & modernes, & en particulier ceux qui ont écrit sur l'Histoire. Le Discours de Lucien sur la manière d'écrire l'Histoire, est plein de citations & d'exemples, & on ne trouvera presque autre chose dans les Ouvrages de Vossius, & de Mascardi, sur la même matière. A la vérité mes exemples ne sont peut-être pas si bien choisis, & il n'y a peut-être pas la même beauté dans mes citations: c'est de quoi le Lecteur jugera; & je puis seulement l'assurer que j'ai tâché de faire en sorte qu'elles ne fussent pas tout-à-fait triviales, & que je les ai prises dans les sources mêmes, excepté là où j'indique les Auteurs dont je les ai tirées; ce que je ne crois pas avoir manqué de faire, toutes les fois que je cite quelque passage d'un Au-

Auteur, que je n'ai pas moi-même lu dans l'Original.

Je reviens à l'Ouvrage de Mr. de S. Réal, où il y a d'excellentes choſes, & dont je ſuis fâché de n'avoir pas plus profité dans ma prémière Diſſertation. Je remarquerai ſeulement que rien n'eſt plus vrai que ce que dit Mr. de S. Réal, que c'eſt ſur-tout l'Uſage Moral de l'Hiſtoire, auquel la plupart de ceux qui la liſent doivent faire attention; parce que c'eſt celui qui convient à plus de perſonnes; au-lieu que ce qu'il apelle l'Uſage Politique de l'Hiſtoire, ne convient qu'à très peu de Lecteurs. „ (a) Excepté „ ceux qui ſont appellés au maniment des affai„ res d'Etat," dit fort bien cet Abbé, „ excep„ té ceux qui ſont appellés au maniment des af„ faires d'Etat, par leur naiſſance, ou encore ſi „ vous voulez, par un talent extraordinaire „ pour ces ſortes de matières; hors ces deux „ ſortes de gens, dont on ne ſauroit nier que „ le nombre ne ſoit très petit, en comparaiſon „ du reſte des hommes, il n'eſt pas peut-être „ de foibleſſe plus digne de riſée dans tous les „ autres, que l'étude de la Politique". Mais je remarque en même tems, que ce n'eſt pas de cette ſorte de Politique qu'il faut entendre ce que j'ai dit de l'Hiſtoire, par rapport à la Politique. Je n'ai pas prétendu que le commun des Lecteurs dût étudier dans l'Hiſtoire, ce qui ne convient qu'à un Miniſtre d'Etat, ou en général à ceux qui ſont appellés au maniment des grandes affaires; je n'ai pas prétendu que chaque particulier dût apprendre dans l'Hiſtoire à être un Richelieu, ou un Godolphin: je veux ſeulement qu'il y aprenne à être bon Citoyen, & à conſerver ſa liberté, lorſqu'il eſt aſſez heureux pour en jouïr. On n'a pas beſoin de ces Le-

(a) Voyez l'Abbé de St. Réal, Diſcours 6. p. 82. & 83.

Leçons, ſous un Gouverment deſpotique, où excepté un petit nombre de perſonnes, le reſte du peuple n'a aucune part au Gouvernement de l'Etat : mais il n'en eſt pas de même, ſous une Conſtitution comme celle d'Angleterre, où preſque tout le monde a, pour ainſi dire, quelque part dans le Gouvernement; où tout le monde a un droit fondamental d'élire ceux qui doivent nous repréſenter dans le Parlement, que par cette élection nous rendons dépoſitaires d'une partie du Pouvoir légiſlatif, lequel, auſſi-bien que le pouvoir de lever des impôts, appartient à la Nation en Corps, qui ne pouvant l'exercer par elle-même, l'a remis entre les mains de ceux qu'elle commet, pour agir en ſon nom dans le Parlement. On voit bien que dans une pareille forme de Gouvernement, l'Uſage politique de l'Hiſtoire convient en ce ſens à toute ſorte de perſonnes; & qu'il eſt utile que chacun puiſe dans l'Hiſtoire les véritables idées de liberté & de bien public; que chacun y apprenne par quels moyens la liberté ſe peut perdre ou conſerver; puiſque par ſoi-même, ou par ſes repréſentans, il n'y a point de Sujet qui ne participe en quelque manière à l'Autorité Souveraine, dont la levée des deniers, & le pouvoir de faire des Loix, ſont les deux actes principaux; & il n'y en a point, qui par une bonne, ou une mauvaiſe élection des Membres du Parlement, ne puiſſe contribuer à la perte, ou à la conſervation de la liberté publique.

Je finis en avertiſſant les Lecteurs, que ſi la perte de ma vue ne m'oblige pas bientôt à quitter l'étude tout-à-fait, & à prendre congé du Public, j'ai quelques autres Diſſertations toutes prêtes ſur des matières, qui ſont à la vérité ſouvent rebattues parmi nous, mais dont on parle peu delà la Mer. Telles ſont la Nature de l'Abſolution, le Pouvoir des Souverains dans les affaires Eccléſiaſtiques la Validité du Batême adminiſtré par les Laïques, l'Antiquité de l'Epiſcopat,

pat, & la Vocation des Paſteurs, ſur-tout en cas de néceſſité. Ces matières, quoique moins intéreſſantes pour la plupart des Lecteurs, que celles dont il s'agit ici, le ſeront peut-être plus pour les Théologiens, & pour ceux qui aiment l'Antiquité Eccléſiaſtique. Mais avant que de penſer à publier ce que j'ai là-deſſus, il faut voir le ſuccès de cet Ouvrage; & je promets par avance au Public, que s'il me condamne, je me tiendrai pour bien & duement condamné. Je n'appellerai pas de ſes Arrêts, que je crois auſſi juſtes qu'irrévocables. Content d'étudier en mon particulier, tant qu'il plaira à Dieu de me laiſſer en état de le faire, je me condamnerai pour le reſte de ma vie, à garder ce ſilence que j'avois gardé tant d'années.

DIS-

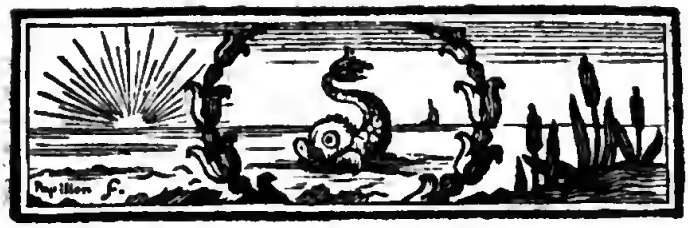

DISSERTATION PRELIMINAIRE.

SUR L'UTILITÉ DE L'HISTOIRE.

SI l'Utilité de l'Hiſtoire étoit une vérité que quelqu'un pût conteſter, il me ſemble que pour s'en convaincre il ſuffiroit de conſidérer que c'eſt la Tradition, c'eſt-à-dire l'Hiſtoire, qui a en partie donné aux hommes l'idée d'un Dieu, ou du moins, qui l'a conſervée parmi eux: que ce n'eſt que depuis que les hommes ont commencé à écrire l'Hiſtoire des choſes qui ſe ſont paſſées dans chaque pays, que leur Raiſon s'eſt perfectionnée, qu'ils ont inventé la plûpart des Arts, & qu'ils ſe ſont appliqués aux Sciences: enfin que c'eſt l'Hiſtoire qui donne des leçons utiles de Morale & de Politique aux Peuples, & à ceux qui ſont appellés à les gouverner: en un mot que l'Hiſtoire eſt le fondement de la Religion, & que c'eſt elle ſur-tout qui nous démontre qu'il y a une Providence, & qui fournit les principales preuves que nous avons de la Révélation.

Mais pour dire quelque choſe de plus particulier

lier ſur le ſujet que nous avons en main, je crois que pour être convaincu de l'utilité de l'Hiſtoire, il ſuffira de la conſidérer ſous ces trois égards, 1. Par rapport à la Morale: 2. par rapport à la Politique; & en 3e lieu par rapport à la Religion. Ce ſont-là les trois grands uſages de l'Hiſtoire, & qui feront auſſi les trois parties de cette Diſſertation.

I. Je dis prémièrement que l'Hiſtoire eſt très utile par rapport à la Morale, dont elle donne non ſeulement de grandes leçons, mais même des leçons qui font beaucoup plus d'impreſſion ſur nos eſprits, que ne pourroient faire de ſimples préceptes tels qu'on les donne dans l'Ecole. Il eſt vrai qu'il faut néceſſairement avoir des idées du Vice & de la Vertu, pour profiter des leçons de Morale que donne l'Hiſtoire. Mais c'eſt à quoi Dieu a pourvu, lors même que ſans le ſecours de la Philoſophie, Dieu par la lumière naturelle nous a donné des idées du bien, & du mal moral; idées qui ſont le fondement des jugemens que nous faiſons des actions des hommes qui nous ſont rapportées dans l'Hiſtoire. *Utilité de l'Hiſtoire par rapport à la Morale.*

Mr. de la Motte * a fort bien dit dans ſes Fables, que

Tout eſt matière à nos réflexions,
Tout événement moraliſe.

* *Voyez* Mr. de la Motte L. 4. Fab. 19.

Il a étendu davantage cette penſée dans ſon Diſcours ſur Homère, où il dit † qu'il n'y a point de Conte de Fée, qui réduit à peu de termes ne préſente une vérité; & qu'il n'eſt pas poſſible d'imaginer une action qui, malgré qu'on en ait, ne ſoit ſuſceptible d'une bonne réflexion. Le deſſein dans lequel Mr. de la Motte avance cette propoſition, ne détruit pas la conſéquence que j'en veux tirer. Il l'a faite pour prouver qu'il n'eſt pas certain qu'Homère ait eu deſſein de mettre dans ſes Poëmes toutes les leçons de Morale que peuvent fournir les événemens qu'il raconte.

† *Idem.* Diſcours ſur Homère p. 22.

conte. Mais quand cela ſeroit vrai, il n'en eſt pas moins certain, ſuivant le principe qu'il a établi, qu'on en peut tirer ces leçons par une conſéquence très légitime; puiſque ſelon lui, il n'y a point d'action humaine, point d'événement où les hommes aient part, ſur lequel on ne puiſſe fonder des réflexions morales, & qui ne les fourniſſe par ſa propre nature. Auſſi, ſi les inſtructions de Morale qu'on trouve dans Homère ſont néceſſairement renfermées dans les événemens qui ſont la matière de l'Iliade & de l'Odyſſée, cela ſuffit pour fonder les éloges qu'on donne à ces deux Poëmes par rapport à la Morale. Cela ſuffit même pour fonder les éloges qu'on donne au Poëte. Il n'y a pas d'apparence qu'Homère ait imaginé les deux ſujets de ſes Poëmes, ſans avoir eu quelque deſſein de travailler à l'inſtruction de ceux pour qui il écrivoit. Il n'avoit peut-être pas ce but dans toutes les avantures qu'il raconte; & je crois par exemple, quoi qu'en diſe Me. Dacier, que dans la belle (a) Epiſode de Jupiter endormi entre les

(a) Mr. Pope, qui avoue que cette Epiſode eſt abſurde, croit qu'on pourroit excuſer Homère, en ſuppoſant que cette Fable eſt fondée ſur quelque ancienne Tradition, & étoit peut-être repréſentée par quelque cérémonie de Religion. Il rapporte un paſſage de Diodore de Sicile, L. 1. c. 7. où cet Auteur prouve qu'Homère a été en Egypte, par cette entrevue de Jupiter & de Junon, dont les Egyptiens célébroient les noces en portant les tabernacles de ces deux Divinités ornés de fleurs ſur le ſommet d'une haute montagne. Mr. Pope croit que ce ſont ces Traditions, & ces cérémonies, qui ont donné occaſion aux plus belles deſcriptions d'Homère & des autres Poëtes, auſſi-bien qu'aux Fables qu'ils racontent, & qui nous paroiſſent les plus indignes de la Diviniré; & c'eſt ce que prouve, ſelon lui, la Fable de Vénus & d'Adonis. Voyez Pope remar. 15. in Iliad. L. 14. Clém. Alexandrin ne juge pas ſi avantageuſement de cette Epiſode que Me. Dacier. Voyez in Protrep. p. 20. Ed. Par.

les bras de Junon ; Homère a bien plus penſé à plaire qu'à inſtruire. Mais je ſuis perſuadé qu'il a penſé à l'un & à l'autre dans l'ordonnance générale de ſes deux Poëmes. Je crois que dans l'Iliade, par exemple, qui, comme dit Horace (*), „ eſt un fidèle tableau des mouvemens in- „ ſenſés des Rois & des Peuples, " Homère a voulu nous enſeigner les maux que les diviſions inteſtines entrainent ſur les Princes, & ſur les Peuples qui par malheur ſont preſque toujours les principales victimes de la folie & de la fureur des Princes (a).

(*) *Stultorum Regum & populorum continet æſtus* Horat. L. 1.

Je crois de même que dans l'Odyſſée Homère a voulu nous donner un exemple de ſageſſe & de vertu dans Uliſſe (b).

Je ſuis perſuadé qu'Homère a voulu faire l'éloge de la fidélité conjugale dans le caractère qu'il nous a donné de Pénélope. C'eſt ce qui paroît par ce qu'il dit, ou plutôt qu'il fait dire à Agamemnon par une eſpèce de prophétie où le Poëte ſe loue lui-même avec tant de délicateſſe dans ces beaux vers (c) où Agamemnon dit dans les Enfers que „ la gloire de Pénélope ne péri- „ ra jamais, & que les Dieux fourniront aux „ mortels les plus beaux chants à l'honneur de „ la ſage Pénélope". Il parle de la même manière de la réception qu'Eumée fit à Uliſſe ſans le connoitre, lorſqu'il lui dit qu'il n'eſt pas permis de ne pas faire du bien à un étranger (car c'eſt ce qu'emporte le mot ἀτιμῆσαι dont Homère ſe ſert en ce lieu-là) (d) quand même il

(a) *Quicquid delirant Reges plectuntur Achivi.* Ibid. v. 14.

(b) *Rurſum quid virtus, & quid ſapientia poſſit, Utile propoſuit nobis exemplar Ulyſſem.* Ibid. v. 16.

(c) —— —— Τῶ οἱ κλέος οὔποτ' ὀλεῖται
Ης ἀρετῆς, τεύξουσι δ' ἐπιχθονίοισιν ἀοιδὴν
Ἀθάνατοι χαρίεσσαν, ἐχέφρονι Πηνελοπείῃ.
Odyſſ. L. 24. v. 195.

(d) Ξεῖν', οὔ μοιβέμεν ἔς' οὐδ' εἰ κακίων σέθεν ἔλθοι,

il ſeroit encore plus mépriſable que ne le paroiſſoit Uliſſe tout couvert de haillons. Dans le caractère d'Eumée Homère a ſans doute voulu recommander la pratique de cette hoſpitalité ſi fameuſe parmi les Anciens * „ qui, comme il eſt „ dit dans le Ménagiana, ne connoiſſoient pas „ la Charité, mais qui, en récompenſe, pratiquoient mieux l'hoſpitalité que nous ne pratiquons la Charité".

* Ménagiana Tom. 2. p. 107.

Mais comme les avantures que racontent Homère, & les autres Poëtes, ſont la plupart fabuleuſes: comme la Poëſie peint les hommes tels qu'ils doivent être, & non pas tels qu'ils ſont, qui eſt la différence la plus eſſentielle qu'il y ait entre l'Hiſtoire & le Poëme Epique; il eſt impoſſible qu'à l'égard de la Morale, la Poëſie ſoit de la même utilité que l'Hiſtoire. Ce qui fait la principale utilité, ſoit de l'Hiſtoire, ſoit de la Poëſie, c'eſt qu'elles inſtruiſent par des exemples qui font beaucoup plus d'impreſſion que de ſimples préceptes. Mais ce qui fait l'utilité des exemples rapportés dans l'Hiſtoire, & en quoi elle diffère de la Poëſie, c'eſt qu'elle nous fait voir que la Vertu dans la pratique n'eſt pas ſi difficile que l'on penſe; puiſque l'on voit dans l'Hiſtoire tant de perſonnes qui l'ont portée au plus haut point de perfection. De plus l'Hiſtoire nous apprend par des exemples très réels & très certains, que, quoi qu'en puiſſent dire les impies, les grandes vertus ont preſque toujours été récompenſées dès cette vie, & ſur-tout que les grands crimes ont preſque toujours été punis. Même dans les méchans dont la fin n'a pas été tragique, & qui ſont morts dans leur lit, elle nous les fait voir bourrelés par des remords de conſcience mille fois plus cruels que les ſupplices

Ξεῖνον ἀτιμήσαι· πρὸς γὰρ Διός εἰσιν ἅπαντες
Ξεῖνοί τε πτωχοί τε.
Homer. L. 14. v. 56. 58.

ces les plus barbares que la plus ingénieuſe cruauté ait pu inventer. Enfin à l'égard de cette grande récompenſe des gens de bien ; à l'égard de cette réputation dont la Religion même a jugé à propos de faire un motif pour nous porter à la Vertu; on peut dire que c'eſt l'Hiſtoire qui a été comme l'inſtrument dont la Providence s'eſt ſervie pour couronner de gloire & d'honneur ceux dont les vertus ont été ſi utiſes à la Société, qui ont été en quelque manière les Bienfaiteurs du genre-humain, & qui ont contribué à la défenſe & à la conſervation des plus grands biens de l'homme, par rapport à cette vie & à l'autre, je veux dire la Liberté, & la Religion ; de même qu'au contraire l'Hiſtoire conſacre à une infamie éternelle les noms de ces impies & de ces ambitieux qui ont été ennemis de l'une & de l'autre, & qui par leurs crimes ont tâché de ravir aux hommes ces biens ſi précieux. En un mot la Vertu que la Poëſie nous propoſe eſt une Vertu en idée, qu'on peut bien admirer, mais qu'on n'a pas lieu de croire qu'on puiſſe imiter. Aulieu que ce ſont des vertus réelles, des vertus pratiquables, ou plutôt des vertus effectivement pratiquées, dont l'Hiſtoire nous propoſe l'exemple; ce qui, à l'égard de la Morale, fait qu'elle eſt d'une beaucoup plus grande utilité que la Poëſie.

Et il ne faut pas croire que l'Hiſtoire ne ſoit que pour les grands, qu'elle ne ſoit pas auſſi très utile pour les particuliers, & qu'ils ne puiſſent pas profiter des leçons de Morale que fourniſſent les faits qui y ſont rapportés. Les paſſions ſont toujours les mêmes dans tous les hommes, & elles produiſent toujours les mêmes effets dans les affaires des particuliers que dans les affaires publiques. Comme la plupart des Révolutions qui arrivent dans les Etats viennent de l'imprudence, de la vanité, de l'orgueil, de la témérité, & en général des vices & des défauts de ces grands Acteurs qui paroiſſent en public ſur ce grand théatre du Monde, &

qui y jouent les prémiers rôles ; c'eſt auſſi de ces mêmes vices & de ces mêmes défauts que viennent les grandes Révolutions qui arrivent dans les affaires des particuliers, & qui renverſent ſouvent en un moment les plus grandes fortunes, & celles qui paroiſſent les mieux établies. Au contraire ces mêmes vertus qui font la proſpérité d'un Etat, lorſqu'elles ſe trouvent dans ceux qui gouvernent, la diligence, l'induſtrie, la probité, la droiture de l'eſprit & du cœur ; toutes ces vertus & toutes ces qualités ne tendent pas moins à avancer le bonheur de chaque particulier, qu'à avancer le bonheur de la ſociété dont chaque particulier eſt membre. C'eſt ce qui fait que chaque particulier peut profiter de la lecture de l'Hiſtoire, & que lorſqu'il y trouve quelque événement remarquable, dont les cauſes & les effets ont été bien dévéloppés par l'Hiſtorien, il en peut faire une application très utile à lui-même, & qui lui ſera d'un grand ſecours dans la conduite de ſes propres affaires. (*a*) C'eſt la grande utilité que Tite-Live veut qu'on tire de l'Hiſtoire, & il veut qu'en conſidérant les grands exemples qui nous y ſont propoſés, on s'en ſerve pour imiter ce qui peut être utile à chacun en particulier, & en général à la République ; & qu'en même tems on évite ce que l'Hiſtoire nous apprend avoir auſſi mal réuſſi qu'il avoit été d'abord témérairement & criminellement entrepris. Il n'y a perſonne qui ne puiſſe appliquer à ſes affaires particulières ce que Caton dans Salluſte dit des vices auxquels il attribue la décadence de la République Romaine de ſon tems, & qu'il oppoſe aux vertus auxquelles les anciens Romains devoient leur proſpé-

(*a*) *Hoc illud eſt præcipuè in cognitione rerum ſalubre ac frugiferum, omnis te exempli documenta in illuſtri poſita monumento intueri : indè tibi tuaque Reipublica quod imitere, capias : inde fœdum incœptu, fœdum exitu, quod vites.* L. in Proœmio p. 7. vol. 1. Ed. Gronov.

périté. (a) „ Ils ſe ſont élevés par d'autres „ choſes qui nous manquent tout-à-fait. Dans „ Rome on les voyoit ſoigneux & vigilans; dans „ les emplois qu'ils exerçoient au dehors, ils „ ſuivoient la Juſtice & l'Équité; & dans les dé- „ libérations, ils ne ſe montroient jamais ni „ paſſionnés, ni fauteurs du crime. Au-lieu de „ ces vertus, nous avons l'avarice & le luxe; „ les particuliers ſont riches, tandis que l'Etat „ eſt pauvre".

Il s'enſuit donc de tout ce que je viens de dire, que les leçons de Morale que donne, ou plutôt que fournit l'Hiſtoire, ſont d'une égale utilité pour tout le monde; & que le moindre particulier en peut profiter auſſi-bien que l'homme public & l'homme d'Etat, ſi avec la fidélité un Hiſtorien a de la capacité, s'il ſuit les règles que les Maitres de l'Art ont donné pour écrire l'Hiſtoire; s'il a ſoin de bien détailler les faits qu'il rapporte & d'en développer les cauſes & les effets; s'il a bien étudié le cœur humain, & ſi dans cette ſource de toutes nos actions, il a été chercher les motifs & les principes qui font agir la plupart des hommes, & qui ont effectivement fait agir ceux dont il rapporte les actions; une telle Hiſtoire qui donne à chacun de nous la connoiſſance de nous-mêmes, ne peut que nous donner des leçons de Morale très utiles. C'eſt ce qui arrivera toujours dans la lecture d'une Hiſtoire qui ſera conforme aux règles que

(a) *Alia fuere, quæ illos magnos fecere, quæ nobis nulla ſunt; domi induſtria, foris juſtum imperium; animus in conſulendo liber, neque delicto, neque lubidini obnoxius. Pro his nos habemus luxuriam, atque avaritiam, publicè egeſtatem, privatim opulentiam.* Salluſt. Bello Catil. p. 158. Ed. Hack. var. Je me ſers de la Traduction de Caſſaigne, qui pourtant ne me paroit pas tout-à-fait juſte. *Animus neque delicto, neque lubidini obnoxius*, veut dire un homme à qui ſa conſcience ne reproche rien, & que la paſſion ne rend point partial.

que Cicéron a données, & qu'ont ſuivies les meilleurs Hiſtoriens anciens & modernes : (*a*) „ Comme dans les grandes avantures on doit „ diſtinguer l'entrepriſe, l'exécution, l'événe„ment, il faut déduire les motifs des actions, „ faire des réflexions judicieuſes, marquer non „ ſeulement ce qui a été fait, & ce qui a été „ dit, mais de quelle manière : découvrir les „ cauſes des ſuccès, ſoit qu'ils viennent du ha„ zard, ou de la témérité, ou de la prudence ; „ & enfin repréſenter quelle réputation avoient „ les hommes dont on parle, & quelles étoient „ leurs mœurs & leurs inclinations.

Pour donner quelque exemple du profit qu'à l'égard de la Morale chaque particulier peut tirer d'une Hiſtoire faite de cette manière ; prenons un exemple de celui que quelqu'un a appellé le plus ſage des Hiſtoriens, je veux dire Philippe de Comines. Cet excellent homme dans ſes Mémoires a ſuivi, ſans les avoir ſues, les règles dont nous venons de parler ; & ce bon ſens dans lequel il excelloit, lui a fait, ſans autre ſecours, trouver la véritable manière d'écrire l'Hiſtoire. Comme il n'y a jamais eu de caractère plus ſingulier que celui de Louis XI, jamais auſſi caractère n'a été mieux dévéloppé ; & on peut dire que Philippe de Comines qui l'avoit beaucoup pratiqué & qui l'a connu à fond, nous l'a fait parfaitement connoitre. Il n'y a rien de mieux dépeint que cette humeur ſoupçonneuſe

(*a*) *Rerum ratio vult quoniam in rebus magnis memoriâque dignis conſilia primùm, deinde acta, poſteà eventus exſpectantur, & de conſiliis ſignificari quid ſcriptor probet, & in rebus geſtis declarari non ſolùm quid actum, aut dictum ſit, ſed etiam quomodo, & cum de eventu dicatur, ut cauſæ explicentur omnes, vel caſus, vel ſapientiæ, vel temeritatis : hominumque ipſorum non ſolum res geſtæ, ſed etiam qui famâ ac nomine excellant, de cujuſque vitâ, atque naturâ.* Cicer. de Oratore. Num. 63.

ſe & défiante de ce Prince, qui étoit ſi crédule que lorſqu'on lui faiſoit quelque rapport contre quelqu'un, il le faiſoit d'ordinaire périr d'abord, ſans s'informer davantage de la vérité du fait. Or il eſt certain que les rapports ſont les principales ſources des diviſions entre les hommes ; que rien n'altère plus l'amitié, & ne détruit plus la Charité. Comme les rapports tiennent les hommes en une perpétuelle défiance les uns des autres, ils rendent le commerce de la vie très difficile, ſoit à l'égard des affaires, ſoit à l'égard de la ſociété; en ſorte qu'on ne ſait, ni comment traiter, ni comment vivre les uns avec les autres. C'eſt ce qui fait qu'il n'y a perſonne qui ne puiſſe profiter de ce que dit Philippe de Comines ſur les mauvais effets de la crédulité qu'avoient pour les rapports, non ſeulement Louis XI, mais auſſi ſon Ayeul, & ſon Père, Charles VI & Charles VII. * „ J'ai vu, dit-il, en parlant des Princes, „ leurs déplaiſirs & douleurs être fondés en ſi „ peu de raiſon, qu'à grande peine l'euſſent „ voulu croire les gens qui ne les hantoient „ point, & la plupart étoient fondés en ſoup- „ çons & rapports ". Il fait voir enſuite que c'étoit ce qui avoit abrégé la vie de la plupart des Rois de France, & en particulier des trois que je viens de nommer, le tout, dit-il, par rapports. Il veut enſuite que les Princes avèrent ces rapports, & qu'ils confrontent l'accuſateur & l'accuſé ; après quoi il ajoute ces belles paroles, que les particuliers auſſi-bien que les Princes devroient avoir toujours préſentes à leur eſprit. „ * Par ce moyen ne ſe feroit aucun „ rapport, s'il n'étoit véritable. Mais il y en a „ de ſi bêtes qu'ils promettent & jurent qu'ils „ n'en diront rien, & par ce moyen ils emportent aucunes fois ces angoiſſes dont je parle, „ & ſi haïſſent le plus ſouvent les meilleurs & „ les plus loyaux ſerviteurs qu'ils ayent, & leur „ font des dommages à l'appetit & rapport de „ pluſieurs méchans ".

* Voyez Commines, Mem. ſur Charles VIII. ch. 45. fol. 448. Ed. Nic. Bonfons à Paris in 12. 1579.

* *Idem ibidem.*

De plus les grands Acteurs dans l'Hiſtoire ne paroiſſent pas toujours dans leur habit de théatre, & un habile Hiſtorien ſait nous les faire voir dans leur vie privée, & tâche de nous faire connoitre l'homme auſſi-bien que le Magiſtrat, le Général, ou le Prince. Il eſt vrai que dans les grandes Hiſtoires on n'entre guères dans ce détail, & c'eſt même une différence qu'il doit y avoir entre une Hiſtoire générale, & une Hiſtoire particulière, ou des Mémoires. Mais du moins eſt-ce un détail dans lequel devroient entrer des Hiſtoriens de cette dernière eſpèce; & il ſemble qu'ils devroient faire en ſorte qu'on ne leur pût appliquer cette plainte ingénieuſe que le Père du Cerceau fait de la Rénommée,

* Poëſ. du P. du Cerceau. p. 75.

* *La Renommée a la voix grande & forte,*
Quand il s'agit d'exalter les Héros.
Rien pour l'éclat ſur elle ne l'emporte;
Mais elle prend leurs vertus trop en gros.
On aimeroit qu'elle voulût s'étendre
Sur des détails qu'elle néglige à tort:
Mais c'eſt un ſoin qu'il ne faut pas attendre;
Sur les détails toujours elle s'endort.

Rien pourtant n'eſt plus inſtructif que ces détails, & rien ne fait mieux connoitre l'homme que lorſqu'on le repréſente par des endroits où tout le monde ſe peut reconnoitre, & dans des circonſtances où tout le monde peut ſe trouver. Quel plaiſir, par exemple, & quel profit tout enſemble de voir les particularités de la vie d'Auguſte que Suétone nous rapporte; de voir cet Empereur dans ſa famille, avec ſes amis, dans les ſpectacles publics, dans ſes divertiſſemens, & en général dans toute ſa vie privée! Ce qui fait voir qu'Auguſte étoit l'homme le plus aimable, & celui à qui un honnête homme du monde ſouhaiteroit le plus de reſſembler. Tantôt Suétone nous le fait voir, (a) ſe mêlant dans les di-

(a) *Civile rebatur miſceri voluptatibus vulgi — Quoties adeſſet*

divertiſſemens du peuple, & y paroiſſant prendre le même plaiſir que le moindre de ſes Sujets. Tantôt (ce qui eſt ſans doute un caractère fort aimable) on le voit dans Suétone (*a*) racommodant les Rois ſes alliés, lorſqu'ils avoient enſemble quelque démêlé; & faiſant tout ce qu'il pouvoit pour qu'ils demeuraſſent unis. Ce que * Caſaubon illuſtre par les peines qu'Auguſte ſe donna pour réconcilier Hérode & ſes enfans. Avec quel plaiſir ne le voyons-nous point † obliger ſa fille & ſes petites-filles à filer? Quelle leçon ne donne point aux pères un Empereur qui eſt lui-même le Précepteur de ſes petits-fils, (*b*) qui leur apprend les Lettres, & à nager, & qui ſouhaite paſſionnément qu'ils imitent ſon écriture? (*c*) Cette délicateſſe dans le choix de ſes amis, cette conſtance pour ceux qu'il avoit choiſis, ce ſupport pour les défauts de ſes amis, & même pour les défauts de tout le monde: ne ſont-ce pas-là des leçons bien agréables, & bien utiles que celles que dans la perſonne d'Auguſte ſon Hiſtorien nous donne des devoirs les plus néceſſaires pour vivre en ſociété avec les autres hommes? devoirs dont la pratique fait une des principales parties de la Charité Chrétienne. Rien encore n'eſt plus agréable que ce que Suétone (*d*) nous dit de la manière ſimple dont Auguſte

* Vid. *Caſaub in loc. ex Joſeph. Antiq. Judaic.* Lib. 16. c. 7.

† *Filiam & Neptes ita inſtituit ut lanificio aſſuefaceret.* Suet. c. 64 p. 229.

adeſſet nihil paterèa agebat — Studio ſpectandi ac voluptate quâ teneri ſe, neque diſſimulavit unquam, & ſæpè ingenuè profeſſus eſt. Suet. in Auguſto cap. 45. p. 203. Ed. Græv. A. 1672.

(*a*) *Promptiſſimus affinitatis cujuſque atque amicitiæ conciliator & fautor.* Cap. 48. p 209.

(*b*) *Nepotes, & Litteras, & natare, aliaque rudimenta per ſe plerumque docuit, ac nihil æquè laboravit quam ut imitarentur chirographum ſuum.* Ibid. p. 230.

(*c*) *Amicitias neque facilè admiſit, & conſtantiſſimè retinuit: non tantùm virtutes ac merita cujuſque proſecutus, ſed vitia quoque & delicta duntaxat modica perpeſſus.* Suet. c. 66 p. 232.

(*d*) *Ibid Ibid.* cap. 72——78. p. 242——253.

guſte ſe logeoit & s'habilloit; que ce qu'il nous dit de la frugalité de ce Prince, de ſa ſobriété dans les repas, & de la joie qu'il tâchoit d'inſpirer à ſes Conviés. En quoi Eginhard, (*a*) dans ce qu'il dit de Charlemagne, a copié Suétone aſſez groſſièrement, & fait quelquefois d'aſſez plaiſantes bévues. Quelle douceur & quelle facilité de mœurs ne trouve-t-on point dans une Lettre qu'Auguſte écrit à Tibère (*b*) ſur une ſoirée qu'il avoit paſſée avec deux ou trois de ſes amis particuliers pendant les Fêtes des Saturnales, où il dit à Tibère qui étoient les Conviés, & qu'ils avoient joué enſemble des jeux de vieillards! Enfin quelle grandeur & quelle bonté n'y a-t-il point dans le reproche obligeant qu'il fait à Horace de ce qu'il ne lui avoit adreſſé aucun de ſes Ouvrages! „ (*c*) Sachez que je ſuis en „ colère contre vous, de ce que vous ne vous „ adreſſez pas à moi dans la plupart de ces Ou„ vrages. Appréhendez-vous qu'un jour ce ne „ ſoit une tache à votre réputation d'avoir été „ de mes amis"? C'eſt ce qui fait voir qu'il n'y a pas moins de vérité que d'eſprit dans ces paroles de Made. de Scudéry: Je ſuis comme Plutarque, je guette les grands hommus aux petites choſes. En effet la plupart des Vies de Plutar-

(*a*) *Res alieniſſimas ineptâ æmulatione hujus Scriptoris in unam periodum commiſcuit.* Caſaub. de Eginh. Ib. c. 77. p. 253. C'eſt delà que Mr. le Gendre a pris ce qu'il dit de Charlemagne, qu'il prenoit plaiſir à manger en famille avec ſes enfans, & à rire & à badiner avec ſes petits-enfans. V. Hiſt. de Fran. V. 2. p. 145. Ed 8

(*b*) *Cœnavi, mi Tiberi, cum iiſdem acceſſerunt convivæ Vinicius & Silvius pater, inter cœnam luſimus γεροντικῶς.* Sueton. Ibid. c. 71. p. 240.

(*c*) *Iratum me tibi ſcito quod non in pleriſque ejuſmodi ſcriptis mecum potiſſimum loquaris. An vereris ne apud poſteros infame tibi ſit quod videaris familiaris nobis eſſe?* Suet. in vitâ Horatii pag. 789. & apud Hor. de Dac. Vol. 10. pag. 394.

tarque ſont écrites de cette manière, & c'eſt par les petites choſes qu'il remarque dans les grands hommes dont il écrit l'Hiſtoire, que ces Vies ſont ſi inſtructives. C'eſt ce qui lui fait dire au commencement de la Vie d'Alexandre (à quoi cette Dame fait alluſion) (*a*) „ que ce ne ſont „ pas les actions les plus éclatantes qui font con„ noitre la vertu & le vice des hommes ; mais „ qu'une petite choſe, ſouvent une parole, un „ jeu, fait mieux connoitre le caractère d'un „ homme, que les ſièges & les combats." Il s'en faut beaucoup que je n'exprime dans cette traduction l'énergie des termes Grecs dont Plutarque s'eſt ſervi ; j'ajouterai ſeulement qu'il tient parole dans la ſuite de cette Vie, & que c'eſt ſur-tout par ces ſortes d'endroits qu'il a tâché de nous faire connoitre Alexandre. Je n'en rapporterai que ce trait, qui fait honnneur au cœur de ce Prince, & qui juſtifie bien ſon amitié pour Héphestion. (*b*) „ Alexandre, dit Plu„ tarque, aimoit Héphestion & honoroit Cratérus, diſant que Héphestion aimoit Alexandre, „ & que Cratérus aimoit le Roi."

Voilà comment, à l'égard de la Morale, l'Hiſtoire eſt très utile même aux Particuliers, & à ceux qui n'ont aucune part aux affaires publiques. Je n'ai rien dit des leçons de vertu que font les Hiſtoriens d'une manière directe, parce que ce n'eſt pas proprement en Hiſtoriens, mais plutôt en Philoſophes qu'ils parlent alors ; & que dans ces ſortes de préceptes les Hiſtoriens violent les rè-

(*a*) Οὐ ταῖς ἐπιφανεςάταις πράξεσι πάντως ἐνέςι δήλωσις ἀρετῆς ἢ κακίας, ἀλλὰ πρᾶγμα βραχὺ πολλάκις καὶ ῥῆμα καὶ παιδία τις ἐποίησεν ἔμφασιν τοῦ ἤθους, μᾶλλον ἢ μάχαι μυριονεκροὶ, καὶ παρατάξεις αἱ μέγιςαι, καὶ πολιορκία πόλεων. Plutarchus in Alexandro p. 664. Ed Francof.

(*b*) Τὸν μὲν ἐφίλει μάλιςα, τὸν δὲ ἐτίμα νομίζων, καὶ λέγων ἀεὶ, τὸν μὲν Ηφαιςίωνα φιλαλέξανδρον εἶναι, τὸν δὲ Κράτερον φιλοβασιλέα. Idem ibid. p. 690.

règles de leur Art, selon la plupart des Critiques qui blâment dans l'Hiſtoire ces ſentences ſi marquées. Je n'ai conſidéré que l'utilité de l'Hiſtoire entant que telle, & par les exemples de vertus & de vices qu'elle nous met devant les yeux. Il me ſeroit aiſé de prouver que l'Hiſtoire nous fait preſque toujours voir la vertu récompenſée, & ſur-tout le vice puni. Je n'en voudrois point d'autre preuve que la fin tragique * de la plupart des Empereurs Romains, qui aiant été preſque tous des Tyrans, ſont auſſi preſque tous (*a*) (excepté peut-être le ſeul Tibère) péris d'une mort violente. Mais ſi je m'étendois là-deſſus, cela me méneroit trop loin, & j'aime mieux paſſer à ma ſeconde Partie, où je dois faire voir l'utilité de l'Hiſtoire par rapport à la Politique.

* V. Machiav. Diſcours ſur Tite-Live. L. 1. chap. 10.

Utilité de l'Hiſtorien par rapport à la Politique.

II. Quand je parle de l'utilité de l'Hiſtoire par rapport à la Politique, je n'entends pas cette Politique rafinée où (comme dit le Père Rapin) † les Eſpagnols & les Italiens ont échoué; qu'il dit avec raiſon être l'étude la plus vaine de toutes, & qu'ils prétendent avoir appriſe dans Tacite. Je ſuis entièrement du ſentiment de cet habile Jéſuite, lorſqu'en parlant du caractère de cet Hiſtorien & de ſes rafinemens en matière de Politique, il dit que c'eſt une ſorte d'eſprit qui n'eſt d'uſage que pour l'oſtentation. On ne s'en accommode pas dans le commerce ordinaire des hommes. Quand je dis que l'Hiſtoire eſt utile par rapport à la Politique, je veux dire qu'elle eſt très utile pour nous faire connoître ce qui peut nuire, ou contribuer au bien de la Société. L'Hiſtoire nous apprend encore quelle eſt la plus ancienne forme de gouvernement & celle qui répond mieux à la deſtination de cet-

† Rapin. Réf. ſur l'Hiſt. n. 28. v. 2. p. 304.

(*a*) *Vide tamen de Tiberio Sueton.* in Tib. c. 73. p. 382. Vide & in Caligulâ. Par tous ces paſſages il paroit qu'on croyoit que Tibère avoit été, ou empoiſonné, ou étouffé, ou étranglé par Caligula.

cette inſtitution, qui eſt ſi utile, ou plutôt qui eſt abſolument néceſſaire. Enfin l'Hiſtoire nous enſeigne par quels moyens la Liberté publique ſe perd & ſe conſerve, & ce qui fait la proſpérité, ou la ruïne des Etats les plus floriſſans, & qui ont la meilleure forme de gouvernement que l'eſprit humain puiſſe imaginer.

Il eſt certain qu'à conſidérer les hommes en Société & ſous quelque forme de gouvernement que ce puiſſe être, la véritable Politique conſiſte à bien pratiquer les divers devoirs de Morale qui nous ſont preſcrits par la raiſon & par la Religion. L'ambition, l'avarice, l'amour du plaiſir, la débauche, l'injuſtice, la violence, l'eſprit de parti, en un mot toutes les Paſſions injuſtes & violentes, tendent par elles-mêmes à la ruïne des Sociétés civiles, & ſans l'aide ſouvent d'un ennemi de dehors, elles viennent à bout de renverſer les plus grands Empires; des Empires qui paroiſſoient établis ſur des fondemens inébranlables, & qui n'avoient été fondés & élevés que par la pratique des vertus contraires à ces vices. C'eſt de quoi l'Hiſtoire Romaine nous fournit de grands exemples: & comme les mêmes cauſes qui ont fait perdre la Liberté à la République, ont enfin fait perdre l'Empire aux Empereurs; il eſt clair qu'il n'y a point de forme de gouvernement à qui les vices & les deſordres dont je viens de parler, ne ſoient également préjudicables, & qu'ils ne viennent enfin à bout de détruire. C'eſt ce que l'Hiſtoire de toutes les Nations nous apprend, & c'eſt à quoi Tite-Live dans ſa Préface prie ſon Lecteur de faire une attention particulière. (a) Il le ramène

(a) *Ad illa mihi pro ſe quiſque acriter intendat animum, quæ vita, qui mores fuerint: per quos viros, quibuſque artibus, domi militiæque, partum & auctum imperium ſit, labente paulatim diſciplinâ, velut deſidentes primo mores ſequatur animo: deinde ut magis magiſque lapſi ſint, tum ire cœperint præcipites, donec ad hæc*

mène à ces prémiers tems de la République, aux grands hommes qui ont vécu alors, & aux grandes actions qu'ils ont faites soit en Paix, soit en Guerre, par lesquelles ils avoient porté l'Empire Romain à un si haut degré de puissance. Il veut ensuite que son Lecteur remarque cette corruption de mœurs qui suivit le relâchement de la Discipline parmi les Romains. „ Jusques-à ce, „ dit-il, que nous soyons venus à ces tems aux- „ quels nous ne pouvons souffrir ni nos maux, „ ni les remèdes qu'on pourroit y apporter ". Tous les Historiens, & même les Poëtes Latins nous parlent de l'excessive corruption des mœurs des Romains, lorsqu'ils perdirent leur liberté du tems de César. Nous en trouvons une belle description dans le petit Poëme de Pétrone sur cette guerre civile, (*a*) où il décrit en si beaux vers la gourmandise excessive des Romains de ce tems-là, les dépenses prodigieuses qu'ils faisoient pour leurs tables, & la somptuosité de leurs édifices qu'ils élevoient jusqu'aux nues. Il seroit inutile de s'étendre beaucoup là-dessus, & tout le monde connoit ce beau discours de Salluste au commencement de la Conjuration de Catilina, où il oppose les mœurs des Romains de son tems à celles de ces grands hommes qui avoient vécu dans les prémiers tems de la République. Je rapporterai seulement ces belles paroles de Caton, & que doit s'appliquer tout Etat libre, où ceux qui ont part aux affaires & aux délibérations publiques, pendant que chez eux ils mènent une vie dissolue, vendent leurs voix & leur crédit au plus offrant, & se laissent aveuglément conduire par un Chef de Parti, à

tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est. Liv. in Procem. p. 6.

(*a*) *Ædificant auro, sedesque ad sidera mittunt.*
Ingeniosa gula est, Siculo Icarus æquore mersus
Ad mensam vivus deducitur.
Petronius de Bello civili.

à qui ils permettent de disposer comme il lui plaît, de leur raison, de leur conscience, de leur liberté, & de celle de toute une Nation. (*a*) „ Il ne faut pas, dit Caton, s'étonner que „ les choses soient en ce desordre. Chacun „ prend ses résolutions à part, & ne consulte „ que son propre intérêt. Dans sa maison il „ songe à vivre délicieusement, dans le Sénat à „ gagner de l'argent, ou à faire des amis, & de „ cette façon personne ne prenant soin de dé- „ fendre la République, elle demeure exposée „ à quiconque la veut attaquer". Caton, lorsqu'il parloit ainsi, avoit en vue la Conjuration de Catilina; & l'événement dans peu de tems vérifia cette prédiction d'une autre manière, mais que Caton ne prévoyoit que trop. Peu de tems après celui où Caton parloit ainsi, Crassus, César, & Pompée eurent chacun leur Liste civile. Aussi ne manqua-t-il pas d'arriver ce que Caton avoit prédit. La libéralité de César lui valut l'Empire préférablement aux richesses de Crassus, & au crédit qu'avoient acquis à Pompée ses manières affables & populaires. C'est cette prodigieuse corruption des mœurs qui faisoit que Sénèque traitoit de chimérique le dessein qu'avoit eu Brutus de rétablir la liberté par la mort de César. Il dit que Brutus (*b*) crut mal à propos

(*a*) *Neque mirum; ubi vos separatim sibi quisque consilium capitis, ubi domi voluptatibus, hic pecuniæ, aut gratiæ servitis, eò fit, ut impetus fiat in vacuam remp.* Sallust. Bel. Catil. p. 159.

(*b*) *Existimavit civitatem in priorem formam posse revocari, amissis pristinis moribus; futuramque ibi æqualitatem civilis juris, & staturas suo loco leges, ubi viderat tot millia hominum pugnantia, non an servirent, sed utri. Quanta verò illum aut rerum naturæ, aut urbis suæ tenuit oblivio, qui uno interempto, defuturum credidit alium qui idem vellet: cum Tarquinius esset inventus, post tot reges ferro ac fulminibus occisos.* Senec. de Benefic. lib. 2. c. 20. p. 396. Ed. Elz. 12. Voyez aussi Machiavel Dis. sur Tite-Live. Lib. 1. c. 16. & 17.

pos que les Romains pouvoient recouvrer leur liberté, après avoir perdu leur ancienne vertu. Il s'étonne que ce grand homme eût pu s'imaginer, que les Loix auroient leur libre cours ; & qu'il y pourroit avoir cette équité dans les Jugemens publics, ou cette égalité qui doit être entre les Citoyens d'une République; lui qui avoit vu tant de milliers d'hommes se battre, non pas pour savoir s'ils seroient esclaves, mais de qui ils seroient esclaves. Brutus, selon Sénèque, avoit bien oublié, ou l'état de Rome, ou la nature des choses, lui qui crut qu'il ne s'en trouveroit pas un autre qui souhaitât de succéder à celui qui venoit d'être tué, ou qui ne se souvint pas qu'il s'étoit trouvé un Tarquin après tant de Rois qui avoient péri par le fer, ou par la foudre. Il falloit un Maitre aux Romains qui pour s'élever fournît à leur luxe & à leur dépense, qui étoient incompatibles avec cette égalité qui doit être entre ceux qui vivent sous un Gouvernement Républiquain. Par-tout les mêmes causes produiront les mêmes effets. Et si la débauche, le luxe, & en général le vice ruïne la liberté des Républiques, il en est de même des Monarchies, que les mêmes vices détruisent presque infailliblement. Quoique Valentinien III eût pour Général Aëtius, le plus vaillant homme, & le plus grand Capitaine de son tems, cependant ses débauches non seulement lui firent perdre à lui-même l'Empire & la vie ; mais de plus, elles furent cause de la ruïne & de la perte entière de l'Empire d'Occident, de même que les desordres des Romains du tems de César avoient fait perdre à la République sa liberté.

Et comme l'Histoire nous apprend l'influence, que le vice & la vertu ont sur la ruïne ou la conservation des Etats, quelle que soit la forme de leur Gouvernement ; elle nous apprend aussi quelle est la meilleure & la plus ancienne forme de Gouvernement, & par quels moyens on

on la peut perdre ou conſerver, lorſqu'on eſt aſſez heureux pour la poſſéder.

Je commence par le dernier article, & je dis qu'il eſt certain que l'Hiſtoire confirme par mille exemples une leçon de Politique, que pour leur propre bonheur, auſſi-bien que pour le bonheur de leurs peuples, il ſeroit à ſouhaiter que les Rois euſſent toujours dans l'eſprit. C'eſt que s'ils ſouhaitent de conſerver leur autorité, ils ne doivent jamais entreprendre de l'étendre au-delà des juſtes bornes que leur preſcrivent les Loix particulières de leur Etat, ou en général les Loix naturelles qui ſont la règle éternelle du juſte & de l'injuſte, & qui, ſi elles étoient conſultées, régleroient aiſément les Droits des Rois & des Peuples. C'eſt un principe répandu dans toute la Politique d'Ariſtote, (a) qu'outre les Tyrans qui oppriment un peuple libre qui vivoit ſous un Gouvernement Républiquain, ce qui étoit ce qu'on appelloit Tyrans, parmi les anciens; les Rois les plus légitimes ſont des Tyrans, dès qu'ils veulent s'attribuer un pouvoir qu'ils n'ont pas par les Loix. Après avoir donné diverſes raiſons de la mort & de la ruïne de pluſieurs Tyrans dont il raconte la fin malheureuſe: après avoir fait voir que leurs malheurs viennent des injuſtices & des affronts qu'ils avoient faits aux particuliers, ou de celles que les particuliers ſe faiſoient les uns aux autres, & que les Rois ne ſe mettoient pas en peine de réparer: après avoir montré que ce fut-là en particulier la cauſe de la mort de Philippe père d'Alexandre qui fut tué par Pauſanias, à qui on avoit fait un ſanglant affront dont il demanda en-vain juſtice à Philippe: après, dis-je, avoir

(a) Αἱ δὲ (Tyrannides) ἐκ τῆ τῶν βασιλέων παρεκβαινόντων τὰ πάτρια, καὶ δεσποτικωτέρας ἀρχῆς ὀρεγομένων. Ariſt. Pol. L. 5. c. 10. p. 626. Ed. Elzev. Ed. Dan. Heiſ.

avoir montré tout cela, Ariſtote fait voir (*a*) que ces reſſentimens des particuliers ne ſont pas la principale cauſe de la perte des Princes ; & que les Rois, même héréditaires, ſe faiſoient ſouvent détrôner, parce qu'ils en agiſſoient avec hauteur, & qu'ils ſe rendoient mépriſables, en oubliant qu'ils n'avoient qu'un pouvoir royal, & non pas un pouvoir tyrannique. Machiavel a fait la même réflexion, qu'il exprime avec ce bon ſens & cette force d'expreſſion qui lui eſt ſi ordinaire : & il faut avouer que ſi dans ſon Prince il a donné des Loix aux Tyrans (ce qu'Ariſtote & Thomas d'Acquin avoient fait avant lui (*b*), il a donné ailleurs d'excellentes leçons aux Rois qui abuſent de leur autorité, & qui entreprennent de ruïner la liberté de leurs Sujets (*c*). „ Les „ Princes, dit-il, doivent ſavoir qu'ils commen„ cent à perdre leur Etat du moment qu'ils com„ mencent à violer les Loix, & qu'ils n'ont au„ cun égard à des coutumes qui ſont anciennes, „ & ſous leſquelles les peuples ont vécu long„ tems". Il prouve par l'exemple de Tarquin le ſuperbe, (*d*) „ que quelque odieux & quel-

„ que

(*a*) Ἐν δὲ ταῖς κατὰ γένος βασιλείαις τιθέναι δεῖ τὴς φθορᾶς αἰτίαν πρὸς ταῖς εἰρημέναις, καὶ τὸ γίνεσθαι πολλοὺς εὐκαταφρονήτους, καὶ τὸ δύνασιν μὴ κεκτημένους τυραννικὴν, ἀλλὰ βασιλικὴν τιμήν. ὑβρίζειν. Ibid. p 639.

(*b*) Voyez Naudé *Coups d'Etat* p. 22—27. *Ex Thoma*, *comm.* ſur le L. 5 de la Polit. d'Ariſtote. Voyez Ariſt. L. 5. cap. 11. pag. 654.

(*c*) *Sappino adunque i Prencipi come a quella hora e' cominciano a perder lo ſtato, ch'eſſi cominciano a romper le leggi, & quelli modi, & quelle conſuetudini, che ſono antiche, & ſotto le quali gli huomini lungo tempo ſono vivuti.* Machiav. ubi ſupra L. 3. c. 5. fol. 138. Ed. Palerm. in 8.

(*d*) *Benche il modo dell' occupare il regno fuſſe ſtato ſtraordinario, & odioſo : non dimeno quando egli haveſſe oſſervato gli antichi ordini de gli altri Re ; ſarebbe ſtato comportato ; ne ſi ſarebbe concitato il Senato ; & la Plebe contra di lui per torgli lo ſtato. Non fu adunque coſtui cacciato per haver Seſto ſuo figlivolo ſtuprata Lucretia,*

„ que extraordinaires que ſoient les moyens „ dont un Roi s'empare d'un Royaume, il ſera „ ſouffert, pourvu qu'il obſerve les anciens Or- „ dres de l'Etat". Ce n'eſt pas proprement, dit-il, parce que Lucrèce fut violée par Sextus, que Tarquin fut chaſſé de Rome, mais parce qu'il viola toutes les Loix du Royaume; parce qu'il gouverna tyranniquement, & qu'il ôta au Sénat ſon ancienne autorité. Il eſt certain que les Princes ne riſquent jamais plus de perdre leur autorité, que lorſqu'ils veulent l'augmenter & l'étendre plus que ne le permettent ces Loix de l'Etat qu'ils ont juré d'obſerver, & qui ſont l'unique fondement de l'obéiſſance que leur doivent leurs Sujets. On peut dire que c'eſt par les entrepriſes qu'ils ont faites ſur les libertés du peuple, que quelques-uns de nos derniers Rois les ont affermies pour jamais: & c'eſt en s'attribuant des prérogatives qu'ils n'avoient pas, qu'aux dépens peut-être de celles qu'ils avoient, les priviléges des peuples ont été conſidérablement augmentés ſous les quatre derniers Règnes qui ont précédé la Révolution. * Mr. Echard commence ſon ſecond volume, en nous diſant que ſi Charles I. & ſes Miniſtres firent quelques fauſſes démarches, c'étoit parce que les Droits des peuples n'étoient pas auſſi clairement établis qu'ils l'ont été depuis: à quoi il auroit dû ajouter, que c'eſt par les fauſſes démarches de la Cour que ces droits des peuples ont été établis ſur des fondemens inébranlables. Quand un Pair du Royaume incommodoit la Cour, & qu'on craignoit que dans le Parlement il ne cabalât contre les Miniſtres, ou on ſuppoſoit quelques prétextes pour l'envoyer à la Tour, comme du tems de Charles I. on y envoya le Comte d'Arundel, ou on ne leur envoyoit pas ce qu'on appelle *Writs*

* Hiſtor. of England. Tom. 2. p. 1. & ſuiv.

cretia, ma per haver rotte le leggi del regno, & governato lo tirannicamente, havendo tolto al Senato ogni autorità. Machiavel Liv. 3. c. 5. p. 138.

Writs of Summons, des Lettres Patentes pour les appeller au Parlement ; ce qu'on fit à l'égard de Williams Evêque de Lincoln, à qui on n'envoya point de *Writ* pendant les prémiers Parlemens de ce Règne. Les Seigneurs, à la vérité, ne se mirent pas beaucoup en peine d'une injuſtice faite à un Evêque, laquelle pourtant donnoit une grande atteinte aux privilèges de leur Chambre ; ce qui obligea enfin la Cour dans le dernier Parlement de ce Règne de donner un *Writ* à ce Prélat. Mais pour l'affaire du Comte d'Arundel, * la Chambre le prit ſur un ton plus haut, & ne voulut point tenir ſes ſéances que le Comte ne leur fût rendu ; ce que la Cour fut enfin obligée de faire en promettant aux Seigneurs qu'on auroit deſormais plus d'égard à leurs privilèges : auſſi ces deux exemples ont-ils été les derniers de ce genre. Les Seigneurs & les Prélats les plus déclarés contre la Cour ont été toujours depuis appellés au Parlement ; & ſi pendant la ſéance quelque Pair a été envoyé en priſon, la Chambre a toujours ſu, & approuvé la cauſe de leur détention. † Milord Clarendon dit fort bien que, ſi pour lever la fameuſe Taxe des Vaiſſeaux (*Ship-Money*) on s'y étoit pris par voie d'emprunt, comme on avoit fait dans les autres emprunts, cette Taxe eût paſſé dans le monde pour un ſecours que le peuple accordoit volontairement au Roi, & dont le Roi vouloit bien avoir l'obligation au peuple ; on n'auroit pas vu alors en Angleterre les deſordres qu'y cauſa cette malheureuſe levée de deniers, qui fut une des principales cauſes de la funeſte Révolution de ce tems-là. Mais (*a*) quand le peuple vit que, ſuivant la déciſion des Juges, le Roi exigeoit

* Voyez *Rushworth, Hiſtorical Collections.* Vol. I. p. 363. & 370.

† Voyez *Clarendon.* Vol. 1. p. 69. & 71.

(*a*) *When they ſaw in a Court of Law (that Law, that gave them Title to, and Poſſeſſion of all that they had) Reaſon of State urged as Elements of Law, Judges as ſharp ſighted as Secretaries of State ; and in the Myſteries of State*, &c. Ibid. p. 70.

geoit comme un droit, une Taxe à laquelle toute l'Angleterre ſavoit qu'il n'avoit aucun droit, ſelon toutes les Loix du Royaume, (ſelon ces Loix qui étoient la ſeule ſureté que chacun eût pour tout ce qu'il poſſédoit); quand dans une Cour de Juſtice, où on ne doit juger que par les Loix, on en vint à ſubſtituer la raiſon d'Etat à ces Loix; quand les Juges dépouillant leur caractère, ſe revêtirent de celui de Miniſtres d'Etat; quand enfin on vit que la même raiſon dont on ſe ſervoit pour exiger cette Taxe, engloutiſſoit toute la propriété du Royaume; & que ſous ce prétexte de néceſſité, la Cour alloit devenir maitreſſe abſolue des biens de toute l'Angleterre; alors perſonne ne crut, ni ſa liberté, ni ſes biens en ſureté; on n'eut aucun reſpect dans la Chambre haute pour les déciſions des Juges, qu'auparavant on y regardoit comme des Oracles en matière de Loi; & la Chambre baſſe n'eut pas plus d'égard pour les Loix ſur leſquelles étoient fondées les Prérogatives Royales, que la Cour en avoit eu aux Loix qui étoient les fondemens des Libertés & des Droits des Sujets. Auſſi cette prétention de la Cour n'a-t-elle plus eu lieu depuis. On a condamné par Acte du Parlement toute levée de deniers, ſous quelque prétexte de néceſſité que ce ſoit, lorſqu'elle ſe fait ſans le conſentement du Parlement. C'eſt une Loi que dans leurs plus grands beſoins les ſucceſſeurs de Charles I. ont conſtamment obſervée; au-lieu qu'avant la déciſion des Juges de ce Prince, rien n'étoit plus commun que de lever des deniers par voie d'emprunt ou de Bienveillance, „ *By loan and Benevolence*"; & comme on ne prétendoit pas que cela dût tirer à conſéquence, le peuple s'y ſoumettoit ſans peine, & s'y ſeroit apparemment toujours ſoumis, ſans le Jugement dont on vient de parler. Je ne fais ici que paraphraſer Milord Clarendon, & j'ajoute qu'il y a auſſi apparence que le pouvoir diſpenſatif décidé par les

Juge

Juges de Jaques II. ne ſe relevera jamais du coup que lui a donné ce qu'on appelle ici (*the Bill of Rights*) & qui eſt un Acte où le Parlement déclara quelles ſont les libertés des Sujets, en même tems qu'il déclara le Trône vacant par l'abdication du Roi Jaques II., & qu'il nomma pour le remplir le Prince & la Princeſſe d'Orange, en qualité de Roi & de Reine d'Angleterre. En un mot, rien n'eſt plus juſte que cette réflexion que fait le Père Daniel en parlant de Pepin le Bref, & elle devroit être méditée avec ſoin par tous les Souverains qui ſouhaitent de conſerver leur autorité. * „ Cette au-
„ torité, dit le Père Daniel, fut toujours ab-
„ ſolue, & d'autant plus qu'il affecta moins de
„ la faire paroître indépendante par les Aſſem-
„ blées fréquentes de la Nation, auxquelles il
„ communiquoit tous ſes plus grands deſſeins,
„ & les plus importantes affaires de l'Etat ". C'eſt ce qui a fait dire à Machiavel „ que ceux qui
„ auroient quelque connoiſſance de l'Hiſtoire,
„ (*a*) verroient que Timoléon, & ſes ſembla-
„ bles, n'avoient pas moins eu d'autorité dans
„ leur Patrie, que Denis de Syracuſe, & Pha-
„ laris : mais qu'ils avoient vécu beaucoup plus
„ en ſureté.

* Daniel, Vol I. p. 389. Ed. Amſt. 4.

Nous vivons, graces à Dieu, ſous un Règne où ces vérités n'ont pas beſoin d'être miſes devant les yeux de ceux qui nous gouvernent. Jamais l'Angleterre n'a été gouvernée ſelon les Loix, comme elle l'eſt à préſent. Dans tout ce Règne ce ſont uniquement les Loix qui juſques à préſent ont décidé de la vie, de la propriété, & de la liberté de chacun, ſuivant cette maxime de Pepin que je viens de rapporter, & qui

(*a*) *Vedrebbono anchora come Timoleone, & gli altri non hebbeno nella Patria loro meno auttorità, che ſi haveſſino Dioniſio, & Phalari, ma vedrebbono di gran lunga havervi havuto piu ſicurtà.* Mach. Lib. 1. c. 10. fol. 18.

qui eſt ſans doute la manière la plus ſage, parce que c'eſt la moins ſuſpecte dont un Prince puiſſe affermir ſon autorité; nos Parlemens ſous ce Règne ont toujours été conſultés ſur les affaires les plus importantes; & c'eſt à leurs déciſions que la Cour s'en eſt toujours rapportée: en un mot, ſous un Prince, qui avec mille fois plus de juſtice & de clémence, a toute la facilité d'humeur & de manières qu'a jamais eu Auguſte. On peut appliquer au Règne du Roi, tout ce que les Poëtes & les Hiſtoriens ont dit du Règne de cet Empereur. Avec cette différence, que par le caractère du Succeſſeur auſſi-bien que par la conſtitution de notre Gouvernement, notre bonheur paroît devoir être plus durable, comme il eſt établi ſur des fondemens plus ſolides, que n'étoit celui des Romains du tems d'Auguſte.

Mais ſi nos Princes n'ont pas beſoin qu'on leur repréſente combien ils riſqueroient leur autorité, s'ils entreprenoient de ſe mettre au-deſſus des Loix; nos Peuples au contraire ont grand beſoin qu'on leur faſſe voir que la licence effrénée qui règne parmi nous, ne peut avoir que des ſuites très dangereuſes pour notre liberté, ou du moins pour notre repos. Il y a longtems que Platon a remarqué que la Tyrannie s'établit dans un Etat libre, lorſqu'on n'y fait pas mettre de bornes à l'amour de la liberté. Il décrit ces abus de la liberté d'une manière fort vive, & par malheur, ce qu'il dit là-deſſus n'eſt pas auſſi imaginaire que l'idée qu'il nous donne d'une République parfaite. „ * Dans un pareil „ Gouvernement il n'y a, ſelon lui, aucune diſ- „ tinction de Magiſtrats, ni de Sujets, de Pè- „ re, ni d'Enfans, de Femme, ni de Mari, de „ Maitre, ni de Domeſtique; & juſques aux „ Bêtes, tout eſt cenſé avoir droit à cette pré- „ tendue liberté de faire tout ce qu'ils veulent, „ afin de ne paroître point avoir de Maitre.

* Plato *de Rep.* lib 8. p. 206. v. 2. Ed Cantabr.

„ Ils

„ (*a*) Ils n'ont aucun égard aux Loix écrites, & „ non écrites", c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont aucun reſpect pour les Loix, ni pour des Coutumes anciennes, & ſouvent plus reſpectables que les Loix. Ariſtote qui dans ſa Politique le réfute ſouvent, (*b*) eſt ici d'accord avec Platon; & c'eſt même par cette licence outrée qui ne règne quelquefois pas moins ſous un Gouvernement Deſpoſtique, que dans un Etat Populaire, qu'Ariſtote fait voir la reſſemblance qu'il y a ſouvent entre les Maximes d'un Gouvernement Tyrannique, & celles de quelques Gouvernemens Républiquains. * „ Ariſtote fait voir que jamais „ un Peuple n'eſt plus en danger de perdre ſa li- „ berté, que lorſqu'il ne veut point être gêné „ par les Loix, & qu'il croit avoir droit de fai- „ re impunément tout ce qu'il veut". (*c*) Il montre que c'eſt-là une très fauſſe idée de la liberté: & „ que bien loin que ce ſoit un eſcla- „ vage d'être obligé de vivre ſelon les Loix de „ ſon Pays, c'eſt au contraire le ſalut d'un E- „ tat, & de ceux qui le compoſent". Toutes les Républiques des Grecs, qui en ce tems-là, avoient perdu leur liberté ſous Philippe & ſous Alexandre, étoient autant de preuves parlantes de la vérité de ce que dit ici Ariſtote; & Dieu vueille que nous n'en voyions point de preuves plus modernes, & où nous ſoyons plus intéreſſés! Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que ce ſont ſur-tout les inſtrumens ou les partiſans du Deſpotiſme des derniers Règnes, qui vivant à l'ombre de nos Loix qu'ils foulent aux piés, & dont ils ne reconnoiſſent pas l'autorité, portent parmi nous la

* Voyez Liv. 5. ch. 9. p. 618. 619.

(*a*) Τελευτῶντες γάρ που οἶσθ ὅτι οὐδὲ τῶν νόμων φροντίζουσι γεγραμμένων ἢ ἀγράφων, ἵνα δὴ μηδαμῇ μηδεὶς αὐτοῖς ἦ δεσπότης. Ibid p. 208.

(*b*) Ἔτι δὲ καὶ τὰ τυραννικὰ κατασκευάσματα δημοτικὰ δοκεῖ πάντα. Ariſt. Polit. Lib. 6. p. 717.

(*c*) Οὐ γὰρ δεῖ οἴεσθαι δούλειαν εἶναι τὸ ζῆν πρὸς τὴν πολιτείαν, ἀλλὰ σωτηρίαν. Ibid. p. 619.

la licence aux derniers excès, & qui attaquent insolemment un grand Prince, & qui est tel, indépendamment de la Couronne qu'il porte; pendant que tout le monde sait qu'il n'y a pas longtems que ces mêmes personnes auroient érigé en crime d'Etat, & en attentat contre la personne du Souverain, la moindre parole qui seroit échappée contre un Valet de pié d'un prémier Ministre.

Mais l'Histoire est non seulement utile par rapport à la Politique, en ce qu'elle nous enseigne le moyen de conserver la forme de Gouvernement que nous possédons: elle l'est encore en ce qu'elle nous met devant les yeux ce qui est arrivé aux Etats qui vivoient sous la même forme de Gouvernement que nous, & comment ils l'ont conservée, ou perdue.

De tous les Privilèges dont jouit l'Angleterre sous la plus belle & la plus heureuse Constitution de Gouvernement qui ait jamais été, on peut dire que le plus grand, & la source de tous les autres, c'est (ce que j'ai déja remarqué) que le Peuple ne peut être taxé, que de son consentement. Philippe de Commines regarde ce privilège des Sujets comme faisant presque partie de la Loi naturelle, * „ & il dit, qu'il n'y a „ Roi ne Seigneur sur terre qui ait pouvoir, outre son Domaine, de mettre un denier sur ses „ Sujets, sans octroi & consentement de ceux „ qui le doivent payer, si non par Tyrannie, „ ou violence". A quoi on peut ajouter ce qu'il dit des remords que Mahomet II. eut en mourant, d'un Impôt qu'il avoit mis sur ses Sujets. † „ Or regardez, dit Commines, ce que „ doit faire un Prince Chrétien, qui n'avoit autorité fondée en raison, de rien imposer sans „ le consentement de son peuple". C'est de quoi les Anglois ont toujours été bien persuadés; aussi est-ce le prémier article de la fameuse Requête qu'on présenta à Charles I. qu'on ap-

*Comm. ch. 108. fol. 252.

†Comm. ch. 140. fol. 325.

pelle, * „ *The Petition of Right*", & qu'on a fondée ſur un Article de la MAGNA CHARTA, accordée par le Roi Jean; Article qui paſſa en Loi, comme je viens de le dire, à l'occaſion du *Ship-Money*, ou de l'argent des Vaiſſeaux, que Charles I. levoit de ſa propre autorité; ce qui fit, comme je l'ai dit, que dans le dernier Parlement de ce Prince, on déclara par Acte du Parlement, que le Roi ne pourroit lever d'argent ſans le conſentement du Parlement, ſous quelque prétexte de néceſſité que ce fût. Or pour peu qu'on ſache l'Hiſtoire de France, il eſt aiſé de voir quelle fut la prudence de ce Parlement d'avoir exclus dans cette Loi, toute ſorte de néceſſité, quelle qu'elle puiſſe être. Ils ſavoient que du tems de Charles VII, on leva pour la prémière fois de l'argent en France ſans le conſentement des Etats. Jamais il n'y avoit eu de prétexte plus ſpécieux, † car il s'agiſſoit d'achever de chaſſer les Anglois du Royaume. Cependant ce cas extraordinaire ſervit de Loi & d'exemple pour l'avenir: & Philippe de Commines nous fait aſſez entendre que dès le tems de Louis XI, on avoit parfaitement oublié que le conſentement des Etats eût jamais été néceſſaire pour lever de l'argent. Cet exemple eſt commun, mais il n'en eſt que plus fort: & Philippe de Commines a bien eu raiſon de louer l'Angleterre, qui de ſon tems, n'avoit jamais conſenti à une pareille levée de deniers. On en peut dire de même de cette Loi qui depuis la Révolution a ordonné que les Patentes des Juges ſeroient deſormais dreſſées avec la Clauſe, *Quamdiù ſe benè geſſerint*. Il ſeroit même à ſouhaiter en général qu'on ne vît pas de ſi fréquens changemens qu'on en voit ici dans les prémiers Poſtes de l'Etat; & qu'on pût faire à nos Rois le même compliment que Claudien fait à Honorius (*a*), qu'il loue de ce qu'il ſait choiſir des gens

* Ruſworth Hiſt col v. 1. p. 588.

† Voyez Commines ch. 129. fol. 229.

(*a*) *Ut fortes in Marte viros animoſque paratos,*

Sic

gens de courage pour la Guerre, & des gens de bien dans la Paix; de ce qu'il conserve longtems ceux qu'il a choisis, & qu'il ne leur donne pas de fréquens Successeurs. Aussi Mézéray nous dit-il, que l'un des sujets qui avoit le plus ébranlé les Villes, particulièrement celle de Paris, contre le Roi Louis XI, dans la guerre du bien public, ç'avoit été la mutation des Officiers. „ Pour cette raison, ajoute l'Historien, „ le Roi fit cette célèbre Ordonnance du 22 „ Octobre 1467, qui porte que considérant qu'en „ ses Officiers consiste sous son autorité la di„ rection des faits par laquelle est policée & en„ tretenue la chose publique du Royaume, & „ que d'icelui ils sont Ministres essentiels, com„ me membres du Corps dont il est Chef, il „ vouloit leur ôter le doute qu'ils avoient de „ choir en l'inconvénient de mutation & d'stitu„ tion, & desiroit pourvoir à leur sureté; & „ partant il ordonnoit qu'il ne seroit donné au„ cun Office, s'il n'étoit vacant par mort, ou „ par résignation volontaire, ou par forfaiture „ jugée & déclarée judiciairement par Juge com„ pétent". Sur quoi Mézéray remarque à la marge, (*a*) „ que ce Droit de n'être point destitué „ est fort ancien, & qu'on le voit dans les Ca„ pitulaires de Charles le Chauve, & dans l'Or„ donnance de Philippe de Valois". De l'autre côté il n'est pas moins dangereux dans un Etat libre, que les mêmes personnes demeurent longtems dans les grands Emplois, où ils peuvent se faire des Créatures, & acquérir un Crédit qui peut

Sic justos in pace legis, longumque tueris
Electos; crebris nec succedentibus urges
Judicibus. Claud de 4. conf Hon. v 488—491.

(*a*) Voyez Mezéray Abbr Chron. vol. 3. p. 307. Voyez Daniel vol. 4 p. 258. & 282 Commines nous dit aussi que Louis XI en mourant commanda à son fils de ne changer aucuns Officiers Voyez Commines ch. 134. fol. 310. Voyez Daniel ubi supra p. 409.

peut être préjudiciable à la liberté. C'étoit la raiſon que Catulus donne dans Dion Caſſius, pour laquelle (*a*), il ne vouloit pas qu'on prolongeât le Commandement à Pompée : ce qu'il prouve par l'exemple de Marius & de Sylla, qui aiant eu ſi longtems le pouvoir ſouverain entre les mains, s'en étoient ſervis pour opprimer la liberté de la République. Au-lieu de s'attacher à l'Etat, on s'attache à ceux par le crédit de qui on a été avancé, ou par qui on eſpère de l'être. C'eſt le reproche que Caton dans Lucain faiſoit à l'Armée de Pompée, qui vouloient tout quitter après la mort de leur Général, à qui Caton reproche (*b*) „ qu'ils ont été pour Pompée plu„ tôt que pour Rome". C'eſt auſſi à quoi ſe rapporte ce que Salluſte remarque dans les fragmens qui nous reſtent de ſon Hiſtoire (*c*): „ Que „ les guerres civiles vinrent de ce qu'un petit „ nombre de Puiſſans, ſous le prétexte ſpécieux „ de défendre les droits du Sénat & du Peuple, „ tâchoient de ſe rendre Maitres des affaires. „ On étoit appellé bon ou mauvais Citoyen, „ non pas à cauſe des ſervices qu'on rendoit à „ la République, la corruption étant générale, „ mais ſelon qu'on étoit riche & plus en état „ de nuire aux autres ; on paſſoit pour homme „ de bien, parce qu'on approuvoit l'état pré-

„ ſent

(*a*) *Ἐγὼ τοινὺν πρῶτον μὲν καὶ μάλιςα φημὶ ἢ δεῖν μήδενι ἀνδρὶ τοσαύτας κατὰ τὸ ἴξης ἀρχὰς ἐπιτρέπειν. τοῦτο γὰρ καὶ ἐν τοῖς νόμοις ἀπηγόρευται, καὶ τῇ πείρᾳ σφαλερώτατον πεφώραται.* Dio. Caſſ. Lib. 36. p. 12.

(*b*) *Tu quoque prò dominis & Pompeiana fuiſti, Non Romana manus.* Lucan lib. 9.

(*c*) *Ad poſtremum bella civilia orta ſunt : dum pauci potentes, quorum in gratiâ plerique conceſſerant ſub honeſto patrum aut plebis nomine dominationes affectabant, bonique & mali cives appellati, non ob merita in rempublicam, omnibus pariter corruptis, ſed uti quiſque locupletiſſimus, & injuriâ validior, quia præſentia defendebat, pro bono ducebatur.* Salluſt. Hiſt. Fragment. Lib. 2. p. 393. & 394.

„ ſent des affaires, & qu'on s'attachoit à ceux „ qui avoient le plus de puiſſance & de cré„ dit".

Mais ſur-tout, en troiſième lieu, l'utilité de l'Hiſtoire par rapport à la Politique, paroît en ce qu'il n'y a que l'Hiſtoire qui nous puiſſe apprendre quelle eſt la meilleure & la plus ancienne forme de Gouvernement. Il eſt certain que pour peu qu'on voulût étudier l'Hiſtoire, cela rectifieroit les fauſſes idées qu'on a en tant d'endroits, & ſur-tout dans ce Pays, ſur la nature du Gouvernement, & ſur les Droits des Rois & des Peuples. La Doctrine de l'obéiſſance paſſive ne tiendroit guères longtems contre la raiſon; mais elle eſt encore plus terraſſée par l'Hiſtoire. Il n'y a point de ſyſtême plus chimérique, plus inſoutenable, ni plus contraire à l'Hiſtoire que celui du Droit patriarchal, & du Droit héréditaire, c'eſt-à-dire du Droit inaliénable du plus proche Héritier; car c'eſt ce qu'on appelle ici Droit héréditaire. Il eſt clair qu'on ne peut l'appliquer à la Famille Royale d'à-préſent, à moins que de ſe jouer des mots, & d'y attacher une idée différente de celle que tout le monde y a toujours attachée. Quoi qu'il en ſoit, car cela n'eſt pas de mon ſujet, on peut à la vérité nier qu'il ne paroiſſe par l'Ecriture, & par Homère, que dans les prémiers tems, il y avoit de grandes prérogatives attachées au Droit d'Aineſſe. C'eſt, à l'égard de l'Ecriture, ce qui paroît par l'Hiſtoire d'Eſaü & de Jacob; & il y a dans Homère un paſſage fort remarquable, où Iris repréſente à Neptune irrité contre Jupiter (a), „ qu'il y a des Furies vengereſſes des torts qu'on „ fait aux Ainés". Cependant il eſt abſurde de dire que le Droit des Ainés ſoit inaliénable, & qu'en général on ſoit obligé de Droit divin de ſe ſoumettre à l'autorité de ceux en qui réſide le Droit

(a) Οἵσθ' ὡς πρεσβυτέρῃσιν ἐρινύες ἅλλον ἕπονται. Iliad l. 15. v. 204.

Droit Héréditaire. Si c'étoit un devoir que Dieu eût imposé aux hommes, il auroit suivi cette règle dans l'Etablissement des Rois d'Israël & de Juda; où on voit néanmoins une succession si souvent interrompue; où les Cadets sont préférés aux Aînés, comme Salomon le fut à Adonija; où David, Jéroboam, & plusieurs autres sont élevés au Trône au préjudice de ceux qui étoient du Sang Royal. Il n'est pas moins absurde de dire que le Gouvernement Monarchique est de Droit divin. Ce n'est pas du moins le sentiment de Josèphe, & de Sulpice Sévère, lorsqu'ils parlent de la demande que les Juifs firent d'un Roi: le prémier dit, que la demande des Juifs affligea fort Samuël, à cause de la haine qu'il avoit pour les Rois; & l'autre, dans le discours qu'il fait faire à Samuël, dit que (*a*) pour les détourner d'une résolution si déraisonable, Samuël leur représenta avec quelle autorité les Rois commandent à leurs Sujets: quel est le faste de la Domination Royale: il relève le bonheur de la Liberté, & déteste les malheurs de la Servitude. Il est clair que Samuël n'a point prétendu parler du Droit des Rois d'Israël, lorsqu'il dit aux Juifs de quelle manière leurs Rois les traiteroient. Il n'a voulu parler que de la coutume qu'avoient les Rois d'Orient de traiter ainsi leurs Sujets. C'est la signification du mot *Mischpat*, qui est employé dans cet endroit: & Homère s'est souvent servi des mots νόμος, θέμις, & δίκη, de la même manière; & même (*b*) en parlant des Rois,

(*a*) *At ille placidè, salubri oratione ab insanâ voluntate detorquere plebem: domination m regiam & superba imperia exponere, libertatem extollere, servitutem deteſtari.* Sulp. Sev. Lib 1. c. 58 p. 168.

(*b*) Ητ' ἐςὶ ΔΙΚΗ θείων βασιλήων. Odyss. L. 4. v. 691. Voyez Mr. le Clerc sur 1. Sam. 8. 9. & 11. Voyez les Scholies de Didyme sur l'Odyss. L. 18. v 275. & L. 19. v. 43. Le mot de *Jus* se prend aussi dans le même sens en Latin:

Hæc

Rois, comme Mr le Clerc l'a fait voir, par ce que Pénélope dit d'Ulisse, qu'il n'avoit maltraité en paroles, ni fait de mal à personne : ce qui, dit-elle, est la coutume des Rois. Il paroît par Homère que la puissance des Rois de son tems étoit fort limitée. Sur le fameux vers *οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη*, Mr. Pope non seulement fait voir qu'il ne s'agit là que de l'autorité qu'avoit Agamemnon en qualité de Général, autorité qui étoit fort bornée : il montre de plus que du tems d'Homère, les Rois étoient obligés de conserver les Droits de leurs Sujets, & que c'est pour cette raison qu'ils sont appellés *θεμιστοπολοὶ* & *δικασπολοὶ*, par Homère. (*a*) Sur ces douze Chefs des Phœaciens à la tête de qui étoit Alcinoüs, qui, comme il dit dans Homère, étoit le treizième, quoiqu'Homère le traite toujours de Roi, Made. Dacier remarque que le Gouvernement des Phœaciens n'étoit pas despotique, non plus que tous les Gouvernemens de ce tems-là. Le Peuple avoit ses Droits, & il étoit représenté par ces personnages qui sont appellés Princes & Chefs : sur quoi elle cite un beau passage d'Aristote, où après avoir distingué quatre espèces de Royautés, il dit (*b*) que la prémière étoit celle des tems héroïques, à laquelle les Peuples se soumettoient volontairement sous certaines

nes

Hoc mihi perpetuò jus est, quod solus (al. cautus) amator
Nec citò desisto, nec temerè incipio.

Propert. L. 2. El. 16. p. 212. Ed. Scal. Le mot Κρίσις se prend dans le même sens, Eccléſiastiq. 38. 16. Vide Grot. in loc.

(*a*) *Δώδεκα γὰρ κατὰ δῆμον ἀριπρεπέες βασιλῆες*
Ἀρχοὶ κραίνουσι, τρισκαιδέκατος δ' ἐγὼ αὐτός.
Alcinous apud Hom. Odyss. L. 8. v. 390.

(*b*) ΒΑΣΙΛΕΙΑΣ *μὲν οὖν εἶδη ταῦτα τέτταρα τὸν ἀριθμόν. μία μεν, ἡ περὶ τοῦ ἡρωϊκοὺς χρόνους. αὕτη δ' ἦν ἑκόντων μὲν ἐπίτισι δ' ὡρισμένοις. στρατηγὸς γὰρ ἦν καὶ δικαστὴς ὁ βασιλεὺς, καὶ τῶν πρὸς τοὺς θεοὺς κύριος.*
Arist. Polit. L. 3. p. 357. & 358. c. 11.

nes conditions : car, dit-il, le Roi étoit alors Général d'Armée, Juge, & avoit inſpection ſur le Culte des Dieux. Il paroît par Plutarque * dans la vie de Pyrrhus „ que chez les anciens „ Moloſſes les Rois juroient de maintenir les „ Droits du Peuple, & les Peuples de défendre „ l'autorité Royale, mais après les Loix, μετὰ τοὺς „ νόμους. C'eſt-à-dire, entant que cette autorité „ ſeroit exercée conformément aux Loix". Grotius qui m'a fourni ce paſſage, en cite un autre du troiſième Livre des Loix de Platon, où il dit la même choſe, en parlant des Héraclides qui fondérent les Royaumes de Meſſène, Sparte, & Argos. (a) „ Les Rois dit-il, étoient o„ bligés de gouverner ſelon les Loix qui leur é„ toient preſcrites : & pendant qu'ils gouver„ noient de cette manière, les peuples s'obli„ geoient à leur laiſſer le Royaume, à eux, & „ à leur poſtérité, & à ne pas permettre qu'au„ cun le leur ôtât". On peut faire la même remarque à l'égard des prémiers Rois de Rome. La Conſtitution de Rome ſous les Rois, étoit preſque ſemblable au Gouvernement d'Angleterre, ſelon l'idée qu'en donnent (b) Mr. de Meaux & l'Abbé de Vertot. Cet Abbé remarque „ que „ même du tems des Rois, la Souveraineté ré„ ſidoit proprement dans le Peuple; & pour me „ ſervir des termes mêmes de cet habile hom„ me", ce Peuple généreux s'étoit réſervé la „ meilleure partie du Gouvernement". Il paroît par l'Hiſtoire du Jugement d'Horace, (c) „ que „ des

* *Plutar. in Pyrrho apud Grot. de Jure Belli & Pacis* L. 2. c. 3. art. 17.

(a) *Aſtricti Reges intra præſcriptarum legum modum imperare, idque dum facerent, obligati populi, ipſis ipſorumque poſteris regnum relinquere, nec ut quiſquam adimeret pati.* Grotius. Ibid.

(b) Voyez Mr. de Meaux *Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſ.* pag 404. & 405. Voyez Vertot Révol. de Rome. L. 1 vol. 1. p. 10 & 22.

(c) *Si a Duumviris provocarit, provocatione certato.* Tit. Liv. L. 1. ch. 20.

„ des Duumvirs établis par le Roi pour juger „ du cas de l'Homicide, on pouvoit en appel„ ler au Peuple, même du tems des Rois, ſelon la Loi rapportée par Tite-Live; Loi qui ſauva Horace, & qui fit qu'il fut abſous par le Peuple du meurtre de ſa ſœur. Le même Tite-Live nous fait aſſez connoitre quels étoient les Droits du Sénat & du Peuple ſous les Rois, lorſqu'il nous parle de la manière dont ils furent violés par Tarquin le Superbe (*a*) „ Tar„ quin fut le prémier des Rois de Rome qui „ ceſſa d'obſerver la Coutume qu'avoient eue „ ſes Ancêtres de conſulter le Sénat en toutes „ choſes; il gouverna la République par ſes „ propres conſeils; il fit la guerre, la paix, „ des alliances, des traités avec ceux qu'il ju„ gea à propos, & les rompit de même, ſans la „ permiſſion du Sénat & du Peuple". C'eſt ſur cette idée du Gouvernement de Rome que Machiavel fonde ce qu'il dit, (*b*) „ que toute l'au„ torité que Romulus s'étoit réſervée, c'étoit „ d'aſſembler le Sénat & de commander les Ar„ mées; autorité qu'eurent dans la ſuite les Con„ ſuls, qui, à la durée près de leur autorité, ſuccédérent à toutes les prérogatives des Rois. Sans la baſſeſſe & la lâcheté du Sénat du tems de Tibère, le Sénat ſe ſeroit toujours conſervé le droit d'être conſulté par les Empereurs dans les

(*a*) *Hic enim regum primus traditum a prioribus morem de omnibus Senatum conſulendi ſolvit. Domeſticis conſiliis Rempub. adminiſtravit, bellum, pacem, fœdera, ſocietates per ſe ipſe cum quibus voluit, injuſſu populi ac Senatus, fecit, diremitque.* Idem. ibid. L. 1. c. 49.

(*b*) *E chi conſidera bene l'autorità, che Romolo ſi riſerbò, vedra non ſe eſſere riſerbata alcuna altra, che commandare alli eſſerciti, quando ſi era deliberata guerra; & di ragunare il Senato; il che ſi vide poi, quando Roma divenne libera per la cacciata de' Tarquini. Dove da Romani non fu introdotto alcun nuovo ordine, ſe non che in luogo di uno Re perpetuo fuſſero duoi Conſoli annuali.* Machiav. L. 1. c. 9. p. 17.

les affaires importantes ; & il paroît par Suétone (*a*), que Tibère reconnoiſſoit ce droit dans le Sénat ; „ Qu'au commencement il affecta de „ conſerver à ce Corps toute ſa majeſté & toute ſon autorité ; & que non ſeulement dans „ les affaires publiques, mais même dans ſes „ affaires particulières, il n'entreprenoit rien, „ ſans conſulter le Sénat". Telle a été auſſi la Conſtitution de tous les Etats, qui ſur-tout dans l'Europe, ſe ſont formés des débris de l'Empire Romain. * Grotius cite, ou plutôt indique des paſſages des Hiſtoriens de Suède & de Pologne, qui diſent que telle a été de tout tems la Conſtitution de ces deux Royaumes. Telle a été auſſi l'ancienne Conſtitution du Royaume de France ; & Mr. l'Abbé de Vertot, † dans une Diſſertation ſur l'origine des François, nous parle des Aſſemblées, ou anciens Parlemens de France, ſans le conſentement deſquels, les Rois, ni les Maires du Palais preſque auſſi puiſſans que les Rois, ne pouvoient rien réſoudre d'important. Le Père ‡ Daniel dit auſſi la même choſe, & il remarque que Clothaire II. tenoit ſouvent de ces Aſſemblées & de ces eſpèces de Parlemens ambulatoires qu'on appelloit du nom de *Placita*, qu'il s'en tint entre autres un fort nombreux à Bonneuil ſur la Marne, où aſſiſta Garnier Maire du Palais, tous les Evêques de Bourgogne & tous les Barons, c'eſt-à-dire les Seigneurs qu'on a depuis appellés Barons, & que ces

* Grot. ubi ſupra art. 16 num. 4. not. 2.

† Voyez Vertot *Diſſert. ſur l'origine des François.* Mem. de l'Acad. des Inſc. Vol. 4. p. 302. & 303.

‡ Voyez Daniel Hiſt. de France vol. 1. p. 278 Voyez auſſi ce qu'il dit de Pepin le gros Maire du Palais Ibid. p. 317.

(*a*) *Dixi & nunc ſæpe alias P. C. bonum & ſalutarem Principem quem vos tantâ & tam liberâ poteſtate inſtruxiſtis, Senatui ſervire debere, & univerſis civibus ſæpe, & plerumque etiam ſingulis : neque id dixiſſe me pœnitet, & bonos & æquos & faventes vos habui dominos & adhuc habeo.* Tib apud Suet in Tib c 29. p. 336. *Quin etiam ſpem libertatis quandam induxis, conſervatis Senatui ac Magiſtratibus & majeſtate priſtinâ & poteſtate : neque tam parvum quidquam, neque tam magnum publici privatique negotii fuit, de quo non ad P. C. referretur.* Idem. Ibid. c. 30. p. 336.

ces différens ordres de l'Etat aiant repréſenté au Roi ce qu'ils croyoient être utile & avantageux au bien du Pays, il accorda toutes les demandes qui lui parurent juſtes. Le Père Daniel nous dit encore * que S. Louis témoigna à Henri III d'Angleterre le deſir qu'il avoit de lui reſtituer la Normandie; mais, ajoute-t-il, mes douze Pairs & mon Baronage n'y conſentiront jamais. Sur quoi l'Hiſtorien fait cette réflexion, que le Roi ne diſpoſoit d'aucune partie conſidérable de ſon Etat, ſans le conſentement non ſeulement de ſes douze Pairs, mais encore des Barons, qui étoient des plus grands Seigneurs de l'Etat. On peut rapporter à cela le Diſcours de François Hotman, *De Legitimo Franco-Gallorum imperio*, qui eſt cité par Mr. de Thou, & qui fut fait du tems de François II. contre les Guiſes; & la remarque que fait l'Auteur, ſur la manière dont les Rois de France ont été établis, ſe peut étendre & appliquer à tous les Royaumes du Nord. (*a*) „ L'Empire des François, dit cet „ Auteur, a été dès le commencement réglé „ ſur les Loix, ſans jamais avoir été corrompu „ par aucun deſir de dominer. Comme ſans a„ voir un Chef, ces peuples ne pouvoient pas „ conſerver ce que dans un Pays qu'ils avoient „ conquis, ils avoient acquis par leur valeur & „ par leurs armes, ils choiſirent un Roi dans „ la famille duquel ils puſſent avoir des Gou„ verneurs. Ces Rois ne gouvernoient pas ſe„ lon leur caprice, mais leur pouvoir étoit bri„ dé par les Loix, auxquelles eux-mêmes obéiſ„ ſoient.

* Daniel Vol. 3 p. 141. Voyez ſur ce que les Rois de France n'ont pas le pouvoir d'aliéner aucune partie de leur Etat, Daniel. Vol. 2. p. 723. Vol. 4. p. 679. Vol. 5. p. 206. & 207.

(*a*) *Franco Gallorum imperium ab initio legitimum fuit, nullâ dominandi libidine corruptum; ſi quidem populos eos, armis & virtute in alieno parta, quia ſine rectore tueri non poterant, Regem elegiſſe, in cujus familiâ rectores haberent; nec vero illi ut libitum erat, imperitabant, legum fræno coërciti quibus ipſi obtemperabant.* Thuan. L. 23. p. 470. Ed. Offenbac. Vol. 1. ad annum 1559.

„ ſoient". Grotius dit „ (*a*) que les Comtes „ de Hollande ont été choiſis pour être les Con„ ſervateurs, & non pas les deſtructeurs, ou „ comme il parle, les aliénateurs des Droits des „ Peuples. Il dit que les Hollandois n'ont pas „ ſeulement commencé à être un Peuple libre, „ lorſqu'ils ſe ſont ſouſtraits à la Domination „ de Philippe II.; & il ajoute que ſi un Peuple „ qui a traité une eſpèce d'alliance inégale avec „ un Prince ſupérieur, c'eſt-à-dire, comme je „ crois, qui s'eſt mis ſous la Protection d'un „ autre Prince, ne ceſſe pas pour cela d'être li„ bre; encore moins doit-on dire qu'un Peuple „ n'eſt pas libre, qui a un Prince à la vérité, „ mais dont la puiſſance eſt bornée par les Loix „ & par les Etats du Pays". Il n'eſt pas néceſſaire que je m'arrête beaucoup ſur la Conſtitution du Gouvernement d'Angleterre. Rien n'eſt plus déciſif ſur cette matière que la Déclaration que fit le Parlement dans l'Acte par lequel il rappella Charles II., & où il fut décidé que le pouvoir Légiſlatif de ce Royaume réſide dans le Roi, & les deux Chambres du Parlement. Dans les débats d'un des prémiers Parlemens de Charles I. on fit voir que la Conſtitution d'Angleterre étoit la même du tems des Saxons, qu'elle eſt à préſent; qu'à la vérité, du tems des Danois *, les anciennes Loix & Coutumes étoient comme endormies, ſelon l'expreſſion d'un ancien Livre de Loix appellé le Livre de *Lichtfield*, mais que

* *Jus ſopitum erat in regno, leges & conſuetudines ſopitæ ſunt.* Lib. Licht. apud Rushworth. Hiſt. Coll. V. 1. p. 527.

(*a*) *Principes noſtri electi ſunt cuſtodes juris populi, non alienatores, quod patriis legibus facilè probari poteſt. Hinc illud annexum eſt quod populus liber, id eſt regno nulli obnoxius, tum non eſſe cæpimus cum factæ ſunt induciæ, ſed primum tales fuimus etiam antequam imperium Philippi ob violatas leges ejuraretur; nam ſi liber populus eſſe non deſinit qui inæquali aſtrictus fœdere, Majeſtatem alterius comiter obſervat, multo minus qui Principem habet ordinum poteſtate & legibus compeditum.* Grot. in Epiſt. 15. p. 2. 759. V. Grot. Op. Theol. V. 4. p. 130. V. Burnet. Hiſt. Ref. V. 2. p. p 130. Ed. Ang.

* que ces Loix furent non pas faites, mais rétablies par S. Edouard; enfin que du tems même des Saxons, ils avoient leurs Parlemens, où tout se décidoit † avec le consentement des Prélats, des Grands, & de toute la Communauté. C'est ce que prouve enfin ce qu'on appelle *Magna Charta*, accordée par le Roi Jean, & confirmée par son fils Henri III. que les Barons qui l'obtinrent les armes à la main, prétendirent n'être que le rétablissement de leurs anciennes Loix & de leurs anciens Privilèges; ce que le Garde des Sceaux, Coventry, avoua être vrai dans un Discours qu'il fit dans un des Parlemens dont je viens de parler. Tels sont les Anglois, & tels ont-ils été de tout tems; & si nous nous en rapportons à Tacite & à l'expérience qu'en avoit faite son beau-père Agricola, jamais peuple n'a su moins souffrir l'esclavage. (*a*) „ Les Bretons, „ dit Tacite, s'enrôlent & payent des Tributs „ volontairement. Ils se soumettent de bon „ gré à toutes les charges de l'Etat, pourvu „ qu'ils ne soient pas traités injurieusement; on „ peut bien les domter jusqu'au point de les faire „ obéir; mais non pas jusqu'au point de les faire „ servir". C'est sous la même idée que Buchanan nous représente les Ecossois, non seulement dans son fameux Livre, *De jure regni apud Scotos :* mais aussi dans son Histoire. Il nous parle au Livre VI. (*b*) d'un Roi nommé Donald, „ que les Grands mirent en prison, parce qu'ils „ vo-

* *Excitatas leges reparavit. Ed. Conf. repparatas decoravit.* Lib. Licht. Ibid.

† *Cum consensu Prælatorum, magnatum, & totius communitatis.* Vid. Rushworth. Ibid.

(*a*) *Ipsi Britanni delectum, ac tributa, & injuncta imperii munera impigrè obeunt, si injuriæ absint. Has ægrè tolerant, jam domiti ut pareant, nondum ut serviant.* Tacit. in vita Agricolæ c. 13. p 569. Ed. Ryck.

(*b*) *Cum ille in pristinâ perseveraret ignaviâ proceres veriti, ne bono fœdus & deses, qui nec consiliis amicorum, nec suis calamitatibus emendaretur, quod reliquum regni supereras, amitteret, eum in carcerem conjiciunt.* Buchan. L. 6. c. 70. p. 175. Ed. Francf. 8.

„ voyoient qu'il perſévéroit dans ſon ancienne „ lâcheté, & qu'ils craignoient que cet homme „ pareſſeux & corrompu, que ni ſes propres „ malheurs, ni les conſeils de ſes amis ne pou„ voient corriger, ne vînt à perdre ce qui reſ„ toit du Royaume". Dans cet exemple qui ſeroit ſouvent dangereux dans la pratique, je ne garantis que le fait, qui même, ſelon Buchanan, eſt aſſez douteux. Mais il y a quelque choſe de plus dans les paroles ſuivantes, où il a en vue les deſordres qui arrivérent en Ecoſſe ſous la Régence de Marguerite de Lorraine, Mère de Marie Stuart, & ſous le Règne de Marie elle-même. (a) „ Ceux, dit-il, qui ſavoient l'Hiſ„ toire d'Ecoſſe, prétendoient que c'étoit plu„ tôt par la faute des Rois, que par celle des „ Sujets, qu'il y avoit eu des ſéditions en Ecoſ„ ſe : que ces deſordres venoient de ce que les „ Rois vouloient s'affranchir du joug des Loix, „ & rendre abſolue une puiſſance qui avoit été „ toujours limitée, ce que cette Nation plus „ belliqueuſe que riche ne pourroit jamais ſouf„ frir".

Voilà l'idée que l'Hiſtoire de tant de ſiècles & de tant d'Etats nous donne des Droits des Peuples, & de l'Autorité des Souverains. Si les Manwarings & leurs ſemblables, dont il n'y a toujours eu que trop dans ce Royaume, avoient un peu étudié ces matières dans les ſources que je viens d'indiquer, on n'auroit pas vu dans ce Pays tant de guerres civiles & étrangères ; ces beaux Principes de l'Obéiſſance paſſive, & du pouvoir arbitraire des Rois n'auroient pas couté la

(a) *Differebatur a peritis rerum Scoticarum, ſæpius Regum, quam civium culpâ ſeditiones illic ortas, dum regnum, quod ab extremis uſque temporibus ſemper fuerat legitimum, ad infinitam & liberam legum poteſtatem reducere conarentur : eamque quam gens, bellicoſa magis, quam opulenta, tolerare non poſſet.* Buchan. Hiſt. L. 17. p. 616.

la vie à Charles I. ni le Trône à Jaques II., & il n'en auroit pas couté à l'Angleterre, & à toute l'Europe, tant de ſang qui a été répandu à l'occaſion de ces deux Révolutions. C'étoit une étrange Maxime, qu'au rapport de Platine, Aenéas Silvius, qui fut depuis Pape ſous le nom de Pie II. débita à l'Empereur Frédéric III. „ (*a*) Que les Princes pouvoient facilement „ terminer les querelles qu'ils avoient enſemble; mais que la querelle entre le Prince & „ ſes Sujets, étoit d'une nature à durer tou„ jours, & à ne pouvoir jamais être raccommo„ dée". Ceux qui tiennent de pareils diſcours, & qui travaillent à rendre tous les hommes eſclaves des Rois, devroient ſans doute être exterminés, comme des ennemis-nés de tout ce que les hommes ont de plus cher; mais ſi cela eſt, quel traitement ne méritent point ceux qui veulent autoriſer une ſemblable Doctrine par l'Ecriture, quoique ſur cette matière (comme je vais bientôt le faire voir) on ne trouve que des règles générales dans l'Ecriture, & dans les Pères, dont quelques-uns même n'ont que trop approuvé & loué la réſiſtance aux Tyrans? Quelle objection triomphante en effet ne ſeroit-ce point contre la Religion Chrétienne, ſi elle faiſoit ainſi main-baſſe ſur tous les droits des hommes les plus ſacrés & les plus inviolables, ſur ces droits fondamentaux qu'a chaque homme à ſa vie, à ſes biens, & à ſa liberté? Je demande pardon à mes Lecteurs ſi je parle un jargon qui n'eſt preſque plus intelligible dans le reſte de l'Europe; comme en effet il n'eſt que trop vrai que de toutes les Nations voiſines, l'Angleterre

(*a*) *Inter Principes etiam de magnis rebus inter ſe diſſidentes, pacem aliquando & amicitiam componi poſſe. At inter Principem & populum immortale odium ſemper interveniſſe.* Platin. de vitis Pontif. in Pio II. Ed. 1664. p. 630. 12.

terre eſt preſque la ſeule qui entende, & qui parle ce langage.

Mais ſi l'Hiſtoire profane ruïne de fond en comble la Doctrine de l'Obéiſſance paſſive, & du Droit divin des Monarchies abſolues; ces Dogmes étranges ne ſont pas moins fortement combattus par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique; & à cet égard, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique n'eſt pas moins utile, que l'Hiſtoire profane, pour ce que j'ai appellé la bonne Politique.

Il eſt certain qu'on a étrangement abuſé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & des Ouvrages des Pères, pour y trouver cette Obéiſſance paſſive, qui, ſur-tout depuis quelques années, a été prêchée en tems, & hors tems, par un certain Parti parmi nous, qui pourtant ne l'a jamais pratiquée, & qui ſur-tout n'y a eu aucun égard, dans la ſeule occaſion éclatante où il y ait eu lieu de la pratiquer. Rien ſans doute n'eſt plus difficile, & en même tems plus délicat, que d'entreprendre de fixer des bornes à l'autorité des Rois, & à la ſoumiſſion des Sujets. Ces queſtions, auſſi ſcabreuſes qu'odieuſes, ſont environnées de précipices de toutes parts; & on devient ſouvent partiſan de la Tyrannie, ou de la Rebellion, lorſqu'on n'a d'autre deſſein que de défendre les Libertés du Peuple ou les Droits légitimes des Souverains. Cependant ce ſont des queſtions que nous oblige de traiter quelquefois la défenſe de la dernière Révolution. Comme c'eſt à ce glorieux événement, dans lequel on voit des traits ſi marqués de la Providence de Dieu, que nous devons la conſervation de notre Religion, & de notre Liberté, & en conſéquence de cela, l'Etabliſſement de la Succeſſion Proteſtante, & l'heureux Règne du Roi; nous ſommes intéreſſés par des conſidérations ſi puiſſantes à faire voir que notre délivrance n'eſt point due à la rebellion, ni au crime, que bien loin d'être un renverſement des Loix divines & humaines, comme le prétendent nos ennemis, on

on n'a employé pour la faire réuſſir que des moyens légitimes, des moyens qui non ſeulement ſont très conformes aux Loix & à la Conſtitution de cet Etat, mais auſſi qui n'ont rien de contraire aux Loix de l'Evangile, ni à ce qu'il plait à ces Meſſieurs d'appeller la Doctrine de la Croix. Comme nos Adverſaires ſe fondent ſur ce que l'Evangile enſeigne touchant l'obéiſſance due aux Souverains, ce qu'il plait aux Anti-révolutionaires de joindre avec le commandement que nous fait Jéſus-Chriſt, de renoncer à nous-mêmes, & de charger notre Croix; il eſt aiſé de faire voir que ſur cette matière les Ecrivains Sacrés s'en tiennent à des généralités qui ont lieu, quelque Syſtême qu'on ſuive ſur l'Autorité des Rois. Sur-tout rien n'eſt plus aiſé que de démontrer que dans cette queſtion, il ne s'agit point du tout du renoncement à nous-mêmes, ni du commandement que nous fait Jéſus-Chriſt de charger notre Croix, & de le ſuivre. Ce ne peut être que par un Sophiſme viſible, & un Cercle vicieux, qu'on prouve d'un côté la puiſſance abſolue & irréſiſtible des Souverains par la Doctrine de la Croix, & qu'enſuite on applique cette Doctrine à l'obligation prétendue où nous ſommes de tout ſouffrir, plutôt que de réſiſter à une Tyrannie qui s'élève au-deſſus des Loix. Avant que de faire ici cette application, il faudroit indépendamment de cela, avoir prouvé d'ailleurs cette obligation de ne pas réſiſter à une puiſſance qu'on exerce tyranniquement, & d'une manière contraire aux Loix qu'on a juré d'obſerver; & de qui uniquement les Rois & les Sujets tiennent, les uns leur Autorité, & les autres leurs Privilèges. Perſonne n'a jamais douté qu'il ne fallût payer les tributs impoſés par une Autorité légitime; & ainſi les plus zélés partiſans des Droits des Peuples ne ſont nullement embarraſſés du commandement que nous fait Jéſus-Chriſt, * „ de rendre à Céſar, ce qui eſt à „ Céſar". Les plus outrés Républicains, auſſi-bien

* Matth. 22, 21.

bien que les plus zélés Royaliſtes, ne doutent point que les perſonnes des Officiers de Juſtice & de leur ſuite, ne doivent être ſacrées, lorſqu'autoriſés par les Loix, ces Officiers exercent actuellement les fonctions de leurs Charges. C'étoit le cas où ſe trouvoit ce ſerviteur du Souverain-Sacrificateur à qui S. Pierre coupa l'oreille, par une entrepriſe inſoutenable, qui renverſoit la ſociété, qui étoit un véritable homicide, & qu'en Hollande, comme en France, on puniroit de mort, ſuivant ce que dit Jéſus Chriſt, * „ Tous ceux qui auront pris l'épée, périront „ par l'épée". Il eſt certain que c'eſt ſur l'utilité du Gouvernement, & ſur le bien qui en revient aux hommes, que S. Paul fonde l'obéiſſance & la ſoumiſſion aux Souverains qu'il preſcrit au 13. des Romains. D'ailleurs S. Paul ne marque, ni l'objet, ni l'étendue de cette ſoumiſſion & de cette obéiſſance; je veux dire, qu'il ne dit point qu'il n'y ait de légitimes Souverains que les Rois, & qu'il faille ſe ſoumettre à leur Autorité, lors même qu'elle eſt exercée contre les Loix, & d'une manière tyrannique. Il ne poſe point le cas odieux d'une deſtruction totale, à laquelle on ſoit obligé de ſe ſoumettre; & s'il ne dit pas auſſi qu'on peut y réſiſter, quoiqu'il écrivît ſous Néron, qui étoit ennemi déclaré de ſes Sujets, il faut conſidérer que c'étoit pour les Chrétiens de tous les tems que S. Paul écrivoit. De plus, il étoit important de juſtifier les Chrétiens de l'eſprit de ſédition qu'on leur imputoit, en les confondant avec les Juifs; & S. Paul auroit fortifié cette accuſation, ſi ſur les circonſtances particulières, où l'Egliſe & l'Empire ſe trouvoient alors, il avoit fondé un devoir dont la pratique doit être générale; & ſi parce qu'il vivoit ſous un Tyran, il avoit marqué en détail les exceptions particulières, que dans des cas de néceſſité, on peut mettre au devoir général qu'il avoit à preſcrire. Ces exceptions ſont aſſez fondées dans le motif dont S. Paul

* Matth. 26. 52

Paul accompagne cette exhortation, * „ Que „ toute perſonne ſoit ſujette aux Puiſſances ſu „ périeures; car le Prince eſt ſerviteur de Dieu „ pour ton bien". C'eſt ce qu'a prouvé invinciblement Mr. l'Evêque d'Hereford, à qui au moins on a cette obligation, que dans une occaſion ſi importante, il a clairement dévéloppé ſes ſentimens, & qu'il ne s'eſt pas uniquement retranché ſur la défenſive, lorſqu'il s'eſt agi de défendre nos Libertés, & de juſtifier la glorieuſe Révolution, par laquelle nous avons été préſervés de ce Pouvoir arbitraire, dont nous étions alors ſi viſiblement menacés

* Rom. 13. 1. ibid. v. 4.

C'eſt dans cette généralité que les anciens Apologiſtes du Chriſtianiſme, & enſuite les Commentateurs ſur S. Paul du 4me. & 5me. ſiècle, ont conſidéré le devoir de l'obéiſſance aux Souverains, ſans favoriſer jamais la Tyrannie, ſans dépouiller tous les hommes de ce droit inaliénable que Dieu a donné à chacun ſur ſa propre vie, ſur ſes biens, & ſur ſa liberté: enfin ſans jamais prétendre que l'agrandiſſement d'un ſeul homme ſoit le but & la fin de l'inſtitution du Gouvernement, & de l'établiſſement des Sociétés. Les Pères ſe ſont contentés de ſe diſculper du crime de ſédition qu'on leur imputoit, & qui eſt le crime qu'on a toujours imputé à ceux qui oſent être d'une Religion différente de celle du Prince. Les Pères nous parlent des devoirs que renferme l'obéiſſance aux Souverains, en ſuppoſant comme S. Paul, que ces Souverains répondent au deſſein pour lequel Dieu les a inſtitués, & auquel ils ne pourroient répondre, ſi les Peuples ne s'acquittent pas réciproquement de certains devoirs envers les Souverains. Comme il eſt, par exemple, néceſſaire que chacun porte ſa part des charges de l'Etat, & que chacun contribue de ſon bien, pour la défenſe & pour la ſureté de la Nation dont il fait partie; c'eſt auſſi un devoir que tous les Pères nous recom-

commandent à l'exemple de S. Paul. (*a*) „ Nous „ tâchons de prévenir les autres, dit Juſtin Mar„ tyr aux Empereurs, par la promptitude avec „ laquelle, ſuivant l'enſeignement de Jéſus„ Chriſt, nous payons les tributs à ceux que „ vous avez ordonnés pour cela". L'Empe„ reur nous commande-t-il de payer les tributs? „ dit Tatien, je ſuis prêt à les donner". Comme tout le monde encore conviendra, qu'il faut que chacun, ſelon ſon état & ſa condition, ſoulage le Prince dans le Gouvernement de l'Etat, tout le monde auſſi conviendra de ce qu'ajoute Juſtin: (*b*) „ Nous adorons Dieu ſeul, mais „ nous vous ſervons en toute autre choſe avec „ joie; nous vous reconnoiſſons comme les „ Rois & comme les Chefs des hommes; & il „ ajoute qu'en priant pour la durée & pour la „ proſpérité de leur Gouvernemeñt, il faut „ prier pour leur ſalut, & s'ils ſont dans l'erreur, „ pour leur converſion". Comme dans ces prières pour le bonheur temporel, & pour le ſalut éternel des Empereurs, Juſtin ſe conforme ſans doute à cet ordre que S. Paul preſcrit à Timothée, * „ qu'avant toutes choſes on faſſe „ des requêtes, des prières, des ſupplications, „ des actions de graces pour tous les hommes; „ pour les Rois, & pour tous ceux qui ſont „ conſtitués en dignité; afin que nous puiſſions „ mener une vie paiſible & tranquile en toute „ piété & honnêteté"; auſſi ces mêmes prières pour

* 1. Tim. 2. & 2.

(*a*) Φόρους δὲ καὶ εἰσφορὰς τοῖς ὑφ' ὑμῶν τεταγμένοις πανταχοῦ πρὸ πάντων πειρώμεθα φέρειν ὡς ἐδιδάχθημεν παρ' αὐτοῦ. Κατ' ἐκεῖνο γὰρ τοῦ καιροῦ προσελθόντες τινὲς, ἠρώτων αὐτὸν, &c. Il cite Matth. 21. 22. Juſtin. ubi infra. Voyez Tatien. c. 7. p. 17 Ed. Oxon.

(*b*) Οὗτον Θεὸν μὲν μόνον προσκυνοῦμεν. ὑμῖν δὲ πρὸς τὰ ἄλλα χάιροντες ὑπερετοῦμεν, βασιλεῖς καὶ ἄρχοντας ἀνθρώπων ὁμολογοῦντες, καὶ εὐχόμενοι. μετὰ τῆς βασιλικῆς δυνάμεως καὶ σώφρονα τὸν λογισμὸν ἔχοντας ὑμᾶς εὑρεθῆναι. Juſtin. Martyr Apol. cap. 23. pag. 32. & 33. Edit. Grab. in 8.

pour les Empereurs, ſe trouvent dans les autres Apologiſtes du Chriſtianiſme: & il y a lieu de croire que ces prières pour les Souverains faiſolent alors partie du Service public de l'Egliſe: comme en effet cela paroît par les Livres des Conſtitutions, au moins pour les 4. & 5. ſiècles de l'Egliſe. (*a*) „ Nous prions pour votre „ Empire, dit Athénagoras, afin qu'il ſoit tranſ„ mis de père en fils, ſelon qu'il eſt très juſte. „ (*b*) Honore le Roi, dit Théophile d'Antio„ che, honore-le en aiant de l'affection pour „ lui; en lui étant ſujet; en priant pour lui"; & ailleurs il marque le devoir en citant les paroles de l'Apôtre que je viens de rapporter, & qu'il appelle, la Parole divine. On voit les mêmes exhortations à prier pour les Souverains, même pour les Souverains infidèles *, dans le Commentaire de S. Chryſoſtome & des Commentateurs Grecs qui l'ont ſuivi, ſur ces paroles de S. Paul à Timothée qu'on vient de rapporter. Là S. Chryſoſtome, & après lui Théophylacte, font voir que les Empereurs pour leſquels S. Paul vouloit qu'on priât, étoient des impies & des infidèles: & S. Chryſoſtome confirme la néceſſité de ce devoir par l'exemple des Juifs captifs en Babylone, qui mandérent à ceux qui étoient reſtés en Judée, d'offrir des ſacrifices pour Nébucadnetzar & ſon fils Balthaſar. Le même S. Chryſoſtome & ſes Copiſtes, ſur le 13. des Romains, diſent en général „ que l'Inſtitu„ tion du Gouvernement eſt une œuvre de la „ ſageſſe de Dieu; que c'eſt Dieu qui a voulu „ que

* Vide Chryſoſt. Theodoret. & Theophylac. in locum. Vide Eſdras 6. 10. Jer. 29. 7.

(*a*) Περὶ μὲν τῆς ἀρχῆς τῆς ὑμετέρας εὐχόμεθα, ἵνα παῖς μὲν παρὰ πατρὸς κατὰ τὸ δικαιότατον διαδέχηται βασιλείαν. Athenag. Ap. c. 31. p. 138. Ed. Oxf. in 8

(*b*) Τὸν βασιλέα τίμα, τίμα εἰγοῦν αὐτῷ, ὑποτασσόμενος αὐτῷ, εὐχόμενος ὑπὲρ αὐτοῦ. Theoph. ad Autolyc. L. 1. c. 16. p. 30. Ed. Oxf. in 12. Vide plura ibid. Vide rurſus L. 3. c. 14. p. 233.

„ que les uns fuſſent Souverains, & que les autres fuſſent Sujets, de peur que faute de Gouvernement, les Peuples ne fuſſent toujours agités, & que comme les vagues, ils ne fuſſent dans une fluctuation & dans un mouvement continuel. (*a*) Comme l'égalité, ajoute S. Chryſoſtome, eſt une ſource perpétuelle de querelles & de diviſions, Dieu a voulu qu'il y eût dans la ſociété diverſes ſubordinations, par leſquelles les hommes fuſſent ſoumis les uns aux autres (*b*) : c'eſt, dit-il, par cette raiſon qu'il y a des Maris & des Femmes, des Précepteurs & des Ecoliers, des Princes & des Sujets"; & c'eſt dans ce ſens qu'il explique ce que dit l'Apôtre, „ que toute „ Puiſſance eſt de Dieu"; c'eſt-à-dire que l'autorité Souveraine vient de Dieu; mais que ce n'eſt pas Dieu lui-même immédiatement, qui l'a conférée aux perſonnes particulières qui en ſont revêtues; à quoi Théodoret ajoute, (*c*) „ qu'il „ n'y a point d'apparence que Dieu ait établi „ les Princes injuſtes; & que s'il y en a de tels, „ c'eſt ce qu'il appelle, une Oeconomie & une „ diſpenſation de la Providence par laquelle Dieu „ gouverne le Monde". Enfin, S. Chryſoſtome, & ceux qui l'ont ſuivi, ſe contentent de preſſer en termes généraux l'obéiſſance aux Souverains; & de faire voir l'útilité & la ſageſſe de l'inſtitution du Gouvernement, malgré les abus qui ſe commettent dans l'exercice de la Puiſſance & de l'Autorité Souveraine. Ils entrent ſi peu dans la queſtion de la réſiſtance & de l'obéiſ-

(*a*) Οὐ δὲ περὶ τῶν καθ' ἑκαστὸν ἀρχόντων ὁ λόγος μοί νῦν, ἄλλα περὶ τοῦ πράγματος· τὸ γὰρ ἀρχὰς εἶναι, &c. Τῆς τοῦ θεοῦ σοφίας ἔργον εἶναι φημὶ. Chryſoſt. in Rom. 13. v. 1. Tom. 3. p. 189. Ed. Savil.

(*b*) Ἐπειδὰν τὸ ὁμοτιμὸν μάχην πολλάκις εἰσάγει, πολλὰς ἐποίησεν ἀρχὰς καὶ ὑποταγὰς, &c. Idem. Ibid. Loquitur de Deo.

(*c*) Οὐ γὰρ τοῦ θεοῦ χειροτονία τῶν ἀδίκων ἐξουσία, ἄλλα αὐτὴ ἡ τῆς ἡγεμονίας οἰκονομία. Theodoret. ad Rom 13. 1.

béiſſance paſſive, que c'eſt par le mot de, deſobéir, qu'ils expliquent celui de réſiſter employé par S. Paul. (*a*) „ Celui qui ne lui o-„ béit pas, dit S. Chryſoſtome, fait la guer-„ re à Dieu qui a ordonné ces choſes "; c'eſt-à-dire, qui a ordonné qu'il y eût un Gouvernement & des Souverains; & Théophylacte a exprimé la penſée de S. Paul de la même manière: „ Celui qui ne leur obéit pas, c'eſt-à-„ dire qui n'obéit pas aux Puiſſances, réſiſte à „ Dieu." C'eſt tout ce que nous diſent ces anciens Commentateurs, qui n'ont pas prétendu ſans doute, qu'on dût rendre aux Souverains une obéiſſance ſans bornes; & qui par conſéquent ont dû croire qu'il falloit faire quelques exceptions à ce commandement qu'en termes généraux S. Paul nous fait de ne pas réſiſter à la Puiſſance. Parmi les Latins, le faux Ambroiſe, ou plutôt Hilaire le Diacre, dit, (*b*) „ que celui-là eſt „ ſoumis à la Puiſſance, qui par la crainte de „ Dieu, ne fait pas ce que cette Puiſſance dé-„ fend: & la raiſon de cela, c'eſt que Dieu a „ donné un droit à des autorités humaines "; c'eſt-à-dire, que Dieu veut que par un principe de Conſcience, nous ſoyons ſoumis à des Etabliſſemens qui ſont purement humains. Pélage ſur ce même endroit de S. Paul, „ dit (*c*) qu'il „ ne s'enſuit pas que toutes les Puiſſances ſoient „ légitimes, & juſtement établies, parce qu'elles „ ſont ordonnées de Dieu: car, dit-il, cette „ Autorité eſt donnée ſelon le deſir de chacun ".

En

(*a*) Ὁ μὴ ὑπακούων ἐκείνῳ (Imperatori ſcilicet) τῷ θεῷ πολεμεῖ τῷ ταῦτα νομοθετήσαντι Chryſ ubi ſupra. Vide eadem fere apud Theophylact in loco

(*b*) *Ut nemo putet quaſi humana commenta contemnenda; vident enim jus divinum humanis authoritatibus deputatum. Hic ergo ſubjectus eſt poteſtati, qui ſe terrore Dei abſtinet ab iis quæ prohibet.* Hilar. Diac. in Rom. 13. 2.

(*c*) *Non ideo juſtæ erunt (poteſtates) ſi a Deo exordium acceperint, ſecundum deſiderium uniuscujuſque dantur.* Pelag. in loc.

En un mot c'eſt à peu près dans ce ſens qu'Origène, Euſèbe, & * Oecumenius expliquent le Droit divin des Puiſſances Souveraines. Ils regardent l'Etabliſſement des Puiſſances comme un Etabliſſement purement humain; mais auquel la Providence de Dieu a concouru d'une manière particulière, & auquel Dieu veut que nous ſoyons ſoumis pour notre bien, qui eſt néceſſairement renfermé dans celui de la Société dont nous ſommes membres. J'indique ſimplement les autres paſſages, & je me contenterai de citer ce que dit Origène, ſur l'objection que lui faiſoit Celſe, (*a*) „ que les Rois n'avoient pas „ été honorés de leurs dignités, ſans l'interven„ tion de la Puiſſance divine". A cela Origène répond, „ qu'il y auroit beaucoup de choſes „ à dire, & une grande queſtion à vuider, ſur „ l'établiſſement des Puiſſances, qui ont en „ main le Gouvernement, & l'Empire; parce „ qu'il y en a qui en uſent d'une manière tyran„ nique, ou qui en prennent occaſion de s'a„ bandonner aux voluptés & à la débauche: ce „ qui fait (dit-il) que nous nous diſpenſerons „ d'entrer préſentement dans l'examen de cet„ te matière" (*b*). Et il ajoute deux pages après ces paroles remarquables, où il fait alluſion à un paſſage d'Homère, que Celſus lui objectoit: „ (*c*) Ce n'eſt pas, dit-il, ce fils de ce Saturne, „ relégué dans le Tartare, à ce que diſent les „ Fables des Grecs, ce n'eſt pas ce fils, qui é„ tablit

* Vide *Oecumenium*, *in* 1. Pet. 2. 13.

(*a*) Ἄνευ δαιμονίας ἰσχύος, &c. Celſus apud Origenem Lib. 8. p. 420. Ed. Cantab

(*b*) Διὰ τοῦς ὠμότερον καὶ τυραννικώτερον ἄρξαν τὰς ἢ τοὺς ἐκ τοῦ ἄρχειν ἐπὶ θρύψιν καὶ τρυφὴν ἐξοκειλαντας, &c. Origen. contra Celſum Ibid. L. 8. p. 421. Je me ſers de la Traduction de Mr. Bouhereau.

(*c*) Ο διοικῶν τὰ συμπάντα θεὸς οἶδεν ὅτι ποτὲ ποῖος κατὰ τὸν τόπον τῆς τοῦ βασιλέως καταστάσεως —— οὗ λύομεν δὲ τὸ δόγμα περὶ προνοίας καὶ τῶν εἴτε προηγουμένος ὑπ' αὐτοῦ γεγνομένων, εἴτε καὶ ἐκ τινῶν ἐπακολουθούντων. Idem. Ibidem. p. 423.

„ tablit les Rois; c'eſt le grand Dieu, qui com-
„ me il eſt l'arbitre de toutes choſes, ſait
„ auſſi de quelle façon il diſpenſe ce qui regar-
„ de l'établiſſement des Rois. Nous en renver-
„ ſons donc bien le dogme, par rapport au fils
„ du frauduleux Saturne; étant perſuadés que
„ Dieu, ni le Père de Dieu, ne veut jamais
„ rien de frauduleux, ou d'oblique: mais au
„ reſte, nous ne le renverſons point, par rap-
„ port à la Providence, & à ce qu'elle fait, ſoit
„ dans ſa prémière vue, ſoit par des ſuites né-
„ ceſſaires".

Mais les prémiers Chrétiens n'en ſont pas demeurés à cette généralité, & il ſemble qu'ils ont cru qu'il y avoit des occaſions où on pouvoit réſiſter aux Tyrans; du moins eſt-il certain qu'il y a eu des occaſions où ils leur ont effectivement réſiſté. Il y a même de grands Saints, ou du moins qui ſont regardés comme tels dans l'Egliſe, qui ſe ſont comportés d'une manière fort ſéditieuſe envers leurs légitimes Souverains; & dont à cet égard ceux qu'on accuſe le plus de ſoutenir des maximes Républiquaines, ſeroient bien fâchés d'imiter la conduite. Si le Martyr S. Romain, dans Prudence, s'étoit contenté de dire, qu'il n'obéiroit jamais à l'Empereur lorſqu'il lui commanderoit un crime, il auroit agi très conformément à cette Maxime de l'Evangile, qu'il vaux mieux obéir à Dieu qu'aux hommes: mais il eſt très difficile d'excuſer ce qu'il ajoute (*a*), qu'il ne reconnoitra plus l'Empereur pour ſon Empereur, s'il continue à perſécuter le Nom Chrétien. Origène (*b*) compare la

(*a*) *Hoc opto lumem Imperator noverit*
Tuus, meusque, ſi velit fieri meus.
Nam ſi reſiſtit Chriſtiano nomini,
Meus ille talis Imperator non erit;
Scelus jubenti crede nunquam ſerviam.
Prud Hymn. 10 De coronis v. 441.

(*b*) Εἰ ὑπὲρ τοῦ τύραννον προλαβόντα τὰς τῆς πόλεως

la gloire qu'il y a à vaincre le Démon, à celle qu'il y a à dreſſer clandeſtinement des embuches à un Tyran, & à le tuer, lorſque contre toutes ſortes de Pactes & de Loix, il s'eſt emparé par force d'une puiſſance illégitime. A cette Maxime d'Origène, qui eſt ſans doute très dangereuſe dans la pratique, & qui eſt ſujette à de très grands inconvéniens, on peut ajouter ce que dit Sozomène, en parlant de la mort de Julien, que quelques-uns prétendoient avoir été tué par un Soldat Chrétien. Dans cet endroit que Mr. Couſin a fait éclipſer de ſa Traduction, Sozomène dit, (*a*) „ qu'il ſe peut fort bien que ce ſol-
„ dat avoit conſidéré les grandes louanges que
„ les Paiens, & tous les hommes juſques alors,
„ avoient donné à ceux qui tuoient les Tyrans,
„ & qui pour la liberté de tous s'expoſoient à
„ une mort preſque certaine ; & que difficile-
„ ment on pourroit blâmer ce ſoldat, ſi ſon zè-
„ le pour Dieu & pour la Religion qu'il profeſ-
„ ſoit, lui avoit inſpiré ce courage"

Enfin je n'alléguerai plus que l'autorité de S. Irénée, qui à l'égard du devoir dont il s'agit s'eſt contenté de l'établir en termes généraux, & qui ne décident rien ſur la queſtion de l'obéiſſance paſſive. Et comme il s'étend plus que les autres Pères n'ont fait ſur l'origine du Gouvernement, & ſur le but que Dieu s'eſt propoſé dans l'établiſſement des Souverains, j'expliquerai auſſi ſes ſentimens un peu plus au long que je n'ai fait ceux des autres Pères, que j'ai cités. (*b*) Il réfute

συνθήκας ἀνελεῖν τινὲς κρυβδην ἐπειοῦντο, καλῶς ἂν ἐπέιουν Origen. contre Celſ. L. 1. p. 5.

(*a*) *Οὐ γὰρ ἀπεικὸς τίνα τῶν τότε στρατευομένων εἰς νοῦν λαβεῖν ὡς Ἕλληνες καὶ πάντες ἄνθρωποι μέχρι νῦν τοὺς πάλαι τυραννοκτόνους ἐπαινοῦσιν, ὡς ὑπὲρ τῆς πάντων ἐλευθερίας ἑλομένους ἀποθνεῖν. —— σχολῇ γὲ ἂν τίς αὐτῷ μέμψαιτο, ὅτι θεόν καὶ θρήσκειαν ἣν ἐπηγήσεν ἀνδρείῳ γενομένῳ.* Soz. L. 6. c 2.

(*b*) *Hæc autem non de Angelicis Poteſtatibus, nec de inviſibilibus Principibus dixit, quomodo quidam audent expo-*

réfute d'abord l'extravagante explication que les Hérétiques qu'il combattoit donnoient à ce que dit S. Paul, „ que toute puiſſance eſt de Dieu". Et il fait voir l'abſurdité qu'il y a à entendre ces paroles des mauvais Anges, comme les entendoient les Valentiniens. Il montre enſuite (*a*) les deſordres que le péché avoit introduits dans la Société; que l'homme s'éloignant de Dieu, étoit devenu féroce juſques au point de traiter en ennemis ſes plus proches; que l'Homicide & l'Avarice ravageoient le Monde avec impunité: de ſorte que les hommes aiant perdu toute crainte de Dieu, il avoit fallu que par la crainte des hommes, c'eſt-à-dire par la crainte des Puiſſances auxquelles il les ſoumettoit, Dieu mît un frein à leurs paſſions, & les obligeât d'obſerver les règles de la Juſtice & de la Modération, les uns envers les autres, par la crainte de l'épée que Dieu mettoit entre les mains du Magiſtrat. On verra à la marge le Latin barbare de l'ancien Interprete de S. Irénée, que je ne prétens pas avoir traduit litéralement; mais dont j'ai donné à peu près le ſens: on y voit clairement quel étoit le ſentiment de ce Père ſur la fin que Dieu s'étoit propoſée dans l'inſtitution du Gouvernement. Ce qu'ajoute S. Irénée va plus droit à la queſtion dont il s'agit: mais cependant ne va pas juſqu'à déterminer quelles ſont les bornes de l'obéiſſance, ou plutôt de la ſoumiſſion que nous devons aux Souverains qui abuſent de l'autorité que Dieu leur a confiée. Les Magiſtrats,

exponere, ſed de his quæ ſunt ſecundum hominem Poteſtates. Irenæus Lib 5. cap 24 num. 1. p. 321

(*a*) *Quoniam enim abſiſtens à Deo homo in tantum efferavit ut etiam conſanguineum hoſtem ſibi putaret, & in omni inquietudine, & homicidio, & avaritiâ ſine timore verſaretur, impoſuit illi Deus humanum timorem (non enim cognoſcebant timorem Dei) ut poteſtati hominum ſubjecti, & lege eorum adſtricti, ad aliquid aſſequantur juſtitiæ, & moderentur ad invicem, in manifeſto propoſitum gladium timentes.* Idem ibid. num 2.

trats, dit-il, qui exerceront la Juſtice ſelon les Loix; car c'eſt le ſens de l'expreſſion Latine, qui ſeroit barbare en François, comme elle l'eſt en Latin: „ (*a*) Les Magiſtrats qui exerceront la „ Juſtice ſelon les Loix, ne rendront pas compte, & ne ſeront pas punis de ce qu'ils auront „ fait conformément aux Loix, & ſelon les règles de la Juſtice. Mais ſi dans leur Gouvernement ils n'ont aucun égard au juſte & à l'injuſte; s'ils exercent leur autorité d'une manière également impie & tyrannique, ils périront dans leur péché; parce que le juſte Jugement de Dieu s'étend à tous les hommes, „ & qu'aucun ne peut l'éviter". Comme les hommes ſont ordinairement les Miniſtres & les Exécuteurs des Jugemens de Dieu envers les autres hommes, il ſe peut fort bien que ce fût par le moyen même des Peuples, à qui la Tyrannie ſeroit devenue inſupportable, que ſelon S. Irénée les mauvais Rois fuſſent punis: & ainſi ce paſſage ne conclut rien contre les ſentimens de ceux qui croyent, qu'en certains cas il eſt permis de réſiſter aux Tyrans. C'eſt même ce qui paroît par la ſuite, où S. Irénée dit clairement, „ (*b*) que c'eſt pour l'utilité des Gentils que les „ Royaumes de la Terre avoient été établis; afin qu'ils ne ſe dévoraſſent pas les uns les autres, comme des Poiſſons; & que par les „ Loix ils puſſent ſe garantir des injuſtices, qu'au-

(*a*) *Propter hoc & ipſi Magiſtratus indumentum juſtitiæ leges habentes, quæcumque juſtè & legitimè fecerint, de his non interrogabuntur, neque pœnas dabunt. Quæcumque autem ad everſionem juſti, iniquè, & impiè, & contra legem, & more tyrannico exercuerint, in his & peribunt; juſto judicio Dei ad omnes æqualiter perveniente, & in nullo deficiente.* Ibid.

(*b*) *Ad utilitatem ergo Gentilium terrenum Regnum poſitum eſt à Deo, ——ut timentes Regnum hominum, non ſe alterutrum homines vice piſcium conſumant, ſed per legum poſitiones repercutiant multiplicem Gentilium injuſtitiam.* Ibidem.

„ qu'autrement ils ſe feroient les uns aux au-
„ tres ". Il eſt vrai que ce que S. Irénée a-joute, ſemble ſuppoſer que ce n'eſt pas toujours ce bien des Sujets, & le maintien de la Juſtice, que Dieu s'eſt propoſé dans l'établiſſement des Puiſſances. S. Irénée prétend (*a*) qu'il y en a qui ſemblent établies exprès pour châtier les hommes, & pour les tenir dans la crainte; & qu'il y en a même qui ſemblent n'être deſtinées qu'à faire voir juſques où peut aller l'orgueil des Tyrans, & à quelles indignités & à quelles violences contre leurs Sujets ils ſont capables de ſe porter. Mais comme S. Irénée répète encore ici, „ que le juſte jugement de Dieu ſe dé-
„ ploie ſur ceux qui traitent leurs Sujets avec
„ tant d'injuſtice & de violence ": ce paſſage ne fait rien contre moi, & il paroît que S. Irénée, non plus que les autres Pères, n'a rien déterminé ſur cette queſtion: ſur laquelle pourtant il a plus raiſonné que n'a fait aucun Père; & cela avec plus de préciſion qu'on n'en trouve d'ordinaire dans les Ouvrages des Pères, & en particulier dans ceux de S. Irénée lui-même.

Mais les prémiers Chrétiens n'en ſont pas demeurés là-deſſus à des ſpéculations, qui, pour peu qu'elles ſoient pouſſées, ont des conſéquences très dangereuſes pour le bien & pour le repos de la Société; ils ont de plus tenu envers les Souverains Hérétiques une conduite, bien éloignée à la vérité de ce qu'enſeigne la Doctrine de l'Obéiſſance paſſive, mais qui pourtant reſſemble aſſez à la conduite que du tems du Roi Ja-

(*a*) *Quidam illorum (Regum) ad correptionem & utilitatem ſubjectorum dantur, & conſervationem juſtitiæ: quidam autem ad timorem, & pœnam, & increpationem: quidam autem ad illuſionem, & contumeliam, & ſuperbiam, quemadmodum & digni ſunt, Dei juſto judicio, ſicut prædiximus, in omnibus æqualiter ſupergredientes.* Ibid. num. 3. p. 322.

Jaques, & depuis, les Défenſeurs de l'Obéiſſance paſſive ont tenu envers leurs Souverains. Rien ſans doute n'étoit plus ſéditieux, rien n'empiétoit plus ſur les droits des Souverains, ſur les droits mêmes de tous les hommes, & ſur-tout ſur les droits ſacrés de la Conſcience, que le refus que fit S. Ambroiſe d'accorder pour les Ariens, & pour elle-même, une Egliſe à l'Impératrice Juſtine, ſoutenue par l'Autorité Souveraine de ſon fils l'Empereur Valentinien ſecond. Tous les lieux de l'Etat appartiennent à la Société, repréſentée par le Souverain quel qu'il puiſſe être; & en dédommageant les Propriétaires, il peut en diſpoſer ſelon qu'il le juge à propos pour le bien de l'Etat. Comme tous les lieux ſont également bons pour y ſervir Dieu, il eſt certain qu'il faut laiſſer au Souverain ceux qui ſont le plus à ſa bienſéance. Et comme la Religion Chrétienne n'a point touché aux droits de la Société, ni à ceux des Particuliers; il eſt clair qu'à cet égard auſſi-bien qu'à tous les autres, elle a laiſſé aux Souverains tous les droits dont ils étoient en poſſeſſion avant la publication de l'Evangile. Mr. Fléchier auroit été bien embaraſſé en pareille occaſion, lui qui loue Saint Ambroiſe d'avoir excommunié ſolennellement tous les ſoldats qui avoient eu l'inſolence de ſe ſaiſir des Egliſes, quoiqu'ils ne fiſſent qu'obéir aux ordres de leur Souverain. Et s'il s'étoit agi de l'Evêque de Pamiers, je voudrois bien ſavoir ce qu'auroit dit Maimbourg de cette députation de quelques-uns de leurs Officiers que ces ſoldats de Valentinien lui firent pour lui dire *, „ qu'il pouvoit venir à l'Egliſe quand il lui plaiſoit, qu'ils ne manqueroient pas de lui rendre leurs devoirs, & de l'y ſervir ſelon leurs Charges, pourvu qu'ils viſſent qu'il communiquoit avec les Catholiques; mais que s'il ſe rangeoit du côté des Ariens, ils feroient auſſi ce que Dieu leur ordonnoit, en ſe mettant avec ceux qui reconnoiſſoient l'Evêque Amroi-

* Maimbourg, Hiſt. de l'Arian. T. 2. L. 7. p. 270. & 271.

„ broiſe pour Paſteur". * Mr. Bayle avoit raiſon de dire que ſi l'Archevêque de Paris avoit imité la conduite de S. Ambroiſe, il n'y auroit point de doute que le Roi ne lui eût fait faire ſon procès; & il dit fort bien qu'il faut demander aux Ingénieurs du Roi, s'il n'eſt pas vrai qu'ils font abattre ſans ſcrupule, & ſans en être repris, tout autant d'Egliſes & de Monaſtères qui empêcheroient la fortification d'une Ville. Il eſt vrai que S. Ambroiſe prétendoit ne ſe défendre que par les larmes & les prières; mais quand il faut maſſacrer tout un Peuple attroupé autour de ſon Archevêque pour la défenſe d'une Egliſe, un Souverain y penſe plus d'une fois, & aime mieux ſe déſiſter de l'entrepriſe la plus juſte, que d'en venir à de pareilles extrémités, & de commettre ſon Autorité en attaquant des furieux, qui pourroient bien employer contre ſes Troupes d'autres armes plus efficaces que les prières & que les larmes. Rien encore n'eſt plus ſéditieux que la menace que fait † S. Ambroiſe à Valentinien, de lui refuſer la Communion, s'il toléroit l'idolatrie Paienne, & s'il rétabliſſoit l'autel de la Victoire; & de cet exemple on en pourroit conclurre que les Evêques d'Angleterre peuvent & doivent excommunier un Roi, qui voudroit tolérer les Presbytériens, ou les Catholiques Romains. Rien n'étoit ſans doute plus juſte que la Loi que S. Ambroiſe ‡, après le malheur de Theſſalonique, fit faire à Théodoſe; & par laquelle l'exécution de tout arrêt de mort, & de confiſcation de biens, devoit être ſuſpendue pendant trente jours. Mais quand S. Ambroiſe menace Théodoſe de l'excommunier, s'il ne fait cette Loi; il s'enſuivra de-là que tous les Evêques aiant reçu de J. C. ou de l'Egliſe la même autorité que S. Ambroiſe, ils peuvent ſous peine d'excommunication obliger un Prince à faire toutes les Loix qu'ils jugeront à propos; ce qui ne va pas à moins qu'à ôter aux Souverains le pouvoir Légiſlatif, & à en

* Critiq. du Calviniſme. pag 613. Let. 27.

† Vid. Ambroſ. Epiſt. 11. apud Tillemont Mem. Ecc. Vol. 10 p. 162.

‡ Vid. Tillemont ibid p. 221 & 222.

revêtir dans chaque Pays, les Evêques & le reſte du Clergé ; ce qui eſt effectivement à l'égard du Pape, ce qu'a prétendu Bellarmin. C'eſt ainſi que * S. Ambroiſe fait encore aſſez clairement la même menace d'excommunication à Théodoſe, s'il perſiſte à vouloir obliger l'Evêque de Callinique à rebâtir une Synagogue des Juifs qu'il avoit brulée. Enfin c'eſt ainſi † que le même Saint refuſe de communiquer avec Eugène, non pas parce qu'il étoit complice d'Arbogaſte, qui avoit verſé le ſang de Valentinien ſecond ſon légitime Souverain ; mais parce qu'à la prière des Paiens, il avoit rétabli l'autel de la Victoire.

* Vid. Ambroſ. Ep. 17. & 18. apud Tillem. Ibidem p. 206.

† Vid. Tillem. Ibid. p. 247. & 248.

Enfin il paroît par pluſieurs exemples de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ou que les prémiers Chrétiens ont quelquefois pris eux-mêmes les armes contre des Tyrans, mais qui étoient leurs légitimes Souverains ; ou qu'ils ont ſollicité d'autres Empereurs, & même des Princes étrangers, de prendre les armes en leur faveur ; ou enfin qu'ils ont traité d'une manière très injurieuſe les Princes qui leur étoient contraires. Conſtantin a préciſément fait la même choſe que fit le Roi Guillaume de glorieuſe mémoire ; & Euſèbe & Socrate nous ont conſervé les déclarations qu'il fait, (*a*) „ qu'il ne prenoit les armes contre „ Maxence, que pour rendre la Liberté aux „ Romains, & pour les délivrer du joug de la „ Tyrannie". Le même Socrate nous apprend que dans la Perſécution d'Iſdigerde & de Varanez, les Chrétiens de Perſe envoyérent une Ambaſſade aux Romains, (*b*) & que là-deſſus les Ro-

(*a*) Ῥωμαίοις τὰ τῆς ἐκ προγόνων ἐλευθερίας προμνώμενος. Euſeb. de vita Conſtantini Lib. 1. c. 37. Voyez ibidem c. 26. p. 420. Voyez Socrate lib. 1. c. 2. p. 6.

(*b*) Πέρσαις πολεμεῖν μᾶλλον ᾑροῦντο ἢ περιορᾶν ἀπολλυμένους Χριϛιανούς. Socrat. L. 7. c 18. Je n'ai pas trouvé ce paſſage dans la Traduction de Mr. Couſin.

Romains réſolurent de faire plutôt la Guerre aux Perſes, que de laiſſer périr les Chrétiens de ce Pays-là. * Socrate nous apprend encore que les Catholiques tuérent le Préfet de l'Empereur Conſtance, parce qu'en exécution des ordres de cet Empereur, il avoit entrepris de chaſſer par force de Conſtantinople, Paul Evêque de cette Ville. Rien ſans doute n'étoit plus ſéditieux que les injures que les Chrétiens diſoient à Julien, & que la manière dont ils le traitoient ſouvent en parlant à lui-même. C'eſt ainſi que † l'Evêque Maris traitoit cet Empereur d'Impie & d'Apoſtat; à quoi Julien répondit d'une manière peu digne à la vérité d'un Empereur, mais qui faiſoit pourtant voir ſa clémence, puiſqu'il ſe contenta de reprocher à Maris qu'il étoit aveugle. (*a*) „ Ce qu'il fit, dit Sozomène, pour for-„ tifier encore le Paganiſme par cette douceur „ & cet eſprit de tolérance qu'il affectoit envers „ les Chrétiens"; en quoi du moins Julien faiſoit voir qu'il n'étoit pas mauvais Politique. C'eſt ainſi qu'il n'y avoit point de railleries ni de moqueries que les Chrétiens d'Antioche ne fiſſent de Julien, dont ſur-tout ils tournoient la longue barbe en ridicule; à quoi, comme nous l'apprennent ‡ Socrate & Sozomène, Julien ne répondit qu'en faiſait à ſon tour des railleries du Peuple d'Antioche dans ſon Livre intitulé, *Miſopogon*. Tout monde ſait les prières que l'Egliſe faiſoit publiquement pour la mort de Julien; &

* Vide Socrate Liv. 2. c. 12. & 13.

† Vide Socrat. L. 3. c. 12.

‡ Voyez Socrate L. 3. c. 17. & Sozom. L. 5. c. 19.

ſin. Mr. de Tillemont qui cite ce paſſage de Socrate, dit ſeulement que, „ comme il ſe rencontra que les „ Romains avoient divers ſujets de plainte contre les „ Perſes, Théodoſe entreprit la Guerre contre eux, „ plutôt que de leur rendre les Chrétiens qu'ils a-„ voient envoyé redemander". Tillemont, Mém. Eccléſ. v. 12. p. 361.

(*a*) Σ'ετο γὰρ ταύτῃ μᾶλλον ἑλληνήσμον κρατύναι ἀνεξικακόν καὶ πρᾶον ἀδοκήτως τῷ πλήθει τῶν Χριστιανῶν ἑαυτὸν ἐπιδεικνὺς. Sozom. L. 5. c. 4. Il parle de cette même Hiſtoire de Maris.

& qui nous ſont rapportées par * Sozomène, par Théodore, & par Grégoire de Nazianze; & il eſt aſſez ſurprenant que ces exemples en ayent impoſé à un Auteur auſſi judicieux que † Mr. Bingham, juſques à lui faire regarder comme un Problème cette queſtion, s'il eſt permis de prier pour la deſtruction temporelle des Pécheurs. Que s'il y eut quelques perſécutions du tems de Julien (comme il y en eut quelques-unes cauſées par les émeutes ſéditieuſes de quelques Paiens) il y eut auſſi des Chrétiens qu'un zèle inquiet & remuant engagea dans des entrepriſes ſéditieuſes. Tels étoient les Martyrs de Phrygie, qui au rapport de ‡ Sozomène ſouffrirent la mort pour avoir renverſé les Idoles des Paiens. Ce qu'au rapport d'Euſèbe, * avoient déja fait pluſieurs Martyrs du tems de Dioclétien, qui non ſeulement renverſoient les autels des faux Dieux, mais qui de plus vouloient contraindre les Gouverneurs mêmes des Provinces à interrompre les ſacrifices qu'ils avoient déja commencés, & qui déchiroient les Edits des Empereurs mêmes en leur préſence. De la manière dont Evagrius nous le dépeint, † Anaſtaſe étoit un grand Empereur, qui avoit fait de grandes actions à la Guerre contre les Iſaures, & les Perſes; il avoit remis le Tribut, appellé *Chryſargyris*, qui étoit fort onéreux. Il n'avoit pas entrepris de chaſſer de leurs Siéges des Evêques qui étoient ſes ennemis déclarés; cependant parce qu'il n'avoit pas approuvé le Concile de Chalcédoine, qu'il ne rejettoit pas auſſi, & parce qu'il avoit ſouſcrit à ce qu'on appelloit *l'Hénotique de Zénon*, il fut anathématiſé par les Evêques pendant ſa vie, & ſon nom fut rayé des Dyptiques. ‡ Théodore le Lecteur nous en apprend bien davantage, lorſqu'il nous dit, que quoiqu'Anaſtaſe eût été élu légitimement par autorité du Sénat, Euphémius de Conſtantinople refuſa de le reconnoitre pour Empereur, juſqu'à ce qu'il eût approuvé le Concile de Chalcé-

* Voyez, Sozom. L. 6. c. 2. Théodoret. L. 3. c. 24-27. Greg. Naz. Invective 1. p. 43.

† Voyez *Bingham*, Church's Antiquities. Vol. 7. L. 16. p. 162.

‡ Voyez Sozom. L. 5. c. 11.

* Voyez Euſeb. Hiſt. Ecc. L. 8. c. 5. p. 296. & de Martyribus Paleſtinæ. c. 4. 8. 9.

† Voyez Evag. L. 3. c. 34. 35. 39.

‡ Voyez Théod. Lec. L 2. p. 558. Voyez encore

cédoine. Enfin nous trouvons encore dans Evagrius, (*a*) que Juſtinien aiant envoyé du ſecours aux Catholiques d'Afrique perſécutés par les Vandales, qui étoient Ariens, l'Evêque de Conſtantinople monta ſur le Vaiſſeau de Béliſaire Général de l'Empereur, qu'il y fit des prières convenables à l'occaſion, & qu'il baptiza pluſieurs ſoldats de Béliſaire. Evag. L. 3. c. 32.

Voilà quelle étoit l'Obéiſſance paſſive des Chrétiens des ſix prémiers ſiècles; & il faut remarquer que de tous les exemples que je viens de rapporter, il n'y en a pas un ſeul qui ne ſoit loué dans les Auteurs Eccléſiaſtiques dont je les ai tirés. J'ajouterai ſeulement que ſi les Pères ont loué les Chrétiens de n'avoir pas réſiſté aux perſécutions, c'eſt par ce principe ſi faux en lui-même, mais qu'alors perſonne ne révoquoit en doute; c'eſt qu'il faut expliquer à la lettre ce Commandement de J. C. „ (*b*) Ne réſiſtez „ point au mal, mais ſi quelqu'un vous frappe „ à la joue droite, préſentez-lui auſſi l'autre ". Les prémiers Chrétiens croyoient que toute défenſe de ſoi-même étoit criminelle, ſur-tout lorſqu'elle ne ſe pouvoit faire qu'aux dépens de la vie de l'agreſſeur, auquel cas il vaut mieux, ſelon eux, ſe laiſſer tuer, que de tuer. C'eſt ſuivant cette idée que Mr. l'Evêque d'Hereford a très bien répondu aux paſſages qu'on allègue de

(*a*) Voyez Evag. L. 4. c. 16. Le même Evagrius nous dit que les habitans de l'Arménie mineure aiant embraſſé la Religion Chrétienne, & aiant été maltraités par les Perſes pour ce ſujet, ils envoyérent offrir à l'Empereur Juſtin de ſe ſoumettre à ſa domination, pour avoir la liberté de ſervir Dieu en repos. Juſtin aiant accepté leurs offres, & leur aiant accordé quelques conditions par écrit, ils tuérent leurs Gouverneurs, &c. ἱκετεύοντες κατήκοοι, Ῥωμαίων γενέσθαι, &c. Evag. Lib. 5. c. 7.

(*b*) Matth. 5. 39. Voyez Juſtin Martyr. Apol. 1. ou 2. Ed. Rob. Sreph. p. 141. τὸ μὴ ἀντιπαλεῖν μεμαθηκότες. Athenag. Apol. p. 10 Ed. Oxf.

de l'Epître, ou plutôt du Livre, de S. Cyprien *ad Demetrianum*; & à un autre paſſage qu'on cite du Traité de ce Père, *De bono patientiæ*. C'eſt auſſi ſuivant cette idée, que S. Chryſoſtome (*a*) loue David d'avoir deux fois épargné Saül, ſeulement par une débonnaireté Evangélique, qui faiſoit qu'aiant eu tant de fois ſon ennemi entre les mains, il l'avoit toujours épargné. En un mot je ne connois que S. Jérôme, & S. Auguſtin qu'on puiſſe alléguer en faveur du dogme de l'Obéiſſance paſſive, & il faut avouer que les paſſages que Grotius allègue de ce dernier ſont exprès. (*b*) „ Si les Puiſſances qui favoriſent la „ vérité, corrigent quelqu'un, celui qui aura „ été corrigé par-là, en aura de la louange; ſi „ une Puiſſance contraire à la vérité, exerce des „ cruautés contre quelqu'un, celui-là en aura de „ la louange, qui aura été couronné". S. Jérôme prétend que lorſque David dit à Dieu, (*c*) qu'il a péché devant lui ſeul, il a voulu dire qu'il ne craignoit point d'autre que Dieu, parce qu'il étoit Roi. Comme Grotius remarque (*d*) que

(*a*) Τὴν εὐαγγελικὴν ἐπεδείκνυτο μακροθυμίαν μυρίακις τὸν ἐχθρὸν εἰς χεῖρας ἑλὼν καὶ φεισάμενος. Chryſoſt. Hom. 25. in Matth p. 188. Vol. 2. Ed. Savil. Voyez Hom. 62. in Matth. p. 399. Ibid. Voyez Tillemont, Mem. Eccl. v. 11. p. 78. 79.

(*b*) *Sive poteſtas veritati favens aliquem corrigat, laudem habet ex illâ qui fuerit emendatus: ſi inimica veritati in aliquem ſæviat, laudem habet ex illâ qui fuerit coronatus.* Auguſt. apud Grotium de Imperio ſummar. poteſtat. circa ſacra c. 3. num. 6.

(*c*) *Tibi ſoli peccavi, Rex enim eram, alium non timebam.* Hieron. L. 2. Ep. 12. Ed. Caniſ.

(*d*) *Sin alicubi Reges tales fuere qui pactis ſive poſitivis legibus, & Senatus alicujus aut Ordinum decretis adſtringerentur, in hos ut ſummum imperium non obtinent, arma ex optimatum tanquam ſuperiorum ſententiâ ſumi juſtis de cauſis potuerunt* Grotius ubi ſupra cap. 3. num. 8. Ce que Grotius dit ailleurs a encore plus de rapport avec notre Gouvernement d'Angleterre. *Si Rex partem habeat ſummi imperii, partem alteram populus aut Senatus, regi in partem non ſuam involanti vis*

que ces maximes ne regardent pas les Rois, qui par des conventions, ou par les Loix du Pays, ſont obligés à ſuivre les Decrets d'un Sénat, ou des Etats, & avec qui les Etats partagent le pouvoir Légiſlatif, ces maximes de S. Auguſtin & de S. Jérôme ne peuvent être objectées à ceux qui portérent les armes contre Jaques II., qui voulut s'attribuer ce pouvoir Légiſlatif qu'il n'avoit pas par les Loix, dont par conſéquent il ne pouvoit pas diſpenſer. J'ajouterai ſeulement que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique eſt une preuve continuelle de ce que dit ailleurs Grotius, (*a*) que les prémiers Chrétiens ont toujours reconnu pour Empereurs ceux qu'ils ont trouvés ſur le Trône, ſans examiner s'ils y étoient parvenus par des voies légitimes, ou s'ils étoient des Uſurpateurs. Pour ne point parler des trois prémiers ſiècles, où les Chrétiens n'avoient pas grande part aux Révolutions publiques, on voit par l'Hiſtoire de S. Ambroiſe, & par celle de S. Martin, que preſque tous les Evêques d'Occident reconnurent Maxime pour Empereur, qui non ſeulement avoit ôté l'Empire à Gratien, mais même qui l'avoit fait maſſacrer cruellement. Sulpice Sévère dans ſes Dialogues (*b*) traite Maxime de bon Empereur, & ne le blâme que d'écouter trop facilement les Evêques qui avoient

vis juſta opponi poterit, qui eatenus imperium non habet. Quod locum habere cenſeo, etiam ſi dictum ſit, belli poteſtatem penes regem fore. Id enim de bello externo intelligendum eſt: cum alioqui quiſquis imperii ſummi partem habeat, non poſſit non jus habere eam partem tuendi. Quod ubi fit, poteſt rex etiam ſuam imperii partem belli jure amittere. Grot. de Jure belli & pacis, Cap. 4. Sect. 13. Voyez ce dernier paſſage cité par feu Milord *Stanhope* dans le Procès du Docteur *Sacheverel.* p. 107. Ed. 8.

(*a*) *Hanc legem videmus ſibi præſcripſiſſe Chriſtianos veteres, ut cuivis imperium nacto fidem atque obedientiam præſtarent.* Grot. in Matth. 22 11.

(*b*) *Imperator aliàs ſanè bonus.* Sulp. Sever. Dialog. 3. de Vitâ Martini cap. 15. p. 320. Ed. Elzev. in 12.

voient fait mourir les Priſcillianiſtes. Dans la Vie de S. Martin, (*a*) il blâme les baſſes flatteries de quelques Evêques qui étoient venus à la Cour de Maxime ; non pas que Sulpice Sévère trouvât mauvais que ces Evêques fiſſent leur cour à cet Uſurpateur; mais parce qu'en ſe mettant ainſi ſous la protection de Maxime, „ ils „ aviliſſoient la dignité Sacerdotale, qu'ils ſem„ bloient ſoumettre à la Dignité Impériale".

Utilité de l'Hiſtoire par rapport à la Religion.

III. Mais ſi l'Hiſtoire eſt utile par rapport à la Morale, & à la Politique, elle ne l'eſt pas moins à l'égard de la Religion ; & c'eſt ce que je vais montrer dans ma troiſième & dernière Partie.

En général l'Hiſtoire nous apprend combien la Religion eſt néceſſaire à la Société ; combien elle eſt néceſſaire pour que les Souverains, & les Sujets, s'acquittent réciproquement de leurs différens devoirs. Il eſt certain à la vérité que la Raiſon ſeule peut ſuffire pour obliger les hommes à ſe dépouiller en quelque manière de leur liberté naturelle, & à la mettre comme en dépôt entre les mains des Chefs de la Société. Comme ce que Hobbes appelle l'Etat de Nature, eſt un Etat où les hommes ne pourroient pas ſubſiſter, & où ils ne pourroient s'aſſurer de jouïr un ſeul moment de leur vie & de leurs biens, la néceſſité a été comme la voix par laquelle Dieu a parlé aux hommes, dans les Gouvernemens qu'il n'a pas inſtitués immédiatement par lui-même; & c'eſt par-là qu'il a en quelque manière commandé aux hommes de ſe mettre en Société, & de ſe ſoumettre à une forme de Gouvernement. Mais cette obligation en-

(*a*) *Cum ad Imperatorem maximum ferocis ingenii virum, & bellorum civilium victoriâ elatum, plures ex diverſis partibus Epiſcopi convenîſſent, & fœda circa principem omnium adulatio notaretur, ſeque degeneri inconſtantiâ regiæ clientelæ ſacerdotalis dignitas ſubdidiſſet.* Idem de Vitâ Martini c. 23. p. 235.

envers la Société, & envers ſes Chefs, que la Raiſon & la Néceſſité nous ont fait contracter, qui eſt-ce qui nous obligera de la ratifier, pour peu qu'elle ſe trouve contraire à ce même deſir d'être heureux qui nous l'a fait contracter ? Qui eſt-ce qui nous obligera à ſacrifier pour la défenſe de notre Patrie, ces biens & cette vie, pour la conſervation deſquels uniquement nous avons bien voulu avoir ce qu'on appelle une Patrie, & vivre dans un Pays ſous les mêmes Loix & ſous le même Gouvernement? C'eſt ſans doute un devoir de la Loi naturelle que les Paiens nous ont recommandé, & qu'ils ont même pratiqué, non pas tant par un principe de Religion, que par une certaine grandeur d'ame, par un certain deſintéreſſement, par un certain Héroïſme, qui ſont comme des débris de cette Image de Dieu qui n'eſt pas également ruïnée dans tous les hommes, & dont on peut encore appercevoir quelques traces dans la conduite des grands Hommes du Paganiſme. Mais cette grandeur d'ame, ce deſintéreſſement, cet Héroïſme, ſe trouvent-ils dans tous les hommes? Tous les hommes ſont-ils des Brutus, & des Catons? Et même dans le Chriſtianiſme trouve-t-on beaucoup de Naſſaus, & de Colignys? Pour obliger les hommes à faire à leur Patrie un ſi grand ſacrifice, il faut un principe plus univerſel que la grandeur d'ame, comme il faut des motifs plus puiſſans que l'amour de la Gloire; & il n'y a que la Religion ſeule qui puiſſe être ce principe, ni qui puiſſe fournir des motifs plus efficaces : puiſqu'il n'y a que la Religion ſeule qui par les promeſſes qu'elle nous fait d'une autre vie, nous puiſſe dédommager du ſacrifice qu'en celle-ci nous faiſons à notre Patrie. La Raiſon ſeule peut bien nous enſeigner que le Bien public doit toujours céder au Bien particulier, parce que ſans cela la Société ne ſe peut conſerver. Mais, peut-être ne nous enſeigne-t-elle pas ſi clairement que nous devons contribuer à la conſer-

ſervation de la Société, aux dépens de tout notre bonheur, & même de notre vie ; au-lieu que la Religion nous promettant un bonheur éternel dans une autre vie, elle nous fait aiſément comprendre que nous devons ſacrifier (lorſqu'il le faut) une vie auſſi courte que celle-ci, à un auſſi grand intérêt que l'eſt celui de maintenir la Société, qui eſt ſi néceſſaire pour le bonheur du Genre-humain ; & ſans laquelle de plus la Religion ne ſe pourroit longtems conſerver. De plus une autre obligation qui réſulte de la nature même du Gouvernement, quelle qu'en puiſſe être la forme, c'eſt l'obligation qu'a chaque Particulier de ſe ſoumettre même aux peines injuſtes, qui ſont quelquefois infligées aux innocens, ou par des Loix injuſtes, ou par une exécution partiale des Loix les plus juſtes. C'eſt par ce principe que Socrate répond aux conſeils que lui donnoient ſes amis de ſe ſauver de priſon : & c'eſt ce que par une belle Proſopopée, il ſe fait repréſenter par la Patrie. Là il montre par les obligations eſſentielles qu'on a à ſa Patrie, & par ce qu'on lui doit, par le plus indiſpenſable & le plus ſacré de tous les devoirs, qu'il faut ſe ſoumettre aux injuſtices qu'elle nous fait, lorſqu'elles ſont autoriſées par les Loix ; * que lors même qu'on eſt injuſtement condamné par ces mêmes Loix, il ne faut pas fuir pour éviter même un ſupplice capital, auquel on a été condamné injuſtement, peut-être, mais conformément aux Loix de ſon Pays. Je ne ſai ſi ceci eſt tout-à-fait un devoir ; mais ſi c'en eſt un, il n'y a que l'eſpérance certaine d'une vie à venir, qui puiſſe nous empêcher de ſauver notre vie par toutes ſortes de moyens, ſans examiner s'ils ſont contraires à ce que nous devons à notre Patrie. Enfin on peut ajouter que c'eſt ſur-tout la Religion du ſerment, qui eſt le lien & le ciment des Sociétés ; que c'eſt par le ſerment que les Souverains ſont liés au Peuple, & le Peuple au Souverain ; que c'eſt l'unique aſſurance que les Su-

* Voyez Platon *in Critone* c. 7-10. p. 62-69. Ed. Lond 8. Voyez Plat *in Phædone* c. 33. p. 150. Ed Lond. 8.

Sujets puiſſent donner de leur fidélité, & les Souverains de leur protection ; que c'eſt le ſeul moyen de détourner ou de prévenir le fleau de la guerre, & de conſerver ou de ramener la paix dans le monde ; en un mot, que la Religion du ſerment eſt le ſeul fondement du Commerce, que les Particuliers, ou les Etats, ont les uns avec les autres ; & qui ne ſubſiſte & ne s'entretient qu'à l'ombre de la Religion du ſerment, qu'on eſpère qui ſera ſoigneuſement obſervé par ceux avec qui on s'aſſocie dans le Commerce, ou avec qui on fait des Alliances & des Traités, que chacun s'oblige par ſerment d'obſerver.

Or toutes ces utilités de la Religion pour la conſervation de la Société, paroiſſent clairement par l'Hiſtoire. L'Hiſtoire de tous les tems & de tous les Peuples eſt un fidèle Commentaire de tout ce que je viens de dire ſur ce ſujet. C'eſt ce qui paroît clairement par Homère, qui peut être conſidéré comme le plus ancien & le prémier des Hiſtoriens, auſſi-bien que des Poëtes. Je ne copierai pas tous les endroits où la protection que les Dieux accordent aux Héros de l'Iliade & de l'Odyſſée, eſt fondée ſur la Piété de ces mêmes Héros, & ſur le culte qu'ils rendoient aux Dieux ; & comme ces Héros étoient autant de Rois, leur bonheur étoit celui de leurs Peuples, & étoit auſſi une preuve de cette Providence qui favoriſe d'une manière toute particulière ceux qui rendent à la Divinité le culte qui lui eſt du. C'eſt, par exemple, une idée répandue par-tout dans Homère, que c'eſt à Dieu qu'il faut rapporter le ſuccès de toutes les entrepriſes juſtes & louables ; il ſait même fort bien voir par-tout dans ſes deux Poëmes, que la Providence intervient même dans les événemens, dont il ſemble qu'on pourroit avec quelque apparence attribuer le ſuccès aux cauſes ſecondes. C'eſt ainſi que Neſtor dit à Patrocle,

cle, (*a*) que peut-être avec l'assistance d'une Divinité, il pourroit persuader à Achille de se réconcilier avec les Grecs, sans quoi ils ne pouvoient espérer de vaincre les Troyens. De même Homère impute les malheurs qui arrivent aux hommes, à la négligence criminelle dont ils sont quelquefois coupables envers la Divinité, lorsqu'ils négligent d'implorer son secours avant que de commencer aucune entreprise; sur-tout une entreprise difficile & dangereuse. C'est ce qui paroît par la seule, ou du moins par la principale raison qu'Homère donne (*b*) de la destruction de cette muraille que les Grecs avoient élevée pour garantir leur Flotte. „ Il dit que „ cette muraille avoit été élevée contre la vo„ lonté des Dieux, que les Grecs n'avoient pas „ pensé à se rendre favorables par des sacrifices; „ & que par conséquent, il étoit impossible que „ cette muraille demeurât longtems debout ". Sur-tout Homère insiste beaucoup sur la religion du serment, & sur les peines que méritent, & que souffrent d'ordinaire les Parjures. C'est ce qui paroît par ce beau discours d'Agamemnon à Ménélas, à l'occasion de ce Traité que Pandarus venoit de rompre. Cet endroit, qui est très beau dans l'Original, qu'on peut voir à la marge, (*c*) ne l'est guères moins dans les Traductions de Mr. Pope & de Mr. de la Motte: seu-

(*a*) Τὶς δ' οἶδ' εἴκεν οἱ σὺν δαίμονι θυμὸν ὁρίναις, Παρειπών; Iliad. Lib. 11. vers 791.

(*b*) — — — Ἀμφὶ δὲ τάφρον
Ἧλασαν, οὐδὲ θεοῖσι δόσαν κλειτὰς ἑκατόμβας.
— — — — — θεῶν δ' ἀέκητι τέτυκτο
Ἀθανάτων, τῷ καὶ οὔτι πολλὺν χρόνον ἔμπεδον ἦεν.
Idem Lib. 12. v. 5—9.

(*c*) Οὐ μέν πως ἄλιον πέλει ὅρκιον αἷμά τε ἀρνῶν,
Σπονδαί τ' ἄκρητοι, καὶ δεξιαὶ, ᾗς ἐπέπιθμεν.
Εἴπερ γάρ τε καὶ αὐτίκ' Ολύμπιος οὐκ ἐτέλεσσεν,
Εκτε καὶ ὀψὲ τελεῖ. σύν τε μεγάλῳ ἀπέτισσαν,
Σὺν σφῇσι κεφαλῇσι γυναιξί τε, καὶ τεκέεσσιν.
Idem Lib. 4. v. 158—173.

ſeulement il me ſemble que ni Mr. Pope, ni Mr. de la Motte, n'auroient pas dû omettre ce qu'ajoute Homère, que le crime des Parjures ſera puni ſur leurs femmes & ſur leurs enfans.

Mais du cruel mépris d'une ſainte alliance,
Bientôt ſur les Troyens va tomber la vengeance.
Le ſang de ces agneaux par mes mains immolés,
Ce vin offert aux Dieux, nos ſermens redoublés,
Leurs mains ſervant nos mains, gage d'un cœur ſincère,
Tout va contre eux du Ciel allumer la colère;
Qu'ils n'eſpèrent plus rien d'un tardif repentir,
Ville, Peuples & Roi, tout va s'anéantir.

Il paroît par l'Hiſtoire de la plupart des Légiſlateurs, & des Fondateurs d'États, & en général des grands Hommes qui ont été à la tête des grands Empires, combien ils ont cru que la Religion étoit utile & néceſſaire pour retenir les Peuples dans la ſoumiſſion qu'ils doivent à leurs Supérieurs, & pour leur faire rendre aux Loix l'obéiſſance qu'ils leur doivent. C'eſt à quoi aboutiſſoient toutes les communications intimes que ces grands Hommes faiſoient ſemblant d'avoir avec la Divinité, pour ſe concilier à eux-mêmes ce reſpect & cette vénération, que tous ceux qui croyent une Divinité, ont naturellement pour ceux qu'ils en croyent favoriſés. C'étoit le but des Révélations & des Miracles que feignoient Numa Pompilius, Scipion l'Africain, Sylla, Sertorius, Lycurgue, Zaleucus, Minos, & Piſiſtrate, dont Valère Maxime * a ramaſſé les exemples. Ce fut par ces ſuppoſitions qui avoient un fondement très réel, je veux dire l'amour & le reſpect qu'ont tous les hommes pour tout ce qui a le nom de Religion, & qui porte les caractères d'une Divinité; c'eſt, dis-je, par ces ſuppoſitions que ces grands Hommes ont pu obliger les Peuples à recevoir les Loix qu'ils leur donnoient, & à ſe ſoumettre à la forme de Gou-

* Vide Valer. Max. Lib. 1. c. 2.

Gouvernement qui avoit lieu dans les différentes Républiques, & dans les divers Empires dont ces grands Politiques ont eu la conduite. Tout ce que j'ai dit de l'utilité de la Religion par rapport à la Société & au Gouvernement, ſe trouve dans ces belles paroles de Tite-Live, où il nous décrit les effets que produiſirent à Rome ce Culte public & ces Cérémonies religieuſes que Numa y avoit inſtituées. On voit par ce paſſage de Tite-Live, (*a*) „ que les eſprits de cette multi-
„ tude, qui étoit auparavant ſi féroce, revinrent
„ peu à peu de cet amour qu'ils avoient pour
„ les armes, & de ces violences auxquelles ils
„ devoient leur prémier établiſſement. Comme
„ ils croyoient ce que Numa leur diſoit, qu'il
„ avoit un commerce intime avec une Divinité,
„ & que les Dieux s'intéreſſoient dans les affai-
„ res des hommes d'une manière toute particu-
„ lière, juſques à converſer avec eux, cette
„ croyance les avoit remplis de piété envers la
„ Divinité, & cette piété faiſoit qu'ils ne crai-
„ gnoient pas moins de manquer à leur parole,
„ & de violer la Religion du ſerment, qu'ils
„ craignoient les Loix, & les peines dont elles
„ menaçoient ceux qui les enfraindroient : en-
„ ſorte que la crainte d'être infidèles & de ſe
„ parjurer, ſembloit gouverner la Ville beau-
„ coup plus que les Loix ; & que leurs Voi-
„ ſins, par une eſpèce de Religion, craignoient
„ d'at-

(*a*) *Ad hæc conſultanda procurandaque, multitudine omni a vi & armis converſâ, & animi aliquid agendo occupati erant, & Deorum aſſidua inſidens cura, cum intereſſe rebus humanis cœleſte numen videretur, eâ pietate omnium pectora imbuerat, ut fides ac jus-jurandum proximo legum ac pœnarum metu, civitatem regerent. Et cum ipſi ſe homines in regis, veluti unici exempli, mores formarent : tum finitimi etiam populi, qui ante, caſtra, non urbem, poſitam in medio, ad ſolicitandam omnium pacem crediderant, in eam verecundiam adducti ſunt, ut civitatem totam in cultum verſam Deorum, violari ducerent nefas.* Tit. Liv. Lib. 1.

„ d'attaquer une Ville qui étoit toute adonnée „ au Culte divin". En particulier par l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa dans la guerre des Romains & des Samnites, il paroît quelle idée l'un & l'autre Peuple avoient de la Religion du ſerment, qu'ils s'accuſoient réciproquement d'avoir violée. Dans le même diſcours où le Conſul Poſthumius veut qu'en le livrant aux Samnites, on rompe le Traité qu'il avoit fait avec eux, lorſque lui & toute ſon Armée furent paſſés ſous le joug, il avoue bien (*a*) „ que les Traités „ devoient être ſacrés, entre ceux qui, ſelon ce „ que preſcrit la Religion, ont du reſpect pour „ la bonne foi qui doit régner entre les hom„ mes"; & tout ce qu'il prétend, „ c'eſt qu'un „ Traité qui avoit été fait ſans le conſentement „ du Peuple, n'obligeoit point le Peuple, & „ qu'il n'étoit point obligé de le ratifier. Le „ Conſul demeure d'accord que * l'indignité & „ la honte des choſes qu'on a accordées, ne „ font pas qu'on ſoit libre de l'obligation qu'on „ a contractée": il prétend ſeulement (*b*) que ce n'étoit pas le droit du Conſul de conclurre la paix, ce qui ne dépendoit pas de lui, & qu'il ne pouvoit s'obliger à rien au nom du Peuple, & du Sénat, qui ne lui en avoient pas donné d'ordre. Cet endroit de l'Hiſtoire Romaine ne fait pas ſans doute honneur à la bonne foi, & à la probité ſi vantée des Romains de ce tems-là; & les Samnites étoient bien fondés dans les reproches qu'ils leur faiſoient, lorſque le Conſul Poſthumius devenu Samnite, à ce qu'il diſoit, depuis

* *Atqui non indignitas ſponſionis vinculum levat.* Id ibid.

(*a*) *Neque ego inficias eo, Patres conſcripti, tam ſponſiones, quam fœdera ſancta eſſe apud eos homines, apud quos juxta divinas religiones fides humana colitur: ſed injuſſu Populi nego quicquam ſanciri poſſe, quod Populum teneat.* Tit. Liv. 9. c. 9

(*b*) *Nec a me nunc quiſquam quæſiverit, quid ita ſpoponderim: quum id nec conſulis jus eſſet, nec illis ſpondere pacem, quæ mei non erat arbitrii: nec pro vobis, qui nihil mandaveratis, poſſem.* Idem. Ibid.

depuis qu'il leur avoit été livré, frappa le Héraut d'armes des Romains ; afin qu'un Samnite aiant violé le Droit des Gens, il y eût encore plus de justice dans la guerre que faisoient les Romains à ce Peuple. Les Samnites avoient raison de se plaindre que (*a*) c'étoit se moquer de la Religion que d'user de ces supercheries & de ces artifices si puériles, par où les Romains prétendoient couvrir leur mauvaise foi, & mettre la justice de leur côté; mais quoi qu'il en soit les Romains, lors même qu'ils y avoient si peu d'égard, firent voir jusques à quel point ils portoient le respect qu'ils avoient pour la Religion du serment, lorsque pour expier leur parjure, ils livrérent aux Samnites les Consuls qui avoient fait le honteux Traité des Fourches Caudines. Mais sur-tout rien ne fait plus voir combien la Religion du serment étoit sacrée parmi les Payens; combien même tout ce qui porte le nom de la Religion est propre à inspirer du courage aux plus lâches, & pour les porter à se défendre eux & leur Patrie jusques à la dernière extrémité, que ce que Tive-Live rapporte de ces mêmes Samnites, lors (*b*) „ qu'après un „ ap-

(*a*) *Gerite bellum, quando Sp. Posthumius modo legatum fecialem genu perculit, ita Dii credent Samnitem civem Posthumium non civem Romanum esse, & a Samnite legatum Romanum violatum, eo vobis justum in nos factum esse belium. Hæc ludibria religionum non pudere in lucem proferre? & vix pueris dignas ambages senes ac consulares fallendæ fidei, exquirere?* Idem Ibid. c. 10.

(*b*) *Sacrificio perfecto, perviatorem imperator acciri jubebat nobilissimum quemque genere factisque, singuli introducebantur. Erat quum alius apparatus sacri, qui perfundere religione animum posset: tum in loco circa omni contecto ara in medio, victimæque circa cæsæ, & circumstantes centuriones strictis gladiis. Admovebatur altaribus miles, magis ut victima, quam ut sacri particeps: adigebatur jure-jurando, quæ visa auditaque in eo loco essent, non enunciaturum; dein jurare cogebatur diro quodam carmine in execrationem capitis familiæque, & stirpis composito, nisi isset in prælium, quò imperatores du-*

„ appareil également lugubre & solennel de Sa-
„ crifices & de Cérémonies, ils firent prêter un
„ serment avec exécration, à tous leurs soldats,
„ à tous leurs Officiers, & aux plus nobles de
„ leur Etat, par où ils se dévouoient par les
„ plus terribles imprécations, eux, leurs famil-
„ les, & toute leur race, s'ils n'alloient pas au
„ combat, & là où leur Général leur comman-
„ deroit, s'ils fuyoient eux-mêmes, ou s'ils ne
„ tuoient pas ceux qu'ils verroient fuir". (*a*) Ce fut, comme le remarque Tite-Live, ce qui leur fit soutenir longtems un combat fort inégal: „ la
„ nécessité ou la Religion obligeant les Samni-
„ tes à faire ferme malgré eux, lors même qu'ils
„ n'avoient pas le courage d'attaquer l'enne-
„ mi. Ils n'auroient jamais soutenu l'impétuo-
„ sité de la prémière attaque des Romains, dit
„ Tite-Live, s'ils n'avoient été retenus par une
„ crainte beaucoup plus puissante, s'ils n'a-
„ voient eu devant les yeux, ces terribles Sa-
„ crifices, ces Sacrificateurs armés, ces Autels
„ arrosés du sang des hommes mêlé avec celui
„ des victimes, ces imprécations, ces dévoue-
„ mens d'eux & de toute leur race. Tout ce-
„ la étoit comme autant de liens qui retenoient
„ les Samnites, qui les empêchoient de fuir,
„ & qui faisoient qu'ils craignoient encore plus
„ leurs

duxissent: & si aut ipse ex acie fugisset, aut si quem fugientem vidisset, non extemplo occidisset. Tit. Liv. Lib. 10 c 38.

(*a*) *Samnitium magnam partem necessitas ac religio invitos magis resistere, quam inferre pugnam cogit Nec sustinuissent primum clamorem atque impetum Romanorum, per aliquot jam annos vinci assueti, ni potentior alius metus insidens pratoribus a fuga retineret. Quippè in oculis erat omnis ille occulti paratus sacri, & armati sacerdotes, & promiscua hominum pecudumque strages, & respersa fando nefandoque sanguine ara, & dira execratio, ac furiale carmen detestandæ familiæ stirpique compositum. His vinculis fuga obstricti stabant, eivem magis quam hostem timentes.* Idem Ibid. c 41.

„ leurs Concitoyens que leurs ennemis". Il eſt vrai que les Samnites ne laiſſérent pas d'être battus, * & l'Hiſtorien remarque que c'étoit parce qu'eux-mêmes avoient violé leurs ſermens en attaquant les Lucaniens, qui étoient compris dans le Traité de paix que les Samnites avoient fait avec les Romains. Mais cependant Machiavel † a eu raiſon de ſe ſervir de cet exemple pour faire voir combien la Religion, & ſur-tout la Religion du ſerment, eſt néceſſaire pour la conſervation des Etats. Il eſt fâcheux que pour confirmer cette vérité, il faille avoir recours à un homme auſſi décrié pour la Religion que Machiavel: mais auſſi par bonheur, Machiavel n'étoit pas bigot, & il paroît qu'il n'étoit pas ſous l'influence des Prêtres, de la manière dont il parle des deſordres que cauſoit en Italie le Gouvernement des Papes. C'eſt ce qui fait que Machiavel en ſera peut-être cru, lorſqu'il dit (*a*) „ que les Princes, & les Républiques qui veu„ lent ſe maintenir, doivent ſur-tout conſerver „ en leur entier les Cérémonies de la Religion, „ & faire que les Peuples aient pour ces céré„ monies la vénération qu'ils doivent avoir " ; & il ajoute, „ qu'il n'y a pas un indice plus ſûr „ de la ruïne d'un Etat, que lorſqu'on y mépri„ ſe, ou qu'on y néglige le Culte divin". Il dit (*b*) „ que ſi la Religion Chrétienne s'étoit „ con-

* Voyez Ibid. c. 12. & 39.

† Voyez Machiav. Diſc. ſur Tite-Live c. 15.

(*a*) *Quei Prencipi, o quelle Republiche, lequali ſi vogliano mantenere incorrotte, hanno ſopra ogni altra coſa a mantenere incorrette le cerimonie della Religione, & tenerle ſempre nella loro veneratione. Perche neſſuno maggiore indicio ſi puote havere della rouina duna Provincia, che vedere diſpregiato il culto divino.* Machiav. Lib. 1. cap. 12. fol. 21.

(*b*) *La quale religione ſe ne' Prencipi della Republica Chriſtiana, ſi fuſſe mantenuta, ſecondo che dal datore d'eſſa ne fu ordinato, ſarebbero gli ſtati, & le Republiche Chriſtiane piu unite, & piu felici aſſai, ch'elle non ſono: ne ſi puo fare altra maggiore congiettura della declinatione d'eſſa, quanto è, vedere come quei Popoli, che*

ſono

„ conſervée parmi les Princes Chrétiens, telle „ qu'elle étoit dans ſa prémière Inſtitution, & „ telle qu'elle a été donnée par ſon Saint Fondateur, les Etats Chrétiens ſeroient plus heureux & plus unis qu'ils ne ſont"; & il ajoute, „ que rien ne montre plus quelle eſt la décadence du Chriſtianiſme, que de voir que les Peuples ont moins de Religion, à meſure qu'ils „ ſont plus voiſins de l'Egliſe Romaine, laquelle, dit-il, eſt le Chef de notre Religion". Sur-tout ce que Machiavel dit au même endroit, devroit être bien peſé par nos Novices en Politique, qui croyent affermir un Gouvernement, en tâchant d'affoiblir, ou même en attaquant de front l'Egliſe & la Religion établie par les Loix, lors même qu'ils ne prétendent pas qu'on y enſeigne aucune erreur, ou qu'on y pratique aucun Culte ſuperſtitieux. On ſait à quelles extrémités les Peuples de France ſe portérent au tems de la Ligue, dans la penſée qu'on en vouloit à leur Religion: ils ôtérent à Henri III le Trône & la vie, & fermérent à Henri IV tous les chemins du Trône, juſques à ce qu'il ſe fût fait Catholique-Romain. On ſait encore ce qu'il en a couté ici à Jaques II. pour avoir donné atteinte à la Religion établie par les Loix de ce Pays. Tous ces exemples & pluſieurs autres ont depuis confirmé ce que l'Hiſtoire de tous les tems avoit déja appris à Machiavel. Il eſt aſſez difficile de preſcrire au Prince ce qu'il doit faire à l'égard d'une Religion qu'il croit fauſſe, & à cet égard il faut entendre une partie de ce que dit ici Machiavel (*a*) avec quelque reſtriction; mais

ſono piu vicini alla Chieſa Romana, capo della religione noſtra, hanno meno religione. Idem. Ibid. fol. 22.

(*a*) *Debbono adunque i Prencipi d'una Republica, o d'un regno, i fondamenti d'una religione, che eſſi tengono, mantenergli; & fatto queſto, ſara loro facile coſa a mantenere la loro Republica religioſa, e per conſequente buona, & unita. Et debbono tutte le coſe, che naſcono in*

mais en général il eſt certain „ que quand les „ Princes n'auroient eux-mêmes point de Reli- „ gion, s'ils veulent retenir un Peuple dans l'o- „ béiſſance, ils doivent faire croire qu'ils ont „ deſſein de conſerver les fondemens de la Re- „ ligion que ce Peuple profeſſe, & ils feront „ tout ce qui dépendra d'eux pour la favoriſer, „ & pour l'accroître, pour peu qu'ils aient quel- „ que connoiſſance de la manière dont les hom- „ mes & les peuples ſont faits". Au témoignage de Machiavel, je n'ajouterai plus ſur cette matière que celui d'Ariſtote, qui n'étoit pas non plus fort bigot. Ce qu'Ariſtote recommande le plus à un Prince, comme étant le plus ſûr moyen d'affermir ſa domination, (*a*) c'eſt d'avoir de la Religion. „ Des Sujets ne peuvent „ ſe perſuader qu'un Prince qui aura de la Re- „ ligion, veuille commettre des injuſtices, & „ ils craindront de ſe révolter contre un Souve- „ rain qu'ils auront ſujet de croire qu'à cauſe de „ ſa piété, le Ciel favoriſe d'une manière toute „ particulière". Mais ſi Ariſtote veut qu'un Prince ſoit religieux, il veut auſſi qu'il le ſoit ſans ſuperſtition & ſans foibleſſe. En effet l'Hiſtoire nous apprend qu'un Prince bigot ſe rend mépriſable, lui, & la Religion qu'il profeſſe. Cette bigoterie lui fait de plus perſécuter ceux qui ſont d'un ſentiment contraire en matière de Religion, & on ſait combien de révoltes & de guer-

in favore di quella (come che la guidicaſſino falſe) favorirle, & accreſcerle, & tanto piu lo debbono fare, quanto piu prudenti ſono, & tanto piu lo debbono fare, quanto piu conoſcitori delle coſe naturali. Idem. Ibid. fol 21. 22.

(*a*) Ἔτι δὲ τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς φαίνεσθαι ἀεὶ σπουδάζοντα διαφερόντως. ἧττον τὲ γὰρ φοβοῦνται τὸ παθεῖν τὶ παράνομον ὑπὸ τῶν τοιούτων ἐὰν δεισιδαίμονα νομίζωσιν εἶναι τὸν ἄρχοντα, καὶ φροντίζειν τῶν θεῶν. καὶ ἐπιβουλευοῦσιν ἧττον, ὡς συμμάχους ἔχοντι καὶ τοὺς θεούς. δεῖ δ' ἄνευ ἀβελτηρίας φαίνεσθαι τοιοῦτον. Ariſt. Polit. L. 5. c. 11. Le mot de δεισιδαίμων ne veut dire ici que religieux.

guerres civiles, de funeſtes révolutions, & qui ont été également funeſtes aux Princes, & aux Peuples, l'eſprit de perſécution a cauſées. Comme Charles I. doit tous ſes malheurs à cet eſprit de perſécution que quelques Eccléſiaſtiques lui avoient inſpiré contre les Puritains, qui de leur côté n'étoient pas moins perſécuteurs que ceux dont ils s'étoient plaints, on eſt en quelque manière affligé, lorſque dans l'Hiſtoire d'Angleterre de Milord Evêque de Peterborough, on voit les remarques que ce Prince fait de ſa propre main ſur les relations que * l'Archevêque Laud lui envoyoit tous les ans de ce qu'il avoit remarqué dans ſes viſites Archiépiſcopales; ſur quoi en répondant à l'Archevêque, le Roi entroit dans des détails de cloches, de baluſtrades autour de l'Autel, & autres ſemblables minuties, peu convenables ſans doute à un grand Roi. Rien n'eſt plus ſenſé, ni plus judicieux, que les réflexions que fait le Comte de Buſſy, à l'occaſion du voyage que Jaques II. fit à la Trappe; & quoique ce Comte y parle ſelon les préjugés de ſa Religion, il paroît pourtant qu'il a auſſi parfaitement connu qu'il a peu eſtimé, le zèle aveugle & mal conduit, qui étoit le principal caractère de ce Prince, & qui fut cauſe de ſa perte. † „ Le Roi d'Angleterre eſt un véri„ table homme de bien; & quoique ſon zèle un „ peu indiſcret ſoit cauſe de tous ſes malheurs, „ tôt ou tard Dieu l'en récompenſera. Je vou„ drois pourtant que ſa dévotion eût eu des de„ hors moins éclatans. Il me ſemble que les „ Têtes couronnées ſont aſſez leur devoir de „ bons Chrétiens, quand ils prient, qu'ils font „ des actions de juſtice, qu'ils aſſiſtent les mi„ ſérables, & qu'ils réforment leurs mœurs. „ Il faut qu'ils laiſſent au peuple & aux gens „ d'Egliſe les régularités extérieures de la Reli„ gion".

* Voyez Kennet Hiſt. of England. Vol. 3. ſur les années 1632—1639.

† Lettres de Buſſy. vol. 5. Let. 223. p. 291.

Mais ſi l'Hiſtoire nous fait voir combien la Religion eſt utile & même néceſſaire pour la con-

conſervation de la Société, elle nous fournit encore des preuves très fortes des vérités les plus capitales de la Religion ſoit naturelle, ſoit révélée. Il eſt certain que c'eſt à l'Hiſtoire de la Création du Monde, que les hommes avoient appris par Tradition, qu'on doit la connoiſſance de Dieu & de la Religion. C'eſt à ce que la Tradition avoit appris aux hommes ſur ce ſujet, qu'on doit principalement ce conſentement univerſel, qui eſt une des plus fortes preuves que nous ayons de l'Exiſtence de Dieu. De plus, dans les lieux où les hommes n'ont par l'Hiſtoire aucune connoiſſance de ce qui s'eſt paſſé avant leur tems, il y règne une profonde & groſſière ignorance. On n'y voit ni Arts, ni Sciences, les hoinmes n'y ſont aucun uſage de leur raiſon, & n'y ont aucune idée de Religion, ou s'ils en ont, ce ſont des idées fauſſes & d'ailleurs extrêmement confuſes. Sur-tout cette ignorance de l'Hiſtoire fait que ces Peuples ne ſentent pas les preuves qu'on tire d'un fait bien avéré. Ils ne ſavent ce que c'eſt que de raiſonner ſur des faits, ou d'en prouver la vérité. C'eſt, comme Mr. Tillotſon l'a remarqué, ce qui rend la Converſion de ces peuples ſi difficile; ils ne ſentent point la force de cette enchainure de faits & d'événemens (s'il eſt permis de parler ainſi) qui fait la principale preuve de la Révélation. Sur-tout ils ne ſentent point la force de la preuve que nous fournit la Réſurrection de J. C. pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne. Ils ne ſavent ce que c'eſt qu'un Miracle, ni qu'un Miracle bien atteſté. Cette Sainteté & cette Vertu de J. Chriſt, & de ſes Apôtres; l'accord des Apôtres à dépoſer & à prêcher les mêmes vérités; ces morts cruelles qu'ils ont ſouffertes pour confirmer leur témoignage; tout cela ſont de grandes preuves pour nous: mais ce n'en ſont pas pour ceux qui n'ont aucune idée de cette certitude morale, que donne un fait bien prouvé. De plus l'Hiſtoire du Monde eſt l'Hiſtoire de la

Pro-

Providence, dont les grandes révolutions qui arrivent dans les Nations, ſont une démonſtration, à laquelle il eſt comme impoſſible de réſiſter. Comme les Sociétés entant que telles ne peuvent être punies & récompenſées que dans ce monde, c'eſt ſur-tout les diverſes diſpenſations de Dieu à leur égard, qui prouvent qu'il y a une Providence. Tout le monde ſait ce que S. Auguſtin a dit de cette proſpérité temporelle, dont, ſelon lui, Dieu jugea à propos de récompenſer les Vertus morales des Romains, tout Païens qu'ils étoient; & on ne voit pas moins bien avec quelle juſtice & quelle ſévérité Dieu punit le Crime, par la deſtruction de ce même Empire Romain, & en général par la deſtruction des autres Empires, que Dieu n'a jamais renverſés, que lorſque ces Peuples avoient comblé la meſure de leurs crimes.

Enfin ſans une connoiſſance plus que médiocre de l'Hiſtoire, il eſt aſſez difficile de réſoudre les objections des libertins, ſur la difficulté qu'il y a ſouvent à concilier l'Hiſtoire ſacrée, & l'Hiſtoire profane. La connoiſſance de l'Hiſtoire ſert de plus extrêmement à expliquer les Prophéties, & à marquer le tems précis de leur accompliſſement. C'eſt ainſi que * Mr. Prideaux fait voir par Joſèphe, que la Prophétie du Schilo fut accomplie, lorſqu'Archélaüs aiant été dépoſé par Auguſte, Cyrénius fut fait Gouverneur de Syrie, & ſous lui Coponius fut Procurateur de la Judée qui étoit du département du Gouvernement de Syrie. L'aſſociation de Tibère à l'Empire par Auguſte, dont il eſt parlé dans (*a*) Suétone, dans Tacite, dans Velléius Pa-

* Voyez l'Hiſtoire de Prideaux. 2. part. vol. 2. l. 9. p. 662. 664. Ed. Ang.

(*a*) Voyez Suétone *in Tiber.* cap. 21. Velleius Paterc. lib. 2. c. 121. *Marmor Ancyranum.* Mr. le Clerc Hiſt. Eccleſ. p. 227—229. Prideaux *ubi ſupra* Vol. 1. lib. 5. p. 291. partie 2. vol. 2. lib. 9. p. 665. Voyez Tacite L. 1. c. 3. Cette explication qui eſt celle du Père Pagi, n'eſt pas ſans difficulté. Voyez Mr Jean Maſſon,

Paterculus, & dans le Marbre d'Ancyre, a beaucoup ſervi au même Auteur, pour juſtifier ſon ſyſtême des ſeptante ſemaines de Daniel, qu'il ſeroit trop long d'expliquer ici. Par le Commentaire de S. Jérôme ſ. le 11. de Daniel, cité ſi ſouvent par Mr. Prideaux, lorſqu'il fait l'Hiſtoire des Rois de Syrie, il paroît combien l'Hiſtoire eſt néceſſaire pour expliquer ces Prophéties ſi marquées, & que l'événement a ſi exactement vérifiées. Enfin il ſemble qu'on ne peut guères conteſter que la connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ne ſoit très utile, & qu'elle ne ſoit même abſolument néceſſaire à un Théologien. L'Hiſtoire de la Religion Chrétienne eſt une très grande preuve de ſa Divinité; & ce n'eſt que par l'Hiſtoire que nous ſavons le grand progrès que fit en ſi peu de tems cette ſainte Religion. C'eſt l'Hiſtoire Eccléſiaſtique qui nous fait voir l'Egliſe de J. C. toujours victorieuſe de toutes ſortes de tentations; contre laquelle les Portes de l'Enfer, c'eſt-à-dire, ſelon Théophylacte, les perſécutions de ſes ennemis ne purent prévaloir; & ce qui n'eſt pas un moindre Miracle, que ne purent détruire les vices & les diviſions de ſes enfans, qui avoient ſouvent attiré ſur elle ces perſécutions; comme * S. Cyprien le remarque de la perſécution de Décius, & Euſè-

* vide Cypria-num de Lapſis. & Euſeb. Hiſt. Eccleſ. L. 8. cap. 1. p. 292. Ed. Valeſ.

Maſſon, Hiſt. Critiq. de la Répub. des Lettres vol. 12. art. 4. où il dit que dans les Pères, dans les Hiſtoriens, & dans tous les monumens anciens, on ne voit jamais que le commencement du Règne de Tibère ait d'autre Epoque que la mort d'Auguſte. Voyez ibid. p. 95. *Braunbom* Commentateur Luthérien de l'*Apocalypſe*, à la fin du XVI. Siècle, recule l'Ere Chrétienne de dix ans, il ſuppoſe que J. C. fut baptiſé la 5. année de Tibere, quoique S. Luc ait marqué l'année 15. de cet Empereur. Il remédie à cela, en ſuppoſant que S. Luc compte depuis le tems que Tibère fut aſſocié à l'Empire par Auguſte. Voyez le Diction. de Bayle dans l'Art. *Braunbom*, Rem. B. Vol. I. p 650. de la III. Edit de Genève. Ce Paſſage fait voir que le P. Pagi n'eſt pas le prémier inventeur du Syſtême de la double Epoque du Regne de Tibère.

sèbe de celle de Dioclétien. De plus, c'eſt à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique que nous devons la connoiſſance du Canon de l'Ecriture, dont Euſèbe nous a donné une Hiſtoire ſi exacte. C'eſt au même Euſèbe que nous devons la grande preuve que nous avons de l'antiquité de l'Epiſcopat, dont l'Hiſtoire nous montre * „ ce que lui-mê- „ me appelle une ſucceſſion non interrompue „ d'Evêques, depuis les Apôtres juſques à la „ perſécution de Dioclétien". C'eſt l'Hiſtoire Eccléſiaſtique qui ſert à marquer l'Epoque des faux Dogmes, & des Cultes ſuperſtitieux qui ſe ſont peu à peu introduits dans l'Egliſe ; & c'eſt à la profonde connoiſſance qu'en ont eue parmi nous Mrs. Blondel, Aubertin & Daillé, que nous avons l'obligation de ſavoir, par exemple, quand on a commencé à croire la Tranſſubſtantiation ; quand on a commencé à adorer le Sacrement ; quand on a commencé à pratiquer la Confeſſion auriculaire; comment la puiſſance des Papes s'eſt accrue, quelles ont été les entrepriſes des Papes & à leur imitation des Evêques contre les Souverains; en un mot, quels ſont ces abus qui étant à la fin devenus inſupportables, ont donné lieu à cette Réformation qui ſe fit au ſeizième ſiècle, & qui a été ſi utile non ſeulement à toute l'Egliſe, mais auſſi à tous les Etats de l'Europe, même à ceux qui ne ſe ſont pas réformés. Enfin quoiqu'il ſoit vrai (comme l'a remarqué † Sozomène) que depuis le Concile de Nicée, on ne voie autre choſe dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique que les voies iniques dont les Orthodoxes, & les Hérétiques, ſe ſont également ſervis tour à tour, pour faire triompher leur Parti, & pour faire ſuccomber celui de leurs adverſaires; cela même ne laiſſe pas d'être une leçon fort utile à ceux qui font quelque réflexion ſur le tort que ces diviſions ont fait à la Religion, & qui apprendront de-là, qu'on ne doit jamais faire triompher même les vérités les plus fondamentales du Chriſtianiſme aux dépens des

* vide eund. ubi ſupra L. 7 c. 31. p. 290. Lib. 8. in proœmio p. 291.

† Voyez Sozomène Lib. 1. *in proœmio*. p. 401. Ed. Valeſ.

devoirs les plus essentiels que le Christianisme prescrit. En général, quoique cela n'entre qu'indirectement dans mon sujet, rien n'est plus utile que l'Histoire des sentimens, soit en matière de Philosophie, soit en matière de Religion. Comme d'un côté elle nous apprendroit à recevoir toutes les vérités qui seroient établies sur des preuves suffisantes, de l'autre côté elle nous apprendroit à douter lorsqu'il le faut : Science qui seroit souvent plus utile que toutes les autres Sciences, & qui contribueroit beaucoup davantage au repos & à la tranquillité des Sociétés, soit Civiles, soit Ecclésiastiques. On verroit moins de Schismes dans l'Eglise, & moins de Factions dans l'Etat, si les Théologiens vouloient bien faire quelque réflexion sur ce que dit si bien * Mr. de Fontenelle: „ Si au-lieu de „ prendre pour l'objet entier la prémière face „ que le hazard nous a présentée, on se souve- „ noit que rien ne sied mieux à notre raison que „ des conclusions un peu timides, & que même „ quand elle a le droit de décider, elle feroit „ bien d'en relâcher quelque chose".

* Eloges de Fontenelle p. 244. & 245.

Voilà ce que j'avois à dire sur l'utilité de l'Histoire. Je finis par ce bel éloge de l'Histoire que fait Cicéron, qui comprend une partie des réflexions que je viens de faire, & où il fait voir qu'il n'y a qu'un Orateur qui puisse non seulement louer, mais même écrire l'Histoire dignement, & d'une manière propre à la faire passer à la Postérité. „ Quant à (a) l'Histoire, qui „ est le témoin des tems, la lumière des cho- „ ses passées, la messagère de l'Antiquité & la „ règle de notre conduite, n'est-ce pas de l'O- „ rateur qu'elle emprunte l'immortalité? ou plu- „ tôt (car c'est ce que veut dire Cicéron) n'est- „ ce pas par l'Eloquence, & par l'Art de l'O- „ rateur, qu'elle acquiert l'immortalité"? †

† Je me sers de la Traduction de Caffaigne.

COM-

(a) *Historia vero testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis, quâ voce aliâ, nisi Oratoris, immortalitati commendatur?* Cicer. de Orat. Lib. 2. num. 36.

COMPARAISON
DES DEUX
HISTOIRES,
DE Mr.
DE MEZERAY
ET DU
PERE DANIEL.
EN DEUX
DISSERTATIONS.

PREMIERE DISSERTATION.

L'HISTOIRE du Père Daniel a été ſi univerſellement applaudie, elle eſt ſi généralement reconnue pour être plus exacte que celle de Mézéray, & il y a ſi peu de comparaiſon à faire entre ces deux Hiſtoriens, à l'égard du ſtile, & de ce qu'on appelle la forme de l'Hiſtoire, qu'il paroîtra peut-être étrange que j'entreprenne de comparer ces deux Hiſtoriens, & que je ſemble douter un moment laquelle de ces deux Hiſtoires eſt préférable à l'autre : ſur-tout lorſque le Public a en quelque façon décidé en faveur du Père Daniel, quoiqu'il n'ait pas auſſi condamné Mézéray, dont on ne laiſſe pas de renouveller les Editions, même depuis que l'Hiſtoire du Père Daniel a paru.

Auſſi ſera-t-il un peu plus difficile de décider entre ces deux Hiſtoriens, qu'il ne paroît d'abord; pour peu qu'on ſe ſouvienne de ce que j'ai tâché d'établir dans ma Diſſertation précédente. S'il eſt vrai que toute bonne Hiſtoire doit être faite en vue de nous donner une véritable idée d'une bonne Morale, & d'une ſaine Politique, & qu'on doit la faire ſervir à l'avancement de la véritable Religion; il n'y a perſonne qui doute qu'une Hiſtoire faite dans ces vues, ne ſoit préférable à une Hiſtoire qui a été compoſée dans des vues toutes différentes. Une Hiſtoire a beau être très bien écrite, très bien détaillée, très exacte, & fort bien circonſtanciée; & la narration a beau en être vive, intéreſſante, & toujours ſoutenue; tous ces avantages ne ſervent qu'à rendre une pareille Hiſtoire plus pernicieuſe, ſi elle n'eſt pas faite dans les vues que j'ai dit qu'on doit ſe propoſer, lorſqu'on écrit l'Hiſtoire. Plus une Hiſtoire a toutes les qualités que je viens de marquer, plus elle eſt condamnable ſi l'Auteur s'y eſt propoſé d'appuyer les erreurs, & de juſtifier les crimes de ceux qui font profeſſion d'une fauſſe Religion; ſi de plus la Morale de l'Hiſtorien n'eſt pas pure, & bien loin d'être conforme à l'Evangile, ne l'eſt pas même quelquefois à ce que les Paiens nous ont enſeigné là-deſſus: ſi enfin il nous débite des maximes de Politique, qui n'ont aucun égard à ce bien public ſur lequel ſont fondés l'établiſſement des Sociétés, & l'inſtitution du Gouvernement: en un mot, ſi l'Auteur ſemble n'avoir écrit uniquement que pour établir le Pouvoir abſolu, qui fait que dans preſque tous les Etats Monarchiques, même les plus libres, le bien public eſt preſque toujours ſacrifié à l'intérêt particulier de ceux qui gouvernent, alors l'Hiſtoire la plus mal écrite, la moins exacte, mais où pourtant les principaux faits ſont fidèlement rapportés, une telle Hiſtoire eſt ſans doute préférable à la plus belle Hiſtoire faite

dans

dans les vues que je viens de marquer, ſi on y trouve les maximes de liberté les plus généreuſes; ſi on y voit une juſte horreur pour tous les progrès que fait dans un Etat le Pouvoir deſpotique, & pour les voies injuſtes & indirectes dont les Rois, ou plutôt leurs Miniſtres, ſe ſervent pour l'établir; ſi on y voit ceux qui ont tâché d'aſſervir leur Patrie, & qui y ont réuſſi, couverts d'une infamie éternelle; ſi on y rend juſtice aux bons Rois; & ſi on y dépeint avec les couleurs les plus vives la Tyrannie des méchans. Sur-tout la difficulté qu'il y a de ſe dépouiller de préjugés en fait de Religion, fait que rien ne rend une Hiſtoire plus recommandable, que lorſque l'Hiſtorien, quoiqu'il ſoit d'une Religion différente, ne laiſſe pas de blâmer les fautes de ſon Parti, & de rendre juſtice aux vertus & aux belles actions de ceux du Parti contraire De plus, l'Eſprit de perſécution eſt ſi univerſellement déteſté, que les honnêtes gens de tous les Partis ne peuvent qu'approuver une Hiſtoire, où on traite comme il le mérite, ce malheureux eſprit ſi contraire à celui du Chriſtianiſme. Dans toutes les Communions les honnêtes-gens ſavent bon gré à un Hiſtorien qui fait voir que ce ſont les Princes les plus diſſolus, les plus corrompus, & les plus mal habiles; que ce ſont les Eccléſiaſtiques les plus ignorans & les plus vicieux, qui ont été les auteurs ou les inſtrumens des perſécutions qu'on a faites à ceux qui ne demandoient que la permiſſion de ſervir Dieu dans leur Religion, à l'ombre des Edits Royaux, & ſous la protection de l'Autorité Souveraine.

Il ſemble donc que la Queſtion que nous avons en main ſoit déja décidée; & elle le ſeroit ſans doute, s'il s'agiſſoit de juger entre les deux Hiſtoires du Cardinal Ximenès, entre Mézéray, & Varillas, qui écrit ſans doute mieux que Mézéray; entre Maimbourg, & feu Mr. Burnet, qui quoiqu'il écrive aſſez bien dans ſa Langue, n'a pourtant pas dans ſa manière de narrer, les

agrémens qu'a Maimbourg. Mais ce qui rend la Queſtion plus difficile à décider qu'elle ne le paroît d'abord, c'eſt le caractère des deux Hiſtoires, ſur leſquelles doivent principalement rouler nos remarques. L'Hiſtoire du Père Daniel, avec tous les caractères que j'ai remarqués d'une Hiſtoire bien écrite, non ſeulement n'a pas les défauts dont j'ai parlé, au même degré que celles de Varillas, & de Maimbourg; mais même on peut dire qu'elle eſt plus exemte de tous ces défauts, que la plupart de celles qui ont été compoſées par des Auteurs de ſa Profeſſion, & même par des Auteurs de ſa Religion. Je ne me flate pas de ſavoir aſſez bien l'Hiſtoire de France, pour décider ſi le Père Daniel eſt exact dans les faits; mais comme il me paroît qu'il a puiſé dans les ſources, à en juger par les Auteurs contemporains qu'il cite toujours dans chaque Règne, & qu'il eſt facile de vérifier; il y a beaucoup d'apparence qu'il eſt plus exact que Mézéray, qui ne cite aucune autorité, (*a*) & qui, comme nous l'a appris Mr. le Gendre, n'a fait ſon Hiſtoire que ſur les Hiſtoriens modernes, tels que Paul Emile, du Haillan, & d'autres qui n'étoient pas mieux inſtruits de ce qui s'étoit paſſé avant leur tems. Le Père Daniel parle aſſez librement des mauvais Règnes de quelques Rois, & n'épargne pas toujours leurs Miniſtres, autant qu'il a fait Enguerrand de Marigny; ſa Morale eſt quelquefois aſſez ſaine, quoique dans quelques endroits elle ne ſoit guères moins relâchée que celle du Père Maimbourg, & cela, comme je le ferai voir, en racontant les mêmes faits qui ont donné lieu à la Critique un peu rude, que nos Auteurs Proteſtans

(*a*) Voyez le Gendre Hiſt. de France, vol. 6. pag. 83. Mezéray lui-même n'en faiſoit pas myſtère, comme Mr. le Gendre dit l'avoir ouï dire à Mr. le Préſident Couſin.

tans ont faite à cet égard de Maimbourg. Pour ce qui regarde la Politique du Père Daniel, c'eſt à cet égard que je le trouve le plus critiquable, quoique pourtant il le ſoit encore moins que la plupart des Auteurs de ſa Nation. Bien loin d'avoir puiſé ſa Politique dans ces idées éternelles des grandes fins pour leſquelles les hommes ſont entrés en ſociété, & ont conſenti à ſe donner des Souverains, le Père Daniel paroît avoir puiſé ſes idées là-deſſus dans les maximes du Cardinal de Richelieu, & il cite avec éloge celles qui ont le plus contribué à affermir la Tyrannie en France, & à faire tout plier ſous le pouvoir abſolu des Rois, ou plutôt de leurs Miniſtres, qui d'ordinaire gagnent beaucoup plus que leurs Maitres, dans l'établiſſement de la Tyrannie, & du Pouvoir arbitraire. Enfin il eſt certain que quoique dans l'Hiſtoire des guerres de Religion, le Père Daniel ſoit toujours Jéſuite, il l'eſt pourtant beaucoup moins que Maimbourg, & même que le Père d'Orléans, lorſque ce dernier parle de la Réformation d'Angleterre. Le Père Daniel fait aſſez bien voir que l'ambition des Grands, & ſur-tout des Guiſes, a été le véritable motif des guerres auxquelles la Religion a ſervi de prétexte, il loue & blâme avec aſſez d'impartialité les principaux Chefs de chaque Parti. * Catherine de Médicis, & notre Reine Elizabeth y ſont également louées, & même la Reine *Jeanne d'Albret*, & *le ſage & brave Mr. de la Noue* y ſont plus loués qu'aucun Catholique dont il ſoit parlé dans l'Hiſtoire de ces guerres. † Au contraire Mézéray écrit mal, quoiqu'il y ait quelquefois beaucoup d'énergie & de force dans ſes expreſſions. Ceux qui ſavent l'Hiſtoire de France accuſent encore Mézéray de peu d'exactitude, & il ne ſe défendoit de ce reproche, comme nous l'apprend le Père le Long, qu'en diſant que la plupart des Lecteurs n'iroient pas aux ſources pour réfuter, ou pour vérifier ce qu'il avançoit dans ſon Hiſ-

* Voyez Daniel vol. 5. p. 967.

† Voyez id. vol 6. p. 422.

toire. Il n'eſt pas toujours exemt de partialité en parlant des guerres de Religion, & nous ne ſommes pas moins Hérétiques dans ſon Hiſtoire que dans celle du Père Daniel. Pour la Politique de Mézéray, & pour ces grandes & nobles idées de liberté, & du bien public, j'avoue qu'à cet égard, je ne ſai ſi, excepté Mr. de Thou, il y a parmi les Modernes aucun Hiſtorien qui mérite de lui être comparé; & j'eſpère faire voir dans la ſuite qu'il y a là-deſſus, dans l'Hiſtoire de Mézéray, des maximes & des réflexions, qu'on chercheroit inutilement dans celle du Père Daniel.

Mais comme en général, il s'en faut tout que Mézéray écrive auſſi bien que le Père Daniel, ni qu'il ſoit auſſi exact; comme de l'autre côté, le Père Daniel eſt beaucoup plus partial, & bien moins partiſan de la liberté, & qu'excepté le Maſſacre de la S. Barthelemy, il juſtifie & excuſe d'ordinaire les perſécutions que pour cauſe de Religion, on a fait ſouffrir aux Proteſtans de France; il demeure juſques ici problématique lequel de ces deux Hiſtoriens mérite la préférence. C'eſt une queſtion qu'on ne peut réſoudre que par les différentes idées qu'on ſe fait de l'Hiſtoire, & du deſſein que ceux qui l'écrivent doivent avoir en vue. Pour être plus en état de juger du mérite de nos deux Hiſtoriens, il faut conſidérer l'Hiſtoire ſous deux idées différentes, ſelon leſquelles ces deux Auteurs ont des mérites fort différens, & qui font qu'à différens égards l'un & l'autre peuvent mériter la préférence. En effet à ne conſidérer l'Hiſtoire que comme une narration de tout ce qui eſt arrivé dans une ou pluſieurs Nations, que comme un Ouvrage deſtiné à nous inſtruire des mœurs, des coutumes, des caractères des Peuples, & à nous donner une idée claire & diſtincte de ce qui s'eſt paſſé dans le Monde pendant pluſieurs ſiècles: ſi, dis-je, le but principal que ſe propoſe, ou que ſe doit propoſer un Hiſtorien, c'eſt

de

de nous donner ces connoiſſances, il eſt hors de doute qu'une Hiſtoire qui nous inſtruit parfaitement de ces ſortes de choſes, eſt préférable à une autre qui ne nous en donneroit qu'une connoiſſance confuſe; ſoit parce que l'Hiſtorien manqueroit d'exactitude, ſoit parce qu'il n'auroit pas l'art de détailler nettement les événemens dont il parle. Mais il n'en eſt pas de même, ſi le but d'une Hiſtoire eſt de former les mœurs des particuliers qui la liſent, ſi une Hiſtoire doit donner à ceux qui gouvernent, & à ceux qui ſont gouvernés, de ſaines idées de Politique, c'eſt-à-dire, de ce bien public & de cette liberté, à la conſervation deſquels toutes les démarches tant des Souverains, que des Sujets, doivent également tendre : ſi enfin toute bonne Hiſtoire doit contribuer à l'avancement de la véritable Religion, non ſeulement entant que toute Hiſtoire en général eſt une eſpèce d'Hiſtoire de la Providence, mais ſur-tout entant qu'une bonne Hiſtoire doit inſpirer à tous les hommes ces grands principes de juſtice & d'équité, de modération & de charité, qui ſont également reconnus comme des devoirs dans toutes les diverſes Communions du Chriſtianiſme, & qui même font partie de la Religion Naturelle, auſſi-bien que de la Religion Chrétienne. Alors à conſidérer l'Hiſtoire de cette manière, une Hiſtoire écrite dans ces vues, quoique peu exacte dans des faits de peu de conſéquence, dont le ſtile eſt peu agréable, mais qui d'ailleurs ſera écrite d'une manière ſenſée & ſolide; une telle Hiſtoire, dis-je, ſera préférable à l'Hiſtoire la mieux écrite, mais où on n'aura pas eu le même ſoin de ne rien avancer de contraire à la ſaine Morale, à la bonne Politique, & à la véritable Religion.

C'eſt ſous ces deux diverſes idées que je conſidérerai l'Hiſtoire en général, & les Hiſtoires de nos deux Auteurs en particulier ; & ce ſont ces deux idées qui feront le partage de tout ce que j'ai

j'ai à dire sur ce sujet. Je ne considérerai à présent l'Histoire du Père Daniel, que par rapport à la prémière idée, & dans une autre Dissertation, je la considérerai par rapport à la seconde, & à ce que j'ai dit ci-dessus sur l'utilité de l'Histoire.

Je dis prémièrement que pour juger du mérite d'une Histoire, il la faut considérer entant qu'elle nous instruit parfaitement du sujet qu'elle traite; & pour cela, il faut qu'un Historien donne à ses Lecteurs une connoissance exacte de la Nation dont il entreprend l'Histoire. Pour cet effet, il ne doit passer sous silence aucun fait, pour peu qu'il soit considérable; parce que la plupart des événemens qui paroissent les moins importans sont liés avec ceux qui le sont davantage, & même en sont souvent la cause. Mr. de Fontenelle a fort bien dit * que les petites origines conviennent assez aux grandes choses; & on peut appliquer à la plupart des grands événemens ce qu'Aristote dit des séditions, (a) qu'elles doivent leur origine à de très petites choses, quoiqu'il s'y agisse souvent de choses très importantes. Brantôme qu'a suivi Mr. le Gendre, nous dit (b) que l'Amiral Bonnivet fit passer les Monts à François I. pour voir lui-même, & pour faire voir au Roi une belle Dame d'Italie appellée Clarice, qu'il aimoit. De même l'amour de Henri IV pour la Princesse de Condé, & la retraite que les Espagnols donnérent en Flandres à cette Princesse & au Prince son Mari, furent la cause principale de ce beau Projet d'une Ligue presque universelle contre l'Espagne, & qui fut cause de la mort de ce Roi.

* Oeuvres de Fontenelle, vol. 2. Histoire des Oracles, c. 20. p. 64.

(a) Γίγνονται μὲν ὧν αἱ στάσεις οὐ περὶ μικρῶν, ἀλλ' ἐκ μικρῶν. στασιάζουσι δὲ περὶ μεγαλῶν. Arist. Polit. L. 4 p. 553.

(b) Voyez Brantôme Mém. Tom. I. apud Bayle Pensées sur les Com. num. 236. p. 715. Voyez le Gendre Hist. de France, vol. 4. p. 247.

Roi. Tous les Hiſtoriens ont marqué cette paſſion de ce Prince, & nous inſinuent que c'étoit le principal motif de cette belle entrepriſe. * „ C'eſt, dit Baſſompierre, ce qui fit réſoudre „ le Roi à exécuter ce grand deſſein, qu'il avoit „ longtems écouté, & ſouvent fait eſpérer de „ l'entreprendre, mais où il ne s'étoit voulu „ juſqu'alors entièrement jetter". Dans la Relation qu'a faite de cette avanture le Cardinal Bentivoglio, qui étoit alors Nonce en Flandres, il nous dit, (*a*) que quoique le Roi prît pour prétexte de l'armement qu'il faiſoit, l'affaire de Clèves & de Juliers qu'il diſoit vouloir reſtituer à l'Electeur de Brandebourg, & au Duc de Neubourg, le Prince ne laiſſoit pas de donner clairement à entendre qu'il vouloit aller en perſonne délivrer la Princeſſe de la priſon, où il prétendoit que l'Archiduc la retenoit, & ſe venger de l'injure que lui avoient faite le Roi d'Eſpagne, & l'Archiduc, en prenant le Prince de Condé ſous leur protection. Si le Duc de Buckingham & les autres Miniſtres ou Généraux de Charles I. n'avoient pas été les moins habiles de tous les hommes, ſoit à la Guerre, ſoit au Conſeil, le ridicule amour de ce Duc pour la Reine Anne d'Autriche, dont nous parlent Milord Clarendon † & Mr. de Brienne, feroit plus de figure qu'il ne fait dans l'Hiſtoire, pour avoir été le motif d'une guerre qui ne fit pas grand mal à la France, & qui fit un tort extrême aux affaires & à la réputation de Charles I. Sur-tout c'eſt ſur les grands événemens qu'un Hiſtorien doit s'étendre davantage, s'il veut nous mettre au

* Mém. de Baſſompierre, vol. I. pag. 239.

† Voyez Clarendon, vol. I. L. I. P. 38. & Mém. de Brienne, vol. I.

(*a*) *In altre occaſioni ſi laſciava intendere poi liberamente, che voleva andar' egli medeſimo a liberar di carcere la Principeſſa, & a vendicarſi dell' ingiuria, che gli haveva fatta il Rè di Spagna, & l'Arciduca, nell' haver pigliato in protettione Condé.* Bentivog. Relatione della fuga di Francia del Principe Condé, p. 459. Voyez ibid. p. 449. & 460.

au fait des diverſes Révolutions qui arrivent dans un Etat, & qui ſont d'ordinaire produites par ces événemens déciſifs, qui changent tout d'un coup la deſtinée de l'un des Partis. Il doit même préparer ces événemens (ſi j'oſe parler ainſi) en y préparant ſes Lecteurs par avance, & en leur démêlant avec netteté, ce qui a amené ces événemens, & quelles ſont les cauſes qui en ont produit de ſi grands & de ſi ſurprenans effets. Un Hiſtorien ne doit pas de plein ſaut entrer dans l'Hiſtoire des guerres civiles ſous Charles I., ſans nous faire connoitre les événemens qui ont précédé cette guerre; ſans nous faire voir quelle étoit alors la diſpoſition des eſprits; ſans nous dire les ſujets de mécontentement qu'avoit donné la Cour; ſans nous dire que les efforts que fit la Cour pour établir ici le Pouvoir arbitraire, donnérent lieu à une Anarchie effrénée; car c'eſt ainſi qu'on peut appeller ces diverſes formes de Gouvernemens qui ſe ſuccédérent preſque tous les mois, ſur-tout un peu avant le rétabliſſement de Charles II. Tout cela joint à ce Papiſme mitigé auquel une partie du Clergé étoit portée, comme l'autre partie étoit preſque entièrement Fanatique, nous a été parfaitement bien détaillé par Milord Clarendon: ce qui fait que depuis que ſon Hiſtoire a paru, on eſt mieux inſtruit & moins ſurpris des étranges événemens qu'on vit dans cette Révolution. De même (ce que pourtant cet illuſtre Auteur n'a pas toujours fait) un Hiſtorien qui écriroit exactement l'Hiſtoire de ces tems-là, paſſera légèrement ſur les divers combats peu déciſifs qui ſe donnérent entre les deux Partis; mais il entrera dans un grand détail ſur la bataille, ou plutôt ſur la déroute de Naſeby, qui mit le comble à la ruïne de Charles I. & qui fut cauſe de cette priſon, où il s'alla mettre ſi mal à propos, en ſe jettant entre les mains des Ecoſſois, & dont il ne ſortit que pour monter ſur un Echaffaut. Pour nous faire encore mieux connoi-

noitre ces grands événemens, il faut qu'un Hiſtorien nous en développe les principaux motifs, & qu'il entre dans un grand détail de circonſtances, dont les moindres ſont preſque toujours de conſéquence dans les grandes Révolutions. C'eſt ce qu'a pratiqué Denis d'Halicarnaſſe, ſelon la remarque de la Mothe le Vayer ; * c'eſt le conſeil qu'il donne à tous les Hiſtoriens, de ne mettre pas ſimplement dans leurs narrations l'événement des choſes, mais de les repréſenter toujours avec leurs cauſes, & les moyens qui ont été tenus pour les faire réuſſir; ſans oublier les moindres circonſtances, & juſques à pénétrer, s'il ſe peut faire, dans les conſeils des prémiers Auteurs, & de ceux qui ont eu le plus de part à l'exécution. Un Hiſtorien doit inſtruire ſes Lecteurs de l'origine & du progrès des coutumes & des uſages des Peuples dont il parle; il doit nous faire connoitre la forme de leur Gouvernement ; la nature de leurs Magiſtratures, & de leurs dignités tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques; il doit s'attacher à nous faire connoitre la Police, la Milice, & ſur-tout la Religion & le Culte de ceux dont il fait l'Hiſtoire. C'eſt encore ce qui fait un des principaux mérites de l'Hiſtoire de Denis d'Halicarnaſſe, qui s'eſt fort étendu ſur ces ſortes de choſes, & qui, du conſentement de tous les Savans, † explique mieux les Antiquités Romaines que n'a fait aucun des Hiſtoriens Latins. Auſſi Photius ‡ remarque-t-il, que pour acquérir ces connoiſſances Denis demeura deux ans en Italie, qu'il y apprit exactement la Langue des Romains, & leurs Antiquités, & que par-là, il ſe fournit de tous les ſecours qui lui étoient néceſſaires pour écrire leur Hiſtoire, ſur laquelle le même Photius remarque que Denis eſt entré dans de grands détails. Sur-tout, comme un Hiſtorien doit ſouvent parler de guerres & de batailles, il doit s'inſtruire des différentes manières de faire la guerre qui ont été en uſage dans les lieux, & dans

* Voyez la Mothe le Vayer *in Dion. Hal.* Tom. I. p. 306.

† Voyez Journal des Savans, Avril 1722. p. 470. 471.

‡ Voyez Photius Cod. 83. col. 202. Ed. Hoeſchel.

dans les tems qu'il décrit ; * il doit profiter de la Critique que Polybe a faite des bévues que commet Callisthène, en racontant les exploits de guerre d'Alexandre; il ne doit pas faire comme cet Historien dont parle Lucien, qui prend pour de véritables Dragons, & les décrit comme tels, les Dragons que les Parthes portoient dans leurs enseignes militaires. Il doit savoir la situation des lieux, pour bien décrire les Sièges, & avant que de décrire les Batailles, il doit s'instruire des termes militaires, & des autres choses qu'il est nécessaire de savoir pour bien traiter ces matières. En même tems qu'il doit résister à la tentation des descriptions, en même tems qu'il doit se souvenir que rien n'est plus ennuyeux qu'une Histoire chargée de descriptions de Sièges & de Combats, il ne peut entrer dans un trop grand détail, pourvu qu'il sache le rendre intéressant, d'un Siège ou d'un Combat qui a été décisif dans la guerre qu'il décrit. Une bonne Histoire doit encore nous faire connoitre, ou les diverses formes de Gouvernement qui ont eu lieu dans une Nation, ou les diverses Familles, ou branches d'une même Famille qui ont régné, sans pourtant s'engager dans de longues Dissertations qui interrompent trop le fil de l'Histoire, ou dans des Généalogies sans fin qui sont aussi ennuyeuses, qu'elles sont d'ordinaire inutiles. De plus un Historien exact doit faire connoitre les différens Acteurs dont il parle : mais pour ne pas faire des portraits à plaisir, il faut se souvenir de cette judicieuse remarque que fait le Père Daniel, † en citant l'endroit où Mr. de S. Evremont après avoir décrit les caractères du Prince de Condé, & de Mr. de Turenne, voudroit qu'on fît de cette manière le caractère de tous les grands Hommes dont on parle dans l'Histoire. Il n'y a guères que des Contemporains qui puissent donner des caractères si marqués, & où les mêmes vertus & les mêmes vices soient pour ainsi dire

* Voyez Mascardi, del l'Arte. Histor. Tratt. 5. c. 7. p. 577-579. ex Polybio Lib. 12 & ex Luciano.

† Voyez Daniel Tom. 1. Préface générale p. 58 60.

dire différentiés dans les diverſes perſonnes dont parle un Hiſtorien. Si on trouve des caractères de cette nature dans Salluſte, & dans Milord Clarendon, c'eſt qu'ils ont pratiqué & connu à fond les perſonnes dont ils parlent. Tacite, à la vérité, n'étoit pas dans ce cas; mais il étoit ſi proche des tems qu'il décrit, qu'il pouvoit avoir vu ceux qui avoient vu les perſonnes dont il parle. Les caractères de Velléius Paterculus ſont beaux, mais ils ſont trop généraux, & conviennent, ou du moins peuvent convenir à trop de perſonnes. Tout ce que peut, ou que doit faire un Hiſtorien, qui n'a pas connu ceux dont il parle, c'eſt lorſque, de certains faits connus, il forme un caractère particulier, même de ceux qui ont vécu dans les tems les plus éloignés; & c'eſt ce qu'a fait Mr. l'Abbé Vertot, dans le beau caractère qu'il nous a donné d'Auguſte. Enfin il eſt inutile de remarquer que la Chronologie, & la Géographie ſont les deux yeux de l'Hiſtoire, & qu'un Hiſtorien ne doit brouiller ni les tems, ni les lieux. Faute d'une Chronologie exacte, on ne comprend ſouvent rien dans la plupart des anciens Hiſtoriens; & quelques efforts qu'ait fait Mr. Périzonius pour les pallier, les fautes de Géographie qu'a fait Quinte-Curce, ſont énormes: (*a*) comme par exemple, lorſqu'en parlant du lieu où étoit l'Oracle de Jupiter Hammon, il dit que l'air y eſt admirablement tempéré, & très ſemblable à la ſaiſon du Printems, étant également ſain pendant toute l'année. Mr. le Clerc a raiſon de ſoutenir, (*b*)

„ que

(*a*) *Cœli quoque mira temperies, verno tempori maximè ſimilis, omnes anni partes pari ſalubritate percurrit.* Quint. Curt. Lib. 4. cap. 7. pag. 182. Ed. var. Elz. in 8.

(*b*) Mr. le Clerc. *Art. Crit.* Vol. 2. p. 3. cap. 2. ſect. 2. num. 8. p 557. Edit. 1697. Voyez Bibliot. Choiſie vol. 3. art. 4. p. 237-239. Voyez encore ce qu'il dit de la diligence de Diodore de Sicile, & de Po-

„ que cela ne ſe peut pas dire d'un lieu qui étoit „ environné de campagnes brulantes, qui étoit „ au vingt-huitième degré de Latitude Septen- „ trionale, & qui avoit une fois l'année le So- „ leil preſque vertical". Il eſt vrai qu'on peut excuſer Quinte-Curce, en diſant qu'il a ſuivi une Tradition populaire, qui attribuoit à la préſence du Dieu un Miracle auſſi grand que l'étoit dans un lieu ſi chaud, cette température de l'air; & qu'on trouve la même choſe dans Diodore de Sicile: mais Mr. le Clerc répond que ſi Quinte-Cure n'avoit aimé le merveilleux & le fabuleux, plus que le vrai & le vraiſemblable, il auroit imité la retenue d'Arrien, * qui a omis tout cela; & il ne ſeroit pas tombé dans une erreur ſi puérile, & dont il auroit bien-tôt reconnu l'abſurdité, s'il avoit eu la moindre teinture d'Aſtronomie & de Géographie.

* Voyez le Clerc. *ibid.* num. 6. pag. 553.

Mais tous ces talens & toutes ces connoiſſances ſerviroient de peu à un Hiſtorien, ſi avec tout cela, il n'avoit pas encore un ſtile noble, pur, net, aiſé, ſans affectation, & dégagé de toute ſorte d'embarras. Ce ſont ces qualités du ſtile qui font qu'une narration eſt claire, & qu'elle nous inſtruit parfaitement des faits qu'un Hiſtorien a deſſein de nous apprendre; ce ſont ces mêmes qualités qui font qu'une narration eſt vive, intéreſſante, toujours ſoutenue, même dans les Hiſtoires les plus longues; c'eſt ce qui fait que le ſtile d'une Hiſtoire eſt ſimple, ſans être froid; qu'il eſt noble, ſans donner dans l'enflure; qu'il eſt agréable, ſans donner dans l'affétérie, & dans ce ſtile fleuri, qui, ſur-tout dans une Hiſtoire, laſſe bien-tôt, & qui rend une narration froide & languiſſante. De quoi nous avons un exemple bien ſenſible dans l'Hiſtoire du Grand-Maitre d'Aubuſſon, faite par le Père Bou-

Polybe dans la Géographie, *Art. Critic. ubi ſupra* num. 7. p. 554-557.

Bouhours, & dans la judicieuſe Critique qu'en a faite le Comte de Buſſy. * En effet rien n'eſt plus froid que „ ces rivages de la Mer qui re- „ tentiſſoient avec un mugiſſement épouvanta- „ ble, ces hurlemens effroyables qui faiſoient „ retentir le rivage de la Mer, & toutes les col- „ lines d'alentour". Ce ſont-là des expreſſions qui, ſelon la remarque de Buſſy, ſont trop poëtiques, & ne ſont point de l'Hiſtoire. Quoique la Motte le Vayer † ſe fortifie du ſuffrage de Quintilien, de Denis d'Halicarnaſſe, & d'Agathias, j'avoue que je ne ſaurois croire avec lui, que l'Hiſtorien ne doit pas ſeulement orner ſon ſtile de l'Eloquence Oratoire, mais qu'il faut encore qu'il ſe ſerve de l'Eloquence Poëtique. Il paroît par un autre endroit de Denis d'Halicarnaſſe, où il dit que la plus belle Poëſie doit reſſembler à la belle Proſe, & la belle Proſe à la belle Poëſie, que cet habile Critique n'a entendu ‡ qu'un arrangement harmonieux & naturel de paroles, par cette Eloquence Poëtique qu'il demande dans l'Hiſtoire. Comme la netteté de ſtile vient de la netteté d'eſprit qu'on apporte en naiſſant, & qui ne s'acquiert point, comme on ne peut guères clairement exprimer & décrire ce qu'on n'a conçu qu'obſcurément; cette netteté d'eſprit qui fait qu'on a un ſtile clair & net, fait auſſi qu'un Hiſtorien détaille avec clarté, & avec préciſion, tous les événemens dont il parle, & qu'il ne les confond & ne les brouille jamais; il ſait faire un choix judicieux des circonſtances les plus intéreſſantes de ces événemens, & ſait les raconter d'une manière encore plus intéreſſante. Ce qu'il y a peut-être de plus difficile dans toute ſorte de ſtile, ce ſont les tranſitions, qui pourtant dans un Hiſtorien, tel que je le décris, ſont aiſées, naturelles, faites avec beaucoup d'art; mais avec un art qui ne paroît point, & qu'on ne diſtingue pas de la belle nature. Enfin ſi un tel Hiſtorien fait des réflexions, elles ſont toujours ju-

* Voyez *Lettres du Comte de Buſſy.* Vol. 3. Lett. 221. p. 247.

† Voyez la Motte le Vayer, vol. 1. *Diſcours ſur l'Hiſtoire.* p. 223.

‡ Voyez *Dion. Halicar.* Περὶ συνθήκης. c. 20. p. 39. Ed. Ox. vol. 2.

judicieuſes & ſolides, ſans être ni trop longues, ni trop fréquentes. Ou elles ne ſont pas communes, ou ſi elles le ſont, la manière dont on les exprime ne l'eſt pas, & les fait paroître toutes nouvelles. Sur-tout le jugement doit être la partie dominante d'un Hiſtorien, pour lui faire réſiſter à la tentation preſque inſurmontable d'avoir trop d'eſprit; défaut inſupportable, ſurtout dans une Hiſtoire, & qui la fait dégénérer en Roman; & cela par les choſes mêmes, auſſi-bien que par la manière de les dire; comme en effet le vrai, ni même le vraiſemblable ne ſatisfont pas longtems les imaginations vives, qui ſouvent ſe donnent carrière aux dépens de la vérité. Un bon Hiſtorien eſt également judicieux dans ce qu'il dit, & dans ce qu'il ne dit pas; dans ce qu'il omet, & dans ce qu'il raconte; dans les choſes qu'il dit, & dans la manière dont il les dit. Un Hiſtorien doit ſe ſouvenir de ce que dit Cicéron en parlant du ſtile Hiſtorique, (a) „ il doit être égal, continu, toujours cou„ lant avec douceur, & bien éloigné de cette „ âpreté, & de ces traits que l'on emploie dans „ le Judiciaire". C'eſt ſur-tout au ſtile Hiſtorique qu'on doit appliquer ce que feu Mr. de Cambray a dit du ſtile en général: * Dans ce genre d'écrire auſſi-bien que dans tous les autres, „ il faut que les beautés du Diſcours reſ„ ſemblent à celles de l'Architecture. Les ou„ vrages les plus hardis & les plus façonnés du „ Gothique ne ſont pas les meilleurs. Il ne faut „ admettre dans un édifice aucune partie deſti„ née au ſeul ornement; mais viſant toujours „ aux belles proportions, on doit tourner en „ ornement toutes les parties néceſſaires à ſou„ tenir un édifice".

* Voyez *Recueil de diſcours prononcés à l'Académie.* Tom. 2. p. 97.

Voilà

(a) *Verborum autem ratio, & genus orationis fuſum atque tractum, & cum lenitate quadam aquabili profluens, ſine hac judiciali aſperitate, & ſine ſententiarum forenſium aculeis perſequendum eſt.* Cic. de Orat Lib. 2. num. 64.

Voilà en général & en peu de mots de quelle manière on doit écrire l'Hiſtoire, & c'eſt ſuivant ces règles que je vais examiner l'Hiſtoire du Père Daniel. Et comme à tous ces égards ce Jéſuite a ſur Mézéray des avantages inconteſtables, je ne dirai preſque rien de ce dernier dans cette Diſſertation, & ce ſera dans la ſuivante que je ferai voir qu'à d'autres égards, l'Hiſtoire de Mézéray a ſur celle du Père Daniel des avantages bien plus réels, & bien plus conſidérables, qui ſont plus eſſentiels à un Hiſtorien, & qui font qu'il répond mieux au but & à la deſtination de l'Hiſtoire.

Pour faire voir l'excellence de l'Hiſtoire du Père Daniel, à l'égard de ce que j'ai appellé la forme de l'Hiſtoire, je ferai les ſix réflexions ſuivantes, qui comprendront toutes les règles dont je viens de parler, & que les Maîtres de l'Art ont données ſur la manière d'écrire l'Hiſtoire, & que je crois que le Père Daniel a parfaitement ſuivies. Prémièrement, le Père Daniel narre bien, il explique les cauſes, même les plus petites, qui ont produit les grands événemens, & ſa narration eſt fort circonſtanciée, fort vive & fort intéreſſante. En ſecond lieu, le Père Daniel nous fait parfaitement connoître les motifs qui font agir les principaux Acteurs qu'il introduit, & qui ont eu part aux événemens qu'il rapporte. En troiſième lieu, il explique fort nettement les différens uſages & coutumes qui ont eu lieu en France, ſans s'enfoncer dans de longues & ennuyeuſes recherches, & ſans aucune prédilection pour quelque ſyſtême particulier là-deſſus; il a fort bien démêlé tout ce qui regarde les trois Races qui ont ſucceſſivement règné en France; quelles prétentions le Chef de chaque Race avoit à la Couronne, & les moyens dont il s'eſt ſervi pour y parvenir. En quatrième lieu, les réflexions du Père Daniel ſont peu communes, judicieuſes, délicates, & comme incorporées dans ſa narration, dont

elles font partie. En cinquième lieu, les caractères du Père Daniel ſont juſtes, bien démêlés, & ne conviennent préciſément qu'à ceux à qui il les donne. Enfin en ſixième lieu, le Père Daniel a au dernier degré de perfection, toutes les qualités du ſtile Hiſtorique, tel que les Maitres de l'Art le demandent d'un Hiſtorien, & tel qu'on le voit dans les Ouvrages des plus grands Hiſtoriens anciens & modernes.

Je dis prémièrement que le Père Daniel narre bien, qu'il explique les cauſes même les plus petites, qui ont produit les grands événemens, & que ſa narration eſt fort circonſtanciée, fort vive & fort intéreſſante. Il eſt certain que le Père Daniel nous a donné une parfaite connoiſſance de ce qui eſt arrivé en France, depuis le commencement de la Monarchie, qu'il n'omet aucun fait conſidérable, & que les faits qui le paroiſſent moins, mais qui ont produit de grands événemens, ſont racontés d'une manière qui nous fait voir clairement, la liaiſon que ces événemens moins importans ont avec ceux qui le ſont le plus. C'eſt, par exemple, un des beaux endroits de l'Hiſtoire du Père Daniel, * que la manière dont il raconte la guerre qu'un Tiſſeran de Bruges, nommé Philippe le Roi, excita contre Philippe le Bel, & qui ſe termina à chaſſer de la Flandre ce Prince qui l'avoit conquiſe; guerre, „ où, comme dit l'Auteur, „ on voit juſques où une Populace mal ména„ gée & irritée, peut porter ſa fureur. † C'eſt ainſi encore que la jalouſie qu'avoient l'une de l'autre, les Ducheſſes d'Orléans, & de Bourgogne, & le pas qu'elles ſe diſputoient, furent le commencement, & peut-être la cauſe de la diviſion des Maiſons de Bourgogne & d'Orléans, qui mit la France à deux doigts de ſa perte. C'eſt ainſi enfin, que le refus que fit le Connétable de Bourbon, d'épouſer Louiſe de Savoie Mère de François I. & le procès que, pour ſe venger de ce refus, elle fit au Connétable, ſur les biens de

* Voyez Daniel. Vol. 3. p. 300—318.

† Voyez ibid. p. 768.

de la Maiſon de Bourbon, furent cauſe de la révolte de ce Prince, qui eut des ſuites ſi funeſtes pour la France, par la défaite & la priſe de François I. à la bataille de Pavie. Tout cet événement eſt très bien détaillé par le Père Daniel, * & il fait bien voir quels effets terribles peuvent avoir l'amour & la haine d'une femme, qui, quoique d'un eſprit médiocre, cauſa tant de maux à la France, & fit perdre à François I. l'Empire, le Milanez, & enfin la liberté, & preſque la France même, à la bataille de Pavie. Comme le Père Daniel ne s'arrête pas longtems ſur cet amour de la Régente pour le Connétable, dont il laiſſe un plus long détail aux Romans, il s'étend fort au long ſur les grandes ſuites qu'eurent pour la France, cette ridicule paſſion de la Régente, & les injuſtices qu'elle lui fit faire. Ce n'eſt pas ſeulement ſur ce grand événement ſi bien détaillé, & ſi bien raconté, que le Père Daniel s'eſt étendu; il a de même partout donné une juſte étendue à ces événemens, qui ont eu de grandes ſuites, ou qui même ont été déciſifs, & qui ont changé la deſtinée d'un Parti, & quelquefois celle d'un Etat. Il prépare même, pour ainſi dire, ces grands événemens; & lorſqu'il eſt prêt à les raconter, il ſait réveiller l'attention du Lecteur d'une manière qui me ſemble avoir été inconnue aux meilleurs Hiſtoriens, excepté peut-être, Tite-Live, qui a ſu ſi bien préparer ſon Lecteur aux grands événemens qu'il va raconter, (a) dans cette courte & belle Préface qu'il a miſe au-devant de l'Hiſtoire de la ſeconde guerre Punique. C'eſt ce qu'on peut dire de la deſcription du Siège de Châ-

* Voyez ibid. V. 5. p. 113. 127.

(a) *In parte operis mei licet mihi præfari, quod in principio ſummæ totius profeſſi plerique ſunt rerum ſcriptores, bellum maxime memorabile omnium quæ unquam geſta ſint, me ſcripturum; quod Annibale duce Carthaginienſes cum populo Romano geſſere.* Tit. Liv. Lib. 21. cap. 1.

Château-Gaillard, dans le Père Daniel, par où Philippe Auguſte acheva de ſe rendre maitre de la Normandie ; * telle eſt encore cette narration ſi vive, ſi circonſtanciée & ſi intéreſſante, que fait notre Auteur des conteſtations de Philippe le Bel, & de Boniface VIII, qui rendirent les Papes plus circonſpects à l'égard de la France, & même des autres Souverains ; † telle eſt auſſi la manière dont l'Auteur raconte la levée du Siège de Metz par Charles-Quint, où échoua toute ſa gloire, par la belle défenſe qu'y fit François Duc de Guiſe, qu'on voit bien qui va être le Héros de l'Auteur. Mais c'eſt ſur-tout en racontant tous les malheurs du Règne de Charles VI, le Chef-d'œuvre de l'Auteur, qu'il a ſuivi cette grande règle de préparer les grands événemens, & de les faire prévoir, & preſque deviner à ſon Lecteur, avant que de les raconter. On n'eſt plus étonné de la fin de ce Règne, quand on en voit les commencemens; quand on voit ces deſordres de Paris, à l'occaſion de l'Autorité que tâchoient de s'attirer, pendant la minorité du Roi, ſes trois Oncles les Ducs d'Anjou, de Berry & de Bourgogne. Quand entre autres choſes, on voit ‡ qu'à Rouen, on proclama Roi un Marchand Drapier, à qui ſa taille avoit fait donner le nom de Gras, on prévoit déja les deſordres que l'aliénation d'eſprit du Roi devoit cauſer, dans un Gouvernement déja ſi foible. * Les divers caractères des deux Ducs de Bourgogne, & de Louis Duc d'Orléans frère du Roi qui fut maſſacré par le dernier, nous préparent aux excès de fureur où ſe portérent ces deux Factions des Bourguignons, & des Armagnacs, qui aboutirent enfin à rendre complette la ruïne de la France, & à mettre dans le Traité de Troye, la Couronne ſur la tête de Henri V d'Angleterre, au préjudice du légitime héritier. Le Père Daniel fait parfaitement bien voir l'irrégularité de ces étranges procédures qu'on fit alors contre le Dauphin Charles VII,

* Voyez Daniel. vol. 3. p. 275—298.

† Voyez ibid. vol. 5. p. 483-495.

‡ Voyez ibid. vol. 3 p. 667-677.

* Voyez ibid. p. 886.

à

à qui par ce Traité Charles VI non ſeulement ôtoit la Couronne, mais il l'ôtoit auſſi à tous les Princes du Sang, * & même au Duc de Bourgogne, qui menoit toute cette intrigue. L'Auteur dont la narration eſt toujours également ſoutenue, mais ſur-tout dans l'Hiſtoire de ce Règne, ſait faire paſſer dans l'eſprit de ſes Lecteurs la même ſurpriſe & le même étonnement dont il paroît lui-même ſaiſi, en racontant certains faits. C'eſt un talent qu'ont fort peu d'Hiſtoriens, & il y en a peu qui, comme le Père Daniel, nous faſſent ſi parfaitement ſentir, ce que Mr. de Fontenelle appelle ſi bien, † „ ce je ne ſai quoi „ d'inconcevable qui ſe trouve ſouvent dans les „ affaires du monde". On en voit pourtant un bel exemple dans l'Hiſtoire de Milord Clarendon, lorſqu'il nous décrit la manière dont Cromwel ſut s'élever à ce degré de puiſſance où il parvint, ſans le ſecours & ſans l'aſſiſtance d'aucun Seigneur ni d'aucun Gentilhomme, qui eût ſeulement 300 livres Sterling de rente. Le Lecteur n'eſt pas moins ſurpris que l'Auteur, (*a*) de voir Cromwell devenir Maitre des trois Royaumes, ſeulement parce qu'il en avoit envie. Surtout l'on eſt encore plus ſurpris, lorſqu'on voit dans l'Auteur la manière dont Cromwell exerça ſa puiſſance; lorſqu'on y voit que jamais Roi d'Angleterre n'a eu ni prétendu une Autorité ſi abſolue & ſi indépendante; que jamais Roi d'Angleterre n'a été ni plus craint, ni plus reſpecté par ſes voiſins, qui ſe diſputoient à l'envi l'alliance & l'amitié de Cromwell, & qui craignoient tous de l'avoir pour ennemi. On voit encore le

* Voyez ibid. p. 903.

† Oeuvres de Fonten. vol. 2. Hiſt. des Oracles chap. 8. p. 53.

(*a*) *In this manner, and with ſo little pains, this extraordinary Man, without any other reaſon, than becauſe he had a mind to it, mounted himſelf into the Throne of three Kingdoms, without the Name of King, but with a greater Power and Authority than had ever been exerciſed, or claim'd by any King,* &c. Clarendon. vol. 6. liv. 15. p. 486.

le même talent dans l'Hiſtorien Eſpagnol de la Conquête du Mexique; & on eſt effectivement auſſi ſurpris, que l'Hiſtorien le paroît, lorſqu'il raconte les progrès qu'en ſi peu de tems Cortez fit en Amérique. Après ce qu'il nous a dit de la puiſſance de Montézume, & en particulier du nombre prodigieux de ſoldats qu'il pouvoit lever en très peu de tems; de la manière dont cette avanture eſt racontée, rien n'eſt plus ſurprenant, que de voir ce Prince dans ſa Ville capitale, & dans ſon Palais, ſe laiſſer prendre priſonnier par Cortez; & cela, ſans avoir ſeulement tenté le ſort des armes, & quoique Montézume eût des Troupes innombrables, au-lieu que Cortez n'avoit en tout que 450 hommes de Troupes Eſpagnoles, & 6000 de Troupes Indiennes. C'eſt une action, ou plutôt un événement dont l'Auteur a raiſon de dire, (a) qu'il paroît incompatible avec cette vérité que demande l'Hiſtoire, & qui eſt même trop peu vraiſemblable, pour être inventé dans une narration fabuleuſe. Pour en revenir au Père Daniel, on ne ſera pas moins étonné, lorſqu'on lira dans ſon Hiſtoire, * comment la Reine Iſabelle de Bavière ſe déclara Régente, en vertu d'une ancienne Ordonnance du Roi, qui l'avoit autrefois nommée pour gouverner l'Etat dans ſa maladie; comment elle défendit qu'on reconnût d'autres ordres que les ſiens, quand même ils viendroient du Roi, & du Dauphin, prétendant que cette Ordonnance étoit irrévocable; comment enfin par une de ces étranges démarches, qu'on fait dans des conjonctures où on peut tout hazarder, elle ſe donna un Sceau, qu'elle appelloit le Sceau des Cauſes, Souverainetés, &

* Voyez Daniel vol. 3. p. 888. 889.

(a) *Accion que ſiendo verdad, parece incompatible con la ſenſillez de Hiſtoria, y pareciera ſin proporcion, quando ſe hallara entre las demaſias o licencias de la fabula. Don Antonio di Solis*, Conquiſta del Mexico, lib. 3. cap. 19. p. 231. Ed. Barcel. 1711.

& Appellations pour le Roi. En un mot j'avoue que je ne connois point d'Hiſtoire, où les événemens extraordinaires ſoient décrits d'une manière auſſi vive, qu'ils le ſont dans l'Hiſtoire du Père Daniel. Il faudroit copier tout ce Règne, & la fin de celui du Roi Jean, pour donner une idée de la manière dont notre Jéſuite raconte les deſordres inexprimables qu'on vit alors en France. J'en dirai de même * de l'entrée du Duc de Guiſe dans Paris, contre les ordres exprès du Roi Henri III, ſi bien racontée par le Père Daniel; auſſi-bien que les négociations de la Reine-Mère avec ce Duc, & les Barricades de Paris qui s'en enſuivirent. Tite-Live eſt peut-être le ſeul qui puiſſe être comparé au Père Daniel, pour cette manière intéreſſante de narrer, de bien peindre les choſes, & de remuer les paſſions, ſelon que le demande la nature des événemens qu'il raconte. Telle eſt, par exemple, dans Tite-Live l'Hiſtoire de Virginie tuée par ſon propre Père, pour la ſouſtraire à la paſſion impudique d'Appius, ce qui mit fin à la Tyrannie, & à la puiſſance même des Décemvirs; l'injuſtice d'Appius, qui pour ſatisfaire ſa paſſion, prétendoit que Virgine étoit eſclave; l'oppoſition qu'Icilius y forma pour ſon Epouſe, & Virginius pour ſa fille, où ſont ſi bien exprimés les ſentimens de la nature & de l'amour; l'émeute de la Ville, & de l'Armée, à ce ſujet; tout cela eſt dépeint avec des couleurs ſi vives, qu'on y reſſent en le liſant, toutes les impreſſions que de pareils événemens ſont capables de produire: ſur-tout on eſt ſaiſi d'une compaſſion mêlée d'horreur, lorſque Virginius tue ſa fille, (a) lorſqu'il lui dit que c'eſt le ſeul moyen qui lui

* Voyez Daniel vol 6 p. 206-214.

(a) *Hoc te uno, quo poſſum, ait, modo, filia, in libertatem vindico: pectus deinde puellæ tranſfigit, reſpectanſque ad tribunal, te, inquit, Appi, tuumque caput ſanguine hoc conſecro.* Tit. Liv. Lib. 3. cap. 48. Voyez toute cette Hiſtoire Lib. 3. ibidem c. 44—57.

lui reſte, pour lui conſerver l'honneur & la liberté; & qu'il dit à Appius, que par ce ſang qu'il vient de verſer, il le conſacre en quelque manière, comme une victime qui alloit bientôt être immolée à la Juſtice divine. A cet endroit de Tite-Live, auſſi-bien qu'à tous ces endroits du Père Daniel que je viens de marquer, on peut appliquer ce que dit Cicéron, (*a*) ſur cette manière vive de peindre les choſes, & de nous les mettre, pour ainſi dire, devant les yeux, comme ſi elles ſe paſſoient actuellement devant nous. Le Père Daniel a au ſouverain degré cette évidence, s'il m'eſt permis de parler ainſi, (*b*) que Denis d'Halicarnaſſe a tant louée dans Lyſias, & qu'il appelle l'art de rendre ſenſibles, de mettre, pour ainſi dire, ſous les ſens, les choſes qu'on dit; ce que Démétrius Phaléréus, (*c*) ou plutôt Denis d'Halicarnaſſe, a auſſi louée dans Ctéſias, qu'il croit qu'on peut appeller Poëte, parce qu'il excelle dans cet art de bien peindre les choſes. C'eſt preſque également à toutes les narrations du Père Daniel, qu'on peut appliquer ce que, dans un de ſes Dialogues ſur l'Éloquence, * Mr. de Cambray dit de la différence qu'il y a entre un ſimple récit, & cette manière de bien peindre les choſes, dont ce Prélat donne un bel exemple, dans le récit que fait Virgile de la mort de Didon. Ce fut auſſi une réflexion que je fis, lorſque je vis à Rome le Tableau que le Guercini a fait de cette mort, où il paroît avoir été inſpiré par ces beaux

* Voyez Dial. ſur l'Eloquence P. 46, 47.

(*a*) *Rerumque, quaſi gerantur, ſub aſpectum penè ſubjectio.* Cicer. de Orat. L. 3. num. 203.

(*b*) —δύναμις τὶς ὑπὸ τὰς αἰσθήσεις ἄγουσα τὰ λεγόμενα. Dion. Halic. judicium de Lyſiâ, num 7. p. 133 vol. 2 Ed. Oxf.

(*c*) Καὶ ὅλως δὲ ὁ ποιητὴς οὗτος (ποιητὴν γὰρ αὐτὸν καλοίη τὶς εἰκότως) ἐνεργείας δημιουργὸς ἐςὶν ἐν τῇ γραφῇ συμπάτῃ. Demet. Phaler. de Cteſiâ, num. 221. p. 126. Ed. Oxf. 8. Voyez ibid. num. 222. 223.

beaux vers dans lesquels Virgile commence à raconter cette funeste avanture, mais dont je crains bien qu'on ne sente pas la beauté, dans la Traduction qu'en a faite Mr. de Ségrais.

(a) *A ce prémier succès du penser sombre & noir,*
Que fomente en son cœur un morne desespoir,
Didon pâle & farouche, interdite, éplorée,
Dans sa tête rouloit sa prunelle égarée;
La mort sur son visage imprimoit tous ses traits.

Rien n'est plus pictoresque, pour m'exprimer ainsi, que cette description, au moins dans l'original de Virgile; comme rien n'est plus poëtique, que l'expression que le Guercini en a faite avec son pinceau. Homère a encore surpassé Virgile dans cette évidence poëtique; car c'est ainsi qu'il semble que Madme. Dacier appelle cet art de bien peindre, qui selon elle, & Mr. de Cambray, fait le caractère distinctif d'Homère; & qui fait qu'on pouroit appeller le Père Daniel l'Homère des Historiens, comme Cicéron nous apprend que Panœtius (b) appelloit Platon l'Homère des Philosophes. J'estime infiniment la Prose de Mr. de la Motte; jamais homme n'a pensé en même tems, avec tant de finesse, & tant de vérité; & il y a sans doute de très grandes beautés dans ses Odes: mais en même tems, je souhaiterois qu'il eût pu lire Homère dans l'original, ou que ne le pouvant, il n'eût pas entrepris de le traduire sur le François de Madme. Dacier, qui ne me semble pas avoir fait passer dans sa Traduction cette évidence poëtique, qu'elle

(a) *At trepida, & cœptis immanibus effera Dido,*
Sanguineam volvens aciem, maculisque tremantis
Interfusa genas, & pallida morte futurâ.
Virg. Æneid. Lib. 4. vers 642 — 644.

(a) *Quem Platonem, Homerum Philosophorum appellat (Panætius)* Cicer. Tusc. Lib. 1. num. 79.

qu'elle a peut-être connue plus par érudition, (s'il m'eſt permis de parler ainſi) que par goût & par ſentiment. Il n'y a pas dans Homère une plus belle narration que celle qu'il fait de cette fatale nuit, * où Uliſſe & Diomède tuérent Rhéſus, & emmenérent ſes chevaux; c'eſt une narration, où, comme le remarque Mr. Pope, tout eſt pictoreſque, tout eſt animé, en ſorte qu'on croit être ſoi-même ſpectateur des exploits de ces deux Héros. Cependant il faut l'avouer, on ne voit point cette évidence pictoreſque & poëtique dans cet abrégé un peu ſec, que Mr. de la Motte nous donne de cette avanture.

* Voyez Homère Iliade Lib. 10. verſ. 296-525.

† Iliad. de la Motte. Liv. 7.

† *La nuit eut ſes ſuccès, fruits de la vigilance,*
Qui des exploits du jour accrurent l'eſpérance.
Uliſſe & Diomède, au Camp des ennemis,
Vont, trouvent dans le vin les Thraces endormis:
Ils égorgent Rhéſus, & frappent un grand nombre
De ſes plus braves chefs, compagnons de ſon ombre:
Ils ramènent au Camp ſon char & ſes chevaux,
Préſage encourageant pour de plus grands travaux.

Mais pour en revenir à notre Hiſtorien, je dis en ſecond lieu, qu'il a ſuivi cette grande règle que donnent tous les Maitres de l'art, qui eſt de bien démêler les cauſes qui ont produit les grands événemens qu'il raconte, & de bien déduire les motifs qui ont fait agir les principaux Acteurs dont il parle. Il eſt certain qu'on ne comprendroit rien à la plupart des grandes révolutions qu'on lit dans l'Hiſtoire, ſi les Hiſtoriens ne reprenoient les choſes d'un peu loin, & ne faiſoient connoitre à leurs Lecteurs ce certain enchainement de cauſes & d'effets, cette ſuite de funeſtes démarches dans un Parti que pourſuit un malheur opiniâtre, (s'il eſt permis de

de parler ainſi) & qui ſemble s'attacher à un Parti, à un Roi, à un Miniſtre; comme au contraire il y a un certain bonheur dont certains Partis, certains Rois, certains Généraux ſont conſtamment favoriſés, en ſorte qu'on peut leur appliquer ce que dit ſi bien Cicéron, (*a*) „ qu'il „ y a un certain bonheur que les Dieux ſem„ blent avoir attaché à quelques grands hom„ mes, qui les accompagne dans toutes leurs „ entrepriſes, & qui ne les abandonne jamais, „ lorſqu'il s'agit de faire de grandes actions, & „ d'acquérir de la gloire". La ſuite & ſur-tout la fin de la vie de Pompée démentirent bien l'application que Cicéron lui fait de cette penſée; mais cela n'empêche pas qu'elle ne ſoit ſouvent très véritable. Le Père Daniel nous a fort bien fait voir ce bonheur toujours attaché à Edouard III, ou plutôt au Prince de Galles; car, comme le Père Daniel le remarque, les affaires d'Edouard III commencérent à aller toujours en décadence, après la mort de ce Prince. Au contraire on voit dans la même Hiſtoire, un malheur opiniâtre qui pourſuit le Roi Jean juſques à la mort, non ſeulement dans la bataille de Poitiers, qui lui fit perdre avec la liberté, la plus grande partie de la France, mais encore dans ces deſordres inteſtins, & ces guerres civiles, qui pendant la priſon de Jean, a été la ruïne de la France, & auxquels toute la prudence du Dauphin, qui étoit alors Régent, ne put remédier. Au-lieu que ce Prince ne fut pas plutôt devenu Roi, que tous ces malheurs ceſſérent tout d'un coup; tout fut bientôt calme dans l'Etat, & la France recouvra bientôt preſque tout ce que Jean dans ſa priſon avoit été obligé de céder à l'Angleterre. Tous ces faits ſont

(*a*) *Fuit enim profectò quibuſdam ſummis viris quædam ad amplitudinem, & gloriam, & ad res magnas benè gerendas, divinitùs adjuncta fortuna.* Cicer. pro. Leg. Manil. num. 47.

ſont racontés dans toutes les Hiſtoires de France, mais ils n'y donnent pas cette idée qu'on ne peut s'empêcher d'avoir, dès qu'on les lit dans le Père Daniel.

De même tout homme qui écrit l'Hiſtoire d'une guerre civile, doit ſe ſouvenir, qu'on peut dire de toutes les guerres civiles, ce que dit Cicéron de celle de Céſar & de Pompée, (*a*) & qu'il attribue à une certaine fatalité qui fit que tous les eſprits ſe trouvérent alors dans une violente agitation; à ce qu'il appelle une néceſſité divine, qui déconcerta toute la prudence humaine. Il eſt vrai qu'il faut rectifier un peu ces paroles, où Cicéron ſemble ſuppoſer une eſpèce de fatalité qui néceſſite les hommes, & qui eſt cauſe de tous les malheurs qui arrivent dans toutes les guerres civiles, comme ils arrivérent dans celle dont parle Cicéron. Mais comme ordinairement ce ſont les péchés d'une Nation, qui ſouvent par leur propre nature, attirent ſur elle ces ſortes de malheurs; comme c'eſt ſurtout dans ces fâcheuſes conjonctures, que cette partie d'une Nation que Dieu veut punir, ſemble être livrée à un ſens réprouvé, & à un eſprit d'infatuation qui ne leur permet pas de faire des démarches, qui ne tendent viſiblement à rendre leur ruïne plus complette, & leur malheur plus achevé; c'eſt ce que tout Hiſtorien doit obſerver, dans le récit qu'il fait, par exemple, des guerres civiles de France & d'Angleterre. Il paroît étrange qu'un Parlement compoſé de très habiles gens, même en grande partie de très honnêtes gens, ne fût pas content de ce qu'avoit fait Charles I., qui leur avoit accordé par Acte de Parlement, toutes les ſûretés qu'on avoit

(*a*) *Ac mihi quidem ſi proprium & verum nomen noſtri mali quæratur, fatalis quædam calamitas incidiſſe videtur, & improvidas hominum mentes occupaviſſe, ut nemo mirari debeat humana conſilia divinâ neceſſitate eſſe ſuperata.* Cicer. pro Ligario, num. 17.

voit demandées, & qui avoit remédié à tous les abus dont on se plaignoit: mais quand on pense aux insolens discours que tenoient ceux de sa Cour, & sur-tout ceux de la Cour de la Reine, qui ne parloient pas moins que d'exterminer le Parlement; quand on voit un Prince suivi de Gens-d'armes, aller au Parlement demander qu'on lui livre un membre de la Chambre haute, & cinq de la Chambre basse, dont l'unique crime étoit d'avoir obtenu ces Loix, qui faisoient l'unique sûreté du Peuple contre les entreprises de la Cour; (*a*) quand on voit enfin par les dépositions de Piercy, & de plusieurs autres, qu'il se tramoit une négociation entre les principaux Officiers de l'Armée, pour la faire éclater contre le Parlement; quand on voit, dis-je, toutes ces choses si bien détaillées par Milord Clarendon, qui pourtant tâche de pallier la Conspiration de Piercy, on n'est plus étonné de la guerre que le Parlement fit au Roi, ni des funestes suites qu'elle eut pour ce Prince, en qui le Parlement ne put plus se fiër. Comme les mêmes causes produisent par-tout les mêmes effets, le Père Daniel dans l'Histoire de la Ligue, nous fait voir la même imprudence, & le même manque de conduite dans la Cour de France, qu'on vit depuis dans celle d'Angleterre; & on voit dans son Histoire la même infatuation, le même faux zèle, le même esprit de sédition porter les François a des excès, à certains égards, plus horribles, que ceux où ce même tour d'esprit porta les Anglois du tems de Charles I. Ce sont les réflexions que nous fait faire la manière, dont notre Auteur raconte * que la Ligue

* Voyez Daniel vol. 6. p. 40—48. & pag. 121.

(*a*) Voyez Clarendon vol. 1. l. 3. p 244—254. & pag 265—267. comparez-le avec Rushworth Hist Coll. Vol. 3. P 1. p. 261. 262. Voyez aussi la pag 1. du Discours prononcé dans la Chambre des Seigneurs, par feu Mr. Burnet Evêque de Salisbury, à la fin du Procès du Docteur Sacheverel.

Ligue se forma, à l'occasion de l'Edit de Pacification de 1576, & comment la mort du Duc d'Anjou, après son expédition des Pays-Bas, ranima la Ligue. Avec quelle beauté, sans pourtant donner dans les rafinemens chimériques de Davila, ne décrit-il pas ce mêlange de Politique, de dévotion, & de débauche, qui rendit Henri III si mépriſable à ses Sujets, & qui les enhardit à porter la rebellion aux derniers excès? Avec quelle force ne décrit-il pas cette foibleſſe de Henri III, * qui lui fit signer deux fois la Ligue, qui lui fit recevoir cette étrange & séditieuſe Requête que lui préſentérent les Guiſes, sur laquelle, à la perſuaſion de la Reine-Mère, † le Roi accorda l'Edit de Nemours, qui sous prétexte d'autoriſer les Ligueurs à courre sus aux Huguenots, mettoit les armes & l'Autorité Royale entre les mains des plus grands ennemis du Roi? De la manière dont le Père Daniel raconte cette Hiſtoire, il ne nous paroît pas étonnant que cette étrange conduite de Henri III ait fait blanchir la mouſtache de Henri IV, alors Roi de Navarre; & ſi le Pape Sixte V., comme nous le dit l'Auteur, ‡ blâma également la foibleſſe du Roi, d'avoir accordé l'Edit de Nemours, & l'inſolence des Ligueurs, de l'avoir extorqué. Je m'étonne ſeulement que, sur la mort du Duc de Guiſe, qui paroît d'abord une action de fermeté, peu conforme au caractère de Henri III, le Père Daniel n'ait fait la curieuſe remarque, que (a) l'Auteur des Réflexions sur la Poëſie & sur la Peinture a tirée de Mr. de Thou; c'eſt que, comme pendant l'Hiver,

* Voyez Daniel ibid. p. 51—53.

† Voyez Daniel ibid. p. 133-135.

‡ Voyez ibid. p. 137.

(a) Voyez *Réflexions sur la Poëſie & la Peinture*, Vol. 2. p. 232. 233. Mr. le Gendre dit la même choſe, & il ajoute que Miron prémier Médecin du Roi, & le Chancelier de Chiverny, dirent ſouvent au Duc de Guiſe, qu'il s'en repentiroit, s'il oſoit ſe jouer au Roi, quand il ſeroit tourmenté de ces noires & acres vapeurs. Voyez le Gendre, Vol. 4. p. 512.

ver, Henri III avoit toujours de grands accès de melancolie, le Chancelier de Chiverny, peu de jours avant que Meſſieurs de Guiſe fuſſent tués, prédit à Mr. de Thou, que ſi le Duc de Guiſe continuoit à faire de la peine au Roi, du tems qu'il faiſoit, ce Prince le feroit expédier entre quatre murailles, ſans forme de procès; car, ajouta-t-il, l'eſprit du Roi s'irrite facilement durant une gelée telle que nous l'eſſuyons, ce tems le rend preſque furieux; ce qui ne manqua pas d'arriver, le Duc de Guiſe aiant été tué la ſurveille de Noël. Le Père Daniel qui n'a pas, à la vérité, fait cette remarque, mais qui a fait de ce meurtre un détail bien intéreſſant, n'a pas fait voir avec moins de force, juſques où alloit la fureur des François de ce tems-là, de quelques ordres & de quelque rang qu'ils fuſſent. Pour le faire voir, il faudroit copier tout ce que l'Auteur nous dit des Prédications ſéditieuſes de Boucher & de Poncet, les excès de fureur où, dans Paris & ailleurs, les Peuples, la Sorbonne & tous les Prédicateurs de tous les Ordres, s'emportérent après la mort du Duc de Guiſe. Sur-tout on reſſent une ſurpriſe mêlée d'indignation, quand on lit dans notre Auteur, * cet étrange Arrêt que rendit le Parlement de Toulouſe, où la mort de Henri III étoit traitée de miraculeuſe, & d'épouvantable; & on y ordonnoit entre autres choſes, que tous les ans le prémier jour d'Août, qui étoit le jour de la bleſſure du Roi, on feroit des Proceſſions & des Prières publiques, en reconnoiſſance des bienfaits que Dieu leur avoit procurés ce jour-là. Il en eſt de même de cette action de Buſſy le Clerc, que raconte ſi bien le Père Daniel, † lorſque ce Buſſy alla, le piſtolet à la main, préſenter une Requête au Parlement de Paris, & ſur ce qu'ils délibérérent ſur ſa Requête, il leur ordonna de le ſuivre à l'Hôtel de Ville, d'où il les conduiſit à la Baſtille. Ils étoient près de cinquante Préſidens ou Conſeillers, qui furent traités de

* Voyez Daniel ubi ſupra p. 343. 344.

† Voyez ibid p. 264. 265.

la

la ſorte ; on établit un nouveau Parlement, à la place de l'ancien, & le fameux Barnabé Briſſon en fut prémier Préſident. Ainſi, pour le dire en paſſant, Paris a eu ſon *Rump Parlement*, auſſi-bien que Weſtminſter, où la plus grande partie du Parlement fut traitée à peu près de la même manière, par le Colonel Pride Agent de Cromwell, ce qui fit paſſer la condamnation de Charles I. Je voudrois ſeulement que le Père Daniel nous eût donné lieu de pouſſer le parallèle un peu plus loin, comme il le pouvoit facilement. Il eſt vrai que ce reſte du Parlement de Weſtminſter fit mourir Charles I. ſur un échafaut, par un attentat exécrable, qui étoit un renverſement des Loix de ce Royaume ; mais cependant les François Catholiques ne doivent pas reprocher cet attentat à la Nation Angloiſe, ni à la Religion dont elle fait profeſſion. Tout le monde ſait qu'il s'en falloit beaucoup que la Nation en corps eût conſenti à ce meurtre, que la plus grande & la plus ſaine partie déteſtoit. Sans parler du Clergé Epiſcopal, dont tous les Membres étoient du Parti du Roi ; * quoique les Miniſtres Presbytériens, à l'imitation des Prédicateurs de la Ligue, n'euſſent que trop abuſé du Miniſtère Evangélique, pour porter les peuples à la révolte, ils ne laiſſérent pas de proteſter dans leurs Chaires, & par leurs Ecrits, contre le deſſein qu'avoient les Indépendans de faire le procès au Roi, & que ceux-ci malgré toutes ces proteſtations, ne laiſſérent pas d'exécuter. Mais quand tout cela ne ſeroit pas ; en France & dans le Parlement de Paris, on ne s'emporta pas à de moindres excès, contre la perſonne même de Henri III ; & ce qu'il y a de facheux, c'eſt que bien loin que le Clergé de France ait proteſté contre ces étranges procédures, ils en furent la principale cauſe, par ces ſéditieuſes Prédications dont je viens de parler. Il me ſemble que le Père Daniel n'auroit pas dû paſſer ſous ſilence un endroit ſi remarquable de l'Hiſ-

* Voyez Clarendon. Vol. 3. Liv 6. p. 23. & alibi paſſim.

l'Hiſtoire de France, & qu'il auroit dû nous dire ce que nous dit Mr. de Péréfixe, * que la veuve du Duc de Guiſe préſenta „ Requête à „ ce nouveau Parlement de Paris, pour informer de la mort de ſon mari, & demanda des „ Commiſſaires pour faire faire le procès à ceux „ qui en ſeroient convaincus. Elle eut des Conclusions favorables du Procureur-Général, & „ l'on procéda fort avant ſur ce ſujet, même „ contre la perſonne de Henri III". Mr. de Péréfixe nous dit, qu'il ne peut pas dire juſques à quel point allérent ces procédures, parce que les feuilles furent arrachées des Regiſtres du Parlement, quand Henri IV entra dans Paris; mais par bonheur un des Arrêts, que le Parlement rendit contre Henri III, s'eſt conſervé dans un Livret imprimé avec approbation des Docteurs, & qui fut communiqué à Mr. Bayle, par Mr. Bourdelot. A la vérité, le Parlement n'y nomme pas Henri III; mais à cela près, jamais Arrêt n'a été plus flétriſſant. On (*a*) y voit de plus que, par une eſpèce d'*Impeachment*, comme nous parlons ici, les Députés des Etats de Blois demandérent au Parlement de Paris, † „ que pour réparation de l'aſſaſſinat du Duc & „ du Cardinal de Guiſe, Henri de Valois ſoit „ condamné à faire amende honorable nud en „ chemiſe, la tête nue, & piés nuds, la corde „ au col, aſſiſté de l'Exécuteur de la haute Juſ„ tice, tenant en ſa main une torche ardente „ de trente livres; que dès à préſent comme „ criminel, & tel déclaré, il ſoit démis & dé„ claré indigne de la Couronne de France, qu'il „ ſoit banni & confiné à perpétuité au Couvent „ & Monaſtère des Hyéronimites aſſis près du „ Bois de Vincennes, pour là y jeûner au pain „ & à l'eau le reſte de ſes jours". C'étoient-là d'é-

* Péréf. Hiſtoir. de Henri IV. p. 82.

† Voyez Diction. de Bayle, Vol. 2. p. 348. dans l'art. de Henri Duc de Guiſe, à la remarque J.

(*a*) On appelle en Angleterre *Impeachment*, une accuſation que la Chambre des Communes porte contre quelqu'un, devant la Chambre des Seigneurs.

d'étranges excès, que, comme le remarque l'Auteur des Réflexions ſur la Peinture & ſur la Poëſie, on n'a pas vu dans les guerres civiles qu'il y eut en France, durant les Minorités de Louis XIII & de Louis XIV. * „ Peut-être, „ ajoute-t-il, parce que la même acreté ne s'é- „ toit pas trouvée dans le ſang, ni la même ir- „ ritation dans les eſprits, & qu'en ces derniers „ tems, comme du tems des Valois, ce n'é- „ toient plus de ces cerveaux brulés, de ces i- „ maginations forcenées, de ces Fanatiques de „ bonne foi, que leur faux zèle portoit aux ac- „ tions les plus dénaturées, avec une facilité „ affreuſe". Sans décider ici ſi c'eſt aux cauſes phyſiques, dont parle cet habile homme, qu'il faut attribuer cette grande différence, que dans les mêmes circonſtances on voit entre les hommes d'un même Pays, à la fin d'un ſiècle, & au commencement du ſiècle ſuivant, il eſt certain que c'étoit l'eſprit de ce ſiècle-là, de commettre les plus grands crimes, & d'exercer les plus horribles cruautés, ſous prétexte de Religion; & c'eſt cet eſprit qu'a parfaitement bien décrit le Père Daniel, dans l'Hiſtoire de ces guerres civiles. Il y fait fort bien voir que l'ambition des Grands de l'un & de l'autre Parti, étoit la véritable cauſe de ces guerres, dont la Religion n'etoit que le prétexte; & toute cette partie de ſon Hiſtoire confirme ce que dit Mr. de Rohan, † que la France étoit diviſée par la Maiſon de Bourbon, & de Lorraine, mais le prétexte ſe prenoit de la diviſion des Religions.

Une autre choſe que le Père Daniel nous fait fort bien remarquer, c'eſt la grande foibleſſe du Gouvernement, pendant les Règnes des trois Fils de Henri II. C'eſt ainſi qu'il nous fait voir le Duc de Guiſe au maſſacre de Vaſſy, qui diſoit en montrant ſon épée, ‡ „ voilà celle qui „ fera la reſciſſion de ce déteſtable Edit", c'eſt-à-dire de l'Edit de Janvier; paroles où l'on voit un eſprit de rebellion & de deſobéiſſance aux Loix

* Voyez Réflex. ſur la Peinture, &c. Vol. 2. p. 296. 297.

† Diſc. Polit. de Mr. de Rohan. p. 8.

‡ Voyez Daniel, Vol. 5. p. 731. & 732.

Loix de l'Etat, qui montre bien la foibleſſe d'un Gouvernement qu'on bravoit impunément, avec tant d'inſolence. Non ſeulement le Duc de Guiſe, mais en général les Catholiques, ſoit, dit l'Auteur, qu'ils fuſſent animés par les Emiſſaires d'Eſpagne, & de la Maiſon de Lorraine, ſoit par la haine qu'ils avoient pour les Huguenots, * menaçoient en quelques endroits de ſe ſoulever, ſi on ne révoquoit l'Edit de Pacification; comme en effet par l'Edit de Rouſſillon, la Cour fut obligée de mettre pluſieurs modifications à l'Edit d'Amboiſe. Tous ces événemens, & ce qui y a donné cauſe, ſe trouve ſans doute dans tous les Hiſtoriens qui ont écrit de ces tems-là; & en les liſant, on ne peut s'empêcher de faire toutes les réflexions que je viens de faire. Mais excepté Davila, & Mr. de Thou, je ne connois point d'Hiſtorien qui ait mis toutes ces circonſtances des guerres civiles en un point de vue, où elles faſſent la même impreſſion qu'elles font dans le Père Daniel. C'eſt encore à quoi a beaucoup contribué la juſte étendue que le Père Daniel a ſu donner à tous ces événemens, auſſi-bien qu'aux guerres des Armagnacs & des Bourguignons; comme en effet ce ſont ces ſortes d'événemens qu'il faut détailler d'une manière un peu particulière, pour les rendre croyables, & pour que les Lecteurs ſoient en état d'y comprendre quelque choſe. J'ai été plus long dans cette narration, dit dans Voſſius, Denis d'Halicarnaſſe, en parlant de la prémière ſédition qu'il y eut à Rome, & qui donna lieu à la création des Tribuns du Peuple; (a) „ j'ai „ été plus long dans cette narration, afin qu'on „ ne s'étonnât pas de voir que ſans qu'aucun „ de leur Corps eût été tué ou banni, les No„ bles aient pu ſe réſoudre à céder au Peuple „ un

* Idem ibid. p. 836.

(a) Ἐμήκυνα δὲ τὸν ὑπὲρ αὐτῶν λόγον. &c. Dion. Halic. Antiq. Rom. Lib. 7. pag.... Apud Voſſium de Arte Hiſtor. pag 82, 83. cap. 15.

„ un ſi grand pouvoir. En effet chacun, lorſ-
„ qu'il entend une choſe extraordinaire, ſou-
„ haite d'en ſavoir la cauſe, & ce n'eſt que par-
„ là qu'on ajoute foi à l'événement raconté :
„ c'eſt pourquoi j'ai conſidéré que je n'aurois
„ été cru de perſonne, ſi j'avois dit ſimplement
„ que les Nobles avoient cédé leur pouvoir au
„ Peuple, & ſi j'avois omis les raiſons pourquoi
„ ils avoient fait cette ceſſion; ce qui a fait que
„ je les ai toutes marquées en détail". En gé-
néral cette manière de bien détailler les événe-
mens, & d'expliquer avec étendue les cauſes
qui les ont produits, & les motifs de ceux qui
y ont eu part, eſt ce qui rend une Hiſtoire uti-
le, & ce qui fait qu'on en tire le profit qu'on
doit tirer de la lecture de l'Hiſtoire, qui eſt en
général de nous détourner du Vice & de nous
porter à la Vertu, & en particulier de nous ren-
dre utiles à notre Patrie. (a) „ De ſimples An-
„ nales, dit fort bien Aulugelle, ne nous ren-
„ dent pas plus propres à défendre notre Patrie,
„ & à ne rien faire qui ſoit contraire à ce que
„ nous lui devons. Lorſqu'un Hiſtorien ne fait
„ que dire qu'il y a eu une telle guerre, ſous
„ un tel Conſul, & qu'un tel Conſul a triom-
„ phé; lorſqu'il dit nuement ce qui s'eſt paſſé
„ dans cette guerre, & comment elle a été ter-
„ minée; & lorſqu'il ne dit pas en même tems,
„ ce que le Sénat a ordonné, dans telle, ou
„ telle conjoncture, & quelles Loix ont été fai-
„ tes; enfin lorſqu'il ne dit pas quels ont été
les

(a) *Nam neque alacriores ad rempublicam defendendam, neque ſegniores ad rem perperam faciundam, annales libri commovere quicquam poſſunt. Scribere autem bellum quo initum conſule, & quomodo confectum ſit, & quis triumphans introierit, & quæ eo in bello geſta ſint iterare: non prædicare autem interea quid Senatus decreverit, aut quæ lex rogatave lata ſit, neque quibus conſiliis ea geſta ſint: id fabulas pueris eſt narrare, non hiſtorias ſcribere.* Sempronius Aſellio apud Aul. Gel. Lib. 5. cap. 18. p. 152. Ed. Elz. 12.

„ les motifs des actions qu'il décrit; écrire, dis-
„ je, l'Hiſtoire de cette manière, c'eſt conter des
„ Fables aux enfans, & non pas écrire l'Hiſtoire.

Mais en troiſième lieu, un Hiſtorien doit inſtruire ſes Lecteurs, des uſages & des coutumes qui ont lieu dans une Nation, de l'origine & du progrès de ces coutumes & de ces uſages; ſur-tout, il doit faire connoitre la forme de Gouvernement, qui a lieu dans l'Etat dont il écrit l'Hiſtoire; & les diverſes Familles, ou les diverſes Branches d'une même Famille, qui y ont régné ſucceſſivement. Il n'y a pas dans les Commentaires de Céſar un endroit plus intéreſſant, ni qui plaiſe plus généralement à toutes ſortes de Lecteurs, que celui où il nous décrit les mœurs des Gaulois, & des autres Peuples avec qui il avoit eu quelque choſe à démêler. Tel eſt ce que Céſar nous dit des anciens habitans de l'Angleterre, & qu'il décrit, comme on décriroit à préſent les habitans de la Terre Auſtrale. Il paroît par Plutarque, (*a*) que du tems de Céſar, l'exiſtence de l'Angleterre paſſoit encore pour un fait fort problématique; & rien n'eſt plus curieux que de voir Céſar, des Gaules où il étoit, envoyer à la découverte de l'Angleterre, tout comme Ferdinand, & Charles-Quint ont depuis envoyé à la découverte de l'Amérique; rien n'eſt plus ſurprenant que ce qu'ajoute Céſar, (*b*) qu'excepté quelques Marchands, les Gaulois mêmes ne connoiſſoient pas une Ile

ſi

(*a*) Νῆσον ἀπιτουμένην (Britanniam) ὑπὸ μεγέθους, καὶ πολλὴν ἔριν συγγραφεῦσι παρέχουσαν ὡς ὄνομα καὶ λόγος οὐ γενομένης οὕτως πέπλαςται, &c. Plutarchus in Cæſare p. 719. Vide Fellum. & Cotelerium ad Clementem Epiſt. 1. cap. 20.

(*b*) *Quæ omnia genus hominum, loca, portus, &c.*) *ferè Gallis incognita: neque enim temerè præter mercatores illa adit quiſquam: neque iis ipſis quicquam, præter oram maritimam, atque eas regiones, quæ ſunt contra Galliam, notum eſt* Cæſar de Bello Gall. Lib. 4. p. 143. Ed. varior. Elzev. 8.

ſi voiſine d'eux. Quand on fait réflexion ſur cette politeſſe, cet eſprit, ce bon goût, cette grande connoiſſance des Sciences & des Arts, qu'on trouve ſi communément dans cette Nation, on eſt ſurpris des coutumes que Céſar attribue à leurs Ancêtres, qui ſelon cette deſcription, ne différoient en rien des Peuples les plus barbares. „ Tous les Anglois, dit-il, (*a*) „ ſe teignent le corps de Paſtel, qui leur rend „ la couleur perſe, & les fait plus effroyables „ dans les combats; ils ſe raſent tout le corps, „ hormis les cheveux & la mouſtache; les femmes y ſont communes à dix ou douze, principalement dans les familles (c'eſt-à-dire comme il y a dans l'original, entre un frère & un „ autre, entre les pères & les enfans) mais les „ enfans appartiennent à ceux qui ont épouſé „ les mères, lorſqu'elles étoient filles". On fait avec plaiſir certaines comparaiſons, qui pourtant ne devroient pas avoir lieu, dans une Religion auſſi ſainte que la Religion Chrétienne, lorſqu'on lit encore dans Céſar, (*b*) „ que les „ Druïdes dans les Gaules avoient un Souverain-Pontife, dont l'autorité étoit abſolue; „ qu'après ſa mort, le plus conſidérable des autres lui ſuccédoit, & que s'il y en avoit pluſieurs qui y prétendiſſent, la choſe étoit remiſe

(*a*) *Omnes vero ſe Britanni vitro inficiunt, quod caeruleum efficit colorem: atque hoc horribiliori ſunt in pugnâ adſpectu: capilloque ſunt promiſſo; atque omni parte corporis raſa, praeter caput, & labrum ſuperius. Uxores habent deni duodenique inter ſe communes, & maximè fratres cum fratribus, & parentes cum liberis. Sed ſi qui ſunt ex his nati, eorum habentur liberi, à quibus primùm virgines quaque ducta ſunt.* Ibidem Lib. 5. p. 171. Je me ſers de la Traduction d'Ablancourt.

(*a*) *His autem omnibus Druidibus praeſt unus, qui ſummam inter eos habet authoritatem. Hoc mortuo, ſi quis ex reliquis excellit dignitate, ſuccedit. At ſi ſunt plures pares, ſuffragio Druidum adlegitur; nonnumquam etiam de Principatu armis contendunt.* Idem Lib. 6. p. 226.

„ ſe à l'Election, & quelquefois ſe décidoit par „ les armes" : ce qui nous fait reſſouvenir du ſang qui fut répandu, dans la conteſtation qu'eurent depuis Damaſe & Urſin, Symmaque & Laurent, pour l'Evêché de Rome. „ De même „ on ne peut s'empêcher de penſer à la Politi„ que qu'on attribue au Sénat de Veniſe, lorſ„ qu'on voit (*a*) que dans les Républiques des „ Gaules, qui paſſoient pour les mieux poli„ cées, chacun étoit obligé de rendre compte „ au Magiſtrat de ce qu'il avoit appris, qui „ concernoit le Public, ſans le communiquer à „ d'autres; car, dit l'Auteur, il eſt défendu de „ s'entretenir des affaires d'Etat, ni d'en par„ ler, que dans le Conſeil. Le Magiſtrat en „ découvre ce qu'il lui plait au Peuple". Rien encore n'eſt plus beau ni plus intéreſſant, que ce que l'Auteur de la Conquête du Mexique * nous dit de la manière dont Montézume vivoit à ſa Cour; de la garde qu'on faiſoit dans ſon appartement; de la manière dont il étoit ſervi à ſa table; de la manière dont il adminiſtroit la Juſtice, & de l'exacte ſévérité avec laquelle il puniſſoit la moindre injuſtice dans ſes Miniſtres. On voit que Montézume avoit ſes quatre Conſeils, de Finances, de Juſtice, de Guerre & d'Etat, tous à des heures réglées; qu'il y avoit à Mexique divers Ordres de Chevalerie; qu'il y avoit même des Religieuſes qui gardoient la Clôture, & à qui on confioit l'éducation des enfans de leur ſexe. Sur-tout rien n'eſt plus curieux, que ce que Dom Antonio de Solis nous dit, du ſerment que prêtoit celui qui étoit

* Voyez *Don Antonio de Solis* Conq. del Mex. Lib. 3. cap. 14. 15. 16. p. 205-215.

(*a*) *Quæ civitates commodius ſuam Remp. adminiſtrare exiſtimantur, habent legibus ſanctum, ſi quis quid de Rep. à finitimis rumore aut famâ acceperit, uti ad magiſtratum deferat, neve cum quo alio communicet. — Magiſtratus, quæ viſa ſunt, occultant; quæque eſſe ex uſu judicaverint, multitudini produnt. De Rep. niſi per conſilium loqui non conceditur.* Ibid. p. 238.

étoit élu Empereur du Mexique. „ (*a*) Non ſeu-
„ lement l'Empereur élu juroit de maintenir la
„ Religion de ſes Ancêtres, d'obſerver les Loix
„ générales de l'Empire, & les Loix particuliè-
„ res de chaque Province; mais de plus il pro-
„ mettoit, que pendant ſon Règne, les pluyes
„ ſeroient modérées, qu'il n'y auroit point d'in-
„ ondations, ni de débordemens de rivières,
„ ni d'influences malignes du Soleil". Juſte Lip-ſe ſe moque de cet étrange ſerment; mais l'Auteur prétend, que par-là, les Mexicains vouloient obliger leur Prince à les gouverner avec une telle modération, qu'il n'attirât point ſur lui & ſur ſon Peuple la colère du Ciel.

On doit donc ſavoir bon gré au Père Daniel, de ce que dans chaque Règne, il nous explique les divers uſages & coutumes qui ont eu lieu, ou qui ſe ſont introduits, pendant le Règne qu'il décrit. C'eſt ce qu'il a fait avec beaucoup d'exactitude & de netteté, ſans pourtant entrer dans de longues diſcuſſions, & ſans que d'Hiſtorien il devienne Diſſertateur, s'il m'eſt permis de hazarder ce mot, après l'Auteur des Réflexions que j'ai déja cité. Par exemple, rien n'eſt plus curieux que ce que le Père Daniel nous dit, * de l'inſtitution des Communes de chaque Ville, au commencement du Règne de Louis le Jeune; qui eſt proprement ce que nous appellons ici, Corporation : à quoi il ajoute que ce qui y donna occaſion, fut les meurtres, les pillages, les vols que cauſoient les violences des

* Voyez Daniel *Ad annum* 1137. p. 480. 481.

(*a*) *Jurava primero que mantendria la Religion de ſus Mayores, que obſervaria las leyes y fueros del Imperio; que trataria con benignidad ſus vaſſallos, y que mientras el reynaſſe, andarian concertadas las lluvias; que no havria inundaciones en los rios, ni malignas influencias en el Sol; notable pacto entre Rey y vaſſallos! de que ſe rie Juſto Lipſio, y pudieramos dezir, que le querian obligar con eſte juramento, a que reynaſſe con tal moderacion, que no mereciesſe por ſu parte las iras del cielo.* Idem ibid. chap. 17. p. 222.

des Seigneurs Vaſſaux de la Couronne, qui ſe faiſoient perpétuellement la guerre les uns aux autres. De même il nous fait voir, que * Clément Maréchal qui périt au Siège d'Acre, ſous Philippe Auguſte, n'étoit pas ce qu'on a appellé depuis Maréchal de France, † que c'étoient proprement des Officiers avec ſurintendance ſur les Ecuries, ſous le Connétable, & que ni les Maréchaux, ni les Connétables n'étoient en ce tems-là Commandans de l'Armée. Je ne dirai rien des établiſſemens militaires qui furent faits par Philippe Auguſte, Charles VII, & François I., parce que cela me méneroit trop loin, & que ce ſont des matières dont j'ai fort peu de connoiſſance; quoiqu'il me ſemble que l'Auteur a décrit ces établiſſemens, d'une manière nette & ſuccincte. Je n'ajouterai plus ſur cet article, que ce que dit notre Auteur, ‡ que ce qui donna lieu en France à l'érection de la Charge de Garde des Sceaux, ce fut le refus qu'au commencement du Règne de Henri II. le Chancelier Olivier fit de ſe démettre de ſa Charge, ſe fondant ſur l'Ordonnance de Louis XI, dont on a déja parlé, & qui défendoit de priver les Magiſtrats de leurs Charges, excepté dans le cas de forfaiture; ce qui fit que Henri II. donna à Bertrandi prémier Préſident du Parlement de Paris, les Sceaux qu'il avoit ôtés à Olivier, & dont Bertrandi fut fait Garde, avec toutes les Prérogatives du Chancelier. Ce n'eſt pas que Mézéray n'ait fait quelques-unes de ces remarques; mais comme il ne les a pas placées dans certains endroits, où elles frappent davantage, j'avoue que j'y avois fait peu d'attention, & qu'avant que je luſſe le Père Daniel, je n'avois pas une idée claire & nette de ces divers uſages, & de ces divers changemens.

De même l'Abbé de Camps, à la vérité, a voulu faire au Père Daniel un crime de Lèze-Majeſté, de ce qu'il a dit que * Mérouée n'étoit pas Fils de Clodion; de ce qu'en reconnoiſ-

* Voyez Daniel. Vol. 2. p. 611.
† Idem. p. 611.
‡ Voyez idem Vol. 5. p. 440.
* Voyez Journal

des Savans Octobre 1720. p. 407. 408.

* Voyez ibid. Septembre 1720. p. 255. & Octobre 1720. p. 431-439.

† Voyez Daniel, Préface Hiſtor. Vol. 1. p. 58—60.

ſant Clovis pour le prémier Roi de France qui ait règné au-deçà du Rhin, ce qu'il fixe à l'an 486, il ôte ſoixante-neuf ans d'antiquité à la Monarchie Françoiſe; enfin de ce qu'il n'a pas reconnu le Droit héréditaire de la troiſième Race, ni * leur Filiation par S. Arnoul, que l'Abbé de Camps fait deſcendre de Clovis par les Mâles. Il eſt certain que l'Hiſtoire du Père Daniel ſappe de fond en comble toutes les chimères (*a*) qu'on a dit ailleurs que les Jacobites débitent, ſur le Droit héréditaire, & ſur cette Succeſſion non interrompue, ſans laquelle, ſelon eux, tous les Rois ſont des Uſurpateurs; nom qu'en effet, ſelon cette idée, on peut donner à tous les Souverains de l'Europe. Le Père Daniel dans ſa ſeconde Préface, fait voir par le témoignage de Grégoire de Tours, que le Droit héréditaire des Mérovingiens ne venoit que † du conſentement de ceux qui créérent pour les gouverner, des Rois Chevelus de la prémière & de la plus noble famille qui fût parmi eux, de laquelle étoit Clovis, & qu'ils convinrent de continuer de prendre des Rois en cette Famille, où pourtant la Succeſſion en droite ligne fut ſouvent interrompue. C'eſt auſſi ſur une pareille convention, que le Père Daniel fonde le Droit hé-

(*a*) Mr. le Gendre, Mézéray & Mr. l'Abbé de Thuillerie ſe moquent de cette prétendue Nobleſſe de S. Arnoul, du Père & de la Mère duquel, Mr. le Gendre dit qu'on n'a point parlé, juſques au Règne de Charles le Chauve. Mr. le Gendre ajoute que la famille de Pepin n'étoit pas plus illuſtre que les autres familles nobles du Royaume Voyez le Gendre Hiſt. de France, Vol. 1. p. 386—389. Mr. Mézéray ne dit autre choſe ſinon que Pepin le Gros étoit petit-fils de S. Arnoul. Voyez Abbrég. Chron. Vol 1. p. 162 163. Mr. l'Abbé de Thuillerie fait auſſi voir que S. Arnoul ne deſcendoit point de Clovis; qu'Ausberg Sénateur Romain, & Blitilde fille de Clothaire, dont on le fait deſcendre, ſont deux perſonnages imaginaires. Voyez Journal des Savans Juin 1721. p. 623—640. & ſur-tout p. 626—630. Edit. d'Amſt.

héréditaire de la troisième Race ; non pas qu'il prétende que la troisième Race ait eu un Droit héréditaire, mais seulement que les François consentirent que la Couronne fût héréditaire dans la Famille de Hugues Capet. Il n'en est pas de même de la seconde Race, à l'égard de laquelle on ne voit pas un pareil engagement, de la part des François. * Pepin fut élu Roi, mais sans qu'il paroisse aucune obligation, de la part des François, de conserver la Couronne dans sa Maison, dont en effet elle sortit plusieurs fois. Il paroit que Charlemagne ne se fioit pas tout-à-fait au Droit héréditaire, pour conserver la Couronne dans sa Famille, puisque, comme le raconte le Père Daniel, † aiant fait son Testament l'an 806, où il partageoit ses Etats à ses trois Fils, il le fit ratifier par le consentement des principaux Seigneurs de France, qu'il convoqua à Thionville ; & dans ce Testament, en cas qu'un de ses Fils laisse un Fils, il veut à la vérité que les Oncles de cet Enfant le laissent en possession de la Succession de son Père : mais c'est seulement supposé ‡ que le Peuple du Pays le choisisse pour Roi ; Remarque qu'a faite aussi Mézéray, * encore plus exemt que le Père Daniel de tous préjugés qui favorisent la Domination absolue. De même en parlant de Raoul, que loue fort le Père Daniel, tout Usurpateur qu'il étoit, mais pourtant en blâmant son Usurpation, ce Jésuite remarque † que le Droit héréditaire avoit été comme aboli, ou du moins suspendu en France, pendant trois Règnes consécutifs, depuis Charles le Gros, c'est-à-dire, pendant les Règnes d'Eudes, de Robert le Fort, & de Raoul. Il ne fonde le Droit, par lequel la Famille Royale d'aujourd'hui conserve encore la Couronne, ‡ que sur une possession de sept siècles. Il dit que les partisans de la Famille de Charlemagne traitoient d'Usurpateur Hugues Capet, qui en descendoit par les Femmes, * „ au-lieu, dit-il, qu'aujourd'hui on ne lui don-

* Voyez Id. Ibid. p. 97-99.

† Daniel Vol. 1. p. 484-489.

‡ Ibid. p. 488.

* Mézéray Abbreg. Chron. ad annum 806.

† Daniel. Vol. 1. p. 256.

† Daniel. Vol. 2. p. 250.

‡ Ibid. p. 305.

* Ibid. p 337.

„ ne que le Titre glorieux de Chef de la troi-
„ ſième Lignée de nos Rois. C'eſt, ajoute-t-
„ il, l'effet du tems de changer ainſi les idées". Ceci devroit faire voir à nos Jacobites, que (*a*) leur Droit Patriarchal, leur Droit inaliénablement héréditaire (s'il m'eſt permis de parler ainſi) eſt une chimère qui n'a jamais ſubſiſté que dans leur cerveau, & que n'ont pas voulu adopter les plus zélés partiſans des Monarchies abſolues. Comme ces Meſſieurs, lorſqu'ils veulent nous vanter l'Obéiſſance paſſive des prémiers Chrétiens, ſe gardent bien de nous parler de la manière dont nous avons vu que ceux-ci ſe comportérent, du tems de Julien & d'Anaſtaſe; de même lorſqu'ils nous parlent de la néceſſité abſolue de ne ſe départir jamais du Droit héréditaire, ils paroiſſent n'avoir jamais lu ces remarquables paroles d'Iſidore de Damiette: (*b*) „ Ceux qui croyent qu'il eſt juſte que
„ les Empires des Pères deſcendent aux Enfans,
„ ſont aveugles, pour ce qui regarde la vérité.
„ Cet honneur eſt dû, non à la Famille, mais
„ à la Vertu. On ne doit pas mettre dans cet-
„ te Dignité le Fils d'un Roi qui en eſt indigne,
„ mais ſeulement celui qui a une ame véritable-
„ ment

(*a*) Voyez l'Abbé de Thuillerie, Journal des Savans, ubi ſupra p. 647—649. ce qu'il dit contre l'Abbé des Camps qui ſoutient le Droit Patriarchal. Les Hiſtoriens de ce tems-là diſent que Hugues Capet, quoique d'origine Saxonne, ne pouvoit paſſer pour Uſurpateur, à cauſe qu'il avoit été élu par les Grands; ſans jamais dire qu'il fût héritier préſomptif de la Couronne. Voyez Mr. l'Abbé de Thuillerie, Ibid. p. 646. 647. Mr. le Gendre dit qu'on ne voit en aucun endroit, que Pepin ſe ſoit dit de la Famille de Clovis, ni Hugues de celle de Pepin. Voyez le Gendre, Vol. 3. pag. 3.

(*b*) Οἱ γὰρ ἐκ πατρῶν (νομίζοντες) δίκαιον εἶναι τὰς ἀρχὰς ἐπὶ τοὺς παῖδας καταβαίνειν, τυφλάττουσι πρὸς τὴν ἀλήθειαν. χρεωςεῖται τὸ νέρας οὐ γένει, ἀλλ' ἀρετῇ οὐδὲ γὰρ τὸν βασιλέως υἱὸν ἂν ἀνάξιος εἴη τοῦ πράγματος εἰς τὴν ἀξίαν ἐγγραπτέον. αλλὰ τὴν βασιλικὴν ἔχοντα ψυχὴν, καὶ τὴν τῆς ἀρχῆς ἐπιςήμην χωρῆσαι δυνάμενον. Iſid. Peluſ. Epiſt. Lib. 3. Ep. 289. ad Theodorum, p. 324.

„ ment Royale, & qui fait l'art de règner". Je ſai que ces maximes de S. Iſidore feroient ſouvent fort dangereuſes dans la pratique, & que hors de certains cas particuliers, tel qu'eſt celui de la Révolution, la paix & la tranquillité des Etats demandent qu'on s'en tienne ordinairement au Droit héréditaire. Tout ce que je prétens, c'eſt que, ni les Pères, ni aucun Hiſtorien, ou Juriſconſulte ancien ou moderne, n'ont eu ces idées du Droit héréditaire, ſur lequel les Jacobites fondent le refus qu'ils font, de reconnoitre la Succeſſion Proteſtante.

En quatrième lieu, on ne peut aſſez louer les réflexions que le Père Daniel fait, dans le cours de ſon Hiſtoire, ſur les divers événemens qu'il raconte. Il a exactement ſuivi le précepte de Pétrone, qui eſt une Critique de Lucain, dont les réflexions ſont belles, mais trop marquées, & ſouvent hors d'œuvre; au-lieu que dans une Hiſtoire, & en général dans toute ſorte de narrations, les réflexions y doivent être comme incorporées, & autant qu'il ſe peut, doivent faire partie de la narration même. C'eſt le ſens de ces paroles de Pétrone, „ (*a*) que les Sentences dans un „ Ouvrage ne doivent point, pour ainſi dire, „ avoir l'air de broderie; mais qu'il faut les y „ déguiſer de telle ſorte, qu'elles donnent de „ la couleur & du relief au Diſcours, ſans en a„ voir elles-mêmes". Tite-Live a parfaitement ſuivi cette règle de Pétrone, dans la réflexion qu'il fait faire aux Romains, ſur ce qu'Appius le Décemvir avoit été obligé d'avoir recours à cet appel au Peuple, qu'il avoit lui-méme voulu abolir. Chacun alors, dit l'Hiſtorien, diſoit en frémiſſant, „ (*b*) qu'on voyoit „ bien

(*a*) *Ne ſententiæ emineant extra corpus orationis expreſſæ, ſed intexto veſtibus colore niteant.* Petron. c. 78. p. 77. Ed. Boſch. 24. Je me ſuis ſervi de la traduction du Père Daniel. Voyez Préface générale, p. 58.

(*b*) *Dum pro ſe quiſque deos tandem eſſe, & non neg-*

„ bien à préſent qu'il y avoit des Dieux, & „ qu'ils ne négligeoient pas d'avoir ſoin des „ affaires de ce monde; & que ſi les peines „ dont ils châtioient l'orgueil & la cruauté, é„ toient tardives, du moins elles n'étoient pas „ légères". Telle eſt encore cette réflexion que Céſar nous dit, qu'il fit en parlant au Général des Suiſſes, qui ſe glorifioit des victoires que les Suiſſes avoient remportées ſur les Alliés des Romains, qu'ils avoient forcés de leur accorder le paſſage qu'ils demandoient; à cette occaſion Céſar leur repréſente, (*a*) qu'ils ne „ devoient „ point parler ſi inſolemment de leur victoire, „ ni ſe glorifier pour être demeurés impunis: & „ que les Dieux avoient accoutumé, pour châ„ tier davantage les coupables, de les laiſſer „ triompher quelque tems, afin que leur mal„ heur leur fût après plus ſenſible". Cette réflexion ne convient peut-être pas beaucoup à Céſar, qui n'étoit pas dévot; mais qui pourtant ignoroit la Politique moderne de nos Grands d'aujourd'hui, qui affectent de paroître libertins au public; mais quoi qu'il en ſoit, il a parfaitement bien placé cette réflexion, dans cet endroit de ſa narration, où elle fait un très bel effet. Les réflexions du Père Daniel ne ſont pas moins judicieuſes, moins bien placées, ni moins bien exprimées, que celles que je viens de rapporter de Céſar & de Tite-Live. Il y a ſans doute beaucoup de ſolidité & de bon-ſens dans les réflexions de Mézéray, dont j'aural occaſion

gligere humana fremunt, & ſuperbia crudelitatique, & ſi feras, non leves tamen venire pœnas. Tit. Liv. Lib. 3. cap. 56

(*a*) *Quod ſuâ victoriâ tam inſolenter gloriarentur, quodque tam diu ſe impunè tuliſſe injurias admirarentur, eòdem pertinere: conſueſſe enim Deos immortales, quò gravius homines ex commutatione rerum doleant quos pro ſcelere eorum ulciſci velint, his ſecundiores interdum res, & diuturniorem impunitatem concedere.* Cæſar de Bello Gall. Lib. 1. p. 15.

caſion de citer quelques-unes, dans la Diſſertation ſuivante; & elles ſont même d'ordinaire exprimées avec beaucoup de force, quoiqu'avec peu d'élégance: mais il eſt certain qu'elles n'ont pas cette fineſſe & cette délicateſſe, qu'on voit dans celles du Père Daniel. Rien, par exemple, n'eſt plus vrai, plus fin, ni mieux exprimé que cette réflexion que fait le Père Daniel, à l'occaſion de la manière dont au commencement du Règne de Charles VII, les Anglois en uſérent, après le Traité d'Arras avec le Duc de Bourgogne, qui vouloit garder la neutralité, mais qu'à force de mauvais traitemens les Anglois jettérent dans le Parti de Charles VII. „ * Le Conſeil des Princes, dit notre Au- * Voyez
„ teur à cette occaſion, perd quelquefois ſon Daniel.
„ ſang froid, & ſe laiſſe emporter à la paſſion, vol. 4.
„ auſſi-bien que les particuliers"; vérité dont p. 107.
l'Angleterre nous a donné des preuves bien plus récentes, que ce qui ſe paſſa ſous les Règnes de Henri VI & de Charles VII. Rien encore n'eſt plus ſenſé, que la réflexion que fait notre Auteur, ſur la conduite & la réputation fort équivoques de l'Impératrice Judith femme de Louis le Débonnaire, & Mère de Charles le Chauve. „ † La Cour eſt un Pays où la Calom- † Idem.
„ nie oſe tout; où la Politique diſſimule tout; vol. 2.
„ c'eſt ce qui y rend tant de myſtères impéné- p. 28.
„ trables". Je n'ajouterai plus que cette réflexion que fait notre Jéſuite, en parlant des Apologies que quelques-uns de la Cour de Henri II. faiſoient de la conduite de la Ducheſſe de Valentinois. „ ‡ Dans le monde, & à la Cour, ‡ Idem.
„ moins qu'ailleurs, on ne ſe paye guères d'A- vol. 5.
„ pologies ſans preuves, contre les médiſances p. 628.
„ qui ne ſont pas ſans fondement; & le malheur
„ eſt, que la Poſtérité juge d'ordinaire des per-
„ ſonnes, en cette matière, ſur les idées qu'on
„ en a eu de leur tems.

Mais ſi les réflexions du Père Daniel ſont également rares, courtes, ſolides, vives & par-

faitement bien placées, on ne peut non plus, en cinquième lieu, assez louer les divers caractères qu'il a répandus dans son Histoire, & qui nous font si bien connoitre les différens Acteurs qu'il fait paroître sur la scène. Un caractère historique, pour être bien marqué, doit être un caractère distinctif, où il y ait toujours quelque chose de particulier, & qui ne convienne qu'à celui dont parle l'Historien. Tels sont la plupart de ceux qui ont joué de grands rôles dans le Monde, ou qui y ont causé de grandes révolutions. Ils ont presque tous, je ne sai quel caractère original, je ne sai quel tour d'esprit particulier, qui fait qu'ils ne ressemblent à personne, & qu'ils sont, pour ainsi dire, uniques en leur espèce. C'est une réflexion que ne fait pas S. Evremont, mais qu'il donne lieu de faire, dans sa Dissertation sur le Vaste, où il fait voir que le *vastus animus*, que Salluste donne à Catilina, convenoit à Jules César, à Charles Quint, & au Cardinal de Richelieu. On ne peut rien voir de plus particulier, que les caractères qu'il donne à ces grands Hommes, pour justifier par leurs défauts, aussi-bien que par leurs belles qualités, l'idée qu'il avoit attachée à ce Vaste qu'il leur attribue. On en peut dire de même des divers caractères qu'on trouve dans Milord Clarendon. * Si Goring & Wilmot étoient aussi connus des Etrangers, qu'ils le sont dans ce Pays, on feroit aussi frappé de la comparaison que fait Milord Clarendon de ces deux hommes singuliers, qu'on l'est de la comparaison de César & de Caton, dans Salluste; & bien loin que la singularité de ces caractères doive faire croire qu'ils sont faits à plaisir, il me semble qu'il est difficile de s'imaginer de pareils portraits, si on n'en a vu des originaux: & si on ne les avoit vus, ou connus, il ne tombe point dans l'esprit, qu'il puisse y avoir deux hommes faits comme ceux-là. En général, il est naturel qu'on voie des caractères aussi par-

* Voyez le Clerc. Biblioth. choisie vol. 18. p. 137—140. & Clarendon vol. 2 par. 2. p 554 & 555.

particuliers que ceux que décrit Milord Clarendon, dans un Pays où il y a autant d'eſprit, & autant de liberté, qu'il y en a en Angleterre; ſur-tout ſi on conſidère, qu'il y a ici pluſieurs Partis, & qu'il s'en faut beaucoup que chacun ait parmi nous, les mêmes idées du Gouvernement & de la Religion. Quoi qu'il en ſoit, rien n'eſt plus particulier, que les caractères qu'on trouve dans cette belle Hiſtoire, & en même tems ils conviennent parfaitement aux perſonnes à qui il les donne: car pour le dire en paſſant, rien n'eſt plus choquant dans une Hiſtoire, qu'un caractère qui eſt démenti par la voix publique, & qui ne convient point à la perſonne à qui on l'attribue. Comme il eſt de notoriété publique que Charles I. n'a jamais eu de Maitreſſe, je crois qu'il y a une faute d'impreſſion dans ce caractère, d'ailleurs ſi juſte, que Mr. le Gendre donne de ce Roi, * „ s'irritant „ trop tôt, ſe calmant de même, trop vif & „ trop mou, trop complaiſant pour ſes Maitreſ„ ſes, trop peu pour ſes Peuples"; & je crois, qu'au-lieu de dire que Charles I. étoit trop complaiſant pour ſes Maitreſſes, Mr. le Gendre a voulu dire que ce Prince étoit trop complaiſant pour ſes Miniſtres; ce qui en effet n'eſt que trop véritable. Pour en revenir à Milord Clarendon, on voit les deux qualités que je viens de marquer, dans ce trait du caractère du Duc de Buckingam: (a) „ Son affection pour ſes a„ mis étoit ſi grande, que toutes ſes liaiſons é„ toient comme des mariages, qui le tenoient „ at-

* Le Gendre vol. 5. pag. 172.

(a) *His Kindneſs, and Affection to his Friends was ſo vehement, that they were as ſo many Marriages for better and worſe, and ſo many Leagues offenſive and defenſive; as if he thought himſelf oblig'd to love all his Friends, and to make War upon all they were angry with, let the Cauſe be what it would.* Clarend. vol 1. par. 1. pag. 32. Voyez Mr. le Clerc Bibliot. Choiſ. vol. 1. liv. 1. p. 27.

„ attaché ſans diſtinction, aux malhonnêtes gens, „ comme aux honnêtes gens; ou comme une Li- „ gue offenſive & défenſive, par laquelle il étoit „ obligé de ſe déclarer contre tous ceux que ſes „ amis n'aimoient pas, ſur quelque fondement „ que ce fût". Tel eſt encore ce trait du caractère de Hambden, que je n'entreprendrai pas de traduire, mieux que Mr. le Clerc, dont j'ai déja copié la traduction, dans ce que je viens de citer du caractère du Duc de Buckingam. (*a*) „ Hambden paroiſſoit ſi civil, ſi modeſte, ſi „ humble, ſe défier ſi fort de ſon propre juge- „ ment, & faire au contraire tant de cas des „ ſentimens de ceux avec qui il s'entretenoit, „ qu'il ſembloit n'avoir ni opinion, ni réſolu- „ tion, que celles qu'il pouvoit tirer des diſ- „ cours de ceux à qui il parloit, qu'il gouver- „ noit ainſi, & qu'il faiſoit entrer dans ſes pro- „ pres penſées, pendant qu'ils s'imaginoient „ que cet homme dépendoit entièrement de „ leurs conſeils". Enfin tel eſt encore ce trait du caractère de Cromwell, & qui fait ſi bien connoître le génie & les grands talens de ce fameux Uſurpateur. (*b*) „ Au commencement qu'il pa- „ rut

(*a*) *He made ſo great a ſhew of civility, and modeſty, and humility, and always of miſtruſting his own judgment, and eſteeming his with whom he conferr'd for the preſent, that he ſeem'd to have no Opinions or Reſolutions, but ſuch as he contracted from the Information and Inſtruction he receiv'd upon the Diſcourſes of others, whom he had a wonderful Art of governing, and leading into his Principles and Inclinations, whilſt they believ'd that he wholely depended upon their Counſel and Advice.* Ibid. p. 185. Voyez Mr. le Clerc ubi ſupra P. 73.

(*b*) *When he appear'd firſt in the Parliament, he ſeem'd to have a Perſon in no degree gracious, no ornament of Diſcours, none of thoſe Talents which uſe to conciliate the Affections of the Standers by: yet as he grew into Place and Authority, his Parts ſeem'd to be raiſed, as if he had concealed Faculties, till he had Occaſion to uſe them; and when he was to act the Part of a*

„ rut dans le Parlement, il ne sembloit avoir „ aucune grace, ni aucun ornement dans son „ discours, ni rien qui pût lui gagner l'affec- „ tion de ceux qui le voyoient : mais à mesure „ qu'il s'avança, ses talens se développérent, „ comme s'il les avoit cachés, faute d'occasions „ où il pût les employer. Quand il s'agit de „ faire le personnage d'un homme du prémier „ ordre, il le fit, sans commettre rien d'indé- „ cent, quoiqu'il n'y fût pas accoutumé ". Tout le monde a lu & admiré les caractères qui sont répandus dans les Mémoires de Mr. de la Roche-Foucault, & dans ceux du Cardinal de Retz; ainsi sans m'arrêter à les copier, je me contenterai de remarquer que c'est un très grand défaut, dans un caractère, lorsqu'il est trop général, & qu'il convient à plusieurs. Tels sont la plupart des caractères qu'on trouve dans Velléius Paterculus, & je n'y connois que le caractère de Pompée, qu'on puisse dire non seulement lui convenir, mais ne convenir qu'à lui, comme en effet peu de personnes sont capables de joindre (*a*) cette modération, dans les Emplois qu'il avoit une fois obtenus, avec cette ambition démesurée qui les lui faisoit rechercher, souvent par des voies très iniques, & même très violentes. Mais il n'en est pas de même, par exemple, du caractère de Mithridate, dans le même Auteur. (*b*) „ Mithridate, dit-il, étoit un homme, dont on „ ne peut parler, ou se taire, sans beaucoup „ de

a great Man, he did it without any indecency, notwithstanding the want of Custom Clarend. vol. 3. par. 2. Lib. 15 p. 649. Voyez Mr. le Clerc Bibliot. Choisie vol. 19. p. 124.

(*a*) *In appetendis honoribus immodicus ; in gerendis verecundissimus.* Vellei. Paterc. Lib. 2. cap. 33. pag. 43. Ed. Voss.

(*b*) *Mithridates vir neque silendus neque dicendus sine curâ, bello acerrimus, virtute eximius, aliquando fortunâ, semper animo maximus, consiliis dux, miles magnus, odio in Romanos Hannibal* Ibid. cap. 18. p. 30.

„ de précaution. Il étoit un grand homme de „ guerre, & d'une valeur extraordinaire ; sou- „ vent grand par sa fortune, toujours très grand „ par son courage; il étoit Général dans le com- „ mandement, & Soldat dans l'exécution ; & „ par la haine qu'il avoit pour les Romains, „ c'étoit un autre Hannibal". Il n'y a pas assurément dans cette Traduction l'élégance de l'Original; mais pourtant elle représente fidèlement l'idée, que l'Auteur a voulu nous donner de Mithridate. Le Portrait est beau, mais il a bien des Copies qui lui ressemblent ; & ainsi ce n'est pas un caractère qui convienne à Mithridate, que Racine (*a*) a bien mieux dépeint, & à qui il a su donner un caractère beaucoup plus original, & qui n'est pas, quoi qu'en dise Perrault, * un caractère de Céladon & de Sylvandre. Le caractère que donne le Père Bourdaloue de la valeur de † Louis II. Prince de Condé, est bien plus marqué, & bien plus particulier, que celui que Paterculus donne de la valeur de Mithridate, & c'est ce qu'il feroit aisé de montrer, si je pouvois copier ici les endroits où cet éloquent Jésuite fait voir, que le principe des grandes actions de ce Prince étoit encore plus grand que ces actions mêmes, & que l'universalité jointe à l'éminence des vertus guerrières, étoit le caractère distinctif du Prince de Condé. Mais après tout, Tacite aussi-bien que Salluste, est là-dessus le plus grand Maitre que nous ayons; & rien, par exemple, n'est plus achevé en ce genre, que les différens caractères qu'il donne de Messaline, d'Agrippine, & de l'Empereur Claude. Tel est ce, ‡ *Paribus lasciviis ad cupidinem & fastidia*, qui marque si bien la débauche & l'incontinence de Messaline, & la facilité aussi-bien que la promtitude, avec la-

* Voyez *Perrault* Parall. Vol. 2. pag 302.

† Voyez *Bourdaloue* Oraiſ. funeb. du Prince de Condé p. 18-21. Ed 4. de 1687. 4.

‡ Voyez Tacite *Annal.* Lib. 11. c. 36.

(*a*) Voyez Racine *Mithridate* Acte 3. Scène 1. Déja plus d'une fois retournant sur mes traces, &c.

laquelle elle s'entêtoit, & se dégoutoit de ses amans. Tel est encore ce qu'il ajoute, sur ce que Messaline voulut se marier publiquement à Silius, sur ce qu'elle souhaita le nom de mariage, (a) „ à cause de la grandeur de l'infamie, „ & de la grandeur du crime, ce qui, selon „ l'Historien, est le dernier degré de plaisir, „ pour ceux qui sont parvenus au comble de la „ débauche". Tel est encore ce qu'il dit d'Agrippine, en l'opposant à Messaline, (b) „ que „ tout obéissoit à cette femme, qui se jouoit, „ pour ainsi dire, de l'Empire, qu'elle gouvernoit tyranniquement; non pas que, comme „ Messaline, ce fût par la débauche qu'elle exerçât sa Tyrannie. La Domination d'Agrippine ressembloit plus à celle d'un homme; on „ ne lui voyoit en public que beaucoup de „ sévérité, & beaucoup d'orgueil, & elle n'étoit impudique, que dans le particulier, & „ qu'autant que cela pouvoit contribuer à affermir son autorité". Et quand nous avons lu dans Tacite, le caractère de ces deux femmes, par lesquelles Claude, & par conséquent l'Empire, furent successivement gouvernés, nous ne serons pas surpris de toutes les fausses démarches de ce Règne, & nous conviendrons de ce que dit le même Tacite, de cet Empereur; (c) „ que rien n'étoit difficile à obtenir d'un Prince, „ en qui toutes les passions étoient, pour ainsi dire, de commande, & qui n'aimoit ou ne „ haïs-

(a) Nomen matrimonii concupivit, ob magnitudinem infamiæ, cujus apud prodigos novissima voluptas est. Id. ibid. c. 26.

(a) *Cuncta femina obediebant, non per lasciviam, ut Messalina, rebus Romanis inludenti. Adductum & quasi virile servitium: palam severitas, ac sæpius superbia: nihil domi impudicum, nisi dominationi expediret.* Ibid. Lib 12. cap. 7.

(a) *Nihil arduum videbatur in animo Principis, cui non judicium, non odium erat, nisi indita & jussa.* Ibid. cap. 3.

„ haïſſoit, que ſelon les impreſſions qu'il rece-
„ voit d'ailleurs". Je rends à peu près, quoi-qu'imparfaitement, le ſens de ces endroits de Tacite; mais c'eſt dans l'Original qu'il faut chercher la beauté de ces caractères, que je ſai bien qu'on ne peut ſentir dans ma Traduction.

A tant de grands hommes qui ont excellé à nous faire connoitre les perſonnes dont ils font l'Hiſtoire, j'ajouterai une Dame dont les Mémoires ſont ſi bien écrits & contiennent tant de particularités curieuſes, je veux dire les Mémoires de Madame de Motteville, qui paroiſſent depuis peu. On peut dire de ce Livre, qu'il répond parfaitement au but que ſe doivent propoſer tous ceux qui écrivent des Mémoires, & qui doivent entrer dans des détails curieux & intéreſſans, où l'Hiſtoire générale ne peut entrer; & qui pourtant ſont ſi utiles, pour nous faire connoitre les hommes à fond, en nous développant ce qu'il y a de plus caché & de plus particulier dans leur cœur, dans leur eſprit, & dans leurs principes d'action & de conduite, s'il m'eſt permis de parler ainſi. J'ai fait voir dans ma 1.re Diſſertation que c'eſt ce qui rend Suétone un Auteur ſi intéreſſant; & j'ajoute ici que Madame de Motteville n'a pas moins bien réuſſi à nous faire voir l'intérieur des hommes, & à nous développer certaines intrigues qui paroiſſent n'être rien, mais qui ont quelquefois de grandes ſuites. * C'eſt, par exemple, un endroit fort intéreſſant de ces Mémoires que celui où l'Auteur nous parle des grands deſordres qui penſérent arriver, au commencement de la Régence d'Anne d'Autriche, par une querelle qui partagea toute la Cour entre la Princeſſe de Condé, & Madame de Montbazon, qui avoit inſinué que des Lettres tombées de la poche du Marquis de Coligny, étoient de Madame de Longueville. C'eſt ainſi qu'avec un plaiſir extrême on lit dans ce Livre, † le détail de la manière dont au commencement de la Régence, on

* Voyez Mémoire de Madame de Motteville Tom. 1. pag. 176 & 182.

† Voyez *idem ibi.*

on vivoit à la Cour d'Anne d'Autriche, * & à celle de Louis XIV, après la mort du Cardinal Mazarin. Rien encore ne nous fait mieux connoitre le génie des Cours, & le peu de cas qu'on doit faire des éloges qui ſemblent le plus fondés ſur la voix publique, & ſur l'approbation la plus générale, que ce que Madame de Motteville nous apprend de † Mr. & de Madame de Montauzier. Et quand on leur voit tourner en ridicule les remontrances que la Reine-Mère faiſoit au Roi ſon Fils, ſur ſes galanteries; on ne comprend rien à ce Héros & à cette Héroïne de Balzac, de Voiture, du Comte de Buſſy, de l'Abbé Fléchier, de Madame des Houlières & en général de tous les beaux-eſprits des Cours de Louis XIII & de Louis XIV, qui tous, comme à l'envi, ont célébré les vertus, & en particulier la piété & la probité de cette fameuſe Julie, & de ſon Epoux. Si Madame de Motteville a ſi bien réuſſi dans ces détails, ſur la vie des Grands, dont elle parle, & ſi à la lecture de ſes Mémoires, on ne peut que ſouſcrire avec un habile homme, au Livre qui a dit, „ ‡ que les plus grands ennemis de „ la gloire des Héros, étoient leurs valets de „ chambre"; cette Dame n'a pas moins bien réuſſi dans les caractères dont il s'agit à préſent. * Madame de Longueville, † & Madame de Chevreuſe ſont des caractères ſi particuliers, & ſi heureux pour les Ecrivains qui ont quelque génie, qu'il n'eſt pas étonnant que l'Auteur ne ſoit pas demeurée au-deſſous du Cardinal de Retz, & de Monſieur de la Rochefoucault, dans les portraits qu'elle nous a donnés de ces deux Princeſſes. Ces deux caractères ſont trop longs pour être copiés; ainſi je me contente de les indiquer; auſſi-bien que ceux de ‡ Madame de Châtillon, de * Madame, ſeconde Femme de Gaſton de France, & ſur-tout † de la Reine Chriſtine de Suède, lorſque l'Auteur raconte le voyage de cette Princeſſe à Paris: comme en effet

dem p. 219-229.

* Voyez Tom. 5. p. 173—187.

† Ibidem p. 342—346.

‡ Voyez *Réflex. ſur la Poëſie & la Peinture* Vol. 1. Sect. 20. p. 141.

* Voyez Mém. Tom 1. p. 454—459.

† Ibidem p 200—203

‡ Ibidem Tom. 4. p. 414—416

* Ibid. Tom. 1. p. 442—447.

† Ibid.

Tom. 4. p. 429-457. effet rien n'eſt plus ſingulier, que tout ce qu'on nous dit en cet endroit, du génie, & des avantures de cette Reine. Le caractère que Madame de Motteville donne de * Mademoiſelle de Montpenſier eſt plus court, & ce ſera le ſeul que je copierai, pour donner quelque idée de la manière dont notre Auteur dépeint les perſonnages qu'elle introduit ſur la ſcène.

* Ibid. Tom. 2. p. 394.

„ La vivacité de Mademoiſelle de Montpenſier, nous „ dit-on, privoit toutes ſes actions de cette gra„ vité qui eſt néceſſaire aux perſonnes de ſon „ rang; & ſon ame étoit trop emportée par ſes „ ſentimens. Ce même tempérament ôtoit quel„ quefois à ſon teint quelque choſe de ſa perfec„ tion, en lui cauſant quelque rougeur". Ce que l'Auteur dit ailleurs de † cette Princeſſe eſt encore plus particulier. „ Ses propres ſenti„ mens & ſouhaits ont toujours été ſurmontés „ en elle par des fantaiſies paſſagères, & ce qu'el„ le a le plus voulu, elle ne l'a pas accepté „ quand elle l'a pu avoir".

† Ibid. Tom. 4. p. 6.

Il faudroit copier toute l'Hiſtoire du Père Daniel, pour faire voir la beauté, la juſteſſe, & ſi j'oſe parler ainſi, l'incommunicabilité des caractères qu'il donne, des grands Hommes dont il parle. Quels agréables caractères, mais quels caractères particuliers, que ‡ ceux de Bertrand du Gueſclin, & du Chevalier Bayard, dans cette belle Hiſtoire! Ils ſont trop longs pour être copiés. Ainſi je me contenterai de juſtifier ma propoſition, par les Portraits que notre Auteur nous a faits, de * Louis XI, de Louis XII, & du Duc de Guiſe appellé le Balafré. Rien en effet n'eſt plus juſte, que ce que dit l'Auteur, de cette bizarrerie qui faiſoit le principal caractère de Louis XI, qui paroiſſoit également dans ſa Politique & dans ſa Dévotion, qui effectivement ne reſſembloient point à la Politique ni à la Dévotion des autres Princes, ni à la Dévotion des autres hommes. Il en eſt de même du caractère de Louis XII, qui, par malheur,

‡ Voyez Daniel Vol. 8. p. 659. &c. Vol. 5 p. 145. 146.

* Voyez idem. vol. 4. p. 408 417.

eſt

eſt un de ces caractères preſque uniques en leur eſpèce, & qu'on ne remarque, que dans bien peu de Souverains. Peu de Princes ont ce tour d'eſprit de Louis XII, qui faiſoit, * que dès que l'argent lui manquoit, il concluoit la paix, appréhendant beaucoup plus d'appauvrir ſon Etat, qu'il ne ſouhaitoit de l'aggrandir. Il paſſoit pour n'être pas libéral; mais c'eſt parce qu'il vouloit payer ſes dettes, parce qu'il ne croyoit pas qu'il dût faire de grandes largeſſes aux particuliers aux dépens de ſes Peuples, & enfin parce qu'il réſervoit ſes finances pour les guerres, & les autres néceſſités de ſon Etat. Ce caractère n'eſt peut-être pas tout-à-fait dans le goût de ceux de Tacite, mais il n'en eſt pas moins réel, ni moins unique en ſon genre; comme en effet les Héros de Tacite, auſſi-bien que ceux de notre ſiècle, ſont de toute autre eſpèce, & ne reſſemblent guères à Louis XII. Enfin je n'ajouterai plus que le caractère du Balafré, ou plutôt la réflexion que fait le Père Daniel ſur les circonſtances où la naiſſance & la fortune avoient placé ce Prince: réflexion qui nous fait parfaitement connoître ſon caractère. † „ On „ peut dire avec vérité, dit notre Auteur, que „ ſi ce Prince fût né ſur le Trône, il n'eût point „ eu ſon pareil parmi les Souverains; que ſi la „ fortune à laquelle il ſe livra trop, & ſa naiſ„ ſance ne l'eût pas mis en état d'y aſpirer, & „ qu'il ſe fût trouvé dans une condition moins „ relevée, il eût pu rendre de très grands ſer„ vices à l'Etat; mais que cet entre-deux où ſa „ naiſſance le plaça, l'engagea inſenſiblement „ dans une route, & dans des projets trop fu„ neſtes à la France, & à lui-même". Je ne ſai ſi tout le monde entre dans mon ſentiment; mais rien ne me paroît plus juſte, & rien ne nous fait mieux entrer dans ce caractère du Duc de Guiſe, que ce point de vue où l'Auteur nous le fait enviſager. Quand on a lu cet endroit de notre Hiſtoire, on eſt convaincu que ce fut préciſé-

* Voyez Daniel vol. 4 p. 835. 836.

† Voyez id vol. 6. p. 255.

ciſément cet entre-deux dont parle l'Auteur, & où ce Duc ſe trouva, qui le précipita également dans ces malheurs, & dans cet excès d'ambition qui les lui attira, & qui lui fit faire un ſi mauvais uſage de toutes les belles qualités qui pouvoient faire un Héros.

Enfin en ſixième & dernier lieu, je devrois pour finir, parler du ſtile du Père Daniel, & faire voir qu'il a toutes les qualités du ſtile, qu'on peut ſouhaiter dans un Hiſtorien; mais c'eſt ce qu'on ne pourroit faire ſentir, ſans copier tout le Livre, & il faut s'en rapporter au goût de ſes Lecteurs, & même de ſes Critiques, qui à cet égard a été uniforme. Jamais il n'y a eu d'Hiſtoire écrite d'un ſtile plus pur & plus noble, & en même tems plus ſimple & plus aiſé. Jamais, comme je l'ai déja inſinué, il n'y a eu une narration plus vive, plus intéreſſante, & ſur-tout plus ſoutenue: ce qui me paroît preſque incompréhenſible dans un Ouvrage ſi long, qui pourtant occupe, & occupe agréablement, depuis le commencement juſques à la fin, qui tient toujours le Lecteur en haleine, & qui lui fait lire avec plaiſir, & attendre avec impatience, des événemens dont il eſt déja parfaitement inſtruit; mais à qui la manière dont ils ſont racontés, donne tous les agrémens de la nouveauté, & même de cette ſurpriſe que dans cette Hiſtoire les événemens les plus connus ne manquent jamais de cauſer, pour peu qu'ils ſoient de nature à ſurprendre. Tous ceux qui ont lu cette Hiſtoire, ont remarqué l'adreſſe avec laquelle, ſans jamais rien brouiller, l'Auteur paſſe d'un ſujet à un autre, & qui a fait dire à tout le monde, que jamais Auteur n'a mieux connu, ni mieux pratiqué cet art des Tranſitions, ſi néceſſaire dans une Hiſtoire, & que pourtant on prétend avoir manqué même à Thucydide, * quoiqu'un des plus grands Hiſtoriens qui aient jamais écrit. Sur-tout cette beauté de ſtile dans le Père Daniel, eſt telle que Lucien la

* Voyez *Oeuvres de Rapin*

la demande d'un Hiſtorien, & qu'il appelle la beauté d'un Athlète. Le Père Daniel fait beau coup de deſcriptions de ſiéges & de batailles; mais elles ne ſont jamais inutiles, & il ne détaille guères au long ces ſortes d'affaires, que lorſqu'elles ſont en quelque manière déciſives, comme on peut voir en particulier, dans les deſcriptions qu'il fait des batailles de Crecy, de Poitiers, & d'Azincourt, qui penſérent perdre la France; & que les François ne perdirent, que pour avoir trop mépriſé leurs ennemis, & pour les avoir forcés à ſe battre. Il y a dans le Père Daniel pluſieurs deſcriptions de Fêtes; & celle du Batême de Clovis, qu'il a tirée de Grégoire de Tours, eſt, ſans doute, trop ornée. * „ L'Egliſe & les rues qui y conduiſoient furent „ magnifiquement parées: on les tendit des plus „ belles tapiſſeries. Les Cierges qui y bruloient „ en grand nombre, étoient compoſés d'une ci„ re mêlée d'eſſences précieuſes, qui s'exha„ loient avec la flamme, & qui jointes au bau„ me & aux autres matières odoriférantes, dont „ on avoit rempli l'Egliſe, y répandoient une „ très agréable odeur". Ces ſortes de deſcriptions ſont l'écueil de bien des Hiſtoriens, & Maſcardi (*a*) a eu raiſon de ſe moquer de la deſcription puérile que fait Bernardin Coiro, d'un Feſtin ſolennel qu'on fit à Rome, à une Princeſſe de Naples qui s'alloit marier à Ferrare. Coiro fait un détail de ce Feſtin, qui, à ce que dit Maſcardi, ſemble être une inſtruction dreſſée par l'Intendant, à l'uſage du Cuiſinier, ou du

vol. 1. p. 229. dans la comparaiſon de Tite-Live & de Thucydide.

* Voyez Daniel vol. 1. p. 18.

(*a*) *Il quale (Coiro) riputò degna della teſtura della ſua ſtoria, una deſcrittione del ſolenniſſimo banchetto fatto in Roma, per honorar' una Principeſſa figlia del Rè di Napoli, ch'andava à marito à Ferrara; nella quale à mio credere, inſeriſce belle, & intere le liſte dello ſcalco, fatte per ammaeſtramento del credenziere, & del cuoco.* Maſcardi dell'Arte Hiſtorica, Trat. 5. cap. 7. p. 580.

du Maitre d'Hôtel. Il faut pourtant avouer que le Père Daniel tombe rarement dans cette faute, & que l'exemple que je viens de citer, eſt peut-être l'unique de cette nature, qu'on trouve dans ſon Hiſtoire. Le Père Daniel nous a donné un très belle & très ſage deſcription de * l'entrée faite à Charles VII dans Paris, après qu'il eut chaſſé les Anglois de France, & il nous y fait entrevoir quelque choſe de bien grand & de bien magnifique, parmi les manières groſſières de ce tems-là. † L'entrevue que Henri VIII, & François I. tous deux à la fleur de leur âge, eurent entre Guines & Ardres, eſt encore fort bien décrire par notre Hiſtorien. Cet endroit eſt fort orné, ſans l'être trop; écueil, comme je l'ai déja dit, contre lequel échouent preſque tous les Hiſtoriens, & dont pourtant le Père Daniel a ſu ſe ſauver, dans des circonſtances où il eſt très difficile qu'un Hiſtorien retranche, ce qu'Horace, ‡ dans la Traduction de Mr. Dacier, appelle des ornemens ambitieux.

* Voyez Daniel vol. 4. p. 118-120.

† Voyez Id. vol. 5 p 64-66.

‡ *Ambitioſa recidet ornamenta.* Horat. de arte Poët. verſ. 447-448.

Mais outre ces ſix caractères d'un Hiſtorien parfait, qui, comme je crois l'avoir montré, ſe trouvent raſſemblés dans l'Hiſtoire du Père Daniel, il y a encore pluſieurs autres beautés qu'il eſt difficile de ranger ſous les chefs précédens, & qui cependant ſont très dignes d'être remarquées. Comme le même Peuple, & la même Nation, change ſouvent, quoiqu'imperceptiblement, de mœurs, de coutumes, de langage, de génie; cette différence que dans divers ſiècles, il y a entre les habitans du même Pays, ſe doit faire ſentir dans une bonne Hiſtoire: & c'eſt de quoi Tite-Live avoit donné un bel exemple, qui a été parfaitement bien ſuivi par le Père Daniel. Les Romains ſous les Rois, & ſous les prémiers Conſuls, étoient bien différens de ces mêmes Romains, lorſqu'après avoir vaincu Annibal, Philippe de Macédoine, & Antiochus, ils ſe virent les Maitres, ou du moins les Arbitres de la Grèce & de l'Aſie, dont ils régloient la

la deſtinée, comme ils le jugeoient à propos. Dans ces prémiers tems de Rome, il y règnoit un amour féroce pour la liberté, qui alloit juſques à vouloir s'exemter du joug même des Loix: lorſqu'il s'agiſſoit de conſerver cette liberté ou de maintenir l'ordre dans l'Etat, auſſi-bien que dans la Diſcipline militaire, on n'écoutoit, ni la nature, ni la reconnoiſſance, & on n'avoit aucun égard aux ſervices qu'on avoit rendus à la République. C'eſt ainſi que quoique Collatin eût eu ſi grande part à l'expulſion de Tarquin, ce Peuple farouche ne laiſſa pas de l'obliger à quitter le Conſulat, uniquement à cauſe du nom de Tarquin qu'il portoit. C'eſt ainſi que Brutus fit périr ſes Enfans, pour être entré dans une Conſpiration contre la République, en faveur des Tarquins; (*a*) & que ſa fortune, pour parler avec Tite-Live, voulut qu'il ordonnât un ſupplice dont il n'auroit pas dû être ſpectateur. C'eſt ainſi enfin que Manlius Torquatus fit trancher la tête à ſon Fils ſorti victorieux d'un combat, qu'il avoit à la vérité rendu contre l'ordre de ſon Père, mais où il avoit été inſenſiblement engagé; & le diſcours que Tite-Live met dans la bouche de Manlius à cette occaſion, reſſent parfaitement la férocité de ces tems-là. (*b*) „ Comme c'eſt par ta mort, dit Manlius à ſon Fils, „ qu'il faut affermir pour jamais l'Autorité Conſulaire, ou l'abroger & la détruire pour jamais, par ton impunité; s'il y a en toi une „ goutte de notre ſang, je ne crois pas que tu „ refuſes de rétablir par ton châtiment la Diſcipline militaire, que ta faute a preſque ruïnée".

(*a*) *Qui ſpectator erat amovendus, eum ipſum fortuna exactorem ſupplicii dedit.* Tit. Liv. Lib. 2. c. 5.

(*b*) *Quum aut morte tuâ ſancienda ſint Conſulum imperia, aut impunitate in perpetuum abroganda: nec te quidem, ſi quid in te noſtri ſanguinis eſt, recuſare cenſeam quin diſciplinam militarem, culpâ tuâ prolapſam, pœnâ reſtituas.* Ibid. Lib. 8. c. 8.

„ née". De même la frugalité & la ſimplicité des mœurs des prémiers Romains ſe fait d'abord ſentir dans la manière dont Tite-Live nous décrit, comment Quintius Cincinnatus fut pris à la queue d'une charue, pour être Dictateur; (a) comment il ordonna à ſa Femme d'aller à ſa cabane lui chercher ſa robe, & comment il s'en revêtit, après avoir eſſuyé la ſueur & la pouſſière dont il étoit couvert. Comme la férocité & la ſimplicité de ces anciens Romains ſe font ſi bien ſentir, dans la prémière Décade de Tite-Live: au contraire les derniers Livres qui nous reſtent de cet Auteur, portent par-tout des marques de cette politeſſe, & de cette grandeur qu'on pouvoit attendre d'un Peuple, qui après les Guerres de Carthage, de Macédoine, & de Syrie, alloit à grands pas à la Conquête de l'Univers. C'eſt à l'égard de la quatrième & cinquième Décade de Tite-Live, ce qui a été remarqué fort judicieuſement par le Père Rapin, dont les Ouvrages François ſur la Critique, ſont pleins de bon-ſens, & me paroiſſent mieux écrits que ceux de Mr. Huet, (b) qui traite avec tant de mépris ces Livres du Père Rapin. Rien en effet n'eſt plus noble, que la * deſcription de ces Ambaſſadeurs qui, après la défaite de Philippe de Macédoine, furent envoyés à Flaminius par tant de Rois, tant de Nations, & tant de Villes: auſſi-bien que le Decret que prononcérent enſuite les Députés des Romains, pour mettre en liberté les Villes de la Grèce. †„ Tout „ y eſt décrit, dit fort bien le Père Rapin, de „ cet air triomphant qui a coutume d'accompa- „ gner les Conquérans heureux. L'Hiſtorien „ même y parle d'un ton par où l'on connoit, „ qu'il

* Vide Livium Lib. 33. c. 37.

† Voyez Oeuvres de Rapin, Tom. 1. dans la Comparaiſon de Thucidide & Tite-Live. p. 257. in 8.

(a) *Togam properè e tugurio proferre uxorem Racilliam jubet, quâ ſimul abſterſo pulvere ac ſudore velatus proceſſit.* Ibid. Lib. 3. c. 26.

(b) *Levia ſunt quæ Gallicè ſcripſit Rapinus.* Huet. Comment. p. 63.

„ qu'il ſent la bonne fortune de ſa Patrie, & „ tout le mérite de ſon ſujet". Quelle idée des Romains de ce tems-là ne donnent point en effet, ces paroles de reconnoiſſance que Tite-Live a miſes dans la bouche des Grecs délivrés par les Romains de la Tyrannie de Philippe de Macédoine ? Paroles que feu Mr. Addiſon, à la tête de ſon Poëme ſur la Campagne de Blenheim, a ſi heureuſement appliquées à la figure, que pendant la guerre paſſée l'Angleterre faiſoit dans le Monde, & dont preſque toute l'Europe auroit pu dire dans ce tems-là, ce que diſent des Romains les Grecs, dans ces ſentimens d'une vive reconnoiſſance que Tite-Live leur prête. (*a*) „ Il y a dans le Monde une Nation qui „ à ſes propres dépens, en ſouffrant mille travaux, & en s'expoſant à mille dangers, fait la „ guerre uniquement pour la liberté des autres. „ Ce n'eſt pas même ſeulement pour la liberté „ de ſes voiſins, & de ceux qui ſont avec elle „ ſur un même Continent; elle va juſques à paſſer les Mers, pour faire enſorte que dans „ toute la Terre il n'y ait aucune Domination „ injuſte, & qu'il n'y ait rien dans le Monde „ de plus puiſſant, que la Juſtice & la Loi".

On peut dire du Père Daniel, ſans le flater, qu'à cet égard comme à bien d'autres, il a parfaitement bien ſuivi l'exemple de Tite-Live; & que dans ſon Hiſtoire, les François du tems de Clovis, ſont bien différens, par exemple, de ceux qui vivoient ſous S. Louis, à qui ceux qui vivoient ſous François I. & ſous Henri II. ne reſſemblent pas davantage, comme ceux qui vivoient ſous François I. & ſous Henri II. ne reſſemblent, ni aux uns, ni aux autres. Toute la

(*a*) *Eſſe aliquam in terris gentem, quæ ſuâ impenſâ, ſuo labore ac periculo, bella gerat pro libertate aliorum. Nec hoc finitimis, aut propinquæ vicinitatis hominibus, aut terris continenti junctis præſtet: Maria trajiciat; ne quod toto orbe terrarum injuſtum imperium ſit, & ubique jus, fas, lex potentiſſima ſint.* Tit. Liv. Lib. 33. c. 36.

la férocité des Gaulois du tems de Clovis, & de ſes Succeſſeurs, ſe fait parfaitement ſentir dans l'Hiſtoire du Père Daniel; & la cruauté de ces tems-là à un certain caractère de brutalité, qu'il me ſemble qu'on ne voit pas même, dans les excès de cruauté où le faux zèle, dans le XVI. ſiècle, porta les François du tems des Maſſacres, & dans toutes les horreurs de la Ligue. C'eſt ce caractère de brutalité que tout Lecteur un peu intelligent démêlera d'abord, dans ce que le Père Daniel nous raconte * des trahiſons & des meurtres de Clovis, & dans la manière horrible dont il fit mourir Sigebert & ſon Fils Clodoric, Cararix, ſon Fils Récanaire, & ſon Frère Richiaire; endroit, pour le dire en paſſant, où je voudrois que le Père Daniel eût un peu cenſuré les Evêques du Concile d'Orléans tenu l'an 511, qui malgré tant de crimes dont Clovis étoit coupable, louent ce Prince de ſon zèle pour la Religion Catholique. Ce même caractère de brutalité ſe trouve encore dans tout ce que l'Auteur nous dit, des crimes † de Brunehaud & de Frédegonde, qui malgré la diſtance des tems, eſt un des endroits les plus intéreſſans de ſon Hiſtoire. On ſent par le tour de notre Auteur, que les crimes de ces deux Femmes ſont de leur tems; & que de notre tems les Femmes les plus méchantes n'en commettroient pas de ſemblables, ou du moins ne les commettroient pas de la même manière. De notre tems on ne voit plus de Femme, comme Frédegonde, qui fit aſſaſſiner les Neveux de ſon Mari, ſon Beau-frère, & enfin ſon Mari lui-même: comme on n'en voit guères qui reſſemble à Brunehaud, qui fit maſſacrer ſon propre Fils, & ſon petit-Fils. A quoi on peut ajouter que la même férocité qu'on trouve dans ces crimes de Brunehaud, on la trouve dans ‡ les cruels ſupplices qu'on lui fit ſouffrir, ſous Clotaire II. De même le Père Daniel nous fait parfaitement bien connoître cette Dévotion ſimple, peu éclairée, &

* Voyez Daniel vol. 1. p. 49—52.

† Voyez Ibid. p. 156 179. 191. & 192.

‡ Voyez Daniel. vol 1. p. 269.

& souvent compatible avec les plus grands crimes & les plus grands déréglemens, qui faisoit le caractère du siècle des Croisades, & en particulier du tems de S. Louis. Le Père Daniel nous rapporte fort fidèlement ce que dit * Joinville, des desordres affreux des Croisés: & pour ce qui regarde la simplicité & l'ignorance dont la Dévotion de ce tems-là étoit accompagnée, elle paroît par ce que raconte l'Auteur, en parlant de l'alarme qu'on eut après la prise de S. Louis, & de ceux de sa suite; & après le massacre du Soudan Almohadan. † On crut alors que le Roi, & tous les François alloient être égorgés. Ce qui fit que le Seigneur Gui d'Ibelin Connétable de Chypre se jetta à genoux devant Joinville, & je lui donnai, dit ce Seigneur, telle absolution comme Dieu m'en avoit donné le pouvoir. A quoi il ajoute, qu'il oublia tout ce que ce Connétable lui avoit dit dans cette Confession. Il seroit seulement à souhaiter que le Père Daniel nous eût fait remarquer que la piété de S. Louis n'étoit guères plus solide, ni guères plus éclairée, que celle de ceux qui s'étoient croisés avec lui. Je ne m'attendois pas que le Père Daniel, qui semble assez justifier cette méthode, desapprouvât qu'un bon Prince, comme S. Louis, ‡ voulût absolument qu'on exterminât les Hérétiques par le fer & par le feu. C'est Mr. le Gendre qui nous a appris ces sentimens de S. Louis, si pleins d'humanité & si dignes d'un grand Saint, & d'un grand Roi. Mais Mr. le Gendre nous apprend d'autres choses de S. Louis, que ne nous dit pas le Père Daniel, & qui gâteroient un peu le bel éloge qu'il a fait de ce Prince. Tel est ce qu'on trouve dans Mr. le Gendre, que * S. Louis se saisit des armes & de l'argent qu'il avoit trouvés à Damiette, quoiqu'on lui eût remontré qu'il ne lui en devoit revenir que le tiers, & que le reste appartenoit aux Croisés. Comme ce trait d'Histoire nous fait voir que la piété de S. Louis n'étoit

* Voyez Ibid. vol. 3 p. 91.

† Ibid. p. 115.

‡ Voyez Mr. le Gendre Tom. 3. p. 334.

* Ibid. p. 347.

pas fort ſolide, & ne ſuppoſoit pas toujours cette probité qui eſt le véritable caractère de la vraie ſainteté; de même par cette autre anecdote rapportée auſſi par Mr. le Gendre, & dont notre Auteur ne dit rien, il paroît que la piété de S. Louis n'étoit guères éclairée, & qu'elle étoit mêlée de beaucoup de ſuperſtition. C'eſt l'idée que nous donne ce que dit Mr. le Gendre, * que S. Louis de retour en France, à la perſuation des Dominicains de Paris, avoit envie de ſe faire Moine & Prêtre, pour porter entre ſes mains le Corps de J. C., comme la Vierge dont il louoit le bonheur, l'avoit porté dans ſes flancs: ce qu'il auroit exécuté, s'il n'avoit craint d'expoſer ces Moines au reſſentiment de ſon Fils Louis, qui avoit témoigné beaucoup d'indignation de ce deſſein, lorſqu'on lui demanda s'il aimoit mieux être Fils de Prêtre, que Fils de Roi. Mais ſi le Père Daniel a ſupprimé ces circonſtances qui nous auroient ſi bien fait connoître le génie de S. Louis, & quel étoit le caractère de ſa piété, & de celle de ſon ſiècle, il nous a fort bien dépeint ces idées de Chevalerie qui, dans le ſiècle ſuivant, prirent la place des fureurs des Croiſades, & qui produiſirent alors autant d'actions nobles & héroïques, que les Croiſades en avoient produit de criminelles & de honteuſes. Ce fut en effet pour ſe conſerver la réputation qu'il avoit, du plus franc & du plus loyal Chevalier qu'il y eût alors au Monde, que Bertrand du Gueſclin fit ſous Charles V tant de belles actions, qui rétablirent dans ſon ancien luſtre la Monarchie Françoiſe, qu'après les Croiſades, les guerres avec les Anglois avoient ſi fort ébranlée. On eſt charmé lorſqu'on voit dans le Père Daniel, ce brave homme, que, ſans que ſa vertu en fût plus ſuſpecte, † la Princeſſe de Galles déclare ſon Chevalier, & paye au Prince ſon Mari la rançon d'un homme qui ne demandoit ſa liberté, que pour ſe voir les armes à la main, contre ce Héros de l'An-

* Vide ex Dacherii Spicilegio, Tom. 3. p. 411. 412. apud le Gendre p. 331.

† Voyez Daniel vol 3. p. 599.

l'Angleterre, & de ſon ſiècle. On peut voir encore combien ces idées de Chevalerie étoient en ce tems-là, des principes d'honneur & de courage, * dans la deſcription de l'action de Cocherel entre le Captal de Buch Commandant des Anglois, & Bertrand du Gueſclin; car il n'y avoit guères plus de 1500 combattans de chaque côté, mais où étoit, comme on parloit alors, la fleur de la Chevalerie de Navarre, de France, de Gaſcogne, & d'Angleterre. Outre les couleurs qui relèvent cet endroit dans le Père Daniel, il y a plaiſir d'y entendre ces Chevaliers parler dans le langage de ce tems-là: lorſque du Gueſclin aiant pris le Captal priſonnier, Beau Sire, je me rens à vous, puiſqu'ainſi va, dit le Captal. Du Gueſclin le reçut & en prit la foi; c'eſt-à-dire qu'il n'étoit plus libre au Captal de ſe ſauver, ſans perdre la réputation de loyal Chevalier. J'ai parlé dans l'article précédent des deſcriptions que fait le Père Daniel de l'entrée de Charles VII dans Paris; & de l'entrevue de François I. & de Henri VIII entre Guines & Ardres: mais outre ce que j'ai dit de la beauté de ces deſcriptions, on peut encore remarquer la différence qu'il y avoit, pour la politeſſe, entre ces deux Règnes, & la différente manière dont chacun de ces deux Princes fit paroître ſa magnificence dans ces deux grandes occaſions. Enfin le Père Daniel nous a fait connoitre le génie des tems dont il parle, par le langage même de ces tems-là, qui dans ſa naïveté & dans ſa groſſièreté repréſente parfaitement le caractère de ceux qui le parloient. C'eſt ainſi que, ſur ce que la Reine Marguerite, Femme de S. Louis, pleuroit la mort de ſa Belle-Mère Blanche de Caſtille, † Joinville lui dit, „ Madame, il eſt vrai qu'on ne doit mie croire Femme; car le dueil que vous menez, eſt „ pour la Femme que vous haïſſez le plus en ce „ Monde". A quoi la Reine repartit avec la même ſincérité, „ Sire de Joinville, ce n'eſt

* Voyez ibid. p. 560-565.

† ibid. p. 138.

„ pas pour elle auſſi que je pleure : mais c'eſt „ pour le grand méſaiſe en quoi le Roi eſt, & „ auſſi pour ma Fille Iſabelle qui eſt demeurée „ à la garde des hommes". Tel eſt encore le court Sermon que fait du Gueſclin dans le ſtile de ce tems-là, pour porter les (*a*) Compagnies à ſe croiſer contre les Sarrazins : * „ Si nous „ vaut mieux ainſi faire, & pour nos ames ſau- „ ver, que de nous damner & donner au Dia- „ ble, car trop avons fait de péchés & de „ maux, comme chacun peut ſavoir endroit ſoi, „ & tous nous conviendra finir".

* Idem ibid. p. 581.

Voilà ce que j'avois à dire ſur la prémière idée, ſous laquelle on peut conſidérer l'Hiſtoire du Père Daniel, ſur la manière dont il a ſu nous inſtruire de tout ce qui eſt arrivé dans la Nation dont il écrit l'Hiſtoire. Je crois avoir prouvé qu'il a parfaitement rempli tous les devoirs d'un bon Hiſtorien, ſoit à l'égard de l'éxactitude avec laquelle il a traité ſa matière, ſoit à l'égard de la forme qu'il a ſu lui donner ; & il n'eſt preſque pas néceſſaire que je m'arrête à prouver, qu'à tous ces égards, Mézéray ne peut même lui être comparé. Mézéray ſe fait lire avec plaiſir, mais ce n'eſt pas tant par la beauté de ſa narration, que par la beauté & la grandeur de ſes ſentimens, par ces idées de liberté & du bien public, qui, comme je vais le faire voir, ſont repandues par-tout dans ſon Hiſtoire. † Perrault s'eſt fait moquer de tout le monde, pour avoir fait dire à ſon Chevalier, „ que Mézéray, ſur-tout dans ſon „ Abrégé, narre mieux que Thucydide". Il eſt certain que les mêmes événemens ne frappent pas tant dans Mézéray, que dans le Père Daniel ; & en particulier, ces horribles deſordres

† Voyez Perrault Paral. vol. 2. p. 278.

(*a*) Les Compagnies étoient des Brigands qui pilloient toute la France ; & enſuite ce furent des Soldats débandés qui ſe joignirent, ſous des Chefs, dans les Règnes de Jean & Charles V. Voyez Daniel ibid. p. 535.—550. &c.

dres qu'on vit en France, pendant la prison du Roi Jean, qui sont dépeints dans le Père Daniel avec des couleurs si vives, ne font pas la même impression dans Mézéray. Pour ce qui regarde l'origine & le progrès des usages & des coutumes qui ont lieu en France, on prétend que Mézéray n'est pas exact, & qu'il s'est souvent trompé grossièrement; & pour ce qui regarde le Droit des trois Races qui ont règné en France, aussibien que le Père Daniel, il le fonde principalement sur le consentement des François. Mézéray fait peu de réflexions, mais si elles ne sont pas aussi fines que celles du Père Daniel, elles sont assez justes, & ne sont pas détachées du corps de la narration. Telle est la réflexion que fait * Mézéray, sur l'avanture du Prince de Condé avec Madlle. de Limeuil, „ qui s'en trou- „ va incommodée neuf mois, & fut quelque „ tems l'entretien de la Cour, à qui, dit l'Hist- „ torien, de semblables accidens donnent plu- „ tôt du divertissement, que du scandale". Il n'y a pas dans les caractères de Mézéray ces traits si marqués & si particuliers qu'on trouve dans les caractères du Père Daniel; mais comme Mézéray a un grand amour pour le bien public, il se surpasse d'ordinaire lui-même, lorsqu'il donne le caractère d'un bon Roi, & d'un bon Ministre. Quoique le caractère de S. Louis soit d'une grande beauté † dans le Père Daniel, il n'est guères moins beau dans Mézéray. Ce caractère est trop long pour être copié, ainsi je ne rapporterai que ce qu'il marque du Cardinal d'Amboise, ‡ à qui le Père Daniel dit, qu'on ne pouvoit rien reprocher, que l'ambition démesurée qu'il avoit d'être Pape, & que Mézéray appelle * „ le sage Pilote de la France, Minis- „ tre sans avarice & sans orgueil, Cardinal a- „ vec un seul Bénéfice, qui n'aiant point eu „ en vue d'autre richesse, que celle du public, „ s'est amassé un trésor de bénédictions dans la „ Posté-

* Voyez Mézéray Abr. Chron. vol. 5. sur l'An 1563 p. 77.

† Voyez Daniel vol. 2. p. 188-195. comparez-le avec Mézéray Abr. Chron. vol. 2. p. 747.

‡ Voyez Daniel vol. 4. p. 737.

* Voyez Mézéray Abr. Chron. vol. 4 p. 452.

„ Postérité ". (a) Je ne m'arrêterai pas à concilier cet éloge, avec ce que Mr. le Gendre * dit des richesses immenses du Cardinal d'Amboise, & je passe enfin au stile, que tout le monde a critiqué justement dans Mézéray. Le stile de Mézéray est sans doute fort & énergique, mais il n'est ni pur, ni élégant; il paroît même que Mézéray n'a pas eu d'idée de la noblesse & de la dignité qui conviennent à l'Histoire. Autrement, comme dit fort bien le Père Daniel † „ il auroit retranché de son Histoire, bien des „ quolibets, des proverbes, de mauvaises plaisanteries, quantité d'expressions basses & du „ stile familier". Sur-tout l'art des Transitions a manqué à Mézéray, comme il paroît par les exemples qu'en rapporte le Père Daniel. „ ‡ Avant que de passer à la seconde Race, voyons „ un peu quel fut l'état de la France, sous les „ Mérovingiens, &c. Vous avez lu naguères „ comme le Neustrien & le Germanique se faisoient la guerre &c". Sur ces exemples qu'il a tirés de la grande Histoire de Mézéray, le Père Daniel a raison de dire, que ces espèces de colloques de l'Historien avec le Lecteur, ne conviennent point à la majesté de l'Histoire.

* Voyez le Gendre, vol. 4. p. 207. 208.

† Voyez Daniel Préface générale p. 52.

‡ Voyez Daniel ibid. p. 54.

Je m'arrête ici, & ce sera dans la Dissertation suivante que je considérerai nos deux Historiens, sur la seconde idée dont j'ai parlé, & par rapport à ce que j'ai dit dans ma prémière Dissertation, sur l'utilité de l'Histoire. J'espère faire voir dans ce qui suivra, que Mézéray est plus amateur du bien public & de la liberté, & que dans toute son Histoire, mais sur-tout lorsqu'il s'agit de la Religion, il est plus sincère & moins partial que le Père Daniel. Ce que Pho-

(a) Voyez Mézéray Abr. Chron. vol. 6. p. 444. où il appelle le Cardinal d'Amboise, Ministre généreux & bienfaisant —— qui règle la route-puissance par la Justice, & les intérêts du Roi par le bien public.

Photius (*a*) dit d'Appien Hiſtorien, qui par ſa manière d'écrire tient aſſez du caractère de Mézéray, ſe peut fort bien appliquer à ce dernier. „ Il n'a rien de ſuperflu dans ſon ſtile, qui eſt „ fort ſimple, & preſque bas; mais à l'égard de „ ſon Hiſtoire même, il eſt autant qu'il eſt poſ„ ſible, amateur de la vérité.

(*a*) Ἔχει δὲ τὴν φράσιν ἀπέριττος καὶ ἰσχνὸς : τὴν δὲ ἱστορίαν, ὡς οἷόντ' ἔχει, φιλαλήθης. Photius, Cod. 57. Col. 52.

SECONDE DISSERTATION SUR LES DEUX HISTOIRES, DE Mr. DE MEZERAY ET DU PERE DANIEL.

SI la curiosité & le desir qu'ont les Hommes de savoir ce qui s'est passé avant leur tems, étoient l'unique motif qui nous doit porter à lire l'Histoire; & si c'étoit la principale utilité que nous en devons tirer ; il seroit certain que, dans cette supposition, l'Histoire du Père Daniel est dans son genre un Ouvrage achevé, & que, comme il a porté l'art décrire l'Histoire au plus haut point de perfection, il a aussi parfaitement rempli le but & la fin que doit se proposer tout homme qui écrit l'Histoire. Nous avons vu qu'il détaille très nettement, & avec une juste étendue, tous les événemens qu'il raconte ; qu'il est exact dans les faits ; & que si sa narration est très circonstantiée, il est aussi très judicieux dans le choix des circonstances qu'il rapporte, qui ne sont jamais inutiles ni frivoles, & qui tendent toutes au but qu'il se propose, de faire connoitre les actions & les personnes dont il parle. De plus, le Père Daniel ne s'est pas contenté de nous rapporter simplement les événemens qui entroient dans son sujet, & sur

ſur quoi roule ſon Hiſtoire : il nous a auſſi parfaitement bien démêlé les cauſes de ces événemens, auſſi-bien que les motifs qui ont fait agir ceux qui y ont eu le plus de part, & qui ont été les principaux Acteurs dans ces grandes Scènes, que ſon Hiſtoire eſt deſtinée à nous mettre ſous les yeux. Le Père Daniel ne perd point auſſi d'occaſion de nous faire connoître en général le génie de la Nation dont il eſt l'Hiſtorien ; il ne manque jamais de remarquer, lorſqu'il le faut, l'origine & le progrès des divers uſages & des diverſes coutumes qui ſe ſont introduites en France, avec les divers changemens qui ſont arrivés dans les Emplois militaires & civils, & en général dans l'exercice & même dans la forme du Gouvernement ; & il nous a encore fort bien fait connoître les diverſes Maiſons qui ont règné en France, & les Droits que chacune des trois Races avoit à la Couronne ; Droits qu'il nous fait voir être principalement fondés ſur le conſentement des Peuples. Comme le Père Daniel eſt fort ſobre dans l'uſage qu'il fait des réflexions & de ces moralités ſententieuſes, qui a été l'écueil même des meilleurs Hiſtoriens ; auſſi ſes réflexions ſont comme incorporées dans ſa narration, & en font une partie : outre qu'elles ne ſont pas moins judicieuſes & moins vraies, qu'elles ſont vivement exprimées, & d'une manière également courte & animée. Le Père Daniel excelle auſſi dans les caractères, & ſur-tout dans ces caractères originaux & uniques en leur eſpèce, des perſonnes qui ont paru avec éclat, dans toutes les grandes révolutions dont il parle. Enfin le Père Daniel a parfaitement rencontré le véritable ſtile Hiſtorique, & il en a raſſemblé toutes les qualités dans ſa manière d'écrire ; comme je l'ai fait voir, par un détail qu'il ſeroit inutile de répéter ici.

Mais il faut quelque choſe de plus à un Hiſtorien, qui doit écrire en vue d'être utile à tous les hommes de tous les états & de toutes les

conditions ; non ſeulement il doit ſe ſouvenir que, par les exemples de Vice & de Vertu qu'il leur met devant les yeux, il doit inſtruire tous les hommes, dans tous les ſiècles, des récompenſes ou des châtimens que dès cette vie, la Providence a attachées à la pratique, ou à la violation des plus grands devoirs de la Morale ; il faut encore qu'un Hiſtorien ne change jamais les noms du Vice & de la Vertu; & qu'il ait dans l'eſprit, & ſur-tout dans le cœur, des idées juſtes & des ſentimens droits de probité & d'honneur, des vertus domeſtiques & civiles, & en général de tous les devoirs de l'homme, indépendamment des relations & des qualités de Citoyen, & de Magiſtrat. De plus, comme l'Hiſtoire doit être à tous les Peuples, & à tous les Etats, aux Sujets auſſi-bien qu'aux Souverains, une leçon continuelle de Politique, ou plutôt de liberté & de bien public; comme elle doit également apprendre aux Souverains & aux Sujets, que les Loix de Dieu, & celles de l'Etat, doivent être aux uns & aux autres, la règle & les bornes de leur autorité & de leur obéiſſance ; une bonne Hiſtoire doit faire connoître & ſentir aux hommes le bonheur qu'il y a de vivre ſous une Monarchie limitée, ſous un Gouvernement où le Prince a tout le Pouvoir néceſſaire, pour rendre ſes Sujets parfaitement heureux ; mais qui n'a celui de leur faire du mal & de leur nuire, qu'à proportiou qu'il a pu réuſſir à corrompre ceux qui ont le plus grand intérêt à s'oppoſer aux accroiſſemens les plus imperceptibles du Pouvoir abſolu. Un bon Hiſtorien ſuivra là-deſſus les idées des Anciens, qui tous, excepté le ſeul Dion Caſſius, ſe ſont déclarés pour la Liberté, & contre la Tyrannie, lors même qu'ils écrivoient ſous des Tyrans, qui leur tenoient, pour ainſi dire, le poignard à la gorge. Enfin un Hiſtorien Chrétien doit ſe ſouvenir qu'il parle à des Chrétiens, qui, quoique malheureuſement diviſés en pluſieurs Sectes, ne laiſſent

laiſſent pas de s'accorder preſque tous ſur ces certains devoirs, qui ſont également regardés comme indiſpenſables dans toutes les Sociétés Chrétiennes. En parlant de ceux que l'eſprit de parti lui fait regarder comme ſes adverſaires, il doit ſe ſouvenir que la calomnie eſt un crime que, dans toute l'enceinte du Chriſtianiſme, on fait également profeſſion de déteſter ; & que tout le monde, du moins dans la ſpéculation, convient qu'il n'eſt pas permis d'employer, même contre les ennemis les plus déclarés de Dieu & des Hommes. Ceux qui nous décrivent en des termes ſi tragiques, les perſécutions que les Empereurs Arriens ou Iconoclaſtes ont faites aux Catholiques ; ceux qui ſe récrient ſi fort ſur des Loix, à l'ombre deſquelles les Proteſtans des autres Pays ſe croiroient fort heureux de pouvoir vivre, telles que ſont les Loix qu'il y a dans ce Pays contre les Catholiques Romains, qui d'ailleurs ſont ſi mal & ſi rarement exécutées ; ceux-là, dis-je, devroient déteſter également les perſécutions pour cauſe de Religion, dans quelque Parti & dans quelque Communion que ce ſoit. Un Hiſtorien qui auroit, je ne dis pas du Chriſtianiſme, mais ſeulement un peu d'équité naturelle, n'approuveroit jamais qu'on brûlât des gens à petit feu, ſeulement parce qu'ils ſont d'une Religion différente ; & il ne juſtifieroit pas des maſſacres & des meurtres, dont le ſeul récit fait horreur, par des accuſations chimériques, ou plutôt par des ſoupçons de révolte & de ſédition, qui n'ont jamais été avérés.

C'eſt ſur cette dernière idée de la véritable utilité de l'Hiſtoire, que j'entreprens de faire la Comparaiſon de nos deux Hiſtoriens, Mézéray, & le Père Daniel. Je ferai voir en prémier lieu, laquelle de ces deux Hiſtoires de France nous donne de meilleures leçons de Morale, & eſt plus capable de nous détourner du Vice, & de nous porter à la Vertu. En ſecond lieu j'exa-

minerai laquelle de ces deux Hiſtoires nous donne de plus ſaines idées de Politique, & du bien public; lequel de ces deux Hiſtoriens a eu plus en vue de rendre les Peuples heureux, ou tâché le plus d'élever l'Autorité des Rois aux dépens du bonheur des Peuples. Enfin je ferai voir lequel de nos deux Hiſtoriens eſt plus ou moins exemt de partialité, lorſqu'il s'agit de parler des actions & des ſentimens de ceux d'une Religion différente; lequel de ces deux Hiſtoriens diſſimule plus les fautes de ceux de ſon Parti, & rend plus de juſtice au mérite & aux vertus de ceux du Parti contraire. En un mot, dans cette Diſſertation, j'ai deſſein d'examiner la Morale, la Politique, & la Religion de nos deux Hiſtoriens; & ce ſont-là les trois chefs qui feront les trois parties de ce Diſcours.

Comparaiſon des deux Hiſtoriens par rapport à la Morale.

I. Pour commencer par la prémière idée, ſous laquelle j'ai deſſein de conſidérer nos deux Hiſtoriens, c'eſt-à-dire par rapport à la Morale, il faut avant toutes choſes, expliquer en peu de mots ce que j'entends par la Morale de l'Hiſtoire, ou plutôt par la Morale d'un Hiſtorien. La Morale de l'Hiſtoire, ou qui doit toujours règner dans une Hiſtoire, ce ſont des idées de juſtice, d'équité, de probité, d'honneur, & de Religion fondées ſur les plus pures lumières de la Raiſon, & ſur les ſentimens de la Conſcience les plus droits, dont un bon Hiſtorien ne doit jamais s'écarter, & qu'il doit toujours avoir devant les yeux, dans le détail qu'il fait des actions qui ſont le ſujet de ſon Ouvrage. Un bon Hiſtorien conſidérera que les idées du juſte & de l'injuſte ſont immuables & éternelles; qu'elles ſont toujours les mêmes dans tous les tems & dans tous les lieux; & qu'à cet égard, il ne doit faire aucune diſtinction de Nation, de Parti, ni de Religion. Il ſe ſouviendra que l'objet de la Juſtice eſt univerſel, s'il m'eſt permis de parler ainſi; que tous les hommes ſe la doivent les uns aux autres, entant qu'hommes, entant qu'ils

qu'ils ſont tous ſujets à cette Loi naturelle qui eſt antérieure à toutes les Loix humaines, & qui fait que les hommes ne ſont pas unis entre eux, ſimplement par la relation de Concitoyens qu'ils ont enſemble, & parce qu'ils vivent ſous le même Gouvernement; mais qu'antécédemment à tout cela, & par des liens plus forts que tous ceux-là, les hommes ſont unis par l'humanité même, qui impoſe à tous les hommes des obligations ſupérieures à toutes celles qu'ils contractent, par les diverſes relations que la Société forme entre eux. Les Paiens nous ont parlé de cette Loi naturelle, & qui eſt antécédente & ſupérieure à toutes les Loix humaines, & à tous les établiſſemens politiques. C'eſt ce qui paroît par ce paſſage de Cicéron, au prémier Livre des Loix, où il ne s'agit pas des Sociétés particulières qu'on appelle Nations, mais de cette Société qu'entant qu'hommes, nous avons avec les autres hommes. Là Cicéron nous dit, (*a*) que de toutes les choſes dont les Savans diſputent, ou plutôt de toutes les ſciences qu'ils traitent, il n'y en a point de plus excellente, que celle de ſavoir que nous ſommes tous nés pour pratiquer la Juſtice; que ce Droit, ou cette Loi qui nous oblige de pratiquer la Juſtice, a ſon fondement dans la nature même des choſes, & non pas dans l'opinion des hommes. C'eſt ce qui eſt clair par les liaiſons qu'ont les hommes enſemble, & par le panchant qu'ils ont à vivre en Société; & c'eſt même (*b*) ſur ce beſoin que nous avons du ſecours les uns des autres,

(*a*) *Omnium, quæ in hominum doctorum diſputatione verſantur, nihil eſt profectò præſtabilius, quam planè intelligi nos ad juſtitiam eſſe natos, neque opinione, ſed naturâ conſtitutum eſſe jus. Id jam patebit, ſi hominum inter ipſos ſocietatem, conjunctionemque perſpexeris.* Cicer. de Legibus lib. 1. num. 28.

(*b*) *Sequitur igitur ad participandum alium ab alio, communicandumque inter omnes juſtos naturâ eſſe factos.* Ibidem num. 33.

tres, ſur ce commerce que par néceſſité, auſſi-bien que par inclination, nous ſommes obligés d'avoir les uns avec les autres, que Cicéron fonde cette obligation naturelle, qu'il dit que nous avons à la Juſtice. C'eſt à ces idées naturelles de Juſtice que Socrate, dans Platon, (*a*) veut que les Philoſophes aient égard, lorſqu'ils preſcrivent des formes particulières de Gouvernement: il veut que ces Philoſophes Légiſlateurs aient toujours égard à ce qui eſt naturellement juſte, qu'ils aient égard à ce que demande la qualité d'homme, & qu'ils règlent leurs idées là-deſſus, ſur cette reſſemblance qu'Homère veut que les hommes aient avec Dieu. C'eſt à la vérité dans la Philoſophie qu'on puiſe les idées de ce qui eſt naturellement juſte; auſſi un bon Hiſtorien doit-il être Philoſophe, au moins pour ce qui regarde la Morale, & s'il ſuit ce que la Raiſon nous enſeigne là-deſſus, il ira même plus loin, que les Philoſophes Grecs & Romains n'ont été, du moins pour ce qui regarde la pratique. A l'égard des devoirs généraux de juſtice, que les hommes ſe doivent les uns aux autres, un bon Hiſtorien ne fera aucune diſtinction d'amis & d'ennemis, de Grecs & de Barbares, comme faiſoient les anciens Grecs & Romains; il ſera bien éloigné du ſentiment du même Platon, qui ſemble dire, qu'à la guerre, les Grecs ne devoient avoir d'humanité, que pour les Grecs, & qu'il leur étoit permis de traiter les Barbares, comme il leur plaiſoit; ſous prétexte que les Grecs ſont du même ſang que les autres Grecs, (*b*) au-lieu que les Barbares ſont étran-

(*a*) Ἀποδλέποιεν πρὸς τὸ τὸ φύσει δίκαιον καὶ καλὸν καὶ σῶφρον —— συμμιγνύντες τὸ καὶ κεραννύντες ἐκ τῶν ἐπιτηδευμάτων, τὸ ἀνδρεῖκελον, ἀπ' ἐκείνου τεκμαιρόμενοι, ὃ δὴ καὶ Ὅμηρος ἐκάλεσεν ἐν τοῖς ἀνθρώποις ἐγγιγνόμενον, θεοειδές τε καὶ θεοείκελον. Plato de Rep. Lib. 6 p. 50 vol. 2. Ed. Cantab. 8.

(*b*) —— Φημὶ γὰρ τὸ μὲν Ἑλληνικὸν γένος αὐτό αὐτῷ

étrangers aux Grecs, & les Grecs aux Barbares: ce qu'il fonde ſur cet étrange principe, que les Grecs & les Barbares ſont naturellement ennemis. * Il ne veut pas que les Grecs faſſent les autres Grecs eſclaves; qu'ils pillent les Camps les uns des autres; qu'ils s'arrêtent à dépouiller les morts; ni encore moins qu'ils inſultent les corps morts de leurs ennemis: mais il ne leur fait pas les mêmes défenſes à l'égard des Barbares, & il laiſſe les Grecs en pleine liberté de traiter ceux-ci auſſi cruellement qu'ils le jugeront à propos. C'eſt malheureuſement ſuivant ces dernières idées de Platon, que la plupart des Hiſtoriens Grecs & Latins forment leurs idées du juſte & de l'injuſte. Comme tout ce qui n'étoit point Grec, ou Romain, étoit Barbare à l'égard des Grecs & des Romains; auſſi à l'égard des autres Nations, les Grecs & les Romains croyoient ſe pouvoir diſpenſer des Loix les plus ſacrées de la Juſtice, & même de l'Humanité. Naturellement tout le monde auroit dû juger d'Alexandre, comme ont fait Sénèque & Lucain. Rien n'eſt plus beau que le paſſage de Sénèque, dont Mr. le Clerc a cité une partie ſur ce même ſujet, & où Sénèque parle du plaiſir que la réponſe des Corinthiens fit à Alexandre, lorſque, pour faire valoir le droit de Bourgeoiſie qu'ils lui accordérent, ils lui dirent qu'ils ne l'avoient accordé qu'à lui, & à Hercule. (a) „ En quoi, s'écrie Sénèque, reſſembloit-il à „ Hercule, ce jeune furieux, à qui une heureu-

„ ſe

* Idem ibid. Ed. p. 380.

τῷ οἰκεῖον εἶναι καὶ ξυγγενὲς, τῷ δὲ βαρβαρικῷ ὀλεῖοντε καὶ ἀλλότριον —— Ἕλληνας μὲν ἄρα βαρβάροις, καὶ βαρβάρους Ἕλλησι πολεμεῖν καὶ πολεμίους φύσει εἶναι. Plato ib. vol. 1. Lib 5 p. 378.

(a) *Quid enim illi ſimile habebat veſanus adoleſcens, cui pro virtute erat felix temeritas? Hercules nihil ſibi vicit —— at hic à puerili latro, gentiumque vaſtator, tam hoſtium pernicies, quam amicorum, qui ſummum bonum duceret, terrori eſſe cunctis mortalibus.* Senec. de Benef. Lib. 1. cap. 13.

„ ſe témérité tenoit lieu de valeur? Brigand dès „ ſon enfance, il déſoloit les Nations; il faiſoit „ également périr amis & ennemis, & regar- „ doit comme un ſouverain bien, d'être la ter- „ reur de tous les hommes". Tel eſt encore ce bel endroit de Lucain, (a) dont la Morale & la Politique valent beaucoup mieux que ſa Poëſie, qui eſt pourtant belle dans ces beaux vers ſur Alexandre, & qui ne ſont pas mal tournés dans Brebeuf.

Mais ſi la liberté renaît dans les eſprits,
Ce Dieu des Nations deviendra leur mépris.
Il fut à l'Univers un exemple funeſte,
Que la foi deſavoue, & que l'honneur déteſte:
Ranger tous les Mortels ſous la loi d'un Mortel,
Eſt digne du tonnerre, & non pas d'un autel.

Cependant malgré ce brigandage d'Alexandre, malgré les débauches & les cruautés, dont il ternit même la gloire de ſes conquêtes, Alexandre a toujours paſſé pour le prémier des Héros, même parmi les Chrétiens, auſſi-bien que parmi les Paiens, „ * Il faut encore, dit fort bien „ feu Mr. de Meaux, qu'il ſe trouve dans tous „ nos Panégyriques; & il ſemble, par une eſ- „ pèce de fatalité glorieuſe à ce Conquérant, „ qu'aucun Prince ne puiſſe recevoir de louan- „ ges, qu'il ne les partage". C'eſt cette admiration d'Alexandre que † Mr. le Clerc a fort bien critiquée dans Quinte-Curce, qui ſemble être lui-même charmé le prémier de l'Ambition de ce Conquérant, qui lui faiſoit courir le Monde, pour ſubjuguer ceux qui ne lui devoient rien, & qui ne l'avoient jamais offenſé. Rien n'eſt plus fanfaron, que le diſcours qu'il fait faire

* Voyez Mr. de Meaux *Recueil d'Oraiſ. fun.* dans l'Orai. fu. du Prince de Condé p. 530.

† Voyez Mr. le Clerc Art. Crit. vol. 2. Sect. 3. cap. 9. num. 5. p. 698.

(a) *Nam ſibi libertas unquam ſi redderet orbem,*
Ludibrio ſervatus erat, non utile mundo,
Editus exemplum, terras tot poſſe ſub uno
Eſſe viro. Lucan. Lib. 10.

re à Alexandre, où il appelle ſes Soldats (*a*) les Libérateurs de l'Univers, & où il les félicite d'avoir franchi les bornes d'Hercule & de Bacchus, pour venir mettre ſous le joug, non ſeulement les Perſes, mais auſſi toutes les autres Nations. C'eſt ainſi qu'Alexandre fit la guerre à un Roi des Indes nommé Muſican, qui ne s'étoit pas venu rendre à lui, comme les autres Indiens; & avant que de lui pardonner, il voulut que ce (*b*) Muſican avouât qu'il avoit commis une injuſtice, en ne venant pas d'abord ſe ſoumettre à Alexandre; Hiſtoire qu'Arrien rapporte, ſans trouver le moins du monde * à redire à une conduite ſi injuſte. C'eſt ainſi que les Romains croyoient pouvoir porter le fer & le feu chez tous ceux qui offenſoient, ce qu'ils appelloient la Majeſté du Peuple Romain; c'eſt-à-dire, qui faiſoient la moindre injure à eux & à leurs Alliés, ou même ſeulement qui ne faiſoient autre choſe, que défendre leur liberté attaquée par les Romains.

* Voyez Racine Mithrid. Acte 3. Scène 1.

Des biens des Nations raviſſeurs altérés,
Le bruit de nos tréſors les a tous attirés;
Ils y courent en foule, & jaloux l'un de l'autre,
Déſertent leur pays, pour inonder le nôtre.

C'eſt ce que Racine fait dire à Mithridate; & c'eſt ce que dans Céſar, Critognatus Seigneur Auvergnat dit, pour exciter les Gaulois à une révolte générale contre les Romains, „ (*c*) Que „ de-

(*a*) *Illos terrarum orbis liberatores, emenſoſque olim Herculis & Liberi patris terminos, non Perſis modò, ſed etiam omnibus gentibus impoſituros jugum.* Quint. Curt. Lib. 3. c. 10. num. 5.

(*b*) Ὁμολογῶν ἀδικεῖν — καὶ οὖν καὶ τῷ Μουσικανῷ ἐπὶ τοῖς δὲ ἀδεία ἐδοθὴ ἐξ Ἀλεξάνδρου. Arrian. Lib. 6. p. 407. 408. Ed. Amſtel. 8. Voyez Mr. le Clerc Art. Crit. Part. 1. c. 6. num. 4 p. 285.

(*c*) *Romani quid petunt aliud, aut quid volunt, niſi invidiâ adducti, quos famâ nobiles, ipotenteſque bello ca-*

gno-

„ demandent autre choſe les Romains, que de „ s'emparer des Villes & des Pays des Peuples „ les plus puiſſans & les plus vaillans? Que veu„ lent-ils, que nous opprimer d'une ſervitude „ éternelle? Ils ne font point la guerre à autre „ deſſein, & ſi vous ignorez ce qui s'eſt paſſé „ dans les régions plus éloignées, jettez les „ yeux ſur la Gaule Narbonnoiſe, qui languit „ depuis tant de tems, aſſervie aux haches & „ aux faiſceaux, & privée de ſes Loix & de ſes „ Coutumes ". Sans m'arrêter ici à juſtifier, par les Hiſtoires des Romains, ces reproches que leur faiſoient leurs ennemis, j'ajouterai que rien n'eſt plus barbare, que la manière dont ils traitoient leurs priſonniers de guerre, dont ils faiſoient des * Gladiateurs, qu'ils égorgeoient de ſang froid, ou qu'ils laiſſoient mourir de faim dans leurs priſons, après les avoir menés en triomphe. C'eſt ce qui arriva à Jugurtha, & à Perſée de Macédoine, qui étoient des ſcélérats à la vérité, mais qui étoient des Souverains, que le Droit des gens ne permettoit pas de traiter d'une manière ſi cruelle.

* Voyez Mr. le Clerc Art. Crit. vol. 1. c. 6. num. 5. 6. 7. p. 285—289.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne pût reprocher qu'aux Paiens, de pareilles partialités en matière de Morale; & que les Chrétiens, dans chaque Communion, ne regardaſſent pas, non ſeulement les Paiens, mais même les Chrétiens d'un Parti différent, ou d'une Nation différente, comme ne devant pas être les objets, non ſeulement de cette charité, mais même de cette juſtice, que l'Evangile nous enſeigne d'une manière

gnoverunt, horum in agris civitatibuſque conſidere, atque his æternam injungere ſervitutem? Neque enim unquam aliâ conditione bella geſſerunt. Quod ſi ea quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis, reſpicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure & legibus commutatis, ſecuribus ſubjecta, perpetuâ premitur ſervitute. Cæſar de Bello Gallico Lib. 7. p. 357. Je me ſers en partie de la Traduction de Mr. d'Ablancourt.

nière ſi claire être due à tous les hommes, ſans exception de perſonnes, de Nation & de Religion. Il n'eſt que trop vrai, par exemple, que non ſeulement les Eſpagnols, mais en général tous les Européens qui ſe ſont établis en Amérique, ne regardent pas les natifs de ce nouveau Monde, comme des hommes qui aient un droit naturel à leurs biens, à leur liberté & à leur vie, qu'ils ne puiſſent perdre, que lorſqu'ils violent les Loix de l'Etat, & cela par les ordres de leur légitime Souverain. En effet, eſt-ce en obſervant envers les Indiens ces règles immuables de juſtice & d'équité, que nos Chrétiens d'Europe ont formé, & qu'ils conſervent ces établiſſemens qu'ils ont en Amérique ? Pour ne parler que des Eſpagnols, * Mr. du Pin parle d'un Docteur de cette Nation nommé Sepulvéda qui, au XVI. ſiècle, écrivit en Latin un Livre très élégant en forme de Dialogue, dans lequel il entreprenoit de prouver, que les guerres des Eſpagnols dans les Indes étoient très juſtes, & qu'ils étoient fondés en droit, pour ſubjuguer les Peuples de ce nouveau Monde ; que les Indiens étoient obligés de ſe ſoumettre aux Eſpagnols, pour être gouvernés par eux, parce qu'ils ſont moins ſages & moins prudens ; & que s'ils ne vouloient pas ſe ſoumettre à leur domination, on pouvoit les y contraindre par la force des armes. Il eſt vrai que le Conſeil Royal d'Eſpagne, ſous Charles-Quint, fit défenſe d'imprimer ce Livre, & qu'il fut condamné par les Univerſités d'Alcala & de Salamanque : ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût enſuite imprimé à Rome. Barthelemy de las Caſas y fit à la vérité une réponſe fort ſolide, où il prouve que les † Princes Idolâtres ne doivent point être dépouillés de leurs Etats, pour crime d'Idolatrie, & où il crie beaucoup contre le partage que les Eſpagnols font entre eux des Indiens, comme ſi c'étoient des Bêtes ; mais le Conſeil d'Eſpagne n'aiant pas voulu décider entre ces deux Docteurs,

* Voyez Mr. du Pin Bibliot. Eccl. Tom. 16. p. 64.

† Voyez du Pin ibid. p. 66. 69.

teurs, les affaires des Indes n'en allérent pas mieux : ce qui fit enfin quitter à Don Barthelemy ſon Evêché de Chiapa dans les Indes, & a donné lieu à la célèbre Relation qu'il a faite, des cruautés des Eſpagnols dans le nouveau Monde. Il eſt vrai que l'Auteur de la Conquête du Mexique a prétendu réfuter ce Livre en diſant, ſans le prouver, (a) que Barthelemy ſollicitant alors le ſoulagement des Indiens, exagéroit beaucoup ce qu'ils ſouffroient, aiant, dit l'Auteur, moins égard à la vérité, qu'à faire que ſes plaintes paruſſent bien fondées ; mais il ne penſe pas que ſon Héros eſt préciſément dans le cas blâmé par l'Evêque de Chiapa. Comme nous avons déja dit que rien n'eſt plus ſurprenant, que de voir qu'avec ce nombre prodigieux de Troupes, que lui donne de Solis, * Montézume ſe laiſſe prendre par Cortez en ſa Ville Capitale, ſans faire aucune réſiſtance ; rien auſſi n'étoit plus injuſte † que cette priſon de ce malheureux Roi, qui étoit certainement contraire au Droit des Gens, ſi le Droit des Gens avoit été fait pour les Indiens, chez qui Cortez prétendoit être Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne. C'eſt encore une brutalité inexcuſable de Cortez, lorſqu'il fit mettre les fers aux mains à Montézume, ſans que ce Prince eût commis de nouvelles fautes, & après qu'il eut abandonné à Cortez & livré au ſupplice un de ſes Généraux, qui avoit attaqué les Eſpagnols dans Zampoala.

* Voyez Don Anton. Ibid. Liv. 3. chap. 19. p. 231.

† Voyez Ibid. chap. 20. p 233.

Il eſt fâcheux de trouver de ſemblables exemples d'une partialité ſi contraire à la bonne Morale, dans un Hiſtorien du prémier ordre, comme

(a) Cuyas palabras copian (los Eſcritores foraſteros) y traducen dando nos con el argumento de Autor nueſtro, y teſtigo calificado. Solicitava entonces eſte Prelado el alivio de los Indios, y encareciendo lo que padecian, cuido menos de la verdad, que de la ponderacion. Don Anton. de Solis, Conq. del Mex. Lib. 4. cap. 12. p. 303.

me le Père Daniel, & qui de plus eſt éclairé des lumières de l'Evangile. Il eſt fâcheux que l'eſprit de Parti, & qu'il prétend être un zèle de Religion, lui faſſe excuſer, ou même juſtifier des actions également contraires à la Juſtice, & même à l'Humanité, lorſque, dans d'autres occaſions où ces préjugés n'ont pas lieu, il en condamne d'autres de la même nature. Il eſt étrange qu'un Hiſtorien auſſi judicieux ait pu ériger en Héros, & Héros Chrétiens, des gens qui, ſans aucune forme de Juſtice, & ſans même garder les apparences, s'emparoient des Etats de leurs Voiſins, y mettoient tout à feu & à ſang, & faiſoient main-baſſe ſur toute ſorte de perſonnes, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Il eſt encore plus étrange de voir que le Père Daniel loue de pareilles actions, lors même que le prétexte d'héréſie vient à manquer, & que ceux qu'on traite de cette manière, ont renoncé à leurs erreurs prétendues, quoique ce fût d'abord l'unique ſujet de la guerre, qu'on leur avoit ſi injuſtement déclarée.

Je n'examinerai pas ici, ſi les Albigeois étoient * des Manichéens outrés, comme le dit notre Auteur. Je ne juſtifierai pas auſſi Raymond Comte de Toulouſe, dont Mézéray dit beaucoup moins de mal, que le Père Daniel qui en fait un portrait bien chargé, lorſqu'il nous dit, † „ que ce Comte étoit un homme brutal, „ adonné preſque dès l'enfance aux plus exceſ„ ſives débauches, juſques à abuſer de ſa pro„ pre ſœur, cherchant quelquefois moins le „ plaiſir, que le crime, même dans ſes plus „ ſcandaleux excès". Mais ſuppoſant les Albigeois Hérétiques, & le Comte de Toulouſe un homme ſans Religion, je voudrois bien demander au Père Daniel, ſi dans ces endroits de ſon Hiſtoire, il s'eſt ſouvenu des principes qu'il a établis en tant d'endrois, ſur ce droit de dépoſer les Souverains, qu'il reconnoit que les Papes s'attribuent mal à propos. N'auroit-il point dû

* Voyez Daniel vol. 2. p. 671. & ſuiv.

† Id. ib. p. 672.

dû desapprouver la conduite d'Innocent III, qui aiant excommunié le Comte de Toulouse, délia ses Sujets du serment de fidélité, & livra ses Terres au prémier occupant? Simon de Monfort, le Héros de notre Jésuite, avoit-il, sur cette Donation du Pape, le moindre droit au Comté de Toulouse, & à ses dépendances? Le Comte de Toulouse ne se soumit-il pas entièrement au Pape, & à Milon son Légat? & ne subit-il pas la Pénitence la plus flétrissante, & la plus humiliante qu'on voie même dans un siècle, où les Empereurs en avoient fait de si honteuses? Cependant cette soumission lui fut inutile; on ne se contenta pas de l'avoir obligé à aider à prendre lui-même ses propres Places, à détruire ses propres Sujets, & à ruïner ses propres Parens: on lui proposa de s'accommoder avec Monfort, en lui quittant tout ce que ce dernier avoit pris; ce que le Comte aiant refusé, le Légat Milon l'excommunia de nouveau. „ *Sur quoi, dit Mézéray, après tant de basses „ & ruïneuses soumissions, le Toulousain prend „ le frein aux dents, & se met en devoir de défendre son bien", dont il dit quelques pages plus bas, † „ qu'on avoit résolu de le dépouil- „ ler entièrement": comme en effet le Concile de Latran ajugea la propriété de ses Terres au Comte de Monfort, & en dépouilla Raymond & son Fils. On n'en usa pas mieux avec Raymond second, que par un étrange manque d'exactitude, Mézéray semble avoir confondu avec le prémier, ou que du moins il n'en a pas assez clairement distingué. Mr. le Gendre, avec lequel le Père Daniel est d'accord, ‡ „ nous dit, „ que ce Raymond comparut à Bourges, dans „ un Concile que le Pape y avoit assemblé, & „ que là il demanda de quoi il étoit coupable; „ qu'il pria le Légat de se transporter en Lan- „ guedoc, d'en visiter toutes les Villes, d'y pu- „ nir à sa volonté toutes les personnes qui se „ trouveroient être suspectes d'Héréfie, d'y fai-

„ re

* Voyez Mézéray Abr. Chron. vol. 2. p. 621.

† Idem Ibidem p. 628.

‡ Voyez Mr le Gendre vol. 3. p. 274.

„ re des informations de ſa Foi & de ſa conduite; offrant, s'il étoit en faute, non ſeulement „ de la réparer, mais d'en faire telle pénitence „ qu'on croiroit devoir lui enjoindre : que toutes ces ſoumiſſions n'empêchérent pas que „ Raymond ne fût excommunié, & que le Légat ne publiât une Croiſade contre lui". On voit bien que, ſans le louer directement, le Père Daniel * trouve tout cela fort juſte, & qu'il ne ſe récrie point contre l'injuſtice de ce procédé, comme † il ſe récrie ſur le procédé de Jules II. lorſqu'il ôta la Navarre à Jean d'Albret, pour la donner à Ferdinand le Catholique. Il me ſemble que dans cette occaſion, le Père Daniel n'auroit pas dû approuver la conduite d'Innocent III & de ſon Succeſſeur, lui qui ‡ blâme avec raiſon ce qu'il appelle l'étrange conduite d'Innocent III, qui, après avoir porté Philippe Auguſte & Louis ſon Fils à la conquête de l'Angleterre, défendit à ces Princes de paſſer outre, lorſque Jean ſans Terre ſe fut rendu Vaſſal de l'Egliſe Romaine. Tant de bizarrerie & tant de partialité dans un Pape, ſi viſiblement gouverné par ſon propre intérêt, juſtifient aſſez ce que Jean ſans Terre dit, dans Mathieu Paris, (a) „ qu'Innocent étoit le plus ſuperbe & le plus „ ambitieux de tous les hommes, qu'il étoit „ d'une avarice inſatiable, & capable de commettre toute ſorte de crimes pour de l'argent". Je n'exprime que foiblement la force des termes Barbares & peu Latins, à la vérité, mais énergiques, dont ſe ſert Mathieu Paris, & que rapporte Mr. le Gendre. Et pour en revenir à Raymond II., non ſeulement Mézéray, mais auſſi Mr. le Gendre font voir en racontant cette Hiſtoire,

* Voyez Daniel vol 2. p. 678.

† Voyez Daniel vol. 4. p. 805.

‡ Voyez Daniel vol. 2. p. 655.

(a) *Et multiplici didicerat experientiâ, quod Papa ſuper omnes mortales ambitioſus erat & ſuperbus, pecuniæque ſititor inſatiabilis, & ad omnia ſcelera, pro præmiis datis vel promiſſis, cereus & proclivis.* Math. Paris. p. 327. apud le Gendre vol. 3. p. 255.

toire, qu'ils ont de la Juſtice des idées plus ſaines, que le Père Daniel. Il paroît aſſez que Mr. le Gendre eſt du ſentiment de ces Evêques dont il parle, „ * qui murmuroient hautement de cette excommunication de Raymond „ II. diſant, qu'il n'étoit point juſte de condamner qui que ce fût, & moins encore un Souverain, ſans l'avoir convaincu, & ſans avoir „ même informé des crimes dont on l'accuſoit". Tous ces Auteurs nous parlent de la † pénitence que fit Raymond II., qui n'étoit pas moins honteuſe que celle de ſon Père, & qui lui fut auſſi inutile, puiſqu'à quelques morceaux près, qu'on lui laiſſa par pitié, il fut dépouillé de ſes Terres. S. Louis le renvoya en ſon Pays; le Légat l'y accompagna, & obligea Raymond d'y établir l'Inquiſition, qui, dit Mézéray, ‡ „ exerça d'extrêmes rigueurs, & fut cauſe encore „ de pluſieurs troubles & maſſacres". En vérité, eſt-ce ſelon les notions les plus communes de la Juſtice, que ces Etats furent ôtés par des Papes & des Conciles à ces deux Comtes de Toulouſe, & donnés à Simon de Monfort, & enſuite à Jeanne fille de Raymond II., qui devoit épouſer Alphonſe frère de S. Louis? Le Comté de Toulouſe appartenoit-il plus à Innocent III & à Honoré III, que l'Amérique n'appartenoit à Alexandre VI; & Monfort ou Alphonſe avoient-ils plus de droit au Comté de Toulouſe, que Cortez & Piſarro, ou leur Maître le Roi d'Eſpagne, n'en avoient au Mexique & au Pérou; ou que les Romains n'en avoient à l'Ile de Chypre, * dont le vertueux Caton d'Utique s'empara, par droit de bienſéance, & ſans que les habitans de cette Ile euſſent donné le moindre lieu à une guerre ſi injuſte? Le Père Daniel lorſqu'il écrit l'Hiſtoire de la Ligue, n'a pas craint de blâmer la Sorbonne, de ce qu'après la mort du Cardinal de Bourbon, † elle fulmina contre ceux qui reconnoitroient aucun Roi Hérétique, ou Fauteur d'Hérétiques; & décida

* Voyez le Gendre ubi ſupra p. 275.

† Voyez Daniel vol. 3. p. 9. Mézéray, vol. 2. p. 712. & le Gendre vol. 3. p. 298.

‡ Mézéray ubi ſupra.

* Voyez Florus Lib. 3. cap. 9.

† Voyez Daniel vol. 6. p. 367. 368.

cida que c'étoit mourir Martyr, que de mourir les armes à la main contre un tel Roi : déciſion qui fut confirmée par le Parlement de Paris. Si cette manière de procéder étoit injuſte à l'égard de Henri IV, elle ne l'étoit pas moins à l'égard des deux Comtes de Toulouſe, & notre Jéſuite l'auroit ſans doute trouvée telle, ſi Louis XIV avoit été Petit-Fils de ces Princes. Les mêmes idées d'équité auroient dû empêcher le Père Daniel de faire un Héros de Simon de Montfort, au moins un Héros Chrétien, & de dire qu'il étoit * digne Chef d'une guerre ſainte, & qu'il ſoutenoit glorieuſement cette qualité. Le Père Daniel qui nous dit que Simon de Montfort étoit ſi diſtingué par ſa piété, & par ſon éloignement de toute ſorte de débauche, louera-t-il auſſi la juſtice de ce prétendu Héros, & étoit-ce ſur les notions les plus communes de l'équité, que Simon ſe régloit, dans le deſſein que, ſelon l'Auteur, il avoit † de retenir les conquêtes qu'il avoit faites ſur le Comte de Toulouſe ? Il eſt certain que des Auteurs Catholiques n'ont pas ainſi jugé du Comte de Montfort. Comme on n'a rien répondu à la citation que Mr. Jurieu a tirée d'un de ces Auteurs, & que même le Père Daniel dit quelque choſe d'aprochant, rien n'empêche que nous ne nous ſervions du témoignage de ce prémier Ecrivain, pour juger du caractère de Simon. „ ‡ C'étoit une choſe très „ louable, dit cet Hiſtorien, de châtier ceux „ qui s'étoient égarés de la Foi ; mais c'étoit „ un grand crime de preſſer exceſſivement ſes „ Vaſſaux, en amoncelant ſur eux miſères ſur „ miſères, en violant femmes & filles, & en „ retenant le bien d'autrui : mais comme je „ penſe, le deſir de règner l'aveugla. Ce qui eſt „ aiſé à connoitre par les mauvais traitemens, „ les oppreſſions & les extorſions de l'innocent „ peuple de Toulouſe". Ceci eſt aſſez conforme à ce que nous dit le Père Daniel lui-même, „ * que les habitans de Toulouſe rachetérent „ le

* Voyez Daniel vol. 2. p. 676. 677.

* Voyez Ibidem p. 676.

‡ Nog. Hiſt. de Toulouſe Lib. 3. c. 10. apud Jurieu Hiſt. du Papiſme vol. 4. cap. 1. p. 16.

* Voyez

Daniel vol. 2. p. 733.

„ le pillage, au prix de trente mille marcs d'argent; mais que la manière dont cette ſomme „ fut exigée du Peuple, & la rigueur dont „ on uſa envers ceux qui ne payérent pas aſſez promtement, irrita extrêmement les eſprits".

On trouve une infinité d'exemples ſemblables dans le Père Daniel, de pareil manque de juſtice & d'équité. Comme tous les Hiſtoriens & les Auteurs François, même les plus modérés, comblent de louanges Thomas Becquet, & le traitent de Saint & de Martyr, je ne voudrois pas en faire un crime au Père Daniel en particulier, puiſque Mézéray & Mr. du Pin parlent à peu près de Thomas, comme notre Auteur; ce qui ne doit pas ſurprendre, quand on voit Collier Auteur Anglois Proteſtant en faire un Saint, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre, comme feu * Mr. de Salisbury le lui a reproché. Cependant le Père Daniel auroit dû nous dire ce que nous dit Mr. du Pin, † que Becquet avoit promis d'obſerver les coutumes du Royaume, & même les 16 Articles de Clarendon, qu'il prétendoit être ſi contraires à l'immunité Eccléſiaſtique. Le Père Daniel eſt apparemment bon Régaliſte, & n'eſt pas, ſans doute, ami de la mémoire des Evêques d'Alets & de Pamiers, qui, ſous Louis XIV, ont ſouffert pour les mêmes maximes que ſoutenoit Becquet ſous Henri II. d'Angleterre. Le Père Daniel ne prétend point non plus, que les Eccléſiaſtiques ſoient exemts de la Puiſſance ſéculière, qui étoit encore ce que prétendoit notre prétendu Saint & Martyr. Cependant le Père Daniel qui, ſelon ſes principes, doit croire que Becquet avoit tort, nous vient dire gravement, „ ‡ que „ la Canoniſation de Thomas le juſtifie ſuffiſamment contre les Satyres des Hérétiques, & „ contre les réflexions malignes de certaines „ gens, plus politiques que Catholiques". On ne voit point ce tour d'eſprit Miſſionnaire dans Mé-

* Voyez Burnet Préface du 2. vol. de l'Hiſt. de la Réform.

† Voyez du Pin Biblit. Eccl. vol. 9. p. 135.

‡ Voyez Daniel vol. 2, p. 556.

Mézéray, ni dans Mr. du Pin ; & on voit bien que la ſeule Canoniſation de Becquet le leur fait regarder comme un Saint. * On trouveroit bien étrange aujourd'hui, dit Mézéray fort judicieuſement, „ qu'un Evêque tînt tête ſi hautement à ſon Prince pour de ſemblables choſes ; mais en ce tems-là, les plus gens de bien étoient perſuadés que ces libertés de l'Egliſe étoient les colomnes de la Religion ". Mr. le Gendre n'eſt auſſi pas moins équitable, dans le détail de cette affaire, quoiqu'il deſapprouve le meurtre de Becquet; & en particulier il nous dit, avec Mr. du Pin, ce que ne nous dit pas le Père Daniel, & qui eſt ſans doute une omiſſion très criminelle, † „ que Becquet lui-même avoit juré l'obſervation des Loix, qu'il vouloit faire révoquer au Roi.

* Mézéray vol. 2. p. 648.

† Voyez le Gendre vol. 3. P. 156-159.

De même le Père Daniel blâme, à la vérité, la Ligue & les Ligueurs, & il ne diſſimule point les excès de ſédition & de fureur où elle s'emporta, contre ſon légitime Souverain ; mais en même tems il tâche, ſi-non de la juſtifier, du moins de l'excuſer, en affectant de faire remarquer par-tout, l'eſprit de ſédition qu'il impute aux Proteſtans. C'eſt ainſi, qu'en parlant de la Conférence de Bayonne, (*a*) il remarque que les Chefs du Parti Proteſtant en France, & en Flandres, prirent entre eux des liaiſons à l'occaſion de cette Conférence. De même, en parlant de la manière dont la Ligue ſe forma, à l'occaſion de l'Edit de Pacification de 1576, il nous donne à la vérité fort au long, la prémière Formule d'aſſociation qu'il a tirée de la ‡ Popelinière; mais en même tems il prétend que les Huguenots avoient fait la même choſe, dans l'Af-

‡ Daniel vol. 6 p. 40.

(*a*) Voyez Daniel vol. 5. p. 847. 847. Mézéray n'eſt pas beaucoup plus équitable, lorſqu'il dit, que le procédé des uns & des autres (c'eſt-à-dire des Proteſtans & des Ligueurs) fut preſque tout pareil, &c. Voyez Mézéray vol. 6. p. 427.

l'Aſſemblée de Milhaud: mais que ne dit-il auſſi qu'il eſt bien plus facile d'excuſer les Ligues des Proteſtans, que celle des Catholiques? On pourſuivoit les prémiers à toute outrance, on les maſſacroit impunément, & non ſeulement on déclaroit, mais même on exécutoit par-tout le deſſein qu'on avoit formé, de les exterminer par le fer & par le feu. Je n'examinerai pas ici, ſi la défenſe eſt légitime en de pareilles circonſtances, & ſi on eſt dégagé de la fidélité & de la ſoumiſſion qu'on doit à un Gouvernement, lorſque ce Gouvernement traite les hommes comme des bêtes, lorſque, ſans forme de procès, on fait maſſacrer des innocens, & que pour y mieux réuſſir, non ſeulement on permet, mais même on excite contre eux des émeutes populaires, ce qui étoit un des moyens dont * Juſtin Martyr nous apprend que de ſon tems les Magiſtrats Païens ſe ſervoient, pour exterminer les Chrétiens, ſouvent contre la volonté & les Arrêts mêmes des Empereurs. Mais quand même un pareil traitement ne diſpenſeroit pas les Sujets de la ſoumiſſion qu'ils doivent à leurs Souverains; quand même il y auroit de la Rebellion dans ces Ligues des Proteſtans, n'y a-t-il entre eux & les Ligueurs aucune différence de circonſtance? Je veux bien que des gens qu'on pouſſe à bout, & à qui tout le monde peut courir ſus impunément, aient été des Rebelles, quoiqu'ils ne ſe ſoient ſoulevés & confédérés, que pour ſe délivrer d'une injuſte & cruelle perſécution; mais ces gens ſont-ils dans le cas des Ligueurs, qui ne prirent d'autre prétexte de leur Révolte, que la tolérance qu'on accordoit aux Proteſtans? N'étoit-ce pas aſſez pour les Ligueurs, & n'eſt-ce pas aſſez par-tout pour la Religion dominante, non ſeulement de ſervir Dieu en toute liberté, ſuivant les ſentimens de leur Conſcience, mais encore d'être en poſſeſſion de tous les Emplois Civils, & de toutes les Dignités Eccléſiaſtiques? Faut-il encore lui accorder

* Voyez Juſtin Martyr Apol. 1. c. 8. 9. p. 135. Ed. Grab. vide Kortholtum in loc.

corder le droit de persécuter ceux qui sont d'une Religion différente ? Et trouveroit-on bon que les Protestans d'Angleterre & de Hollande se soulevassent, parce que dans ces deux Pays, le Souverain ne juge pas toujours à propos d'exécuter à la rigueur, les Loix contre les Catholiques? Le Père Daniel, qui a tant pris soin de remarquer, que l'esprit de Révolte accompagne toujours l'esprit d'Héréſie, n'auroit-il point dû se souvenir, que jamais Synode ni Assemblée Ecclésiastique Protestante n'ont fait, sur l'autorité des Souverains, des décisions semblables à celles que fit la Sorbonne, du tems de la Ligue? Le massacre de la S. Barthelemy n'intéressoit-il pas autant les Protestans, que le meurtre des Guises intéressoit les Catholiques ? & la foi publique ne fut-elle pas violée d'une manière mille fois plus criante dans la prémière, que dans la dernière de ces occasions ? Cependant aucune Assemblée Ecclésiastique Protestante, ni en France, ni en Flandres, ni en Angleterre, ne s'avisa après la S. Barthelemy, de décider, comme fit la Sorbonne après le meurtre du Duc de Guise, que les Peuples peuvent prendre les armes, s'unir & lever de l'argent contre un Prince qui avoit violé la foi publique, & qu'on étoit dispensé du serment de fidélité qu'on lui avoit fait. Le Père Daniel avoue, à la vérité, les intrigues du Père Matthieu Jésuite en faveur de la Ligue ; mais en même tems il croit beaucoup l'excuser, par la Lettre qu'il écrivit au nom de Grégoire XIII, aux Ligueurs, qui vouloient attenter à la personne de Henri III, & à qui le Père Matthieu remontre, que nul motif n'autoriseroit ce crime ; * „ mais que, vu les „ mauvais conseils de ceux qui gouvernoient ce „ Prince, sa Sainteté ne trouveroit pas mauvais, „ qu'on se mît en état de le contraindre d'user „ de son Autorité, en faveur des Catholiques, „ contre les Hérétiques". Il seroit à souhaiter que le Père Daniel eût donné à cette décision

* Voyez Daniel vol. 6. p. 127.

les noms qu'elle mérite, & qu'il donneroit, ſans doute, à notre Convocation d'Angleterre, ou à notre Archevêque de Cantorbéry, s'ils s'aviſoient de décider, qu'on peut contraindre le Roi de la Grande Bretagne à uſer de ſon Autorité, en faveur des Proteſtans, contre les Catholiques-Romains, quoique pourtant ces derniers refuſent de reconnoitre l'Autorité du Roi, quoiqu'ils le traitent d'Uſurpateur & d'Hérétique, quoiqu'en un mot ils n'aient jamais donné au Gouvernement aucune aſſurance de leur fidélité, & qu'ils refuſent conſtamment de prendre les ſermens ordonnés par les Loix.

Voilà ce qui fait voir que le Père Daniel n'a pas, dans ſon Hiſtoire, obſervé fort exactement les règles de la Juſtice & de l'Equité, & qu'il ſemble avoir cru, que ces règles n'étoient pas faites pour ceux d'un Parti contraire au ſien. Car ce n'eſt que ſous cette idée, que je conſidère les Proteſtans, en ce que je viens de dire. Mézéray leur rend plus de juſtice là-deſſus, que le Père Daniel; & lorſqu'il fait l'Hiſtoire de la ſeconde priſe d'armes, il ne diſſimule point que „ * les Proteſtans avoient raiſon de ſe plaindre, „ qu'on reſtreignoit chaque jour la liberté qui „ leur étoit accordée par les Edits, en ſorte „ qu'on les avoit réduits preſque à rien, que le „ Peuple leur couroit ſus aux endroits où ils é„ toient les plus foibles, & qu'en ceux où ils „ pouvoient ſe défendre, les Gouverneurs ſe „ ſervoient de l'autorité du Roi, pour les op„ primer". Il avoue de plus „ que le Prince „ de Condé & l'Amiral, ſur ces plaintes qui „ leur furent portées, répondoient toujours, „ qu'il falloit tout endurer, plutôt que de re„ prendre les armes; mais que, quand un des „ Principaux de la Cour leur eut donné avis „ bien exprès, qu'on avoit réſolu de ſe ſaiſir „ du Prince & de l'Amiral, pour tenir le pré„ mier dans une priſon perpétuelle, & pour fai„ re monter l'autre ſur un échaffaut, ce fut a„ lors

* Mézéray Abr. Chron. vol. 5. p. 95.

„ lors qu'ils réſolurent, non ſeulement de ſe „ défendre, mais même d'attaquer leurs enne- „ mis à force ouverte, & pour cet effet, de „ chaſſer le Cardinal de Lorraine d'auprès du „ Roi, & tailler les ennemis en pièces ". Il eſt vrai, que ce qu'ajoute Mézéray, paroît d'abord inſinuer que les Proteſtans avoient quelque autre deſſein plus criminel: mais en vérité, quand on penſe que dans les guerres civiles, on en vient à des extrémités, où on n'auroit oſé penſer en les commençant; quand on penſe à la funeſte cataſtrophe des guerres civiles d'Angleterre, que je ſuis perſuadé que Cromwell lui-même ne croyoit pas terminer par l'exécution publique de ſon Roi; on croira que Mézéray n'a peut-être pas eu tort d'ajouter que, * „ c'é- „ toit le prémier but des Proteſtans de chaſſer „ le Cardinal de Lorraine; mais que perſonne, „ non pas même aucun d'eux, n'auroit pu dire „ juſques où le ſuccès les eût portés ".

* Voyez Mézeray Ibid.

En général il auroit été à ſouhaiter, qu'à ne conſidérer les Proteſtans, que comme une Faction dans l'Etat, le Père Daniel eût eu plus d'égard à cette fatalité qui produit ſouvent des guerres civiles, ſans un deſſein formé même de la part des Chefs, ou même ſans qu'on puiſſe trop bien ſavoir de quel côté eſt la juſtice. Rien n'étoit plus judicieux, que ce qué répondirent les habitans de Marſeille à Céſar, pour juſtifier le refus qu'ils lui firent de le recevoir dans leur Ville & dans leur Port. Céſar ne jugea pas à propos de ſe payer de cette réponſe; mais cependant les Marſeillois avoient raiſon de lui repréſenter, (a) „ qu'ils avoient appris que le „ Peuple Romain étoit partagé en deux Factions, „ ſous l'autorité de Céſar & de Pompée; & qu'il „ ne

(a) *Intelligere ſe diviſum eſſe Populum Romanum in partes duas; neque ſui judicii, neque ſuarum eſſe virium diſcernere, utra pars juſtiorem habeat cauſam.* Cæſar de Bello civili Lib. 1. p. 475.

„ ne leur appartenoit pas de juger de ſi nobles „ différends". C'eſt principalement des guerres de Religion, & ſur-tout de celles dont il s'agit ici, qu'on peut dire, ce que Cicéron dit de cette même guerre civile de Céſar & de Pompée: (*a*) „ La dignité des Chefs étoit à peu près „ égale, quoiqu'il n'en fût pas de même de ceux „ qui ſuivoient chaque Parti, entre qui il y a„ voit moins d'égalité; la juſtice de la cauſe „ pour laquelle on prenoit les armes, paroiſſoit „ douteuſe; & dans chaque Parti il y avoit quel„ que choſe qu'on pouvoit approuver". C'eſt une penſée que le Père Rapin a miſe en œuvre, en parlant des guerres civiles, où Louis II. Prince de Condé fut engagé, & qu'on peut appliquer à celles dont ſon Biſaieul Louis I. fut le Chef; ce qui fortifie encore cette reſſemblance de caractères & d'avantures, de vertus & de défauts, que le Père Daniel * a trouvée entre ces deux Princes de Condé. Dans ces deux guerres, où ces deux Héros ſe ſont trouvés malheureuſement engagés, on peut dire avec le Père Rapin, † „ qu'il ſeroit difficile de bien démêler „ l'innocent d'avec celui qui ne l'étoit pas, par „ le mêlange de ces différens intérêts, d'où ſe „ formérent tant de bonnes & de mauvaiſes in„ tentions, qui penſérent perdre le Royau„ me".

De plus, & ceci tombe encore ſur la Morale de l'Hiſtoire, le Père Daniel n'a pas toujours obſervé cette maxime ſi rebattue par les Maitres de l'art, & ſi peu pratiquée par les Hiſtoriens, que lorſqu'ils écrivent, ils ne doivent rien donner à la haine ou à l'amitié. Il ne s'eſt pas toujours ſouvenu de ce que dit Lucien, (*b*) que le but

* Voyez Daniel vol. 5. p. 902. 903.

† Rapin dans *le Magnanime*, ou Eloge du Prince de Condé, p. 30.

(*a*) *Principum dignitas erat penè par, non par fortaſſè eorum, qui ſequebantur; cauſa tam dubia, quod erat aliquid in utraque parte, quod probari poſſet.* Cicer. pro Ligar. num. 19.

(*b*) Ἔνεργον ἰσόριας καὶ τέλος τὸ χρήσιμον, ὁ ἐκ τοῦ ἀλη-

but de l'Hiſtoire à quoi un Hiſtorien doit principalement s'attacher, c'eſt l'utilité; & qu'une Hiſtoire ne peut être utile, qu'entant qu'elle eſt vraie: & il n'a pas toujours évité le défaut que le même Lucien reproche à Théopompe, que dans les faits qu'il raconte, (*a*) il eſt plutôt accuſateur qu'Hiſtorien. Le Père Daniel a aſſez pratiqué cet autre précepte de Lucien, qui veut qu'un (*b*) Hiſtorien ſoit ſans Nation, c'eſt-à-dire qu'il ſe dépouille en écrivant de ces préjugés nationaux, qui font qu'on attribue par-tout à ceux de ſa Nation une ſupériorité de valeur & de génie, par deſſus les autres Nations, avec qui elle a quelque choſe à démêler. A cet égard on peut dire, que le Père Daniel eſt plus judicieux & plus ſincère que Tite-Live, s'il eſt vrai (ce que j'avoue qui ne me paroît pas) que ce dernier dans ſon Hiſtoire donne dans toutes choſes l'avantage aux Romains, par deſſus les Carthaginois; au-lieu que le Père Daniel donne très ſouvent le tort aux François, dans les Batailles qu'ils perdirent. Sans parler de Philippe de Valois & de Jean, qui ſans doute n'étoient pas des Princes à comparer à Edouard III, & à ſon Fils le Prince de Galles; on peut voir par le caractère qu'il donne de François I. * qu'il regarde ce Prince, comme étant fort inférieur à Charles-Quint en tout, excepté peut-être le courage. C'eſt de cette impartialité des anciens Hiſtoriens que vient le mérite de leurs Hiſtoires, & c'eſt ce qui fait qu'on n'y voit pas ces omiſſions criminelles, ces déguiſemens honteux, ce déchainement contre les mérites les plus brillans, & les caractères les plus irrépro-

* Voyez Daniel vol. 5. p. 434.

cha-

ἀληθοῦς μόνου συνάγεται. Lucian. de conſcrib. Hiſt. p. 665. vol. 1. Ed. Bened. 8.

(*a*) Ὡς κατηγορεῖν μᾶλλον ἢ ἱστορεῖν τὰ πεπραγμένα. Idem de Theopompo. Ibid. p. 705.

(*b*) Ἀπολις αὐτὸ νόμος ἀβατίλευτος. Idem Ibid. p. 695.

chables, qu'on voit dans la plupart des Hiſtoriens modernes. Ce ſont-là des défauts que la diverſité des Religions, comme je le dirai bientôt, a cauſé dans l'Hiſtoire moderne; ce qui n'avoit pas lieu dans celles des anciens Grecs & Romains, où le Prince d'Orange & l'Amiral de Coligny auroient été célébrés comme des Héros du prémier ordre. On ne voit point * Thucydide couvrir d'injures Braſidas & Cléon, dont les intrigues l'avoient fait bannir d'Athènes ſa Patrie; & comme il rend également juſtice aux deux Partis, dans la guerre du Péloponnèſe qu'il décrit, & qu'il n'a rien donné au reſſentiment ni à la Patrie, ce n'eſt pas par ſon Hiſtoire, qu'on peut voir qu'il ait été Athénien ou exilé. On ne voit point Polybe à cauſe des différentes liaiſons qu'il avoit avec eux, de parti, d'amitié ou de famille, entreprendre de juſtifier la conduite d'Aratus, de Philopœmen, & de ſon propre Père Lycortas; & il ne fait point de difficulté de les blâmer, pour peu qu'ils y donnent lieu par leurs actions. Pour laiſſer là ces exemples allégués par tous les Maitres de l'art, tout le ſeptième Livre de Céſar ſur la guerre des Gaules, n'eſt preſque autre choſe qu'un éloge continuel de Vercingentorix, qui avoit fait ſoulever preſque toutes les Gaules contre Céſar, & qui l'avoit mis à deux doigts de ſa perte. Quelle louange pourtant que celle qu'il donne à Vercingentorix! mais qui eſt bien plus forte dans le Latin de Céſar, que dans ce François de d'Ablancourt, où en parlant de la harangue que fit Vercingentorix après la priſe de Bourges, il dit que cette harangue fut reçue avec applaudiſſement, (a) „ parce qu'on voyoit que Vercingen„ torix ne ſuccomboit, ni ne ſe cachoit dans „ l'ad-

* Voyez Voſſius de Art. Hiſt. c. 3. p. 56. Ed. 1653. in 4.

(a) *Itaque ut reliquorum imperatorum res adverſæ auctoritatem minuunt, ſic hujus ex contrario dignitas, incommodo accepto, in dies augebatur.* Cæſar de Bello Gallico. Lib. 7.

„ l'adverſité, de ſorte, que ce qui fait perdre „ le crédit aux autres, ne ſervit qu'à augmenter „ le ſien". Et c'eſt, pour le dire en paſſant, un éloge que ſes ennemis mêmes ont donné à notre Guillaume III, le Héros de tous les Proteſtans qui aiment leur Religion, & de tous les gens d'honneur qui aiment la liberté.

* *Il a bien fait du fracas & du bruit,*
L'Uſurpateur depuis quatre vingts-huit.
Toujours vaincu, jamais rien ne lui nuit.
Seul de la guerre il recueille le fruit.
A t-il un ſort, a-t-il un caractère?

* Voyez Poëſies, Franç. de Regnier Deſmarais vol. 1. p. 282.

Sur-tout il y a de certains caractères, dans l'admiration deſquels tous les Partis ſont d'accord, & que, ſans faire un tort extrême à ſa propre réputation, un Hiſtorien ne peut entreprendre de flétrir. † Le reproche de lâcheté & de manque de courage que Velléius Paterculus fait à Germanicus, n'a pas fait grand tort au Héros; mais il en a fait beaucoup à l'Hiſtorien: d'autant plus que dans un autre endroit de ſon Hiſtoire, qui eſt contradictoire au prémier, (*a*) Velléius a été forcé de rendre juſtice aux grands exploits de Germanicus. On a déteſté l'infame complaiſance de Velléius pour Tibère, qu'il flatte aux dépens d'un jeune Héros, que les plus honnêtes & les plus habiles gens qui ont écrit l'Hiſtoire de ce tems-là, (*b*) tels que Suétone, & Tacite, ont comblé de louanges. Il y a de grands hommes dont le mérite eſt ſi univer-

† *Plerasque ignavè Germanicus*, &c. Velleius Pater. Lib. 2. p. 112. cap. 125.

(*a*) *Quibus præceptis inſtructum Germanicum ſuum imbutumque rudimentis militiæ ſecum acta, domitorem recepit Germania? Quibus juventam ejus exaggeravit honoribus (Tiberius) reſpondente cultu triumphi rerum, quas geſſerat, magnitudini.* Ibid. p. 115. cap. 128.

(*b*) Voyez Tacite Annales Lib. 2. c 63. Suetone *in Caligula* c. 3. p. 386—388. & *quæ ex Dione Caſſio* Lib. 57. *habet Caſaub. in loco.*

verſellement reconnu, qu'il eſt également inutile d'en faire, ou des éloges, ou des ſatyres. On leur peut appliquer ce beau paſſage de Tite-Live, que nous a conſervé S. Jérôme, où l'Hiſtorien parle de Cicéron, qui avoit loué Caton d'Utique, & de Céſar qui l'avoit blâmé. Quand il s'agit de grands caractères ſemblables à celui de Caton, de Coligny, ou du Roi Guillaume III, on peut dire de ces généreux Défenſeurs de tout ce que les hommes ont au monde de plus cher, ce que Tite-Live dit de Caton même, (*a*) „ que perſonne n'avoit augmenté ſa gloire en „ le louant, ni ne l'avoit diminuée en le blâ„ mant; quoique de très grands génies euſſent „ fait l'un & l'autre". L'Amiral de Coligny eſt un Héros de cet ordre, & c'eſt ce qu'auroit dû conſidérer le Père Daniel, lorſqu'il parle de ce grand homme, dont, à l'exemple du ſeul Maimbourg, il tâche de rendre la probité ſuſpecte, & qu'il fait ſe déclarer pour les Proteſtans par Politique, au-lieu que ce même Amiral eſt le Héros du Laboureur, de Mézéray, & en dernier lieu, de Mr. le Gendre. * Ce dernier, en comparant l'Amiral avec le Duc de Guiſe, dit „ qu'ils „ étoient tous deux ſincèrement zélés pour la „ Religion", le Duc pour l'ancienne, l'Amiral „ pour la nouvelle"; ainſi il n'y a pas d'apparence que l'Amiral ſe ſoit mis à la tête des Proteſtans, uniquement pour avoir des moyens & un prétexte de faire la guerre civile en France, ni qu'il ait tenu le diſcours, que le Père Daniel lui fait tenir, dans l'Aſſemblée de la Ferté. † „ Nous „ nous mettrons par-là à couvert des reproches „ qu'on nous fait, de vouloir brouiller le Ro„ yaume par notre ambition, & par le deſir d'a„ voir

* Voyez Mr. le Gendre vol. 4. p. 378.

† Voyez Daniel vol. 5. p. 642.

(*a*) *Cujus gloria neque profuit quiſquam laudando, nec vituperando quiſquam nocuit; cum utrumque ſummis prediti fecerint ingeniis.* Tit. Liv. apud Hieron. Prolog. Lib. 2. in Oſeam. Vide le Clerc Bib. Choiſ. vol. 9. p. 203.

„ voir part au Gouvernement, & aux Charges „ de l'Etat. La guerre que nous entreprendrons, aura pour motif des raiſons & des intérêts de conſcience, & ſera une guerre de „ Religion". Ce diſcours n'eſt guères du caractère de l'Amiral, & ne peut avoir été tenu que par un homme ſans honneur, auſſi-bien que ſans Religion, qu'il ſaiſit comme un prétexte, pour avoir lieu de mettre en feu ſa Patrie. Mézéray eſt beaucoup plus équitable, & reconnoit que le Prince de Condé, l'Amiral & Dandelot ſon frère étoient notoirement imbus des nouvelles Opinions, & favoriſoient ceux qui les profeſſoient, longtems avant que d'oſer s'en déclarer les Chefs; & il ajoute que ce ne furent que les perſécutions qu'on leur faiſoit, & les rigueurs qu'on exerçoit contre eux, qui les firent réſoudre à prendre les armes, & à s'embarquer dans l'entrepriſe d'Amboiſe. * „ A la fin, dit „ Mézéray, ces miſérables preſſés à toute extrémité s'unirent enſemble, afin d'éteindre „ les feux qui étoient allumés pour les brûler; „ mais ils n'en demeurérent pas à la défenſe, le „ deſeſpoir les porta plus loin". Après quoi il fait l'Hiſtoire de l'affaire d'Amboiſe. Le Père Daniel à la vérité † n'ajoute pas beaucoup de foi à ce que la Bigne Secrétaire de la Renaudie dépoſa, que dans la Conſpiration d'Amboiſe, on en vouloit à la perſonne du Roi; mais il ne dit nulle part ce que dit Mézéray, & en dernier lieu, Mr. le Gendre, ‡ „ que ce furent les per- „ ſécutions qu'on fit aux Huguenots, qui fu- „ rent cauſe de cette Conſpiration". Le Père Daniel devoit-il raconter, avec tant de marques de complaiſance & d'approbation, la conduite de Villegagnon, * qui, dit-il, de Diſciple, devint grand ennemi de Calvin, dont il avoit porté la Religion dans l'Amérique: au-lieu que Mézéray nous parle de ce Villegagnon, comme d'un ſcélérat, que l'Amiral avoit envoyé à la

* Voyez Mézéray vol. 5. ſur l'An 1560. P. 17.

† Voyez Daniel vol. 5. p. 667.

‡ Voyez le Gendre, vol. 4. p. 387.

* Voyez Daniel vol 5 p. 651. 652.

Floride, parce qu'il le croyoit attaché aux nouvelles Opinions ; „ mais cet homme, dit Mé-
* Voyez Mézéray vol. 5. p. 106. sur l'An 1568.
„ zéray, * lui avoit manqué de parole, & fort „ maltraité ceux qui les profeſſoient". Avec quelle vivacité Mézéray ne décrit-il point ce Conſeil de Charles IX, qui étoit à demi Eſpagnol; & qui ſans l'interpoſition de l'Amiral, auroit, à la requête de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne,
† Voyez Ibidem. p. 108.
donné la tête de Dominique de Gourgues, † ce Vengeur de ſa Patrie & ce Libérateur de la Floride, comme l'appelle Mézéray, & qui avoit vengé ſur les Eſpagnols le cruel maſſacre, que ceux-ci avoient fait des François dans ce pays-là, non pas, diſoient-ils, comme François, mais comme Luthériens? Ce que dit Mézéray de l'Amiral, (a) „ qu'il ſe portoit avec chaleur „ dans tout ce qui touchoit l'honneur de la Na„ tion Françoiſe"; c'eſt ce que le Père Daniel
‡ Voyez Daniel Vol. 5. p. 783.
auroit bien de la peine à prouver, de ſon Héros, François Duc de Guiſe. ‡ Toujours lié avec Philippe II. qui ne cherchoit qu'à brouiller tout en France, * ce prétendu Héros, comme
* Voyez Jurieu Apol. pour la Réform. vol. 2. c. 10. p. 327-333.
Mr. Jurieu l'a fait voir par Brantôme, & par Mr. le Laboureur, ne penſoit qu'à exterminer les Bourbons, l'unique reſte de la famille de Hugues Capet, pour mieux ſe frayer le chemin au Trône; ce qui s'accorde aſſez avec ce que le Père Daniel raconte lui-même, † de tous les
† Voyez Daniel vol. 5. p. 651. 652.
mouvemens qu'un peu avant la mort de François II., le Duc de Guiſe ſe donna pour tâcher de faire périr le Roi de Navarre, avec le Prince de Condé, que ce Duc avoit fait condamner à perdre la tête. Quand on a lu toutes ces menées

(a) Voyez ibid. p. 109. Rien ne fait plus d'honneur à tout le Corps des Proteſtans en général, que ce que dit ailleurs Mézéray : „ Que leur Cauſe ſe trouvant „ en quelque façon jointe avec les intérêts de l'E„ tat, ceux qui ſe piquoient d'être bons François, „ les ſoutenoient indirectement". Mézéray vol. 6. p. 414.

nées du Duc dans le Père Daniel lui-même, on ne comprend point qu'à l'occaſion de ſa mort, il puiſſe dire * „ qu'on n'accuſa ce Duc que „ d'ambition: mais qu'il fut au moins la modé- „ rer, juſques au point de ne ſe ſervir, pour „ accroitre ſa puiſſance, ni de trahiſon, ni de „ perfidie ". Le caractère que Mr. de Thou fait de ce Duc de Guiſe, eſt bien plus judicieux, & fait bien voir que cet illuſtre Préſident ne regardoit pas ce Prince, comme exemt d'une ambition très criminelle. (a) „ Il reconnoit à la „ vérité, que le Duc de Guiſe étoit un des plus „ grands hommes de ſon ſiècle; mais il ajoute „ que ce Prince généreux aiant trouvé le Ro- „ yaume déchiré par des factions, & ſa grande „ naiſſance faiſant qu'il avoit peine à demeurer „ dans l'état d'un particulier, il ſe laiſſa entrai- „ ner par ſon frère le Cardinal de Lorraine, qui „ étoit un homme d'un eſprit violent, & par „ qui le Duc ſe laiſſa perſuader de ſe joindre à „ l'une des Factions ".

* Voyez Ibid. p. 789.

Mais ma plus forte preuve des défauts qu'il y a dans la Morale du Père Daniel, eſt tirée de certaines maximes de Morale relâchée, qu'on trouve dans ſon Hiſtoire, & qui font voir que notre Auteur n'a pas des idées fort exactes des principaux devoirs de la Morale, même les plus communs, ni de la nature de la piété que demande la Religion Chrétienne.

Lucain, entre les louanges qu'il donne à Caton, loue ſa chaſteté & ſon abſtinence des plaiſirs les plus légitimes.

(a) Ce

(a) *Vir utique noſtrâ ætate, vel fatente invidiâ, maximus——ſed factionibus ſciſſo regno vir generoſus, & natalium prærogativâ ac virtute inſitâ privatum modum ſupergreſſus, à Carolo Cardinali fratre turbidi ac violenti ingenii homine perſuaſus, cujus conſilia interdum averſabatur, & ipſe in partes tranſiit.* Thuan. Lib. 33. p. 692. Ed. Offen. ſur l'An 1563.

(a) *Ce qui flate les ſens ne va point juſqu'à lui,*

. . . . . .

Sur les chaſtes deſirs d'une ſainte lignée,
Il ſe règle l'uſage & les droits d'Hyménée, &c.

Or ſi dans un tems, & dans une Religion, où l'impureté la plus outrée ne paſſoit pas pour un crime, un Poëte & un jeune homme de qualité, comme Lucain, a loué la chaſteté de celui dont il fait par-tout ſon Héros, & qu'il préfère aux Dieux mêmes; le Père Daniel, lorſqu'il nous parle du concubinage de Charlemagne, n'auroit-il pas dû ſe ſouvenir de ſa Religion & de ſa Profeſſion? & n'auroit-il pas dû parler en Chrétien & en Religieux des excès ſcandaleux où ce grand Empereur s'abandonna là-deſſus? On ne peut pas nier que notre Auteur n'ait blâmé l'incontinence de Charles VII, de Charles VIII & de Henri IV, & en général de tous les Rois dont il parle, & qui ont été ſujets à ce vice; mais cependant le Père Daniel devoit-il excuſer le concubinage de Charlemagne, & le faire paſſer pour un mariage légitime? Je crains d'en impoſer au Père Daniel, c'eſt pourquoi je rapporte ſes propres paroles. * „ Une ſeule choſe incompatible avec la ſainteté, peut lui faire conteſter „ ce glorieux titre, c'eſt ſon incontinence, en „ cas qu'elle fût auſſi bien avérée que pluſieurs „ le prétendent. On attaque la réputation de „ ce Prince ſur ce point-là, par des argumens „ plus ſpécieux, ce me ſemble, que ſolides. Ce „ que j'ai dit ailleurs en parlant d'un autre de „ nos Rois, ſur le nom de concubine, qui ſignifioit alors une femme mariée, mais ſans „ certaines formalités, & qui n'avoit pas certai-

„ nes

* Voyez Daniel vol. 1. p. 511.

(a) ——*Veneriſque huic maximus uſus,*
Progenies, ...
—— —*nullosque Catonis in actus*
Subrepſit, partemque tulit ſibi nata voluptas.
Lucan. Lib. 2.

„ nes prérogatives, à cauſe de l'inégalité de la „ condition & du défaut de dot, ſuffit pour diſ- „ culper ce grand Roi; & après avoir bien peſé „ tout ce qui ſe dit ſur ce ſujet, pour & contre, „ la vérité me paroît être du côté de ceux qui „ le défendent" Comme Charlemagne avoit en même tems toutes ces Femmes, ou toutes ces Maitreſſes; ſelon les idées des Chrétiens & ſelon ce que dit S. Paul, * que pour éviter la paillardiſe, chacun ait ſa femme, & chaque femme ait ſon mari, la Polygamie n'eſt-elle pas un véritable adultère? Et parce que c'étoit un uſage commun dans la prémière Race, † où Dagobert a eu cinq Femmes à la fois, comme Pepin le Gros biſaieul de Charlemagne en avoit eu auſſi pluſieurs, en étoit-il plus permis pour cela, à Charlemagne, d'avoir à la fois tant de Femmes? Mr. le Gendre & Mézéray n'ont point connu ces prétendues Femmes de Charlemagne, & ils ont été ici beaucoup plus judicieux, que le Père Daniel. Mr. le Gendre avoue que ‡ Charlemagne aimoit trop les femmes; & Mézéray dit * „ que la gloire de ce Prince ſeroit „ ſans tache, comme elle eſt ſans pareille, ſi „ ce n'étoit qu'il eut trop d'incontinence pour „ les femmes": après quoi il ajoute qu'on ne marque point le nom de ſes Maitreſſes, dont le nombre ne fut pas petit. Le Père Daniel, auſſi-bien que Mr. le Gendre, parle en Cavalier, comme Mézéray parle en Eccléſiaſtique & en Religieux, de la rigueur dont Louis le Débonnaire en uſa, avec ſon Neveu Bernard Roi d'Italie, & de la pénitence qu'il en fit, par l'avis de ſon nouveau Miniſtre l'Abbé Adelhard; pénitence où, ſelon le Père Daniel, † „ Louis „ donna un exemple de piété & d'humilité Chré- „ tienne, qui édifia infiniment l'Egliſe, mais „ que la politique & la prudence, ſans doute, „ lui defendoient". Mézéray parle de tout cela d'une manière plus judicieuſe & même plus conforme à l'humanité, qui ſe révolte contre le ſup-

* 1 Cor. VII. 2.

† Voyez Mr. le Gendre vol. 1 p. 278 & p. 338.

‡ Voyez le Gendre ibid. vol. 2. p. 135. & 144.

* Voyez Mezéray vol. 1. p. 262.

† Voyez Daniel vol. 1. p. 533. & le Gendre vol. 2. p. 173-175. Voyez le

même ibidem p. 180—182. ſupplice de Bernard, à qui on creva les yeux, & qui en mourut. * „ Quiconque, dit Mézéray, „ trouble la paix dans un Etat, mérite la mort; „ mais ce fut une trop extrême rigueur, envers „ un jeune Prince de dix-neuf ans, & d'un On- „ cle envers un Neveu : auſſi Louis en eut de „ cuiſans remords toute ſa vie ; & les François „ ne lui pardonnérent pas cette cruauté". De même, le Père Daniel a-t-il prétendu excuſer les débordemens de Marguerite de Valois prémière femme de Henri IV, dans l'endroit où il cite ce que dit cette Princeſſe dans ſes Mémoires, que la répugnance qu'elle avoit à épouſer Henri IV, venoit de ce qu'il étoit Calviniſte ? Cela étoit faux, puiſque, comme dit l'Auteur, avec tous les autres Hiſtoriens, † Marguerite aimoit le Duc de Guiſe. Mais quand cela auroit été véritable, l'Auteur devoit-il dire, par manière d'éloge, que, quoiqu'elle fût ‡ d'une humeur un peu galante (car c'eſt ainſi que le Père Daniel parle des débordemens connus de Marguerite) elle étoit très Catholique? Ce n'eſt pas ainſi que Mézéray parle de cette Princeſſe, lorſqu'il décrit la vie qu'elle menoit dans l'Hôtel qu'elle avoit acheté au Fauxbourg S. Germain, & où elle s'étoit retirée, après qu'un de ſes Mignons eut été tué à la portière de ſon Caroſſe.

* Voyez Mézéray vol. 1. p. 289.

† Voyez Daniel vol. 5. p. 960.

‡ Ibid. p. 968.

* Voyez Mézéray vol. 6. p. 316. * „ Ce fut là, dit Mézéray, qu'elle tint ſa pe- „ tite Cour, le reſte de ſes jours, mêlant bizar- „ rement les voluptés & la dévotion, l'amour „ des Lettres & celui de la vanité, la charité „ Chrétienne & l'injuſtice : car comme elle ſe „ piquoit d'être ſouvent vue à l'Egliſe, d'entre- „ tenir des hommes ſavans, & de donner la „ dixme de ſes revenus aux Moines, elle fai- „ ſoit gloire d'avoir toujours quelque galante- „ rie, d'inventer de nouveaux divertiſſemens, „ & de ne payer jamais ſes dettes". Quelles idées encore de Morale & de Religion peut avoir le Père Daniel, lorſqu'il fonde ce qu'il dit de la prétendue piété de quelques-uns de ſes Héros,

Héros, ſur ce qu'ils étoient animés de cet eſprit de perſécution, ſi contraire à l'eſprit & aux préceptes exprès de la Religion Chrétienne, quoique d'ailleurs ils euſſent peu ou point de vertus Morales ni Chrétiennes, & qu'ils fuſſent remplis de vices & de paſſions condamnées expreſſément par l'Evangile? Quoique le Père Daniel, comme nous l'allons voir, ait tâché de pallier les défauts de Philippe Auguſte, il eſt certain que ce Roi fouloit beaucoup ſes peuples, & n'avoit pas grand égard aux règles les plus communes de la Juſtice; c'eſt ce qui fait qu'on eſt ſurpris que notre Jéſuite nous diſe, * „ que la piété & la Religion de ce Prince parurent, par „ la haine qu'il eut toujours pour les ennemis „ de la Religion; il ne fit aucun quartier aux „ Hérétiques". De même, quelle idée de la piété Chrétienne doit avoir le Père Daniel, lorſqu'il nous vient parler de la piété de Henri II., lorſqu'il vient nous dire que Henri étoit † „ d'ailleurs fort religieux, en même tems qu'il „ nous dit que ce Roi ne fut pas exemt du foible trop commun aux Princes, que la galanterie alla à l'excès dans ſa Cour, & que cette „ Cour ne fut guères moins déréglée que celle de „ ſon Prédéceſſeur"? Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que le ſeul titre de cette piété prétendue de Henri II. que produit le Père Daniel, ce ſont les Edits ſévères que ce Prince fit contre les Proteſtans, ou, comme parle notre Jéſuite, ‡ contre les Sectateurs des nouvelles erreurs, qu'il pouſſa vivement. Le Père Daniel n'en demeure pas là, & il nous aprend, que l'eſprit de perſécution étoit comme le lien & le ciment de l'infame commerce, qu'avoit Henri II. avec la Ducheſſe de Valentinois. * „ La Politique, dit-il, „ dont cette Dame ſe ſervit, pour maintenir ſon „ crédit dans ſa plus grande vieilleſſe, fut de „ faire paroître un grand zèle contre les Héré„ tiques, & un grand attachement pour la Reli„ gion, que ce Prince aimoit ſincèrement". Mézéray

* Voyez Daniel vol. 2. p. 738.

† Voyez Daniel vol. 5. p. 627.

‡ Voyez Ibid. p. 626.

* Voyez Ibid.

zéray ſe garde bien de parler de cette piété de Henri II., ni de la fonder ſur les Edits rigoureux, que ce Roi donna contre les Proteſtans. Preſque tous les vices, dit-il avec ce ſtile énergique, qu'il ſait ſur-tout employer lorſqu'il parle des vices des Grands & des Rois: * „ Preſ- „ que tous les vices qui ruïnent les grands E- „ tats, & qui attirent le courroux du Ciel, rè- „ gnérent dans cette Cour-là; car on y voyoit „ triompher les jeux de hazard, le luxe, l'im- „ pudicité, le libertinage, les blaſphêmes, & „ cette curioſité auſſi ſotte qu'impie, de cher- „ cher les ſecrets de l'avenir par les déteſtables „ illuſions de l'Art Magique".

* Voyez Mézéray vol. 4. p. 722. 723.

Comparaiſon des deux Hiſtoriens par rapport à la Politique.

Je me ſuis trop étèndu ſur ce que j'ai appellé la Morale du Père Daniel, & je tâcherai d'être moins long dans ce que j'ai à dire en ſecond lieu, de la Politique de nos deux Auteurs, & des idées bien différentes qu'ils ont l'un & l'autre du bien public & de la liberté: c'eſt ce qui va faire le ſujet de cette ſeconde Partie.

Feu Mr. Stillingfleet Evêque de Worceſter dit quelque part dans un de ſes Sermons, que l'étude des anciens Auteurs Grecs & Romains eſt dangereuſe dans un Etat Monarchique, & qu'il eſt à craindre que la Jeuneſſe charmée des maximes Républiquaines qu'elle y trouve, n'y prenne un eſprit de ſédition & de révolte. Je ne ſai comment une penſée ſi peu raiſonnable a pu échapper à un Auteur auſſi judicieux, & qui d'ailleurs a été fort zélé pour la dernière révolution, qu'il a très bien défendue dans quelques-uns de ſes Ouvrages. Il eſt vrai qu'on trouve des idées de liberté dans les anciens Auteurs, & ſur-tout dans les anciens Hiſtoriens, qu'on ne trouve guères, dans les Hiſtoriens modernes, ſur-tout de France, & même d'Angleterre, au moins dans le tems que ce Prélat écrivoit; mais cependant il eſt certain que ce n'eſt pas tant le Gouvernement Républiquain, que la liberté en général, dont les Anciens font l'éloge, comme

ce

ce n'eſt pas tant contre la Monarchie que contre la Tyrannie, que portent leurs idées de Gouvernement. Il paroît que Platon & Xénophon, tous deux contemporains, tous deux Diſciples de Socrate, n'avoient pas une grande idée du Gouvernement Républiquain, & qu'ils le regardoient comme une ſource perpétuelle de toutes ſortes de deſordres. Nous avons vu que Platon regarde * un Gouvernement populaire, comme celui où la Tyrannie & le Gouvernement arbitraire peuvent plus aiſément s'établir; & il prétend que ces excès de liberté qu'on voyoit dans les Républiques de ſon tems, ſe terminoient d'ordinaire à l'eſclavage le plus complet & le plus dur. Platon va même plus loin, & il ſemble préférer le Gouvernement Monarchique à tout autre, lorſqu'il dit (*a*) que, comme il n'y a point d'Etat ſi malheureux, qu'un Etat qui gémit ſous la domination d'un Tyran, de même il n'y en a point de plus heureux, que celui où on vit ſous le Gouvernement d'un Roi, c'eſt-à-dire apparemment d'un Roi, dont la puiſſance eſt bornée par les Loix, ou qui exerce cette puiſſance conformément aux Loix. On trouve ſans doute, comme je l'ai déja remarqué, de grands principes de liberté dans la Politique d'Ariſtote; mais il ne paroît pas que ce Philoſophe fût proprement ce qu'on appelle, un Républiquain, & qu'il n'approuvât pas une autre forme de Gouvernement: il a ſuivi l'idée de Platon, que rien ne reſſemble plus à un Gouvernement Tyrannique, qu'un Gouvernement Républiquain. Il n'approuve pas † le Gouvernement abſolu ſous lequel les Aſiatiques vivoient, & il traite d'eſclaves & d'eſprits ſerviles ceux qui ſembloient s'accommoder de ce Gouvernement deſpotique; mais en même tems Ariſtote paroît fort par-

* Vid. Plat. Lib. 8. p. 204. & 210.

† Voyez Ariſt. Polit. Lib. 3. c. 10. pag. 351.

(*a*) Δῆλον παντὶ ὅτι ΤΥΡΑΝΝΟΥΜΕΝΗΣ μὲν οὐκ ἔστιν ΑΘΛΙΩΤΕΡΑ, ΒΑΣΙΛΕΥΟΜΕΝΗΣ δὲ οὐκ εὐδαιμονεστέρα (πόλις). Plato de Rep. Lib. 9. p. 240. 242.

partiſan des Monarchies limitées, & où le Prince eſt obligé de gouverner ſelon les Loix. Dans un paſſage différent de celui que j'ai cité, après Me. Dacier, il loue extrêmement ce qu'il appelle (*a*) le Gouvernement des tems Héroïques, où l'autorité des Rois étoit réglée par les Loix, où les Peuples choiſiſſoient volontairement pour leurs Rois, ceux qui avoient été leurs bienfaiteurs, ceux qui avoient excellé en quelque Art, ceux qui avoient fait de grandes actions à la guerre, & enfin ceux qui avoient été comme Fondateurs des Etats qu'ils gouvernoient, où ils avoient raſſemblé un certain nombre de peuples, & leur avoient donné des terres à cultiver. Ariſtote parle beaucoup plus avantageuſement du Gouvernement de Sparte, que de celui d'Athènes; & en particulier il loue beaucoup l'établiſſement des Ephores qu'avoit fait Théopompe, Roi de Sparte; & il dit, que ſi par cette inſtitution, * Théopompe avoit diminué ſon autorité, il avoit auſſi rendu ſa puiſſance plus durable, qui par cet établiſſement, ſeroit deſormais moins ſujette aux funeſtes révolutions qui arrivent ſouvent dans des Gouvernemens deſpotiques. Je ne fais que développer la penſée d'Ariſtote, dans ces dernières paroles que j'y ajoute; & je ne rapporterai plus de lui que ce beau paſſage, où il ſoutient (*b*) qu'il faut néceſſairement que toute Monarchie abſolue ſoit une Tyran-

* Vide Ariſt. Polit. Lib. 5 c. 11. p. 652. Voyez Plutar. in Lycurgo. p. 43.

(*a*) Τέταρτον δ' εἶδος μοναρχίας βασιλικῆς, αἱ κατὰ τοὺς ἡρωϊκοὺς χρόνους ἑκούσιαί τε καὶ πάτριαι γιγνόμεναι κατὰ νόμον. Δία γὰρ τὸ τοὺς πρώτους γενέσαι τοῦ πλήθους ἐυεργέτας κατὰ τέχνας ἢ διὰ τὸ συναγαγεῖν ἢ πορίσαι χώραν, ἐγίγνοντο βασιλεῖς ἑκόντων. Idem ibid. p. 353.

(*b*) Τοιαύτην δ' ἀναγκαῖον εἶναι τυραννίδα τὴν μοναρχίαν, ἥτις ανὐπεύθυνος ἄρχει τῶν ὁμοίων, καὶ βελτιόνων πάντων, πρὸς τὸ σφέτερον αὐτοῦ συμφέρον, ἀλλὰ μὴ πρὸς τὸ τῶν ἀρχομένων. διόπερ ἀκούσιος οὐδεὶς γὰρ ἑκὼν ὑπομένει τῶν ἐλευθέρων τὴν τοιαύτην ἀρχήν. Idem ibid. Lib. 4. c. 10. p. 460. 461.

rannie ; que tout Monarque abſolu gouverne ſouvent ceux qui valent mieux que lui, ſans penſer qu'à ſon intérêt, & nullement à celui de ſes Sujets. „ Auſſi, ajoute-t-il, eſt-ce malgré „ eux que ces Peuples vivent ſous un tel Gou„ vernement : car il n'y a aucun homme libre „ qui pût volontairement ſe ſoumettre à une do„ mination de cette nature". Xénophon avoit les mêmes idées de liberté qu'Ariſtote & Platon; mais il n'eſtimoit pas plus qu'eux le Gouvernement Républiquain. * Xénophon dit que tout homme qui voudra demeurer dans un Gouvernement populaire comme celui d'Athènes, a réſolu de faire des injuſtices, parce qu'un ſcélérat peut mieux eſpérer de ſe cacher & de n'être pas découvert dans un Etat populaire, ou même dans une Ariſtocratie. Cependant le même Xénophon dans l'éloge qu'il fait du Gouvernement de Lacédémone, & qu'il répète en d'autres termes dans la Vie d'Agéſilaüs, ſemble faire l'éloge du Gouvernement d'Angleterre, qui ſemble preſque avoir été formé ſur la forme de Gouvernement établie à Sparte par Lycurgue. Là Xénophon dit (a) „ que jamais les Peuples n'ont „ vu avec impatience les prérogatives qu'on ac„ cordoit aux Rois, pour maintenir leur digni„ té ; & qu'auſſi jamais les Rois de Lacédémo„ ne n'ont ſouhaité de plus grands avantages „ que leurs prédéceſſeurs, ni n'ont prétendu „ règner ſous d'autres conditions, que celles „ ſous leſquelles ils avoient accepté la Royau„ té; ce qui fait que le Gouvernement établi à Sparte

* Vide Περὶ Ἀθηναίων πολιτείας. c. 2. §. 20. Ed. Ox. 8.

(a) Ἡ τὲ γὰρ πόλις οὐδέποτε φθονήσασα τοῦ προτετιμῆσθαι αὐτοὺς (βασιλεῖς) ἐπεχείρησε καταλῦσαι τὴν ἀρχὴν αὐτῶν, οἱ τὲ βασιλεῖς οὐδέποτε μειζόνων ὠρεχθήσαν ἢ ἐφ' οἷς πὲρ τὴν βασίλειαν ἐξ ἀρχῆς παρέλαβον ; Τοιγαροῦν ἄλλη μέν οὐ δεμία ἀρχὴ φανερὰ ἔτι διαγεγενημένη ἀδιασπάστως —— αὐτὴ δὲ μόνη διαμένει συνεχὴς βατίλεια. Xenophon in Ageſilao, c. 1. p. 2. Ed. Oxf. 8. Vide eadem ferè apud eundem in λακ. πολ. c. 15. §. 1.

„ Sparte par Lycurgue, a ſubſiſté plus longtems „ qu'aucun Gouvernement Ariſtocratique ou po- „ pulaire, Monarchique & abſolu, qui fût alors „ dans le Monde ; & il ajoute, que (*a*) la ſure- „ té de ce Gouvernement conſiſtoit dans les ſer- „ mens réciproques, que ſe faiſoient les Rois „ & les Ephores, & qu'ils renouvelloient tous „ les mois, où le Roi juroit de règner ſelon les „ Loix établies dans la Ville, & où les Ephores „ promettoient au Roi un Trône inébranlable, „ pourvu qu'il obſervât ſon ſerment". A ce paſſage de Xénophon on peut ajouter celui de Plutarque dans la Vie de Lycurgue, où en parlant de l'établiſſement de 28 Vieillards que fit ce Légiſlateur, il dit que (*b*) „ ces Vieillards „ avoient été établis d'un côté pour fortifier le „ Roi, afin d'empêcher que le Gouvernement „ Républiquain ne s'introduisît ; mais que de „ l'autre côté ils étoient auſſi établis pour forti- „ fier le Peuple, & pour empêcher que le Gou- „ vernement Monarchique ne dégénérât en Ty- „ rannie". C'eſt cette grande fin de conſerver leur liberté, que Cicéron nous dit avoir été la cauſe (*c*) de l'établiſſement des Tribuns du Peuple, pour brider l'autorité des Conſuls qui auroit bientôt été trop grande dans un Etat libre, comme ſans les Ephores les Rois de Sparte auroient été trop abſolus : car, ajoute-t-il, ou (*d*) „ il

(*a*) Ὅρκους δὲ ἀλλήλοις κατὰ μῆνα ποιοῦνται Ἔφοροι μὲν ὑπὲρ πόλεως, βασιλεὺς δ' ὑπὲρ ἑαυτοῦ, ὧδε ὅρκος ἔςὶ τῷ μὲν βασιλεῖ κατὰ τοὺς τῆς πόλεως κειμένους νόμους βασιλεύσειν τῇ δὲ πόλει, ἐμπεδορκοῦντος ἐκείνου, ἀσυφέλικτον τὴν βασιλείαν παρεξειν. Xenoph. λακ. πολ. c. 15. §. 7.

(*b*) Τοῖς μέν βασιλεῦσι πρόσιθε μένων (γερόντων) ὅσον ἀντιβῆναι πρὸς δημοκρατίαν, αὖθις δὲ ὑπὲρ τοῦ μὴ γένεσθαι τυραννίδα τὸν δῆμον ἀναρωνιύντων. Plutar. in Lycurgo p. 42.

(*c*) *Quare nec Ephori Lacedæmone ſine cauſâ à Theopompo oppoſiti Regibus, nec apud nos Conſulibus Tribuni.* Cicero de Leg Lib. 3 num. 16.

(*d*) *Quamobrem aut exigendi reges non fuerunt : aut plebi re, non verbo, danda libertas.* Ibid. num. 25.

„ il ne falloit pas chaſſer les Rois, ou il falloit „ que le Peuple Romain n'eût pas ſeulement le „ nom de liberté, il falloit de plus qu'il en „ jouît effectivement". Ce ſoin de conſerver leur liberté paroît dans les divers établiſſemens que les Romains ont formés, & dans les diverſes Magiſtratures qu'ils ont créées, pour ſe brider mutuellement, & pour s'empêcher réciproquement d'empiéter ſur la liberté de la République. Cet amour de la liberté étoit ſi profondément enraciné dans les Romains, que même ſous les Empereurs, ils la regrettent perpétuellement, & ils comblent d'éloges ceux qui en ont été les Fondateurs, & qui ont tâché d'en être les Reſtaurateurs. C'eſt un langage que tiennent les Empereurs, auſſi-bien que leurs Sujets; & il n'y a jamais eu que quelques eſclaves de Cour, qui de nos jours en France & en Angleterre, aient déclamé contre la liberté, & qui aient fait l'éloge du Pouvoir abſolu. C'eſt avec de très grandes marques d'approbation que Céſar parle de cette révolte générale des Gaulois, qui ſans aucun égard à l'amitié & à la reconnoiſſance qu'ils lui devoient, ſe ſoulevérent contre lui, pour tâcher de recouvrer cette liberté, que lui-même enſuite ôta à ſa Patrie. Il fut emporté, dit-il, en parlant de Comius Seigneur d'Arras, qui avoit rendu de grands ſervices à Céſar, & qui en avoit reçu de grands bienfaits, (*a*) „ il „ fut emporté par le conſentement général des „ Gaules, comme la plupart des autres, & l'en„ vie de recouvrer leur liberté & la gloire de „ leur Nation, qui avoit toujours fleuri dans „ les armes, eut plus de pouvoir ſur leur eſ„ prit, que la reconnoiſſance & l'amitié". Il n'y a jamais eu de plus lâches flateurs que Velléius

(*a*) *Tanta tamen univerſæ Galliæ conſenſio fuit libertatis vindicandæ, & priſtinæ belli laudis recuperandæ, ut neque beneficiis neque amicitiæ memoriâ moverentur.* Cæſar de Bello Gall. Lib. 7. p. 354.

léius Paterculus, & Valère Maxime l'ont été de Tibère; & en particulier le prémier, qui a l'effronterie de dire, que ſous le Règne de cet Empereur (*a*) les Magiſtrats eurent plus d'autorité que jamais, & qu'on eut plus de reſpect pour la majeſté du Sénat qu'on n'en avoit eu auparavant; quoiqu'il fût de notoriété publique que jamais, ni les Magiſtrats, ni le Sénat ne furent tenus ſi bas par aucun Empereur, qu'ils le furent ſous Tibère. Ce méme Tibère ſous qui ces Auteurs vivoient, ne pouvoit ſouffrir les louanges qu'on donnoit à Brutus & à Caſſius, & il fit brûler les Livres de Crémutius Cordus, où ces deux grands hommes étoient appellés les derniers des Romains. Cependant ſous ce Prince ſi jaloux du moindre amour qu'on témoignoit pour la liberté, ces deux lâches Auteurs n'ont pas craint de louer Caton ſi zélé pour la liberté, & de le louer même de ce zèle. Velléius à la vérité ne lui donne, ſelon ſa manière de louer, que des louanges fort générales. (*b*) „ C'étoit un homme, „ dit-il, qui reſſembloit à la Vertu même; qui „ approchoit plus des Dieux que des hommes; „ qui ne faiſoit pas le bien, pour paroître le „ faire, mais parce qu'il ne pouvoit faire autrement; à qui rien ne paroiſſoit raiſonnable „ que ce qui étoit juſte, & qui étant exemt de „ tout vice, fut toujours maitre de ſa propre „ fortune". Valère Maxime va plus loin dans ces paroles, qui caractériſent Caton d'une manière bien plus particulière: (*c*) „ Qu'eſt-ce „ donc,

(*a*) *Acceſſit magiſtratibus auctoritas, ſenatui majeſtas.* Vellej. Paterc. Lib. 2. cap. 126. pag. 112.

(*b*) *Homo virtuti ſimillimus, & per omnia ingenio diis, quam hominibus, propior. qui nunquam recte, ut facere videretur, ſed quia aliter facere non poterat; cuique id ſolum viſum eſt rationem habere, quod haberet juſtitiam, omnibus humanis vitiis immunis, ſemper fortunam in ſuâ poteſtate habuit.* Vellei. ibidem. c. 35. p. 44.

(*c*) *Quid ergo libertas ſine Catone? non magis, quam Cato*

„ donc, dit-il, que la liberté ſans Caton ? El-
„ le ne peut non plus ſubſiſter ſans lui, que Ca-
„ ton ſans la liberté". Crémutius Cordus dont nous venons de parler, ſe défend ſur les louanges qu'il avoit données à Brutus & à Caſſius, par l'exemple de Tite-Live qu'Auguſte ne laiſſa pas d'honorer toujours de ſa bienveillance, en même tems qu'il l'accuſoit d'être trop favorable à Pompée. (*a*) „ Tite-Live ſi célèbre par ſon é-
„ loquence, & par ſa bonne foi", dit Crémutius dans Tacite, „ a tellement loué Pompée,
„ qu'à cauſe de cela, Auguſte l'appelloit Pom-
„ péien, & l'accuſoit d'être du parti de Pom-
„ pée; cependant cela ne raillentit pas leur ami-
„ tié. Lorſque le même Tite-Live a parlé de
„ Scipion, d'Afranius, de ce même Caſſius, de
„ ce même Brutus dont il s'agit préſentement, il
„ en parle ſouvent comme d'hommes très illuſ-
„ tres; & il ne leur donne pas les noms de Vo-
„ leurs & de Parricides qu'on leur donne pré-
„ ſentement". Du tems qu'arriva cette affaire de Crémutius, Valère Maxime n'avoit pas publié ſon Livre, où (*b*) les meurtriers de Céſar ſont ſi ſouvent traités de Parricides; autrement on auroit lieu de croire que Crémutius Cordus auroit eu égard à ces paſſages de Valère Maxime, qui lorſqu'il parle de ce meurtre, n'en parle pas avec la même modération, que * Velléius

* Vide Patercul. c. 56. p. 61. & 62.

Cato ſine libertate. Val. Max. Lib. 6. c. 2. ex. Rom. 5.

(*a*) *Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus inprimis Cn. Pompeium tantis laudibus tulit, ut Pompeianum eum Auguſtus appellaret. Neque id amicitiæ eorum offecit. Scipionem, Afranium, hunc ipſum Caſſium, hunc Brutum, nuſquam latrones & parricidas, quæ nunc vocabula imponuntur, ſæpè inſignes viros nominat.* Tacit. Annal. Lib. 4. c. 34. p. 130.

(*b*) *Erupit deindè eorum parricidium, qui dum te (Cæſar) hominum numero ſubtrahere volunt, Deorum concilio adjecerunt.* Valer. Max. Lib. 1. c. 6. ex. Rom. 13. *C. Caſſius, nunquam ſine præfatione publici parricidii nominandus*, &c. Lib. 1. c. 8. ex. Rom. 8.

léius Paterculus ſon comtemporain, quoiqu'ils fuſſent tous deux également flateurs de Tibère, & de ſa Tyrannie. Tout le monde ſait comment ſous Néron, Lucain regrette la perte de la liberté.

(a) *Loin de nous pour jamais la liberté s'écarte;*
Et bannie elle trouve un aſyle certain,
Sur les rives de l'Iſtre, & ſur celles du Rhin.

Rien n'eſt plus beau que cette belle Apoſtrophe à Brutus dans Lucain, qui eſt auſſi très belle dans Brebeuf, où le Poëte prie pour la vie de Céſar, afin qu'il puiſſe être la victime de Brutus.

(b) *Dernier eſpoir des Loix, reſſource des Romains,*
Brute, que veut ce fer qui brille dans tes mains?
. . . . . .
Que te ſert de t'armer contre la Tyrannie?
Il n'eſt pas tems encor de venger l'Auſonie:
Il faut que ce Guerrier dont tu cherches le ſang,
Avant que de tomber s'élève au plus haut rang:
Avant que d'immoler cet artiſan du crime,
Laiſſe règner Céſar, & croitre ta victime,
Et que lâche oppreſſeur des Loix & du repos,
Il périſſe en Tyran, & non pas en Héros.

Suétone auſſi n'a pas craint ſous les Empereurs

(a) *Libertas ultra Tanaim, Rhenumque receſſit,*
Ac, toties, nobis jugulo quæſita, negatur,
Germanum, Scythicumque bonum: nec reſpicit ultra
Auſoniam. Lucan. Lib 7.

(b) *O decus imperii, ſpes ô ſuprema Senatus,*
Extremum tanti generis per ſecula nomen;
Ne rue per medios nimium temerarius hoſtes,
. . . . . .
. . . . . *Nil proficis iſtic*
Cæſaris intentus jugulo: nondum attigit arcem
Juris, & humanum culmen, quo cuncta teguntur
Egreſſus,

reurs d'écrire que (*a*) Céſar aiant mal uſé de ſon autorité, avoit été tué juſtement; ce qui l'a fait louer par Caſaubon, qui remarque que c'étoit le ſentiment du Sénat, excepté de ceux qui étoient attachés à Céſar d'une manière particulière. Sans prétendre juſtifier le meurtre de Céſar, très criminel en lui-même, & dans lequel d'ailleurs, de la part des Conſpirateurs, il y a des circonſtances fort odieuſes, je paſſe à Claudien, qui dans les leçons qu'il fait donner à Honorius par Théodoſe, fait parler cet Empereur, comme parloit le Roi Guillaume, & comme parle à préſent le Roi GEORGE, dont les diſcours auſſi-bien que les actions feront voir à la Poſtérité la plus reculée, que ces grands Princes n'ont jamais oublié que c'étoit un Peuple libre qu'ils gouvernoient. Là Théodoſe remontre à ſon Fils (*b*) qu'il ne lui donne pas à gouverner les Arméniens & les Arabes, Peuples de longue main accoutumés à l'eſclavage; qu'il l'appelle à gouverner les Romains qui depuis longtems ont été les Maitres du Monde; qui non ſeulement n'ont pu ſuppoſer l'orgueil & la tyrannie de Tarquin, mais qui même n'ont pu ſouffrir la domination plus douce de Céſar; & dans la ſuite entre les Héros que Théodoſe propoſe

Egreſſus, meruit fatis tam nobile letum:
Vivat, &, ut Bruti procumbat victima, regnet.
Lucan. Ibidem.

(*a*) *Prægravant tamen cætera facta, dictaque ejus (Cæſaris) ut & abuſus dominatione, & jure cæſus exiſtimetur.* Sueton. in Cæſare cap. 76. p. 88. & 89. *Laudo judicium & liberam vocem, non enim puto fuiſſe ſub Cæſaribus extra omne periculum, palam de primo auctore imperii quod ipſi tenebant, ita pronuntiare.* Vid. Caſaub. in loco.

(*b*) *Non tibi tradidimus dociles ſervire Sabæos;*
Armeniæ dominum nec te præfecimus oræ
. . . . . .
Romani, qui cuncta diu rexere, regendi:
Qui nec Tarquinii faſtus, nec jura tulere
Cæſaris. Claudian. de 4. conſ. Honor. verſ. 307-311.

poſe à ſon Fils pour exemple, il lui met devant les yeux (*a*) celui de Brutus, par qui Rome fut miſe en liberté du tems de Tarquin.

Je ne prétends pas que le Père Daniel nous prêche tout crûment les avantages du Pouvoir abſolu & illimité des Rois, comme on faiſoit autrefois en Angleterre avant la Révolution. Encore moins tord-il les faits qu'il rapporte pour y trouver que de tems immémorial, les Rois de France aient eu cette autorité ſans bornes qu'ils ont à préſent. Nous avons déja vu que c'eſt ſur le conſentement des François, qu'il fonde le droit des trois Familles qui ſont parvenues ſucceſſivement à la Couronne. Comme les Gaulois étoient autrefois fort jaloux de leur liberté; ce qui fait dire par Ambiorix dans Céſar, (*b*) „ que telle étoit la forme de leur Gouverne-„ ment, que le Peuple n'avoit pas moins d'au-„ torité ſur lui, qu'il en avoit ſur le Peuple; ils n'étoient pas moins jaloux de leurs droits ſous les prémiers Rois de France; & le Père Daniel fait fort bien voir par les remontrances faites à Childéric II., dont on a déja parlé, * que les Rois de France ne pouvoient rien réſoudre d'important dans la paix ni dans la guerre, ſans le conſentement de leurs Parlemens. Il nous a fort fidèlement expliqué ce que c'étoit que les Etats-Généraux, en parlant de ceux qui furent aſſemblés par le Roi Jean en 1355, à l'occaſion de la guerre d'Angleterre, que Jean n'oſa entreprendre ſans le conſentement des Etats. A la vérité il paroît par ce qu'il nous dit, † que le tiers Etat n'a pas toujours fait partie des Etats; & que les Rois de France n'avoient guères convoqué que les Prélats & la Nobleſſe, juſques aux Etats de Jean

* Voyez Daniel vol 1. p. 278.

† Voyez idem. vol. 3. p. 501.

(*a*) *Libertas quæſita placet? mirabere Brutum.* Ibid. verſ. 104.

(*b*) *Suaque eſſe ejuſmodi imperia, ut non minus haberet in ſe juris multitudo, quam ipſe in multitudinem.* Cæſar de Bello Gall. Lib. 5. p. 182.

Jean, où la France fut repréſentée, pour la prémière fois, par les trois Corps de l'Etat. Il eſt vrai que Mézéray ſemble n'en pas tomber d'accord; & il ſemble croire que les Etats étoient plus anciens, lorſque ſur cette même année, il remarque * qu'on ne levoit point de ſubſides extraordinaires, ſans le conſentement des Etats. De même qu'en parlant des Etats qui furent tenus par Henri II. un peu avant la bataille de S. Quentin, il dit d'un air chagrin, mais qui fait bien voir le zèle qu'un bon Hiſtorien doit avoir pour le bien public, † que depuis le Roi Jean, les Etats n'ont guères ſervi qu'à augmenter les ſubſides; ce qui fait voir qu'auparavant, & même depuis, les Etats avoient un pouvoir plus étendu, puiſque, comme dit Mr. le Gendre, juſques à la mort de François II. les Etats-Généraux, lorſqu'ils étoient aſſemblés, étoient en poſſeſſion de diſpoſer de la Régence; ‡ mais à la minorité de Charles IX, Catherine de Médicis leur fit défendre, par un Arrêt du Conſeil, de ſe mêler de cela, ni de toute autre choſe qui concernoit le Gouvernement. Si Mr. le Gendre & Mézéray ont raiſon, rien n'eſt plus faux, rien n'anéantit plus les Etats, & ne les rend plus inutiles, ni ne les met plus hors d'état de brider l'autorité Royale, qui eſt la fin de leur inſtitution, que ce que dit le Père Daniel, en parlant des prémiers Etats de Blois. * „ Depuis, dit-il, qu'on eut ajouté „ le tiers Etat aux deux autres Ordres, les E„ tats ne s'attribuoient d'autre droit, que celui „ de faire des remontrances, que les Rois é„ toient libres de rejetter ou de recevoir ". Ce qu'il ajoute, que la Ligue dans ces Etats vouloit que les délibérations des Etats fuſſent auſſi-tôt publiées qu'arrêtées, ſans attendre les ordres du Conſeil du Roi, ſemble être contraire à la Conſtitution fondamentale de France, & de toute autre Monarchie quelle qu'elle ſoit; mais en même tems il paroît que notre Auteur ne con-

* Voyez Mézéray Abr. Chron. vol. 3. p. 42.

† Voyez Idem vol 4. p. 709.

‡ Voyez le Gendre, vol. 4. p. 404.

* Voyez Daniel vol 6. p. 640.

noit guères le Gouvernement de ce Pays-ci, lorſqu'il dit que les Ligueurs vouloient réduire leurs Souverains ſur le même pié, que les Rois de Pologne & d'Angleterre. En effet, outre qu'il y a une différence infinie entre la Conſtitution de ces deux Etats, & l'autorité que les Rois ont dans chacun; le Père Daniel n'auroit pas dû ignorer que nos Actes de Parlement ne ſont d'aucune force, qu'ils n'aient été ratifiés par le Roi, dont, à cauſe de cela, ils ſont proprement les Loix.

Mais ce que ſur cet article je trouve plus à redire dans le Père Daniel, c'eſt que lors même qu'il parle de l'abus que les Rois ont fait de leur autorité, & qu'il raconte des entrepriſes par leſquelles, après avoir longtems empiété ſur la liberté publique, ils l'ont enfin anéantie; lors, dis-je, que notre Auteur traite de ces ſortes de faits, il ne blâme jamais ces accroiſſemens du pouvoir abſolu; il ne paroît jamais regretter la perte de la liberté; il ne conſidère jamais les fauſſes démarches des Princes dont il parle, entant qu'elles tendoient à ravir aux François leurs droits & leurs privilèges les plus inaliénables, il colore même & juſtifie les actions des Princes qui tendoient le plus viſiblement à ce but; & en un mot, comme Suétone, Tacite, & en dernier lieu Mézéray, il n'a pas pour la Tyrannie & les Tyrans,

* *Ces haines vigoureuſes,*
Que doit donner le Vice aux ames vertueuſes;

* Voyez Molière Miſan. Acte 1. Sce. 1.

mais qu'ont ſur-tout les ames vertueuſes, pour un Gouvernement où les Peuples ne ſont ſurs de leur vie, de leurs biens, de leur liberté, & de leur Religion, que ſous le bon-plaiſir de leur Roi.

En effet, comment le Père Daniel ne colore-t-il point † cet amas d'argent qne faiſoit Philippe Auguſte? Quelles peines ne ſe donne-t-il point

† Voyez Daniel

pour

pour juſtifier ce Prince de l'accuſation d'avarice & d'ambition ? Et combien ne ſemble-t-il point approuver cet entretien des Troupes réglées qui commença ſous Philippe ; qui en France, comme par-tout ailleurs * a été le coup de grace pour la liberté publique, (*a*) ſans que jamais elle puiſſe s'en relever ? Quelle peine ne ſe donne-t-il pas, pour juſtifier † Enguerrand de Marigny, de qui il dit que c'étoit le Miniſtre du plus grand mérite que la France eût encore eu ? Et quelle approbation ne donne-t-il point à ces remords de Charles de Valois, qui crut que l'étrange maladie dont il étoit frappé, venoit de ce qu'il avoit pourſuivi Enguerrand trop chaudement, & qu'il l'avoit fait condamner & exécuter ſans aucune forme de Juſtice ? Ce qui en effet, comme le remarque Mr. le Gendre, ‡ fut la principale raiſon qui fit que la plupart du monde croyoit Enguerrand innocent; quoique, pour le croire coupable, il ne faille pas d'autre preuve que les exactions, & ſur-tout * le changement des Monnoies, que le Père Daniel nous dit lui-même avoir été fait ſous ſon Miniſtère, pendant le Règne de Philippe le Bel, & qui mit le Peuple preſque au deſeſpoir. De même en parlant du ſupplice de l'Avocat-Général des Marais, durant les troubles qui arrivérent pendant la minorité de Charles VI, il ſemble, ſelon le Père Daniel, † qu'il n'ait péri, que pour s'être trop attaché au Duc d'Anjou, Oncle de Charles VI, & qui fit tant de mal à la France pendant qu'il eut la Régence ; & il s'en faut beaucoup qu'il donne du ſupplice de ce Magiſtrat, les raiſons qu'en donnent ‡ Mézéray & Mr. le Gendre : de plus le Père Daniel approuve la réponſe que fit Charles VII à un Mémoire contenant les

vol 2. p. 629.

* Voyez Ariſtote Polit. Lib. 5. c. 6. p. 575. 576. Voyez Lib. 7. c. 9. p. 825.

† Voyez Idem. vol. 3. p. 358—361.

‡ Voyez Mr. le Gendre vol. 3. p. 415—418.

* Voyez Daniel vol. 3. p. 323—325.

† Voyez ibid. p. 699.

‡ Voyez Mezeray vol. 3. p. 125. & Mr. le Gendre vol. 3. p. 574. & 575.

(*a*) Ceci ne doit pas être entendu des cas extraordinaires, des tems de Conſpiration & de Révolte, ou lorſqu'il y a d'autres Compétiteurs à la Couronne qui ont un parti conſidérable dans le Royaume.

les griefs de l'Etat, qui lui fut préſenté de la part des Ducs d'Orléans, de Bourgogne, d'Alençon & de Bourbon. Comme, entre autres choſes, ces Princes ſe plaignoient de ce que le Roi n'avoit pas aſſemblé les Etats, pour lever les ſubſides; au-lieu de faire la réflexion que nous avons vu que fait Commines, ſur les malheureuſes ſuites qu'eut pour la France, ce prétexte de néceſſité dont Charles VII ſe ſervit alors, le Père Daniel ſemble approuver ce que répondit ce Prince, * „ que dans les beſoins „ preſſans de ſon Etat, il pouvoit par ſon Au„ torité Royale faire lui-même ces impoſitions". Enfin c'eſt en partiſan zélé des Monarchies les plus abſolues, que le Père Daniel parle de la grande Charte d'Angleterre accordée ſous le Roi Jean † „ qui, dit-il, a depuis été l'occaſion de „ tant de guerres civiles, la ſource de tous les „ différends du Souverain avec ſes Peuples, & „ avec les Aſſemblées des Etats appellées au„ jourd'hui du nom de Parlement, & qu'on y „ regarde comme le frein & la barrière qu'on „ oppoſe à ce qu'ils appellent, le Pouvoir ar„ bitraire".

* Voyez Daniel vol. 4. p. 148. Voyez ibidem p. 144-149.

† Voyez Daniel vol. 2. p. 719.

Les Jéſuites ont été autrefois dans des ſentimens bien oppoſés, & ſi à préſent ils ſoutiennent des maximes favorables à l'autorité des Rois, ils en ont autrefois ſoutenu qui étoient encore plus favorables aux droits des Peuples, & qu'ils ont même portées à des excès que n'approuvent pas parmi nous, les plus zélés défenſeurs de ces droits: comme en effet, excepté peut-être quelques Fanatiques du tems de Cromwell, nos plus outrés Républiquains n'ont jamais cru qu'on pût légitimement recouvrer la liberté par l'aſſaſſinat & par le meurtre. Ce n'eſt pas ſeulement en vertu de l'autorité que le Pape s'attribue de dépoſer les Princes Hérétiques ou Fauteurs d'Hérétiques; ce n'eſt pas, dis-je, ſur ces principes de la Théologie Ultramontaine, que Grégoire de Valence, & Mariana ſe fondent,

dent, lorſqu'ils ſoutiennent qu'il eſt permis de dépoſer, & même de tuer les Souverains qui abuſent de leur autorité. Ces deux Jéſuites, d'ailleurs fort habiles, fondent ce ſentiment ſur le droit des Peuples, ſur l'inſtitution & le but du Gouvernement, & ſur les autres preuves qu'apportent ceux qui prétendent qu'on ne doit pas ſe ſoumettre à une autorité uſurpée, illégitime, ou qui eſt exercée d'une manière tyrannique. Mr. Bayle a fort bien remarqué que Mariana, dans ſon fameux Livre *De Rege & de Regis inſtitutione*, * „ ſe tient à la Thèſe générale, & „ qu'il ne dit rien en particulier ni des Princes „ hérétiques, ni des permiſſions ou des diſpenſes de la Cour de Rome; ſes maximes regardent toutes les Nations, & tous les Tyrans. „ Il n'exclut point les Proteſtans qui ſe trouveroient ſous un Règne tyrannique; il n'en exclut „ point les Mahométans & les Paiens; il traite „ cette queſtion tout comme auroit fait Ariſtote". Milton n'auroit pas pu autrement parler que Mariana; & Mr. Bayle a raiſon de dire que Milton, & ſes ſemblables ne peuvent trouver à redire aux ſentimens du Jéſuite, où en effet le Roi Charles I., ſuppoſé la vérité des prétendus crimes dont on l'accuſoit, auroit trouvé ſon procès tout fait, auſſi-bien que dans les Livres de Milton. Pour les Tyrans d'uſurpation, Mariana ne trouve aucun ſujet de douter que le prémier-venu ne puiſſe en défaire la République. Il garde un peu plus de meſures à l'égard (*a*) des Princes qui tiennent leur Couronne du conſentement des Peuples, ou par droit de ſucceſſion, dont il dit qu'on doit ſupporter les vices & les dé-

* Voyez *Diction. de Bayle*, vol 2. p. 969. Ed. Gen. à l'Article de *Mariana*, à la remarque G.

(*a*) *Si Princeps populi conſenſu aut jure hereditario imperium tenet, ejus vitia & libidines ferenda ſunt eatenus quoad eas leges honeſtatis & juſtitiæ, quibus eſt adſtrictus, negligat.* Mariana de Rege & Regis inſtitutione, Lib. 1. c. 6. Voyez Recueil ſur l'Hiſt. du P. Jouvency p. 238.

déréglemens, jusques à ce qu'ils viennent à négliger les loix de l'honnêteté & de la Justice : „ (a) mais, ajoute-t-il, si un tel Prince ruïne la République & les particuliers ; s'il mépriſe les Loix & la Religion ; ſi les avertiſſemens ſont inutiles, & qu'il n'y ait point d'eſpérance de le guérir, la République peut, après avoir prononcé une ſentence, prémièrement lui refuſer l'obéiſſance, ſe préparer à lui réſiſter par les armes, lever des troupes, mettre des impôts; & ſi on le juge à propos, & que la République ne ſe puiſſe défendre autrement, le faire mourir par le fer, en vertu du droit qu'elle a de ſe défendre, & de l'autorité qui lui eſt propre & ſupérieure à celle du Prince, qui doit néanmoins avant cela, être déclaré ennemi public". Mariana va encore plus loin, & il prétend qu'après cette ſentence des Etats, ou des Magiſtrats publics, (b) „ tout particulier a le même pouvoir (c'eſt-à-dire de faire mourir le Roi par le fer) s'il a aſſez de courage pour entreprendre de ſecourir „ la République, en mépriſant ſa propre vie, & en deſeſpérant même d'éviter le ſupplice". Enfin on ne peut lire ſans horreur ce que dit Mariana, en demandant ce qu'on fera, ſi on ne peut pas s'aſſembler, pour prononcer une ſen-

(a) *Si medicinam reſpuat, neque ſpes ulla ſanitatis relinquatur, ſententiâ pronuntiatâ licebit Reipublicæ ejus imperium detrectare primùm : & quoniam bellum neceſſario concitabitur, ejus defendendi conſilia explicare, expedire arma, pecunias in belli ſumptus imperare populis, & ſi res ferat, neque aliter ſe Reſp. tueri poſſit, eodem defenſionis jure, ac vero potiori auctoritate & propriâ, Principem, publicum hoſtem declaratum, ferro perimere.* Vid. Mariana. Ibid. Voyez Recueil & p. 239.

(b) *Eademque eſt facultas cuicumque privato, qui ſpe impunitatis abjectâ, neglectâ ſalute, in conatum juvandi Remp ingredi voluerit.* Vid. Mariana ibid. Voyez Recueil &c. p. 239.

ſentence: (a) „ alors, dit-il, celui qui, en ſui-
„ vant le deſir public, entreprendra de tuer le
„ Prince, ne fera rien d'injuſte". Je ne crois pas qu'on trouve ces damnables & meurtrières maximes dans aucun Auteur Proteſtant; mais elles ſont communes dans les Ecrits des Jéſuites, dont pluſieurs, en traitant ce ſujet, ont été les Originaux, ou les Copiſtes de Mariana. Grégoire de Valence, après avoir diſtingué deux ſortes de Tyrannie, ſuivant les principes d'Ariſtote que nous avons rapportés ailleurs, dit, que ſi c'eſt un Tyran de la prémière manière, c'eſt-à-dire un Tyran qui au préjudice & à la perte de ſon Etat, abuſe d'une autorité, d'ailleurs légitime, il n'eſt permis à aucun particulier de le tuer; car * „ alors c'eſt à la Républi-
„ que à s'oppoſer à lui, & à le châtier, & c'eſt
„ elle ſeule qui a droit de l'attaquer, & d'ap-
„ peller à ſon ſecours les Citoyens". L'Auteur du Recueil dont j'ai tiré ces paſſages, a raiſon de dire, que ſelon ces maximes, toute l'Europe a eu tort de regarder la mort de Charles I. comme un horrible attentat; & cet Allen à qui on attribue un Livre fait exprès, pour prouver qu'il étoit permis de tuer Cromwell, parce qu'il étoit permis de tuer les Tyrans, cet Allen, dis-je, trouveroit ſon compte dans ce qu'ajoute Valentia, † „ que ſi c'étoit un Tyran de la ſecon-
„ de manière, & par une autorité uſurpée, il
„ n'y a perſonne qui ne le pût tuer, en cas
„ qu'on ne pût avoir recours au Supérieur, &
„ qu'il n'en arrivât pas de dommage à la Répu-
„ blique". Ce ſont-là, ſans doute, d'horribles maximes, & qui mettent le couteau à la main du prémier Fanatique en Politique, ou en Religion, qui s'aviſera de conteſter les droits des Souverains de l'Europe, qui preſque par-tout ont

* Voyez Grég. de Valence Tom. 3. Diſp. 1. Q. 8. Punct. 3. Voyez Recueil &c. p. 226. & 227.

† Voyez Valence ibid. & Recueil &c. ibidem.

(a) *Qui votis publicis favens, eum perimere tentaverit, haudquaquam iniquè eum feciſſe exiſtimabo.* Vide Mariana ibid. Voyez Recueil &c. p. 240.

ont des Compétiteurs qui prétendent avoir droit à la Souveraineté, au préjudice de ceux qui la poſſèdent. Emanuel Sa, Tolet, Leſſius & Salméron, ne ſoutiennent pas des maximes moins outrées ſur le droit de dépoſer les Tyrans; & comme, ſelon Leſſius, un Roi eſt Tyran „ qui „ vend les Charges de Judicature *, on voit bien que, ſelon les principes de ce Jéſuite, il n'y a pas beaucoup de Souverains dont l'autorité & la vie ſoient en ſureté. Enfin Salméron ſoutient ce grand principe qui eſt le fondement de la liberté des Peuples, pourvu qu'on le modifie un peu, & qu'on faſſe intervenir la Providence dans l'inſtitution des Magiſtrats, à qui, par conſéquent, comme à un Ordre établi de Dieu, nous ſommes obligés de nous ſoumettre par principe de Religion. Les Jéſuites ne peuvent pas blâmer ceux d'entre les Proteſtans qui ſoutiennent, avec un Auteur auſſi autoriſé parmi eux que Salméron, (a) „ que la Puiſſance eſt dans „ le Peuple, avant que d'être dans le Roi, & „ que le Roi ne l'a que par le Peuple".

* —*Vendendo officia Judicum*—*V. Leſſium de Juſtitiâ & Jure.* Lib. 2. c. 9. dub. 4. Voyez Recueil &c. p. 296.

Mais comme les Jéſuites ont avancé des maximes auſſi préjudiciables à la vie & aux biens de chaque particulier, que celles dont je viens de parler ſont préjudiciables à l'autorité & même à la vie des Souverains; comme lors même qu'ils font ſemblant de condamner ces maximes relâchées, ils n'en ont jamais voulu condamner nommément les Auteurs, pendant que depuis près d'un ſiècle ils mettent toute l'Europe en feu, pour faire condamner la perſonne de Janſénius, après avoir fait condamner ſa Doctrine, & que ſous le prétexte de Janſéniſme, ils perſécutent à outrance ce qu'il y a de plus vertueux & de plus ſavant dans l'Egliſe Romaine; de-là vient cette

(a) *Poteſtas prius eſt in populo quam in Rege, & à populo in regem derivatur*, &c. Vide Salmeron. in Pauli Epiſt. Lib. 3. Diſp. 12. p. 244. Voyez Recueil &c. p. 280.

cette haine si générale que parmi les Catholiques, aussi-bien que parmi les Protestans, on a pour les Jésuites; quoiqu'il n'y ait, sans doute, point d'Ordre Religieux, ni de Société, dont il soit sorti tant d'habiles gens, & tant de beaux Ouvrages, & où on ait porté à un plus haut degré de perfection tous les Arts & toutes les Sciences, * qui ont eu successivement la vogue, depuis le prémier établissement de cette Compagnie. C'est apparemment cette haine qu'on a pour les Jésuites, qui a fait que depuis environ quarante ans, ils sont devenus si zélés partisans du Pouvoir arbitraire. Les Jésuites dans les Pays Catholiques sont l'exécration des Peuples, & ils ont grand besoin que l'autorité des Rois qui les protègent, soit absolue & sans bornes. C'est ce qui fait qu'on doit pardonner au Père Daniel, & aux autres Jésuites, si à présent que la mode des Jean Chastels & des Ravaillacs est passée, ils prennent le parti de soutenir cette autorité royale, que, lorsqu'elle leur étoit contraire, ils ont autrefois combattue autrement que par des raisonnemens & par des Livres, comme en fait foi l'Histoire même du Père Daniel. Mais en même tems combien doit-on estimer un Historien comme Mézéray, qui est libre de cet esprit & de ces engagemens d'Ordre, qui est naturellement ennemi des Tyrans & de la Tyrannie, qui a mis dans un si beau jour les oppressions & les injustices des Rois & de leurs Ministres, aussi-bien que la manière dont Dieu a puni ces crimes, ou dans les Ministres, ou dans les Rois mêmes & dans leur Postérité; qui enfin, en parlant des moyens dont les Rois se sont servis pour ruïner la liberté des Peuples, inspire & fait concevoir & sentir à ses Lecteurs toute l'horreur & toute la douleur que lui cause à lui-même l'établissement d'un pouvoir arbitraire & tyrannique!

* Voyez Diction. de Bayle dans l'Art. Alegambe Remarq. D. Vol. 1. p. 170.

Quelle vérité & quels sentimens de liberté n'y a-t-il point, par exemple, dans ce que Mézéray nous

nous dit de Philippe Auguſte, * „ que ce Prin-
„ ce devint extrêmement avare, ſe rendit trop à-
„ pre à amaſſer des tréſors ſous prétexte de né-
„ ceſſité de lever & d'entretenir grand nombre
„ de Troupes réglées, qui ſont très propres
„ véritablement pour faire des Conquêtes, mais
„ qui ſervent quelquefois à opprimer les Sujets,
„ & à détruire les Loix de l'Etat". De même
lorſque Mézéray parle des „ Lettres par leſ-
„ quelles, lorſque la Ville de Rouen ſe rendit à
„ lui, Philippe promit de lui conſerver ſes pri-
„ vilèges"; avec quel eſprit & quelle vérité ne
ne dit-il point † „ que cette précaution étoit
„ auſſi foible contre la Puiſſance abſolue, que
„ le papier eſt contre le fer"? Quoi de plus
beau & de plus vrai, que ce qu'il dit de la guer-
re qu'il y eut entre la France & l'Angleterre, du
tems de Philippe le Bel, & Edouard I.? ‡ „ Que
„ cette guerre fut très funeſte à la France, puiſ-
„ qu'elle a donné lieu au renverſement des an-
„ ciennes Loix & de ſa liberté, & à l'établiſſe-
„ ment de diverſes charges & ſubſides ſur le
„ Peuple, dont la trop grande foule eſt ſuivie
„ ordinairement de ſéditions & de révoltes".
Combien ſera-t-on perſuadé que dans les Pays
de liberté, il eſt de la dernière conſéquence de
bien conſidérer à qui on confie l'éducation des
Princes qui ſont héritiers de la Couronne, lorſ-
qu'on fera réflexion ſur ce que dit Mézéray, en
parlant de l'éducation qu'on donna au Dauphin
Louis Fils ainé de Charles VI? * „ Ils le nour-
„ riſſoient, dit-il, dans toutes ſortes de déréglе-
„ mens, de jeux, des femmes, des feſtins &
„ des danſes diſſolues, & pis encore, dans les
„ maximes d'une Domination déréglée, vérita-
„ blement fort commode à la vie qu'il vouloit
„ mener; car pour ſe pouvoir donner toute ſor-
„ te de licence, il faut ſe mettre au-deſſus des
„ Loix". Quelles juſtes & fortes leçons à des
Princes qui préfèrent l'intérêt de leur Grandeur
à celui de leur Etat, n'y a-t-il point dans ce que
dit

* Voyez Mézéray vol 2 p. 603. ad annum 1196.

† Voyez Mézéray ibid. p. 612.

‡ Voyez ibid. p. 777.

* Voyez idem vol. 3 p. 182 ad annum 1413.

dit Mézéray, en parlant de la Milice que François I. („ dreſſoit") dans le deſſein de repaſſer en Italie, lorſqu'après avoir dit „ qu'il la diſtri-„ bua en ſept Corps de ſix mille hommes cha-„ cun, qu'on nomma Légions, l'Hiſtorien a-„ joute, * que cette inſtitution ne dura pas „ longtems : elle eût rendu l'Etat trop puiſſant „ & la domination trop foible "? Enfin avec quelle joie ne nous dit-il point, „ qu'aux pré-„ miers Etats de Blois, Henri III † aiant deman-„ dé deux Millons d'or, & les Favoris aiant fait „ jouer tous les tours imaginables pour avoir „ cette Gorge chaude, le tiers Etat qui ſavoit „ bien qu'il payeroit pour tous, ne put jamais ê-„ tre induit à conſentir "? Ce qui prouve la vérité de ce que l'Auteur dit ſi bien dans la ſuite, en parlant de ces mêmes Etats, „ qu'en ces Aſ-„ ſemblées il y en a toujours quelques-uns qui „ font ſouvenir aux autres des droits anciens & „ naturels des Peuples, contre leſquels ils ne „ peuvent point s'imaginer qu'il y ait de preſ-„ cription".

* Idem. vol. 4. p. 579. ad annum 1534.

† Idem. vol. 5. p. 218 & 219. ad annum 1577.

On ne trouve guères de pareilles réflexions dans le Père Daniel. Il eſt vrai qu'à l'égard de la juſtice que l'Hiſtoire doit faire des méchans Rois, il dit aſſez librement & avec aſſez de ſincérité les défauts des Rois dont il parle, & qu'il ne diſſimule point, par exemple, la mauvaiſe adminiſtration & les fauſſes démarches de Philippe le Bel, de Philippe de Valois & de ſon Fils Jean, de Louis II., de François I., de Henri III, & d'autres Princes ſemblables ; quoiqu'il ſupprime bien des mauvaiſes actions de ces Princes ; & entre autres il ne dit pas, ce qu'on trouve dans Mézéray, & dans Mr. le Gendre, que Louis II. deſtitua les Conſeillers qui refuſérent de conclurre à la mort de Jaques d'Armagnac Duc de Nemours ; & que Louis voulut que ‡ les deux Fils de ce Duc, qui étoient encore enfans, fuſſent ſous l'échaffaut, afin que le ſang de leur Père leur découlât ſur la tête : circonſtances que le

‡ Voyez Mézéray vol. 4. p. 330. ſur l'An

1477. Voyez le Gendre vol. 4. p. 115. le Père Daniel n'auroit pas dû omettre, & qui font ſi bien connoitre l'eſprit cruel & tyrannique de Louis II. Mais quoique le Père Daniel ne diſſimule point les fautes ni les vices des Rois dont il parle, il ne le fait pourtant pas avec ce détail où entre Mézéray, ni avec ce feu qu'a ce dernier, lorſqu'il donne l'idée d'un Règne malheureux, & d'une Race où il n'y a preſque eu que de mauvais Rois, qui ont foulé leurs Peuples. Du reſte, dit-il, en finiſſant l'Hiſtoire de Philippe le Bel, * „ les furieuſes exactions ſur „ ſes Peuples, les fréquens changemens & al- „ térations des monnoies, la puiſſance abſolue „ de ſon Miniſtre avare & inſolent, † & le re- „ pentir amer qu'il témoigna à la mort, d'avoir „ tant vexé ſes Sujets, montrent quel a été ſon „ Règne & ſa conduite". Il ne fait pas voir avec moins de force les Jugemens de Dieu, ſur cette malheureuſe Race de Philippe le Bel; ſur quoi, dit-il, on pourroit dire comme a fait un célèbre Auteur, ‡ „ que la Providence divine „ ne voulut pas permettre que ceux qui avoient „ ſaccagé le Royaume par tant de violences & „ d'exactions, euſſent des Deſcendans qui le „ poſſédaſſent: ſi ce n'eſt, ajoute-t-il, que la „ Branche des Valois a encore plus mal fait „ qu'ils n'avoient fait". Si Mézéray fait ſi peu de quartier aux mauvais Souverains, on peut croire qu'il en fait encore moins à leurs Miniſtres. Avec quelle joie ne pend-il pas ce * *Coquin* Enguerrand de Marigny, comme il l'appelle, qui fut exécuté ſous Louis le Hutin? Et en parlant de ces remords & de cette maladie de Charles de Valois, dont j'ai déja fait mention: „ † Si Dieu, dit-il, châtioit ſi rudement ce „ Prince, pour avoir pourſuivi en Juſtice un „ Voleur public, par des voies injuſtes & avec „ mauvaiſe intention; que ne méritoit point ce „ Voleur, pour avoir tourmenté ſi longtems „ tant de millions d'ames innocentes"? Ses richeſſes immenſes, dit-il encore en parlant de

* Voyez Mézéray vol. 2. p. 808. ſur l'An 1314.

† Enguerrand de Marigny.

‡ Idem ibidem p. 847.

† Voyez ibid. p. 827.

† Idem ibidem p. 843.

Jean

Jean de Montaigu ſupplicié ſous Charles VI, * „ ſes richeſſes immenſes qui ne s'acquiérent ja- „ mais ſans crime, aveuglérent ce petit hom- „ me; à la mort il confeſſa la déprédation des „ Finances, qui contient en ſoi les plus grands „ crimes ". C'eſt ainſi qu'il remarque que le Chancelier & Cardinal du Prat, † „ mourut „ fort tourmenté des remords de ſa conſcience, „ pour n'avoir point obſervé d'autres Loix, que „ ſes intérêts propres, & la paſſion du Souve- „ rain. C'eſt lui qui a appris en France à faire „ hardiment toute ſorte d'impoſitions; qui a di- „ viſé l'intérêt du Roi d'avec le bien public; & „ qui a établi cette maxime ſi fauſſe & ſi con- „ traire à la liberté naturelle, qu'il n'eſt point „ de Terre ſans Seigneur ". A quoi je n'ajou- terai plus, que ce qu'il dit du Chancelier & Cardinal de Biragues, qui mourut ſous Henri III: „ ‡ qu'il ployoit comme un roſeau à tous les „ vents de la Cour, conſidérant plus un valet „ de faveur, que toutes les Loix du Royau- „ me".

* Idem vol. 2. p. 173. & 174. ſur l'An 1409.

† Mézéray vol. 4. p. 584. ſur l'Année 1535.

‡ Idem vol. 5. p. 274.

Voilà quelle eſt à cet égard l'Hiſtoire de Mézéray, qui eſt bien plus propre que celle du Père Daniel, à nous inſpirer l'amour de la liberté, & à ſervir d'épouvantail, s'il eſt permis de parler ainſi, aux mauvais Princes, & à leurs Miniſtres, que la forte & libre cenſure qu'ils verront faire dans l'Hiſtoire des crimes de leurs pareils, retiendra peut-être dans leur devoir. Ce ſont de telles Hiſtoires qui empêchent les Princes, & leurs Miniſtres, de s'abandonner à ces excès d'injuſtice & de vice, qu'ils peuvent être aſſurés qu'on aura ſoin de tranſmettre à la Poſtérité la plus éloignée, avec toutes leurs circonſtances les plus infamantes & les plus odieuſes. Auſſi eſt-ce un motif que Théodoſe met devant les yeux à ſon Fils Honorius, dans ces beaux vers de Claudien qui ſuivent ceux que j'ai déja cités, & qui font ſi bien voir quel uſage les Princes doivent tirer de l'Hiſtoire, où ils verront les crimes

crimes de leurs Prédéceſſeurs ſi exactement détaillés. Rien en effet n'eſt plus vrai que cette prophétie que Claudien fait faire, à Théodoſe, (a) que les crimes énormes de la Famille des Céſars ſeront rendus publics dans les Annales de Rome; que les cruautés de Néron, & les débauches infames de Tibère à Caprée, y ſeront dévoilées aux yeux de tous les ſiècles; & que rien ne ſera capable d'effacer la honte & l'opprobre dont ils ſeront couverts, par le récit fidèle de leurs déréglemens qu'on verra dans l'Hiſtoire.

Comparaiſon des deux Hiſtoriens par rapport à la Religion.

Enfin pour comparer nos deux Hiſtoriens, il faut examiner leurs Hiſtoires, par rapport à la Religion; il faut voir la manière dont ils parlent des Dogmes & des Perſonnes de ceux que dans leur Egliſe on appelle Hérétiques, & quel eſt leur ſentiment ſur les Perſécutions que cette Egliſe a fait ſouffrir à ceux qu'il lui a plu de qualifier de ce nom odieux. C'eſt le ſujet de ma troiſième & dernière Partie.

Il eſt certain qu'un des plus funeſtes effets des malheureuſes diviſions des Chrétiens ſur la Religion, c'eſt cet eſprit de partialité, que depuis le quatrième ſiècle, on remarque ſi fort dans tous les Hiſtoriens Chrétiens, & qui a répandu tant de ténèbres, non ſeulement dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, mais même ſur l'Hiſtoire Profane de tous les tems & de tous les Peuples, depuis la fatale Epoque que je viens de marquer. De quelle manière différente en effet eſt-il parlé dans les Hiſtoires de ces tems-là, des Empereurs Hérétiques, ou des Empereurs Orthodoxes? C'eſt, par exemple, ce qui a rendu ſi problé-

(a) ——*Annales veterum delicta loquuntur. Hærebunt maculæ, quis non per ſæcula damnat Cæſarea portenta domus? quem dira Neronis Funera, quem rupes Caprearum tetra latebat Inceſto poſſeſſa ſeni?* Claudian. de 4. conſul. Honor. verſ. 311—315.

blématique le caractère de Conſtantin, enſorte qu'on ne ſait pas encore ſi cet Empereur n'eſt pas le meilleur Empereur, ou le plus grand Tyran qui ait jamais régné; & il y a, de part & d'autre, de très grandes autorités qui font que nous ignorons, ſi cet Empereur a été le plus ſcélérat de tous les hommes, ou s'il a été le plus grand de tous les Saints. A en croire Zozime il a été le prémier, & à en croire Euſèbe il a été le dernier; & il y a bien des Hiſtoriens & des Auteurs Chrétiens qui en le modifiant un peu, ſont du ſentiment de Zozime. Cunéus a été de ces derniers * dans la Préface de ſa Traduction des Céſars de Julien; ce qui a donné lieu à un † Auteur Allemand d'aller encore plus loin, lorſqu'il s'eſt aviſé de ſoutenir que tout ce qu'on nous débite de la Converſion & du Chriſtianiſme de Conſtantin, eſt une impoſture groſſière & une Fable ſans fondement. En dernier lieu dans les Mémoires de l'Academie des Inſcriptions, Mr. de Valois fils & neveu des deux illuſtres Valois, ‡ n'a pas craint de dire que rien n'eſt plus outré, que les louanges que les anciens Evêques Chrétiens donnent à Conſtantin, & il ne peut ſur-tout aſſez s'étonner de leur entendre louer la modération & la clémence de cet Empereur. Euſèbe, par une profanation & par une impiété ſans exemple, n'a pas craint de dire * qu'il n'y a que Dieu & Jéſus-Chriſt, qui ſoient dignes d'écrire la Vie de Conſtantin. Pour rehauſſer l'éducation de ſon Héros élevé dans le Paganiſme, comme Moïſe avoit été élevé dans la Cour de Pharaon, (a) il traite preſque de Fable

* Voyez *Cuneus in Præfat. in Juliani Cæſares.* p. 109.

† Voyez *Obſ. ad rem litt. ſpectant.* Tom. 1. Obſ. 24. p. 391. &c.

‡ Voyez Valois Diſſert. ſur les Médailles dans les Mémoires de l'Acad. des Inſcrip. vol. 4 p. 273. Voyez auſſi p. 270.

* Voyez Euſeb. de Vita Conſtantini Lib. 1. c. 3. & 9.

(a) Φήμη μὲν αὐτὴ πάλαια (de Moſe in domo Pharaonis educato) μύθου μὲν σχήματι τοῖς πολλοῖς παραδεδομένη τὰς πάντων ἀκοὰς ἐπλήρου, νυνὶ δὲ ὁ αὐτὸς καὶ ἡμῖν θεὸς μειζόνων ἢ κατὰ μύθους θαυμάτων αὐτοπτικὰς θέας νεαραῖς ὄψεσι πάσης ἀκοῆς ἀληθεστέρας δεδώρηται. Idem ibid c. 12. Mr. Couſin n'a pas rendu fort fidèlement ce paſſage, dont il a fait diſparoitre l'ab-

ble l'Hiſtoire de ce ſaint Légiſlateur, qu'il appelle une vieille Hiſtoire qui a été donnée au Peuple, & qui reſſemble à une Fable; & il loue Dieu de ce qu'il l'a rendu lui & ſes contemporains témoins oculaires de plus grands Miracles, que ceux qui ſont contenus dans les Fables, c'eſt-à-dire, dans les Livres de Moïſe : car il paroît par toute la ſuite de ſon diſcours, que c'eſt ce qu'Euſèbe a voulu dire, ou plutôt, ce qu'emporté par ſa fauſſe Rhétorique, il a dit ſans vouloir, & peut-être ſans croire le dire. Euſèbe n'épargne pas les révélations à Conſtantin, & après avoir dit que ce fut par révélation, qu'il ſut les embuches que ſon Beau-Père Maximien lui dreſſoit, il dit que Conſtantin (*a*) étoit ſouvent honoré de pluſieurs apparitions divines. Les autres Chrétiens n'ont pas été plus raiſonnables qu'Euſèbe, ſur ce ſujet. Dans le Ménée des Grecs, ſelon la remarque de Mr. Henri de Valois, Conſtantin eſt traité (*b*) d'égal aux Apôtres; & l'Auteur du Synodicon cité auſſi par Mr. de Valois, dit (*c*) que Conſtantin eſt un Apôtre parmi les Empereurs. Enfin le reſpect que les Chrétiens avoient pour la mémoire de Conſtantin a été ſi grand, que c'eſt par lui que la pratique de l'invocation des Saints a commencé à s'introduire dans l'Egliſe. Euſèbe nous dit (*d*) que les Peuples ſaluoient ou baiſoient à genoux le corps de Contantin dans ſon cercueil; & nous apprenons de Philoſtorge (*e*) quels grands honneurs on rendoit

l'abſurdité; ſur-tout il n'a pas exprimé nettement ces dernières paroles, où Euſèbe dit clairement, que ce qu'on avoit vu de Conſtantin, étoit plus croyable, que ce qu'on avoit ſeulement oui dire de Moïſe.

(*a*) Θεοφανείαι πολλάκις αὐτὸν ἠξίου (Deus). Idem ibid. c. 47.

(*b*) Ισαπόστολος. Vide Valeſium ad Euſeb. Lib. 4. c. 60. ibidem.

(*c*) Εν βασιλεῦσιν ἀπόστολος. Vide Valeſ. ibid.

(*d*) Γονυκλινεῖς ἠσπάζοντο. Euſeb. ibid. L. 4. c. 67.

(*e*) Vide *Philoſtorg.* Lib. 2. c. 17. — εὐχὰς προσάγειν ὡς θεῷ. Idem ibidem.

doit à la ſtatue de Conſtantin, & que le Peuple lui faiſoit des prières comme à un Dieu, auprès de cette ſtatue. Au contraire Zozime (*a*) s'eſt jetté dans l'extrémité oppoſée, & on ſait à quoi il attribue le Batême de Conſtantin, par lequel il dit que cet Empereur vouloit expier ſes crimes, & entre autres les meurtres de Fauſte & de Criſpus; crimes pour leſquels Zozime dit qu'il n'y avoit point d'expiation parmi les Paiens; ce qui eſt de la dernière fauſſeté, comme (*b*) Sozomène & Théodoret l'ont fait voir par l'exemple d'Hercule, qui, après le meurtre de ſes enfans, fut purifié à Athènes: auſſi les autres Auteurs Paiens ne ſont-ils pas tombés dans ces excès de Zozime. Sans parler (*c*) de Praxagoras, qui, tout Paien qu'il étoit, donne de grandes louanges à Conſtantin, comme il paroît par l'extrait que Photius nous a donné de l'Hiſtoire de cet Auteur; rien n'eſt plus modéré que ce qu'Eutrope nous dit de Conſtantin, (*d*) que c'étoit un Prince qu'au commencement de ſon Règne, on pouvoit compter parmi les meilleurs Empereurs; mais qu'à la fin on ne le pouvoit mettre qu'au nombre des médiocres, c'eſt-à-dire, de ceux qui avec de grandes vertus avoient de grands défauts. A quoi on peut ajouter ces belles paroles d'Aurélius Victor, dignes d'un Hiſtorien plus célèbre, où cet Auteur dit que (*e*) Conſtantin auroit été preſque un Dieu, s'il avoit ſu

(*a*) Vide *Zozime* Lib. 2. p. 104. Ed. Oxf.

(*b*) Voyez *Sozomène* Lib. 1. c. 5. Voyez Théodoret, dont je n'ai pu trouver le paſſage dans la Traduct. de Mr. Couſin.

(*c*) Voyez Photius Cod. 62. Col. 64. Ed Hoeſch.

(*d*) *Vir primo imperii tempore optimis principibus, ultimo mediis, comparandus.* Eutrop Lib. 10.

(*e*) *Qui (Conſtantinus) ſi munificentiæ atque ambitioni modum, biſque artibus ſtatuiſſet, quis præcipuè adulta ingenia, gloriæ ſtudio progreſſa, longius in contrarium labuntur, haud multum abeſſet Deo.* Aurel. Victor. in Cæſaribus.

ſu mettre des bornes à ſa libéralité, à ſon ambition & à ſes autres paſſions, qui ſouvent ſont plus fortes dans ceux qui aiment le plus la gloire. Il eſt fâcheux que les Chrétiens n'aient pas été auſſi modérés à l'égard de Julien, & qu'ils ne lui aient pas rendu la juſtice que les Paiens ont rendue à Conſtantin. Sur-tout il eſt fâcheux que pendant que les Chrétiens louent Conſtantin (*a*) d'avoir renverſé les Temples des Paiens, & d'avoir défendu leur Culte par des loix très ſévères, Ammien Marcellin & Eutrope blâment Julien d'avoir perſécuté les Chrétiens, quoique, ſelon la remarque d'Eutrope, (*b*) il n'ait point répandu de ſang dans ces Perſécutions; ce dont à la vérité les Chrétiens ne tombent pas d'accord. Quoi qu'il en ſoit, ſi Ammien Marcellin a été Panégyriſte de Julien, les invectives de Grégoire de Nazianze contre cet Empereur ne font guères d'honneur à leur Auteur, ni à ſa Religion; en quoi pourtant il a été imité par les autres Chrétiens de ce tems-là, qui n'ont pas parlé de Julien d'une manière auſſi ſenſée & auſſi modérée que Prudence. Ce Poëte Latin, beaucoup plus judicieux & beaucoup moins échauffé que les Orateurs, & même que les Hiſtoriens Grecs de ſon tems, (*c*) blâme, comme il le doit, l'Apoſtaſie & l'Idolatrie de Julien; mais en même tems

(*a*) Vide *Euſeb.* de Vitâ Conſtantini, Lib. 2. c. 44. & 45. Voyez Socrat. Lib. 1. c. 3. où il loue Conſtantin de la perſécution ouverte qu'il faiſoit aux Paiens, pendant qu'il blâme Lucinius qui perſécutoit ſecrettement les Chrétiens. Voyez ibid. c. 18. Voyez Sozomène Lib. 1. c. 8.

(*b*) *Chriſtianæ Religionis infectator nimius perinde ut cædibus abſtineret.* Lib. 10. de Jul.

(*c*) *Principibus tamen è cunctis non defuit unus*
Me puero, ut memini, ductor fortiſſimus armis,
Conditor & legum, celeberrimus ore, manuque,
Conſultor patriæ, ſed non conſultor habendæ
Religionis, amans tercentum millia divûm.
Perfidus ille Deo, quamvis non perfidus urbi, al. (*orbi.*)
Prudentius in Apotheoſ. vers. 448. 455.

tems il le loue de sa valeur, de sa prudence, de son éloquence, des bonnes Loix qu'il avoit faites, des victoires qu'il avoit remportées, & il conclut en disant que Julien s'étoit acquitté de ce qu'il devoit à Rome, & à l'Empire, quoiqu'il eût manqué à la fidélité qu'il devoit à Dieu. Je ne dirai rien ici des injures grossières que (a) S. Hilaire & Lucifer de Cagliari ont dit à Constance, à cause de son Arianisme, quoique ce Prince ait été loué par (b) Grégoire de Nazianze; & sans alléguer ce que dans les Histoires Ecclésiastiques anciennes & modernes, les Hérétiques & les Orthodoxes disent réciproquement les uns des autres, je passe aux disputes qui dans ces derniers tems se sont élevées sur la Religion.

Je dis que non seulement les disputes des Catholiques & des Protestans, mais même celles qu'ont entre eux les Ultramontains & l'Eglise Gallicane, les Jésuites & les Jansénistes, tout cela a répandu encore plus de ténèbres sur l'ancienne Histoire Ecclésiastique, tout cela fait qu'on

(a) *Nunc pugnamus contra persequutorem fallentem, contra hostem blandientem, contra Constantium antichristum.* Hilar. contra Constantium p 199. Edit. Erasmi. *Sceleſtissime mortalium, omnia persecutionis ma'a ita temperas, ut excludas & in peccato veniam, & in confessione martyrium.* Ibid. p. 200. Rien n'est plus étrange que la manière dont Mr. de Tillemont parle de cette invective de S. Hilaire contre Constance, „ dont, „ dit-il, le stile qui n'est propre qu'à un homme qui „ a le Martyre dans le cœur, offenseroit ceux qui „ ont plus d'amour pour leur repos, que de zèle „ pour la vérité, & qui mesurent la sainteté par les „ règles d'une prudence, que les Saints eussent peut-„ être appellé une lâche timidité ". *Tillemont*, vol. 7. part. 2. ou vol. 20. Ed. Bruxel. in 8. p. 791. & 792.

(b) Voyez *Grégoire de Nazianze* vol. 1. Oraison 3. seu prima in Julianum p. 62—64. & Oraison 4 p. 118. & 119. Il appelle cependant ailleurs le règne de Constance un règne malheureux. Voyez Oraison 23. pag. 415. Voyez Tillemont vol. 9. not. 8. in Gregoire Naz. p. 699. 700.

qu'on ne ſait plus où l'on en eſt, quand il s'agit de juger des perſonnes & des ſentimens de S. Jérôme, par exemple, & de Rufin, d'Origène & de ſes Adverſaires, de S. Auguſtin & des Prêtres de Marſeille, de Neſtorius & de S. Cyrille. Chaque Parti excuſe, ou juſtifie les erreurs, & même ſouvent les crimes de ceux dont il ſuit les ſentimens ; comme au contraire, on diſſimule, ou on tâche de noircir les vertus & l'Orthodoxie de ceux qui ſoutiennent les ſentimens que nous combattons. D'ailleurs on ſe croit obligé à ſoutenir ce qu'on appelle le Jugement de l'Egliſe, ſans conſidérer que c'eſt ſouvent à l'eſprit de Cabale & au bonheur qu'ils ont eu de l'emporter ſur leurs Adverſaires, que pluſieurs doivent le nom de Saint, qu'on leur a ſi libéralement accordé. On approuve, ou du moins on tolère dans ces prétendus Saints des Héréſies preſque fondamentales ; & on ſe croit obligé de juſtifier & de défendre en eux des excès de calomnie & de fureur qui ſurprennent : pendant que, lorſqu'il s'agit de ces prétendus Hérétiques, leur modération, leur douceur, une vertu & une piété exemplaires, ſont qualifiées de fauſſes vertus, & attribuées à l'orgueil, à l'amour-propre, & à tout autre principe, qu'à un principe de Religion, qu'on n'oſeroit reconnoître dans ceux que l'Egliſe a condamnés, ou expreſſément, ou en canoniſant leurs Adverſaires, & en les honorant du nom pompeux de Docteurs de l'Egliſe.

Il eſt fâcheux de trouver de pareils exemples de préjugés dans le plus bel Ouvrage, peut-être, que notre ſiècle ait produit ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, je veux dire, les Mémoires de Mr. de Tillemont. Jamais Ouvrage n'a été ſi rempli ni ſi complet ; jamais on n'a vu une Critique plus ſaine & plus judicieuſe, jamais on n'a vu plus d'exactitude, ni un arrangement de Faits plus méthodique, ni qui ſe place plus aiſément dans l'eſprit des Lecteurs. On y trouve une

Mo-

Morale auſtère, & peut-être qui l'eſt trop ; puiſque, ſelon les Saints que Mr. de Tillemont fait parler, il ſemble qu'on ne puiſſe ſe ſauver qu'en quittant le Monde, & que ce ne ſoit qu'en embraſſant la vie monaſtique, qu'on puiſſe ſuivre Jéſus-Chriſt. Le ſtile de cet Ouvrage répond à la matière, & il eſt noble & ſoutenu, & en même tems ſimple & naturel ; à quoi on peut ajouter une certaine gravité qui fait, que lors même qu'on n'eſt pas du ſentiment de l'Auteur, on ne peut s'empêcher d'avoir pour lui beaucoup de vénération & de reſpect. Mais en même tems on y trouve la plupart des défauts qui ſont ordinaires aux Hiſtoriens Eccléſiaſtiques ; ſur-tout on y voit ce fiel & cette amertume qui accompagne preſque toujours le zèle de ceux, qui dans l'Egliſe Romaine prennent la qualité de Diſciples de S. Auguſtin ; & Mr. de Tillemont ne fait guères de quartier aux Pélagiens, & aux Semi-Pélagiens qu'il trouve dans ſon chemin. Pour en donner quelque exemple, il paroît par Mr. de Tillemont même, que jamais Prélat n'a été plus eſtimé & plus révéré dans l'Egliſe, que Fauſte de Riez : il a été loué par les plus grands hommes de ſon ſiècle, qui ont également exalté ſa doctrine & ſa piété : comme il paroît par les extraits que Mr. de Tillemont nous donne des * Lettres de Sidoine Apollinaire & de Ruricius de Limoges. Il paſſa, dit † Ruricius dans notre Auteur, pour un Docteur admirable, pour un Père des ames, & pour un excellent Paſteur. „ En un mot, continue Mr. de Tillemont, les „ louanges qu'il a reçues des Saints donneroient „ ſujet de l'honorer comme un grand Saint, s'il „ n'avoit combattu par ſes Ecrits la Grace & la „ Prédeſtination divine qui font les Saints". Sans dire ici que Fauſte n'a jamais été condamné par aucun Concile univerſel, & que les Papes Gélaſe & ‡ Hormiſdas n'ont fait que déſapprouver ſes Ecrits, ſans les condamner juridiquement : on peut dire avec Mr. du Pin, que ſur-tout dans le

* Vide ex Sidonio Apoll. Lib. 9. Epiſt. 9. Tillemont Tom. 9. p. 409. 410.

† Vide ex Ruricio Lemov. Lib. 1. Epiſt. 1. Ibid. p. 416.

‡ Vide

de Hormisd. du Pin Bibl. Eccles. Tom. 5. p. 19.

le tems que * Fauſte écrivoit, on pouvoit ſans être Hérétique, combattre les ſentimens de S. Auguſtin, & qu'il y a eu pluſieurs Pères, avant & après S. Auguſtin, qui ont parlé comme Fauſte, ſans qu'on les ait pour cela accuſés d'être Hérétiques. D'ailleurs ſes deux Livres du Libre Arbitre & de la Grace ſont écrits, ſelon Mr. du Pin, avec beaucoup de précaution & de modération. Il réfute d'une manière très claire & très ſincère les erreurs de Pélage, il reconnoit le Péché Originel, & la néceſſité de la Grace pour faire le bien & pour obtenir le ſalut. S. Chryſoſtome, ſi fort loué par Mr. de Tillemont, n'en a jamais tant dit ſur la Grace: mais comme il n'a pas écrit directement contre S. Auguſtin, tout ce qu'en dit Mr. de Tillemont, c'eſt que ce n'eſt pas † S. Chryſoſtome que les Papes, les Conciles, & toute la Tradition nous propoſent comme le Docteur de la Grace. Mais à l'égard de Fauſte, Mr. de Tillemont paroît fort ſcandaliſé, que (a) le Père Sirmond & quelques Modernes aient oſé dire de leur autorité, que Fauſte eſt dans des ſentimens très Catholiques, & qu'il n'y a rien dans ſes Ecrits qu'on ne puiſſe défendre. Il eſt fâcheux que les Dévots, & ſur-tout les Dévots Janſéniſtes, ne lancent que des traits empoiſonnés, & qui bleſſent mortellement ceux à qui ils en veulent. Les différens ſentimens ſur la Grace ont, de part & d'autre, tant de célèbres Défenſeurs; & il y a, de part & d'autre, des preuves ſi fortes, & des objections qui paroiſſent ſi victorieuſes: d'ailleurs S. Au-

* Vide du Pin. Ibid. Tom. 4. p. 248.

† Voyez Tillemont vol. 11. p. 358. & Ibid. not. 101. in Chryſoſt. P. 626.

(a) Voyez ibid. Tom. 16. p. 426. Il veut dire Mr. du Pin, qu'il cite à la marge. Voyez comment dans un autre endroit il relève Mr. du Pin, pour avoir dit, que dans les Confeſſions de S. Auguſtin, il paroît trop d'affectation d'éloquence; & qu'il y a peut-être trop d'eſprit & de feu, & pas aſſez de douceur & de ſimplicité. Voyez du Pin Bibl. Ecc. Tom. 3. p. 160. & Tillemont Tom. 13. p. 291.

Auguſtin, comme (a) Mr. Simon l'a fait voir, avoit ſi peu les talens néceſſaires à un Interprète de l'Ecriture; l'autorité de S. Auguſtin a été rejettée par tant d'habiles Catholiques Romains, tels que * Sadolet, † Maldonat & tant d'autres, qu'on ne comprend rien à ces terribles paroles de Mr. de Tillemont, où il s'agit de ſavoir ſi on doit accorder à Fauſte la qualité de Saint. ‡ „ Hors cela, c'eſt-à-dire, à moins que Fauſte „ ne ſe ſoit retracté, hors cela, c'eſt une choſe „ terrible d'avoir combattu la Grace de J. C. „ (& de l'avoir combattue, avec encore plus „ d'artifice & de malignité, que d'ignorance, „ comme les plus grands hommes de l'Egliſe „ l'ont reproché à Fauſte;) & de n'avoir pas „ voulu céder à la vérité, après que S. Auguſtin „ l'a rendue ſi claire à ceux qui ne veulent pas „ s'aveugler eux-mêmes, (ou plutôt à ceux à „ qui l'enflure de l'orgueil n'a pas bouché les „ yeux du cœur; car ces vérités ſont encore plus „ de pratique que de ſpéculation, plus du cœur „ que de l'eſprit: & je ne ſai ſi on les peut com- „ battre après tant d'éclairciſſemens, par un ſim- „ ple défaut de lumière". C'eſt ainſi que Mr. de Tillemont fait le procès à toute l'Egliſe Grecque, & à la plus grande partie de l'Egliſe Latine, qui a proſcrit Baius & Janſénius, les plus zélés & les plus habiles Défenſeurs de la Doctrine de S. Auguſtin, qu'elle ait eu dans ces derniers ſiècles. Comme on ne peut être Saint ſans humilité, & que Mr. de Tillemont (b) ſemble avoir décidé aſſez nettement, que l'humilité Chrétienne eſt incompatible avec des ſentimens ſur

* Voyez Sadolet Epiſt. 9. Lib. 9. p. 639-643.

† Voyez Simon Bibliot. Crit. Tom. 4. Lett. 10. p. 74.

‡ Voyez Tillemont Tom. 16. p. 435.

(a) Voyez Simon Hiſt. Crit. du Vieux Teſtament. Lib. 3. c. 9. p. 397—402. & Hiſt. des Comment. du Nouv. Teſtam. c. 17. p. 248.

(b) Fauſte n'a pu être Saint ſans humilité; c'eſt-à-dire ſans avoir dans le cœur, tout le contraire de ce qu'il ſoutenoit dans ſes Ecrits. Voyez Tillemont ibid. p. 435.

ſur la Grace, contraires à ceux de S. Auguſtin, bien des Chrétiens de toutes les Communions ſont enveloppés dans cet Arrêt ſi téméraire, que Mr. de Tillemont prononce contre un Evêque de ſainte mémoire, & qui eſt mort dans la Communion de l'Egliſe. * „ Ainſi quand nous croi-
„ rions que toute la vertu de Fauſte n'étoit qu'u-
„ ne vertu apparente, corrompue au dedans par
„ le ver de l'orgueil, & qui a reçu une récom-
„ penſe digne d'elle, par l'eſtime qu'elle lui a
„ acquiſe devant les hommes, nous ne croi-
„ rions que ce qui peut être vrai de lui, & ce
„ qui l'eſt certainement de beaucoup d'autres ". Autant que Mr. de Tillemont eſt ſévère envers Fauſte de Riez, autant eſt-il indulgent envers S. Jérôme, lorſqu'il parle des différends que ce dernier eut avec Rufin. Mr. de Tillemont avoue de bonne foi que S. Jérôme, † „ aiant un
„ génie grand, élevé, & plein de feu, plutôt
„ d'un Orateur, que d'un Hiſtorien ou d'un
„ Critique, il a été ſouvent aſſez peu exact à
„ rapporter les choſes comme elles étoient, &
„ qu'il a ſuivi plutôt les idées qu'il en avoit
„ conçues, que la ſimple vérité. Il fait encore
„ aſſez ſouvent des fautes, en ſe laiſſant aller à
„ ſa chaleur & à ſa promtitude naturelle. Il a-
„ voue ‡ que ſi la Vertu & la Piété Chrétienne
„ conſiſtoit ſimplement dans une vie égale & u-
„ niforme, où l'on faſſe peu de fautes, on au-
„ roit ſujet de lui préférer Rufin. Cependant l'E-
„ gliſe laiſſe celui-ci au Jugement de Dieu, &
„ a toujours regardé l'autre comme un de ceux
„ pour qui elle a le plus de reſpect ". Enfin malgré tous les défauts de S. Jérôme, & malgré toute la modération de Rufin, dont notre Auteur eſt obligé lui-même de convenir dans toute la ſuite de cette Hiſtoire, Mr. de Tillemont ne laiſſe pas de ſe retrancher ſur le Jugement que l'Egliſe a porté de S. Jérôme. *
„ Faut-il donc dire que tant de Saints qui l'ont
„ admiré, que l'Egliſe qui l'honore entre ſes
„ Saints

* Idem ibid. p. 436.

† Idem Tom. 12. p. 2.

‡ Idem ibid. p. 3. 4.

* Idem p. 3.

„ Saints & ſes Docteurs, ſoient tombés dans „ l'illuſion & dans l'égarement? A Dieu ne plaiſe que nous nous rendions coupables de cet „ excès! c'eſt une témérité, ou plutôt un emportement qui ne convient qu'à ceux qui ſe „ ſont révoltés contre l'Egliſe. Pour nous qui „ ſommes ſes humbles enfans, nous ne pouvons croire qu'elle ait honoré en-vain depuis „ douze ſiècles, celui que Dieu n'a point honoré". Je viens maintenant à ce qui regarde la Religion dans l'Hiſtoire du Père Daniel, & à la manière dont il parle de ce qu'il appelle Héréſie, & du traitement qu'il approuve qu'on faſſe à ceux qu'il appelle Hérétiques.

Il eſt certain que le Père Daniel a parlé fort librement des entrepriſes, que les Evêques firent ſur l'autorité des Rois de la ſeconde Race, juſques à s'attribuer le droit de dépoſer ou d'établir les Empereurs, ſelon qu'ils le jugeoient à propos; * ce qui fit que la Nobleſſe, laſſe de ces entrepriſes, en porta ſes plaintes à l'Aſſemblée d'Epernay, ſous Charles le Chauve, & y refuſa de ratifier les règlemens qu'avoient fait les Evêques, & qui tendoient à s'attirer toute l'autorité du Royaume. Il fait voir la témérité avec laquelle † les Pères du Concile de Metz s'attribuent le droit d'excommunier, ou d'abſoudre le Roi de Germanie, ſur lequel ils n'avoient aucune Juriſdiction temporelle ni ſpirituelle. Sur-tout rien n'eſt plus curieux, que ce qu'il nous dit du règlement fait au Concile de Troye, ‡ tenu par Jean VIII, ſous Louis le Bègue, par lequel il eſt ordonné, ſous peine d'excommunication, à toutes les Puiſſances du Monde, non ſeulement de rendre aux Evêques l'honneur qui leur eſt dû, mais encore il eſt fait défenſe à quelque perſonne que ce ſoit, de s'aſſeoir en leur préſence, qu'ils ne le commandent. Suidas, pour le dire en paſſant, nous a conſervé un Fragment de Phi-

* Voyez Daniel vol. 2. p. 136.

† Voyez Daniel vol. 2. p. 61. Voyez Mr. du Pin Bibl. Eccléſ. vol. 7. p. 128. & 129.

‡ Voyez Daniel ibid. p. 151. Voyez du Pin vol. 7. p. 132.

loſtorge, (a) où le Cérémoniel eſt réglé à peu près de la même manière, entre Léonce Evêque de Tripolis, & l'Impératrice Eufébie femme de Conſtance. Là, avant que de rendre viſite à cette Princeſſe, l'Evêque exige qu'elle deſcende modeſtement de ſon Trône, lorſqu'il entrera dans la chambre, qu'elle lui demandera humblement ſa bénédiction; qu'enſuite il s'aſſéyera, mais qu'elle ſe tiendra debout avec reſpect, juſques à ce que l'Evêque lui ait commandé de s'aſſeoir. Les Evêques du neuvième ſiècle étoient trop ignorans, pour avoir pris dans Philoſtorge ce modèle d'une humilité véritablement Epiſcopale & Chrétienne; & qui fait bien voir que ceux qui craignent ſi fort parmi nous la Puiſſance Eccléſiaſtique, ne gagneroient pas tant qu'ils le penſent à l'établiſſement de l'Arianiſme, qui étoit la Religion de cet Evêque & de cette Impératrice, auſſi-bien que de l'Hiſtorien qui raconte cette avanture, & qui ne peut ſe laſſer d'admirer la fermeté que Léonce témoigna en cette occaſion. Mais quoi qu'il en ſoit, les Evêques de France de ce tems-là fatiguérent ſi fort les Empereurs, qu'au rapport du Père Daniel, c'étoit pour ſe maintenir contre les entrepriſes des Evêques, que Charles le Chauve augmentoit en France la Puiſſance du Pape; dont il ſe trouva fort mal enſuite, * dans la querelle qu'il eut avec ſon Fils Carloman. Il faut auſſi rendre cette juſtice au Père Daniel, qu'il parle ſagement des démêlés des Papes & des Empereurs; qu'il ne fait point de quartier à l'inſolence avec laquelle † Grégoire II. Nicolas I. & Hadrien II. traitérent Louis le Débonnaire, Lothaire

* Voyez Daniel vol. 2 p. 14. Voyez ibid. p. 121.

† Voyez Daniel vol. 1 p. 567. vol. 2. p. 96—119-121.

(a) Κ'απειτα καθεσθείην μὲν ἂν ἔγωγε, σὺ δὲ ἂν εἰςήκεις αἰδουμένη ὁτότων δὲ κελεύσαιμι καθεδουμένη, ἡνίκα δώην τὸ συνθήμα Philoſtor. ex Suida Ed. Valeſ. pag. 546. Voyez quelque choſe de ſemblable dans la Vie de S. Martin par Sulpice Sévère, c. 23. p. 236. Ed. Elz. Voyez encore le même Dial. 2. c. 7.

chaire Roi de Lorraine, & l'Empereur Charles le Chauve. Il parle avec la même liberté de l'autorité abſolue, que Grégoire VII s'attribue ſur les Evêques de France, & deſapprouve extrêmement la manière dont ce Pape traita Philippe I. * lorſque, ſous prétexte de la mauvaiſe adminiſtration de ce Prince, le Pape tâcha de faire ſoulever contre lui tout le Royaume. Enfin il n'approuve pas davantage les procédures d'Urbain II. † & de Paſcal II. ni l'excommunication qu'ils lancérent contre Philippe, à l'occaſion de ſon mariage avec Bertrade. Mais ſurtout, comme on ne peut pas voir une narration plus belle, que celle que fait le Père Daniel des démêlés ‡ de Philippe le Bel, & de Boniface VIII; rien auſſi n'eſt plus ſage ni plus judicieux, que l'hiſtoire qu'il fait de cette querelle, où il parle en bon François, & non pas en Jéſuite dévoué au Pape, * „ lorſqu'il dit, qu'un des avantages de cette querelle a été, que depuis „ ce tems-là, les Papes ont été plus réſervés à „ remuer ces queſtions odieuſes de l'autorité des „ Papes ſur le Temporel des Rois; & qu'on „ n'a vu depuis, que peu d'exemples d'une „ conduite ſujette à tant d'inconvéniens". Rien auſſi n'eſt plus judicieux que ce qu'il dit, ſur cette prétendue reſtriction par laquelle les Ultramontains croyent adoucir ce qu'il y a d'odieux dans leur Doctrine ſur la Puiſſance des Papes, en diſant que le Pape a ſeulement un domaine indirect ſur le Temporel des Rois. Le Père Daniel dit fort bien là-deſſus † „ que les Souverains ne s'accommodent, ni de l'un, ni de „ l'autre de ces domaines, qui dans le fond les „ aſſujettiroient également; & que Philippe le „ Bel & ſes Miniſtres ſavoient fort bien, que „ toutes ces diſtinctions ne mettoient point l'autorité Royale en aſſurance". A l'égard de la corruption des Eccléſiaſtiques avant la Réformation, le Père Daniel n'a pas eu là-deſſus les ridicules ſcrupules de quelques-uns de nos Rigi-

* Voyez Daniel vol 2. p. 389.

† Voyez ibid. p. 395 410.

‡ Voyez idem vol. 3. p. 275. 298.

* Voyez ibid. p. 291.

† Ibidem p. 292.

des, qui ont voulu faire un crime à feu Mr. Burnet, de ce qu'il a dit dans son Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre, ſur la profonde ignorance, & l'étrange corruption des Moines & des autres Eccléſiaſtiques de ce tems-là. Le Père Daniel avoue de bonne foi * „ que ce qui „ autoriſoit le plus les Ecrits des Réformateurs, „ étoit le fondement & l'occaſion que les Eccléſiaſtiques y donnoient par leur corruption & „ leur ignorance, qui étoient alors extrêmes. „ Il va même plus loin, & il avoue que les „ Points controverſés étoient difficiles à prouver par l'Ecriture, & que le Clergé de ce „ tems-là n'étoit guères en état de les prouver „ par la Tradition".

Mais le Père Daniel revient bien-tôt de ce caractère de ſincérité, lorſqu'il s'agit des Hérétiques & des Héréſies. Il n'eſt pas à la vérité tout à fait Miſſionnaire, lorſque, par exemple, il parle de Calvin, † dont il loue l'eſprit, le ſavoir, & les mœurs, beaucoup plus que l'humeur; comme en effet il rapporte un Proverbe commun en ce tems-là, qu'il valoit mieux être avec Bèze en Enfer, qu'avec Calvin en Paradis. Il ne garantit pas la vérité de cette anecdote qu'il raconte, que Calvin étant en concurrence pour un Bénéfice, avec un parent du Connétable, il dit à un nommé Charreton, que s'il n'obtenoit ce Bénéfice, il feroit parler de lui, & en même tems il lui montra le commencement de ſon Inſtitution. ‡ Le Père Daniel a aſſez de bonne-foi, pour nous dire que ce fait ne ſe trouve que dans un Ecrit que Mr. le Préſident de Charreton mit entre les mains de Mr. de Turenne, lorſqu'il ſe fit Catholique. Lorſque le Père Daniel raconte ce que Bèze dit ſur l'Euchariſtie au Colloque de Poiſſy, qui eſt un peu différent de ce que lui fait dire Mézéray, „ que „ le Corps de Jéſus-Chriſt eſt auſſi éloigné de „ l'Euchariſtie que la Terre l'eſt du Ciel", * le Jéſuite parle beaucoup plus judicieuſement que Mé-

* Voyez Daniel vol. 5. p. 648. & 649. Voyez la même choſe en termes forts, dans Mézéray, ſur l'An 1517. vol. 4. p. 490. & 491. Voyez vol. 6. p. 393.

† Voyez ibid. p. 646, & 647.

‡ Ibidem p. 645.

* Voyez Mézéray

Mézéray, qui dit que Bèze „ n'y eut, ni la pru- vol. 5. p.
„ dence, ni la modération qu'il devoit, & que 46, &
„ sur le Saint Sacrement, il s'emporta à des dis- 47.
„ cours qui blessérent horriblement les oreilles
„ Catholiques". On me pardonnera même, si je dis qu'il seroit à souhaiter que Bèze eût parlé de la manière que Mézéray le fait parler, au hazard d'avancer ce que cet Historien appelle une Proposition choquante, & qu'il dit que le Cardinal de Tournon traita de blasphême. J'avoue que ce que dit Bèze dans le Père Daniel, & que ce Jésuite a tiré de l'Histoire Ecclésiastique de cet habile Réformateur, me paroît un pur Galimatias. * „ Ce n'est pas que nous vou- * Voyez
„ lions forclorre Jésus-Christ de la S. Cène: en- Bèze
„ core que le Corps de J. C. soit au Ciel, & Hist des
„ non ailleurs; ce nonobstant nous sommes faits Eg. Réf.
„ participans de son Corps & de son Sang, par de Fran-
„ une nourriture spirituelle, moyennant la Foi, ce apud
„ aussi véritablement que nous voyons les Sa- Daniel
„ cremens à l'œil, les touchons, (c'est-à-dire, vol. 5. p.
„ nous touchons le Corps & le Sang de J. C. à 620.
„ la main) & les mettons à notre bouche". Le Père Daniel a bien fait de produire ici les paroles mêmes de Bèze, & je voudrois qu'il eût eu autant d'équité, lorsqu'il reproche à Bèze † ses *Juvenilia*. Ce défaut de jeunesse est commun à Bèze, avec de très grands Prélats, & qui n'en ont pas été moins estimés dans l'Eglise; du moins s'il est vrai qu'Achilles Tatius, & Héliodore (*a*) aient été Evêques, après avoir été Auteurs de deux Romans fameux, & dont Photius n'a pas dédaigné de faire deux Extraits, dont celui qu'il a fait du Roman d'Héliodore est fort étendu & fort circonstancié.

† Voyez Daniel ibid. p. 718.

Mais quoiqu'il y ait peu de bonne-foi & de sincérité dans la manière dont le Père Daniel par-

(*a*) Vide *de Achille Tatio Photium*, Cod. 87. & de *Heliodoro* Cod. 73 Suidas dit que Tatius avoit été Evêque. Vide Schot. ad Photium, Cod. 87.

parle de la Réformation, dont il fait l'hiſtoire en véritable Jéſuite, * je n'inſiſterai pas ſur des matières ſi connues, & qui ont été ſi fort rebattues dans le ſiècle paſſé, à l'occaſion des Hiſtoires infidèles de Maimbourg, au niveau de qui le Père Daniel a ſouvent jugé à propos de ſe mettre. J'aime mieux faire une remarque ou deux, ſur la manière dont notre Jéſuite fait l'hiſtoire des Iconoclaſtes, & ſur l'approbation qu'il ſemble donner aux perſécutions pour cauſe de Religion.

* Voyez Daniel vol 5. p. 643-659.

On a fait voir au Père Maimbourg, & il eſt étrange que ſon Confrère n'en ait pas profité, que rien n'eſt plus puérile ni plus abſurde, que de traiter les Iconoclaſtes d'Hérétiques, & leur ſentiment d'Héréſie. Il eſt vrai que ces deux Jéſuites n'ont fait que copier ce que dit Hadrien I. dans ſa Lettre à Charlemagne, par laquelle il répond aux Livres Carolins, & où il dit que „ (a) s'il n'avoit pas reçu le ſecond Concile de „ Nicée, il auroit eu à rendre compte au Tri„ bunal de Dieu, d'un million d'ames que Dieu „ lui avoit confiées, & qui ſans la définition de „ ce Concile, ſeroient retournées à leur pré„ mier vomiſſement". Après la manière dont on a redreſſé Maimbourg, ſur ce qu'il dit du zèle d'Irène pour l'Orthodoxie, c'eſt-à-dire pour le rétabliſſement des Images, il eſt ſurprenant que le Père Daniel, qui, auſſi-bien que Maimbourg, nous dépeint cette femme comme un Monſtre d'ambition & de cruauté, ait fait la même faute, & lui donne les mêmes éloges, lorſqu'il nous dit, † „ qu'Irène avoit eu en peu de tems la „ gloire

† Voyez Daniel vol. 1. p. 459.

(a) *Ideo ipſam ſuſcepimus, nam ſi eam non recepiſſemus, & ad ſuum priſtinum vomitum erroris fuiſſent reverſi, quis pro tot millium animarum Chriſtianarum inveritu habuit reddere rationem ante terribile tremendum divini Judicii examen, niſi nos?* Hadr. 1. Ep. ad Carol. apud Allix, Diſſert. de Syn. Nic. & Francof. c. 3. p. 21.

„ gloire de rétablir la véritable Religion, qui „ gémiſſoit depuis 60 années ſous la domination „ tyrannique des Empereurs Briſe-images". On ſait que les Iconoclaſtes & les Iconolatres étoient parfaitement d'accord ſur tous les autres Points du Chriſtianiſme, & qu'ils recevoient également tous les Livres de l'Ecriture, & les ſix Conciles généraux ; & par conſéquent je pourrois demander au Père Daniel, ce qu'il entend par cette Religion qui gémiſſoit ſous la Tyrannie des Empereurs Iconoclaſtes, & s'il croit, que ſans le Culte des Images, il n'y ait plus ni Religion ni Egliſe Chrêtienne ? Mais ſans incidenter là-deſſus, c'eſt dommage qu'avec Platine, le Père Daniel n'ait pas fait l'éloge de la manière horrible dont Irène ſe défit de ſon propre Fils. (a) „ Irène, dit Platine, ne pouvant plus ſouffrir „ les crimes de ſon Fils, lui fit crever les yeux, „ & le mit en priſon, où il mourut, & fut ainſi puni très juſtement de ſon ſacrilège, & de „ ſon manque de piété envers ſa Mère qu'il avoit reléguée". Paroles qui font bien voir combien facilement les préjugés de Religion viennent à bout des ſentimens de la nature, & même de l'humanité. Le Père Daniel n'a pas à la vérité été ſi loin ; mais en même tems on ne peut s'empêcher de dire, que rien n'eſt plus infidèle que l'idée, qu'après Bellarmin, il nous donne du Concile de Francfort ; en quoi pourtant il a été ſuivi par Mr. le Gendre. Il ne dit pas à la vérité avec Alanus Copus, Grégoire de Valence, Vaſquez, Suarez & Binius, * cités par Mr. Daillé, que le Concile de Francfort avoit confirmé celui de Nicée ; mais il prétend que le Concile de Francfort ne condamna celui de

* Voyez Daillé de imaginibus Lib. 4. c. 4. p. 430-432.

(a) *Irene filii flagitia nequaquam ferens Conſtantinum oculis captum in carcerem conjicit, ubi & merito tanquam ſacrilegus minimaque pietatis, quippe qui matrem relegaverat, vitam finivit.* Platin. in Leone 3. p. 234. & 235.

de Nicée, que sur un mal-entendu, en supposant que les Orientaux avoient décidé, qu'il falloit rendre aux Images le même Culte qu'à la Trinité. * Il prétend que les Livres Carolins furent faits sur un faux extrait du Concile de Nicée, & que Charlemagne n'eut aucun égard aux véritables extraits que produisit Hadrien I. Enfin il veut, ce qui je crois lui est particulier, que Charlemagne voulant se faire Empereur d'Occident, avoit intérêt de rendre suspecte la Religion des Empereurs d'Orient : ce qui ne donne pas une grande idée de la probité, de la bonne-foi & de la Religion de Charlemagne, qui est pourtant un des Héros de notre Auteur.

* Voyez Daniel vol. 1. p. 443-450.

On ne peut nier, à la vérité, que le second Canon du Concile de Francfort ne présente d'abord à l'esprit l'idée sous laquelle le Père Daniel nous le fait envisager. On agita, est-il dit dans ce Canon, (a) „ on agita la question touchant „ le nouveau Synode des Grecs qu'ils avoient „ fait à † Constantinople, sur l'adoration des I- „ mages. Dans ce Synode il étoit écrit qu'on „ diroit Anathême à ceux qui n'adoreroient & „ ne serviroient pas les Images, comme ils ser- „ vent & adorent la Trinité. Nos très saints „ Pères ont mépriſé & condamné ce sentiment „ d'un commun consentement, rejettant en tou- „ te manière le service & l'adoration, c'est-à- „ dire, le service & l'adoration des Images dont „ il s'agit dans ce Canon". Comme le Concile de Francfort ne fut pas assemblé principalement pour l'affaire des Images, & qu'il fut convoqué par

† Ils veulent dire à Nicée.

(a) *Allata est in medium quæstio de novâ Græcorum Synodo, quam de adorandis imaginibus Constantinopoli fecerant; in qua scriptum habebatur, ut qui imaginibus sanctorum, ita ut Deifica Trinitati, servitium aut adorationem non impenderent, anathema judicarentur : Quapropter sanctissimi Patres omni modis adorationem & servitutem (λατρειαν) renuentes contempserunt, atque consentientes condemnaverunt.* Synod. Francof. Can. 2 apud Dall. de Imaginibus, Lib. 4. c. 4. p. 429. & 430.

par Charlemagne pour l'affaire de Félix d'Urgel, & d'Elipande de Tolède, il n'eſt parlé du Concile de Nicée & des Images, que dans ce ſeul endroit; ce qui fait qu'il nous faut chercher ailleurs le véritable ſens de ce Canon, & qu'il faut l'expliquer par le ſens que lui donnent les Auteurs contemporains. Pour cet effet il faut ſe ſouvenir, que le Canon du Concile de Francfort doit être conſidéré par rapport aux Livres Carolins, & que ſa déciſion ſur les Images eſt principalement faite dans le deſſein d'autoriſer par une déciſion de ce Concile, ce que Charlemagne avoit avancé dans ces Livres. Or en ſuivant cette idée, il paroît que le Concile de Francfort n'a pas condamné celui de Nicée, ſeulement en ſuppoſant que le Concile de Nicée avoit ordonné qu'on rendît aux Images le même culte qu'on rend à la Trinité. Ce n'eſt pas une propoſition avancée par les Pères de Nicée, que ceux de Francfort condamnent; c'eſt une conſéquence qu'ils tirent du Decret des Orientaux ſur les Images, & le Concile de Francfort, auſſi-bien que l'Auteur des Livres Carolins, malgré les défaites dont ceux de Nicée ſe ſont ſervi pour pallier leur déciſion, ſemblent croire qu'elle doit être expliquée dans le ſens de l'adoration ſuprême, & telle qu'on doit rendre uniquement à la Très Sainte Trinité. Il paroît par les Actes du ſecond Concile de Nicée, * que ces Pères ont donné lieu qu'on leur imputât ce ſentiment, lors qu'après avoir cité mal à propos un paſſage de S. Baſile, qui ne fait rien pour eux; Jean Légat du Patriarche d'Antioche dit, que S. Baſile a fait voir qu'il n'y avoit pas deux adorations différentes; mais qu'il n'y en avoit qu'une ſeule, à ſavoir de l'Original & de l'Archétype, c'eſt-à-dire, de l'Original dont elle eſt l'Image. Les Livres Carolins ſuppoſent manifeſtement que ce n'eſt pas en autant de termes, que le Concile de Nicée avoit déclaré qu'il falloit rendre le même Culte aux Images qu'à la Tri-

* Voyez *Syn. Nic.* 2. Act. 4. p. 649. apud Dallæum ubi ſupra c. 3 p. 422.

Trinité. Ils appellent au contraire le ſentiment de ces Pères une erreur palliée, par laquelle ils enſeignent & autoriſent un ſentiment & des pratiques qu'ils prétendent condamner. (*a*) „ Ils „ ſemblent vouloir faire recevoir aux Peuples „ une erreur palliée (dit l'Auteur de ces Livres, „ en parlant des Pères de Nicée): ils diſent, „ nous n'adorons pas les Images, & nous ne „ leur rendons aucun Culte divin; mais lorſ„ que nous les regardons, & que nous les a„ dorons, nous portons notre eſprit & notre „ penſée au lieu où nous ſavons que ſont ceux „ dont elles ſont les Images". Paſſage qui fait voir qu'il n'eſt pas vrai, que les Livres Carolins aient été faits ſur de faux extraits du Concile de Nicée, (comme le dit le Père Daniel) ni que Charlemagne n'ait pas voulu avoir aucun égard aux véritables extraits que lui envoya Hadrien. L'Auteur des Livres Carolins croit que tout Culte religieux eſt le même qu'on rend à Dieu, ou plutôt que ce n'eſt qu'à Dieu qu'on doit rendre un Culte religieux. (*b*) „ Ce n'eſt pas une er„ reur médiocre, dit encore cet Auteur dans „ Mr. Daillé, lorſqu'on adore d'un Culte reli„ gieux quelque autre choſe que celui qui a dit', „ Tu adoreras le Seigneur ton Dieu & tu lui „ ſerviras à lui ſeul". De plus, comme dit fort bien Mr. Allix, ſi le Concile de Francfort a condamné celui de Nicée ſur un faux expoſé, ſur des Actes altérés par de mal-habiles & infidèles

(*a*) *Errorem illi videntur plebibus ingerere palliatum. Ajunt enim, non adoramus imagines, ut Deum, nec illis divini ſervitii cultum impendimus; ſed dum illas aſpicimus, & adoramus, illè mentis noſtræ acumen defigimus, ubi eos, quorum illæ ſunt, eſſe non ignoramus.* Carol. Magnus de Imagin. Lib. 3. c. 17. apud Dallæum ubi ſupra c. 3. p 412.

(*b*) *Non mediocris error eſt, cum aliud adoratur religionis cultu, quam is, qui dixit, Dominum tuum adorabis & illi ſoli ſervies.* Carol. Magnus de Imagin. Lib. 1. c. 2. apud Dallæum ubi ſupra p. 425.

dèles Traducteurs, *il eſt ſurprenant que les Evêques Théophylacte & Etienne Légats du Pape au Concile de Francfort, ne ſe ſoient pas plaints de l'infidélité prétendue de ces Traductions, qu'ils n'aient pas juſtifié le Concile de Nicée, en faiſant voir qu'on lui en impoſoit, & qu'ils ne ſe ſoient pas ſervis de cette raiſon pour prévenir une condamnation de ce Synode, qui n'auroit été fondée que ſur un mal-entendu. † Mr. Daillé qui a fait la même réflexion, ajoute que le Synode de Francfort n'a eu connoiſſance des Actes du Synode de Nicée, que par Hadrien qui leur avoit envoyé ces Actes, ou plutôt des extraits de ces Actes: & ſelon le même Auteur, les faux extraits qu'on prétend avoir été faits par les Iconoclaſtes, ſont éclos uniquement du cerveau du Cardinal du Perron; ce que Mr. Daillé prouve par le témoignage d'Hincmar, qui dit que Charles, & les Prélats de l'Egliſe Gallicane, avoient reçu du Pape Hadrien le Synode des Grecs, c'eſt-à-dire, les Actes de ce Synode, ou plutôt, comme je viens de dire, les extraits de ces Actes. Enfin, non ſeulement Mr. Allix & Mr. Daillé, mais même Mrs. Launoy & du Pin, ont fait voir par le témoignage des Auteurs contemporains, que le Concile de Francfort avoit en général rejetté tout culte & toute adoration des Images, dans le véritable ſens du Concile de Nicée; & que ce fut pour cette raiſon que le Concile de Francfort, dont ils approuvoient la déciſion, avoit rejetté celui de Nicée, qui ne fut reçu que plus de cent ans après en France, en Allemagne & en Angleterre. ‡ Mr. de Launoy reçoit certainement le ſecond Concile de Nicée, il s'en ſert même pour prouver, que ſans avoir aucun égard à l'autorité du Pape, les anciens Conciles appuyoient uniquement leur déciſion ſur l'Ecriture & ſur la Tradition. Il ne laiſſe pas cependant de nous citer l'Auteur des *Annales Francorum*, qui vivoit l'an

* Voyez Allix. ubi ſupra c. 5. p. 40.

† Voyez Daillé ubi ſupra c. 4. p. 463.

‡ Voyez *Launoy* part. 8. Ep. 14. p. 799. Ed. Cantab.

l'an 818, qui dit sur l'an 795: (a) „ Que les „ Pontifes, c'est-à-dire, les Pères de Francfort, „ ont rejetté le faux Synode des Grecs, qu'ils „ appellent mal à propos le septième, & qu'ils „ avoient tenu pour adorer les Images", c'est-à-dire, pour y faire ordonner l'adoration des Images. Paroles qu'a copiées un autre Annaliste cité encore par Mr. de Launoy, aussi-bien qu'un autre Auteur Anonyme de la Vie de Charlemagne cité par le même, & qui aussi-bien qu'Eginhart s'exprime de la même manière. Il est à la vérité difficile d'expliquer ce que dit Hincmar, qu'on a célébré un Concile à Constantinople, sans l'autorité du Siège Apostolique, puisque certainement Hadrien a approuvé le second Concile de Nicée, qu'Hincmar, par une erreur commune à tous les Latins de ce tems-là, dit avoir été tenu à Constantinople, parce qu'il y fut tenu au commencement; mais quoi qu'il en soit, Hincmar dit (b) „ que selon la règle de l'Ecri- „ ture & la Tradition des Anciens, le faux Sy- „ node des Grecs a été entièrement rejetté". Il seroit aisé de produire ici de semblables témoignages d'Alcuin, de Valafridus Strabo, d'Agobard de Lyon, & sur-tout du Synode de Paris tenu sous Louis le Débonnaire, qui demanderoient des discussions de Critique dans lesquelles je ne puis entrer; je rapporterai seulement ici ce que j'ai trouvé dans la Dissertation de Mr. Alix sur ces deux Conciles, à l'occasion des Ecrits de Jonas d'Orléans, qui, quoique du sentiment des Pères de Francfort, ne laissa pas d'être contre

(a) *Anno 795. Pseudosynodus Græcorum, quam falsò septimam vocabant, & pro adorandis imaginibus fecerant, rejecta est à Pontificibus.* Author Annal. Franc. apud Launoium ubi supra. Ep. 9. p. 733.

(b) *Et secundum scripturarum tramitem, traditionemque majorum ipsa Græcorum Pseudosynodus destructa est, & penitus abdicata.* Hincmar. Rem. in opusc. 55. contra Hincmar. Laudun. c. 20. apud Launoium & ubi supra, p. 734. Voyez du Pin vol. 7. p. 44.

tre Claude de Turin qui étoit Iconoclaſte. Il falloit que l'abus des Images fût déja venu à de grands excès, puiſque Jonas excuſe la prétendue erreur de ſon Adverſaire, par le Culte ſuperſtitieux qu'il voyoit rendre aux Images en Italie, (*a*) & dont il voyoit que ſon Troupeau étoit déja infecté. Et c'eſt à ces habitans d'Italie, que le même Jonas oppoſe ceux des habitans de l'Allemagne & de la France, qui étoient exemts de cette adoration ſuperſtitieuſe des Images; & auxquels il auroit pu ajouter ceux d'Angleterre, comme il paroît par le Livre d'Alcuin, * qui fut envoyé à Charlemagne, & qui fut écrit, comme parle Roger de Hoveden, cité par Mr. Allix, † au nom des Evêques & des Princes d'Angleterre. Enfin rien n'eſt plus remarquable que les paroles d'Agobard rapportées auſſi par Mr. Allix, (*b*) où peu s'en faut qu'il ne taxe d'Idolatrie le Culte des Images, & où il dit „ qu'adorer les œuvres de ſes mains, & y mettre ſon eſpérance, c'eſt une Héréſie qui approche de celle des Antropomorphites": ſentiment judicieux & digne de faire ſouhaiter que celui qui l'a avancé, n'eût pas perſécuté Louis le Débonnaire, & qu'il n'eût pas été complice de la révolte des Fils de cet Empereur infortuné, qui a été peut-être le Prince qui a fait le plus de bien aux Eccléſiaſtiques, & qui en a été le plus perſécuté.

* Vide de Alcuino quæ habet Allix ibidem c. 4. p. 31.

† *Ex perſonâ Epiſcoporum & Principum noſtrorum.* Roger. Hoved. apud Allix ibidem.

Ceci ſuffit pour faire voir que le Père Daniel n'a pas rapporté fidèlement les déciſions du Concile

(*a*) *Gregem ſibi creditum ſuperſtitioni imo perniciosæ imaginum adorationi quâ plurimum nonnulli illarum partium laborant ex inolitâ conſuetudine deditum eſſe.* Vide quæ ex Jonâ Aurel. habet Allix ubi ſupra c. 8. p. 54. & ibid. 57. Voyez du Pin vol. 7. p. 3. & 4.

(*b*) *Nunc autem error invaleſcendo tam perſpicuus factus eſt, ut idololatriæ, vel Anthropomorphitarum hæreſi propinquum & ſimile ſit adorare figmenta, & ſpem in eis habere.* Agobard. Tom. 1. p. 265. apud Allix ibid. p. 60. Voyez du Pin vol. 7. p. 4.

cile de Francfort, & qu'il manque de ſincérité en ce qu'il nous dit des Iconoclaſtes. C'eſt ce qu'on ne peut reprocher à Mézéray, à qui on prétend que ce qu'il a écrit ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, lui a été fourni par quelques-uns de ceux qui fréquentoient les Aſſemblées de Mr. de Launoy. * „ Il fut auſſi traité du différend des „ Images, dit Mézéray, en faiſant l'hiſtoire du „ Concile de Francfort. Le Concile de Nicée „ avoit ordonné, qu'elles ſeroient gardées dans „ les Egliſes, & adorées. En France on vou- „ loit bien les garder comme des inſtructions „ propres pour le Peuple ; mais non pas les a- „ dorer. C'eſt pourquoi les Pères aſſemblés en „ ce Concile d'Occident, mépriſant de recon- „ noitre celui-là pour Oecuménique, rejettérent „ cette adoration en toutes manières, & la con- „ damnérent d'un commun conſentement". Il eſt vrai qu'à la fin l'autorité des Papes qui s'obſtinérent à ſoutenir le Culte des Images, le fit enfin recevoir par-tout, malgré toutes les contradictions; & alors, comme en mille autres occaſions, on vit la vérité de ce que dit ſi bien Mr. de Fontenelle, † „ que quelque ridicule que „ ſoit une penſée, il ne faut que trouver moyen „ de la maintenir pendant quelque tems; la voi- „ là qui devient ancienne, & elle eſt ſuffiſam- „ ment prouvée".

* Voyez Mézéray vol. 1. p. 268.

† Voyez Mr. de Fontenelle Hiſt. des Oracles ch. 11. P. 71.

Je ne m'arrêterai pas à faire voir combien toute cette hiſtoire eſt contraire à la prétendue infaillibilité des Conciles & des Papes, & je vais finir en diſant un mot de l'eſprit de perſécution, qui paroît par-tout dans l'Hiſtoire du Père Daniel; mais dont je ne citerai pourtant que peu d'exemples.

Il faut que l'eſprit d'Ordre Religieux ſoit bien fort dans le Père Daniel, puiſqu'il l'a fait ſortir du caractère d'Hiſtorien ſage & modéré, dans la narration du (a) Maſſacre de Cabrières & de Mé-

(a) Voyez le détail de ce maſſacre de Cabrières & de

Mérindol. Rien ne paroît plus imaginaire, que ces prétendus soulèvemens des Vaudois, que le Préſident d'Oppède faiſoit craindre à la Cour, à qui il fit accroire que les Vaudois vouloient ſurprendre Marſeille. D'ailleurs c'étoit ſur de ſimples ſoupçons qu'étoit fondé l'Arrêt du Parlement d'Aix, & du Préſident Chaſſanée; & ce fut auſſi ſur de ſimples ſoupçons, que longtems après, fut exécuté cet Arrêt d'une manière ſi horrible, que le Père Daniel ne l'a pu diſſimuler. „ Il s'y commit, dit-il, des cruautés qui „ font horreur à lire: * car le Soldat eſt tou- „ jours Soldat, & le motif de Religion ne lui „ ſert en ces ſortes de rencontres, qu'à porter „ ſa fureur juſques aux plus effroyables excès ". Cet endroit eſt beaucoup mieux dans Mézéray qui ajoute, † „ que le Vice-Légat d'Avignon „ fournit des Troupes à d'Oppède, lequel, dit- „ il, étant mu de zèle, ou de reſſentiment de „ ce que l'un de ſes Fermiers s'étoit retiré, ſans „ le payer, dans Cabrières, entreprit d'exécu- „ ter l'Arrêt du Parlement d'Aix, neuf ans a- „ près qu'il fut rendu".

* Voyez Daniel vol. 5. p. 418—420.

† Voyez Mezéray vol. 4. ſur l'An. 1545. p. 632. & 633.

De même, qui ne ſeroit choqué du plaiſir que prend le Père Daniel, à nous détailler d'une manière ſi particulière, le cruel ſupplice que François I. fit ſouffrir à ces ſix Luthériens qu'il fit bruler à petit feu, l'an 1535.? Etoit-ce à nous décrire une action qui ſoulève l'humanité, que le Père Daniel devoit employer le talent, que nous avons dit qu'il a de bien peindre les choſes, & de les mettre, pour ainſi dire, devant les yeux du Lecteur? Je veux bien ſuppoſer que le zèle de ces ſix Luthériens étoit indiſcret. C'étoient même des ſéditieux, ſi ce que Mr. le Gendre dit eſt vrai, ‡ qu'irrités de ce que

‡ Voyez Mr le Gendre vol. 4. p. 312.

de Mérindol, que Mr. le Clerc a tiré de Mr. de Thou, ſur l'An 1550. Liv. 6 p. 127—130. & qu'il compare avec ce récit du Père Daniel. Voyez Biblioth. Choiſie vol. 27. p. 49—75.

que le Roi avoit contremandé Mélanchton, ils semérent des Pasquinades contre ce Prince qu'ils répandirent à la Ville, à la Cour, & jusques à sa table & dans son lit. Mais c'est ce que ne dit point le Père Daniel: & comme il ne parle que des Placards qu'ils firent afficher dans Paris, contre ce qu'on appelle dans l'Eglise Romaine le sacrifice de la Messe, c'est avec horreur qu'on entend dire à notre Jésuite, que le supplice de ces Misérables fut un * exemple de piété que le Roi donna, avant son départ pour la Campagne de Piémont.

* Voyez Daniel vol. 5. p. 303.

Rien aussi ne marque plus un esprit de persécution, que ce que dit le Père Daniel, en parlant du dessein qu'avoit Henri II. d'établir l'Inquisition en France. † „ Il poussa vivement les „ Protestans, dit notre Jésuite; il l'auroit fait „ encore avec plus de sévérité, si le Parlement „ de Paris, où quelques-uns étoient fort gâtés, „ & d'autre part, une compassion hors de saison, comme on le vit par la suite, ne se fussent opposés à la rigueur de ses Edits". Ce n'est pas ainsi que nous parlent de ces Edits de Henri II. Mr. de Thou, Mézéray, & même Mr. le Gendre. Ce dernier nous dit que ‡ Henri II. fut si vivement touché des cris d'un des Patiens, qui fut brulé pour cause de Religion, & qui avoit été son Valet de Chambre, que toute sa vie il en eut de fâcheux ressouvenirs, qui le firent frémir d'horreur. „ Mézéray * dit „ aussi que, comme les supplices ne faisoient „ que répandre & enflammer davantage les nouvelles Opinions, plusieurs du Parlement, les „ uns par un naturel plus doux & plus miséricordieux, les autres parce qu'ils les avoient „ embrassées, étoient d'avis de modérer ces „ trop rigoureuses peines". Mais sur-tout rien n'est plus beau, que ce que Mr. de Thou rapporte, de la Remontrance faite, l'an 1555, à Henri second, par le Parlement de Paris, à l'occasion des supplices qu'on faisoit souffrir aux Pro-

† Voyez Daniel *ubi supra* p. 626. & Mr. le Clerc ubi supra p. 75--79.

‡ Voyez Mr. le Gendre vol. 4. p. 370.

* Voyez Mézéray vol. 4. p. 270. sur l'An 1559.

Proteſtans; & de l'Edit par lequel le Roi attribuoit aux ſeuls Eccléſiaſtiques la connoiſſance des cauſes d'Héréſie. (a) „ Puiſque, dit le Par„ lement, les ſupplices de ceux qu'on fait mou„ rir tous les jours pour cauſe de Religion, ont „ bien ſervi à donner de l'horreur pour les Er„ rans, & non pas à les ramener de leurs er„ reurs, il faudroit plutôt ſuivre l'exemple de „ l'Egliſe Primitive, qui n'a pas établi le Chriſ„ tianiſme par le fer & par le feu, mais par la „ pure Doctrine, & par la ſainte vie de ſes E„ vêques & de ſes Miniſtres. La Religion ne peut „ ſe conſerver que par les mêmes moyens, par „ leſquels elle a été répandue dans le Monde. „ Ce n'eſt que par ces moyens qu'on peut em„ pêcher les nouvelles Opinions de ſe répan„ dre; au contraire ſi on néglige ces moyens, „ il n'y aura jamais Edits ni Loix, qui puiſſent „ prévenir, ni remédier à un ſi grand mal".

On pourroit multiplier à l'infini les exemples de mauvaiſe-foi & de partialité, qu'on trouve dans le Père Daniel, pour peu que ſa Religion, ou ſon Ordre ſoient intéreſſés, & même les Papes, qu'il épargne quelquefois plus qu'il ne devroit, & dont il n'a pas parlé par-tout avec la même ſincérité. A quoi en effet penſoit le Père Daniel, * de louer la prudente conduite que tint

* Voyez Daniel vol. 6. p. 509.

(a) *Quando quidem miſerorum qui quotidiè ob religionem plectuntur, ſuppliciis id tantum hactenus effectum eſt, ut crimen potius deteſtabile eſſet, quam errores ipſi corrigerentur; æquum videri, ut potius veteris eccleſiæ veſtigiis inſiſtatur, quæ non ferro & flammis in religione conſtituendâ & propagandâ, ſed puriore doctrinâ, & honeſtis vitæ antiſtitum exemplis rem confecit. Hac ratione minimè dubitamus fore, ut venienti morbo, antequam latius ſerpat, in tempore occurratur, & pravarum de religione opinionum in dies pullulantium luxuries coerceatur. Contra, hæc remedia, ſi ſpernantur, nullæ leges, nulla edicta, quæcunque tandem fiant, huic malo curando ſatis erant.* Thuanus Lib. 16. p. 340. ad annum 1555.

tint Clément VIII envers Henri IV, lorſqu'après la converſion de ce Prince, il s'agiſſoit de lui accorder l'abſolution qu'il demandoit ? Y avoit-il en effet rien de plus outrageant pour la France, auſſi-bien que pour le Roi, que cette conduite de Clément, dont il a plu à notre Auteur de faire l'éloge ; & ſur tout que la manière dont il traita un Miniſtre de la qualité du Duc de Nevers, qu'il ne voulut jamais reconnoître pour Ambaſſadeur ? C'eſt ce que prouve, ce qu'au rapport même de notre Auteur, le Pape dit à ce Duc, qu'il ne croiroit jamais que le Roi fût converti, à moins qu'un Ange du Ciel ne vînt l'en aſſurer ; * „ & il ajouta, dit le Père „ Daniel, des choſes auſſi outrageantes pour les „ Catholiques du Parti du Roi, qu'avantageu„ ſes pour ceux du parti de la Ligue". Le Père Daniel n'auroit-il pas dû remarquer avec Mézéray & Mr. le Gendre, que Clément VIII étoit Eſpagnol d'inclination & de faction ; qu'il devoit ſon exaltation à l'Eſpagne, & que, ſelon l'Hiſtoire des Conclaves, il étoit un des ſept Sujets, qu'excluſivement à tout le reſte du Collège des Cardinaux, Philippe II. avoit nommé pour le Pontificat dès le Conclave de Grégoire XIV ? Falloit-il chercher d'autres motifs de cette abſolution de Henri IV, tant éludée, ſi longtems différée, & donnée enfin d'une manière ſi honteuſe pour le Roi & pour le Royaume, (*a*) par ces coups de gaules, que reçurent au nom du

* Voyez Daniel ibid. p. 815.

(*a*) Le Père Daniel ne dit rien de ces coups de gaules, ni en général de cette Cérémonie ſi honteuſe pour le Roi. Voyez Mr. le Clerc ubi ſupra p. 101. Mézéray dit que les Politiques reprochèrent au Cardinal du Perron, que pour mériter la faveur du Pape, il avoit ſoumis ſon Roi à recevoir des coups de bâton par Procureur. Voyez Mézéray vol. 6. p. 144. ſur l'an 1595. D'Oſſat dit que lui & ſon Collègue ne ſentoient non plus ces coups que ſi une mouche leur eût paſſé par deſſus leurs vêtemens. Voyez Mr. le Clerc Bibliot. Choiſie vol. 17. p. 232. & 233.

du Roi, les Cardinaux d'Offat & du Perron? Avec quelle joie le Père Daniel ne rapporte-t-il point cette Lettre d'un Miniſtre de Genève à un Proteſtant de Paris, où ce Miniſtre parloit des grands progrès que l'Evangile faiſoit à Veniſe du tems de l'Interdit, & diſoit que *Fra Fulgentio*, Ami intime & Compagnon de *Fra Paolo*, travailloit infatigablement à cette Vigne? Cette Hiſtoire n'a d'autre fondement que les Lettres du Nonce Ubaldini, ennemi mortel de *Fra Paolo*, & de *Fra Fulgentio*; & il ne paroît pas par la Vie du prémier, écrite par le dernier, que depuis cette Lettre, *Fra Paolo*, * comme le veut l'Auteur, ait perdu beaucoup de ſon crédit à Veniſe. Mais quand tout cela ſeroit vrai, & que l'Auteur auroit bien réfuté les Apologies que font certaines gens, de la Religion de ces deux Servites; il n'en ſeroit pas moins vrai, que rien n'eſt plus monachal ni plus bigot, que la réflexion que fait là-deſſus le Père Daniel. † „ Les liaiſons a- „ vec les Novateurs ſuppoſent de deux choſes „ l'une, ou que l'on eſt de leur Religion, ou „ qu'on n'en a point du tout". Enfin le Père Daniel a raiſon de blâmer ‡ Richer d'avoir été de la Ligue pendant ſa prémière jeuneſſe, d'avoir oſé ſoutenir que Henri III avoit été juſtement tué, & d'avoir donné dans ſa Thèſe les plus beaux éloges au ſcélérat qui avoit commis ce Parricide. Mais ſi Richer a eu tort en cela, n'a-t-il pas réparé cette faute, par les Livres qu'il écrivit contre cette inhumaine & meurtrière Doctrine, l'année même de l'aſſaſſinat de Henri IV? * Un Ouvrage poſthume de Mr. Baillet nous a appris depuis peu, quels étoient ces dangereux dogmes contre l'Egliſe & contre l'Etat, par leſquels l'Auteur dit que Richer s'eſt depuis rendu fameux, & que notre Jéſuite auroit bien fait d'expliquer un peu en détail. Mr. Baillet nous a fait voir que le grand crime de Richer étoit d'avoir écrit contre le Livre de Bellarmin, de la Puiſſance du Pape, où ce Cardinal ſembloit

* Voyez Daniel vol. 6. p. 827.

† Voyez Daniel vol. 6. p. 818.

‡ Voyez Daniel ibidem p. 313.

* Voyez Mr. le Clerc Bibliot. ancienne & moderne, Tom. 12. p. 9.

assez ouvertement approuver le crime de Ravaillac, & démentoit bien l'éloge qu'on nous dit ici, comme nous l'allons voir, que * Henri IV avoit donné à Bellarmin, comme si ce Cardinal n'avoit pas donné en ses écrits autant de juridiction & d'autorité au Pape, sur les choses temporelles, que les Ultramontains lui en donnent ordinairement. Comment en effet pardonner à Richer d'avoir imputé aux Jésuites les maximes qui avoient porté Ravaillac à assassiner Henri IV; & d'avoir soutenu que cet assassinat avoit été fait en conséquence de ces deux principes des Jésuites, que le Pape est infaillible, & qu'il peut déposer les Rois qui refusent de lui obéir; comme Richer le fait voir, en comparant avec ces principes les réponses que † fit Ravaillac sur la sellette? Nous verrons tout-à-l'heure si le Père Daniel a bien justifié les Jésuites, sur les doctrines parricides, dans l'Histoire qu'il fait du rétablissement des Jésuites, par l'autorité de Henri IV, contre les remontrances du Parlement de Paris; & c'est dommage que lui & le Père d'Orléans, lorsqu'ils en ont fait l'éloge, ne nous aient pas donné le précis de la harangue que fit alors contre la Société le Prémier Président du Harlay, (a) comme le Père Daniel nous a donné le précis de la Réponse qu'y fit Henri IV, qui auroit sans doute paru plus forte, si on avoit pu la comparer avec la harangue du Prémier Président. Quel dommage seulement que le Père Daniel n'ait pu pousser l'Histoire de la Société jusques au Règne suivant, & qu'il ne nous ait pas raconté la condamnation des Livres de Mariana & de Bellarmin, que le Parlement de Paris fit bruler par la main du Bourreau? Quel dommage qu'il n'ait pu nous faire

* Voyez Daniel ubi supra p. 800.

† Voyez Mr. le Clerc ubi supra p. 17.

(a) Voyez ce Discours de Mr. du Harlay dans le Recueil sur l'affaire du P. Jouv. p. 278. Voyez le Père d'Orléans Vie du Père Coton Liv. 2, p. 70—82. Voyez Daniel ubi supra 798.

faire voir le crédit des Jéſuites monté au plus haut degré, lorſque le Nonce Ubaldini fit en ſorte que * „ la Cour ordonna de ſurſeoir l'exé- „ cution de l'Arrêt du Parlement de Paris, qui „ condamnoit au feu le Livre de Bellarmin, † „ & que ni l'Evêque de Paris, ni aucun autre „ Prélat, ne voulurent jamais permettre qu'on „ publiât au Prône des Meſſes des Paroiſſes, la „ Cenſure de la Sorbonne contre les parricides „ des Rois" ? Comme le Père Daniel n'a rien voulu nous dire du petit mot d'avis que le Père Coton donna à Ravaillac, (*a*) de ne pas accuſer les gens de bien, ſur quoi au moins il auroit dû réfuter Mézéray; il ne nous auroit pas apparemment raconté, avec la même naïveté que fait le Père d'Orléans, comment le Père Coton & les Jéſuites ſurent ſe tirer de l'embaras, que leur cauſoit le Livre de Santarelli ſur l'Héréſie & ſur le Schiſme. Le Prémier Préſident de Verdun, aiant demandé au Père Coton, pourquoi les Jéſuites ne réfutoient jamais les maximes ſemblables à celles qu'avançoit Santarel, le Père Coton répondit que ‡ le meilleur étoit de garder le ſilence ſur ces ſortes de queſtions. Quel plaiſir, ſi on avoit pu voir dans le Livre du Père Daniel les moyens dont le Père Coton ſe ſervit, pour éviter * de ſigner ce que le Père d'Orléans appelle „ des propoſitions délicates" ? Com-

* Voyez l'extrait de la vie de Richer par Baillet Biblioth. anc. & mod. p. 22. vol. 12.

† Voyez ibid. p. 51.

‡ Voyez Vie de Coton par le Père d'Orléans p. 208. 229-211. Ed. Pariſ. de 1687. in 4.

* Voyez idem ibid. p. 210.

(*a*) Tout le monde ſait que c'eſt le Père Coton que Mézéray entend, par ce Religieux qui avoit de grandes obligations au Roi, & qui aiant abordé Ravaillac, & l'appellant mon ami, lui dit qu'il ſe donnât de garde d'accuſer les gens de bien. Mézéray vol. 6. p. 388. ſur l'An 1610. Mr. de Beauval dans l'Extrait de la Vie du Père Coton, &c. dit qu'on remarqua que tous les Ordres Religieux aſſiſtérent aux funerailles du Roi, excepté les Jéſuites. „ Le monde qui veut „ trouver des myſtères à tout, en apportoit pour raiſon, que ces Pères avoient eu la prudence de ne „ s'expoſer point aux violens ſoupçons du Peuple". Voyez Beauval Hiſt. des Ouvrages des Savans, Mars 1688. p. 413.

Comment le Père Coton s'engagea à ſouſcrire la condamnation, que feroit la Sorbonne du Livre de Santarel; „ ſachant bien, dit le Père d'Or- „ léans, qu'il ne s'engageoit à rien, parce „ qu'André Duval, & les autres Adverſaires „ de Richer, apportérent beaucoup de circon- „ ſpection à ne rien ſigner * de contraire aux „ véritables intérêts du S. Siége, & au reſpect „ qui lui eſt dû". Je ne ſai auſſi ſi le Père Daniel nous auroit dit, ce qu'on trouve dans les Mémoires de Monchal Archevêque de Toulouſe, † que les Jéſuites s'étant plaints du fameux Livre de *Petrus Aurelius*, le Cardinal de Richelieu, qui avoit d'abord ſoutenu ce Livre, tâcha de le décréditer; de quoi le Docteur Smith Evêque de Chalcédoine, qui avoit été l'occaſion de ce Livre, s'étant plaint au Cardinal, ce dernier répondit que „ ſi l'Evêque vouloit qu'il „ continuât à preſſer les Jéſuites, qu'il aſſurât „ donc ſa vie". Enfin je voudrois bien ſavoir ce que penſe le Père Daniel, des Thèſes ſoutenues par ſes Confrères de Clermont en Auvergne l'an 1683; & où ils éludérent entièrement les fameuſes déciſions de l'Aſſemblée du Clergé de 1682, ſur l'autorité des Papes & des Rois? Ce qu'ils firent en particulier, lorſqu'ils ſoutinrent dans la prémière de ces Thèſes, ‡ que le Clergé de France, par ſa prémière déciſion, n'entend pas diminuer l'autorité ſpéciale de l'Egliſe ſur les Rois & ſur les Princes, ce qui eſt, comme le dit fort bien Mr. Bayle, tout ce qu'on peut vouloir raiſonnablement à Rome.

En général il eſt très fâcheux de voir engagé dans des préjugés d'Ordre & de Religion, un homme qui a tous les talens néceſſaires pour former un Hiſtorien accompli, & qui même malgré ces préjugés & ſes engagemens a un caractère de ſincérité, qui étant joint avec un jugement exquis, lui a fait dire de certaines vérités, & l'a empêché d'en diſſimuler d'autres, qui certainement ne ſont pas à l'avantage de ſa Religion, ni

* Idem ibid. p. 211. Voyez encore ibid. p. 214.

† Voyez mémoires de Monchal vol. 1. p. 339.

‡ Voyez Nouvelles de la Répub. des Lettres vol. 4. p. 716. & 717.

ni à l'honneur de ſa Compagnie. J'en ai déja rapporté pluſieurs exemples, & j'ajouterai encore ici, qu'il eſt ſurprenant de voir un Jéſuite nous étaler avec tant de ſincérité, & mettre dans un ſi beau jour, les raiſons qui ont empêché * que le Concile de Trente ait été publié & reçu en France. C'eſt de quoi on ſera encore plus convaincu, quand on comparera avec le Père Daniel, ce que dit, par exemple, le Père Jouvency, ſur la Ligue, & ſur la part qu'y eurent les Papes; ſur le banniſſement des Jéſuites; ſur l'exécution de Guignard, & ſur d'autres matières de ce tems-là, qui doivent bien embaraſſer un Hiſtorien Jéſuite, & dont le Père Daniel lui-même ne s'eſt pas par-tout fort heureuſement démêlé. On connoit peu parmi nous, non ſeulement cette Hiſtoire de Jouvency, mais même les extraits qui en furent tirés, dans le Recueil des pièces qu'on fit, à l'occaſion des Arrêts que le Parlement de Paris rendit contre le Livre de ce Jéſuite; & comme d'ailleurs il paroît par ce Recueil, que le Père Daniel ne nous a peut-être pas tout-à-fait raconté fidèlement ce qui ſe paſſa à l'occaſion du rappel & du baniſſement des Jéſuites; & que par le moyen de ce Recueil, il eſt facile de le redreſſer; je rapporterai ici quelques paſſages fort curieux du Père Jouvency, qui feront honneur à ſon Confrère, qui ne s'eſt pas jetté en de pareils excès; quoiqu'il ne laiſſe pas d'être quelquefois très condamnable. Il eſt certain, comme je l'ai dit ailleurs, qu'on ne peut condamner la Ligue plus clairement que fait le Père Daniel. Maimbourg même l'a fait avant lui; & il eſt étonnant que dans un ſiècle auſſi éclairé, & auſſi peu bigot que le nôtre, le Père Jouvency ait voulu ramener ſur la ſcène ces tems ſi odieux, ſi flétriſſans pour ſa Compagnie, & qui ſont également la honte du nom François, & de la Religion Romaine, que ce Jéſuite rend en quelque manière reſponſable des crimes qui ſe commirent alors, & que non ſeulement il ait

* Voyez Daniel vol. 5. p. 832.

tâché d'exténuer & de pallier ces crimes, mais même qu'il en ait fait l'apologie & l'éloge en les attribuant à un zèle de Religion. Il pose d'abord que la guerre peut avoir deux fondemens légitimes, la Justice, & la Religion: que quand la Religion le demande, les Sujets peuvent prendre les armes contre leur Roi, avec cette seule restriction, (*a*) „ qu'on y pèche le moins „ qu'il sera possible". En parlant du secours que Grégoire XIV envoya à la Ligue, il l'appelle (*b*) „ un nœud sacré & bien formé, pour „ défendre la Foi Catholique". Il décrit comment les Pères de la Société allérent à Verdun au devant des Troupes du Pape; qu'ils leur donnérent mille secours, (*c*) „ & que le Père Ni„ gris Maitre des Novices mena, pour grossir „ l'Armée, une troupe de petits Novices, afin „ d'avoir part à une si bonne œuvre". Enfin il regarde cette expédition de Grégoire XIV, comme un acte qui doit à jamais illustrer sa mémoire, & qui, parmi plusieurs autres, rend ce court Pontificat digne de toute sorte de louanges. Il faut rendre justice au Père Daniel, qu'il n'imite pas ces excès de son Confrère, & même je ne crois pas qu'on puisse appliquer ici sans malice, cette réponse ingénue qu'on attribue au Père Coton; (*d*) qu'en France les Jésuites parlent comme on parle en France, & qu'à Rome, où le Père Jouvency a écrit son Histoire, ils par-

(*a*) *Ut quam minimum in eo gerendo peccetur.* Juvenius Hist. Soc. Jesu. Pars 5. Voyez Recueil &c. p. 170.

(*b*) *Sacro quodam fœdere ad Religionem tuendam colligatis, auxiliares copias anno* 1591 *submiserat.* (Greg.) Vide Juventium ibid. Lib. 16. num. 24. p. 377. Voyez Recueil ibid.

(*c*) *Advolavit in egregii laboris societatem, qui instituendis novitiis præerat Pater Nigrius cum expeditâ tyronum manu.* Vide Juventium ibid. Recueil, &c. p. 171.

(*d*) —— *Mutaretur nobis cum cœlo animus, sentiremus ut Roma.* Ce sont les paroles de Coton dans l'Histoire de Grammond, qui n'etoit d'ailleurs nullement ennemi de la Société. Voyez Mr. le Clerc Bibliot. Choisi. vol. 27. p. 95.

parlent comme on parle à Rome. Un Hiſtorien qui écrit pour la Poſtérité, & qui peut ſe promettre d'être lu dans tous les ſiècles, par tous ceux qui auront quelque goût pour les bonnes & pour les belles choſes ; en un mot un Hiſtorien du génie & du caractère du Père Daniel, ne proſtitue pas ainſi de ſi grands talens, & ne prodigue pas ſes louanges à des extravagances ſi criminelles. C'eſt ſans aucune marque d'approbation que le Père Daniel parle de ce que fit * Grégoire XIV pour la Ligue, & il ſemble même approuver la conduite des Parlemens de Tours, & de Châlons, qui firent bruler par la main du Bourreau, les Monitoires que le Pape fulminoit contre les Eccléſiaſtiques du parti du Roi, & qu'il menaçoit de lancer contre les Laïques du même parti. Mais il faut avouer auſſi que le Père Daniel ne tâche que trop de pallier le crime de Guignard ; & que, s'il n'en fait pas ouvertement l'apologie, il laiſſe entrevoir qu'il croit que la condamnation de Guignard étoit injuſte. Le Père Daniel ne fait pas à la vérité ſon éloge, comme l'a fait le Père Jouvency ; il ne fait pas le Panégyrique de Guignard, qui ſans retracter les ſéditieuſes & meurtrières maximes qu'il avoit avancées, ſoutint toujours qu'il n'avoit offenſé, ni le Roi, ni ſes Juges, & eut l'effronterie de dire qu'à l'exemple de Jéſus-Chriſt, il leur pardonnoit de bon cœur. Le Père Daniel ne fait pas une comparaiſon tacite † de Guignard avec Jéſus-Chriſt, comme fait le Père Jouvency, lorſqu'il raconte que Guignard avec un viſage ſerain, dit à un homme qui lui avoit donné un coup de bâton ſur le cou, Pourquoi me frappes-tu ? A quoi le Père Jouvency ajoute qu'un jeune homme nommé Porlier qui étoit préſent, admirant la douceur de cette réponſe, forma le deſſein d'entrer dans la Compagnie, & ne ceſſa durant toute ſa vie de louer la conſtance & la vertu de Guignard. Mais quoique le Père Daniel n'ait pas donné dans

* Voyez Daniel vol. 6 p. 391-393. Voyez auſſi Mézéray vol. 6. p. 53. & 54.

† Voyez Recueil, &c p. 154. & 155. Voyez encore ibid. p. 33.

tous ces excès, il auroit été fort à ſouhaiter qu'il nous eût dit, par exemple, ce qui étoit dans les écrits dont Guignard ſe trouva ſaiſi; & s'il eſt vrai, que dans ces Libelles qu'il avoit écrits & compoſé de ſa propre main, * Guignard ait enſeigné qu'on pouvoit & qu'on devoit aſſaſſiner le Roi. C'eſt ce que le Père Daniel auroit dû réfuter; ou bien, en parlant de ces écrits il n'auroit pas dû dire d'une manière ſi vague & ſi foible, † que ces écrits étoient contre la dignité des Rois en général, & qu'en particulier ils étoient injurieux à la mémoire du feu Roi Henri III, & au Roi actuellement règnant, que, ſuivant la Doctrine de ces Libelles on pouvoit, & on devoit aſſaſſiner. Le Père Daniel, auſſi-bien que le Père Jouvency, ſemble dire, que c'étoit avec raiſon que Guignard proteſta & ſoutint toujours juſques à la mort, que ces écrits avoient été faits avant la réduction de Paris, & avant le pardon général que le Roi, lorſqu'il ſe fut rendu maître de cette Capitale, avoit accordé à tous ceux qui étoient tombés dans de pareilles fautes. Comme Guignard avoit été condamné pour n'avoir pas brulé ces Libelles, ſuivant l'Arrêt rendu depuis la réduction de Paris, le Père Daniel inſinue aſſez clairement, ‡ que ſi on avoit fait la même recherche dans les autres Cabinets & Bibliothèques de Paris, qu'on fit chez les Jéſuites, pluſieurs auroient été enveloppés dans la condamnation de Guignard; ce qui ſuppoſe beaucoup de partialité dans les Juges par qui ce Jéſuite fut condamné. Je ne dis rien de ce que dit le Père Daniel, *„ que les ſentimens parurent fort divers ſur une telle exécution"; & je ne dirai pas qu'on ne voit que trop clairement, quel eſt le ſentiment de notre Auteur là-deſſus; j'ajouterai ſeulement que l'Acte d'Amniſtie ne devoit point empêcher Guignard de demander pardon au Roi, d'un Libelle fait exprès pour exciter les Peuples à aſſaſſiner ce Prince. Ne retracter pas un tel Libelle, &

* Voyez Recueil, &c. p. 62.

† Voyez Daniel vol. 6. p. 585.

‡ Vide Daniel ibid. p. 588.

* Idem ibidem.

& n'en vouloir pas demander pardon à Dieu & aux hommes, c'eſt mourir dans l'impénitence, c'eſt perſiſter dans un crime compliqué, c'eſt dire qu'on meurt avec ce même eſprit ſéditieux & ſanguinaire, avec ces cruelles & meurtrières diſpoſitions que Guignard avoit fait paroître pendant tant d'années, où il n'avoit ceſſé de porter les Peuples à tremper leurs mains dans le ſang de leur Roi. En vérité, dès-qu'on ne parle pas avec horreur d'une obſtination ſi criminelle, & ſur-tout * lorſqu'on coule ſi doucement ſur un endurciſſement ſi étrange, n'eſt-ce pas s'ériger même en Apologiſte de la révolte & du meurtre? L'Auteur l'auroit-il pardonné aux Proteſtans, s'ils avoient parlé ainſi de Poltrot, (*a*) & d'autres ſemblables aſſaſſins, dont, graces à Dieu, le nombre juſques ici a été très petit parmi nous? (*b*) Je dis des aſſaſſins: car après ce que nous venons de voir de Guignard, je crois que ſans crainte d'en être blâmé, on peut le mettre de ce nombre, & lui donner tous les noms & toutes les épithètes que mérite un rebelle & un meurtrier.

* Voyez Daniel ibid.

Il n'en eſt pas moins étonnant encore, que le Pè-

(*a*) Il y a beaucoup de partialité & fort peu d'équité dans ces paroles de Mézéray, qui font partie de la Comparaiſon qu'il fait entre les Ligueurs & les Proteſtans. „ Pareillement les uns & les autres, „ quand ils ſe trouvérent dans des extrémités, d'où „ ils ne pouvoient ſortir par des moyens ordinaires, „ ſubornérent des aſſaſſins pour s'en tirer". Mézéray vol. 6. p. 427. Il n'oppoſe que le ſeul Poltrot à ce grand nombre d'aſſaſſinats commis par les Catholiques, & ſur-tout par les Ligueurs, dont au même endroit il fait lui-même le dénombrement. *Vide plura ibid.*

(*b*) L'Auteur de *l'Apologie de Jean Chaſtel*, dont Mr. Bayle nous a donné un Extrait ſi curieux, parle du Panégyrique de Bèze qui canoniſe Poltrot: mais bien loin de blâmer Bèze, il dit qu'il n'y a d'autre différence entre les Huguenots & les Catholiques, ſinon pour la particulière détermination du Tyran, pour ſavoir qui l'eſt, ou qui ne l'eſt pas. V. *Apol. de J. Chaſtel.* p. 85. & 86. dans le vol. 1. de Bayle, Rem. D. p. 860. de la 3. Edit.

Père Daniel ait voulu remettre sur pié la prétendue Réponse de Henri IV au Prémier Président du Harlay, sans réfuter les objections qu'on a faites contre ce discours, prémièrement au Père Tellier, & ensuite au Père Jouvency. L'Auteur du Recueil sur l'affaire de ce dernier remarque d'abord après Mr. Arnault, * qu'il n'y a guères d'apparence que Henri IV, qui n'étoit nullement Harangueur, eût fait un si long discours pour plaider la Cause des Jésuites, ou comme parle le Père le Tellier, pour faire leur éloge. Cette réponse n'est pas sans doute bien forte; mais il me semble que le Père Daniel auroit dû repliquer quelque chose au témoignage exprès de Mr. de Thou, qui étoit lui-même présent, & qui n'auroit pas sans doute voulu avancer une fausseté, dans une occasion où il étoit si aisé de le convaincre de mensonge, & dont il semble que le témoignage peut fort bien contrebalancer celui de Mathieu, à qui l'Auteur nous dit que le Roi lui-même fournissoit des Mémoires. (a) „ J'ai eu, dit cet illustre Président, „ d'autant plus de soin de faire fidèlement transcrire ce qui s'étoit dit à cette occasion, à laquelle j'étois présent avec plusieurs autres, „ que j'ai cru qu'il falloit faire voir la fausseté „ de ce qu'on débitoit dans une relation Italienne, & qu'on avoit eu soin un an après de publier à Tournon en Vivarais. Mr. de Thou „ dit que dans cette pièce, on avoit ajouté plusieurs choses très injurieuses au Parlement de „ Paris, qu'on fait dire à Henri IV, & qui „ n'ont jamais pu échapper à un si bon Prince; „ & que d'ailleurs sur des bruits fort incertains, „ on

* Voyez *Morale pratique des Jésuites*, Tom. 3. c. 12. Voyez Recueil, &c. p. 117.

(a) *Quæ omnia, ego qui actioni cum multis aliis interfui, eò diligentius perscribenda curavi, ut vanitas relationis Italicâ linguâ scriptæ, & Turnonii in Vivariensi pago anno post publicatæ, pateat, in quâ pleraque contumeliosa contra amplissimum ordinem addita, quæ nunquam tunc Regi optimo ex ore exciderunt, quædam etiam ex rumusculis collecta pro responso inculcata ad ea quæ ab Harlæo minime dicta fuerant.* Thuanus Lib. 132. Voyez Recueil, &c. p. 119.

„ on fait répondre à des choſes que le Prémier „ Préſident n'avoit jamais dites ". D'ailleurs l'Auteur du Recueil dont j'ai déja parlé, montre par des Lettres de Henri IV même, que dans les années 1598 & 1599, ce Prince avoit très mauvaiſe opinion des Jéſuites. Je n'en citerai qu'un endroit, qui eſt un peu long; mais qui eſt bien remarquable, & qui eſt tiré d'une Lettre que Henri IV écrivit à ſon Ambaſſadeur à Rome, ſur les ſollicitations preſſantes que le Pape faiſoit pour le rétabliſſement des Jéſuites. „ (*a*) Sur la demande pour les.... j'ai répondu „ au Légat ingénuement, que ſi j'avois deux „ vies, j'en donnerois volontiers une au con„ tentement de ſa Sainteté; mais que n'en aiant „ qu'une, je la devois ménager & conſerver „ pour mes Sujets, & pour faire ſervice à ſa „ Sainteté & à la Chrétienté; puiſque ces gens „ ſe montroient encore ſi paſſionnés & entre„ prenans où ils étoient demeurés en mon Ro„ yaume, qu'ils étoient inſupportables, conti„ nuant à ſéduire mes Sujets, à faire leurs me„ nées, pouvant dire mes affaires n'avoir proſ„ péré, ni ma perſonne avoir été en ſureté, „ que depuis que..... ont été bannis d'ici. Il ſe„ roit impoſſible qu'en France ils fuſſent vus de „ bon œil, & ſoufferts par ceux qui aiment ma „ vie & mon repos ". Le Père Daniel ne cite ici * que le 4. Tome des Mémoires d'Etat, & il n'a pas fait la faute qu'ont fait d'autres Jéſuites, qui ont voulu autoriſer ce diſcours par les Mémoires de Mr. de Villeroi, † dont ce 4me. ne fait pas partie, quoiqu'il ſoit imprimé à la ſuite des Mémoires de ce Miniſtre. Ainſi j'ajouterai ſeulement, que ce qui feroit croire encore que ce diſcours de Henri IV eſt ſuppoſé, c'eſt l'éloge qu'on

* Voyez Daniel vol. 6. p. 799.

† Voyez Recueil, &c. p. 121.

(*a*) Lettre de Henri IV. du 7 Août 1598. à Mr. de Luxembourg ſon Ambaſſadeur à Rome, tirée d'un Livre intitulé, *Hiſtoire du Cardinal Duc de Joyeuſe*, &c. p. 304. Voyez Recueil, &c. p. 119. Voyez d'autres Lettres ſemblables de Henri IV, ibidem p. 118—121.

qu'on lui fait faire de Bellarmin, & où on fait dire au Roi, comme je l'ai déja remarqué, que ce Cardinal n'a pas donné en ſes Ecrits, autant de Juriſdiction & d'Autorité aux Papes, ſur les choſes temporelles, que les autres lui en donnent ordinairement. Il eſt vrai qu'il y a lieu de croire que ce n'étoit pas fort ſincèrement, que Bellarmin ſoutenoit des ſentimens ſi outrés ſur la Puiſſance du Pape; du moins ſi ce qui eſt rapporté de lui dans la Vie de *Fra Paolo*, eſt véritable. Dans cette Vie *Fra Fulgentio* nous dit, que Bellarmin & *Fra Paolo* s'étant trouvés enſemble à une Congrégation qui fut tenue devant Sixte V, à l'occaſion d'une diſpenſe que demandoit le Duc de Joyeuſe, qui s'étoit fait Capucin, il s'y dit des choſes ſi étranges ſur la Puiſſance du Pape, que Bellarmin dit à *Fra Paolo* tout bas, (*a*) que c'étoient ces ſentimens outrés qui avoient été la cauſe de la perte de l'Allemagne, & qu'ils feroient perdre au S. Siège la France & les autres Royaumes qui lui reſtoient. Je n'inſiſte pas beaucoup ſur cette converſation, que rend pourtant aſſez croyable ce que dit encore *Fulgentio*, que Bellarmin fut toujours ami de *Fra Paolo*, malgré les diſputes qu'ils avoient eues, & que même ce Cardinal * avertit *Fra Paolo* de ſe tenir ſur ſes gardes; avis que le coup de ſtilet que reçut *Fra Paolo* rend aſſez intelligible. Il paroit pourtant ſurprenant que Bellarmin ait tenu un tel langage, dans un tems où ſes Controverſes avoient déja paru, & où il parle d'une manière bien différente. Dans cet Ouvrage Bellarmin enſeigne „ † que le Pape, par rapport au bien ſpirituel, a „ une puiſſance ſouveraine de diſpoſer des biens „ temporels de tous les Chrétiens; & il ſoutient „ que le Pape peut changer les Royaumes, les „ ôter aux uns, & les donner aux autres, com„ me Prince ſpirituel ſouverain, s'il le juge né„ ceſ-

* Voyez ibid. p. 214.

† Voyez Recueil, &c. p. 204.

(*a*) *Queſte ſono le coſe che hanno fatto rivoltar la Germania; e faranno l'iſteſſo à la Francia & altri regni.* Vita del Padre Paolo p. 52.

„ ceſſaire pour le ſalut des ames". Le même Bellarmin pendant le plus grand feu de la Ligue, & depuis la mort de Henri III, fit un Traité ſur la tranſlation de l'Empire Romain, où il ſoutient (a) „ que ſi la cauſe de Jéſus-Chriſt & de „ l'Egliſe l'exige, le Pape peut dépouiller les „ Rois & les Empereurs de leurs Royaumes & „ de leurs Empires, & les donner à d'autres". Il me ſemble que Henri IV devoit être content; & on ne pouvoit guères pouſſer plus loin les principes, qui autoriſent la dépoſition des Rois par les Papes, & la Juriſdiction que ces derniers prétendent ſur les choſes temporelles; & comme c'étoient ces principes qui avoient formé & fomenté la Ligue, qui donna tant de peine à Henri IV, il eſt aſſez étonnant que ce Prince ait fait ſur cet article, l'éloge de cette prétendue modération de Bellarmin, & de la retenue de ce Cardinal à ne pas porter trop loin l'autorité Pontificale. L'affaire de l'Interdit de Veniſe, où Henri IV prit tant de part, eſt arrivée depuis le rétabliſſement des Jéſuites: autrement la conduite de Bellarmin dans cette affaire, n'auroit pas fourni à ce Prince un grand ſujet d'éloge. On ne peut pas imaginer les extravagances que Bellarmin débite ſur la puiſſance du Pape, dans deux petits Ecrits Italiens qu'il fit contre deux Ecrits de Gerſon, qu'on avoit traduits en cette Langue. Dans le prémier de ces Ecrits, Bellarmin dit, que le Pape donna à Charlemagne le droit, la dignité & les prérogatives d'Empereur, entant qu'il étoit revêtu de l'Autorité Apoſtolique, * „ laquelle Autorité, quand la néceſſité, ou l'u- „ tilité de la République Chrétienne le deman- „ de, peut dépouiller les Rois de leurs Empires „ & de leurs Etats, & en transférer à d'autres „ le Domaine". Mais comme Bellarmin a cru que

* Voyez Bellarmin dans le prémier Ecrit contre Gerſon. Recueil, &c. p. 306.

(a) *Ita regibus & imperatoribus Chriſtianis præeſt, ut ſi cauſa Chriſti & Eccleſia id exigat, poſſit eos regnis atque imperiis exuere, eaque regna & imperia ab aliis ad alios transferre.* Bellar. de tranſlatione imperii Rom. Lib. 1. c. 12. Voyez Recueil, &c. p. 215.

que cela ne ſuffiſoit pas encore pour donner une juſte idée de cette eſpèce de Toute-Puiſſance qu'il attribue au Pape, il va plus loin dans le ſecond Ecrit; là il dit qu'il croit pouvoir aſſurer en vérité (*a*) „ que la Puiſſance du Pape eſt ſi „ grande, qu'il y a peu de gens qui la puiſſent „ comprendre: car il peut faire tout ce qui eſt „ néceſſaire pour conduire les ames au Ciel, & „ pour ôter tous les empêchemens que le Mon„ de & le Diable peuvent y apporter, quelque „ puiſſance & quelques artifices qu'ils puiſſent „ employer". L'Auteur du Recueil que j'ai déja cité pluſieurs fois rapporte la Traduction Latine de ce paſſage, dont on peut voir à la marge l'Original Italien; mais il n'en cite pas un autre, où Bellarmin dit en termes exprès, (*b*) „ que „ s'il y a des foibles qui croyent que le Pape ſoit „ un Dieu, & qu'il ait toute puiſſance au Ciel „ & ſur la Terre, leur foibleſſe plait plus au „ Dieu Tout-Puiſſant, que la prétendue force „ d'eſprit de ceux qui penſant être ſages, s'ef„ forcent de rabaiſſer l'autorité du Vicaire de „ Jéſus-Chriſt".

Il eſt tems d'achever, & pour finir je dirai, que de nos deux Hiſtoriens on pourroit en former un caractère parfait, & qui mériteroit de ſervir de modèle à tous les Hiſtoriens à venir. Jamais on n'a vu une Hiſtoire plus parfaite pour la forme, que celle du Père Daniel; jamais Hiſtoire

(*a*) Voyez Recueil, &c. p. 308. *Credo poter dire con ogni verità, che tanto grande è la poteſtà del ſommo Pontefice, che pochi arrivano a capir-la, perche puo fare tutto quello che è neceſſario a condure l'anime in paradiſo, è puo levare tutti gl'impedimenti, che il Mondo o il Demonio con tutta la loro forza o aſtutia poſſino opporre.* Bellar. contra Gerſon. apud Fra Paolo in Apologia, Opere di Fra Paolo vol. 2. pag. 261.

(*b*) *Se li deboli tengano che il Papa ſia un Dio, è che habbia ogni poteſtà in cielo e in terra, piu piace all' omnipotente Dio queſta loro debolezza, che non piace la fortezza di quei, che parendogli eſſer ſavii, procurano di abaſſare l'autorità del Vicario di Chriſto.* Bellarm. apud Fra Paolo ibid. p. 260.

toire n'a été mieux écrite, & peu d'Hiſtoires ſont plus exactes; jamais même Hiſtoire n'a mieux été faite pour conſerver le Gouvernement & la Religion des Peuples, ou plutôt des Souverains & des Eccléſiaſtiques, pour leſquels elle ſemble avoir été principalement écrite. Mais quel malheur que ce Gouvernement & cette Religion ne ſoient autre choſe, qu'un aſſujettiſſement des perſonnes & des conſciences des hommes à la Domination tyrannique de leurs Supérieurs, tant Civils qu'Eccléſiaſtiques! Quel malheur que ce ſoit pour éterniſer & pour appeſantir ce double eſclavage des corps & des ames des hommes, que ſoit écrite la plus belle Hiſtoire qui ait peut-être jamais paru! Convenons donc, que s'il y a dans le Père Daniel plus d'élégance, plus d'exactitude, plus d'eſprit, plus de nobleſſe, & en général plus de ſtile, il y a dans Mézéray un air de probité & de deſintéreſſement, un amour de la Liberté & une horreur pour la Tyrannie, qui ſe font ſentir par toute ſon Hiſtoire; & c'eſt ſurtout lorſqu'il traite ces ſortes de matières, lorſqu'il parle contre la Tyrannie & ſes ſuppôts, qu'on lui voit ce ſtile énergique, qui ſupplée à cette élégance, à cette pureté, & en général à cette beauté de ſtile qu'on loue avec raiſon dans le Père Daniel. A l'égard de la Religion, je n'ai pas prétendu que Mézéray ſoit exemt de partialité là-deſſus. Les mots d'Hérétiques & d'Héréſie, de violence ſalutaire, & de contrainte légitime en matière de Religion, ces mots, dis-je, ſont un Jargon que les Catholiques Romains apportent dans le Monde en naiſſant, & que l'éducation qu'on leur donne, ne leur permet pas d'oublier; mais en même tems il eſt certain, que ſi Mézéray n'a pas entièrement dépouillé l'eſprit de ſa Religion, on y en voit moins de traits que dans le Père Daniel, & ils y ſont moins marqués qu'ils ne ſont dans l'Hiſtoire du prémier. Je finis en remarquant, que Mézéray a toujours paſſé pour ce que Photius appelle, un

A-

Amateur de la Vérité; comme je l'ai dit à la fin de la Dissertation précédente, & comme je crois l'avoir prouvé dans celle-ci. Furetière, dans sa Nouvelle Allégorique des derniers troubles nouvellement arrivés au Royaume de l'Eloquence, nous dit, qu'à * la gauche de son Armée imaginaire, „ les Histoires étoient conduites par Mé„ zéray Capitaine fort entendu dans le métier, „ & qui savoit les manier fort adroitement; au „ reste qui ne se laissoit point toucher aux Grands „ pour desobliger la Vérité, belle Dame dont „ il étoit fort amoureux, encore qu'il n'eût pas „ la mine d'être fort coquet". Rien aussi n'est plus beau, que l'éloge que fait de Mézéray, l'Auteur de la Méthode d'étudier l'Histoire, qui je crois, à en juger par le reste de son Ouvrage, est plus croyable que ne sont ces Pensionnaires de Cour, qui ont intérêt à décrier Mézéray; ainsi je ne ne crois pas pouvoir mieux finir, que par ces belles paroles, où cet excellent Auteur a si bien ramassé tous les défauts & toutes les belles qualités de Mézéray, qu'il loue même de cette exactitude, dont le manque lui est si souvent reproché. Nous n'avons pas maintenant, dit-il, en parlant de Mézéray, & dans un tems où je crois que l'Histoire du Père Daniel avoit déja paru, † „ nous n'avons pas maintenant d'E„ crivain plus exact, pour tout ce qui regarde „ la Monarchie de France; il possédoit les gran„ des parties d'un bon Historien, une connois„ sance profonde des affaires de France, un ju„ gement exquis, un amour pour la Vérité, & „ une force pour la dire, qui n'est pas de notre „ siècle. Il faut avouer que son expression ne „ répondoit point aux autres talens qu'il possé„ doit; mais il ne laisse pas quelquefois d'avoir „ des expressions heureuses, & des tours ini„ mitables".

* Furetière *Nou. Allég.* p. 52.

† Voyez *Methode pour étudier l'Histoire* Tom. 1. p. 80. Ed. Par.

Fin du Quinzième Tome.

LEGATORIA DI L...
R. CICCIORICC...
Borgo Vittorio, 2...
ROMA